

PAUL PASCON

LE HAOUZ DE MARRAKECH

Ouvrage publié avec le concours
du Centre Universitaire de la Recherche Scientifique (CURS, Rabat),
du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS, Paris),
et de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (INAV, Rabat).

Tome I

PAUL PASCON

LE HAOUZ DE MARRAKECH

TOME PREMIER

Ouvrage publié avec le concours
du Centre Universitaire de la Recherche Scientifique (CURS, Rabat),
du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS, Paris),
et de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (INAV, Rabat).

RABAT
1977

© by Paul Pascon

INTRODUCTION

Cette étude est le résultat d'une prise de conscience. Un trait de la société rurale nous est apparu peu à peu fondamental, non point au cours d'enquêtes scientifiquement préparées, mais à l'occasion des rapports noués avec les collectivités concernées par l'amènagement d'un des bassins hydrauliques du Haouz.

A l'égard des projets et des idées techniques des administrateurs et des ingénieurs, la société rurale, dans son ensemble, manifeste une prudente expectative et une ferme résistance à des bouleversements dont elle ne voit pas clairement l'issue et à la participation desquels elle ne préside pas. Ceci ne nous étonnera pas, et c'est probablement ce qu'il faut en attendre universellement, si l'on peut dire.

Ce qui est plus original c'est que, face au changement, la contestation soit menée sur plusieurs registres du droit, et la résistance sur plusieurs paliers du fait, et parfois d'une manière ouvertement contradictoire. Par exemple, il pourra être successivement excipé du consensus ou de la tradition non écrite, puis d'une règle canonique et sacrée, puis de l'édit d'un prince rédigé il y a plus d'un siècle manifestement pour des raisons de circonstances bien dépassées, puis d'une action menée il y a dix ans par un administrateur, et tout ceci n'empêchera nullement, en définitive, une action concrète à peu près imprévue. On peut, dans un premier temps, conclure superficiellement de ceci, qu'il ne s'agit en somme que d'une défense opportune, tous azimuts, faisant flèche de tout bois, avec une parfaite conscience du caractère hétéroclite, voire contradictoire, des armes employées, se réservant une possibilité de fuite au dernier moment.

Mais l'effet de répétition de tels constats et un exament approfondi du comportement des acteurs sociaux, finissent par exiger une explication plus complète.

On comprend assez bien que des groupes, ayant peu éprouvé la compétition de classe, manifestent leur résistance à l'égard de l'Etat par une négociation unie et tournoyante, même lorsqu'on la sait manipulée par quelques puissants personnages en vue de leurs intérêts principaux et de l'intérêt accessoire du groupe lui-même.

L'expérience historique des relations de la paysannerie marocaine avec l'Etat est telle, qu'on saisit combien peut être surprenant, énigmatique et

lourd de menaces, l'intérêt soudain porté par l'administration, par exemple, à l'aménagement hydraulique d'une rivière. L'action suivant son cours, les avantages et les inconvénients de la situation nouvelle apparaissant mieux, on observera rapidement ensuite la ségrégation s'effectuer entre les catégories sociales et la stratification en classes s'affirmer de plus en plus nettement — en moins de dix ans parfois, on voit se rapprocher de l'Etat, des catégories — il ne s'agit pas ici d'individus — qui, ayant saisi qu'elles pouvaient être systématiquement bénéficiaires, s'entremettent et manipulent les groupes dont elles sont nées, pour que ceux-ci ne mènent pas une résistance dépassée et sans issue pour elles et avec laquelle elles risqueraient d'être compromises.

Mais le sujet d'un plus grand étonnement est la multiplicité des lignes sur lesquelles se tiennent les individus, comme les catégories sociales relativement homogènes, dans le définition de leurs propres objectifs. Il ne s'agit pas ici du choix des termes d'une négociation, laquelle se situe toujours dans le champ de rapports de force et de compromis, mais de la compatibilité et de la cohérence du contenu profond des fins visées par la négociation elle-même. En d'autres termes, la société rurale marocaine, dont on sait bien qu'elle est périphérique, dominée, tenue en marge, bref mineure, passe trop souvent pour manquer de projet historique. De notre point de vue, au contraire, elle n'en manque pas, elle en a plusieurs !

Plusieurs idéaux-types rivalisent au sein d'un même groupe social, voire jusque dans la conscience d'un même individu. Et la négociation tournoyante n'est pas un simple artifice opportuniste de la négociation tout court, c'est aussi et surtout, la poursuite de plusieurs voies à la fois, la satisfaction de plusieurs attentes simultanées, la tentative de réaliser plusieurs projets historiques en même temps. C'est un peu comme si les acteurs sociaux paraissaient ne vouloir réaliser que leurs différences ; par exemple, rêver vivre l'âge d'or patriarcal et espérer en même temps devenir des entrepreneurs capitalistes.

Parvenu à ce point, on peut se demander si finalement cette ambivalence est propre au Haouz de Marrakech, ou à la paysannerie marocaine, et si cela n'a pas une valeur plus large. La poursuite de la réflexion dans ce sens risque fort de déboucher sur une philosophie de l'histoire et de la société. Mais ce n'est pas l'intention de cette étude.

Ayant pris une conscience personnelle du phénomène, il nous est apparu essentiel de chercher d'abord à analyser, le plus objectivement possible, les composantes de la société rurale du Haouz ; puis de tenter d'expliquer à quelles sortes de cohérences ou d'idéaux-types, les différents traits ainsi individualisés renvoient ; enfin d'ouvrir la discussion à une voie de compréhension possible de la coexistence de ces différentes fixations sociétaires, tant au niveau mental, qu'au niveau instrumental.

Une sociologie élaborée au cours d'une action, que l'on croît être de changement social, risque fort de jouer de la dichotomie du réalisme et du romanesque, surestimant la réalité de la façade de combat des forces sociales, l'interprétant comme la défense naturelle de ce qu'il a d'éternel dans le groupe — ses intérêts immédiats tels qu'il les comprend — et gommant, en la vouant à la négativité, tout ce qui est son histoire, en considérant celle-ci comme un dépassé et déplacé appel à la rescousse, d'arguments morts depuis longtemps.

En somme, la sociologie de l'action court le risque inverse de l'ethnographie, qui, à trop écouter l'évocation des normes élaborées et formalisées du groupe — telles qu'il les cède à l'étranger attentif — prend celles-ci pour le fond : la vie politique quotidienne n'étant que l'écume des jours et ne déposant presque rien dans les structures.

Mais de ce point de vue, comme pour d'autres aujourd'hui dans la campagne marocaine, on ne peut pas ne pas être d'emblée jeté dans le débat : les compétitions sont vives, le temps social court, le rappel à l'histoire permanent. Et la composante entre ces points de vue, par quoi les groupes vous invitent à les comprendre, est bien différente selon qu'on examine les classes montantes qui ironisent sur le passé, ou les groupes laissés pour compte du tribalisme, qui sacralisent ce passé ou le ré-élaborent.

En tout cas, l'auteur de cette étude, ayant été amené successivement à jouer plusieurs rôles, celui de l'ethnographe, de l'enquêteur, puis de l'administrateur pour enfin essayer de rapprocher ces différents points de vue, a eu l'occasion de percevoir très vivement, combien la position de l'observateur dans le champ social, apporte d'informations différentes, qui pourraient être reçues trop vite pour contradictoires. Il n'est une découverte pour personne que les groupes, comme les individus qui les représentent, ne s'expriment jamais que dans des situations de relations, et celles-ci n'étant jamais socialement neutres, ni placées hors du temps, on ne peut s'étonner sur la nécessité d'en finir une fois pour toutes avec le moralisme contenu dans l'idée d'authenticité.

Mais dans l'espace social que nous étudions, il faut aller plus loin. Peut être sommes-nous entre plusieurs âges, dans une situation où les groupes issus du tribalisme, ayant élaboré, en tant que segments, *des cultures, des histoires séparées et parallèles, n'en sont point encore totalement dégagés et déjà les* classes sociales *qui commencent à stratifier ces groupes en les traversant, bousculent de plus en plus consciemment ce qu'elles considèrent comme un fatras encombrant.*

Mais nous ne parlerons pas de transition tout de même ; nous méfiant un peu d'un concept qui sous-entend qu'on substitue un modèle à un autre, à peu près linéairement et irréversiblement.

On accordera que l'idée de transition soutient peut être les idéaux et les actions de chacune des forces sociales en présence, mais la partie n'est pas jouée, aucun déterminisme n'est reconnu et, comme il n'y a ni de situation homogène et cohérente au départ, ni de projet national, ou de classe, déclaré ou idéalisé à l'arrivée (1), rien ne permet d'affirmer qu'il s'agisse d'une transition. Et nous ne pourrons faire plus qu'en rester à l'interrogation à la fin de ce travail, car l'histoire a montré que dans cette région jusqu'à aujourd'hui, aucun changement social n'a été liquidateur de l'ancien ordre des choses. Pour comparer avec les campagnes germaniques, par exemple, l'occupation romaine a mis fin au tribalisme et le capitalisme y a liquidé les seigneuries. Dans le Haouz rien de tel, chaque force nouvelle a composé avec les anciennes sans parvenir, et peut-être sans chercher, à en venir à bout.

Parallèlement à cette réflexion sur l'évolution sociologique du Haouz de Marrakech, une deuxième observation de fond s'est peu à peu imposée et a dominé l'ensemble de cette recherche : c'est la toute première importance du cadre géographique naturel dans le processus d'accumulation des forces productives et le fondement géopolitique de la stratégie des forces sociales qui s'y sont succédées. L'intensification de la mise en valeur du territoire au moyen de la mobilisation de moyens de plus en plus considérables, ne s'est pas faite aux mêmes endroits, en superposant des techniques plus productives à des techniques moins productives, mais en colonisant les espaces laissés libres — car hors de portée des moyens de production antécédents. Et ceci, selon des stratégies et des tactiques parfaitement repérables et économiquement justifiées sur le terrain et avec une rigueur et un déterminisme tels, qu'aujourd'hui encore, on est parfois conduit à les reconnaître pour valables et à s'y conformer.

Il ya eu en somme d'emblée, à l'aube de l'histoire, au contraire de l'évolution proprement sociologique, un projet technique global qui, huit cents ans après, peut être encore reconnu comme pertinent.

L'auteur de cette recherche a cru un temps qu'il risquait fort d'y avoir là de sa part une reconstruction historique forgée, une manière d'effacer les hésitations et les erreurs en cherchant, à son insu bien entendu, à rationaliser ce qui n'était que le résultat de la sélection historique d'essais foisonnants favorables et défavorables. Mais en accumulant les observations, on est bien forcé d'admettre que le problème de l'exploitation du Haouz est extraordinairement simplifié et relève de la pure géométrie car partout où il est vide d'hommes[2]*, il ne dépend que d'un seul facteur : l'eau ! Une fois connue la géométrie de l'espace naturel et le site des ressources en eau,*

1) Les plans quinquennaux au Maroc sont davantage des budgétisations ordonnées, des projets d'équipements, que des projets nationaux.

2) La nuance est d'importance et entraînerait de lourdes conséquences à être négligée; mais nous avons dit précédemment, et nous le montrerons dans le corps de cet ouvrage, que les progrès de la mise en valeur se sont faits par colonisation d'espaces relativement vides au cours de l'histoire, ou vidés par la déportation physique de groupes entiers.

le projet d'aménagement est aisé à concevoir à un niveau technologique donné. Voilà qui donne à réfléchir sur l'importance es géomanciens et des hydrauliciens dans les cours almoravides et almohades !

Nous le verrons, à peu de choses près, en l'an 1160 (J.C.) sous le règne d'Abdel Moumen l'almohade, l'essentiel des grandes orientations d'aménagement hydraulique du Haouz central était arrêté. Comment ce cadre élaboré si tôt dans le passé a été rempli, quelles vicissitudes ont empêché, retardé, fait reculer même parfois la réalisation du projet, sont des interrogations de l'histoire sociale qui traversent cette recherche mais n'en sont pas l'essentiel.

Ce que, en définitive, nous cherchons, c'est comment sont composés et se superposent, concourent et se dominent, les modèles sociaux en place aujourd'hui dans le Haouz de Marrakech à l'occasion de sa mise en valeur. Il s'agit donc autant ici de géopolitique que d'histoire sociale, de sociologie de l'action que de géographie de l'aménagement.

TRANSCRIPTION

Comme beaucoup d'études de sociologie rurale au Maroc, cet ouvrage ne peut éviter d'être polyglotte. La région étudiée englobe des berbérophones et des arabophones. La plupart des documents, de première main, sont rédigés en arabe classique, plus ou moins correct, souvent associé à l'arabe dialectal, exceptionnellement au berbère — ici *tachelhait*.

Mais en écrivant en français, en caractères latins, sur une région où l'administration et la cartographie ont introduit dans la langue française un grand nombre de concepts et de toponymes sous des graphismes approximatifs, nous voilà avec au moins trois exigences supplémentaires : celle de la transcription phonétique ; celle de la transcription littéraire conventionnelle ; celle de la restitution de mots et de notions déjà connus sous des orthographes fantaisistes mais qui sont devenues familières.

Ces exigences ne visent pas un purisme académique, mais une meilleure connaissance de ce qu'il y a derrière les différents vocables, un accès éventuel à une étymologie plus transparente et à l'appréciation de contaminations phonétiques et conceptuelles qui en disent parfois plus long que bien des enquêtes.

Voici trois exemples significatifs :

en français	*caïd*	(pl.- *caïd-s)*
en arabe	*qâ'id*	(pl.- *quwwâd)*
vulgo	*qayd*	(pl.- *qiyyad)*

en berbère	*Imesfiwen*
en arabe	*Maçfiwa*
en français	*Mesfioua*
vulgo	*Messiwa*

en arabe	*zâwaya* (sanctuaire)
en français	*zaouïa*
vulgo	*zaûya*

A prendre chacun de ces mots, on conviendra que les différentes leçons appartiennent à des aires géo-sociales différentes, quasi-géographiques il n'y a pas si longtemps, sociologiques aujourd'hui. Pour qui écrit-on ? Qui d'aventure lira cet ouvrage ? En toute rigueur, on ne peut faire que des mécontents, si l'on ne s'astreint pas, pour chaque vocable, à donner la constellation des variations connues : on voit la lourdeur de l'appareil !

Mais les difficultés ne s'arrêtent pas là. On dispose ordinairement de trois transcriptions courantes de l'arabe classique, et de quatre ou cinq du berbère ; encore faut-il disposer des caractères typographiques conventionnels qui ne peuvent s'obtenir que très imparfaitement.

En général, les mots vernaculaires seront transcrits selon les conventions de la *Biblioteca arabica*, chaque fois qu'il nous paraîtra nécessaire de fournir, avec rigueur, la forme d'arabe littéraire ou la prononciation phonétique. Mais nous avons passé beaucoup de compromis, ce qui est d'ailleurs dans le droit fil de toute cette étude, car le foisonnement langagier n'est bien entendu qu'une des dimensions de la complexité même de la société étudiée, au niveau du parler, de la monnaie (les habitants de ce pays utilisent trois systèmes divisionnaires), de la métrologie (au moins deux systèmes) ou du calendrier (trois calendriers d'usage courant)....

NECESSITES, CONTRAINTES, VOCATIONS

Les études de mise en valeur agricole, les recherches préalables à la factibilité des équipements hydrauliques au Maroc, — et ailleurs —, ont installé dans le vocabulaire, mais aussi dans les idées, les notions de "contraintes", de "vocation", de "possibilités". Le cadre naturel d'une région donnée, selon ce courant d'idées devenu classique chez les promoteurs des grands projets hydrauliques, aurait en soi une "vocation", des "possibilités", ou au contraire opposerait à l'équipement des "contraintes". Cette conception sous entend évidemment que des caractéristiques du milieu physique sont appréciées à partir de repères, de mètres, extérieurs à la réalité observée : c'est admettre qu'il existe des objectifs et des formules universelles.

Mais c'est, en fait, par rapport à l'application d'une technique, au champ économique général et surtout par rapport aux objectifs — économiques, sociaux ou politiques — visés par les acteurs en compétition, que peuvent être jugés les avantages et les inconvénients des caractéristiques générales d'une région. Un espace naturel n'a pas en soi de vocation, ni de possibilités, dans l'absolu, en dehors d'une **intention** de lui donner une vocation plus générale, de lui assigner un rôle dans un ensemble plus vaste.

Aussi, une description des conditions naturelles d'une région donnée, ne finirait jamais d'exposer les détails de la réalité physique de l'espace, si elle voulait précéder dans l'absolu une réflexion sur n'importe quel type d'aménagement possible, ou présenter tous les éléments qui concourent à l'explication de l'occupation humaine, en tous temps et tous lieux.

Tout observateur choisit, fait émerger certains traits, en néglige d'autres, en gomme d'autres encore, volontairement ou à son insu. Comment le lui reprocher ? Mais surtout comment peut-il faire autrement ?

L'objectif de cette réflexion étant, en définitive, de chercher à comprendre comment les rapports sociaux se sont projetés dans l'espace haouzien, et dans quelle mesure ils sont dépendants des structures physiques durables de cet espace, trois types d'exposés me sont apparus susceptibles de respecter un peu la logique et la rigueur.

a— Une description séparée, la plus complète du point de vue de la géographie physique, qui aille aussi loin que possible dans l'utilisation des résultats des recherches récentes, quitte à aborder peut-être des aspects dont on pourra croire qu'ils sont sans importance pour le sujet général, donnant en quelque sorte au lecteur les armes disponibles, les sources sociologiques de cette réflexion. Voie longue, qui ouvre

sur le "plan à tiroirs" et fait s'aventurer l'impétrant dans un domaine qu'il ne possède pas parfaitement. Ne pouvant être "spécialiste en tout", il ne peut que compiler et demander l'indulgence.

b— Une approche, qui éprouverait le degré de compatibilité de chaque type technologique, de chaque organisation de l'espace, avec la structure de l'espace naturel, et qui en quelque sorte viendrait à justifier cette compatibilité ou à l'infirmer. Ce serait aussi un exposé à tiroirs, mais à tiroirs emboîtés, dès que l'on se serait arrêté, d'avance, sur un petit nombre d'organisations types (typologie construite extérieurement au facteur géographique).

c— Enfin un point de vue historique, qui déroulerait l'explication avec le temps, poursuivant la recherche des facteurs ayant influencé le choix de telle ou telle solution, là où on peut les trouver. Voie austère, et pratiquement, pour nous, vouée à l'échec, si elle était menée seule, tant est fragmentaire, ponctuelle et inégale notre information historique. On risquerait fort, en suivant ce fil, de semer beaucoup de points d'interrogation dans le texte, sans donner de méthode pour les réduire.

La solution choisie n'est pas la plus rigoureuse, elle se tient à égale distance de ces trois voies. N'ayant pas voulu renoncer à exposer ce qu'on croyait savoir, aussi partiel et fragmentaire que ce soit, nous voulons viser d'abord à rendre la région physique familière au lecteur, à traiter de ce qui — après coup — est apparu le plus important pour l'intelligence du sujet, sans renoncer parfois à rappeler les controverses qui courent sur la compréhension de la réalité même des faits présentés — controverses que l'on pourrait penser externes à notre sujet, mais qu'on ne peut omettre sans en réduire la richesse.

Ensuite, nous pensons examiner sur cet espace l'impact de l'accumulation historique des actions techniques. Les données physiques sont quasi constantes; certes, leur transformation a été longtemps inaccessible à l'homme, compte tenu de la faiblesse de ses moyens et de ses techniques, mais progressivement, avec des hésitations et des allers et retours, des bonds et des retraits, il est parvenu dans le Haouz à établir irréversiblement dans le long terme, un aménagement de l'espace, une distribution des eaux et une organisation de la production orthogénétiques. Il apparaît nettement que par approximations successives, irrésistiblement, siècle après siècle, malgré les vicissitudes, les temps morts et les défaites, les progrès et les réussites, un projet global a été inlassablement repris, qui est de tirer un parti de plus en plus favorable des conditions naturelles, en intégrant les eaux des différents bassins pour les verser le plus également possible sur les terres disponibles. Il ne s'agit pas ici d'égalité sociale, mais d'adéquation technique. Nous n'évoquons pas une sorte de finalité extérieure aux volontés immédiates, une espèce de transcendance qui se serait imposée aux acteurs

historiques, une manière de déterminisme qui aurait manipulé des actions disparates pour concourir à un projet qui les dépassait. Il s'agit simplement d'une somme de résultats, qui, conservés en tout ou en partie, et qui, mis bout à bout au long de l'histoire, a occupé progressivement l'espace naturel, plages sur plages, à partir de stratégies sans cesse renouvelées et pensées dans des contextes politiques très différents et qui n'en a pas moins fini par dominer l'ensemble du cadre physique : une rationalité, somme de bricolages !

Enfin, nous nous proposons de comprendre, comment peut être vécu actuellement ce legs hétéroclite, superposé et composite, de l'accumulation matérielle et sociétale, qui n'est totalement ni un bric à brac fait de morceaux hérités de l'histoire, ne témoignant que d'une réalité morte — comme des pièces de musée —, ni un ensemble d'organes parfaitement intégrés dans un système où, fonctionnellement, chacun ne jouerait que pour la réalisation du tout, mais qui à la fois se structure au niveau supérieur, tout en destructurant ses parties, dans un champ d'évolution encore hésitant et incertain où rivalisent le mode de production capitaliste et le mode de production caïdal, dans une situation générale de domination économique internationale.

PREMIERE PARTIE

LES NECESSITES GEOGRAPHIQUES

I — QU'EST-CE QUE LE HAOUZ ?

Dans une étude portant sur l'histoire sociale d'une région, on peut se demander s'il n'est pas vain de vouloir rigoureusement définir les limites de celle-ci. D'abord parce que ses frontières ne sont pas celles d'une juridiction d'Etat, ni d'une nation, et que, quand bien même cela serait, ce qui se passe alentour peut avoir autant, sinon plus d'importance pour expliquer ce qui se joue sur la scène elle-même. On pourrait convenir de n'étudier que les effets de l'histoire dans une aire géographique bien arrêtée, mais comment définir cette aire d'une manière univoque pour tous ?

En fait, chaque discipline scientifique ayant le souci de rapporter à l'espace son objet d'étude, donne une définition différente à la notion de région. La superposition des régions géologiques, géomorphologiques, écologiques, botaniques, agricoles, humaines, administratives, pour ne citer que ces quelques exemples, fait apparaître plus de chevauchements que de superpositions [1].

Dans une même discipline, d'ailleurs, les auteurs entre-eux ne sont pas toujours d'accord, et il arrive qu'ils en viennent à se contredire au fil de la plume dans un même ouvrage.

Force est de reconnaître que la notion de région géographique manque encore de netteté et enveloppe des séries de considérations non hiérarchisées. Le flou du concept ne pouvant faire admettre séparément à des chercheurs différents, une synthèse acceptable, chaque discipline se retranche dans son propre effort de rigueur, et par suite diverge de plus en plus de ses voisines au lieu de concourir à une vision globale. Si la géographie régionale se veut une science de synthèse, on conviendra qu'il s'agira plutôt d'un art, tant que ne sera pas dégagée la hiérarchie des variables prises en compte pour définir l'espace régional.

1) Ch. CHRISTIANS — La géographie appliquée à l'agriculture et à la planification régionale en Mesbayetan Condroz, Colloque international de géographie appliquée, Université de Liège, 1967.

La solution proposée par J. KLAZTMANN [2] est certes un progrès sensible vers la systématisation, mais elle suppose la prise en compte uniforme des mêmes variables ; elle n'est applicable que dans un espace où la discontinuité des associations de variables est significative ; c'est à dire là où une vieille histoire a permis peu à peu de rééquilibrer les trop fortes discontinuités du milieu, là où les investissements humains sont parvenus à adoucir les trop brutales disparités zonales et inter-régionales. Alors la méthode mathématique, la distribution topologique, peuvent faire apparaître les nuances, là où elles étaient devenues difficiles à déceler, faisant transparaître encore l'effet de variables liées au milieu et à l'histoire, non encore totalement dominées par la seule dictature du coût de la distribution.

Cela revient en somme à rappeler que la région est aussi un produit de l'Histoire. Là où l'homme est encore faible et démuni devant les forces naturelles, la méthode pour appréhender la région ne peut être la même que là où des millions d'heures de travail sont accumulées à l'hectare, incorporées au paysage, dans l'aménagement de l'espace, dans les machines et dans l'industrie.

Dans le Haouz de Marrakech, quelques essais tentés de distribution mathématique, sur le conseil de KLAZTMANN, n'ont rien appris de plus sur les grands ensembles, que ce que l'on savait déjà et qui sautait aux yeux ; mais ces grands ensembles déjà distingués couvraient d'un même manteau d'uniformité des zones et sous zones très apparentes dans le paysage. On a pu invoquer le manque de précision des données de base, l'âge pré-statistique de la connaissance régionale au Maroc, la disparité des acteurs économiques, mais il semble surtout, qu'une application systématique de mêmes variables n'est pas heuristique tant la fragmentation de l'espace relève de considérations totalement différentes, en bour et en irrigué par exemple, en zone de pompage ou en zone de séguia, en plaine ou en dir, etc....

Sans doute, lorsque le Haouz de Marrakech aura été entièrement équipé par un réseau d'irrigation moderne intégrant les eaux de l'ensemble des sept bassins versants qui dominent la plaine, dans une économie mercantile, où hommes, capitaux, matières et énergie seront totalement mobiles pour se porter, dans un système rationnel de moindre coût, aux endroits de la plus forte efficacité (production, profit... ou satisfaction sociale), des modèles mathématiques pourront rendre compte, mieux que l'hésitante et intuitive appréciation, des limites et des structures de l'espace haouzien.

2) J. KLAZTMANN — La typologie des régions agricoles françaises, problèmes méthodologiques, colloque d'Hamilton, 1972.

Mais nous sommes ici entre deux âges ! La géographie physique ne suffit pas à expliquer la réalité du paysage ; la statistique économique manque de données et se trouve largement impuissante.

Enfin, si l'on veut s'éloigner des définitions spécifiques relevant de chaque discipline, la notion de région renvoie aujourd'hui, consciemment ou non, à l'idée de développement, comme elle renvoyait autrefois à l'idée d'administration (fiscalité, police). C'est donc résolument placé dans le contexte historique de la géographie volontaire, que peut être défini un espace régional.

Ayant poussé autant que possible et dans tous les sens cette réflexion, il apparaît, en fait, que nous sommes dépendants de deux grandes sources d'information de nature tout à fait différente, appartenant à deux modes différents d'approche du problème régional : une source historique, abondante et ancienne portant sur les rapports entre le Makhzen et les tribus d'une part, une source administrative récente, très fournie également, portant sur les moyens de production et les possibilités naturelles. Il serait naïf de croire, que l'on puisse facilement éviter l'utilisation préfentielle de ces trésors, et qu'on puisse ne pas oublier que d'autres aspects, comme la distribution de la consommation ou de l'endettement, nous échappent presque complètement.

La définition de la région est aussi tributaire de la nature de notre information. Tant que la hiérarchie des variables n'aura pas été établie et celles-ci quantifiées pour être prises en compte, et non prises en compte parce qu'elles se trouvent préalablement quantifiées, la région géographique restera une pure contingence.

1. ETYMOLOGIES

Au niveau du langage, le mot *haouz* suffit à désigner la plaine comprise entre l'Atlas et les Jbilet et dont Marrakech est la capitale. Mais on doit remarquer que si le *haouz* par excellence est celui de Marrakech, d'autres villes sont flanquées d'espaces qualifiés du même vocable : notamment Fès, Meknès, Rabat, Tanger, Tétouan [3]. Ce sont pour la plupart des cités *ḥaḍriya*, c'est à dire, des villes de résidence royale, des capitales intermittentes d'Etat, au sein desquelles se sont développées les premières bourgeoisies urbaines autour du pouvoir central.

Etymologiquement, il y a dans la racine *ḥâza, yaḥûzu*, l'action d'accaparer, de s'approprier, de poursuivre de soi vers l'extérieur — comme à la chasse —, de faire déguerpir, de repousser pour mieux

3) EL BEKRI — Description de l'Afrique Septentionale 1068, traduction de Slane, édit. 1965, p. 292, 303.

posséder une chose. La *ḥiyâza* est une possession par longue jouissance, et le *ḥaûz* est la possession caractérisée, le lieu entouré d'une haie, ou d'un mur, un enclos [4].

Historiquement, il semble que la première mention de ce vocable soit dans l'ouvrage du géographe arabe 'ARRĀM as-SULĀMI[5], qui utilise plus exactement le pluriel *ahwâz* dans le sens de banlieues, alentours, régions entourant une ville. Le pluriel exprimerait une vision sectorielle centrifuge, radiocentrique de l'espace; devant chaque porte de la ville s'ouvrirait un secteur, une région. L'utilisation du pluriel suppose une perception intérieure à la ville; le singulier *haouz* désignerait, de plus loin, un espace global, au milieu duquel la ville rayonne.

A l'origine, pas de limites précises donc ! Ici un centre, le doigt levé de la Koutoubia témoignant de l'unicité de Dieu, autour duquel irradie, s'ordonne et progresse la civilisation de l'Islam, dans un pays de mécréants et de sauvages !

Le *haouz* n'est pas seulement une banlieue, une auréole suburbaine, c'est une zone sûre opposée au vide menaçant des espaces alentours; il est concentrique au *horm* et repousse le *hlaâ*. Le *horm* c'est l'interdit sacré, le *haouz* l'espace laïc de jouissance paisible, le *hlaâ*, le vide inquiétant.

DEVERDUN nous signale que "la description (de Marrakech) des Masâlik [6] est curieuse mais logique : c'est un itinéraire selon la vieille méthode des géographes arabes. Elle part du palais, c'est à dire de l'essentiel, et, en respectant la hiérarchie, chemine vers la grande porte de la Casbah. On va de l'intérieur vers l'extérieur" [7]. Le *haouz* est juste au-delà, c'est ce qui est gagné sur le vide, sur la négativité.

2. LE HAOUZ AVANT LE MOT

On n'imagine donc pas, le *haouz* avant Marrakech. Pour considérer le même espace, il faudrait faire un renversement complet de perspectives, s'installer sur le plateau du Kik par exemple, et ne saisir la plaine que comme un prolongement de la montagne. L'opposition alors serait

4) Voir aussi Louis BRUNOT, Textes arabes de Rabat, II Glossaire Paris 1952 pp.199-201.

5) *Kitâb asma jibâl tihama wa sukaniha* cité par Asbes Salam HARUN dans ses *Nawadir al Maḥtûtat*, le Caire 1956, t. VIII p.397.

6) Ibn IDARI — *Al Bayân*.

7) DEVERDUN — Marrakech avant 1912, op. cit. p. 218.

de *l'azgâr*[8] par rapport à *l'adrâr*, du plat pays par rapport aux alpages : vision antique, certainement, qui transparait chez les géographes antérieurs à la fondation de la capitale du sud [9], à l'époque où les itinéraires passaient par les petites villes *"Ailen, Aġmat, Nafis, Afifen....* — établies aux débouchés *(foums)* des principales rivières.

Retranchés dans la proche montagne, la retraite protégée par les défilés, les Masmoudiens dominaient les grandes dépressions du nord où circulaient les tribus Baġawata. Steppes giboyeuses et pâturages d'hiver, ces espaces complémentaires de l'économie pastorale constituaient des zones dangereuses, d'occupation temporaire.

A suivre EL BEKRI le long du Dir, on saute des vallées "charmantes" [10], d'oasis de prospérité en villes étapes. Mais il ne nous dit rien des espaces intermédiaires pour aller des unes aux autres. Même silence chez Ibn HAÛQAL qui nous entretient longuement de la richesse du Sous, de Sigilmassa et autres provinces, mais omet Naffîs et ne parle d'Aghmat que comme relais commercial.

3. LE HAOUZ DANS L'HISTOIRE

On trouve pour la première fois le terme *haouz* comme toponyme à proximité de Marrakech, et d'une manière indiscutable — c'est à dire sur des documents de première main et excluant une intention nominaliste — dans une lettre de Yahya ou TAFÛFT écrite à son oncle Yahya b.ʿAbdallah et aux habitants de Sernou, quelques jours avant le 28 Mars 1514 [11] : *"wa naḥnu tarâna bi-ḥaûz maḥaddinin al-wâd..."* ce qui peut être traduit par : "et quant à nous, nous voici au Haouz, campés au bord de l'oued..." — d'après le contexte il doit s'agir certainement de l'oued Tensift.

A peu près à la même époque, Hassan ez ZAYYÂTI, dit Léon l'Africain, donne à la région de Marrakech, des limites précises, qui définissent assez bien ce que nous appelons aujourd'hui le Haouz, si on l'augmente des bassins versants montagnards : "Cette région com-

8) L'expression *azgâr* (en berbère = plaine) n'est pas souvent utilisée pour le Haouz. Les deux seules mentions qui en sont faites, à ma connaissance, pour désigner la plaine de Marrakech est de R. MONTAGNE, les Berbères et le Makhzen... 1930 p. 22 et Emile LAOUST — Contribution à une étude de la toponymie du Haut Atlas, in Revue des Etudes islamiques, Paris 1939, p. 233, note 55.

9) Ibn HAÛQAL — Configuration de la terre H 380 JC 988 traduct. Viett et Kramers.

10) Description de l'Afrique Septentrionale, JC. 1068, de Slane, 1965 pp. 292-303.

11) S.I. Portugal I p. 515 du texte arabe, 517 du texte français. Signalons deux autres mentions du toponyme tout aussi indiscutables, le 15.8.1517, dans une lettre du même à Emmanuel 1° (S.I. P 155 arabe) et, en Janvier 1521, dans une lettre d'Abderrahmane b. Haddû à Emmanuel 1er qui nous permet de savoir qu'une expédition dans le Haouz a concerné le pillage de trente douar-s (SI p.II p.283 t. arabe).

mence à l'ouest de la montagne de Nfifa et va vers l'est jusqu'à la montagne d'Hadimei. Elle descend vers le nord jusque près du fleuve Tensift pour se terminer au confluent de la rivière Asifinual avec ce fleuve" [12]. "Cette région, ajoute-t-il un peu plus loin, a presque la forme d'un triangle", car il donne à l'Atlas une orientation nettement NE - SO. En fait, ces limites dessineraient plutôt un quadrilatère limité à l'ouest par l'Asif el Mal, à l'est par le Rdat, au nord par le Tensift, et au sud par la ligne de crêtes de l'Atlas.

MARMOL, cinquante ans plus tard, reprendra mot pour mot les limites de Léon, et précisera que la région de Marrakech est entourée de six autres provinces : Hea (Haha), Sus, Gezula, Eskura (Skoura), Tedla et Duquela

Chose remarquable, dans la description de Léon l'Africain, c'est l'absence totale du toponyme haouz concernant la région de Marrakech. Pourtant il y vint plusieurs fois durant les années 1514 et 1515 ; la langue arabe est sa langue maternelle et il a rencontré personnellement Yahya ou Tafouft [13]. C'est que probablement alors, le haouz n'était qu'un lieu dit, sans importance.

Naciri SLĀWI, dans l'Istiqça[14], emploie pour la première fois le toponyme, lorsqu'il évoque les compétitions des Saadiens avec les Beni Wattas dans la région, c'est à dire autour de 1536.

Le document anonyme sur la dynastie saadienne [15] utilise le mot haouz, pour désigner la province de Marrakech, sous le règne d'Abou Hassoun le Wattasside, donc avant 1554.

Vers 1567, pour MARMOL, "la province de Maroc" n'est pas encore le haouz. Il donne à ce dernier terme une acception beaucoup plus étroite : "il n'y a point d'autres villes dans la province de Maroc, et les lieux qui sont autour de la ville, au quartier de haouz, où le pays est de grand rapport et fournit la ville de tout, sont les suivantes : *haouz, astar (ou aftar), izguineden, sor el giohora, cortuben, terguin, hara, sor el*

12) Description de l'Afrique. Ed. Epaulard, Paris 1956, t. 1, p. 95.

13) Gaston DEVERDUN, article hawz dans l'Encyclopédie de l'Islam, nvelle. série t.III p. 309 B, 310 A, signale que le toponyme apparaît au début du XVI[e] pour les alentours de Fès et il reprend, sans la critiquer, l'opinion d'A. EPAULARD. Celui-ci écrit en effet que "la plaine de Marrakech portait déjà (à l'époque de Léon) le nom de Haouz qu'elle a conservé jusqu'à aujourd'hui (p. 95 n130-98 n157-124 n299). Mais on ne le trouve pas dans le texte de Léon. Il nous semble que le traducteur de Léon identifie à tort El Caus et Chaus, Cheus, une des sept provinces décritres dans le Royaume de Fès. D'abord parce que la région ainsi dénommée n'est autour d'aucune grande ville, bien au contraire, ensuite parce que le CH de Léon vaut aussi bien pour un K (Buchuia : Bukkuya) que pour le G (Chasa : Gsasa) que pour le KH (Beni Chelid : Béni KHaled). Enfin, des toponymes comme Qûz (Ribât qûz) et Gâûz (passage gardé) existent au Maroc (Emile LAOUST — Contribution... op.cit. p.273-274, & 206).

14) Mérinides, t.IV p. 556.

15) E.FAGNAN, Extraits inédits relatifs au Maghreb, Paris 1927, p. 374.

focora" [16]. Il est clair que déjà pour MARMOL, il y a huit secteurs autour de Marrakech, s'appelant ensemble haouz, et que l'un d'eux porte le même nom que l'ensemble.

Les toponymes cités par MARMOL ne sont pas tous identifiés, mais on peut aisément retrouver dans *hara* le quartier extra-muros de la léproserie : il est porté sur les anciennes cartes que nous possédons de Marrakech tel le plan WASHINGTON[17]. Mais comme Moulay Abdallah le Saadien (964-982 h/ 1543-1557 JC) a déplacé la léproserie de Bab Aghmat, où elle était depuis les Almohades sous le nom de *hârat al judamâ* [18], à Bab Doukkala où le lieu dit est encore connu de nos jours, on ne peut savoir si Marmol désigne par *hara* un secteur sud du haouz ou un secteur nord. *Cortuben* est certainement mis pour cortidores ou corroyeurs[19], ce n'est autre que la traduction de *debbâgîn* (tanneurs) dont la porte s'ouvre vers l'oued Issil. *Terguin* est le nom d'un établissement sur les rives de l'oued Tensift, à proximité du gué ou du pont (?) C'est aussi le nom d'une petite ville proche de Mazagan, souvent citée au milieu du XVI[e] siècle dans les documents portugais [20].

Dès la fin du xvi[e] siècle, l'expression **haouz** s'impose comme synonyme de banlieue élargie de Marrakech, mais continue à désigner plus précisément les environs immédiats de la ville, sans franchir à l'est l'oued Issil, limités au nord par le Tensift, et comprenant la rive droite irriguée du Nfis. C'est aussi ce que les premiers cartographes du Protectorat entendront par Haouz, tel qu'on peut le voir encore sur la feuille Marrakech au 1/500.000 éditée en 1954.

Aujourd'hui pourtant, le haouz est bien plus grand que cela et s'apparente plutôt lexicographiquement à l'heureuse expression de Doutté : "le hoûz, c'est-à-dire quelque chose comme "la Provence" "[21].

4. INFLATIONS MODERNES

L'accroissement considérable de l'espace nommé haouz depuis le XVI[e] siècle s'est poursuivi au cours du XX[e].

Certes, le tertib des années 1915 et 1916 recense dans une rubrique nommée *haouz* des emblavures totalisant moins de 5.000 hectares. Il y

16) MARMOL, 1667 pp. 61-62.

17) Plan WASHINGTON 1830, MERRY Y COLOMB 1864, Paul LAMBERT 1867, LARRAS 1899.

18) H. de CASTRIES, les Sept patrons de Marrakech, Hespéris 1924, 3[e] trim. pp.267, 268 & n 1 : *hâra al hadami*.

19) Goís de TORRES III p. 240; MARMOL II p.65, RICHARD p.145.

20) MARMOL texte esp. t. II fol. 36 v°, t. fr. t. II p. 68 et S.I. Portugal doc. 18.2.1541 et une lettre de Yahya datée de 1513, p. 381 & n4.

21) DOUTTE — En tribu, 1905, p. 161.

aurait eu comme une restriction de l'espace haouzien un peu avant le Protectorat.

Une carte au 1/200.000, éditée par l'Institut Géographique National en 1920, appelle *haouz* le sud-ouest immédiat de la ville de Marrakech; la lettre couvre près de 10.000 ha de terres dites en partie "makhzen", en partie "guich".

La réédition en 1954 de la feuille Marrakech (carte au 1.500.000 e) publiée également par l'IGN, étale largement au nord-ouest de Marrakech un haouz d'environ 100.000 ha de superficie, allant de l'ouest de Sidi Zouine jusqu'à l'est du Jbel Ramram, et traversant obliquement le Tensift.

Dans l'Atlas Monographique Marocain édité en 1951, la plaine du Haouz figure comme le territoire compris entre le Haut Atlas et les Jbilète, la bordure du plateau Tekna à l'ouest, et la Tessaout à l'est, avec une superficie d'environ 435.000 ha [22].

A cette extension déjà considérable de la signification du toponyme devait s'en ajouter une nouvelle, en 1961, avec la création du *"périmètre du haouz"* de l'Office National des Irrigations; [23] périmètre qui englobait non seulement la plaine du haouz au sens strict, mais s'étendait à l'ouest jusqu'à Chichaoua, et au nord-est jusqu'à l'Oum er Rbia. Ainsi délimité, le pèrimètre du haouz était une création bien artificielle, couvrant un peu plus de 900.000 ha. Ce pèrimètre a été ensuite, en novembre 1966, administrativement réduit [24] à la plaine directement irrigable par les apports des oueds atlasiques, depuis le Nfis à l'ouest, jusqu'à l'Akhdar à l'est. Ce dernier territoire couvre quelques 350.000 ha, auxquels il faut ajouter les bassins d'alimentation montagnards de ces mêmes oueds (environ 874.000 ha).

Ces inflations verbales sont significatives, d'une part du succès du vocable lui-même, très allégorique, euphonique, connotant l'extension désirée de l'omnipotence de l'Etat, et d'autre part révélatrices de la confusion des points de vue.

5. LIMITES

La première tentative rigoureuse de définition des limites du Haouz revient à Jean DRESCH, à partir d'observations sur le **relief et la géomorphologie.** Pour cet auteur, le Haouz d'abord est compris entre les

22) Direction de l'Agriculture, Atlas Monographique Marocain, Rabat 1951.

23) Décret de création de l'Office National des Irrigations.

24) Décrêt de création de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Haouz (ORMVAH).

Jbilète et le Dir de l'Atlas [25]. En outre, si l'on peut admettre l'existence d'un grand haouz, il convient de distinguer le Haouz oriental du reste, car "la Tessaout et Lakhdar appartiennent à des bassins hydrographiques différents" (pp.491, 524). En ce qui concerne la séparation entre le haouz occidental et le haouz central, la position de Jean DRESCH est nette, il inclut le Nfis dans le haouz occidental (p. 504)

Une définition proprement **orographique,** à des fins d'aménagement hydraulique, arrêterait autrement les limites du Haouz : ce serait celles qui comprendraient les secteurs d'épandage des oueds Nfis, Rheraya, Ourika, Zat et Rdat. Au-delà, vers l'est, on ne peut plus vraiment parler du Haouz mais plutôt du pays Zemrane, ou mieux du bassin de la Tessaout [26]; l'oued Larh qui fait office de collature naturelle de ce bassin limiterait donc le haouz hydrologique à l'est, comme le Tensift de la même manière le limite au nord. Dans cette acception orographique, les bas plateaux et collines des Tekna, Tiourar et Oulad M'Taa, à l'ouest, sont rejetés hors du haouz. La crête de l'Ardouze au nord de Mzouda, et le lit intermittent de l'oued el Bied, affluent du Tensift, finissent vers le NO de le fermer.

C'est vers le sud que la limitation du haouz est plus difficile à arrêter et spécialement sur deux points : les débouchés des vallées (foums) et les collines de Tamesloht.

Aussi haut qu'on les remonte, et presque jusqu'à 1500 m, les vallées atlasiques dans le versant nord sont flanquées de micro-parcelles en terrasses, irriguées par des séguias prélevées dans le lit même de la rivière. En outre, l'irrigation de la plaine de Marrakech, et par suite son existence économique même, est tributaire des bassins versants montagnards.

Faut-il par suite comprendre, dans le Haouz hydrologique, la montagne qui domine directement cette plaine ? L'appréciation correcte des conditions d'irrigation du Haouz ne peut, à l'évidence, exclure la prise en compte dans leur ensemble, des bassin versants qui donnent dans la plaine, pour l'évaluation des apports en eau et leur distribution dans le temps. Mais l'étude de la mobilisation effective de cette eau et sa distribution dans l'espace, n'exige pas de remonter bien au-delà du débouché de la rivière dans la plaine.

En effet, l'aspect le plus important concernant la distribution de l'eau dans la plaine, a été jusqu'ici celui d'une garantie de la maitrise

25) Jean DRESCH — Recherche sur l'évolution du relief dans le massif du Grand Atlas, le Haouz et le Sous, Paris 1941, pp. XI, XII et 491.

26) Michel DUCROCQ et Paul PASCON — La mise en valeur de la Tessaout, in Revue Hommes, Terre et Eaux n° 6, 1er trimestre 1973, p. 19 A.

des prises d'eau en rivière, c'est-à-dire de l'alimentation maximum possible de la prise au fil de l'eau. Or, on le verra, aucune prise de séguia de plaine n'est située au-delà de quatre kilomètres en amont des débouchés. Ainsi la prise de la première séguia de plaine pourrait borner la pénétration du Haouz dans les vallées, la ligne du piedmont reliant ces points extrêmes.

Du point de vue de **l'histoire sociale,** il est difficile de donner au Haouz des limites précises, parce qu'il y aurait autant de définitions de l'espace haouzien que de périodes découpées dans l'Histoire. En montagne, les groupes humains ont depuis longtemps occupé des cantons, des districts stables, ou relativement stables, comme on peut le constater pour les Seksawa par exemple [27], ou les Rifains [28]. En plaine, au contraire, et spécialement à l'entour d'une capitale comme Marrakech qui a connu une histoire particulièrement riche et de nombreux transferts de populations, l'espace haouzien apparait comme une nébuleuse pulsante, aux limites vagues sans cesse remises en question. Si l'on entend par Haouz la région directement dominée par la ville de Marrakech et le pouvoir central, c'est à dire si l'on se place dans l'optique makhzénienne, alors le Haouz comprend les jardins de banlieue (Jnanat) augmentés du domaine de l'Etat (Makhzen) et des terres guich; il faudrait le réduire à l'actuel cercle administratif dit de Marrakech-banlieue en français, et "*Ahwaz Marrâkuch*" en arabe. Les Rehamna et les Mesfioua situés dans la plaine à l'est de l'oued Issil en seraient exclus.

Un découpage à partir des dénominations dites "tribales" fournirait une autre image du Haouz assez bien limité à l'est par l'oued Tirhezrit— les Zemrane ne faisant sans contexte pas partie du Haouz — mais difficile à arrêter ailleurs : les Masfiwa occupent tout un secteur montagnard et descendent jusqu'au milieu de la plaine dans le secteur du R'dat; les Rehamna enjambent le Tensift, entourent Marrakech au nord, et leur aire de mouvance va jusqu'à l'Oum er Rbia; les tribus guich du NO (Oulad Dlim, Doublal, Herbil), si elles sont en majeure partie en rive droite du Tensift, disposent pourtant d'azib-s et de parcours dans le bas secteur du N'fis; il serait difficile donc là aussi de trancher. A l'ouest, par contre, la frontière traditionnelle entre le "guich" de Marrakech et les Zerarate — anciens guich aussi — relevant de la province de Safi, se superpose parfaitement aux limites des zones d'irrigation. De même les limites sud et sud-ouest des secteurs d'irrigation, des zones orographiques et des limites "tribales" sont superposées.

27) Jacques BERQUE — Structures sociales du Haut Atlas, PUF, Paris 1955, p.4.

28) Davis HART — Tribal and place names among the arabo-berbers of northwestern morocco a preliminary statistical analysis, in Hesperis-Tamuda 1960 vol.I fasc.III p.511.

Trois difficultés donc au rapprochement du découpage "ethnique" et du découpage hydraulique : la complexité imbriquée, véritablement tribale des Rehamna, les solidarités entre les Masfiwa de la plaine et ceux de la montagne, la mosaïque des guich du nord.

L'évolution de la vie politique et la **géographie administrative** volontaire ont résolu d'une certaine manière ces problèmes, en créant, en 1958, les communes rurales. Nous aurons l'occasion de revenir sur la signification des objectifs visés par l'Etat lors de la création des communes rurales, ainsi que sur la tentative d'en finir avec l'idée de tribu. Ce qui nous importe ici, c'est que le nouveau découpage de l'espace fixe, avec une relative précision, une assiette territoriale simple et utilisable pour toute comparaison statistique et économique. A peu de choses près, on peut aujourd'hui définir un haouz administratif, somme d'un nombre entier de communes rurales — douze au total — dont les noms nouveaux ne renvoient que très vaguement au passé : Ras El Aïn, Aït Ourir, Oulad Ahsoune, Abdallah Rhiate, Rhmat, Tnine Ourika, Tahanaout, Tamesloht, Saâda, Jnanat, Tnine Oudaya, Sebt Aït Immour.

Ce découpage n'existe aujourd'hui que sur des cartes au 1/50.000 e, mais le nombre et le nom des villages contenus dans chaque commune rurale sont connus, et dans chaque village, il est possible, sur le terrain, de reconnaître la ligne qui le sépare du village voisin, même quand les mutations foncières, encore rares dans les extrémités du Haouz, font se superposer finages et terroirs. C'est évidemment un progrès considérable du point de vue de la connaissance administrative de l'espace, ce qui ne veut pas dire que cela en soit un du point de vue de la connaissance sociologique. Autrefois, on pouvait connaître les groupes par leurs centres, leurs sous-groupes, leurs fractionnements, leurs chefs, mais on ne savait pas bien où s'arrêtaient leurs territoires ; aujourd'hui c'est l'inverse, on parvient plus vite à connaître l'espace que les gens qui y vivent, tant est systématique le refus de l'Etat de reconnaître les organisations spontanées.

On peut se demander, si le nouveau découpage territorial en communes rurales, va survivre au futur aménagement hydraulique du Haouz dans les vingts années à venir et si la délimitation reconnue ici sera pertinente avec une autre distribution de l'eau. C'est une question qui a préoccupé les responsables du découpage, et certaines "rectifications" proposées ont été reportées jusqu'au moment de la distribution de l'eau elle-même. Le découpage actuel est donc une image administrative de transition, d'attente, qui a l'ambition — excessive — de créer des solidarités plus fortes entre membres d'une même commune rurale qu'entre anciens contribules, par la pratique administrative, par l'activité d'un centre commercial, financier et économique.

La mise en place de l'irrigation moderne frappera d'alignement les cultures et casiers hydrauliques, et de discipline l'ensemble du comportement productif, faisant passer brutalement des paysans en économie vivrière fortement marquée par la subsitance, à des cultivateurs presqu'entièrement dépendants du marché.

Cela n'ira pas sans quelques changements, les solidarités de tours d'eau, de casiers, de bassins, liés au canal se substituant aux antiques dénominations ethniques. Ne sera-ce pas aussi la fin de l'ethnographie classique ?

II — LE CADRE NATUREL

Pour voir le Haouz tout entier, il faut s'établir sur le Kik. On le domine largement aussi de la corniche du Tizerag qui cerne, au nord, le plateau de l'Oukaïmeden, ou bien de la crête qui borde le plateau du Yagour, deux hauts lieux des pasteurs de bovidés [1]; mais de ces deux derniers points de vue trop élevés, le relief de la plaine est écrasé, et rarement l'air assez pur, dans les bas fonds, pour permettre d'y distinguer les détails.

On parvient au Kik par une méchante piste issue de la vallée du Rhirhaya, empruntée par les pélerins visitant Moulay Brahim, ou mieux encore, par un chemin qui l'escalade, de la vallée du Nfis jusqu'à Aguergour, à travers une olivette et de verdoyants jardins qui cascadent dans le travertin.

Menaçante barrière vu..de la plaine, le Kik est comme une sentinelle avancée du Deren sur les bords du Nfis, un peu comme le Tasghimout l'est dans le bassin du Zat. Il se dresse, immense, tout ovale, synclinal perché, table de calcaire flanquée de murailles dont les deux portes seraient Aguergour du côté du sabre [2], et Moulay Brahim du côté de la religion — à l'est, bien entendu.

"Quand bien même, s'écria l'Imam, y aurait-il un Kîk sur le Kik, et sept Kîk superposés, rien n'empêcherait l'arrivée du Jeudi" [3]. On dit

1) Jean MALHOMME, Corpus des gravures rupestres du Grand Atlas, Rabat 1959, 164 pages, plus de 1.400 relevés, et André SIMONEAU, Recherches sur les gravures rupestres du Haut Atlas marocain, Bull. Soc. Préhist. fr. t. LXV 1968 pp. 642 à 653.

2) Les petits caïds chargés des tribus du Nfis sous l'autorité du Caïd des Ahl Sous et de la Qasba ont toujours été (avant Taïeb Al Goundafi) établis à Aguergour. (Justinard.- Le Caïd Goundafi, p. 38, 39) probablement acropole de l'ancienne Nafis et passage obligé pour qui veut entrer dans l'Atlas.

3) Al Baydaq in LEVI-PROVENÇAL, Documents inédits d'histoire almohade, Paris 1928 p. 77 dut t. arabe et 125-126 et note 2 du texte français.

Le jeudi, Khmis, le cinquième jour, celui de "l'issue favorable". Il semble qu'autrefois le jeudi ait été réservé au commerce et à la gestion des affaires civiles. La vertu prophylactique du nom du jeudi qui tient du lien qui le rattache étymologiquement à Khamsa, est mis en relief par W.MARÇAIS dans une note de ses Textes arabes de Takroûna, p. 337-338. "Les Jeudis, écrit Diego de TORRES, il y a certaines personnes que les Maures nomment Haquémes (hâkem) qui connaissent tant du civil que du criminel", in MARMOL t.III, p.141. Un grand nombre de marchés dans l'ancien Haouz se tenaient le jeudi, et le plus fameux d'entre eux est à une des portes de Marrakech. Cela semble relever d'une ancienne chronologie de la semaine, réservant le jeudi au commerce et le vendredi à la religion, étant entendu que la première acti-

aussi dans le Haouz, qu'on souhaite la mort de "ceux du Kîk" pour que la plaine porte de belles récoltes : on explique ce dicton par une opposition supposée, entre le climat du Kîk et celui du Haouz ; mais sans doute l'adage renvoie davantage à la géographie du pillage qu'à celle de la pluviométrie.

On voit bien là le légendaire — et probablement historique — danger, que représentent pour la plaine, les forces obscures massées sur, — ou derrière — le Kîk, ce balcon des Masmouda surplombant l'azarhar.

1. PREMIER SURVOL

Assis sur la corniche du Kîk, essayons d'imaginer ce que pouvait être le paysage qui s'étend à nos pieds, avant le développement des premières cités : Nafîs, Aghmât.

Pour y parvenir nous pouvons utiliser : le modelé du terrain naturel, qui a probablement peu varié à cette échelle, les études floristiques, la connaissance très avancée dont on dispose aujourd'hui, sur la circulation des eaux, et les données climatiques.

Au-delà du premier plan, relief très chahuté du massif primaire des Sektana, le regard plonge dans la plaine et, vers l'horizon, à peine arrêté par les rides des Jbilète, file, si le temps est clair, jusqu'à l'horizon lointain au nord, fermé par le Jbel al Akhdar à gauche, et les Skhour (crêtes appalachiennes des Rehamna) devant et à droite. Vers l'ouest, on ne distingue que le paysage sans relief des Ferjanes, au-delà des chicots primaires de l'Ardouz de Mzoudia, collines dont on dit qu'elles renferment de fabuleux trésors ou un gisement d'or [4].

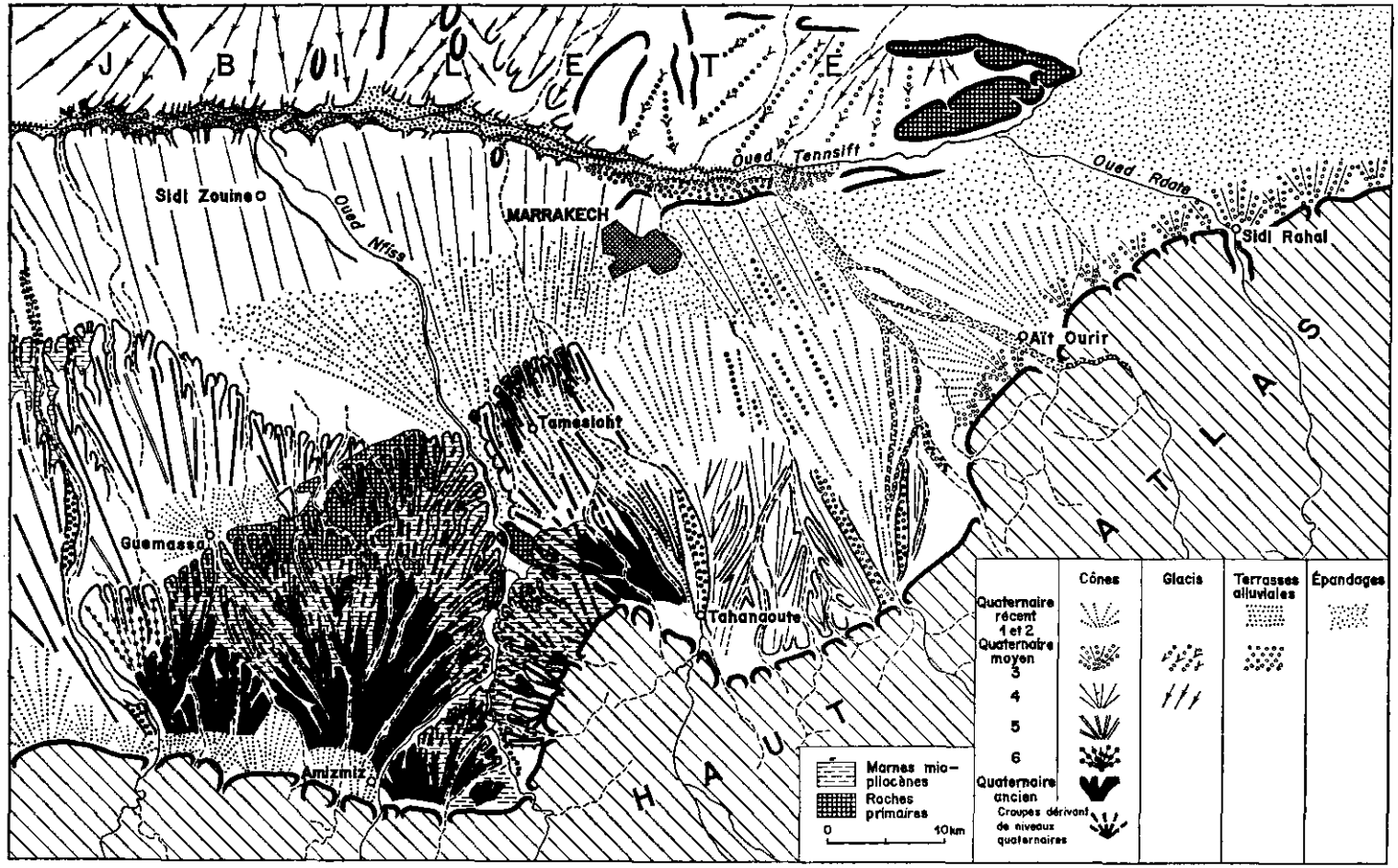
Vers l'est, la vue est vite fermée par l'isthme du Tirhezrit, au niveau duquel la cuvette suspendue du Tasghimout se rapproche, au nord, des Jbilète (Jorf de Ras el-Ma) où le Tensift semble prendre sa source [5].

vité, nécessitant autrefois la participation active des israélites, ne pouvait se tenir suffisamment tard le vendredi.

4) BEAUMIER — Itinéraire de Mogador à Maroc Paris, 1868 p.10 et enquête personnelle qui confirme, un siècle après, la croyance à deux légendes simultanées, l'une se rapportant à l'existence de cavernes où des richesses ont été cachées, l'autre à celle d'une antique exploitation des sables quartzeux, déclarés aurifères, au nord des collines. Signalons que Mzouda est la vraie porte administrative de l'ancien Haouz : un caïd y était installé pour veiller à la sécurité du caravansérail (Nzala) et pour contrôler les caravanes ; la porte sacrée, à l'ouest, étant Sidi Zouine.

Une cimenterie vient d'y être construite pour exploiter la pierre des collines. La prédiction d'y trouver de "l'or" y est d'une certaine manière confirmée.

5) On sait que le Tensift n'est que le collecteur des cours d'eau qui descendent de l'Atlas et la collature drainant la nappe phréatique et les eaux de surface du Haouz ; l'apport propre des eaux de Ras el Aïn, en amont du confluent du Rdat donc, est négligeable dans le débit du Tensift.



Esquisse morphologique du Haouz par A. André et G. Beaudet

En fixant un peu mieux la plaine, on voit se dégager peu à peu des reliefs, des rides, des lignes, des ombres et, très vite, elle apparait comme beaucoup moins plate qu'il ne semblait d'abord. Bien au contraire, au petit matin, ou le soir un peu avant le coucher du soleil, les lumières rasantes font surgir un enchevêtrement de crêtes, une fuite de pentes, une succession de cônes entaillés par les oueds qui vont tous s'aplanir et se confondre dans l'oulja du Tensift localement appelé par le pluriel "Ouidane".

C'est d'abord le Tensift qui règle, par le bas, le relief du Haouz : il est le niveau de base de tout le système hydrographique du Haouz vrai; il est sa limite nord, au contact du glacis primaire du versant sud des Jbilète. Des transects, mettant en évidence la pente du terrain de part et d'autre du Tensift à différents endroits de son cours, permettent de mieux préciser ce qui déjà apparait à l'œil nu. Par exemple, au niveau de Sidi Zouine, en suivant la ligne de plus grande pente figurée par le Seheb El Aouina, la pente est du côté du Haouz de 13 %, elle est de 27 % sur le glacis des Jbilète sur la rive de l'oued El Aamir. Partout les pentes dans le Haouz restent fortes — au sens des hydrauliciens et des aménageurs — dans le sens sud-nord, les plus faibles étant au niveau du site des ruines de l'ancienne Zaouia Cherradia avec une pente de 10 %. Dans le sens est-ouest par contre, sur la terrasse alluviale du Tensift, les pentes mesurées sont beaucoup plus faibles et l'écoulement de l'eau y est bien plus lent qu'ailleurs; par endroits elle stagne nettement. Progressivement, l'individualité de chaque système hydrographique apparaît.

A l'ouest, le Nfis entaille profondément le massif oligo-miocène de Guemassa bordé sur ses rives, par deux longs rubans verts occupant les basses terrasses, puis débouche dans la plaine, légèrement encaissé dans un cône de faible courbure. Au milieu de sa course, dans la plaine, entre son débouché et son confluent, le Nfis s'infléchit nettement vers le nord-ouest, alors que son cours supérieur était sud-nord; il est alors moins encaissé et coule presque à la surface de la plaine qui ne présente plus la moindre convexité, mais plutôt un glacis régulier. Après quelques larges méandres entre la Zaouïa de Sidi Zouine et les ruines de la Zaouïa El Cherradi, le Nfis s'encaisse de nouveau pour atteindre sa confluence avec le Tensift et, sur ce parcours, il joue également le rôle de drain pour la nappe phréatique. Entre le débouché et la confluence, le lit du Nfis ne suit ni la ligne de pente la plus forte du terrain naturel, ni la ligne la plus directe; il décrit une large courbe concave vers le sud-ouest, laisse sur sa rive gauche, une nette gouttière qu'il a dû autrefois emprunter, comme l'ont déjà noté plusieurs observateurs [6]. Des obser-

6) Notamment Jean DRESCH — 1941 op. cit. p.154 et Françoise FAVEDE — 1973 op. cit. p.42 et coupe 10 page 40 b.

vations nouvelles viennent confirmer ces pronostics jusque là purement topographiques. Les études, menées pour l'étude de la nappe phréatique, mettent nettement en évidence l'existence d'un paléochenal du Nfis plus rectiligne, entre le débouché et la confluence, que le tracé actuel du lit. En particulier les cartes du 1 / 100.000e des courbes isopiézométriques, d'isoconductivité et des transmissivités, font apparaître un écoulement privilégié de la nappe le long de l'ancien lit fossile [7]. Tout se passe comme si, tenu par les deux bouts de son cours inférieur, le Nfis avait brusquement — à l'échelle géologique s'entend — ripé en son milieu vers l'est, pour effectuer la courbure que son cours présente aujourd'hui. En effet, les cartes exprimant les différentes variables de la nappe phréatique révèlent des anomalies nettes et non des passages gradués. Cette virgation du Nfis durant le quaternaire est-elle contemporaine des accidents tectoniques révélés par la faille d'Azofid [8] ?

Ou bien la circulation sur les différentes génératrices du cône n'est-elle que le résultat de la décharge propre de l'oued durant la surrection lente de l'Atlas et le jeu de la faille : haussant donc son lit, il aurait sans cesse trouvé à côté, une ligne de plus forte pente ?

Le cours du Rhirhaïa présente un tout autre paysage. Mais, avant de le décrire, il convient de s'arrêter un moment sur le nom de ce cours d'eau. Comme nous l'avons dit précédemment, la toponymie est encombrée dans le Haouz par le trilinguisme : le bilinguisme arabo-berbère qui est la règle dans la région [9], et la transcription en caractères français, souvent fantaisiste, des cartographes. Quand s'ajoute à ceci les variations engendrées par un objet géographique fort long, comme un cours d'eau, qui traverse le territoire de plusieurs groupes humains, on ne sait plus exactement à quel santon[10] se vouer ! Et il s'agit bien ici de sanctuaires. En amont de Moulay Brahim, le cours d'eau est appelé

7) **La carte piézométrique** (DRE déc. 1972) a été dressée à partir d'observations ponctuelles uniformément réparties à une densité moyenne d'un point tous les 4 km² (estimés sur la carte au 1/50.000e) les courbes donnent donc une allure générale de la hauteur libre de la nappe, satisfaisante à l'échelle du 1/100.000e.
La carte des conductivités (DRE avril 1972) mesure, par la méthode électrique, la teneur en sel de la nappe et révèle d'anciens épandages à l'ouest de l'actuel cours du Nfis et la décharge de cathions fossiles dans les alluvions.

Enfin, la **Carte des transmissivités** à la même échelle (DRE déc. 1972) mesure la vitesse d'écoulement, c'est-à-dire, d'une certaine manière, la perméabilité des couches aquifères.

8) P. HUVELIN — Mouvements atlasiques récents dans les Jbilets et sur leur pourtour SEGM N° 903, déc. 1970 p.41 et Françoise FAVEDE (1973) op. cit. p.57.

9) Lionel GALAND — Un type de frontière linguistique : arabe et berbère dans le Haouz de Marrakech. Orbis, Louvain 3, 1954 pp. 22-23.

10) Le mot "*marabout*" qui a eu ses heures de gloire dans la littérature coloniale, aujourd'hui indispose, nous préférons l'expression "*santon*" (Littré).

Asif n'Irhirhaïne, c'est à dire la rivière des Rhirhaïa — tribu existant actuellement sur ses rives qui est donnée pour descendante, onomastiquement au moins, des Hargha, "devancière" des Almohades[11]. Au niveau de Tahanaout, les cartes portent "oued Rhirhaïa", ou "Rhiraïa", ce qui n'est au fond qu'une arabisation plus ou moins bien notée. Mais, à partir de Sidi Chafi', au niveau d'Arhouatim où le cours s'infléchit nettement vers le nord-ouest, tous les riverains le désignent du nom de Oued Ba'ja, et les cartes portent le toponyme : "Ba'ja Jdid", ce qui laisserait supposer qu'il existe un Ba'ja Qdîm. Introuvable autour de Tamesloht, il faut franchir les collines d'El Mûsiha[12] et la côte d'Azofid, pour découvrir que le Ba'ja est divisé en deux pras : l'un appelé Oued Qdîm qu file vers le nord-ouest et disparaît dans un écoulement en nappe au niveau du douar Mnabha ; l'autre dit Oued Ba'ja Jdid, légèrement encaissé, qui coule vers le nord et finit également, mais beaucoup plus loin, dans un écoulement en nappe.

Il ne s'agit pas ici seulement d'un problème de pure onomastique qui est de règle dans le Haouz, et renvoie à la division des grands groupes ethniques et linguistiques, et que nous aurons l'occasion de rappeler tant pour l'oued Ourika que pour l'Oued Zat, mais aussi d'une question d'orographie et d'hydrographie, assez particulière et encore mal élucidée, malgré les travaux récents.

La carte des transmissivités confirme les indications de la toponymie, et suggère qu'un premier paléo-chenal du Rhirhaïa-Baja était un peu plus à l'ouest qu'aujourd'hui, et empruntait le bras esquissé, par l'Oued el Qdîm, pour se jeter dans le Tensift au niveau du douar el Guern. Le Ba'ja aurait donc ripé vers l'est comme le Nfis.

Entre le Nfis et le Rhirhaïa, un méplat légèrement concave, la cuvette de Tamesloht, mérite d'attirer notre attention, entre le rebord des collines d'Oumnast et la côte dite d'Azofid. On sait maintenant ce qu'avait déjà pressenti Jean DRESCH [13], et que les études géophysiques ont confirmé, qu'une faille a fait jouer le bloc primaire profond des collines de Guemassa et consitué un horst, recouvert par des maté-

11) Henri BASSET et Henri TERRASSE, Sanctuaires et forteresses almohades : I. TINMEL, Hespéris T.IV, Année 1924, 1er trim. p. 19 et n2.

12) Les collines d'El Mûsiha, à 3 km au NNE de Tamesloht, sont un des rares hauts-lieux de la pré et protohistoire dans le Haouz — on y trouve, outre les tumuli déjà fouillés par des chercheurs de trésors, un très grand nombre de pétroglyphes très dégradés, gravés sur des grès primaires bleu-verts figurant différents types d'armes (poignards, couteaux), des objets en fer à cheval, une image anthropomorphe et divers dessins énigmatiques — Voir Jean MALHOMME, Corpus des gravures rupestres du Grand Atlas — Rabat, 1959, pp. 5, 7, 18 à 23, sous le nom de Koudiat El Mouissiéra.

13) (1941) op. cité p. 520.

riaux conglomératiques oligo miocène, dont quelques chicots pointent (Musiha). On peut se demander également si la faille nord-sud, à regard ouest, en aval du coude de Tadert, n'est pas responsable de la fuite du Rhirhaïa vers l'ouest, et ceci, bien antérieurement au choix du paléo chenal du Ba'ja Qdîm cité plus haut. A la fin de l'épisode plio-villafranchien, le Haouz aurait cessé d'être une sorte de bassin endoreïque[14], comme l'est encore aujourd'hui la Bahira, et le Tensift aurait alors servi d'exutoire et entraîné vers l'ouest tous les oueds (Rhirhaïa, Issil, Ourika, Zat) qui concouraient au remplissage du Haouz central [15].

L'important ici est le rôle joué par le Rhirhaïa dans la livraison des eaux à la surface du Haouz. Sauf crue exceptionnelle, l'essentiel de ses apports alimente, en surface ou en infiltration, d'une part la cuvette synclinale de Tamesloht, et surtout, sur sa rive gauche, le secteur d'Arhouatim en prolongement de son cours supérieur. En régime normal, les écoulements du Rhirhaïa-Baja, au-delà d'Azofid, sont nuls ou insignifiants, et interviennent très peu dans le système de distribution des eaux du Nfis [16].

Le cône que le Rhirhaïa laisse à droite et en aval, va se raccorder latéralement au cône de l'oued Ourika. La trace de recoupement de ces deux cônes est le thalweg de l'oued Issil qui n'a pas construit de cône lui-même, n'ayant qu'un petit bassin versant et jouant seulement le rôle — parfois violent [17] — d'évacuateur des ruissellements en nappes,

14) Paul HUVELIN — (1973) op. cité p. 114 B.

15) Françoise FAVEDE (1973) op. cité p. 37.

16) Il a pu un temps fonctionner comme collature naturelle des épandages de rive droite du Nfis, avant la mise en place de la séguia Targa qui le franchit, c'es-à-dire avant le creusement de celle-ci par ordre du sultan Sidi Mohammed b. Abderrahmane (1859-1873) cf. Nâcirî, Kitâb al-istiqça, t. IX p. 126 du texte arabe, Casablanca 1956 (cf. Plan parcellaire au 1.25.000ème de la zone d'irrigation du Bas Nfis).

17) Le 26 Mars 1617, la crue de l'oued Issil fut si violente qu'une partie des remparts furent détruits — (Si. Fr. Saad, t.III, p.2). En 1966, également, des pluies très courtes mais très fortes ont entraîné l'inondation du quartier de Youssef Ben Ali à Bab Ghmat. Contrairement à ce qu'on croit couramment, ce ne sont pas les précipitations qui tombent sur l'Atlas qui sont responsables des crues de l'oued Issil, mais celles qui intéressent l'énorme surface des terres comprises entre Marrakech et le Dir, fortement défrichées et dont la couche superficielle, lissée par le vent, présente un très fort coefficient de ruissellement. La solution maintes fois proposée de boiser le bassin versant de l'oued Issil, n'aurait pas de mauvais effet, mais certainement beaucoup moins qu'un aménagement des rives de son cours moyen.

La bassin versant de l'oued Issil en amont de son débouché n'est que de 94 km² compris entre 800 et 1600 m d'une pluvosité moyenne de 534 mm/an, même avec forte pluie de 2 mm/heure et en admettant un fort coefficient de ruissellement, le débit ne serait que de 50 m³ par seconde.

Par contre il évacue les eaux de près de 300 km² en plaine, ce qui, même avec un faible coefficient de ruissellement, parvient à rajouter 100 m³ / s en débit de pointe.

à la suite des pluies abondantes de printemps sur le Haouz. Ajoutons que l'Oued Issil est l'égout naturel de la partie Est de la vieille ville de Marrakech.

Comme le Rhirhaïa, l'**oued Ourika**[18] change de nom dans les différentes sections de son trajet, selon les groupements humains établis sur ses rives.

Aujourd'hui dénommé oued (et non asif) Ourika, de Setti Fadma jusqu'au débouché dans la plaine, il prend le nom d'oued Ghmat à partir de la cote 800 m autour de laquelle un *no man's land* tribal, entre les Ourika et les Mesfioua, interrompt les olivettes et les cultures sur une bande de 1200 m de largeur, balisée au moyen de cairns. Puis il se divise en deux bras : le bras oriental, emprunté par les diffluences de crues, et le bras ouest, celui du régime moyen et d'étiage. A sa confluence avec le Zat, la rivière entre en pays Rehamna, en rive gauche tout au moins; la réunion du Zat et de l'oued Ghmat prend alors le nom d'oued Lahjar jusqu'à sa jonction avec l'oued Tensift.

En rive gauche, le cône de l'Ourika paraît très régulier, déployant largement sa courbure jusqu'au contact de l'oued Issil. Le lit mineur, sensiblement encaissé dans des terrasses étagées visibles même de loin, rattrape progressivement le terrain naturel à la confluence avec le Zat. Ce n'est qu'un peu avant la route de Marrakech au Tadla, que, de nouveau, il s'enfonce dans les basses terrasses du Tensift et joue le rôle de drain naturel de la nappe phréatique riveraine.

La diffluence de crue qui dérive dans le bras oriental le supplément des eaux et qui ne parvient pas à emprunter le chenal habituel, semble résulter d'un ripage latéral sur la surface du cône, le long d'une autre génératrice, comme c'est le cas pour le Zat par exemple. Ce lit, pour l'évacuation d'une tranche de débit plus haute, ne comporte pas, à rigoureusement parler, de seuil dans son ouverture; il est seulement plus encombré en gros éléments laissés par les crues précédentes. Mesures faites, son profil en long est, aux erreurs d'échelle près, identique à celui du bras principal; il semble qu'ils aient tous deux le même

18) Au contraire du Nfis, le nom "oued Ourika" n'est pas connu dans l'histoire. Al Bekri (1068 JC) n'en parle pas, il désigne seulement du nom de tâqîrût (de Slane transcrit taghîrout) une rivière qui coule de l'est vers le bas (de Slane traduit semble-t-il par erreur "ne connaissant pas les lieux "du nord au sud" l'expression *"jarîtuhu mn al-qibla ila al-jaûf"*, il ne peut s'agir que du Qejji, dont les eaux sont effectivement chargées de sels et qui coule au pied d'Aghmat Aïlan — Al Idrissi (avant 1154 JC) ne cite pas le nom de la rivière *(nahr)* qui traverse le canton d'Aghmat — Lorsque les différents souverains almohades, saadiens ou alaouites, dériveront vers le centre du Haouz les eaux de l'Ourika, les géographes et historiens parlent d'eau venue des Mesfioua, ou bien d'Aghmat, mais d'Ourida, point.

underflow. Il ne paraît pas non plus être le résultat d'une capture, quoique sa section aval, tournant net vers le nord-ouest pour rejoindre le premier bras, soit en alignement du lit d'un affluent de droite, l'asif n'Qejji, beaucoup plus actif.

La rive droite de l'oued Ourika présente le même système de terrasses que la rive gauche, mais plus resserrées, et plus étroites, en raison de la présence des contreforts de la cuvette du Tasrhimout (Jbel Sahl et Adrar bou Assaba) et forme le paysage très caractéristique des *hajeb* (crêtes), bords de terrasses sur lesquelles, très tôt, s'est installé l'homme, et qui aujourd'hui portent les villages et les olivettes les plus denses. C'est en retrait du Jbel Sahl, sur la table perchée du Tasrhimout, que se trouve Agmat-Aïlan des anciens, l'acropole de l'Aghmat pré-almoravide, et ancienne porte du Haouz pour qui venait du Tafilalet par le Tizi n'Glawa.

Ladissymétrie du cône de l'Ourika est certainement responsable, en partie, du succès de la mise en valeur agricole par l'irrigation autour de Aghmat, dès les temps protohistoriques. En effet, pour un volume prélevé à peu près comparable à celui du Nfis, les superficies offertes à l'irrigation sur le cône de l'Ourika ne couvrent pas les deux tiers de la superficie de celles dominées par le Nfis. La superficie de la rive gauche est décuple de celle de la rive droite. D'autres conséquences physiques, puis humaines, pourront être évoquées plus loin, mais on comprend déjà pourquoi la nappe phréatique de la rive droite de l'Ourika est mieux approvisionnée et moins profonde que partout ailleurs dans les cônes.

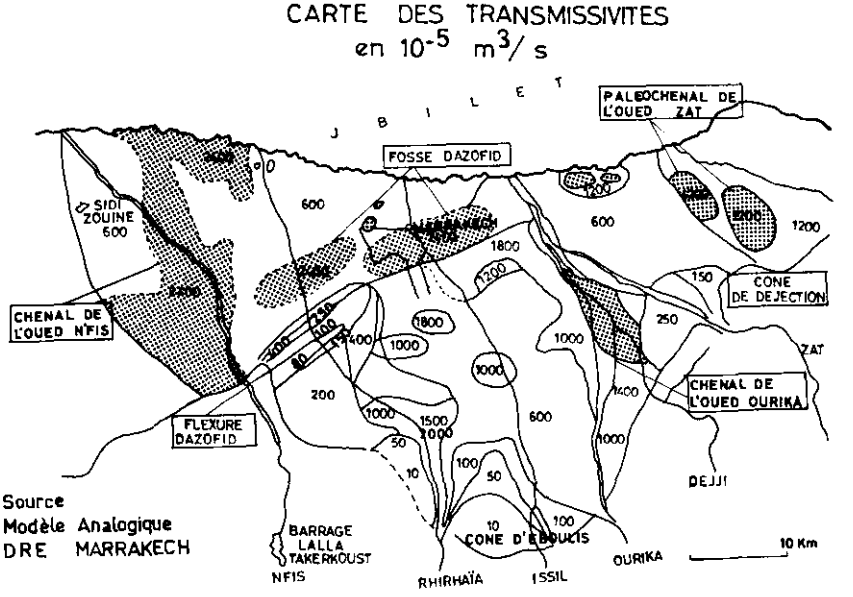
Le cône du Zat[19] est un modèle géométrique du genre. Dans le Haouz, l'Ourika est connu pour ses terrasses, et le Zat pour son cône : parfait volume de révolution à pente forte et régulière (plus de 12 % dans les douze premiers kilomètres en aval du débouché).

19) Le Zat, strictement *asif imi n'Zat* en berbère évacuateur du débouché du Zat. On sait qu'en arabe le mot oued et en berbère le mot *asif*, ne signifient nullement "rivière", mais thalweg dans le sens de "plus grande pente évacuatrice", le terme ne permet pas de préjuger de la présence ou de l'absence d'eau. Le Zat serait une "région", un secteur montagnard, ou le nom d'un groupe établi dans cette région. Le terme *imi n'Zat* est encore aujoud'hui employé pour désigner le foum d'Aït Ourir.

VOINOT (1925) divise les Mesfiwa en deux grandes fractions, les Aït Guedji et les Aït Imi n'Zat (ce qui revient à dire : ceux de l'oued Quejji et ceux de l'oued Zat) mais il signale l'existence, au sein des Aït imi n'Zat, un groupement en montagne, les Aït Zat, partie d'un ensemble plus grand qui semble allogène, les Rebâa' du Jbel. Il existe effectivement des Aït n'Zat sur le flanc Est du Meltsen en amont d'Azgour et le plus haut sommet drainé par le Zat s'appelle Taska N'Zat (3907 m) — Banale alternance dans le système tribal dégradé, du *jus loci* et du *jus sangui* — on observera cependant la belle unité du toponyme, plus forte encore que celle du Nfis, si elle n'a pas eu ses heures de gloire dans l'histoire. En aval, après sa rencontre avec l'Ourika et en entrant en territoire Rehamna, le Zat devient l'oued Lhjar jusqu'à sa confluence avec le Tensift.

Le lit de l'oued est très peu encaissé, l'eau coule presque à la surface du cône et la formation des terrasses y est très peu visible. Le cours de la rivière divague dangereusement au moment des crues, changeant de génératrice, ou s'écoulant en nappes latérales, surtout en rive droite, où l'oued semble retrouver un ancien lit. De multiples chenaux, encore mal fixés aujourd'hui, malgré les efforts des hydrauliciens, se constituent tout au long du cours, et dès les cinq premiers kilomètres après le débouché. Actuellement, le Zat a en fait trois lits : un lit d'étiage, le plus encaissé et le plus proche de l'Ourika, donc à l'ouest, un lit de crues annuelles, par où s'évacuent les tranches d'eau supérieures à deux mètres environ et qui rejoint le Hjar trois kilomètres en aval de la confluence de son premier bras, par un long déversement latéral de deux kilomètres, un troisième écoulement de crues exceptionnelles qui quitte le bras de crue en son milieu, dans le *no man's land* entre les Mesfioua et les Rehamna, et cherche à se frayer un passage jusqu'au Tensift, le long de la séguia Laouinat, qui utilise semble-t-il son underflow et peut-être un ancien chenal dont on voit les rives fortement encaissées à 2 kilomètres à l'est de la Zaouia b. Sâsî.

La discussion sur l'hésitation (à l'échelle du quaternaire) de l'oued Zat à choisir un chenal, s'est enrichie récemment par la publication de la carte au 1/100.000 des transmissivités (DRE, décembre 1972) regroupant les études directes au moyen de pompages, et les résultats obtenus



sur le Modèle Analogique Hydraulique du Haouz. Cette carte fait apparaître de très fortes discontinuités de la transmissivité, alignées sur le parcours de l'actuel oued Tirhezrit (collature naturelle, ligne de raccordement latérale du cône du Zat et du cône du Rdat). Les hydrogéologues auteurs de cette carte — Guy BERNERT et Jean Pierre PROST (novembre 1972) — évoquent l'existence d'un paléochenal de l'oued Zat qui aurait déposé là des sédiments très importants de grande perméabilité. L'existence d'une sortie topographique du bassin versant de l'oued Zat, à 10 kilomètres à l'est de l'Imi n'Zat, avant les dernières surrections quaternaires, ne paraît pas impossible aux géologues.

Si l'on doit admettre ces conclusions, le cône du Zat est très récent, et ceci explique que l'absence des terrasses 3 - 4 - 5 dans le Zat soit due, non point à leur ablation, mais plutôt au fait que, très faibles, elles ont été remblayées par la soudaine et puissante apparition du Zat en cet endroit, au cours des derniers épisodes.

Le système Ourika - Zat constitue au milieu de la plaine un chevelu de chenaux divaguants, extrêmement complexe et difficile à dominer. C'est une des zones marginales de l'occupation humaine dans le Haouz, et longtemps, un point frontière très contesté entre les Mesfioua et les Rehamna. Il y poussait naguère des bosquets de tamaris et de peupliers, jouxtant la Rhouiba (petite forêt) et jujubiers dont le toponyme a été conservé, aujourd'hui encore, près du sanctuaire de Sidi Chafi' (x = 275,250 y = 119). C'était, dit-on, un repaire de brigands et de coupeurs de routes sur le chemin de Sidi Rahal et du Tafilalet.

Après le thalweg de Tirhezrit on entre en pays Zemrane et on quitte le Haouz. Le cône du Rdat, d'ailleurs, n'est pas visible du Kîk et, à l'horizon, l'avancée du Tasrhimout se confond avec les Jbilète.

Ce premier survol topographique et orographique du Haouz, nous fait déjà apparaître une nette personnalité des différents cônes. Et ce qui s'établit nettement dans l'esprit, après un examen superficiel mais attentif de la géographie du Haouz, c'est la forte diversité d'un espace très compartimenté. C'est un point de vue en définitive très différent de celui qu'aurait un voyageur arrivant de la route du Nord, au seuil des Jbilète, et qui concluerait trop vite à la platitude et à l'uniformité de la plaine.

Pour résumer distinguons : à l'ouest, le cône du Nfis, plat, dominé par la petite cuvette de Tamesloht ; au centre, une large ondulation dans laquelle s'ennoient les cônes du Rhirhaïa et la rive droite de l'Ourika ; à l'est, le cône du Zat très pentu et régulier ; au fond, contre les Jbilète, le Ouidane ou terrasses latérales du Tensift qui draine vers l'ouest l'ensemble du système.

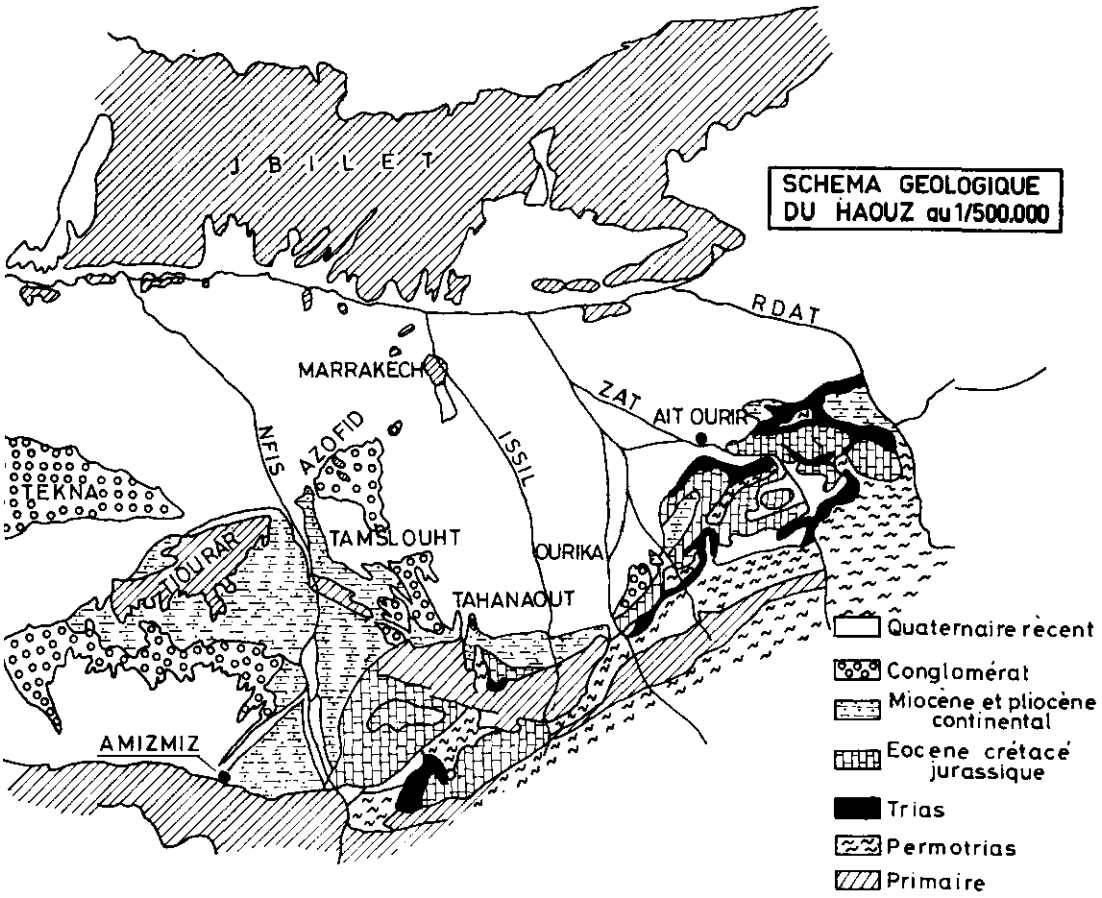
2. SUBSIDENCE ET COMBLEMENT (*)

Le Haouz des géologues [20] est une dépression structurale, dans laquelle se sont accumulés les sédiments continentaux néogènes et quaternaires d'origine atlasique. Mais l'individualisation du Haouz ne s'est produite que très progressivement, à mesure que les mouvements tectoniques faisaient surgir de l'Eogène au Quaternaire ancien, la chaîne du Haut - Atlas. La dépression structurale, amorçant l'érosion et par suite provoquant le début de son comblement, fut d'ailleurs lentement et modérément subsidente, puisque son fond anté - néogène n'a pas été entièrement recouvert par les sédiments postérieurs et émerge sous la forme des petites collines de Musiha, Gueliz, Tazakourt, Koudiat el Abid, etc.... constituées par des couches primaires redressées, où dominent les schistes imperméables. Au-dessus, sur le pourtour, de l'est à l'ouest, et en bordure de l'Atlas, apparaissent, en discordance, les terrains secondaires et éocènes dont les couches supérieures sont plutôt argileuses et marneuses. C'est l'ensemble de cette stratification plus ou moins concordante, du primaire à l'éocène, qui a été ployée en une vaste demi - gouttière, appuyée au nord sur la ligne primaire des Jbilète, et dans laquelle se sont déposés les sédiments des érosions néogènes et quaternaires.

Les formations néogènes (oligomiocène, pontien, pliocène continental, selon les lieux... et selon les auteurs) recouvrent un relief profond différencié, façonné dans les roches du substrat, sur des surfaces qui ont joué encore récemment (faille d'Azofid, faille nord-sud du Gueliz) et qui peut-être jouent encore (la séismicité mesurée au barrage Lalla Takerkoust classe cette zone parmi la catégorie moyenne - forte). Par suite des variations de l'altitude du substrat, l'épaisseur et la nature du comblement par les matériaux détrétiques sont variables : conglo-

(*) Cf. schéma géologique du Haouz p. suivante.

20) L'essentiel de notre documentation sur ce point vient d'abord de Jean DRESCH, Recherches sur l'évolution du relief dans le massif central du Grand Atlas, le Haouz et le Souss, Armand Colin, Paris, 1941, spécialement les pages 513 à 524 — Les cartes consultées sont : Léon MORET, Carte géologique provisoire de l'Atlas de Marrakech au 1/200.000, 1932, et Jean DRESCH, Schéma géologique provisoire du Haouz occidental, au 1/200.000, 1937. Les travaux des hydrogéologues de la Division des Ressources en Eaux (Ministère marocain des Travaux Publics), MM. COCHET et BERNERT ont permis de préciser nos connaissances sur les derniers épisodes du quaternaire — Nous avons pu aussi profiter des observations et des commentaires faits par A. ANDRE et G. BEAUDET (1969) qui ont accepté la publication de leur "Esquisse morphologique du Haouz" dans le présent travail. Signalons enfin les "Recherches sur la géomorphologie du Haouz occidental" de Fr. FAVEDE, 76 pages ronéotypées, Montpellier 1973, et Paul HUVELIN, Mouvements pré-atlasiques, atlasiques et récents dans les Jbilet et leur pourtour, Notes Sce. Géol. Maroc. t.33 n° 249, 1973 pp. 83-123.



mératiques au pied de l'Atlas, les matériaux néogènes sont plus fins et plus chargés en argile au milieu de la plaine.

Au-dessus de ce comblement de base, la mise en place des dépôts quaternaires a été dominée par la surrection récente de l'Atlas, et par l'alternance des périodes climatiques du quaternaire. Le profil en long du système hydrographique transporteur des alluvions semble avoir été moins influencé par les périodes climatiques, que par la poursuite de l'affaissement (relatif) différentiel de la plaine. Par exemple le jeu de la faille d'Azofid semble avoir eu plus d'effets que celui de la faille du Gueliz; la surrection au niveau de l'Imi n'Zat plus forte qu'au niveau d'Agadir Tacheraft. Certes, les variations climatiques, mal connues encore, ont fait alterner des phases d'intense érosion, par un système hydrographique gros transporteur (comme le montre la présence d'énor-

mes galets dans les sondages faits au niveau des cônes), et des phases moins actives déposant dans la plaine des sédiments plus fins.

Le remplissage final constitue au pied de l'Atlas des dépôts en cônes alluviaux étagés, ou emboîtés, selon les variations de la durée et de l'intensité des épisodes érosifs. Vers le nord et le bas de la plaine, les cônes tendent à se confondre, ou à passer latéralement à de vastes terrasses alluviales. D'une manière générale, ces apports quaternaires sont constitués en profondeur de conglomérats ou de lits de galets plus ou moins compactés par des argiles, alors qu'en surface, sont étendus des limons, ou même des sables alluvionnaires, qui participent à la formation des sols du Haouz. Les dépôts néogènes et quaternaires sont les seuls à contenir d'importantes nappes phréatiques.

3. LES EAUX DE SURFACE

Les oueds atlasiques qui débouchent dans le Haouz et qui sont responsables de son comblement, appartiennent tous au système hydrographique du Tensift, qui n'est que leur collature naturelle et l'évacuateur vers l'océan du surplus des apports ayant ruisselé ou percolé à travers la plaine. Chaque oued, en montagne, est issu d'un bassin versant, indépendant, par définition, même s'il mêle ses livraisons dans la plaine avec un autre oued affluant.

Les produits liquides et solides déversés dans la plaine, sont étroitement déterminés par le régime climatique et par les caractéristiques des bassins versants (superficies totales par tranches d'altitude, lithologie, couverture végétale, etc...).

Si le régime climatique global est assez bien connu pour la petite région couverte par les bassins versants des oueds, par contre, les mailles plus fines, par bassin versant, des informations pluviométriques, sont trop rares, les séries trop dépareillées, les valeurs trop discutables, pour être retenues valablement. Au mieux, peut-on étager en altitude la pluviosité moyenne. On sait assez bien ce qui coule au débouché de l'oued, approximativement les surfaces et les altitudes des bassins versants, on peut connaître les surfaces des différents affleurements lithologiques, et estimer, par des coefficients de ruissellement, l'écoulement de l'eau atmosphérique.

Ces données sont résumées dans le tableau suivant :

Oueds	L (km)	S (km²)	Zm (m)	ZM (m)	P %	Pm (mm)
Nfis	150	1703	1600	4089	17	560
Rhirhaïa	36	324	1680	4167	21	676
Issil	20	94	1000	1666		534
Ourika	46	574	2100	4001	21	760
Mellah	13	116	850	1426		696
Zat	50	496	2000	3300	18	696

Dans ce tableau, L représente la longueur de l'oued en montagne en km, S la superficie du bassin d'alimentation en km², Zm l'altitude en m de la ligne horizontale qui partage le bassin versant en deux moitiés égales, ZM l'altitude maximum du bassin versant, P % la pente moyenne du bassin d'accumulation, Pm la pluviosité moyenne. Les oueds dont les noms sont soulignés sont ceux dont les débits sont mesurés régulièrement depuis au moins trente ans par les soins des services techniques de l'Hydraulique et de l'Agriculture. Pour les autres, ceux qui n'ont jamais fait l'objet d'observations, les apports moyens annuels ont été évalués à partir des oueds voisins par interpolation.

La composition lithologique des bassins d'alimentation présente un intérêt pratique, car l'importance des débits solides des oueds, donc la construction des cônes, est directement liée à la présence de roches érodables des bassins versants, facteurs qui conditionnent étroitement l'envasement des prises des séguias en aval et le comblement des barrages, c'est-à-dire leur durée de vie. On peut à cet égard classer comme suit les principaux bassins :

bassins	affleurement de roches meubles en % de la superficie totale
Zat	40
Ourika	26
Rhirhaïa	14
Nfis	8

Cette classification ne constitue qu'une indication très générale car elle regroupe dans la catégorie "érodable" les formations continentales et lagunaires rouges aussi différentes que celles du crétacé du jurassique ou du trias.

Pour ne tenir compte que du trias, formation plus facilement érodable, on obtient des valeurs un peu différentes.

bassins	% superficie triasique
Zat	34
Ourika	21
Rhirhaïa	10
Nfis	5

D'une manière générale, les affleurements de roches meubles sont donc plus développés à l'est qu'à l'ouest. Une partie de l'explication de la jeunesse relative et des fortes pentes des cônes de l'Ourika et du Zat réside dans la charge des débits en produits solides de ces oueds.

Pente des cônes	Côte au foum mètres A	Côte au Tensift mètres B	Différence en mètres A-B	Distance en mètres $\overline{AB}$	Pente ‰ $\frac{A-B}{AB}$
Nfis	500	300	200	31.000	6
Rhirhaïa	900	430	470	47.000	10
Ourika	900	430	470	37.000	12
Zat	700	430	270	25.000	11

Source : carte au 1/5.000e

D'autre part, l'importance des roches perméables susceptibles d'emmagasiner l'eau, conditionne la régularité du régime hydraulique. L'examen de la carte lithologique montre que les formations perméables, correspondant aux roches calcaires (d'âge éocène, crétacé, jurassique, voire primaire), sont peu représentées.

	Nfis	Rhirhaïa	Ourika	Zat
Surface totale en km²	1703	324	574	496
marnes et argiles	15,4	14,6	23,5	43,1
calcaires	5,2	27,3	9,2	11,4
roches cristallines	79,4	58,1	67,3	45,5
	100	100	100	100

Sources : — Croquis structural du Grand Atlas au 1/200.000e par J. DRESCH, Rabat 1938 — Carte géologique du Maroc au 1/500.000e, Rabat 1955-1956.

— Carte lithologique des bassins versants au 1/200.000e par A. COCHET, 1962.

— Carte des bassins versants sur la carte topographique IGN au 1/200.000e.

a — Le régime des oueds

Les débits des oueds du Haouz sont de mieux en mieux connus, mais ils ne sont soumis aux observations que depuis des dates récentes et avec des méthodes variées difficiles à raccorder les unes aux autres. En outre, des interruptions et des manques de fidélité dans les mesures, tant du point de vue théorique que pratique, ont beaucoup perturbé les données.

Le Nfis est étudié depuis 1924, le Rhirhaïa depuis 1927, l'Ourika 1928, le Zat 1931. Les jaugeages, effectués par la méthode des vitesses superficielles, manquent de précision et cela a été longtemps la seule méthode employée. Des mesures plus précises au moulinet sont faites depuis juin 1962. En 1970 les différentes méthodes de mesure ont été rigoureusement comparées, de manière à fixer des coefficients pour pouvoir prendre en compte toutes les données. L'ensemble de celles-ci ont été reprises en ordinateur afin de pouvoir nourrir un modèle mathématique de la circulation hydraulique dont nous parlerons plus loin. De sorte que nous connaissons de mieux en mieux les apports liquides des oueds du Haouz. On peut résumer les progrès — et les variations — de nos connaissances dans le tableau suivant :

Débits annuels moyens des oueds dans le Haouz de Marrakech

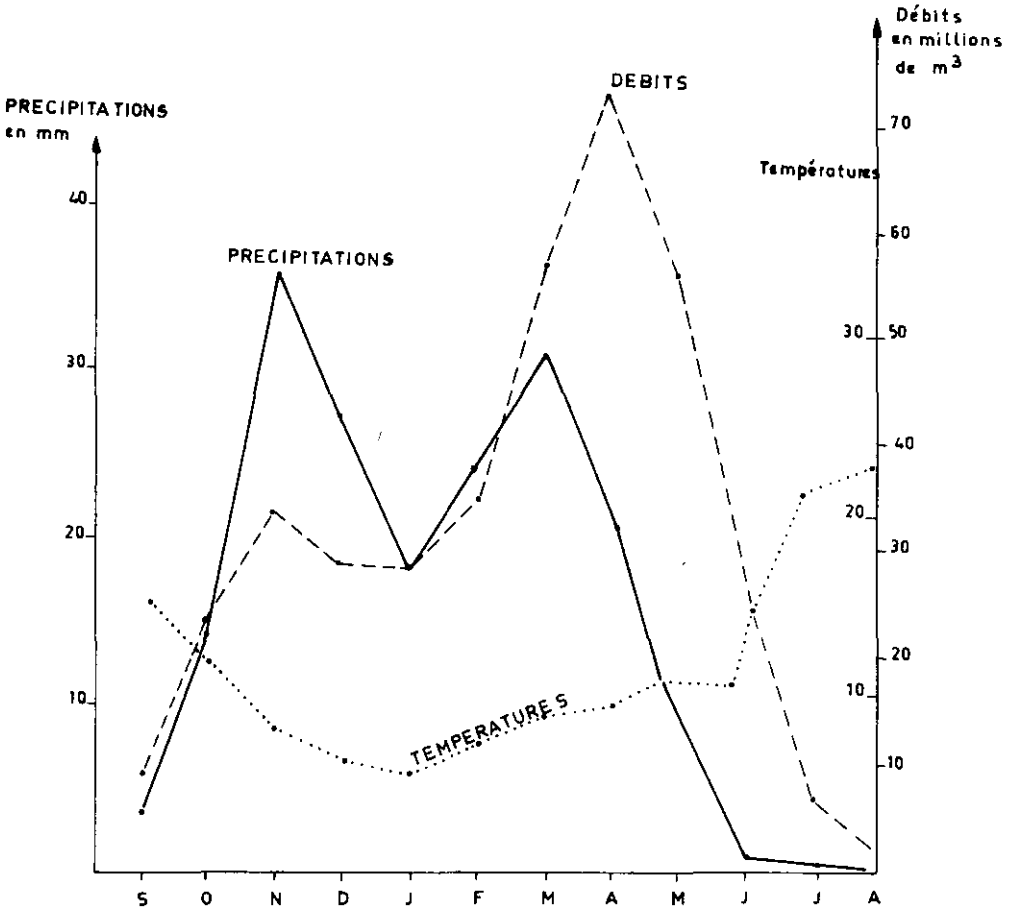
Auteurs	MARTIN 1927		O.N.I. 1962		ORMVAH 1970		D.R.E. 1972	
Périodes	1924 - 1926		1932 - 1960		1932 - 1968		1932 - 1970	
	Mm^3/an	m^3/s	Mm^3/an	m^3/s	Mm^3/an	m^3/s	Mm^3/an	m^3/s
Nfis	(140)	4,4	146	(4,6)	160	(5)	(170)	5,4
Rhirhaïa	(47)	1,5	52	(1,6)	58	(1,8)	(54)	1,7
Issil	ns	ns	7	(0,2)	9	(0,3)	ns	ns
Ourika	(110)	3,5	164	(5,2)	180	(5,7)	(161)	5,1
Mellah	ns	ns	9	(0,3)	10	(0,3)	ns	ns
Zat	(158)"	5 "	125	(3,4)	150	(4,75)	(139)	4,4

Mm^3 = millions de m^3 par an
m^3 s = m^3 par seconde
() = chiffre calculé
ns = non signalé
" = Zat + Rdat

On remarque que les oueds Nfis, Ourika et Zat, chacun augmenté de ses affluents, apportent à peu de chose près les mêmes débits dans la plaine, nous verrons plus loin qu'ils sont loin de dominer les mêmes surfaces et que, par suite, les possibilités d'irrigation offertes par chacun d'eux sont bien différentes.

La variabilité des débits

Le volume total livré au débouché, exprimé en millions de m^3 — ou transformé en débit instantané fictif constant —, dissimule de grandes variations saisonnières annuelles et interannuelles, qui, en l'absence de



Précipitations : moyennes mensuelles 1920_1970 DELANNOY 1971 p.85

Débits des Oueds Marrakech : Nfis + Ourika + Zat, moyennes mensuelles 1924 1961 O.N.I

Températures : moyenne des maximums et des minimums mensuels à l'Agdouar 1805m. 1928_195

Debrach et Roux (1955) p.93

barrage d'accumulation notable, joue directement sur les conditions d'irrigation.

La variation saisonnière des débits est très accusée. Pour l'ensemble des oueds, l'étiage se produit en Août, puis les débits progressent lentement de Septembre à Février pour atteindre leur maximum de Mars à Mai, avec un maximum "pointu" en Avril.

Oueds	Apports moyens millions de m³		Coefficient de variation
	Août	Avril	
Nfis	1,5	15,1	10
Ourika	1,5	33,4	22
Zat	1	24	24
Total	4	72,5	18

D'une manière générale, les débits saisonniers des oueds suivent, avec un certain décalage dans le temps, les précipitations .

En automne, les terrains sont secs et ont un fort pouvoir de rétention, l'évaporation et l'évapo-transpiration du couvert végétal sont fortes. Par suite, une partie notable des précipitations est retenue dans le sol et emmagasinée dans le sous-sol : spécialement dans le bassin versant du Zat où la proportion des affleurements calcaires est plus grande (11,4 % de la surface totale), beaucoup moins dans le Nfis où celle-ci est plus réduite (5,2 %).

Les précipitations d'hiver et du début du printemps sont immobilisées sous forme de neige en haute montagne. Les précipitations d'Avril et de Mai ruisselant sur des terrains déjà saturés d'eau et s'ajoutant à la fonte des neiges, font gonfler les débits des oueds : les crues de printemps sont, par suite, souvent beaucoup plus spectaculaires que celles d'automne [21].

21) Pourtant on a connu de très fortes crues automnales sur le Nfis (Novembre 1927 et Novembre 1967).

Les crues, qui révèlent la variabilité instantanée, ou de faible durée, sont extrêmement variables aussi d'une année à l'autre et affectent l'appareil hydraulique de distribution des eaux lui-même (barrages, prises, séguias) au point de l'endommager et de le mettre hors de service pendant la période parfois décisive pour la mise en culture. Les débits instantanés peuvent, par exemple, varier dans le Nfis de 2 m^3 s à 860 m^3 s.

L'analyse des hydrogrammes et les observations directes montrent que lorsqu'une averse affecte tout le bassin d'alimentation, la crue est toujours caractérisée par un "pic" aigu, un court temps de montée et une décrue très rapide. Cette forme pointue de la crue résulte de la topographie et de la morphologie du bassin : raideur des pentes, faible taux de boisement, absence de champ d'inondation en amont.

La variabilité internannuelle conditionne aussi très fortement les conditions d'utilisation de l'eau aux fins d'irrigation, et surtout, le coût, la rentabilité des barrages de retenue, c'est-à-dire, en définitive, leur existence même. Pour mettre en évidence cette variabilité, il est commode d'utiliser les droites de Galton-Gibrat tracées sur graphiques gausso-logarithmiques que l'on épargnera au lecteur pour ne pas surcharger cet ouvrage, mais dont les chiffres ci-dessous sont les résultats.

Oueds	$\frac{DAM}{DAm}$
Nfis	22
Rhirhaïa	11
Issil	17
Ourika	10
Mellah	22
Zat	12

DAM = débit annuel maximum
DAm = débit annuel minimum durant la période d'observation

La variabilité des débits sur des périodes courtes (saisonnières) ou longues (interannuelles) affectent les conditions naturelles offertes à l'irrigation : possibilités de cultures pérennes réduites aux faibles apports d'étiage (sauf apports de la nappe souterraine), irrégularités des ressources en eau d'une année sur l'autre, qui se traduisent par de fortes variations des superficies cultivées et des rendements agricoles.

b — Les débits solides

Les débits solides ont pu être évalués à partir de mesures directes faites sur les échantillons prélevés régulièrement au cours des différents régimes de débits des oueds et sur une estimation du remblaiement du barrage de Lalla Takerkoust depuis sa construction (1919-1935). Les informations recueillies donnent, à peu de choses près, les chiffres suivants :

Oueds	Débits solides en kg/m³	Volume annuel en m³
Nfis	6	900.000
Rhirhaïa	3,5	200.000
Ourika	2,5	300.000
Zat	4,5	500.000

Tout en étant bien avertis du danger du maniement des grands chiffres, remarquons, à titre d'illustration, que de tels débits solides sont capables de constituer des masses de matériaux de volume équivalents à celui des cônes construits à l'aval des débouchés des grands oueds en un million d'années pour le Nfis et l'Ourika, et en deux cent mille ans pour le Zat — toutes choses égales d'ailleurs — c'est-à-dire, en supposant constants : le climat, l'hydraulicité, la couverture forestière des bassins versants, etc...

Le débit solide provient essentiellement des formations érodables. Compte tenu des superficies correspondantes par bassin, on obtient les dégradations spécifiques suivantes sur les bassins versants :

	V M.m³/an	S km²	D m³/km²/an	Pm mm	P %	RM %
Nfis	900	1703	528	560	17	8
Rhirhaïa	200	324	617	676	21	14
Ourika	300	574	523	534	21	26
Zat	500	496	1000	760	18	40

V = Volume annuel de débits solides transités (milliers m^3/an).
S = Surface du bassin versant (km^2)
D = Dégradation du bassin versant (m^3/km^2/an)
Pm = Pluviosité moyenne (mm)
P % = Pente moyenne du bassin versant (%)
RM = Pourcentage de la surface du bassin versant en affleurement de roches meubles (%).

La dégradation spécifique des bassins versants est en relation directe avec la quantité de précipitations et la pente moyenne du bassin versant.

4. LES EAUX SOUTERRAINES

A côté des eaux superficielles alimentant d'une manière plus ou moins capricieuse l'irrigation gravitaire, la nappe phréatique joue dans le Haouz de Marrakech un rôle remarquable. Très tôt dans l'histoire, l'originalité du système d'extraction des eaux par *khettara* a encouragé les hydrauliciens à réfléchir sur le mécanisme de l'alimentation de la nappe et sur la circulation souterraine des eaux. Si la connaissance rigoureuse de l'écoulement des eaux souterraines a réellement commencé il y a vingt ans avec les premières études d'AMBROGGI et THUILLE [1], et s'est poursuivie grâce aux travaux de COCHET [2], c'est à partir de 1968, réellement, qu'un bond remarquable a pu être obtenu par BERNERT et PROST [3] auxquels a été confiée la synthèse de toutes les informations recueillies depuis 1927, tant pour les eaux de surface que pour les eaux souterraines.

L'objectif étant de parvenir à dresser un bilan dynamique de la circulation des eaux sur l'ensemble du Haouz, les puissants moyens de calculs et la confection d'un modèle analogique nécessaires, dépassaient les possibilités de chercheurs isolés, et ne pouvaient être réalisés que dans un cadre administratif de grande envergure, faisant collaborer des services séparés comme les Travaux Publics, le Service des Mines et l'Office du Haouz.

1) G.THUILLE — La nappe phréatique du Haouz — Essai de classification hydrogéologique — Exploitation sur 10 ans. Rapport ronéoté 1957.

2) A. COCHET — Aménagement régional du Haouz — Etude hydrogéologique — Rapport ronéoté 1962.

3) Guy BERNERT & Jean Pierre PROST — Bilan de la nappe du Haouz — Etude hydrodynamique en régime permanent — 31 pages ronéotées, 1972.
BERNERT, FEUGA et PROST — Nappe du Haouz de Marrakech — Méthodologie des travaux de synthèses — 12 pages dactylographiées, Notes et Mémoires du Service Géologique du Maroc, 1974.

L'étude de la nappe a consisté en une reprise en ordinateur de toutes les informations (plusieurs centaines de milliers de données) recueillies depuis les premiers relevés, après avoir rendu compatibles entre elles les informations obtenues avec des méthodes différentes. Le report de ces informations sur un modèle formel, en les regroupant selon leur situation dans l'espace, par rapport à un quadrillage de coordonnées bi-kilométriques (limites de capacité de l'ordinateur), a permis de constituer un modèle analogique. Ce modèle existe actuellement sous trois formes :

— **un modèle grossier,** découpé par bassin, en papier conducteur, où la circulation des eaux est représentée par la transmissibilité d'un courant électrique, et sur lequel il est possible d'afficher de manière instantanée une centaine de potentiels et une cinquantaine d'intensités distinctes, au moyen de potentiomètres, et d'en mesurer les effets avec un simple galvanomètre ;

— **un modèle électronique,** plus perfectionné, positionnant, en les regroupant, les transmissivités de chaque maille bi-kilométrique de l'ensemble du Haouz, et sur lequel les simulations d'ensemble peuvent être faites ;

— **un modèle mathématique** enfin, qui permet de fournir pour les 2400 nœuds découpés dans le Haouz, le bilan hydrodynamique instantané. Les simulations sont en effet plus représentatives que les informations fournies par les cartes dessinées à partir de données ponctuelles aussi nombreuses soient-elles.

Les résultats de l'ensemble de ces travaux ne sont pas encore tous publiés, et si les essais de réglage et de compatibilité du modèle au réel sont terminés et considérés comme valables, les essais de simulation prospectifs et historiques sont en cours. On peut cependant retirer, des énormes annuaires chiffrés produits par l'ordinateur, quelques faits hydrodynamiques significatifs pour comprendre la circulation des eaux dans la plaine du Haouz.

a — L'alimentation de la nappe

La nappe du Haouz est alimentée par des eaux provenant de trois sources différentes : les eaux de l'Atlas, les précipitations sur la plaine, la réinfiltration des eaux qui en sont retirées pour irrigation.

Les précipitations qui se produisent sur les massifs montagneux, estimées très grossièrement à 50 m^3/s fictifs continus, s'écoulent par les oueds et le long du dir. Le long du lit des oueds, les infiltrations ne sont pas importantes car elles ont une allure linéaire, mais les eaux des oueds sont dérivées par 150 km de séguia, réparties par 5.000 km de

distributeurs *(mesref)* et épandues en nappes dans les champs (calants et billons) sur une superficie de 150.000 ha. Ces infiltrations artificielles, mais effectuées sans intention par l'homme, qui se produisent le long du réseau de distribution et dans les champs d'irrigation, sont un peu supérieures à 5 m^3/ s fc.*

Le long du dir, les infiltrations dues au ruissellement en nappes *(faid)* sont importantes, surtout sur la rive gauche du Nfis (940 ls/fc). En effet, le petit bassin versant de 80 km^2, que constituent les collines du Tiourar en matériaux relativement imperméables, déverse toute l'eau qu'il reçoit, augmentée des apports ruisselant du glacis d'Amizmiz, dans la fosse particulièrement profonde et perméable située au pied de la faille d'Azofid.

La perméabilité des cônes de déjection a été étudiée directement sur forages par les hydrogéologues. Les essais ont montré des difficultés de suralimentation de la nappe par forages, mais ils ont montré aussi que, sur de grandes surfaces, les infiltrations peuvent être très importantes. On a obtenu des débits d'infiltration, de l'ordre de 20 l/s par forage, surtout dans les 20 mètres supérieurs de la formation de cônes de déjection. On a pu calculer des infiltrations de l'ordre de 20 m^3 par km^2.

La nappe souterraine est aussi alimentée par les précipitations qui intéressent directement la plaine. L'écoulement dans les conditions d'aridité du Haouz est à peu près nul. Sauf pluies tout-à-fait exceptionnelles, le terrain n'est jamais saturé.

L'écoulement dépend donc surtout du caractère plus ou moins squelettique du sol. Il faut cependant remarquer que, quelle que soit la formule d'évapotranspiration choisie, la pluie est toujours inférieure, en moyenne, à l'évapotranspiration potentielle. Pour avoir un écoulement, il faut alors que se réalise une des deux conditions suivantes :

— soit une pluie ou séquence de pluies suffisamment abondantes pour dépasser la capacité de rétention du sol. Dès que cette capacité est satisfaite, la pluie remplit la marge de saturation. un peu d'évaporation se produit pendant le ressuyage. Si la marge de saturation n'est pas atteinte, à moins de conditions d'hydromorphie telles que l'eau ne puisse pas descendre, l'eau emmagasinée dans la marge percolera et se retrouvera dans la nappe souterraine. Si la marge de saturation est dépassée, il y aura au contraire écoulement superficiel. Ce type d'écoulement dépend donc : de la capacité de rétention des sols et de leur capacité de saturation, de la pluie, et de l'état d'humidité antécédent.

Les capacités de rétention et de saturation sont déterminées par

* fc = fictifs continus.

le volume de terre. Chaque couche qui constitue la colonne de sol a ses propres capacités. Ce qui nous intéresse ici est la capacité de l'ensemble de la colonne de sol; elle dépend donc de la coupe pédologique. Pour ce qui concerne l'effet du volume des pluies et des antécédences, on est obligé de tenir compte de l'humidité par les méthodes connues;

— soit encore une pluie d'intensité assez grande pour que l'eau ne puisse pas s'infiltrer à la cadence où elle tombe. On observe alors un ruissellement qui dépend de l'intensité des précipitations, et de la vitesse d'infiltration maximum dans le sol considéré. Ces caractéristiques ont une importance particulière pour l'érosion des sols.

Les infiltrations de pluie qui parviennent aux nappes agissent sur leur niveau très rapidement, avec seulement un décalage de moins d'une semaine. Or les courbes de fluctuations des puits ne montrent presque jamais de réactions aussi rapides : le décalage, des maxima des apports et des maxima des niveaux de la nappe (mesurés dans des puits), est de 1 à 3 mois; ce délai est nécessaire pour que l'onde d'infiltration puisse se transmettre aux puits.

Bien que moins importantes comme source d'alimentation de la nappe que les eaux de ruissellement, les eaux de pluie constituent cependant un apport considérable, si des chutes abondantes surviennent avant les épandages de crue, pour préparer l'infiltration de ceux-ci, en élevant le taux d'humidité du sol.

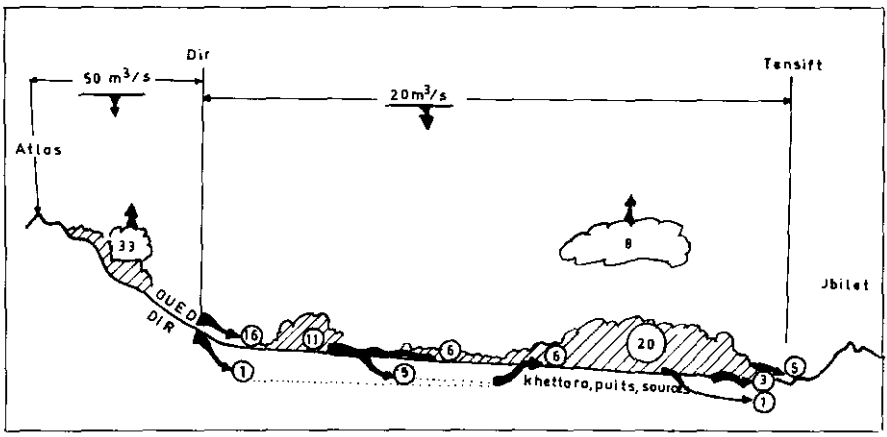
En définitive, les estimations obtenues par ces différentes méthodes permettent d'admettre un taux d'infiltration de 5 %, c'est-à-dire que, sur les 20 m^3/ s qui tombent sur le Haouz, l'infiltration est évaluée à 1 m^3/ s.

Enfin, la nappe phréatique reçoit encore 1 m^3/s fc de réinfiltration, à partir des 6 m^3/ s qui, bon an mal an, sont extraits du sol par les khettara, les puits et les sources.

b— Exportations de la nappe

Les sorties de la nappe phréatique comprennent les prélèvements nets — différence entre les prélèvements bruts effectués par les moyens d'exhaure artificiels installés par l'homme (khettara, pompages, sources aménagées) et les réinfiltrations — et le produit du drainage naturel réalisé par les oueds, fonctionnant latéralement comme collatures : Nfis (457 1/ s), Hjar (424 1/ s) et surtout Tensift (2442 1/ s). Tous ces chiffres directement mesurés ne posent pas de problèmes particuliers.

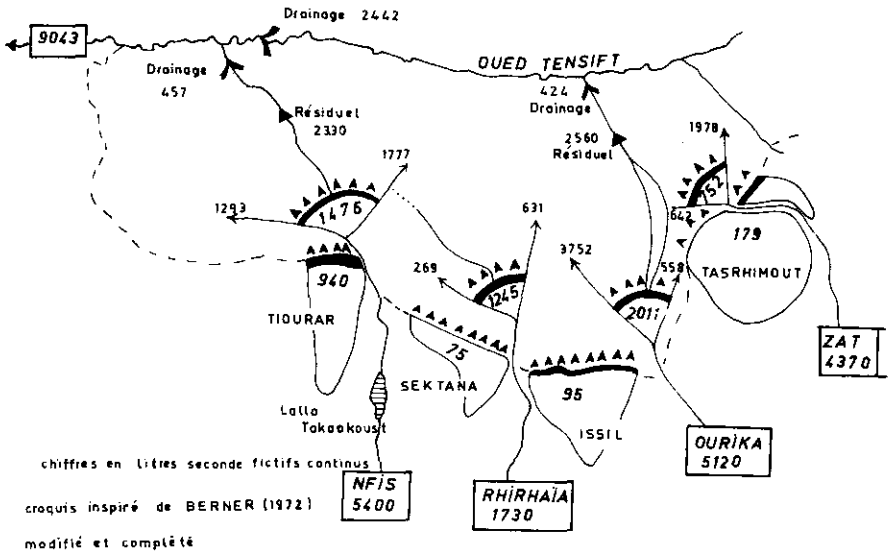
On trouvera ci-après, deux schémas visualisant le bilan et la circulation des eaux dans la nappe phréatique du Haouz, et un tableau, qui donnent les principaux chiffres résumant ce bilan.



BILAN SCHEMATIQUE DES EAUX DANS LE HAOUZ
En m³ / s fictifs (chiffres arrondis)

La manipulation des chiffres de ce tableau et des schémas-bilans de la circulation des eaux, ne donnerait pas des résultats bien rigoureux et ils doivent être pris comme une synthèse grossière, instantanée, en régime permanent. La disposition du modèle analogique, par contre, permet de solliciter avec des scénario-dynamiques prospectifs (schémas de mise en valeur), ou passés (état de la nappe phréatique à tel ou tel moment de l'année ou de l'histoire), les données disponibles. Par exemple, nous savons approximativement quel était le réseau hydraulique, l'importance du prélèvement des khettara, sous les différentes dynasties, ainsi que l'extension approximative des marais en aval de Aghmat et sur les bords du Tensift. Des programmes de calculs sont en cours d'étude au printemps 1974, pour être introduits en ordinateur, permettre une appréciation plus précise de l'étendue du réseau d'irrigation, et se poser des questions plus pertinentes sur l'occupation du sol à différentes époques historiques.

SCHEMA GENERAL DE LA CIRCULATION DES EAUX DANS LE HAOUZ



En résumé, les eaux de la nappe proviennent :

— soit des crues, s'infiltrant à intervalles irréguliers dans le lit desséché des oueds ou sur les zones d'inondations (ces dernières peu importantes) ;

— soit, de manière beaucoup plus régulière, des infiltrations le long des réseaux de canaux en terre (séguia) ou sur les zones d'épandage des eaux d'irrigation ;

— soit encore par percolation le long du trajet souterrain, d'anciens lits d'oueds ayant une porosité et une perméabilité élevées ;

— soit, enfin, directement des précipitations qui se produisent sur la plaine.

Ces connaissances acquises permettent de se représenter assez précisément l'hydrogéologie du Haouz. Les sondages effectués montrent qu'il n'y existe pas de nappes profondes et que, seules les formations néogènes et quaternaires, d'origine continentale, renferment une nappe phréatique importante et généralisée. Mais ces formations continentales sont très hétérogènes et de perméabilité très variable. Cette dernière

Dir	Oueds	Débits	D. séguia	Injection dans la nappe	P. bruts khettara puits source	P. nets	R.	Débits drainés	Débits résiduels	Débits totaux sortie	
Tasrhimout				179	1 510	810	700	424	1 750	2 984	Hjar
	Zat	4 370	2 620	752							
	Ourika	5 120	4 310	2 011	1 110	730	380		810		
	Issil	pm.	—	95	1 420	1 140	280				
	Rhirhaïa	1 730	900	1 245	790	590	200	457	830	3 617	Nfis
Sektana		—	—	75	370	320	50				
	Nfis	5 400	3 070	1 476	960	520	440		2 330		
Tiourar		—	—	940							
								2 442		2 442	Tensift
Totaux :		16 620	10 900	6 773	6 160	4 410	2 050	3 323	5 720	9 043	

D. = dérivation
P. = prélèvements
R. = réinfiltration

Sources : exploitation du Modèle Analogique Haouz 2/1972.

Unités : litres/seconde fictifs continus.

diminue depuis la surface jusqu'en profondeur, le faciès devenant de plus en plus argileux. La nappe phréatique circule donc pratiquement dans la partie supérieure du remplissage continental, c'est-à-dire dans les formations du Pliocène remaniées par les oueds atlasiques après la fin des plissements, et dans les formations du Quaternaire.

La tranche utile de la nappe, d'épaisseur relativement faible, dépassant rarement une quarantaine de mètres, est hétérogène verticalement comme latéralement. Cette hétérogénéité, due sans doute aux divagations des anciens oueds, se traduit par l'existence de chenaux à forte perméabilité qui sont le siège d'écoulements souterrains préférentiels.

L'alimentation de cette nappe phréatique provient, comme on l'a vu, essentiellement des pluies ayant ruisselé dans les bassins versants atlasiques, et de l'infiltration des eaux pluviales en plaine, principalement sur les cônes de déjection. L'infiltration verticale des pluies tombées directement sur la plaine est très limitée, en raison de la nature généralement peu perméable de la couverture alluvionnaire, que le niveau de la nappe tend à élever. Le système des prélèvements par pompages a donc tendance à la déséquilibrer.

La carte des isobathes, dressée d'après le relevé des points d'eau, montre que la profondeur du toit de la nappe a tendance à être d'autant plus grande que l'altitude du terrain naturel est plus élevée.

C'est ainsi qu'elle décroît en général du sud vers le nord (de plus de 60 m en certains endroits sur la lisière sud, à moins de 10 m sur la lisière nord). La structure géologique profonde du bassin a également une influence : au sud-ouest de Marrakech, la présence de la fracture d'Azofid se traduit par un brusque approfondissement de la nappe. L'existence de zones privilégiées d'alimentation, le long du cours des oueds, apparaît nettement, en particulier pour l'Ourika, dans l'axe duquel l'isobathe 10 m s'incurve jusqu'à toucher le piedmont. Enfin, des zones de dépression de la nappe sont décelables, qui correspondent à des zones de surexploitation ; la plus importante se situe dans la zone des pompages située à l'ouest-nord-ouest de Marrakech (région de la Targa-Mrabtine) et une autre au sud-est, dans la zone des pompages qui alimentent la ville.

Une indication particulièrement intéressante de la carte des isobathes est celle des zones où la profondeur du toit de la nappe est inférieure à 10 mètres, profondeur qui correspond sensiblement à la limite économique des pompages (compte tenu du rabattement de la nappe provoqué par le soutirage).

Cette profondeur inférieure à 10 m apparaît dans trois régions principales :

— la zone bordière du Tensift, qui s'étend sur près d'une centaine de kilomètres de longueur (depuis l'aval du confluent avec le Nfis jusque vers Tamelelt) et sur une largeur variant de 1,5 km (au niveau de la zone de surexploitation des Mrabtine) à 17 km (au niveau du bas Nfis). Sa superficie est d'environ 600 km².

La nappe circule du sud vers le nord-ouest ou le nord, c'est-à-dire de l'Atlas vers le Tensift. Les exutoires naturels de la nappe sont constitués par les sources ou résurgences de la rive gauche du Tensift (qui décroche localement la nappe phréatique).

L'accumulation temporaire de l'eau infiltrée se traduit rapidement par un bombement de la nappe, sous la zone d'alimentation. Quand l'alimentation cesse, le bombement s'affaisse puis disparaît vers l'aval, emporté à une vitesse supérieure à celle de la nappe (crue phréatique). On comprend, que l'amplitude des fluctuations de la nappe soit plus élevée dans les zones qui subissent des alternances annuelles marquées d'alimentation, que dans les régions où la nappe ne fait que transiter, sans recevoir d'apports ni subir de prélèvement. Ces derniers sont de trois types dont les effets sont différents :

— dans la zone des prélèvements par **khettara**, en période de montée de la nappe, le captage augmente, d'où réduction de son débit plus en aval ; en période d'étiage, donc de baisse de son niveau, le débit de prise diminue, tendance qui s'oppose à la baisse continue du débit de la nappe au cours de son trajet. Dans les deux cas, les khettara fonctionnent comme des systèmes auto-régulateurs ;

— dans la zone des prélèvements par **pompages**, au cours de périodes de faible alimentation, les besoins accrus d'eau ont tendance à faire augmenter les prélèvements, d'où abaissement de la nappe ; en périodes humides, au contraire, l'importance des pompages diminue alors ;

— la zone bordière de l'**oued Ourika**, qui recoupe la plaine du Haouz du sud au nord, où elle rejoint la zone bordière du Tensift. Superficie : environ 250 km².

Ainsi, au total, les superficies sous lesquelles le toit de la nappe se trouve à moins de 10 m de profondeur couvrent près de 850 km², soit plus de 40 % de la plaine du Haouz.

5. LE CLIMAT DU POINT DE VUE DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET PASTORALE[1]

Le Haouz est soumis au climat méditerranéen aride-chaud, caractérisé par une pluviosité faible et variable, une température moyenne élevée, accusant de forts écarts mensuels et journaliers, une faible hygrométrie et une forte évaporation.

Bien que subissant un climat très contrasté, le bas de la plaine ne connaît qu'exceptionnellement les gelées, mais elle est traversée par des "couloirs" de grêle, et souffre souvent de vents orientaux chauds et desséchants, parfois même en hiver.

La sévérité du climat du Haouz a toujours été soulignée et surtout dans ses excès estivaux :

> "Le voyageur qui traverse ces territoires en été est frappé par l'aspect désertique des étendues caillouteuses où les cultures sont aléatoires en dehors des années pluvieuses, et où les troupeaux sont nombreux errent à la recherche d'une herbe rare... Le rocher ou la plaine limoneuse parsemés de buttes à jujubier s'étendent à perte de vue sous une luminosité intense et sont périodiquement balayés par le vent de sable" (R. NEGRE [2]);

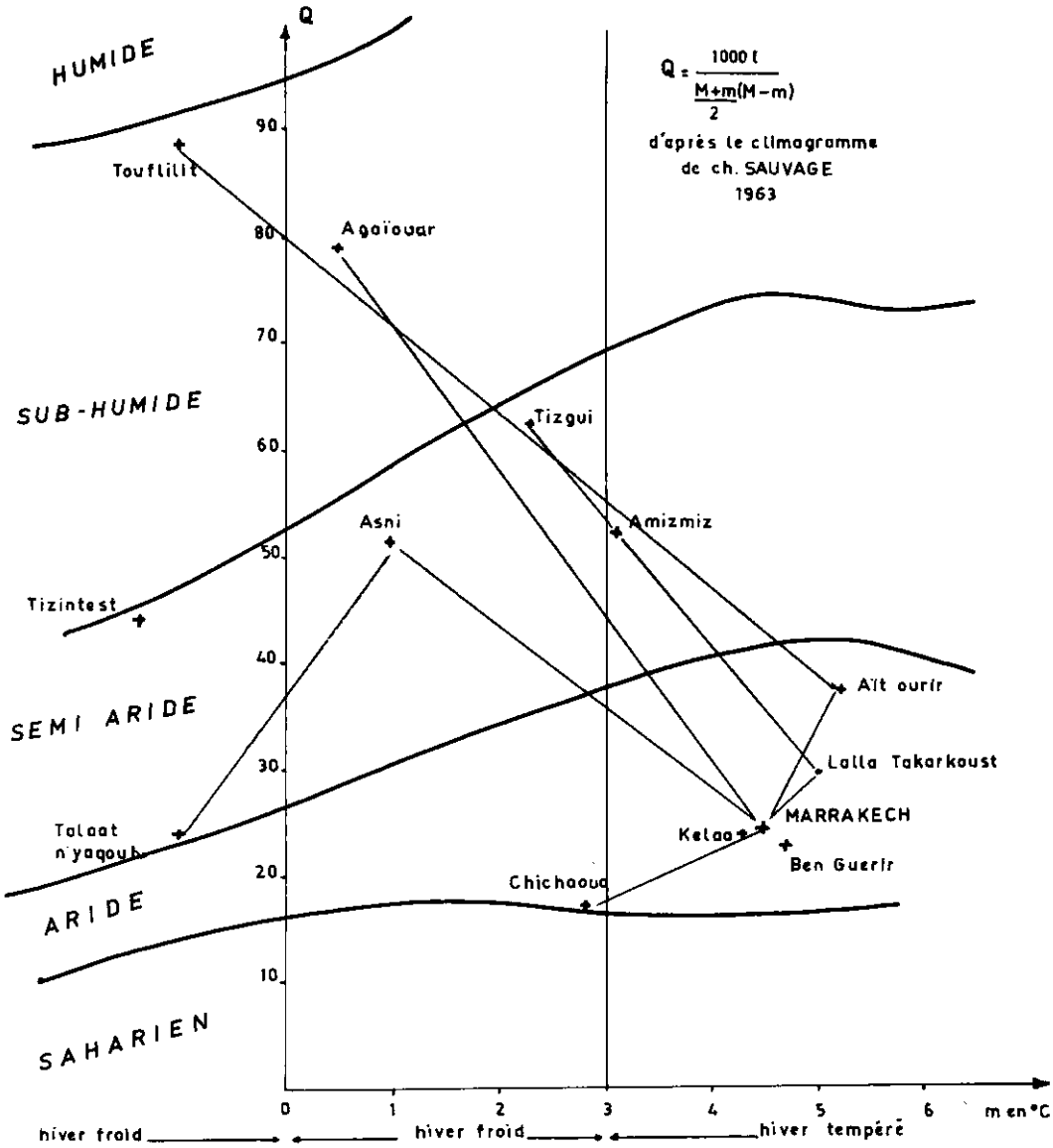
ou encore :"l'unité de la plaine (du Haouz) n'est pas une simple illusion, un mirage provoqué par la poussière et la vibration des lointains à la chaleur du jour" (J.DRESCH[3]);

> Mais contraste saisissant "au printemps, les plaines rocheuses ou limoneuses disparaissent sous un épais manteau de fleurs de toutes les couleurs où dominent localement le blanc des matricaires et des asphodèles, l'orangé du souci, le jaune des moutardes, le rouge des coquelicots et le violet des iris. Ces merveilleux tapis multicolores se détachent sur un fond de montagnes bleutées encore couvertes de neige sur les pentes supérieures et forment des paysages d'une grande beauté" (R. NEGRE).

1) Les sources essentielles de documentation sur le climat sont : Jean DRESCH (1941) op. cit. pp. 555 et suiv.; Office National des Irrigations (ONI) — Données climatologiques pour l'Aménagement régional du Haouz, Marrakech 1962; ORMVAH — Les ressources naturelles et la mise en valeur actuelle de la plaine du Haouz, RGM N°17-1970; et surtout Henri DELANNOY — Aspects du climat de Marrakech et de sa région, RGM N° 20-1971 pp. 69 à 106; mais aussi R. NEGRE — Recherches phytogéographiques sur l'étage de végétation méditerranéen aride (sous-étage chaud) au Maroc occidental, Trav. Institut Sc. Ch. série Bota n° 13, Rabat 1959, pp.13 à 31.

2) Op. Cit. p. 9.

3) Op. Cit. p. 491.



Les stations alignées dans l'espace sont jointes par un trait

Le climat méditerranéen, chaud et sec, de type continental, de Marrakech, est classé en fait, selon les indices de Thorntwaite, à la limite du semi-aride et de l'aride, de sorte que le moindre déplacement en altitude et même en longitude fait varier assez sensiblement les conditions du climat. En outre, le Haouz est situé à l'est et au sud de deux ensembles nettement plus arides, centrés sur Chichaoua et Sidi Mokhtar d'une part et la dépression de la Bahira de l'autre; il est bordé au sud et sud-est par des zones étagées semi-arides et sub-humides [4]. On comprendra dès lors, que le climat du Haouz, s'il est caractérisé par de forts contrastes dans le temps, n'est pas non plus homogène dans l'espace.

a — Les précipitations

Leur répartition annuelle est caractérisée par :

— une saison pluvieuse d'Octobre à Avril-Mai, présentant deux maxima de Novembre-Décembre et de Mars-Avril;

— une sécheresse quasi absolue en été, avec fortes chaleurs et vents desséchants (chergui, sirocco). Les mois de Juin, Juillet et Août totalisent moins de 5 % de la pluviosité moyenne annuelle.

Dans la plaine, la moyenne annuelle des précipitations est décroissante d'est en ouest, à altitude sensiblement égale : 260 mm à El Kelaa, 237 mm à Marrakech et 178 mm à Chichaoua. Ainsi qu'il est normal, la pluviosité croît avec l'altitude : 346 mm à Aït Ourir (660 m), 437 mm à Tahanaoute (925 m) et 691 mm à Agaïouar (1805 m).

Nombre de jours de pluies (1925 - 1949)
(Jours pendant lesquels les précipitations sont supérieures ou égales à 0,1 mm).

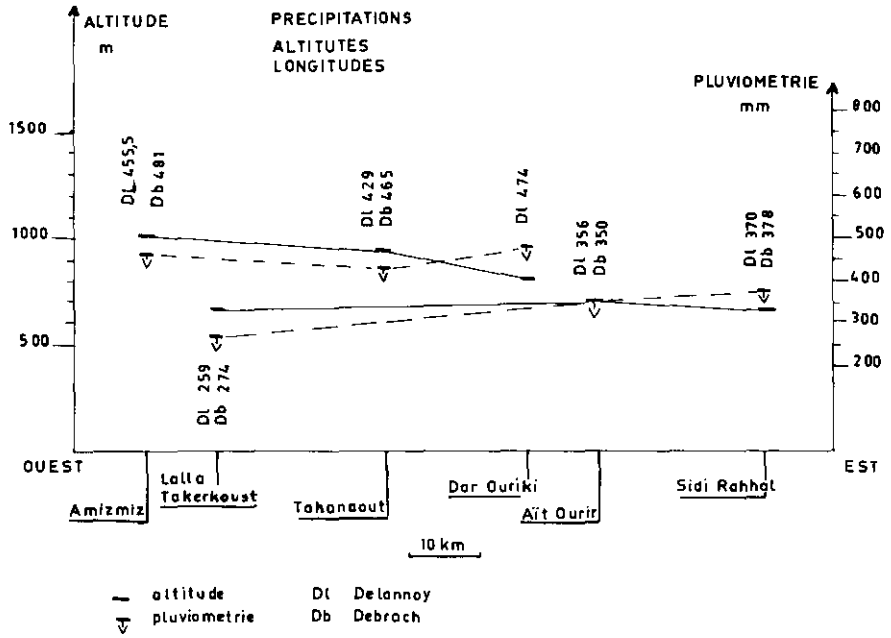
Stations	Altitude	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	T
Marrakech	471	2	4	6	5	4	5	5	5	3	1	1	1	42
Aït Ourir	700	2	4	5	4	4	5	5	5	3	1	1	1	40
Amizmiz	1000	4	5	6	5	5	6	7	7	5	2	1	1	54
Agaïouar	1805	4	6	7	5	5	6	8	9	6	3	1	2	62

Source : J. DEBRACH, J. OUNET et M. MICHEL, Annales Phys. Globe I.S.C. 1956 t. 16 pp. 77 - 108.

4) Cf. Charles SAUVAGE — Etages bioclimatiques, notice de la planche 6b de l'Atlas du Maroc, Rabat 1963, notamment le Climagramme : en joignant à Marrakech les points représentant les stations qui l'entourent apparaît la situation tout à fait excentrique de la ville par rapport au Haouz et sa position à peine plus "avancée" dans l'aride que Benguérir.

Henri DELANNOY [5] a excellement montré comment varie zonalement le régime des précipitations, et confirme par une présentation graphique rigoureuse, ce que qualitativement on pressentait : l'existence d'un gradient pluviométrique, croissant d'ouest en est, à partir de Chichaoua, dû surtout à un accroissement des précipitations de printemps dans l'oriental. En d'autres termes, au début de l'année agricole et jusqu'en Janvier, le volume total des précipitations n'est pas sensiblement différent à Chichaoua, à Marrakech et à Kelaa des Sraghna. C'est à partir de Février que se distingue nettement la pluviosité de Chichaoua de celle des deux autres stations. Cette observation, à un moindre degré, vaut également pour la rive gauche du Nfis; les agriculteurs font remarquer que le "couloir de grêle est le couloir de pluie", et ils en situent la limite ouest le long d'une ligne allant de Taguenza à Tahanaout, c'est-à-dire à peu près le long du cours du Nfis; mais il s'agit surtout alors des pluies de secteur nord et nord-ouest qui, au printemps, sont les plus attendues.

Un deuxième gradient à pente bien plus forte est celui qui va de Marrakech vers le sud. Là joue l'effet bien connu de l'altitude sur la



5) Op. Cit. pp. 90-91, figure 17.

pluviosité, mais cet effet est nuancé et modifié par les formes du relief, les oppositions de versant et l'existence des vallées qui trouent le massif et ouvrent des circulations turbulentes sur les hauts reliefs. La faible densité des stations comme la subjectivité des déclarations des paysans, rendent difficile une appréciation rigoureuse de ces variations.

On peut cependant admettre que la même croissance de la pluviosité d'ouest en est existe le long du dir, et surtout au niveau des avant-monts, ses effets en sont particulièrement sensibles sur la répartition de la végétation (le Chamaerops humilis — ar. *doum*, descend jusqu'à 500 m sur le parcours du Zat, alors qu'il est à 650 m sur le Rhirhaïa).

Si l'on en croit les agriculteurs de Aghmat, il pleu davantage sur le dsTasrhimout que sur le Jbel Sahl, aussi bien en hiver qu'au printemps.

Au niveau plus détaillé encore, l'effet d'exposition des versants est extrêmement net, particulièrement sur le dir du Tendrara, le Jbel Sahl et le Tasrhimout, moins prononcé sur la montagne proprement dite.

La variabilité interannuelle est très accusée : de 137 à 468 mm à Marrakech (période 1924 - 1963); de 126 à 449 mm à El Kelaa (période 1928 - 1960); de 115 à 604 mm à Chichaoua (période 1928 - 1961). La pluviosité peut donc varier, selon les années, dans la proportion de 1 à 3,5 dans le Haouz.

On parlait beaucoup à Marrakech, dans les milieux agricoles européens, de la succession de séquences d'années pluvieuses et d'années sèches; on appelait cela des **cycles**, que les données climatiques ne semblent pas bien faire apparaître. Pourtant H. DELANNOY [8] dresse un graphique des moyennes chevauchantes sur dix ans, afin d'amortir l'effet des fluctuations annuelles, qui donne du poids à ce qu'on prenait pour des légendes.

Les agriculteurs marocains sont cependant, à ce sujet, plus philosophes; de toutes manières, pour eux, la pluviosité totale annuelle ne présente pas un gros intérêt : seule compte la pluie qui tombe avant Décembre en montagne et après le mois de Février sur la plaine; les irrigations font le reste.

Ceci explique l'extraordinaire situation de l'Ourika par rapport aux autres bassins, car il culmine aux plus hauts sommets de l'Atlas et partant, bénéficie de la fonte la plus tardive, et, grâce à sa virgation, il est placé assez à l'est pour recevoir davantage des pluies de printemps. Quoique d'hydraulicité moins abondante que le Nfis, il est à bien des points de vue, plus avantageux pour l'agriculture irriguée.

8) Op. Cit. p. 91, fig. 18.

La neige

Elle intéresse les hauteurs dès Octobre. Mais les premières neiges ne tiennent pas, fondent sur le sol, et il faut attendre en général le début de Décembre, pour qu'elles occupent le massif montagneux sans discontinuer, jusqu'en Avril. Bien avant les premières chutes, dès le 10 Septembre, les troupeaux en alpages rentrent dans les villages, les bovins pour être mis en stabulation, le petit bétail pour paître sur les versants plus bas. Lorsque la neige tout d'un coup saisit la montagne dans sa masse, les moutons et les chèvres sont, en hâte, envoyés en plaine. Ceux qui sont surpris doivent rester quelques jours à l'étable consommant un précieux foin coupé durant la bonne saison et réservé à la vache laitière. Mais la plupart du temps la "descente" de la neige en altitude est progressive, et fait reculer les troupeaux de l'Atlas pas à pas, jour après jour, ralentissant au mieux leur marche, pour qu'ils parviennent en plaine lorsque les pousses d'herbes nées des premières pluies seront déjà grandes. Des pactes *(amqôn)* lient, ou plutôt liaient encore récemment les montagnards et les pasteurs des plaines : (Goundafa et Rehamna, Masfiwa et Rehamna Brabiche...).

A partir de mars en général la neige recule, la fonte alimente les oueds, mais on peut s'attendre encore à de brusques et spectaculaires retours. Le 20 Mars 1974, la neige est tombée jusqu'à Akhlij (800 m) et Tahanaout (925 m) et a tenu deux jours.

Au début Mai, les moutons reviennent lentement vers les hauteurs. De très antiques traditions règlent cette montée. Une théorie fonctionnaliste donnerait à croire que les éleveurs ne pensent là qu'à une sage gestion de l'alpage en respectant un retard suffisant pour la croissance de l'herbe. Nous le croyions d'abord, mais ce n'est pas sûr : au Yagour (2400 m) la montée se fait le premier samedi de Mai julien alors qu'à l'Oukaïmeden (2200 m) c'est, ou plutôt c'était, le 1er Août julien. Dans ces hauts lieux, les dieux prépastoraux perdurent encore dissimulés, et le culte qu'on leur rend interfère autant avec l'Islam qu'avec une pure pratique pastorale.

La neige en somme a, dans le Haouz, trois rôles :

— elle est le meilleur barrage possible pour retenir une masse d'eau considérable, dont elle retarde la livraison dans les oueds, et permet l'arboriculture en plaine, en l'absence de tout édifice hydraulique d'importance ;

— elle ralentit la végétation dans le Haouz par la masse d'air qu'elle refroidit en hiver ;

— elle rythme la circulation du troupeau ovin et du troupeau caprin résiduel de montagne.

Ajoutons qu'elle ne manque pas de donner une dimension touristique à la haute montagne.

Mais sa géographie est encore mal connue, et l'on aurait souhaité posséder des informations plus précises sur son régime, pour pouvoir comprendre certains aspects de l'hydraulicité des cours d'eau du Haouz.

La grêle

Bien que rare (1 jour par an en moyenne) la grêle des orages printaniers est dévastatrice dans le Haouz, surtout pour les vergers. Comme pour les autres précipitations, les années sont très différentes les unes des autres. De 1958 à 1963 il n'y a pas eu de chute de grêle, les associations de lutte se sont déséquipées et débandées. Mais depuis 1964, chaque année, la grêle fait des ravages, et spécialement au printemps 1968, causant des dégâts estimés à 5 millions de dirhams.

b — Les températures

La végétation à Marrakech souffre plutôt du froid que du chaud. Si la température élevée a un inconvénient en augmentant fortement l'évaporation et l'évapotranspiration dans une zone à faible hygrométrie, et partant accroît le besoin en eau des plantes, ses effets peuvent être relativement combattus par l'irrigation et les brise-vents.

Par contre, le froid, dès qu'on vient à proximité de la montagne, retarde sensiblement la croissance végétative dans une région où pourtant l'ensoleillement ne fait pas défaut. Faut-il expliquer par cela le défaut de mûrissement des dattes à Marrakech et le fait que les Saadiens ont préféré cultiver la canne à sucre à Chichaoua plutôt qu'à Marrakech ?

Les chiffres suivants, enregistrés à Marrakech, sont grossièrement valables pour l'ensemble du Haouz : la température moyenne annuelle est de 19° 8 (11° 5 de moyenne pour Janvier, 28° 8 pour Août); la température moyenne minimale annuelle est de 12° 4 (celle de Janvier est de 4° °, celle d'Août 19° 7), le maximum absolu est de 48° 1 (Juillet 1943), le minimum de − 3° (Février 1935). Le caractère continental du climat apparaît donc nettement à travars ces chiffres.

c — Hygrométrie et évaporation

La moyenne mensuelle à Marrakech croît de Septembre (51,2 %) à Janvier (70,2 %), puis décroît jusqu'en Août (43,5 %).

L'évaporation moyenne annuelle (Piche) est d'environ 2.300 mm, variant comme suit pour la période 1949 - 1953:

S	232,4	A	183,7
O	162,9	M	224,6
N	158,6	J	265,1
D	79,6	J	335,5
J	63,8	A	345,2
F	91,7		
M	143,8	TOTAL : 2286,9 mm	

Le nombre de jours d'insolation par an est de 240, dont 114 d'insolation continue et seulement 6 jours d'insolation nulle. Au total, on compte en moyenne 3.245 heures d'insolation par an.

d — Les vents

Ils sont de secteur ouest à nord-ouest dominants, mais le climat est profondément influencé par l'existence de vents chauds et secs :

— Le chergui souffle de l'est, généralement en Août - Septembre mais peut se manifester à n'importe quel moment de l'année (par exemple le 31 Décembre 1961);

— Le sirocco souffle du sud au sud-ouest.

Le nombre moyen annuel de jours de chergui ou sirocco à Marrakech atteint 39.

Les quelques éléments chiffrés qui précèdent, font apparaître les caractéristiques essentielles du climat du Haouz : variabilité annuelle accusée de la pluviométrie, coïncidence en Juin - Juillet - Août de précipitations quasi nulles, d'une forte température et d'une faible hygrométrie, coups de vent secs et chauds provoquant une forte élévation de la température et un effrondrement brusque de l'hygrométrie, fortes variations diurnes - nocturnes de la température, avec risques de gelées en hiver, mais pas de gelées printanières, fort abaissement diurne de l'hygrométrie en été.

Il est évident que des conditions aussi sévères imposent d'étroites contraintes à l'agriculture. En hiver, la croissance des plantes exigeant beaucoup de chaleur est impossible ; les autres plantes peuvent se développer mais leur production est très aléatoire sans irrigation. En été, l'irrigation devient indispensable à toutes les plantes cultivées. En outre, les rendements culturaux sont soumis à de fortes variations interannuelles, en fonction de la variabilité de la pluviosité et des possibilités d'irrigation, particulièrement en ce qui concerne les céréales.

Une étude agronomique du climat concluait en 1964[7] : "**sans irrigation,** les cultures climatiquement possibles s'établissent comme suit dans la basse plaine du Haouz :

Cultures arbustives : Palmier dattier (à mûrissement incomplet)
Tamaris gallica
Zizyphus lotus
Pistacia atlantica

Cultures fourragères: Atriplex halimus et semi baccata,
Pennisetum viollosum
Festuca et salsola

Cultures oléagineuses: Carthame

Cultures céréalières: Blé et orge (avec moins de 4 qx/ha de rendement)."

L'olivier lui-même était exclu car le déficit hydrique annuel de cet arbre est, dans le climat du Haouz, de 20 m³ ; avec une pente inférieure à 2 %, aucun aménagement de surface, hors l'irrigation, ne permet d'assurer le comblement du déficit ; il en est de même pour l'amandier et le caroubier.

En somme, il ne saurait donc y avoir dans le Haouz d'agriculture pérenne sans irrigation, et le développement agricole est étroitement subordonné à l'utilisation optimale des ressources en eau disponibles.

6. LE PAYSAGE VEGETAL DU HAOUZ[1]

La végétation actuelle, telle qu'elle est connue par les études phytoécologiques[2] est le résultat d'un processus de désertification complexe dont les différents facteurs ne sont pas faciles à mettre en évidence.

Les différents auteurs[3] s'accordent pour classer la plaine du Tensift

7) Office National des Irrigations — Aménagement régional du Haouz, Rabat 1964.

1) Je dois beaucoup à Michel LECOMPTE et J.P. PELTIER pour la compréhension des idées récentes sur l'évolution du peuplement végétal, et aussi à Jean Pierre TROY et Robert CHAUMAT, écologistes à l'Institut Agronomique de Rabat, qu'ils en soient ici remerciés.

dans l'étage de végétation méditerranéen aride (sous-étage chaud) et reconnaissent comme espèces caractéristiques du climax, le jujubier *(Zizyphus lotus, ar. sedra)*, le pistachier de l'Atlas *(Pistacia atlantica, ar. btum)* et l'Acacia gummifera (*ar. talh*).

Au stade climax, le peuplement végétal de ce qui deviendra ultérieurement le Haouz, devait se présenter comme une formation assez homogène où dominait sur les pentes, en-dessous de 550 mètres, le jujubier en arbustes vigoureux avec, deci-delà, quelques pistachiers. Entre 550 et 700 mètres au sud, sur le Dir, le palmier nain *(Chamaerops humilis, ar. dûm)* s'étendait en larges nappes — déjà caractéristique d'un climat semi-aride — surplombé par une couverture forestière complexe d'oléastres mélangés à des lentisques, avec, par places, des occupations de Thuya'. Dans les bas fonds, voués aux marécages[4] croissaient des joncs, dominés par des tamaris, *(Tamaris gallica, ar. tarfa')* eux-mêmes dépassés par des peupliers (il s'agit surtout de *Populus alba, — ar. Safsâf —*, et non de trembles, ni de bouleaux, comme il est trop souvent dit par erreur). Sur les pentes et les crêtes des Jbilète, la formation végétale climax de type semi-aride, était constituée d'oliviers sauvages dominants *(Olea oleaster, ar. zebbûj)* avec quelques pistachiers; les jujubiers étant beaucoup plus rares et peu visibles dans cette formation.

Ainsi l'écran du Haut Atlas au sud et les Jbilète au nord du Haouz, renversent la succession des étages climatiques qui d'ouest en est, depuis la côte, allaient vers l'aridité, créant des conditions phytoécologiques très confortables pour une telle latitude, si on les compare avec celle de Figuig par exemple, ou une même distance à la mer (Benguérir).

Dans le Haouz, R. NEGRE a réduit sensiblement l'aire que L. EMBERGER réservait à l'étage aride[5]. Ch. SAUVAGE en fait la remarque[6] et l'explique en disant que "les critères utilisés par R.NEGRE sont uniquement floristiques" et par suite que "les limites tracées... correspondent à une conception un peu différente de l'étage aride".

2) R. NEGRE — Recherches phytogéographiques sur l'étage de végétation méditerranéen aride (sous étage chaud) au Maroc occidental Rabat 1959, 385 pages, deux cartes et neuf cartes.

R. NEGRE — Réflexions sur la répartition du pistachier de l'Atlas et du jujubier dans l'étage méditerranéen aride au Maroc. Bull. Soc. Sc. Nat. et Phys. Maroc. t. XXXVIII, 1er trimestre 1958, pp. 9 - 16.

3) Louis EMBERGER — Aperçu général sur la végétation du Maroc, commentaires de la carte phytogéographique du Maroc au 1/1.500.000 e. Veroïff. Géobot. Inst. Rübel, 14, pp. 40-157 — Zürich, 1939, et R. NEGRE déjà cité.

') Outre les auteurs cités, au sujet de l'étagement bioclimatique voir J.D. SPAAK — Y-a-t-il équilibre socio-économique dans le Haut Atlas occidental ? BDPA — Toulouse, document provisoire, février 1974, 29 p. ronéotées, notamment pages 15-16.

4) On verra que l'étude de la nappe phréatique au moyen du "Modèle Analogique" a permis de déterminer approximativement l'étendue des marécages avant la dérivation des eaux par le système des séguias et le drainage des khettaras.

5) Comparaison de la carte des Climax de Végétation au 1/750.000e de R. NEGRE (1956) avec la carte phytogéographique du Maroc au 1/1.500.000e de L.EMBERGER (1936).

6) Charles SAUVAGE — Etages bioclimatiques. Atlas du Maroc, Comité Nat. géogr. Maroc, p.16.

Cette controverse présente pour nous beaucoup d'intérêt car elle nous permet de saisir un peu mieux la succession historique des types de végétation et, par suite, les conditions naturelles de l'occupation humaine avant la période historique.

La formation climacique principale est un fourré épineux discontinu qui occupe les larges pentes de la plaine, et qui peut être primitivement appelée une haute brousse (EMBERGER), plutot ouverte, dans laquelle les jujubiers d'une belle venue, et les pistachiers bien moins nombreux, seraient comparables à ceux que l'on peut voir aujourd'hui dans les cimetières[7]. Le système radiculaire du jujubier non recépé, dans la situation de concurrence primitive, maintient les arbustes à une distance assez notable les uns des autres, en général supérieure à 30 mètres[8]. La brousse à jujubier devait être d'une densité approximative d'une dizaine d'arbres à l'hectare. Evidemment, les conditions édaphiques peuvent faire varier assez sensiblement le peuplement. En particulier la proximité de la nappe réduit le parcours horizontal du système radiculaire, un sol rocheux le favorise au contraire. Plus dense sur les terres profondes, bien alimentées en eau, comme sur les cônes et les hautes terrasses des oueds, ou dans les thalwegs et ravines, en formations ripicoles, la brousse était au contraire plus ouverte sur les plateaux et cuvettes à sols squelettiques plus ou moins calcaires de Guemassa et de Tamesloht. Entre — et sous — ces arbustes, croissaient des buissons accentuant la physionomie de brousse; et dans les vides laissés par les buissons, selon les saisons, les thérophytes et cryptophytes étendaient leur tapis végétal.

Il y a tout lieu de penser que l'actuelle distribution de la végétation rend très mal compte des groupements climax. En effet, quoique peu dense, la strate arbustive, renforcée par la nappe des buissons, constituait une couverture développant au sol un micro-climat protégé, plus humide, plus frais, créant des conditions édaphiques plus favorables, des sols moins érodés, donc plus indépendants de la roche-mère ou de la lithologie remaniée. Dans ces circonstances plus confortables, la concurrence entre les différentes espèces floristiques devait être bien différente, réalisant le meilleur équilibre avec les conditions climatiques générales relativement tamponnées au niveau du mésoclimat et relativement indifférente à l'égard des conditions locales, sauf du bilan hydrologique ponctuel. Il se dégage donc de ceci le sentiment d'une homogénéité horizontale du peuplement végétal mais d'une plus grande

7) L'expérience montre que les cimetières demeurent les meilleures mises en défens : les plus durables et les moins contestées. Sans doute est-il difficile d'en faire des parcelles expérimentales et les conditions édaphiques ne sont-elles pas représentatives de l'espace alentour, mais au moins est-on sûr d'y voir respecter les végétaux.

8) R. NEGRE (1959) Op. Cit. p. 102.

structuration verticale au sein de la formation, et en altitude. Ceci ne signifie pas que la richesse de la composition floristique n'ait pas été grande, elle a montré par la suite qu'elle disposait d'un stock assez considérable de réponses possibles à l'agressivité anthropique, mais nous voulons dire que la manifestation de cette richesse pouvait moins se faire sentir en raison d'une relative homogénéisation écologique.

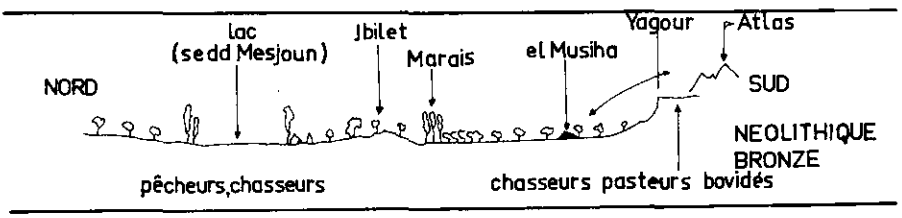
Quoi qu'il en soit, on doit considérer que la masse végétale du climax était assez puissante pour entretenir une forte biocénose animale avec de grands ruminants et les prédateurs correspondants. La vie préhistorique, telle que nous la connaissons aujourd'hui grâce à plus d'un millier de gravures relevées dans l'Atlas[9] suggère l'existence d'une période — contemporaine du bronze, ou précédant de peu le fer — où l'homme s'adonnait à la capture des bovidés, à l'aube d'un prélèvement régulier sur des troupeaux sauvages, au milieu d'une faune d'herbivores et de grands félins[10]. Le pastoralisme de capture, allié à la chasse, n'allait certainement pas sans de larges déplacements, ou au moins une transhumance, compte tenu des conditions climatiques qui sévissaient l'hiver sur les pâturages en altitude : les plateaux du Yagour et de l'Oukaïmeden sont situés entre 2000 - 2700 m. On peut repérer les couloirs de descente dans la plaine par les balises de pierres gravées, levées aux débouchés des oueds, au niveau du Dir, à l'ouest du Rhirhaïa et entre le Zat et le Rdat. Les chasseurs - pasteurs de bovidés s'attardaient-ils dans la plaine qui deviendra le Haouz, ou bien franchissaient-ils d'emblée les Jbilète pour accéder à de plus larges espaces, moins boisés, à proximité des deux grands lacs de la Bahira et de Zima ? Nous n'en savons rien sinon qu'il y a moins d'un demi-siècle — mais pour d'autres raisons peut-être — la transhumance alliait encore le court balancement de part et d'autre du Dir avec la grande transhumance par les mêmes couloirs jusqu'à la Hadra. Alentour des lacs, les études préhistoriques signalent l'établissement de peuplades de pêcheurs-chasseurs, lesquels n'ont pas dû porter de grands coups à la végétation naturelle.

Quelle pouvait être en effet la densité humaine, et au niveau technique d'alors, l'effet anthropique sur la végétation ? Probablement

9) Jean MALHOMME — Corpus des gravures rupestres du Grand Atlas, Rabat 1959. Sur 1403 gravures relevées, outre les dessins énigmatiques et les croquis d'armes de jet et d'estoc, de lasso et de pièges, on compte 241 gravures à peu près identifiables qui se répartissent comme suit : 92 bovidés, 61 anthropomorphes, 28 félins, 17 antilopes, 14 équidés, 12 bouquetins, 11 autruches, 3 éléphants et 2 canidés.

10) Le dernier lion signalé dans le Haouz, l'a été par Thomas LE GENDRE en 1665 SIHM, 1ère série, Fr. t. III p.715. En 1615 un lion avait été vu devant Bab Khmis de Marrakech : Relation de Tager Paulo SIHM. 1ère série Fr. t. III p. 726. Enfin John SMITH a assisté en 1604 à la capture d'une lionne et de ses petits sur les bords du Tensift, SIHM 1ère série Ang. t. II p. 270.

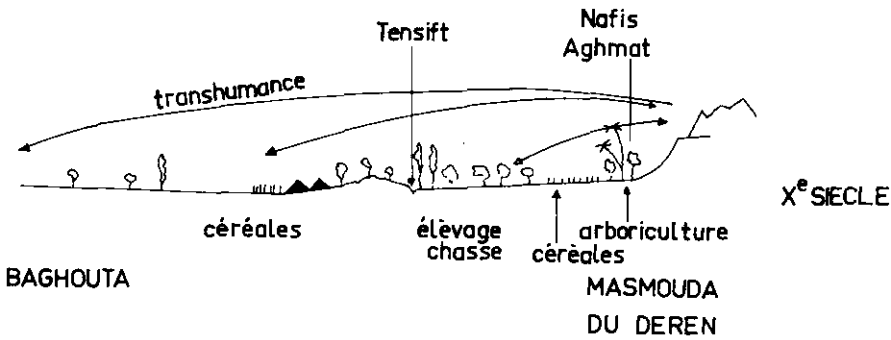
très faible, les conséquences nulles dans le Haouz même. L'absence de toute industrie lithique entre le Tensift et le Dir malgré des recherches intensives des préhistoriens, alors qu'au contraire les vestiges sont abondants sur la rive droite du Tensift, dans la Bahira[11] et dans l'Atlas, doit nous donner à réfléchir sur le caractère inhospitalier de la couverture végétale et de l'écosystème. La strate arborescente constituée de pistachiers, mais aussi de jujubiers épineux, ne devait pas être commode pour la circulation dans une zone où les cours d'eau, finissant vers le Tensift en marécages, devaient compartimenter le territoire et limiter les passages à des points obligés. Les voies de déplacements devaient plutôt être le long des hauteurs, sur les Jbilète en rive droite, ou le long du Dir, sur les plateaux ou cuvettes moins abondamment couvertes et où la strate arborescente était plus ouverte. Or, c'est justement le long de la ligne des foum et sur les collines de Musiha (Mouissira des cartes, près de Tamesloht) que l'on trouve des pierres levées et gravées. Les voyageurs, même après la fondation de Marrakech, empruntent plus volontiers le chemin du Dir pour se déplacer en longitude, peut-être parce que les premières villes - étapes se sont établies sur le Dir pour des raisons d'ordre historique, mais aussi parce que la circulation y était plus aisée.



D'une manière générale, les géographes et historiens arabes s'accordent pour dire que, au début du XI[e] siècle, époque à laquelle a été fondée Marrakech, la plaine était encore couverte de broussailles, les

11) Les études concernant la préhistoire dans la région de Marrakech ne sont pas très abondantes. Signalons : PALLARY — Recherches préhistoriques effectuées au Maroc 1912-1913, Anthropologie 1915, et Revue Préhistorique Maghrégine (1914-1917) Anthropologie 1917-1918 ; SIRET — Notes paléolitiques marocaines in Antropologie 1925; ANTOINE — Aperçu sommaire sur les industries lithiques au Maroc Central, Bull. Soc. Préhist. du Maroc, 1930; et sur la préhistoire dans le Moyen et le Grand Atlas : le rôle ethnique de ce dernier, ibid. 1937; MALHOMME — Prise de date, Bull. Soc. Préhist. Maroc 3°, 4° trim. 1950, pp. 35 à 47; Ch. ALLAIN — Reconnaissances archéologiques dans le Massif des Rehamna et la Bahira, Hesperis t.XLI 1-2 trim. 1954, pp. 155-190; MALHOMME — Les pierres excavées et les gravures rupestres du Grand Atlas de Marrakech, ibid pp.7 à 21, MALHOMME 1959, Op. Cit.

bas fonds étant occupés par des marécages. Jannâbi[12] précise que des peupliers poussaient autour de la ville. DEVERDUN rejette cette précision[13] à tort, semble-t-il, car NEGRE admet fort bien l'existence "au bord des cours d'eau et des marécages... des bois de peupliers et de tamaris pouvant atteindre plus de 10 m de haut"[14].



Le processus de dégradation de la couverture végétale a dû d'abord être lent et ne s'accélérer que très tardivement. Sans faire intervenir une évolution sensible du climat — qui a pu jouer son rôle en aggravant le phénomène[15] — la diminution en densité des arbres, c'est-à-dire de la strate supérieure, a mis en marche un mécanisme progressif d'exposition des strates inférieures aux rigueurs du climat aride et à ses variations (journalières, annuelles, pluriannuelles). Le micro-climat au niveau du sol échappant moins au climat général, la compétition entre les espèces s'ouvre pour tendre vers une nouvelle situation d'équilibre, d'entropie minimum, plus directement dépendante de la station. En outre, la ré-

12) Moçtafa b. Hassan Hosseyni JENNABI AS-SA'UDI décédé Oct. 1590) écrit dans *Al-'ilm az-zâkhir fi-akhbâr al 'awâil wa-al-'awakhir* dit Târikh ej-Jennâbi *(al-'ilâm)* : (Abou Naçr Yoûsof b. tâshfîn) "se rendit à l'emplacement où devait s'élever Marrakech, lequel n'était alors qu'un marécage rempli de peupliers *(safsaf)* et sans constructions".- E.FAGNAN, Extraits inédits relatifs au Maghreb, Alger 1924, donne à la page 356 une version semblable, sous un titre un peu différent:*al-bahr ez zekh khâr wa al-'aylem et-teyyâr*.

13) G.DEVERDUN (1959) Op. Cit. p.53; pour la lexicographie, voir *Tuhfat al ahbâb*, Glossaire de la matière médicale marocaine par H.P.J. RENAUD et Georges S.COLIN. Paris 1934, § 193, 281, 412, 438.

14) R. NEGRE (1959) Op. Cit. p. 324.

15) Cf. DRESCH (1941) Op. Cit. p. 583-586.

duction sensible de la masse végétale par unité de surface modifie largement les conditions édaphiques, le bilan hydrologique (évaporation et évapotranspiration) ponctuel, l'épaisseur du sol et, par suite, rend davantage le groupement végétal tributaire de la roche ou de la lithologie. Ph.STEWART[16] a pu montrer l'auto-aggravation du phénoméne de steppisation. On connaît bien les conséquences de la réduction de la couverture végétale sur l'accentuation de l'érosion : réduction de la transpiration végétale, accroissement des températures, etc... La dégradation du sol de moins en moins travaillé par la masse biologique, fait baisser la fraction des précipitations retenues sous la plante, donc diminuer l'abaissement de température de l'évapotranspiration potentielle, et ainsi de suite. On constate aujourd'hui l'existence d'un grand nombre de groupements végétaux, très diversifiés, très variés et de faible étendue.

Alors qu'à l'époque de la couverture climacique, la spécification était verticale et l'homogénéisation horizontale, avec la dégradation de la strate la plus haute on va vers une spécification horizontale et une homogénéisation, pour ne pas dire une solitude verticale.

De sorte que, pour revenir aux qualifications climaciques générales d'EMBERGER, dire que la végétation du Haouz appartient à l'étage aride, même en précisant (sous-étage chaud) caractérisé par *Zizyphus lotus* et *Pistacia atlantica*, n'est aujourd'hui qu'une abstraction désignant une homogénéité et une identité morte, un poteau indicateur planté au bord d'une vieille route, évoquant le nom d'une ville disparue et introuvable. En d'autres termes, le climax aride chaud d'EMBERGER était, **au sol,** beaucoup moins aride qu'aujourd'hui.

Il n'est pas nécessaire de supposer que, pour parvenir à ce résultat, le pasteur a dû s'engager dans une campagne de déboisement forcenée comme certains auteurs l'ont complaisamment affirmé. Il eut été d'ailleurs bien impuissant à extirper le jujubier : ceux qui ont pratiqué les chantiers de défrichement et la céréaliculture motorisée savent bien qu'on ne vient pas aisément à bout de cet épineux. Mieux, on peut assurer que l'extension de l'agriculture a étendu le jujubier, non seulement au-delà de ses limites, en accroissant son territoire au détriment du palmier nain par exemple[17], et en lui faisant gagner de l'altitude — ce qui pourrait être pris, somme toute, comme une désertification — mais

16) Philip STEWART - Quotient pluviothermique et dégradation biosphérique : quelques réflexions. Bull. Soc. Hist. Nat. Af. du Nord, t. 59, Fasc. 1, 2, 3, 4, Alger 1968 pp. 23-36.

17) R.NEGRE — Op. Cit. p. 14-15.

en densité sur son propre territoire , en surface, mais pas en hauteur. Aussi on peut discuter l'accusation de destruction portée contre le nomade et le pasteur[18] : ni le berger, ni la chèvre ne s'intéressent vraiment aux arbres, et quand ils le font, ce n'est jamais d'une manière massive, mais plutôt ponctuelle et dispersée[19].

Par contre les sédentaires ont de plus grands besoins en épineux[20], en bois, et ils occupent radiocentriquement l'espace en nappe; ils épuisent d'abord le voisinage avant d'aller plus loin, leur action est plus concentrée, plus massive et partant irréversible. Mais que cesse, quelques décennies, l'extension des cultures, et l'on voit réapparaître le jujubier, et se rétablir progressivement un peuplement végétal plus épais. Les voyageurs qui se succèdent sur les mêmes itinéraires au cours de l'histoire peuvent être accusés de subjectivisme, mais il est tout de même étonnant de constater la contemporanéité des grandes épidémies et des grands troubles politiques avec la description d'une nature "revenue à l'état sauvage". Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur l'importance du cycle sécheresse, famine, peste, troubles politiques, qui plusieurs fois a bloqué l'accumulation et fait stagner le pays, mais nous voudrions seulement citer ici deux témoignages sur les mêmes lieux, à soixante années d'intervalle après les grandes pestes de la première moitié du XVII[e] siècle :

> Jean MOCQUET (1601 - 1606), SIHM 1ère série Fr. II p. 401 : "Hors la ville (de Marrakech), aux environs, par la campagne, il y a grand nombre de jardins et vergers à toutes sortes de fruits et vignes, avec des eaux et une petite habitation pour s'aller recréer; ils tiennent là quelques esclaves à travailler. Il n'y a point d'arbres en la campagne, sinon quelques palmiers. Tous les arbres sont en jardins qui sont comme nos vergers".

18) E.F.GAUTIER — Le passé de l'Afrique du Nord, Paris 1937, p.412. Le nomade est chargé de toutes les plaies et de toutes les responsabilités dans la littérature historique. Il est vrai que les gens de plume sont plutôt citadins. Cf. aussi Henri TERRASSE l'Ancien Maroc, pays d'économie égarée, Revue de la Méditerranée, t. IV n° 17, 1947, pp. 17-18. Le nomade n'est en fait que l'envers du citadin, chacun est le produit, l'effet et la conséquence de l'autre; c'est pourquoi peut-être, étant enchaînés, ils sont véhéments l'un pour l'autre.

19) Ce point de vue est irrecevable pour un forestier aujourd'hui, mais c'est parce que tout l'espace ayant été confisqué aux pasteurs, il est chargé d'interdire à ceux-ci d'entrer dans leurs derniers refuges.

l'espace ayant été confisqué aux pasteurs, il est chargé d'interdir à ceux-ci d'entrer dans leurs derniers refuges.

20) La ville-camp almoravide de Marrakech fut entourée d'une énorme enceinte de jujubiers en attendant la construction des remparts. DEVERDUN — Marrakech... p. 55.

Thomas Le GENDRE (1665), SIHM 1ère série Fr.III p. 717 & 721 : "La campagne d'entre Maroc et la mer n'a aucunes villes, villages ni borgades, mais seulement des douars ambulants...
Les mores mêmes n'ont pas de possessions ni de jardinages au-delà de la portée du mosquet des murailles de la ville, parce qu'ils n'en jouyroient pas, les Alarbes déroberaient tout de nuit; ce qui est cause que ces gens-là ne cultivent point et ne se servent point de la bonté de leurs pays".

Les fluctuations du peuplement végétal naturel sont en définitive assez malaisées à connaître au cours de l'histoire, mais on peut les déduire, en partie, des alternances de la mise en irrigation des terres qui feront l'objet d'un chapitre particulier. Pour en résumer les grands traits ici, disons que le phénomène le plus sensible a été l'installation de la ville de Marrakech au nord du Haouz, capitale d'Empire et métropole, qui a dû exiger d'énormes quantités de bois pour la cuisson des aliments, la chauffe des bains, les briquetiers et potiers, les industries du sucre, les teintureries, les salpétrières, la fonte des métaux, etc... En second lieu, l'extension du drainage de la nappe par les khettaras, nous y reviendrons, qui a eu pour conséquence la réduction considérable des marais à l'est et au nord de Marrakech. Enfin, les accroissements — suivis souvent de régressions, il est vrai — de l'agriculture irriguée intensive (cotonnier, canne à sucre, vergers...) qui ne pouvait se faire sans un défrichement complet et massif.

On devrait d'ailleurs davantage s'étonner de la résistance du milieu végétal naturel que de sa dégradation. S'il a perduré, c'est certainement dû au fait que jamais la mise en valeur du Haouz n'a été très complète, ni très durable : la prospérité almoravide n'a pas duré 25 ans sur les 64 années de règne à Marrakech et n'a pas intéressé plus de 5000 hectares. C'est un peu avant 1160 que les Almohades, enfin, parviennent à s'occuper de leur capitale et engagent les grands travaux hydrauliques : 15.000 hectares en tout seront irrigués au faîte de leur gloire, mais pendant moins de 70 ans. Après quoi s'ouvre la longue nuit mérinide pour Marrakech qui reste dans ses murs, et voit même parfois manquer son approvisionnement en eau. Il y a tout lieu de penser qu'au milieu du XVIe siècle le Haouz était revenu à la situation laissée par les Almoravides. Les Saadiens ont été de grands irrigateurs et s'installent vraiment à Marrakech à partir de 1150; mais une épouvantable peste s'abat sur tout le pays en 1558-59, et l'on peut dater avec précision (les références seront données plus loin dans le chapitre sur l'aménagement hydraulique) la réfection de la Tassoultant et la mise en eau du Haouz central délaissée, depuis les Almohades, à l'année 1578. Les Saadiens ont irrigué environ 20.000 hectares dans le Haouz. Mais dès 1650,

des régressions importances commencent à se faire sentir. Sous les Alaouites, il faut attendre Moulay Abderahmane (1822) et son fils, Sidi Mohamed, qui ont été les premiers grands irrigateurs de la dynastie, pour que soient revivifiées les séguias du Haouz central. Certes, les irrigations des vallées de l'Ourika et du Nfis n'avaient pas été sensiblement réduites depuis la fin des Saadiens, mais tout le centre du Haouz était revenu au bour.

En 1915, le tertib enregistre au total 20.000 hectares cultivés dans le Haouz, dont 98,6 % en céréales et moins de 300.000 oliviers, et au total 5.000 hectares irrigués. A titre de comparaison, le tertib de 1960 donne pour le même espace 2 millions d'oliviers et 80.000 hectares cultivés dont 70 % en céréales. En somme, si la dégradation de la végétation naturelle dans le Haouz est un processus engagé il y a mille ans avec des suspensions et des retours en arrière, il n'y a que soixante ans que les moyens d'en venir à bout ont été utilisés.

Les taches figurées sur les cartes des associations végétales, sont relictuelles dans la plupart des zones et par suite ne peuvent réellement intéresser que le botaniste. Massivement, l'espace haouzien est occupé par les cultures, et le jujubier qui reste encore visible est irrémédiablement condamné.

7. LES SOLS DU HAOUZ[1]

Les sols du Haouz se sont formés sur les alluvions déposées aux différents épisodes du quaternaire. Celles-ci ont été en partie recoupées et emportées, au cours des phases érosives correspondantes aux interpluviaux ; d'autres ont été recouvertes par les dépôts des phases de comblement pluviales. Une fois mises en place, les alluvions - roches mères, ont subi des évolutions liées aux fluctuations climatiques qui se sont succédées, puis aux actions climatiques récentes, enfin aux actions anthropiques.

Les sols tels que nous les observons aujourd'hui, sont le résultat de toutes ces évolutions, parfois séparées, parfois parallèles.

Sans entrer dans les détails, on peut résumer à six phases principales l'histoire qui a dominé la formation des sols du Haouz :

1) L'essentiel de notre connaissance sur les sols du Haouz est redevable à G. PALLIX et J. PHILIP, ingénieurs agronomes, pédologues, auteurs de la carte pédologique au 1/100.000e du Haouz et de la Tessaout, Marrakech, 1964. J'ai une dette particulière à l'égard de G. PALLIX qui a toujours su, sans sacrifier à la rigueur, rendre pour moi compréhensible les conclusions auxquelles il était parvenu, en des termes utilisables pour expliquer l'occupation ancienne de l'espace et pour préparer la mise en valeur future.

— **le salétien** (correspond à la glaciation du Günz en Europe) froid et humide, à dynamique glaciaire et périglaciaire, avec des périodes érosives tout de même à la fonte des neiges, évacuant les produits en chasse - d'eau et formant, en bas, des zones de solifluxion puis des lacs et *daya* avec gélivation intense. Ces actions entraînent une fragmentation des roches dures en blocailles anguleuses et des dépôts d'argiles humides; les roches tendres, sont déposées en masses caillouteuses de gros calibres : *rañas* de l'oued Zat très caractéristiques au niveau de Taféria t, moins nettes à la base du cône (et peut-être aussi dans l'intercône Rhirhaïa - Ourika) situées sur les hautes terrasses caillouteuses, peu ou pas encroûtées;

— Après une période de réchauffement, plus calme du point de vue des dépôts, **l'amirien** doux et humide (correspondant à l'épisode de la glaciation de Mindel, en Europe) agit surtout par dégradation chimique en montagne, et dépôts d'épandage de coulées boueuses, argileuses, peu caillouteuses sinon par reprise en place des cailloutis salétiens. La rubéfaction de la masse argileuse donne à ces sols leur couleur caractéristique dans les cônes du Rhirhaïa et de l'Ourika;

— **le tensiftien** (correspondant à la glaciation du Riss), de climat frais et humide sur la plaine avec de forts contrastes climatiques, froid en montagne, se termine par un épisode de fortes pluies et une activité torrentielle très active. C'est une période importante dans la constitution des terrasses moyennes avec dépôts de limons roses et cailloutis en lits interstratifés avec, en fin de pluvial, des croûtes lamellaires locales. Du point de vue de la pédogénèse on rend cette phase responsable de l'individualisation du calcaire en granules et nodules dans les couches supérieures explorées par le système radiculaire des plantes;

— **le soltanien** (Wurm) connaît un climat alterné, frais humide d'abord avec érosion des dépôts antérieurs surtout dans l'Ourika et le Rhirhaïa, moins visible dans le cône du Nfis qui est trop en aval des avant-monts dans lequel il s'est encaissé, peu ou pas dans le Zat. Un climat humide et plus doux vient ensuite et provoque des dépôts argileux et caillouteux. En fin de période, un retour du froid entraîne une reprise, faible, de l'érosion en montagne et de l'accumulation en plaine, responsable de constitution d'une large partie des cônes (Zat surtout, mais aussi du Rhirhaïa et de l'Ourika et les couches profondes du cône du Nfis) et d'une *tirsification* des horizons de surface;

— **le rharbien**, frais, assure les épandages en bout de vallée avec des limons de plus en plus clairs. Dans le bassin du Nfis, une mince pellicule superficielle recouvre à cette époque presque tout le matériel soltanien. La *tirsification* est poursuivie là où elle a été amorcée;

— **le climat actuel** enfin, chaud et sec, a entraîné une reprise de l'érosion régressive des cours d'eau du bassin du Tensift. Le ruissellement en surface, l'action érosive en nappe, a entraîné le phénomène bien connu de la battance des sols du Haouz.

Cinq phénomènes caractérisent l'évolution des sols dans la phase actuelle : la reprise de l'érosion, la steppisation, c'est-à-dire l'évolution d'un climat semi - aride vers un climat nettement aride, la salure dans les basses terres où la nappe est proche (due à la sécheresse estivale), les conséquences anthropiques (déboisement, défrichement, mise en culture, irrigation).

Pour conclure le survol des différents épisodes de la mise en place des sols du Haouz disons que, malgré l'aridité de la région (indiquée par la valeur des indices climatiques), les caractères morphologiques des sols rencontrés évoquent plutôt une pédogénèse de climat semi aride et recoupent les informations fournies séparément par la phytosociologie.

a — Les sols du point de vue agronomique

Le recoupement des conditions topographiques et de la pédogénèse a amené les auteurs de la carte pédologique du Haouz à distinguer trente cinq types de sols rangés en classes, groupes et sous - groupes d'une complexité défiant toute tentative de résumé.

Par ailleurs, les conditions climatologiques interdisant la plupart des cultures sans irrigation dans la plaine du Haouz, rendent superflue et inutile une connaissance approfondie des caractères morphogénétiques et agronomiques des sols en vue d'une classification valable pour des cultures non irriguées. Aussi, les quelques résultats présentés ci-dessous ne sont-ils qu'une large synthèse, très appauvrie, portant sur l'essentiel de ce qu'il faut savoir de l'aptitude des sols aux cultures irriguées pour comprendre comment cette aptitude a pu (ou n'a pas pu) jouer dans l'histoire sociale du Haouz.

Le cône du Nfis est couvert par des sols bruns steppiques dont la texture est essentiellement limoneuse et dont la structure poudreuse de l'horizon de surface connaît des accumulations de sels remarquables, surtout en aval et en rive gauche, et une alcalisation presque généralisée. Ils constituent indiscutablement les plus mauvais sols du Haouz si des considérations autres que pédologiques n'intervenaient pas. La majeure partie de la rive gauche, sauf le secteur de la séguia Agafaï et l'Oulja de la moitié amont du Nfis, devrait être abandonnée dans un souci de rentabilité purement financière, à une exploitation pastorale.

La rive droite est moins défavorisée, au moins les secteurs dits Jnan

Allah et Saada, immédiatement au débouché ; par contre en aval, à partir du secteur de la Jblia, les sols sont tout à fait semblables à ceux de la rive gauche, la limite étant constituée par le bout des écoulements du Rhirhaïa - Ba'ja.

Les cônes du Haut Rhirhaïa, de l'Ourika et du Zat sont recouverts par les sols bruns rouges, très favorables à une agriculture irriguée, au moins dans leur partie amont. Leur texture moyenne sablo-argileuse et limono-sablo-argileuse garantit des qualités hydrodynamiques de porosité et de perméabilité très avantageuses. Ce sont des sols qui peuvent recevoir des irrigations permanentes, et qui en ont reçu depuis plus d'un millénaire sans manifester d'évolution dangereuse. Moins intéressants sont les sols de l'intercône Rhirhaïa - Ourika où la piérosité est forte et la structure peu marquée. De même les basses terrasses du Tensift et la région située au nord-ouest de Marrakech, sont constituées de sols médiocres. La salure existe un peu partout sur la plaine basse, dans des proportions peu alarmantes chaque fois que la perméabilité du sol permet un drainage facile sous une eau assez peu chargée en sel. Mais sur les bords du Tensift, les horizons supérieurs sont trop alcalisés, et souvent trop argileux, pour être facilement lessivés.

On admet généralement que la cause principale de l'alcalisation actuelle dans le Haouz est due à une irrigation séculaire de sols peu travaillés dans ses horizons profonds, et mal drainés là où ils doivent l'être. Les eaux des séguias, surtout dans le Zat apportent toujours de faibles quantités de sel, qui, sous l'influence du climat aride (évaporation, capillarité) se concentrent dans les horizons supérieurs. Lorsque les sols ne sont pas perméables l'évolution se fait vers une alcalisation progressive avec l'irrigation.

b — Pédologie et mise en valeur

La comparaison de la carte pédologique et de la carte de l'occupation du sol montre que la mise en valeur dans le Haouz est largement indépendante de la qualité des sols. Les terres assez profondes (plus de 40 cm) sont irriguées si elles sont topographiquement dominables par les séguias. La topographie et l'hydrologie sont les facteurs stratégiques de la mise en valeur. Les qualités des terres n'ont pas ou peu influencé les agriculteurs au cours de l'histoire. L'exemple le plus fameux est celui du secteur de la Targa où se trouvent des sols plus que médiocres, à peine supérieurs à ceux de la rive gauche du Nfis, et où la colonisation a planté ses plus beaux vergers. Sans doute un calcul optimum de la rentabilité économique en termes de profit réalisé, à partir d'investissements financiers tendrait à spécialiser les sols pour en utiliser au mieux la "vocation". Mais l'expérience prouve que la

disponibilité en eau a joué avec beaucoup plus d'effets que la qualité agrologique des sols. Les coûts économiques, sociaux et politiques du transfert de l'eau, et de son affectation aux seuls sols qui auraient les meilleures aptitudes à l'irrigation, seraient très loin d'être couverts par les avantages économiques de cette affectation. Ceci est encore si vrai, que pour les mises en valeur agricoles sous irrigations aujourd'hui [2], la carte pédologique à l'échelle du 1/100.000 n'est dressée que pour exclure de soles et calculs de tours d'eau, ne peuvent s'encombrer des limites permettre grossièrement le calcul des volumes d'irrigation acceptables par grandes zones compte tenu de la répartition en proportion des différentes terres. Les nivellements, défrichements, recasement, alignement de sols et calculs de tours d'eau, ne peuvent s'encombrer des limites entre les parcelles de pédologie différentes. Après quoi, à l'échelle du 1/5.000 [e] une analyse rigoureuse des sols permet de décider quelles sortes d'amendements sont nécessaires pour valoriser les doses d'irrigation qui sont disponibles.

Répartition géographique des catégories de sols

Bassins	Total dominé	Sols aptes à l'irrigation				Sols inaptes à l'irrigation
		Bonne qualité	Qualité moyenne	Plus ou moins médiocres	Total	
1. Nfis*	87,3	8,5	11,5	17,5	37,5	49,8
2. Ourika*	82,5	44,1	17,4	14,8	76,3	6,2
3. Zat	30,6	17,2	8,2	2,4	27,8	2,8
TOTAUX	200,4	69,8	37,1	34,7	141,6	58,8

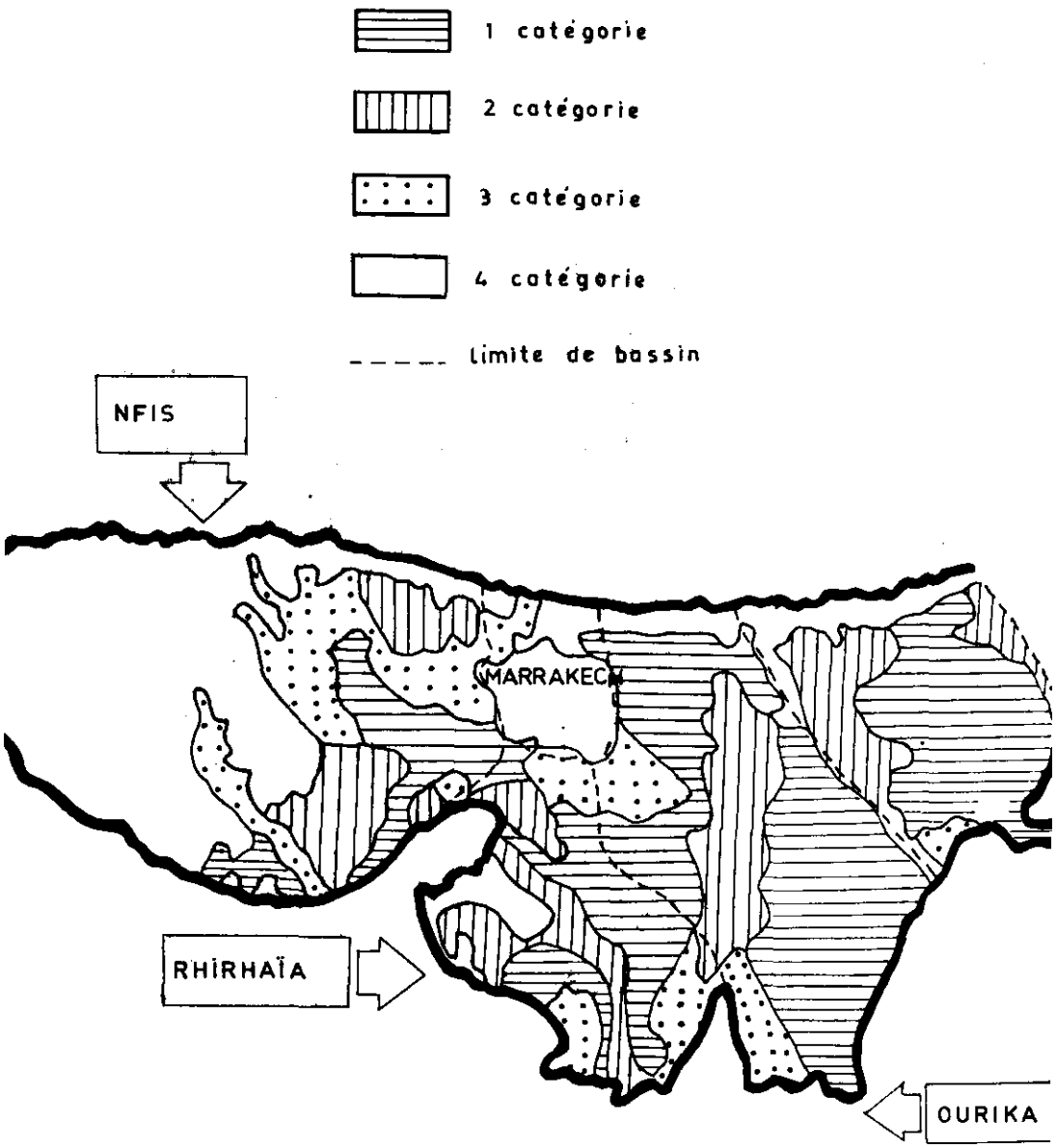
Sources : Office du Haouz, 1962.
Unités : milliers d'hectares.

2) Michel DUCROCQ et Paul PASCON — La mise en valeur du périmètre de la Tessaout, Hommes, terre et eaux, Bull. de l'ANAFID n° 6, 1er trim. 1973, p. 37.

* La rive gauche du Rhirhaïa est comprise dans le bassin du Nfis, la rive droite dans celui de l'Ourika.

CARTE DES SOLS DU HAOUZ

catégories d'aptitude à l'irrigation



III — LA DISTRIBUTION DES EAUX DANS L'ESPACE HAOUZIEN

La sévérité du milieu naturel dans le Haouz, qui tient essentiellement aux conditions climatiques qui sévissent dans la plaine, lie étroitement le développement de l'agriculture au progrès de l'irrigation.

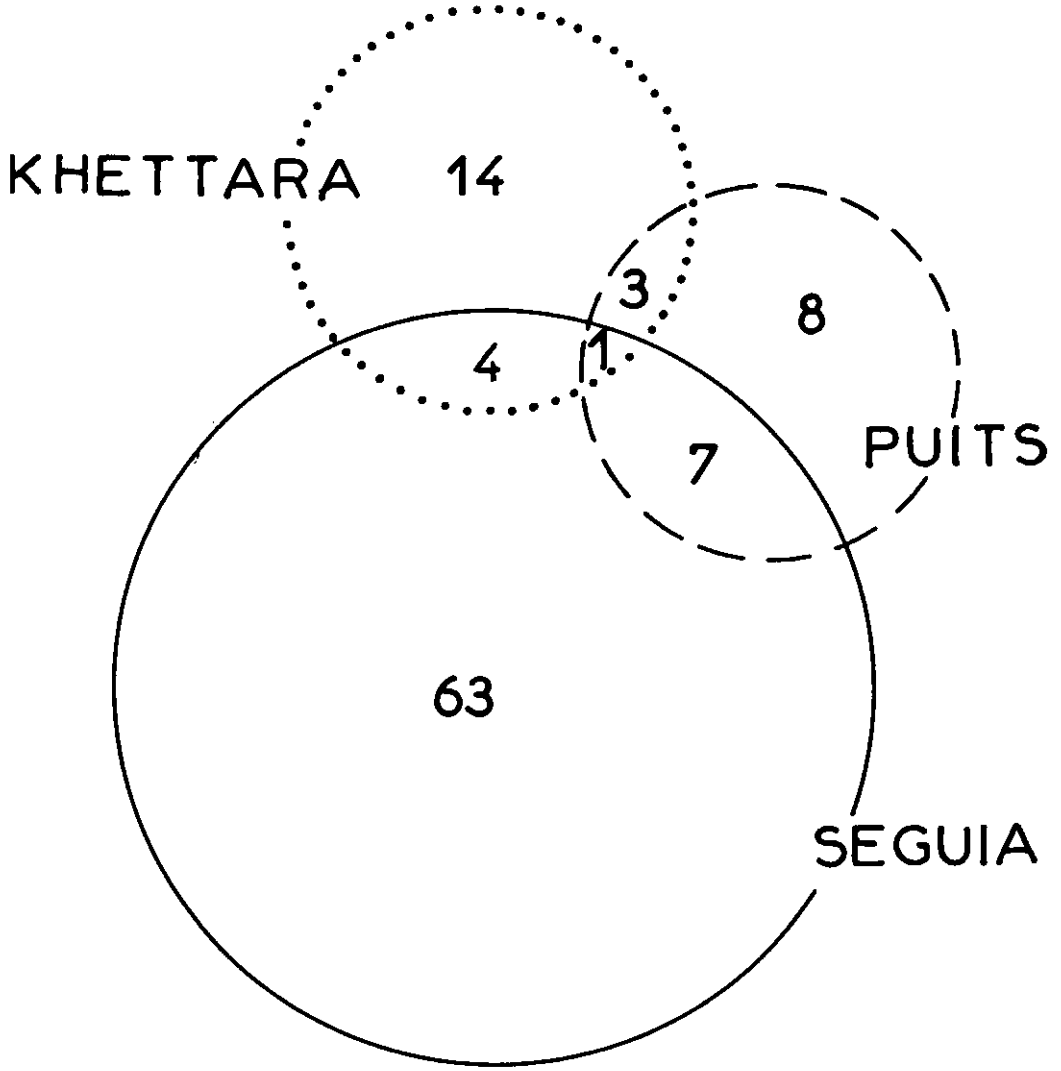
L'exploitation agricole de l'espace s'est substituée à l'exploitation pastorale en dérivant les eaux des torrents, d'abord sur les basses terrasses, puis à la surface des cônes ; l'arboriculture n'a pu gagner sur les cultures annuelles et sortir du lit des oueds qu'avec l'utilisation de la nappe aquifère ; l'agro-industrie, à peu près dégagée des sujétions climatiques, ne pourra s'étendre dans le Haouz qu'avec l'accumulation des eaux torrentielles derrière de grands barrages.

Mais si l'on peut suivre le progrès de la mise en valeur agricole du Haouz par cet ampie mouvement orthogénétique et la succession superposée de technologies de plus en plus efficientes, il s'en faut de beaucoup qu'elle ait eu cette simplicité au cours de l'histoire et dans l'espace.

D'abord parce que les technologies les plus basses exigent une main-d'œuvre considérable dont la disposition au cours de l'histoire a été dominée par des vicissitudes politiques très complexes ; ensuite parce que les discontinuités et la variété des situations naturelles, la structure de l'espace haouzien en quelque sorte, conditionnent différemment le succès de chaque technologie : favorisant tel procédé ici, faisant perdurer tel autre là. Les cloisonnements politiques et physiques de l'espace enfin, interfèrent pour couvrir le Haouz d'une multitude de formes composites de mise en valeur.

Une première simplification paraît pouvoir être obtenue en distinguant les conditions de la distribution des eaux de surface de la mobilisation des eaux souterraines. De ce point de vue, la plaine peut être partagée en deux zones : une zone amont où domine l'irrigation gravitaire, une zone aval où les eaux d'exhaure sont prépondérantes ; à condition de ne pas omettre l'existence de zones mixtes où sont mélangées les eaux de surface et les eaux de la nappe phréatique, ni le ruban d'irrigation gravitaire constitué par la longue *Oulja* du Tensift.

IMPORTANCE RELATIVE DES TROIS SYSTEMES D'IRRIGATION



Pour 100 ha de superficie total irriguée

1. LA DISTRIBUTION DES EAUX DE SURFACE

a — Description

Le système traditionnel de mobilisation des eaux superficielles est celui de la *séguia* [1], le plus banal en sa simplicité et le plus important par les superficies qu'il permet d'irriguer.

Ce système consiste en une simple prise sur la rivière, alimentant un canal en terre qui, après un parcours passif plus ou moins long et souvent acrobatique le long du lit de l'oued, domine un périmètre de superficie très variable : de quelques dizaines à plusieurs milliers d'hectares. Les prises sur les oueds sont de simples petits barrages *(ougoug)* [2] plus élevés (50 cm), obliques par rapport à l'axe du cours d'eau, sommairement construits d'un amas de branchages, de pierres plus ou moins grosses et de broussailles. La fragilité de ces ouvrages, emportés à chaque crue un peu violente, a déjà été signalée; mais il faut reconnaître que ce caractère "fusible" des prises d'eau constitue un avantage à l'égard des risques de saturation de la séguia qui est en effet démunie en tête de tout ouvrage de garde ou de régularisation.

Le nombre et la disposition des séguias sont très variables selon les oueds. Les prises se situent le plus en amont possible, bien au-dessus du foum, et le réseau de séguias se déploie, au débouché dans la plaine, sous forme d'un vaste éventail de part et d'autre de l'oued. On trouve un exemple parfait de ce dispositif sur le cône du Zat. Lorsque les ressources en eau sont plus abondantes, les prises s'échelonnent le long de l'oued, dans sa traversée de la plaine, les séguias formant alors un réseau "en arête de poisson" comme dans le Nfis.

Le parcours en plaine de ces séguias, en altitude comme en plan, est extrêmement capricieux. La pente, variable, est toujours assez forte de l'ordre de 3 % en moyenne, et le tracé, en général, sinueux. Si ces deux caractéristiques — forte pente pour réduire la section du canal, tracé sinueux pour freiner un écoulement trop rapide — s'expliquent l'une par l'autre, le bilan n'est pas heureux du point de vue hydraulique, mais il est satisfaisant au stade technologique de l'irrigation traditionnelle.

Le périmètre dominé par une séguia, ou secteur hydraulique, cons-

1) Séguia de *sâqiya* (ar.), rigole, fossé, irrigateur. En berbère on dit targa mais dans le Haouz le mot n'est pas (ou plus ?) utilisé comme nom commun sauf chez les Masfiwa du Zat (*Targa n'Ait Ali, Targa ou Salah...*).

2) *Uggug* (berb.), barrage de dérivation en fascines. On fera remarquer que le mot arabe *sadd*, écluse, vanne, bonde, n'est jamais utilisé dans le Haouz comme synonyme de *uggug*, mais seulement pour un grand barrage d'accumulation; est-ce parce que tous les uggug-s sont en zone berbérophone ?

titue une véritable unité technique, géographique et humaine. Lorsqu'une séguia domine le territoire de plusieurs collectivités différentes, le secteur est divisé en sous-secteurs, alimentés chacun par un canal différent.

A l'aval de la séguia principale, l'eau est répartie par des distributeurs *(mesref)* [3]. Ces canalisations secondaires, qui suivent en général la ligne de plus grande pente, sont de longueur et d'importance très variables selon les superficies dominées par chacune d'elles. Généralement le réseau de mesref matérialise le système de répartition des tours d'eau *(ferdia)* [4] le long de la séguia principale. Du mesref au champ, le système de distribution est constitué par un chevelu de micro - canalisations *(robta)* [5] très rudimentaires, mais dont le tracé est toujours fonction de la répartition des terres.

b — Efficience et rendement

Près des trois quarts de la superficie irriguée du Haouz le sont par le système des séguias qui couvrent une surface de 100.000 hectares. Ce procédé, qui est aussi probablement le plus ancien, et aussi le plus rudimentaire, n'en dérive pas moins en année moyenne 411 millions de m^3 sur les 567 millions de m^3 véhiculés par les quatre oueds principaux et leurs affluents qui traversent la plaine. On peut donc mesurer l'efficience du prélèvement par les séguias à 72 %. Ce taux élevé s'explique par la capacité du réseau traditionnel à capter les faibles débits. Hors des grandes crues qui lui échappent, toute l'eau qui s'écoule dans les oueds est distribuée par les séguia. Tirant leur vie, voire leur survie, de la dérivation des eaux, les populations établies sur les rives des oueds sont en permanence attentives, toutes concernées, et dès le plus jeune âge, par la dégradation et le fonctionnement défectueux du réseau d'irrigation. Il faut avoir assisté à la remise en état d'une tête morte de séguia envasée par une crue subite de printemps, pour saisir la rapidité du système d'alerte, la spontanéité collective de la réponse et la capacité

3) Mesref de *sarafa* (ar.) dépenser, faire la monnaie. Le mesref est donc un diviseur de la séguia. En berbère *asfû* est l'équivalent exact du mesref mais dérive étymologiquement de *aru*, vanne, porte, passage, clef. Dans le Haouz, on prononce *saro*, *sarro* est parfois utilisé comme nom de séguia et comme nom propre (expl.: *séguia Sarro*. RD. du Nfis).

4) *Fardiya* (ar.) simple, unique, unité dans une paire. La fardiya est le temps égal à la moitié d'un tour d'eau *(nouba)*, la moitié d'un jour de 24 heures. Il y a une *fardiya* "noire" (la nuit) et une fardiya "blanche" (le jour). Dans le Haouz, le mot berbère *tiremt*, qui en est l'équivalent ailleurs, n'est pas utilisé.

5) *La robta* (de *rbt*, attacher, lier) est un billon, un petit talus pour contenir l'eau et la conduire sur la parcelle. Equivalent de abadû, bâdu en berbère.

d'initiative et d'organisation du groupe d'irrigateurs. C'est à ce niveau que jouent effectivement des solidarités qui dépassent celles de la famille ou du lignage entre les usagers directs des eaux[5] bis.

La substitution d'un encadrement administratif et bureaucratique aux disciplines collectives et traditionnelles se traduit systématiquement par un abaissement du taux de prélèvements, même avec un réseau amélioré.

Par exemple, sur le Nfis qui dispose d'un barrage d'accumulation, certes de petit volume, mais qui permet de protéger l'aval contre les trop fortes crues de printemps, l'efficience du réseau est plus faible, car c'est l'administration qui module les lâchers et a affadi les capacités de réponse des groupes d'irrigateurs.

	Apports moyens annuels 10^6 m³	Coeff. * de variation mensuelle	Prél. par les séguias	Coeff. de dérivation	
Nfis	160	10	100	62,5	Barrage-Gestion administrative
Rhirhaïa	58	18	48	82,7	
Issil	9		6	66,6	Pas de barrage, gestion traditionnelle
Ourika	180	22	142	78,9	
Mellah	10		8	80	
Zat	150	24	107	71,3	
TOTAL	567		411	72,5	

Sources : Office du Haouz, ORMVAH, 1968.

* $\frac{\text{apports du mois maximum (avril)}}{\text{apports du mois minimum (août)}}$

Par là, nous voulons montrer que la séguia traditionnelle, est au Haouz la technologie adaptée au maniement d'un petit groupe d'irrigateurs. La gestion d'un barrage et la distribution des eaux par des canaux portés en béton, au moyen de vannes automatiques et modulées selon des tours d'eau prévus d'avance et très sophistiqués relèvent d'un autre type d'organisation sociale, auquel la petite collectivité d'irrigateurs a du mal à se faire.

5 bis) Il faut distinguer ici les usagers des ayants droit propriétaires qui peuvent ne pas être les mêmes individus.

Inversement, l'utilisation de la séguia en terre, qui dérive au fil de l'eau des débits aléatoires, nécessitant à certaines périodes de l'année une vigilance permanente diurne et nocturne, est incompatible avec une gestion administrative.

Important par les superficies concernées, efficient du point de vue du prélèvement, le réseau de séguias est défectueux dans son transport : il est très perméable et perd beaucoup de son débit entre l'oued et la parcelle.

Le rendement du réseau (rapport entre les volumes prélevés et les volumes délivrés "en tête de parcelle") est très mauvais. Une étude a permis d'établir un taux moyen annuel de perte d'environ 4 % au kilomètre pour les séguias principales, ce qui correspond à une perte cumulée de 25 % au bout de 8 kilomètres et de 50 % au bout de 27 kilomètres. Compte tenu de la longueur moyenne des séguias du Haouz, que l'on peut estimer à 15 kilomètres, le rendement des séguias principales serait de l'ordre de 60 %. Les pertes sur le réseau à l'aval des séguias principales (mesref et robta) sont difficiles à évaluer, mais il n'est certainement pas exagéré de les estimer à 15 % du débit résiduel, soit 9 % du total, ce qui donnerait un rendement global moyen du réseau de l'ordre de 50 %. C'est là un rendement très faible comparé à celui d'un réseau moderne pratiquement étanche qui atteint 80 à 90 %.

Le rendement global du système hydraulique traditionnel, obtenu en cumulant les pertes aux prélèvements et celles du réseau, atteint $0{,}8 \times 0{,}5 = 0{,}4$; c'est-à-dire que 40 % seulement des volumes théoriquement prélevables sur les oueds sont effectivement délivrés en tête de parcelle, alors que le réseau en canaux bétonnés peut en délivrer 80 à 90 %, soit un gain de 40 à 50 %. Ces chiffres résument les déficiences du système traditionnel de mobilisation des eaux superficielles.

c — Economie de la séguia

Les historiens arabes montrent que les premiers secteurs irrigués du Haouz étaient situés dans les *foum-s* [6]; c'est-à-dire, au débouché des oueds dans la plaine. Il y a semble-t-il à cela plusieurs raisons dont les trois principales sont :

— d'abord la position médiane du foum dans le terroir tribal traversé par les transhumances d'hiver et d'été;

— ensuite le fait que le débouché est la dernière position défensive au bord de la plaine;

6) *fûm* en arabe = bouche; en berbère *imi* comme *imi n'Zat, imi n'Tanout.*

— mais surtout parce que la disposition optimale de terre et d'eau se trouve à cet endroit.

En effet, dans les vallées encaissées, les eaux sont abondantes, mais les terres étroites; en plaine, les terres sont larges, mais les eaux relativement rares. La mesure du rapport : volume d'eau disponible par superficie offerte à l'irrigation tout au long d'une vallée, permet de mettre en évidence l'optimum réalisé autour du foum.

Dans une région comme celle de Marrakech, un débit de 12.000 m^3/an/ha uniformément répartis durant toute l'année, permet d'assurer la végétation des espèces les plus exigeantes (arboriculture industrielle, maraîchage, fourrages,...). On peut descendre à 9 ou 10.000 m^3 si l'on est assuré de pouvoir servir 300 m^3 par hectare tous les huit jours durant les mois chauds. Au-dessous de 7.000 m^3 on ne peut plus cultiver que des céréales, des légumineuses, un peu de maraîchage en dérobé, et des arbres distribués à la diable le long des séguias. En-dessous de 4.000 m^3 garantis, c'est "la loterie" et on réduit le risque au minimum : sole céréalière tournant avec une jachère. Nous n'approfondirons pas ici — nous le ferons plus loin — les considérations agro-économiques qui jouent, avec d'autres, sur le choix du système de culture, nous visons seulement à fixer les conséquences ultimes des effets de quelques facteurs techniques examinés pour eux-mêmes.

Dans les vallées montagnardes, en amont des foums, c'est une observation constante que d'y voir les champs inondés par une surabondance d'eau qui, mal canalisée dans les chenaux vagabonds du lit de l'oued, lessive les terres pour en faire un quasi-sable. Des mesures faites dans l'oued Ourika montrent que certaines parcelles sont traversées par des doses d'eau supérieures à 50.000 m^3 par hectare et par an. La durée de l'ensoleillement étant réduite dans ces fonds de vallées, même au fort de l'été, la température moyenne y est peu élevée. La croissance végétale, la masse végétale et son évapotranspiration y sont beaucoup plus faibles que dans la plaine; il s'en suit que les cultures y sont moins consommatrices d'eau. Les agriculteurs ne parviennent à lutter contre le lessivage permanent de leurs sols, qu'en y déversant sans cesse des volumes de plus en plus grands d'engrais organiques; d'où l'évolution vers un élevage stabulé et spécialement vers le bovin au détriment de la chèvre et du mouton et, en conséquence, nécessité d'augmenter la superficie des prés irrigués pour y couper des foins; évolution également vers l'accroissement des cultures de printemps : navet et maïs qui sont traditionnels, mais aussi pomme de terre et tomate plus récemment introduites; remontée enfin des cultures sur les plateaux, les pentes, les épaulements, pour rechercher l'ensoleillement maximum.

Mais les premiers irrigateurs des vallées n'étaient pas astreints à aller vers ces extrémités car ils disposaient, par famille, de beaucoup plus d'espace offert à leur choix, et la circulation y était moins entravée par les particularismes et la densité d'établissement qu'aujourd'hui.

Dans la plaine, au fur et à mesure qu'on y descend, la situation est à l'inverse : là les espaces sont grands, mais les travaux nécessaires pour y distribuer les eaux sont vite considérables. C'est dans la zone intermédiaire des foums, le long du Dir, que les terres à proximité du lit de l'oued sont d'une superficie appropriée aux volumes d'eau disponibles.

Le tableau ci-dessous donne la situation actuelle sur la rive gauche du Nfis. Il n'est pas à retenir pour illustrer la situation qui devait prévaloir sur cet oued à l'aube des temps historiques, mais il explique le phénomène.

Rive gauche du Nfis Séguias rangées dans l'ordre amont-aval	Longueur en m.	Surfaces dominées en ha.	Volumes d'eau prélevés en milliers de m³/an/ha	Longueurs de séguia par ha dominé	Longueurs de séguia par milliers m³ mobilisés
	a	b	c	d = a/b	$e = \frac{a}{aXc}$
1. Mrah	466	1,57	47	300	6,3
2. Taguenza	114	8,45	23	23	0,6
3. Imarine	120	19,22	44	6	0,14
4. Fquih Si Tounsi	530	2,79	20	190	9,5
5. Moulay Ali	120	24,50	17	5	0,3
6. Agafaï	20 600	1 556	4	13	3,3
7. Jdida	20 706	4 600	3,2	4,5	1,3
8. Tamesguelft	33 200	2 000	2	2,8	1,4
9. Amzri	24 597	2 800	3,3	8,8	2,6
10. Abdallah Slitine	310	112	6	2,8	0,5
11. Taïninnt	10 976	1 600	2	6,8	3,4
12. Taziouent	12 016	1 200	1,6	10	6,2
13. Taslimt	6 440	900	1,4	77	5,1

On voit dans la colonne c à partir de la séguia 5, que le débit prélevé par les séguias, rapporté aux surfaces dominées, chute considérablement, puis diminue plus ou moins régulièrement. Dans la colonne

b par contre, à partir de la même séguia, les superficies dominées s'accroissent tout d'un coup puis diminuent (le secteur 10 constitue un cas particulier, historiquement explicable).

Le deuxième facteur qui détermine étroitement la géographie de l'irrigation dans les foums est le travail qu'il faut fournir pour mobiliser les eaux et les distribuer sur les parcelles. La technique employée est de la plus grande simplicité, puisqu'elle n'utilise en fait que la sape et l'énergie humaine. Les barrages de dérivation sur le cours d'eau sont rudimentaires ayant pour seule fonction d'élever et de maintenir le plan d'eau à une cote constante, pour que l'eau puisse être amenée dans les séguias: aussi sont-ils faits à la diable, mêlant des branches avec de grosses pierres et des paquets d'herbes : ils ne nécessitent donc ni beaucoup d'art, ni beaucoup de soin.

Au contraire, la construction de la séguia, et surtout de la tête morte, demande une bonne expérience du terrain et des grandes masses de main-d'œuvre. On peut distinguer deux parties essentiellement dans une séguia :

— **la tête morte,** qui est le canal d'amenée des eaux jusqu'au point de distribution;

— **la partie distributrice** qui, à partir du répartiteur est presque directement utilisable pour servir les eaux sur parcelle.

Tout l'art des constructeurs de séguias est d'amener les eaux au point de distribution de telle manière que, compte tenu de la morphologie du terrain naturel, le travail investi sur la tête morte soit minimum, et la superficie dominée maximum. Toutes choses égales d'ailleurs, plus le rapport longueur de la tête morte à la superficie dominée est petit, plus la solution adoptée est avantageuse, car on aura alors permis l'irrigation de grandes surfaces en dépensant très peu de travail. En supposant que ce travail soit rémunéré par un prélèvement sur la production des superficies nouvelles irriguées, il le sera d'autant mieux que ces superficies sont grandes. Le tableau précédent montre que c'est à partir du secteur 5 (colonnes b et d) que l'indice devient nettement plus intéressant.

Mais en lisant la colonne c nous avons vu qu'on entre, à partir du même secteur 5, dans une zone où les volumes d'eau distribuables à l'hectare sont de plus en plus faibles. A quoi bon dominer de grandes surfaces si l'on ne dispose que de très peu d'eau pour les irriguer ?

Si la prise en compte de la surface dominée pouvait avoir un sens en amont du secteur 5 pour examiner l'avantage respectif de deux profils ou de deux parcours de séguia, en aval, c'est le nombre de m^3 qu'il faut considérer; car ce qui permettra de rémunérer le travail ainsi

investi, ce n'est pas la production d'un hectare, mais la disposition d'un m^3 d'eau, puisque, de toute façon, il y a de la surface en excès. La colonne e permet d'approcher la mesure du problème. Sauf le cas d'espèce constitué par la séguia Abadallah Slitine, il faut, à partir du secteur 5, construire entre 1 et 6 mètres de tête morte pour disposer de 1.000 m^3 utilisables en plaine. Supposons qu'il faille 12 journées de travail pour creuser quatre mètres linéaires de cette séguia, et obtenir 1.000 m^3, le m^3 d'eau coûte la première année douze journées de travail, et les années suivantes de l'entretien de la séguia (minime à cette échelle).

On peut tenter d'apprécier la rentabilité de l'opération en économie de subsistance. Posons qu'il faille 10 kg de grains pour couvrir la reproduction de 12 journées de travail, de celles qui permettent la mobilisation de 1.000 m^3 d'eau supplémentaires, et que 6.000 m^3 sont nécessaires pour obtenir — sur un hectare, mais ici la superficie n'a pas d'importance pour le raisonnement, il y en a en excès — 6 quintaux nets de céréales (10 quintaux moins les semences, les labours, la moisson et les pertes en stockage...). Mille mètres cubes supplémentaires permettront donc d'accroître la récolte de 100 kg. L'opération est particulièrement fructueuse puisque 10 kg investis une fois permettent la production de 100 kg chaque année; ou permettent de caser dix fois plus d'hommes.

Aussi la rentabilité de la construction des séguias n'a pu se discuter dès lors que le procédé technique en était connu; les seuls facteurs qui ont pu retarder la dérivation totale des eaux de surface a été tout simplement la disposition de main-d'œuvre pour creuser les séguias et pour cultiver et peupler les nouvelles terres ainsi irriguées. Par exemple, une séguia de 3 km de tête morte, dominant 800 hectares, nécessite 10.000 journées de travail pour sa construction et 32.000 journées de travail pour sa mise en culture. On peut prendre pour base le casement des guich au milieu du siècle dernier, à l'époque de la remise en état des grandes séguias du Haouz par Moulay Abderrahmane : les 800 hectares étaient occupés par 50 foyers en moyenne ne pouvant fournir plus d'une journée de travail par jour, soit 50 JT/jour. La construction de la séguia occupait à elle seule 200 journées (6 mois 1/2) pour irriguer un terrain exigeant 640 journées de travail annuelles pour 165 restantes. De toutes manières, le sous-peuplement, signalé par ces chiffres, ne permettait pas de mettre en culture plus de la moitié de l'espace, le reste, étant réservé au pacage, et d'affecter 30 à 45 jours, soit environ 2.000 journées de travail, à la construction de la séguia, donc de la réaliser en 5 ans. On comprend quelle constance et quelle discipline sont nécessaires pour mener à bout un tel travail avec la seule énergie humaine. La solidarité de petits groupes ne permet que de construire de petites séguias sous

l'autorité d'assemblées d'irrigateurs ou l'ascendance d'un santon. Mais les grandes séguias ne peuvent être creusées que sous la férule de grandes puissances, et tout spécialement par le Makhzen, seules forces capables de mobiliser de grands effectifs d'hommes pour terminer les travaux en deux ou trois mois sous forme de corvée. On dispose à cet égard d'un document concernant le creusement de la séguia Sultania vers 1850 contraignant tous les hommes valides des tribus avoisinantes (dénombrées d'ailleurs en sections fiscales : *khoms* et *ifasen*) à venir travailler sur la séguia, chacun quatre jours durant, en apportant sa nourriture, et selon un tour de rôle par tribu, strictement établi d'avance. Le coût de creusement d'une telle séguia revient en somme, pour les bénéficiaires, au coût d'entretien de la force armée chargée d'encadrer les travaux, augmenté des frais de propagande.

Ces considérations théoriques permettent de comprendre pourquoi les grandes séguias dans le Haouz de Marrakech, celles qui s'étendent sur le cône et dominent les terrasses supérieures, ne sont pas le fait de collectivités, mais de l'Etat, de grands personnages ou de Zaouïa.

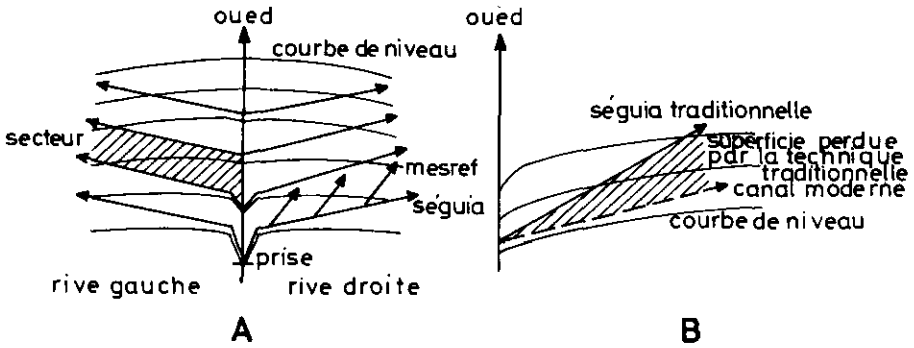
Les tribus de l'Atlas avant l'établissement du pouvoir central n'ont pu, à peu de chose près, irriguer et mettre en culture que les deux premières terrasses des oueds et le voisinage immédiat du cône, au débouché de la montagne. C'est là que l'on trouve aujourd'hui une occupation intensive de l'espace agricole mettant en jeu une organisation lignagère très touffue, reposant largement sur le consensus des groupes. Dans ces secteurs, il y a peu, ou pas, de grands domaines seigneuriaux, pas de propriété de l'Etat, pas de Habous notables; sinon quelques microparcelles dédiées à de pieux ancêtres ou à l'entretien d'un fqih de village.

d — Le tracé des séguias

La dérivation des eaux en rive droite et en rive gauche, sur les basses terrasses de l'oued, se fait selon deux dispositifs :

— **en éventail** si l'eau est abondante dans l'oued; un grand nombre de barrages de dérivation se succèdent à quelques centaines de mètres seulement les uns des autres, pour en épuiser le débit (foums situés dans le Dir : comme le Zaf et l'Ourika);

— **en arête de poisson** si l'eau est, à chaque fois, toute entière dérivée par les séguias successives; les séguias suivantes ne pouvant être établies que sur les résurgences de l'underflow; c'est cette dernière solution qui prévaut lorsque l'oued a un long parcours en vallée et le débouché situé loin du Dir : Nfis.



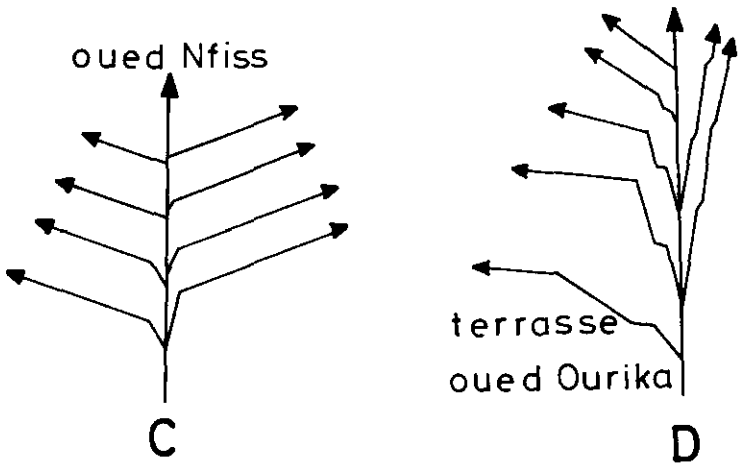
Comme ces canaux sont creusés et calés en tirant peu d'eau — beaucoup moins que ce qu'ils vont débiter par la suite — la pente de la séguia est toujours largement plus forte que celle que l'on pourrait lui donner : pour un petit débit, les pertes étant très fortes, les constructeurs ont tendance à augmenter la pente. En d'autres termes, si les irrigateurs traditionnels avaient disposé d'appareils de topographie et du calcul hydraulique, ils auraient pu, avec leurs mêmes sapes, dominer une superficie plus grande (fig. B)[7]. La technique traditionnelle qui consiste à utiliser un peu d'eau au fond de la séguia au moment du creusement comme seul moyen de nivellement, a l'avantage de permettre à cette séguia de débiter même aux pires étiages.

Dans la pratique, les cônes ne sont ni parfaits, ni symétriques. D'une manière générale, on constate dans le Haouz de Marrakech : une virgation du lit de l'oued vers l'ouest ; un encaissement assez profond de l'oued dans le cône juste au débouché (particulièrement net pour le Rhirhaïa et surtout pour l'Ourika) ; enfin une divagation du cours de l'oued au milieu de la plaine pour le Zat et l'Ourika.

Ceci entraîne évidemment des conséquences notables sur le cours des séguias, en particulier :

— un allongement de la tête morte (partie de la séguia comprise entre la prise sur l'oued et la première prise de distribution) en baïonnette pour les séguias d'amont (caractéristique dans le franchissement des terrasses) ;

7) Le meilleur exemple chiffré dont nous disposons est celui de la comparaison entre les séguias dites Tassoultant-Qbila et Tassoultant-Etat, en rive gauche de l'Ourika : la première domine 1.600 ha, la seconde 6.700 à partir de la même prise. Mais l'avantage décisif entre ces deux équipements n'est pas là (de toutes manières il y a toujours assez de terres en aval) ; le canal d'Etat dispose d'un débit régularisé constant de 1.200 l/s, alors que la séguia traditionnelle n'a qu'un débit aléatoire. Ceci non pour des raisons techniques mais politico-juridiques. Cf. notre Théorie Générale de la distribution des eaux dans le Haouz de Marrakech, RGM, n° 18, 1970 p. 15.



— une dissymétrie des secteurs dominés par les séguias (Rhirhaïa et Ourika);

— une complication dans la confluence Zat - Ourika.

La distance entre deux prises, qui détermine la largeur du secteur, est due à des considérations topographiques, hydrologiques et historiques.

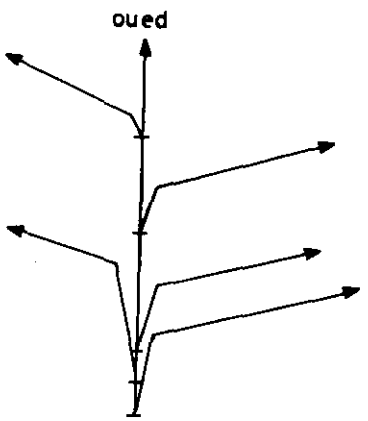
Du point de vue **topographique**, on l'a vu, l'irrigateur traditionnel cherche à obtenir un bon rapport tête morte / superficie dominée. Il veut, par kilomètre de séguia, dominer le maximum d'hectares. Mais lorsque le secteur s'élargit, la distribution nécessite l'allongement du réseau de mesrefs. La largeur recherchée est d'environ 2 kilomètres mais d'autres causes viennent modifier ce schéma idéal.

Du point de vue **hydrologique**, les petits barrages de dérivation, en période d'étiage, prennent la presque totalité de l'eau disponible dans le lit de l'oued. Les prises placées à l'aval ne peuvent dériver que les résurgences. Aussi les sites de résurgence déterminent avec précision l'emplacement des prises. La construction de la séguia, sa pente, la tenue des berges, le débit maximum espéré arrêtent un dispositif spécifique qui ne peut s'expliquer sur le terrain.

Enfin, nous y reviendrons plus loin, les groupes humains occupant que qui ne peut s'expliquer que sur le terrain.

Enfin, nous y reviendrons plus loin, les **groupes humains** occupant les terres dominées par telle séguia, ont tenté, au cours des siècles, de remonter la prise le plus en amont possible, puisque celui qui tient l'amont bénéficie d'eau en abondance.

Les rivalités autour des prises aboutissent à ce que les dérivations en rive gauche et en rive droite ne se font pas sur un même barrage, mais sur deux barrages distincts : savoir lequel de ces deux barrages sera celui de l'amont, constitue le fond de la vie politique des irrigateurs et leurs conflits de rive à rive.



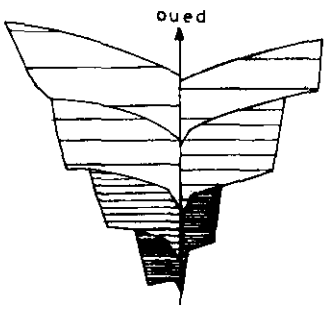
E

Les prises en rive gauche et rive droite, alternent, et elles sont en général de plus en plus éloignées les unes des autres au fur et à mesure que l'on va vers l'aval. Il s'ensuit que les séguias d'amont dominent moins de terre et ont plus d'eau : seules les séguias d'amont ont de l'eau en été.

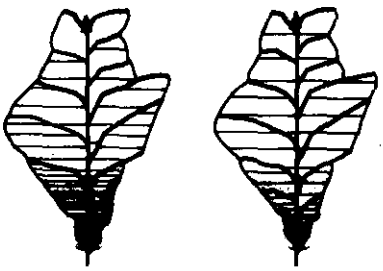
On peut donc parler de l'existence, le long de l'oued, d'un gradient de prélèvement de plus en plus faible de l'amont vers l'aval.

En fait, ce phénomène est tempéré, au moins dans les secteurs d'amont, par la pratique de la *restitution* de l'eau excédentaire des secteurs amont au profit des secteurs aval, à condition que les collectivités d'irrigateurs de chaque secteur s'accordent entre elles. Sinon l'eau est rejetée à l'oued en **aval** de la prise de la séguia suivante.

En outre, les secteurs avals ont leur superficie réduite en bout, puisqu'aussi bien les débits transportés ne pourraient pas irriguer valablement (3.000 m³ / ha / an au moins) l'ensemble de la surface dominée.



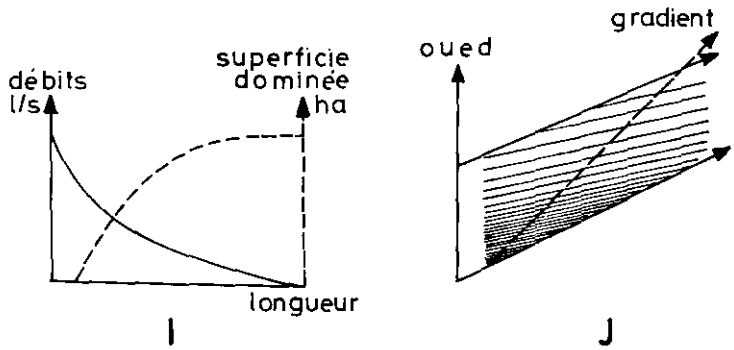
F



G H

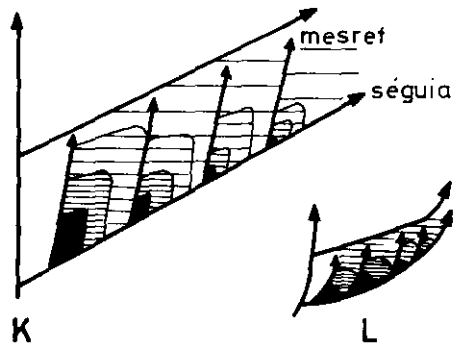
e—Distribution de l'eau dans le secteur

Le lit de la séguia, nous l'avons vu, est perméable. Les pertes sont fonction de la longueur du canal, mais aussi de la nature du sol, et des prises des mesrefs. En outre, l'évaporation vient prélever, en été, son tribut sur les eaux libres. La distribution possible des eaux en bout de secteur est bien plus faible qu'en tête. Globalement, la résultante de ces variations continues (m^3/ ha / an) traverse en diagonale le secteur.



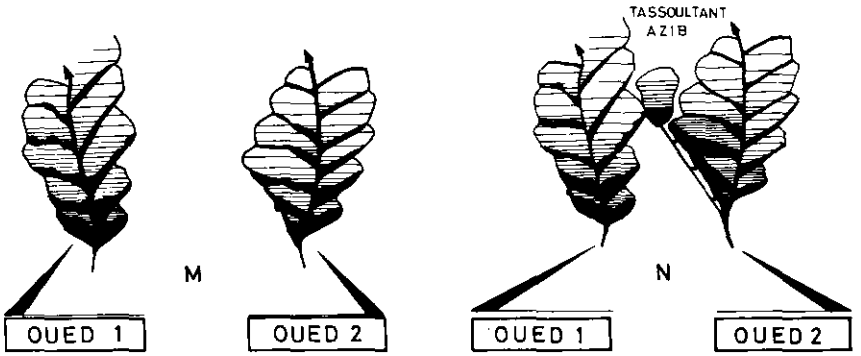
En fait, la distribution est discontinue : parce qu'elle est faite linéairement; mais aussi parce que le peuplement est discontinu dans l'espace; enfin, parce que les pertes étant fortes, par infiltration et par évaporation en été, à l'époque justement de l'étiage, les irrigateurs concentrent les eaux en tête de séguia et de mesref.

Le partage des eaux selon les mesrefs, segmente le secteur en sous-secteurs ou finages de villages (K), dans lesquels le gradient s'établit centrifuge par rapport à la prise dans le terroir. Ce schéma théorique est sensiblement modifié par une courbure de la séguia vers l'aval de manière à réduire, en bout, la surface dominée (L).



f— Extension du système de distribution dans la plaine

La figure suivente (M) donne une idée de l'extension du système de distribution sur deux cônes d'oued. Ce schéma est modifié par l'apparition au cours de l'histoire de la mobilisation des eaux par des pouvoirs seigneuriaux ou makhzéniens. La puissance politique a surimposé au système tribal, un réseau d'irrigation confisquant en amont des eaux, qui furent dérivées par des séguias rectilignes traversant les secteurs contigus au lit de l'oued et exportant ces eaux dans les vides laissés entre les cônes d'oueds (N).



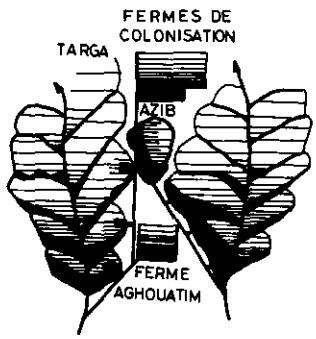
Pour expliquer pourquoi et comment cette surimposition au système hydraulique a pu se faire, il faut évoquer davantage l'histoire sociale et politique ou l'appropriation foncière, que la technologie. Disons déjà que le creusement des grandes séguias seigneuriales ou makhzéniennes ne pouvait se faire que sous la férule d'une autorité capable de mobiliser de grands effectifs humains pour irriguer de petites surfaces. Les contribules ou les villageois ne pouvaient, on l'a vu, dépenser une telle masse de journées de travail pour eux-mêmes. En outre, l'établissement d'une prise vers l'amont n'est possible que par la force, par l'exercice d'une violence qui trouve ses ressources dans un espace beaucoup plus grand que dans le secteur de séguias. En d'autres termes, les secteurs de séguias, qui grosso-modo segmentent la tribu ou la population, en autant de forces politiques, s'équilibrent à peu près. Il n'y a guère d'exemples que l'un de ces groupes l'emporte si résolument sur les autres qu'il puisse impunément ajouter une prise sur l'oued, la remonter en amont, et irriguer une nouvelle surface : seule une autorité politique qui trouve ses forces armées à l'extérieur de la tribu ou du secteur d'irrigation, dans un espace régional, voire national, est en

mesure d'établir durablement cette contrainte. Le cas le plus remarquable par son étendue (6.700 hectares dominés) est celui de la Tassoultant-Ourika. Mais il en est un grand nombre d'autres, de moindre importance, qui irriguent les *azib-s* seigneuriaux et makhzéniens (Saada, Askéjour, Bachia, Caïd, Talbachat, etc...).

Le prélèvement d'eau en amont, au profit d'un azib, a pour conséquence de diminuer le débit restant pour l'ancien système et, surtout en été, les séguias d'aval qui auparavant disposaient d'eau, peuvent venir à en manquer. Mais pour des raisons de paix sociale, et de défense de ses intérêts, le constructeur d'une séguia d'azib est amené à céder un peu de son eau le long du parcours de la séguia (droit de *mlou* ou droit de passage) de sorte que les secteurs immédiatement contigus sur cette rive bénéficient d'un cubage d'eau supplémentaire (voir sur la carte le parcours de la Tassoultant - Ourika et le bénéfice que la Taoulelt en retire).

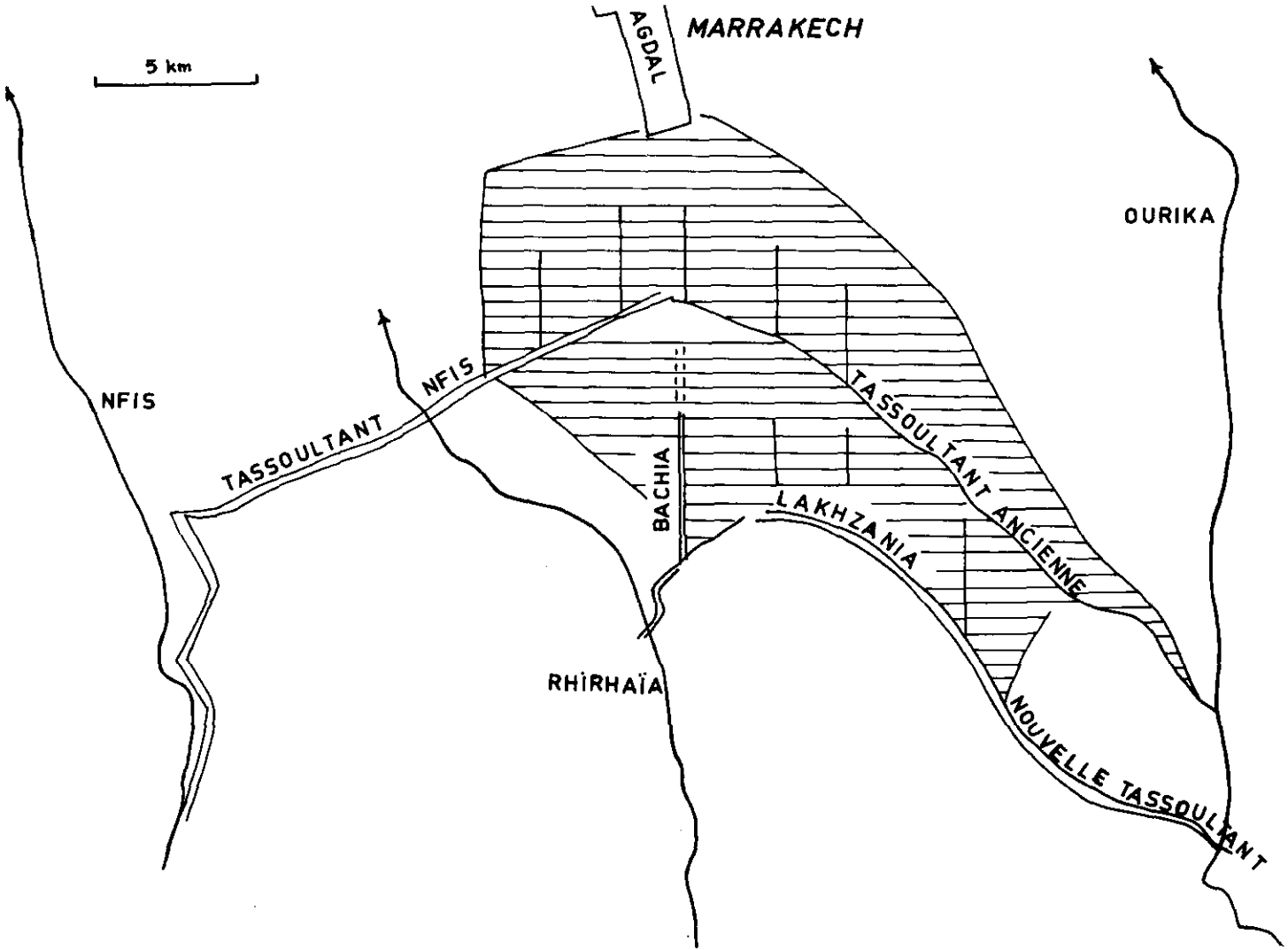
g — L'irrigation moderne coloniale

La deuxième surimposition a été celle de la colonisation avec, en 1935 - 1936, la construction du barrage d'accumulation de Lalla Takerkoust (ex - Cavagnac) sur l'oued Nfis et le bétonnage de quelques canaux sur le Rhirhaïa, l'Ourika et le Zat.



O

Une pratique identique à celle des séguias d'azib a été appliquée : prise en amont, irrigation de terres situées au-delà des secteurs traditionnels d'irrigation tout au long du passage du canal moderne, distribution de quelques litres-secondes continus pour calmer les esprits, satisfaire les voleurs d'eau potentiels ou obtenir l'accord politique.


5 km
AGDAL
MARRAKECH
OURIKA
NFIS
NFIS
TASSOULTANT
BACHIA
TASSOULTANT ANCIENNE
LAKHZANIA
RHIRHAÏA
NOUVELLE TASSOULTANT

Les aménagements modernes concernent les réseaux réalisés par la puissance publique depuis l'époque du Protectorat, même si l'adjectif "moderne" est relatif et ne leur convient pas toujours parfaitement. Nous en donnerons ici un simple aperçu.

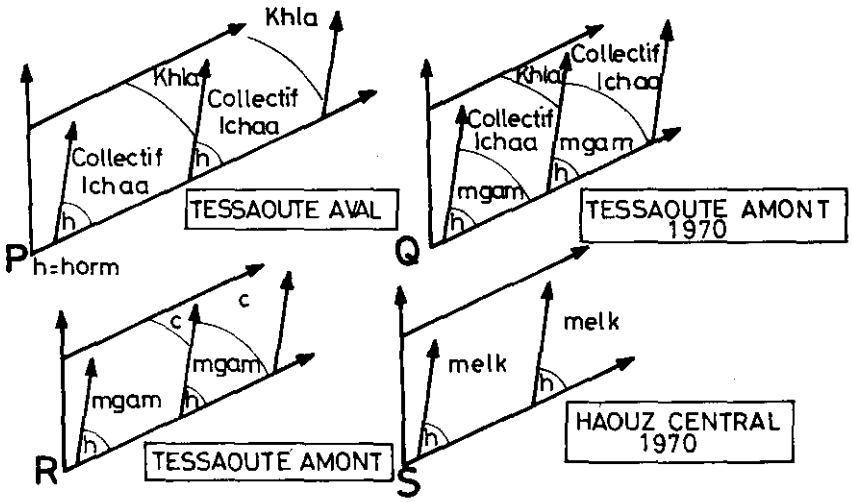
Sur le Nfis existe le seul barrage régulateur du Haouz, celui de Lalla Takerkoust, construit de 1929 à 1935. Sa capacité brute initiale, 50 millions de m^3, n'est plus aujourd'hui que de 38 millions de m^3 en raison de l'envasement. Il est équipé d'une centrale électrique (production moyenne annuelle : 10 millions de kwh) et, à l'aval, d'un barrage de compensation destiné à régulariser pour l'irrigation le débit variable des eaux turbinées. Le canal d'adduction, d'une longueur totale de 14 kilomètres jusqu'à son débouché dans la plaine, est creusé en galerie sur presque tout son parcours : sa capacité est de 8 m^3 / sec. en amont de la jonction avec le canal de rocade et de 19 m^3 en aval.

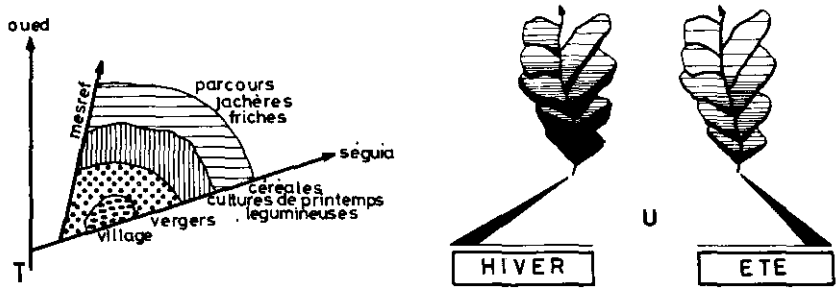
En aval du canal d'adduction, le réseau de distribution a reçu quelques améliorations très fragmentaires, parmi lesquelles on peut citer un siphon pour alimenter la rive gauche du Nfis et le bétonnage partiel de quelques séguias : Agafaï sur 4 km ; Targa sur 4,5 km en amont et 4,5 km en aval (plus 17 km de canaux secondaires dans le lotissement) ; Saada sur 8 km ; Askéjour sur 3,6 km. En fait, on s'est contenté d'améliorer inégalement le réseau existant, dans la mesure strictement nécessaire à l'irrigation des lots de colonisation. L'ensemble donne une nette impression de "bricolage".

L'oued Rhrihaïa a été équipé d'un barrage de prise réalisé en 1936, situé en amont de Tahanaout. Cet ouvrage alimente les séguias Talougart (rive gauche) et Bachia (rive droite) ; cette dernière, d'un débit de 1 m^3/s, est bétonnée sur tout son parcours (19,6 km) jusqu'à l'entrée du lotissement d'Arhouatim - Tassoultant, au sud de Marrakech.

Sur l'oued Ourika un ouvrage de prise, situé à l'aval immédiat d'Akhlij, alimente la séguia bétonnée Tassoultant, de 20 km de longueur (débit 1.200 l/s) jusqu'au partiteur principal et, à l'aval, un réseau secondaire dans le même lotissement d'Arhouatim - Tassoultant.

A cette liste, il faut ajouter la réalisation inachevée du Canal de Rocade, destiné à amener vers le Haouz occidental et central les débits de la Tessaout et du Lakhdar. Cet ouvrage, d'une longueur totale prévue de 125,5 km, a été réalisé partiellement (son bétonnage et de nombreux ouvrages annexes restant à faire) sur 82,1 km. Mais la partie exécutée se situe en aval, fait qui peut sembler étrange à première vue et qui s'explique par des considérations d'ordre plus historico-politique que technique. La capacité du canal, télescopique, varie de 26 m^3 / s en


Khla
Khla
Collectif
Ichaa
Collectif
Ichaa
h
TESSAOUTE AVAL
P
h=horm
Collectif
Ichaa
Khla
Collectif
Ichaa
mgam
mgam
h
TESSAOUTE AMONT
1970
Q
c
c
mgam
mgam
h
TESSAOUTE AMONT
R
melk
melk
h
HAOUZ CENTRAL
1970
S


oued
mesref
parcours
jachères
friches
séguia
céréales
cultures de printemps
légumineuses
vergers
village
T
U
HIVER
ETE

tête à 14 m³/s en queue sur la partie réalisée. Sur les 43,5 km restant à exécuter d'une capacité de 20 m³/s, 8,5 km sont en galerie, à l'aval de l'ouvrage de prise sur l'oued Lakhdar. Enfin, le Canal de Rocade était prévu pour recevoir des apports de l'oued Tessaout par un "canal coursier" alimenté par le réseau adducteur du secteur de la Tessaout.

Ainsi le Haouz central est traversé, depuis vingt ans, dans toute sa longueur, par un canal qui, non seulement ne fonctionne pas, mais qu'il faut encore entretenir si l'on veut simplement conserver le travail investi. Au printemps 1974, des études recommanderont un transfert des eaux du Lakhdar - Tessaout vers le Haouz central en utilisant le Canal de Rocade.

h — Les faids

Etymologiquement le faïd *(fayd)* est un débordement, un ruissellement anarchique des eaux non collectées par des thalwegs individualisés. On parle d'écoulement en nappe. En réalité, la surface topographique du terrain naturel — sa lithologie aussi — ne permet pas à l'eau de s'écouler en lame, la circulation des eaux est toujours linéaire. Mais dans les faïds, la hiérarchisation des ravines ne s'est pas faite ou pas encore faite.

A l'occasion d'ondées de printemps, lorsqu'on peut se placer en recevant la réflexion du soleil, face à ces écoulements de faïds, toute la surface du glacis topographique miroite et brille, et il est impossible de déceler des écoulements préférentiels de l'eau.

Aussi, on trouve les écoulements de faïds le long du Dir, entre les bassins des grands oueds. D'ouest en est, on distingue le flanc nord des collines du Tiourar, en rive gauche du Nfis, le glacis des reliefs du Jbel Sektana et des collines d'Oumnast, le Dir Tedrara entre le Rhirhaïa et l'Ourika, le flanc du Jbel Sahl, le flanc de l'Adrar bou Assaba, enfin les pentes nord du Tasghimout.

On a pu estimer le volume d'eau ruisselant sur ces pentes aux valeurs suivantes :

	Surfaces km²	Pluvio-métrie mm	Ruissel-lement mm	Volume 10^6 m³/an
Tiourar	200	300	30	6
Oumnas-Sektana	100	300	30	3
Tedrara-Taourikt*	25	350	30	0,75
Sahl *	20	450	40	0,8
Adrar bou Assaba *	20	450	40	0,8
Tasghimout *	40	350	40	1,6
TOTAUX :	405	—	—	13

Sources : Office du Haouz, ORMVAH, 1968.

* non compris des ruissellements collectés respectivement par les oueds Issil, Qejji, Mellah et Tirhizrit.

L'aménagement du terrain en zone de faïd vise deux objectifs, la collecte des eaux ruisselant anarchiquement pour les conduire dans un réseau d'irrigation analogue à celui des séguias, et la protection des parcelles cultivées en contrebas des débordements incontrôlés.

L'appareil est très simple, et consiste, sur les flancs des collines et les glacis, à construire une rigole (mesref)* de pente moins forte que celle du terrain naturel, coupant en diagonale les écoulements en chevelu de manière à les collecter, et à les servir en un point précis en bas de pente. Dans les ravines, le flot est brisé par des petits barrages de pierres sèches, échelonnés de haut en bas tous les 2 mètres en altitude, de manière à étaler le flux et rendre opérants, plus bas, les mesrefs.

Ces types d'aménagements sont très anciens sur le versant nord des Jbilète, surtout en amont de la Bahira, au niveau du Seddal Masjoun. On a pu montrer sur photos aériennes, que certains mesrefs étaient compatibles avec les aménagements hydrauliques de la Yaqoubia Almohade depuis fort longtemps hors d'usage. Mais dans le Haouz, les aménagements de faïds sont tous récents, leur construction est dans la mémoire de tous les villageois qui les utilisent.

* L'expression mesref ici, perd son sens étymolgique, puisqu'il ne s'agit pas de distribuer mais au contraire, de collecter. Ceci prouve peut-être, que cette technique est postérieure à celle des séguias, et qu'on a utilisé l'objet séguia-mesref pour des fonctions inverses, mais en conservant le nom de l'appareil.

2. LA MOBILISATION DES EAUX SOUTERRAINES

La nappe phréatique est exploitée au moyen de quatre procédés différents : par l'aménagement de sources, par des drains artificiels ou khettara, par puisage au moyen de l'énergie animale, enfin par pompage au moyen de l'énergie mécanique (fuel, électricité).

2.1 — Les sources

L'affleurement de la nappe phréatique, dans l'état actuel de son exploitation, se produit sous forme de sources, largement, dans les secteurs dits "sources des Oudaïas" de l'ancien chenal du Nfis (rive gauche) compris entre la Zaouïa de Sidi Zouine et l'oued (1184 ha), aussi dans l'Oulja du Tensift à l'ouest de la Koudia Tazakourt (567 ha), et ponctuellement un peu partout sur les basses terrasses du Nfis (102 ha). Il s'agit surtout des résurgences du Nfis qui s'effectuent en rive gauche dans son ancien lit, et du surplus de la nappe qui s'écoule au nord-ouest de la rive droite du Nfis, en aval d'une zone encore peu épuisée par d'autres procédés d'exhaure. Aux périodes de plus faible occupation humaine et de moindre exploitation, les sources irriguaient des terres plus larges sur les basses terrasses du Tensift, et il existe aujourd'hui encore des habitants de l'Ouidane, qui se souviennent parfaitement de l'extension des marais alimentés par des sources où nichaient des oiseaux migrateurs. Les premiers géographes et historiens arabes, d'ailleurs, ont signalé l'existence de ces zones marécageuses, qu'on serait bien en peine de voir aujourd'hui sur le terrain.

De l'utilisation des sources aux fins d'irrigation, on ne dira rien, sinon qu'elles ne peuvent être utilisées sans la construction d'un bassin d'accumulation pour retenir les eaux qui s'écoulent la nuit, et lorsque de trop faible débit, elles ne peuvent être distribuées directement.

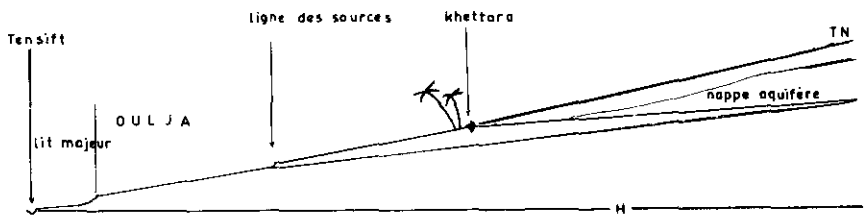
Les sources et résurgences, qui représentent un précieux débit pérenne, sont évidemment exploitées au maximum. Malheureusement, leur situation topographique est généralement telle, que les superficies dominées sont insuffisantes pour permettre une pleine utilisation des débits disponibles.

C'est le cas des résurgences du Tensift qui, captées par 25 séguias ou drains à ciel ouvert, n'irriguent qu'une étroite bande de terre (oulja) sur la rive gauche, et dont seulement 25 millions de m^3 / an sont utilisés sur un apport de 60 millions.

2.2 — Les khettara[8]

La khettara est un drain de la nappe phréatique, dont la pente est plus faible que celle de la nappe et que celle du terrain naturel; par suite, le drain finit par affleurer à l'air libre et peut livrer ses eaux vers l'aval, pour irriguer des jardins. Par elle-même, la nappe coule lentement pour sourdre selon une ligne qui est la trace de son niveau d'équilibre sur la surface du terrain naturel, mais cet écoulement naturel n'est pas concentré : le drain a pour fonction de créer une dépression et une collecte latérale des eaux. L'appareil, en fait, comprend plusieurs parties :

— à l'amont une partie surtout drainante;
— à l'aval, une partie ayant fonction de transport
— à l'air libre, un bassin d'accumulation;
— à l'aval du bassin, un réseau de distribution.



PRINCIPE DE DRAINAGE D'UNE KHETTARA

La partie **drainante** pour être pleinement efficace doit se situer immédiatement au-dessus des couches moins perméables[9], par conséquent le radier de la partie drainante n'est pas parfaitement étanche

8) Du point de vue technique, peu d'études ont été publiées sur la khettara. J'ai pu consulter le rapport du Médecin major **GUEYTAT** — *Les adductions d'eau de la cité de Marrakech* — 1913, 53 pages dactylographiées, 1 carte au 1/40.000e, le rapport de **P.ROCHE** — *L'irrigation dans le sud du Maroc*, Marrakech 1946, 18 pages dactylographiées; enfin, et surtout, **G.THUILLE** — *La nappe phréatique du Haouz* — Marrakech 1957, Dossier n° 2450 du CEM, Tableaux statistiques sur 10 ans d'exploitation. Du point de vue historique et ethnographique, les études publiées sont plus nombreuses, cf. infra chapitre sur la création de Marrakech.

9) Contrairement aux idées toutes faites et très répandues, il n'y a pas véritablement de couches d'argiles imperméables qui constitueraient des soles de surfaces continues sous la nappe phréatique du Haouz. En fait, le remplissage alluvionnaire est extrêmement hétérogène, mêlé de cailloutis, graviers, sables, limons et argiles se succédant verticalement et horizontalement d'une manière anarchique, résultat des divagations des oueds qui ont remblayé la plaine durant le quaternaire.

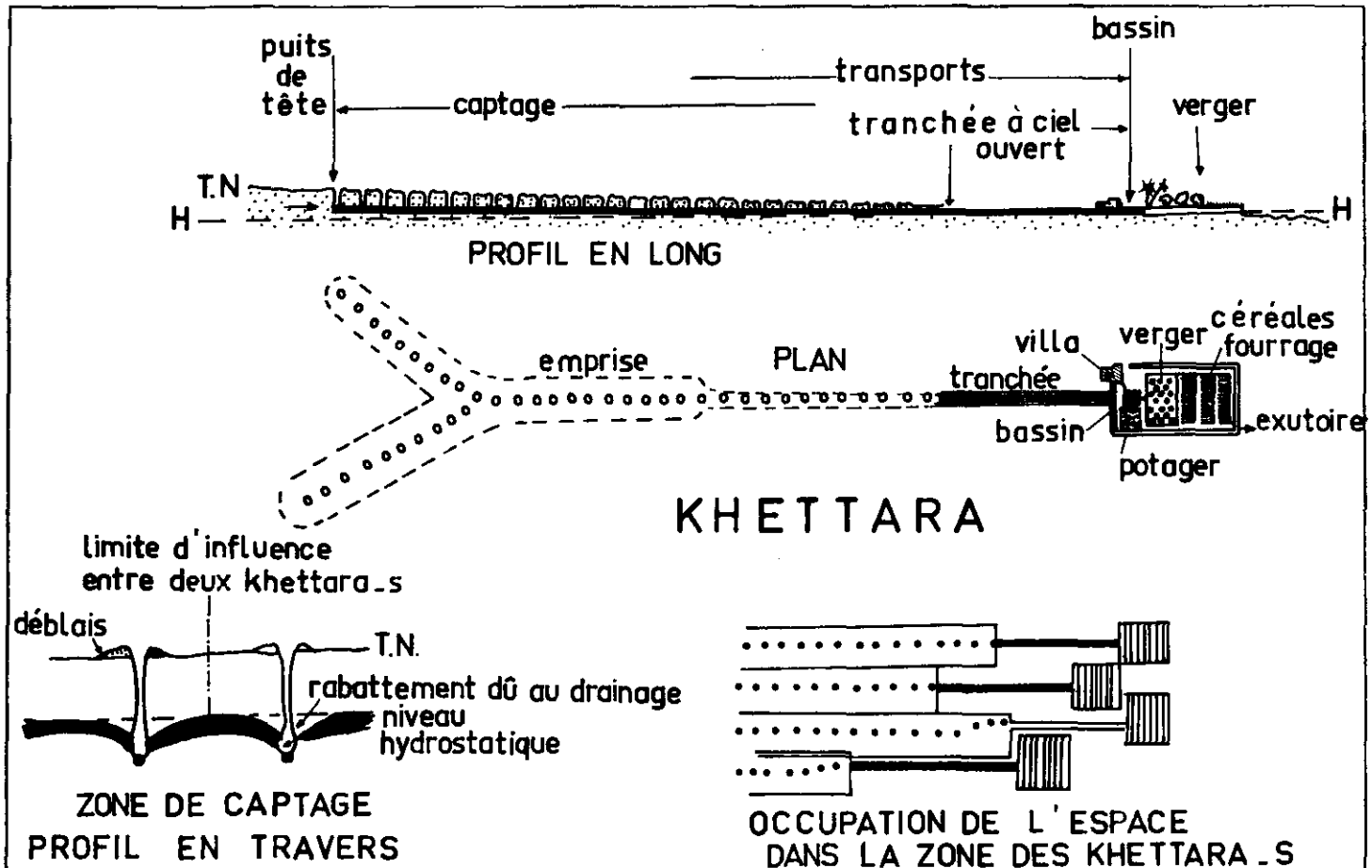
et il perd, au long de son parcours, des volumes, notables d'eau. De même la partie **transporteuse** continue de recevoir, par le toit et latéralement, des apports en même temps qu'elle décharge de l'eau par son radier; même si, à la longue, le colmatage finit par se faire en raison du dépôt des argiles fines collectées en amont. La distinction donc, entre les deux tronçons de la khettara souterraine, ne doit pas être trop affirmée.

Le bassin d'accumulation est souvent nécessaire parce que le débit des khettara est faible : 75 % des khettara ont un débit inférieur à 10 l/s, 93 % un débit inférieur à 20 l/s. Le débit ne constitue qu'une partie de main d'eau — dans le Haouz un homme est habitué à conduire à la sape un débit de 15 à 20 l/s. En outre, la khettara est un canal qui coule tout le temps, de nuit comme de jour; il est donc avantageux d'en stocker le produit pour l'utiliser durant une partie seulement de la journée. L'inconvénient des khettara, c'est que ce sont des "veines toujours ouvertes" qui drainent en permancence la nappe et l'épuise, qu'on ait besoin de l'eau ou qu'on en ait rien à faire (comme la nuit ou en période de pluies). On ne peut pas obturer la khettara. D'où la nécessité de construire des bassins fort coûteux pour retenir les eaux, ce qui accroît considérablement le prix du m^3 délivré sur la parcelle. D'où la nécessité aussi, de prévoir un système de culture qui rentabilise l'eau toute l'année : horticulture, arboriculture, fourrage, maraîchage, solutions adoptées dans les Jnanate suburbains irrigués par khettara.

ORGANISATION DE L'ESPACE AUTOUR D'UNE KHETTARA

L'utilisation du drain pour amener l'eau à la surface du terrain naturel entraîne une série de conséquences quant à la distribution de l'espace dans la zone où cette technique est employée. En amont de la sortie de l'eau, les constructeurs sont contraints de ponctuer le parcours en long du drain, d'une série de puits, tous les 20 à 25 m pour évacuer les terrassements souterrains et permettre l'aération du chantier pendant les travaux. Ces puits sont nécessaires ensuite, pour effectuer des visites de réparation et de nettoiement, des galeries souterraines. La technologie de l'époque ne semblait pas permettre de reboucher ensuite les excavations d'accès improductives, tout en garantissant un fonctionnement du drain d'une suffisante fiabilité. En effet, la partie captante doit conserver des flancs perméables et une tenue du terrain convenable sous peine d'éboulement[10].

10) La technique moderne consiste à revêtir les parois de plaques de béton, placées en ogives et dans lesquelles ont été ménagés des regards.


puits de tête
captage
transports
bassin
tranchée à ciel ouvert
verger
T.N
H
H
PROFIL EN LONG
emprise
PLAN
villa
verger
céréales fourrage
tranchée
bassin
exutoire
potager
KHETTARA
limite d'influence entre deux khettara_s
déblais
T.N.
rabattement dû au drainage
niveau hydrostatique
ZONE DE CAPTAGE
PROFIL EN TRAVERS
OCCUPATION DE L'ESPACE
DANS LA ZONE DES KHETTARA_S

D'où la nécessité de fréquentes réparatons et la conservation des puits de sortie. La conséquence principale est de parsemer la zone drainée d'un nombre considérable de puits alignés le long du parcours du drain; c'est-à-dire à peu de chose près, sur la ligne de plus grande pente du terrain naturel. Comme la longueur moyenne d'une khettara dans le Haouz est de 4 kilomètres, et l'emprise de 5 mètres de part et d'autre de l'axe du drain, c'est donc une surface de 4 hectares en moyenne qui est occupée en amont de la sortie de l'eau. Une khettara bien entretenue produisant en moyenne dans le Haouz 10 litres par seconde, soit un débit susceptible d'irriguer 15 hectares, c'est donc au minimum le quart de la surface totale qui est ainsi occupé d'une manière improductive.

Latéralement, dans la zone captante, les khettara ne peuvent être contigües car elles rivaliseraient dans la collecte de la nappe phréatique et par suite, le rapport travail / débit augmenterait sans intérêt pour personne. Les normes traditionnelles adoptées, et les mesures modernes faites, montrent que l'influence latérale d'une khettara dans sa partie captante, domine rapidement après 50 mètres et se trouve presque nulle après 100 mètres[11]. Donc, et ce sont des dispositions qui ont été de tout temps assez bien respectées, les drains ne sont pas distants de moins de 200 mètres — dans la zone d'intense exploitation de la nappe au sud de Marrakech, le sol, vu d'avion, est découpé par des séries de pustules figurant les puits d'évacuation et de visite. L'espace compris, entre les drains, les emprises exclues, laisse libre à l'occupation agricole ou pastorale des bandes de terrain de plus de 180 mètres de large, orientées dans le sens nord-sud. Dans la pratique, ces espaces ne peuvent être cultivés, car la circulation de l'eau en surface est trop souvent difficile à conduire, et dangereuse pour le fonctionnement des drains (risques d'éboulement); cependant, elle représente un avantage dans leur alimentation (infiltration des eaux de surface).

Dans la partie purement transporteuse, la proximité des drains a peu d'influence réciproque, surtout s'ils sont à peu près à la même cote et l'on peut observer alors qu'ils divaguent, s'éloignent, se rapprochent au gré des arrangements locaux et des limites de propriétés.

La conséquence de tout ceci est que l'utilisation d'un drain souterrain, comme moyen de mobilisation des eaux, découpe l'espace assez nettement en trois zones successives, le long de la pente. Pour une khettara moyenne, dans le Haouz, on doit admettre :

strictement en trois zones étagées, le long de la pente. Pour une khettara moyenne, dans le Haouz, on doit admettre :

— une zone amont, drainante, de 3.000 m de long sur 200 m. de large (soit 60 hectares) pratiquement réservée, et peu utilisable autrement;

— une zone moyenne, transporteuse, de 1.000 m. de long sur 20 m. de large (soit 2 hectares) dans laquelle le terrain est fort chahuté,

11) Il s'agit en fait de moyennes, car tout dépend du terrain, du débit de la nappe par rapport au débit d'évacuation du drain.

mais qui n'interdit pas l'existence de jardins intercalaires, irrigués par des khettara supérieures ;

— une zone aval de 15 hectares de jardins irrigués.

IMPORTANCE ET ECONOMIE DES KHETTARA DANS LE HAOUZ

Treize pour cent de la superficie irriguée du Haouz le sont par des khettara seules, et près de 20 % par des khettara associées à d'autres moyens de puisage ou d'irrigation — un bilan recensait 500 khettara vives tirant un débit total de 5.059 litres/seconde de la nappe.

	Khettara	Sources	Pompage	Total	%
a. Prélèvement brut	5 059	320	781	6 160	$\frac{a}{c}$ 84
b. Prélèvement net	3 207	200	700	4 110	$\frac{b}{c}$ 56
$\frac{b}{a}$ — %	63	63	90	67	
			Débit de la nappe c	7 333	

Sources : Exploitation du modèle analogique Haouz II DRE 1972.

Unités : Litres / seconde fictifs continus.

Les khettara à elles seules extraient 69 % des débits qui transitent dans la nappe, mais leur rendement n'étant que de 63 %, en raison des pertes le long des galeries et dans le réseau de distribution, elles ne distribuent que 44 % du débit utilisable de la nappe.

Les khettara ont en général un petit débit et la part des khettara de petit débit dans le débit total est grand.

Il y a une liaison étroite entre la profondeur des puits, la longueur de la khettara et son débit au moins au moment de leur creusement. Les travaux nécessaires au creusement d'une khettara peuvent être mesurés par le volume de terre déblayée. Mais cela n'en donnera qu'une première approche, car un m^3 de terre extraite à 30 mètres de profondeur exige une mobilisation de travail plus grand qu'un m^3 extrait à proximité de la surface. Il s'ensuit que ne sont creusées, puis entretenues, donc vives au bout de quelques siècles, que les khettara dont le débit, le rapport débit/volume de terre extrait et la profondeur moyenne, sont jugés satisfaisants par les usagers. Les longues khettara qui sont aussi, bien entendu, celles dont les puits de tête sont les plus profonds, sont celles qui débitent le plus.

Tranches de débits l/s	Nombres		Débits totaux	
	absolus	%	absolus	%
1 à 10	377	75,2	1 856	37
10 à 20	89	17,8	1 358	27
20 à 30	15	3	362	7
30 à 40	9	1,8	276	5
40 à 50	3	0,6	207	4
50 à 60	2	pm	72	pm
60 à 70	1	pm	86	pm
70 à 80	1	pm	99	2
80 à 90	1	pm	112	2
100 à 180	2	pm	631	12
TOTAUX	500	100	5 059	100
sèches	67	12		
Total général	567	100		

Sources : DRE : 11.01.1974

Extrait du classement par tranches de débits des Khettara du Haouz central.

Unités : litres / seconde fictifs continus.

On peut donc, très approximativement, estimer le travail nécessaire à fournir pour obtenir une unité de débit. On parvient à des chiffres de 300 journées de travail par litre / seconde pour les petits débits inférieurs à 10 l/s, et à 1.000 journées de travail par litre / seconde pour les débits supérieurs à 20 l/s. Au-delà de 60 litres / seconde, le nombre de khettara est trop réduit pour que l'on puisse retenir des données moyennes, et chaque cas d'espèce différent ne permet pas de tirer de loi de distribution.

Retenons l'ordre de grandeur de 500 journées de travail en moyenne pour obtenir un litre / seconde pérenne, c'est-à-dire le débit considéré comme suffisant pour permettre la reproduction vivrière agricole d'un foyer (donc environ 1/2 kg de blé de premier investissement, par m^3, amorti sur une très longue période).

Plus encore que pour les séguias, les khettara exigent pour être construites un très fort coefficient de travail humain, la technologie employée étant très rudimentaire (sape, couffin, corde et poulie). Mais la connaissance du terrain, de la circulation des eaux et la familiarité avec les conditions souterraines (forces obscures cachées qu'on vient déranger) ont toujours réservé ces travaux à des corporations particu-

lières. Contrairement aux séguias, on peut douter de l'utilisation, par les moyens de la corvée, de grandes masses de terrassiers sur les longues khettara. Le creusement d'une khettara relève davantage de l'artisanat que du grand chantier : chacune a sa pente, son profil, son tracé, elle doit être construite puits après puits; on ne peut distribuer le travail tout au long, après un simple relevé topographique, comme on le fait pour une séguia. La réfection, la revivification, l'entretien, par contre peuvent être menés sous forme de grands chantiers.

Certes, les méthodes modernes permettent d'améliorer notablement le rendement des khettara et d'en rationaliser l'entretien, mais le premier creusement des khettara modernes a dû être confié à des équipes de puisatiers traditionnels.

REPARTITION DES KHETTARA

On a cru longtemps, et on l'a écrit trop souvent, que les khettara n'ont été construites que dans les zones où la nappe est peu profonde. En fait, quand on rapproche la carte des profondeurs de la nappe et la carte des khettara, rien ne permet de conclure qu'il existe une quelconque liaison entre ces deux figures. La nappe dans le Haouz est presque partout à moins 50 m de profondeur, la zone où elle est profonde est, au sud, celle qui est largement irriguée par les eaux de surface à peu près pérennes, et, par suite, on y rencontre peu de khettara. Les zones où la nappe est profonde et l'irrigation gravitaire aléatoire sont irriguées par des khettara. On peut donc dire en somme, que les irrigateurs traditionnels donnent la préférence au système des séguias quand celui-ci garantit une eau pérenne; dans le cas où il ne le peut pas, quelle que soit la profondeur de la nappe (ou presque), des khettara peuvent être creusées, et la plupart du temps l'ont été.

Il existe de ce point de vue trois exemples spectaculaires : les khettara de Marrakech, celles de Tamesloht et celles de Aghmat. On peut en effet affirmer que les premières khettara construites n'on pas été les plus petites, ni les plus faciles à creuser. La première khettara probablement creusée dans le Haouz vers 1071 (JC), dit Agdal III dans la nomenclature officielle, a ses puits de tête à 45 et 50 m de profondeur, deux bras captants de 1455 m et 2015 m et un bras de transport de 4080 m (total 7550 m). Revivifiée en 1934, elle produit 45 litres / seconde. Lorsque les Amghariyine s'installent à Tamesloht, ils reçoivent par *Iqtaᶜ* de Moulay Abdallah al Ghalib bi Allah le saadien[12] le secteur d'irrigation d'une khettara, à condition de la vivifier. Cette khettara, sèche donc au moment de la concession et, qui avait été probablement creusée sous les Almohades[13], trois siècles auparavant, est parfaitement décrite (si-

12) Texte TAMSLOHT chaabane 976/Janv.-Févr. 1569.

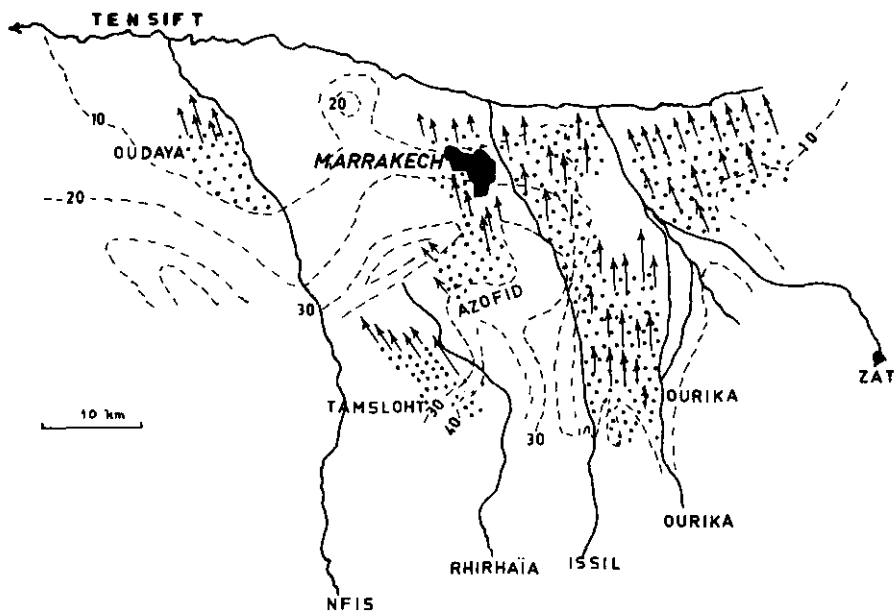
13) On est peu à peu parvenu à pouvoir affirmer qu'il n'y a pas eu sous les Mérinides et Hintata de progrès de l'irrigation dans le Haouz de Marrakech.

tuation de la tête, du débouché, nombre de bras, orientation, etc...) et on peut la reconnaître dans la Tamrine de la nomenclature officielle avec des puits de tête de 41 à 38 m; des bras captants de 1360 et 1060 m et un bras évacuateur de 2855 m (total 5275 m) dont le débit en 1950-1955 était de 3 litres / seconde car très mal entretenue.

Par contre, il est notoire qu'un grand nombre de petites khettara ont été récemment, et sont encore, creusées de nos jours, sur les basses terrasses de l'oued Ourika, déjà très irriguées par les eaux de surface.

Une fois de plus, le fonctionnalisme est mis en défaut par les faits, lorsque ceux-ci sont établis précisément. Aussi, la carte de la distribution des khettara ne manque pas d'être difficile à interpréter, et nous n'en donnerons ici qu'un aperçu.

PROFONDEUR DE LA NAPPE PHREATIQUE
ET PRELEVEMENT PAR KHETTARA



On voit donc apparaître cinq à six ensembles bien individualisés et très différents, par la profondeur des puits, c'est-à-dire par le travail investi.

	Nombre de khettara ayant leur puits de tête de		Total
	moins de 20 m	plus de 20 m	
Oudaïa	26	1	27
Tamesloht	1	15	16
Azofid	36	15	51
Marrakech	17	98	115
Ourika	186	—	186
Zat	101	4	105
	367	133	500

QUI POSSEDE LES KHETTARA ?

Le même type de statut de la propriété observé à propos des séguias se retouve pour les khettara. Les petites khettara de moins de 5 l/s et de moins de 500 mètres, plus tranchées captantes à ciel ouvert que drains souterrains, sont souvent propriétés privées ou de habous, soit dans les Jnanate du Ouidane, soit le cône de l'Ourika ou du Zat, soit encore aux Oudaïa. Les khettara moyennes sont celles de grands personnages disparus, en indivision entre les descendants qui ne les entretiennent plus guère aujourd'hui, ou bien propriétés des Habous de Zaouïa, Sidi Zouine, Tamesloht et Zaouïa Ben Sassi particulièrement. Les grandes khettara, à gros débit, sont la propriété de l'Etat, y compris celles que les colons avaient revivifiées et entretenues.

La coindivision et l'effrondrement des solidarités interlignagères diminuent l'effort d'entretien. Ce sont les khettara privées, surtout les moyennes, qui exigent beaucoup de travaux d'entretien, qui s'effondrent et s'assèchent et qui sont remplacées par des motopompes (les usagers ayant davantage les possibilités d'acquérir des moteurs par leur trésorerie propre ou au moyen du crédit agricole). Les petites khettara privées, les drains et sources aménagées continuent d'être entretenues. Les grandes khettara d'Etat également, pour des raisons somptuaires et touristiques, et pour fournir du travail à une corporation déclinante et aux chômeurs urbains.

2.3 — Le puisage au moyen de l'énergie animale

L'importance économique des systèmes d'irrigation individuels dans l'ensemble du Haouz est indéniablement restreinte, comparée à celle des autres systèmes précédemment décrits. Mais on ne possède pas de données permettant de connaître les débits fournis ni les surfaces qu'ils irriguent. Ces systèmes, fondés sur le puisage dans des puits de

très faibles possibilités, n'étaient pas soumis à autorisation, aucun ne fournissant plus de 200 m³ d'eau par jour[14]. On en est donc réduit aux hypothèses. On estime le nombre de ces puits à 1.800 dans le Haouz (d'après M. THUILLE) ; si l'on admet qu'ils irriguent en moyenne un hectare chacun au maximum, en lui fournissant 5.000 m³ d'eau par an, on arrive à un débit instantané voisin de 300 litres / seconde. C'est à peine le dixième du débit fourni par les khettara.

Il y a deux systèmes principaux de puisage traditionnels qu'il faut décrire rapidement :

— *la sania*[15] : c'est le nom local de la *noria*. Une chaîne, munie de pots en fer blanc, entraînée par l'engrenage de deux sortes de roues peut, animée par un âne, aller chercher l'eau jusqu'à 10 m et, exceptionnellement, plus profondément même.

— *l'aghror*[15] utilise une poche en caoutchouc ou *dlo* (qui donne aussi son nom au système) ; à l'aide d'une poulie et d'un système de cordages tirés par un animal de trait on peut déverser l'eau dans un bassin proche. Il peut aller chercher l'eau beaucoup plus profondément, mais rarement on l'emploie pour une profondeur supérieure à 15 m. Au-delà, on ne se sert de ce système que lorsqu'on y est obligé, et pour la boisson uniquement. Les conditions physiques limitent son emploi à certaines zones, plus restreintes que celles des khettara et des pompages même, par suite de la technique très élémentaire : il faut en effet que la nappe soit à une profondeur inférieure à 15 m, mais on ne le rencontre vraiment avec une grande densité, que là où elle ne dépasse pas 8 à 10 m.

Cependant, les puisages au moyen de l'énergie animale sont loin d'avoir occupé toutes les zones où ils pouvaient techniquement s'étendre, en raison de conditions historiques. Si les puisages traditionnels sont complètement absents à l'ouest de Marrakech, c'est que pour les mêmes raisons que les khettara, il n'y a jamais eu dans cette zone de garantie de la propriété, comme on le verra dans la deuxième partie de cet ouvrage ; de plus, la colonisation, dans sa course à la nappe phréatique, a ruiné irrémédiablement les derniers qui existaient. A l'est de Marrakech, le système collectif des khettara, très ancien, a toujours pris le dessus sur le système individuel de puisages : grands propriétaires et collectivités ont toujours préféré des investissements dans des systèmes

14) La règlementation soumet à autorisation les puisages de plus de 40 m³ / jour, depuis 1968 seulement.

15) Cf. pour une description détaillée de la lexicographie **Georges S. COLIN** — La noria marocaine et les machines hydrauliques dans le monde arabe, Hesperis, t.XIV 1932, pp. 22 à 60 et pour l'*aghror* : **Emile LAOUST** — Mots et choses berbères, Paris 1920, pp. 433 à 436.

L'ancienneté de la sania à Marrakech est attestée par la découverte de godets en terre cuite almoravides, cf. Jacques MEUNIE et Henri TERRASSE, Rech. Archéo. à Marrakech, Paris 1952, p. 68 et pl. 62 b.

d'irrigation correspondant à la cohésion des groupes, et contribuant à la maintenir. Ce qui est curieux, c'est l'implantation postérieure, diffuse, des puisages individuels dans quelques uns des espaces laissés libres par les khettara, indice d'une mise en valeur progressive et d'un type différent, par la toute petite bourgeoisie commerçante et artisanale de Marrakech après l'Indépendance.

Le plus bel exemple est constitué par le démembrement de Mhammdia, propriété d'apanage *(gran)* de 700 hectares que le propriétaire, grand caïd tombé en disgrâce à la fin du protectorat et ne bénéficiant plus des prélèvements dûs à son rang, a démembré en 42 parcelles d'une quinzaine d'hectares et vendu à une série de petits gens résidant à Marrakech. La terre ne bénéficiait plus des irrigations que la puissance du caïd pouvait obtenir autrefois. Les 42 acheteurs de cette étonnante réforme agraire caïdale, entreprirent chacun d'installer une sania pour irriguer leur parcelle, et ils l'auraient tous fait, si la puissance publique, en veine d'expérience coopérative, ne les avait groupés et rendus co-usagers d'une batterie de pompages électriques. Mais le phénomène d'extension des sania n'en a pas moins progressé autour, durant quatre ou cinq ans, pour être ensuite remplacé par des équipements en petit, motopompes de puissance moyenne (4 CV).

L'importance sociale des systèmes de puisage est plus étendue que leur rôle économique. C'est qu'en effet, à la différence des autres systèmes traditionnels, le puisage ne s'accomode que d'une forme précise d'exploitation, à l'exclusion de toute autre.

On ne le rencontre que sur la micro-exploitation de 1 hectare au maximum, superficie qu'il peut irriguer; si l'exploitation est plus étendue, seul est mis en valeur de façon relativement intensive, le secteur irrigué par le puisage, ce qui nous ramène au cas précédent. Si la superficie à mettre en valeur est plus large, d'autres systèmes d'irrigation sont employés (khettara traditionnelles, pompages modernes) et préférés à la multiplication des puisages.

D'autre part, les puisages se rencontrent uniquement sur les petites propriétés exploitées directement, jamais sur les exploitations des associés (*khebbaz*) dépendants de grands propriétaires; quel intérêt en effet auraient-ils à investir, en installant un puits sur une terre dont la jouissance ne leur est pas assurée ? Ainsi, grâce à ce système, peut vivre une catégorie importante de fellahs, au moins dand le Ouidane et les Jnanate. Au point de vue humain, cela est d'autant plus remarquable qu'ils représentent dans l'agriculture du Haouz, un secteur relativement dynamique, visant à améliorer sa production, même dans le cadre de techniques traditionnelles.

Il faut en avoir la preuve dans le développement de ces systèmes de puisage, à la différence de tous les autres systèmes traditionnels. Certes, les techniques de puisage, que ce soit par dlo ou par sania, sont

très anciennes, mais elles étaient peu répandues dans le Haouz jusqu'à une date récente. Une tentative officielle de les installer à l'ouest de Marrakech, parmi les colons, ne fut pas menée à bonne fin (entre 1930 et 1939); si elle avait réussi, on sait quel avenir leur aurait été réservé face aux stations de pompage modernes, avec lesquelles la coexistence est impossible. Mais depuis quelques années, particulièrement depuis 1956, spontanément, *l'aghror*, et surtout la *sania*, se sont multipliés sur des petites et moyennes exploitations, soit pour accroître la production vivrière autoconsommée, soit pour planter quelques arbres et faire un peu de maraîchage, dont les produits seront partiellement commercialisés au souk voisin. Ainsi dans le Ouidane, au nord d'Aït Ourir, dans la zone comprise entre, au sud l'irrigation pérenne ou quasi pérenne par les séguias du Zat et au nord les secteurs pérennes irrigués par khettara près du Tensift, en quelques années, s'est installé un grand nombre de sania. Aux terroirs irrigués par les eaux saisonnières et de crue et cultivés en céréales, elles ont ajouté de petits secteurs, jouissant d'eau pérenne, et cultivés intensivement en maraîchage.

Cette solution très individualiste au problème de l'eau, connaît une bien plus grande faveur que la construction collective de nouvelles khettara. Elle témoigne d'un même esprit que l'installation de petits pompages sur des exploitations traditionnelles mais, en général, elle se fait sur des superficies plus restreintes encore, et les moyens choisis sont totalement différents.

2.4 — Les pompages [16]

L'aire des pompages se situe en majeure partie à l'ouest de Marrakech, sur la partie aval de la rive droite du secteur du Nfis. C'est dans cette zone, que s'est produite une petite surexploitation de la nappe, liée à une véritable course à l'approfondissement; de 10 m au moins au début, les puits ont atteint une profondeur de 30 m et plus. Ces puits sont équipés de stations de pompage à énergie mécanique d'une puissance variant de 20 à 40 CV (moteur diésel ou électrique) et débitent 20 à 100 l/seconde. C'est essentiellement dans le secteur de la colonisation privée et des terres récupérées, que se sont développés les pompages modernes. Dans le secteur public, deux lotissements d'une superficie totale de 1.200 ha sont également irrigués par pompage; Ouled Sidi Cheikh (secteur du Nfis) et Mhammdia. Signalons enfin les trois stations de pompage de l'Agdal, destinées à l'alimentation de Marrakech.

Bien que ces pompages soient soumis à autorisation, leur recen-

16) J'utilise ici largement une étude inédite réalisée en commun avec **Jean PILLEBOUE** pour le compte de l'Office du Haouz, sur le prix de revient des eaux pompées en 1962, que j'ai pu modifier et mettre à jour en 1972, au moyen d'enquêtes directes sur le terrain.

sement est difficile, car il existe de nombreuses installations clandestines. Le débit prélevé par les pompages sur la nappe du Haouz peut être estimé à 70 millions de m³ / an.

Les pompages d'Etat évidemment bien connus, extraient 540 l/s soit environ 17 millions de m³/an; les pompages privés ont été estimés soit environ 17 millions de m³ / an, les pompages privés ont été estimés à partir des résultats fournis par le modèle analogique à 1630 l/s, soit un peu plus de 51 millions de m³ / an.

Pour plusieurs raisons, il est assez difficile de **délimiter l'aire d'extension** des stations de pompage et leur importance exacte. A première vue, les conditions physiques semblent les confiner dans des zones restreintes, où la nappe phréatique est proche du sol, et où il n'y a pas d'autre ressource en eau, superficielle surtout, d'accès moins coûteux. Ce sont les raisons pour lesquelles jusqu'à une date récente, la totalité des pompages se trouvait dans la partie basse de la plaine, ne bénéficiant que d'eau de crue, et où la nappe était à moins de 15 m de profondeur, souvent à quelques mètres seulement. Une zone privilégiée en a vu le développement particulièrement important à l'ouest de Marrakech jusqu'au Nfis, quadrilatère délimité au Nord par le Tensift, au sud par la route d'Essaouira. Deux raisons à ce phénomène : il n'y avait pas, comme à l'est de Marrakech, de khettara attestant une mise en valeur et une appropriation du sol très ancienne, et gênant de plus l'installation de pompages au simple point de vue hydrogéologique (danger de baisse de la nappe et d'assèchement des khettara encore en usage).

A l'ouest de Marrakech, sur des terrains guich du domaine de l'Etat ou collectifs, exploités de façon très extensive, se sont installés des colons européens "officiels" et "privés". Soit qu'ils ne disposaient d'aucune ressource notable en eau (Souihla, M'Rabtine : dernières séguias de crue de la rive droite du Nfis, ne coulant que quelques jours par an), soit qu'ils jugeaient insuffisantes des ressources pourtant appréciables par rapport à celles dont bénéficiait l'agriculture traditionnelle (lotissement de la Targa ayant des droits fixes servis par le barrage de Lalla Takerkoust), les colons installèrent généralement plusieurs stations de pompage sur chacune de leurs propriétés mises en valeur par des techniques modernes. Si le mouvement ne prit de l'ampleur qu'après 1939, baucoup étaient déjà installées en 1939.

Depuis 1945, et plus particulièrement depuis 1956, on a assisté à une multiplication des installations de pompage, en même temps qu'à une dispersion géographique dans des zones du Haouz où elles étaient jusque-là inconnues. Cette diffusion peut avoir plusieurs causes :

— d'abord, on l'a vu, ce n'est pas seulement près du Tensift que la nappe phréatique est peu profonde : (Freita, Tamelelt); elle est à moins de 10 m de la surface du sol, tant que l'on ne quitte pas les deux premières terrasses climatiques au bord de l'oued; ainsi a-t-on pu installer des stations de pompage dans la vallée

de l'oued Zat près d'Aït Ourir et dans la vallée de l'oued Ourika presque jusqu'à Souq Tnine.

— ensuite, la soumission aux conditions naturelles n'est pas absolue, ou plus exactement, l'est moins qu'il y a 20 ou 30 ans : on va chercher l'eau de plus en plus profondément, et chaque année les recreusements font reculer la limite inférieure des pompages. Vers 1935, on considérait qu'il n'était plus rentable d'aller capter l'eau au-delà de 12 à 15 m; aujourd'hui, dans les cas extrêmes, on descend jusqu'à plus de 30 m.

Perfectionnements techniques du matériel et conditions physiques (abaissement de la nappe consécutif à une surexploitation, dans les zones à très grande densité de pompages : la Targa par exemple) n'expliquent pas tout; il faut également faire intervenir un fait économique : des plantations ont été établies dans des secteurs irrigués par des oueds non régularisés et ne disposant pas d'une quantité suffisante d'eau pérenne (étiages trop bas en été); pour éviter les catastrophes des années très sèches comme 1961, on a donc dû établir des stations de pompage de secours, ne fonctionnant qu'en cas de besoin pressant, mais allant chercher l'eau là où elle se trouve, c'est-à-dire très profondément et dans des conditions difficiles. C'est le cas dans les lotissements de colonisation d'Aghouatim et de Tassoultant, où les eaux conjuguées des séguia Bachia (oued Rhirhaïa) et Tassoultant (oued Ourika) ne suffisent pas à l'entretien des plantations pendant deux à quatre mois de l'année.

Cette évolution ne s'est faite qu'avec une nouvelle conception de l'usage de la sation de pompage. Elle ne sert plus seulement pour satisfaire les besoins permanents en eau d'une exploitation n'ayant pas, ou très peu, d'autres ressources; on l'envisage de plus en plus comme devant satisfaire les besoins complémentaires d'une exploitation déjà dotée de ressources appréciables, mais inégales selon les saisons, c'est-à-dire, non adaptées aux besoins agricoles. Dans cette optique, on ne demande à la station de pompage que des quantités d'eau faibles en valeur absolue, mais néanmoins absolument nécessaires pour la survie de l'exploitation; ce caractère est très important pour l'estimation du prix de revient de l'eau, qui, prise isolément, est très chère (utilisation insuffisante du matériel rendant l'amortissement onéreux), mais qu'on doit replacer dans tout le système économique consistant à employer d'abord l'eau qui est meilleur marché, c'est-à-dire, celle de l'oued.

Il y a une dernière cause à l'extension actuelle des pompages, la plus évidente et la plus importante; longtemps, ce système fut quasiment la caractéristique des exploitations modernes, c'est-à-dire essentiellement celles des colons européens, d'où la localisation très concentrée géographiquement; depuis 1956 surtout, se dessine un mouvement nouveau, lié à l'évolution même de l'agriculture du Haouz : toute une partie du secteur traditionnel, terme qu'il conviendra de définir, tente d'adapter sur ses exploitations, des techniques de mise en valeur de caractère moderne. Généralement, cela ne commence pas par l'achat d'un tracteur que peut fournir l'Etat, mais par l'installation d'une station

de pompage, investissement beaucoup plus urgent dans les conditions particulières du Haouz.

En ce qui concerne le volume total d'eau prélevée par pompage, il était difficile de l'apprécier jusqu'à la construction du modèle analogique. Mais on peut citer les chiffres suivants, qui traduisent certainement à la fois un progrès dans la connaissance de la nappe, mais aussi dans son exploitation, sans que l'on puisse savoir vraiment la part de chacun de ces deux phénomènes indépendants.

Sources		Périodes	Volumes prélevés
Thuille	1957	1946-1955	41
O.N.I.	1961	1955-1960	40
Office du Haouz	1968	1960-1966	51
D.R.E. Modèle analogique	1972	1972	70

Unité : million de m^3

a — *La solution capitaliste* : c'est celle employée dans les exploitations modernes. L'exemple le plus achevé, quasi-idéal, se rencontrait chez les propriétaires européens de l'ouest de Marrakech, à la Targa, à Souihla, aux M'Rabtine. Tou y était étudié et coordonné pour que :

— d'une part, le mètre cube d'eau pompé revienne le moins cher possible :

— d'autre part, le mètre cube soit valorisé au maximum par utilisation adéquate.

Les frais de premier établissement, en général effectués depuis longtemps, représentent en valeur absolue des investissements très importants. Cela d'autant plus qu'ils sont effectués avec le maximum de soin : les puits sont bétonnés, pour éviter tout risque d'éboulement dans les matériaux détritiques, souvent mal consolidés de la plaine du Haouz; ils sont creusés d'emblée à une profondeur bien supérieure à celle du plan d'eau, souvent le double, ce qui suppose dès le départ une disponibilité de capitaux très grande. Ainsi, lors du fonctionnement, le matériel pourra être utilisé à plein régime sans crainte d'assécher le puits, la hauteur d'eau toujours supérieure à 10 m, atteignant quelquefois 30 m. C'est la caractéristique principale de ce système d'irrigation : ne pas craindre de faire des investissements élevés, afin d'assurer un fonctionnement optimum du matériel. L'expérience prouve que ce calcul est largement payant. Les installations de base (puits, bâtiments pour abriter le matériel, bassin jamais absent afin d'assurer une maîtrise absolue de l'eau lors de sa distribution aux cultures) sont entièrement

construites avec de la main d'œuvre salariée extérieure à l'exploitation, ce qui malgré son caractère bon marché dans le Haouz, porte les investissements à leur chiffre maximum par rapport à tout autre système d'irrigation.

Le matériel de pompage lui-même nécessite un capital élevé avant toute mise en valeur : les moteurs doivent être de forte puissance afin de pomper un important débit, à grande profondeur éventuellement, sans devoir être suremployés. Là également dès l'abord, l'investissement est prévu, dans une perspective à longue échéance qui permettra de rattraper largement un surcroît apparent de dépenses : le moteur Diésel est d'emblée préféré au moteur à essence, pourtant moins cher, mais qu'il faudrait remplacer bientôt à cause d'une consommation de carburant trop onéreuse (surtout s'il n'y a pas de détaxe). L'installation de matériel électrique progresse certes, mais moins rapidement qu'on pourrait le supposer: si le matériel est d'un prix d'achat notablement inférieur, s'il est en général plus robuste, si son maniement est plus simple, exigeant donc moins de main d'œuvre (notamment pour la surveillance), il n'en reste pas moins, que la consommation d'une électricité chère grève assez lourdement le prix du m³ pompé.

Car ce qui fait la force de ce système, c'est la réduction au minimum des frais de fonctionnement et d'entretien. Le rendement du matériel est maximum, pour une consommation d'énergie modique, par l'utilisation optima de l'installation. Par suite, la durée d'amortissement du matériel en est d'autant plus allongée, son remplacement étant repoussé à plus longue échéance. Aucune réparation n'est due à une mauvaise utilisation du matériel, et si la main d'œuvre est très réduite, elle n'en est pas moins généralement qualifiée ayant une expérience technique (sinon le propriétaire lui-même, du moins un ouvrier spécialisé). Le résultat est un prix global du m³ d'eau pompée qui peut paraître assez élevé au premier abord. Les estimations varient, en partie selon les conditions physiques locales et la réussite plus ou moins accomplie de chaque expérience : dans une propriété de 50 ha aux M'Rabtine, il est de 3,50c à 4c le m³, à Aghouatim-Tassoultant, il semble atteindre 6c le m³, chiffres qu'on peut considérer comme des extrêmes.

Pour avoir une appréciation exacte de ces chiffres, il faut les replacer dans le cadre d'exploitation où l'eau captée est rentabilisée au maximum et ce, de deux façons (cela n'entre pas apparemment dans l'analyse des systèmes d'irrigation, mais on ne peut en faire abstraction sans négliger un élément important de la compréhension des problèmes):

— l'emploi d'une technique nouvelle de distribution de l'eau aux cultures : **l'aspersion.** Au lieu de laisser couler l'eau par simple gravité comme il semble plus facile de le faire, l'eau amenée à la surface du sol est à nouveau pompée (mais par un matériel de faible puissance) et renvoyée dans des tuyaux de plastique,

qui la distribuent en pluie fine grâce à des asperseurs. Les installations supplémentaires qu'elle exige, représentent un investissement élevé : pour une superficie de 10 ha, l'équipement revient à 15.000 Dirhams (10 ha est considéré comme la superficie minimum pouvant assurer la rentabilité de l'opération ce qui restreint déjà considérablement son extension). A mesure que la superficie équipée croît, le prix de revient décroît : pour 50 ha, il n'est que de 40.000 Dirhams. Mais les avantages de l'aspersion sont nombreux qui en rendent l'amortisssement plus rapide. D'abord, une économie d'eau de 30 à 50 % au niveau des parcelles : la répartition de l'eau est telle que 85 % des quantités amenées sont utilisables par la culture à arroser; sur terrain sableux, l'opération est tout particulièrement rentable : une irrigation de 1.500 m³ par immersion, peut être remplacée par une irrigation de 600 m³ par aspersion. Voilà qui réduit considérablement le prix de revient du m³ d'eau pompée, sans compter les multiples avantages agronomiques, difficilement appréciables (sol respirant mieux car non colmaté, suppression de façons culturales, absence de lessivage, etc.).

L'irrigation par aspersion est encore peu répandue dans le Haouz, beaucoup moins que dans le Souss, par exemple. Elle s'est installée, bien entendu, sur les grandes exploitations modernes des lotissements de colonisation, à cause de ses exigences en capitaux et en technicité de la main-d'œuvre. Mais, fait intéressant, il est à noter qu'elle n'existe encore que sur les ex-propriétés des "moyens colons", c'est-à-dire de 50 à 100 ha, et non sur les grandes propriétés des sociétés anonymes par exemple; c'est que la moyenne colonisation était celle qui exploitait le plus complètement et le plus intensément les superficies dont elle disposait, pratiquant sans aucun doute les investissements les plus élevés à l'hectare; c'était aussi la plus dynamique; mais, l'aspersion a été abandonnée sur une propriété des M'Rabtine, lors de sa rétrocession à un propriétaire marocain, habitant Marrakech.

— par ailleurs, l'eau obtenue par pompage est utilisée dans une agriculture de type capitaliste, entièrement tournée vers la commercialisation, agriculture de plantation (agrumes surtout) où le m³ d'eau s'il n'est pas économisé dans son emploi (à Souilah, on distribue jusqu'à 15.000 m³ d'eau par an et par hectare d'agrumes, sur des plantations "doubles", il est vrai) n'en prend pas moins une très grande valeur comparé au volume de la production qu'il permet et aux bénéfices qui en seront tirés.

Cependant, ce système d'irrigation par pompage, installé dans une exploitation moderne, n'est pas exempt de problèmes qui grèvent d'une façon non négligeable le prix de revient de l'eau. Le plus ardu est celui posé par la baisse continue de la nappe phréatique dans certaines zones, essentiellement à l'ouest de Marrakech. Il y a déséquilibre, entre la trop grande densité des pompages à débit élevé, et l'approvisionnement de la nappe par les infiltrations qui se font dans les alluvions grossières des cônes de déjection du Dir. Les années sèches, le déséquilibre s'accroît dans les deux sens et la situation peut, comme en 1961, devenir catastrophique si :

— ne surviennent pas plusieurs années pluvieuses comme 1968-1970, pour recharger la nappe et faire remonter le niveau phréatique ;

— ne sont pas prises des mesures autoritaires, pour contrôler d'abord, limiter ensuite, les débits nécessaires, c'est-à-dire la superficie même des cultures à forts besoins en eau.

En attendant, chaque exploitant a essayé de résoudre le problème par ses propres moyens : obligé d'irriguer la même surface (les plantations ne pouvant être réduites à volonté, comme le sont des cultures de céréales), il a procédé à de nouveaux investissements, pour se procurer coûte que coûte l'eau nécessaire.

Cela a conduit soit au recreusement des puits existants, soit au creusement de nouveaux puits, car la nappe phréatique qui s'écoule selon des chenaux privilégiés, du sud-est vers le nord-ouest, peut fort bien baisser en un endroit et rester intacte quelques centaines de mètres à proximité si elle n'a pas été exploitée. Dans le cas de recreusement des puits existants, les travaux ont été d'autant plus onéreux, que les galeries captantes latérales se sont retrouvées suspendues au-dessus du nouveau niveau de la nappe, totalement inutiles ; aussi, bien souvent, au lieu d'en creuser de nouvelles qui risquaient de devenir ainsi vite caduques, on a préféré creuser le puits plus profondément. Fréquemment, cela a entraîné un changement ou une adaptation du matériel aux nouvelles conditions, d'où augmentation du prix de revient de l'eau.

L'ajustement des installations au niveau phréatique ne s'est que rarement limité à un seul recreusement : il a pris la forme d'une lutte entre les colons, l'eau de la nappe devenant une ressource minière précieuse qu'il s'agit d'exploiter le plus complètement possible, de peur que le voisin ne le fasse à votre détriment, d'où les recreusements périodiques et exagérés, prenant quelquefois une forme préventive, au-delà même de la notion de rentabilité (ainsi aux M'Rabtine, en 1960, sur une propriété de 50 ha, d'une valeur de 300.000 Dirhams, ont été effectués des travaux de forage et d'installation de pompage d'un coût de 100.000 Dirhams. On voit l'ampleur des moyens financiers exigés dans ce secteur, pour assurer la simple survivance d'une exploitation, et l'on devine qui peut pâtir de cette lutte.

C'est en effet à Souihla et aux M'Rabtine que celle-ci a été la plus vive. Prenons l'exemple des "Vergers du Tensift", propriété de 355 ha. Elle bénéficiait depuis 1941 et 1943 de trois installations de pompage (2 autorisations totalisant 65,6 litres / seconde); étant parmi les premières installées dans la région, elles ont longtemps fourni les débits nécessaires pour l'irrigation. Mais, depuis 1954 surtout, il y a eu multiplication des puits dans les environs, notamment ceux des Ouled Sidi Cheikh à Saada, juste à l'amont des vergers, donc puisant dans la même veine de la nappe. Par suite la nappe a baissé constamment. On peut résumer en trois phases successives les opérations qui ont été nécessaires pour maintenir l'approvisionnement en eau du verger : surcreusement, accroissement de puissance des moteurs, changement d'énergie :

	1941 1943	1956	1960	1961	1962	1968
1re phase						taris-
profond. m.	8	9,30	12	12	12	sement
débits l/s	65,6	?	?	?	11	
2e phase						
profond. m.	—	—	30	30	30	
débits l/s	—	—	62	??	50	30
3e phase						
profond. m.	—	—	—	—	—	48
débits l/s	—	—	—	—	—	65
Puissance CV	40	40	70	70	70	98
Energie	essence		mazout			électri-cité

Parallèlement à ces aménagements, une partie des installations a été électrifiée. Chacun des puits, sauf le plus ancien qui n'en possède qu'une, est équipé de deux galeries de captage perpendiculaires à l'écoulement général de la nappe, l'une orientée vers l'est, l'autre vers l'ouest, et longues de 20 à 55 mètres. Les trois anciens puits ont été réservés pour les usages domestiques (sur l'un d'entre-eux le matériel a été démonté et remplacé par un moteur de faible puissance pour le remplissage d'une piscine), les trois nouveaux puits servant à l'irrigation fonctionnent 24 heures sur 24. Enfin, fait qui montre bien les possibilités financières et techniques d'une telle exploitation, malgré ses difficultés, un puits témoin sans installation de pompage est réservé à l'observation des fluctuations du niveau hydrostatique sur la propriété, celles-ci étant

très variables selon les courants de la nappe et leur utilisation locale plus ou moins intensive.

Quels que puissent être les poblèmes locaux posés à ce système d'irrigation par station de pompage, c'est néanmoins de loin le plus perfectionné, et le seul qui mérite le qualificatif de moderne, car parfaitement intégré dans un système d'exploitation moderne. Que l'absence de disparité dans ce domaine soit un facteur décisif de la réussite, on s'en rendra mieux compte en abordant le même système de pompage mais installé dans des conditions totalement différentes.

b — *La solution mixte*, qu'il ne faut pas confondre avec la station de pompage moderne. C'est celle qui consiste à installer de petites moto-pompes de faibles débits sur des exploitations, dans le cadre de l'agriculture traditionnelle. Cette solution au problème de l'irrigation s'est répandue dans toutes les zones du périmètre, où la profondeur de la nappe ne dépasse pas 15 m, c'est-à-dire sur des superficies importantes : la plaine du bas Nfis, toute la partie inférieure du Haouz central.

A l'ouest de Marrakech cela s'est fait dans les intervalles laissés libres par la colonisation ; à l'est, dans les intervalles non occupés par les khettara. Dans cette dernière zone on compte plus de 100 installations de ce genre, récentes pour la plupart (postérieures à 1956). Dans la majorité des cas, elles sont susbstituées, par leurs propriétaires, à des puisages traditionnels qui ne permettaient d'irriguer que de trop petites surfaces, de l'ordre d'un hectare alors que l'exploitation est plus étendue. Cette volonté de mettre plus totalement en valeur le sol, suppose que les besoins les plus urgents de l'autoconsommation sont satisfaits et dénote la volonté de passer, au moins partiellement, à un stade technique supérieur. Elle est le fait de deux catégories distinctes :

— **le moyen propriétaire**, disposant d'une superficie de 5 ha et qui veut la cultiver toute entière, mais auquel manque le premier élément de toute mise en valeur : l'eau.

— **le grand propriétaire**, exploitant ses terres d'une façon indirecte (lotissement de khebbaz), et très extensive, avec des eaux de crue ou de faïd, premier symptôme d'une évolution de l'exploitation féodale ; il décide de mobiliser sur une très petite surface, un volume d'eau suffisant pour une mise en valeur limitée, mais plus intensive, et en partie tournée vers la commercialisation (arboriculture et maraîchage pour le marché local ou régional : Marrakech).

Quelles sont leurs chances respectives de réussite ? Des exemples typiques peuvent en donner une idée.

a — Du premier cas, on trouve de multiples reproductions, avec quelques variantes dues aux conditions locales ou aux situations sociales particulières. Tel ce petit fellah du douar Baqqa, sur la route du Ouidane, qui possède 7 ha de terre bour. En 1959, il a creusé lui-même un puits, sur lequel il a installé un dlo lui permettant d'aller chercher l'eau à 6 m : il irriguait ainsi 1/4 ha ou 1/2 ha. En 1972, il a décidé d'acheter pour 3.600 DH, une moto-pompe d'occasion de 6 CV, qui lui permettra d'irriguer, si elle fonctionne correctement, dans cette zone où la nappe est peu profonde, une dizaine d'hectares. On voit le déséquilibre, entre la surface à irriguer et les possibilités du matériel, mal adapté à l'exploitation. Mais plutôt que d'envisager une association avec un voisin avant l'installation, le propriétaire préfère envisager de vendre son eau, ce qui peut être pour lui une solution avantageuse aux époques de grande sécheresse. Mais le reste du temps, il ne trouvera pas d'acquéreur, et son matériel sera sous-employé, sans savoir s'il parviendra à rembourser l'emprunt qu'il a dû faire. Remarquons l'incohérence de son installation : une moto-pompe mal posée sur le bord d'un puits qui n'est qu'un simple trou creusé pour le dlo, non cimenté (les parois s'effritent dès maintenant), où le plan d'eau n'a que 2 m de profondeur.

Un autre exemple concernant une ferme de 20 ha donnera une idée d'une expérience plus ancienne, sur la rive gauche du Nfis, près de la route de Marrakech à Essaouira, lot également irrigué par 1/5 ferdia de la séguia Amezri (lâchers occasionnels du barrage du Nfis et grandes crues l'alimentent). Les céréales ne bénéficient que du débit de la séguia, celui de la pompe étant réservé aux arbres et au maraîchage. Le puits a été creusé, à l'attribution en 1947-48, entièrement par de la main d'œuvre salariée, le propriétaire ne participant aucunement à l'opération (100 ouvriers s'y succédèrent, selon ses possibilités de paiement).

Au total, le creusement de 14 m, rendu difficile par les conditions du terrain, revient à 4.500 DH. Si énorme que semble ce chiffre, il fut insuffisant car :

— les parois n'ont pas été cimentées : outre la dégradation permanente, il y a eu en 1969 éboulement qui a nécessité une réparation de 400 DH.

— la profondeur est de 14 m dont seulement 2,50 m d'eau, et il n'y a pas de galeries latérales pour y drainer la nappe (depuis 1966, celle-ci a baissé de 2,50 m). Le résultat est évident : au bout de moins d'une demi-heure de pompage, le puits est à sec, et il faut un arrêt de 4 heures par jour au minimum, et dans les plus mauvaises conditions. En effet, un curage annuel exécuté par 4 ouvriers salariés, pendant 15 jours, n'empêche pas la pompe d'aspirer une eau pleine de vase : les

tuyaux sont bouchés, les bagues et la crépine "sautent", le moteur chauffe.

La seule solution, le recreusement, n'est plus possible aujourd'hui, car elle exigerait, d'un seul coup, un investissement que l'endettement du propriétaire ne permet plus.

Quant au matériel, il a été acheté en 1968 grâce à un prêt : moteur de 12 CV largement suffisant, mais qui, à cause de son fonctionnement intermittent, ne fournit pas assez d'eau pour les seuls arbres plantés. Il faut compter aussi avec tous les arrêts dûs aux réparations très fréquentes qui en résultent (trois ou quatre fois par an en moyenne); leur prix déjà exorbitant en lui-même, est accru par le fait que le propriétaire étant incompétent, chacune d'elles le condamne à 2 ou 3 voyages à Marrakech située à 29 km. Enfin, la construction d'un bassin avait été entreprise à l'origine mais, faute de capitaux pour payer les ouvriers, ne peut être achevée; aussi l'érosion s'est chargée de dégrader ce qui avait déjà été fait, rendant plus lourde une éventuelle réfection avec cimentage. Les indications recueillies permettent, pour ce cas, d'estimer le prix du m³ d'eau pompée à 8,70 centimes. Le détail fera mieux apparaître les faiblesses du système, ses déséquilibres :

Frais de premier établissement	=	1,69 C le m³	19,5 %
Matériel de pompage	=	1,31 C	15 %
Frais de fonctionnement :			
— carburant	=	0,91 C	10,5 %
— main-d'œuvre	=	0,74 C	8,5 %
Réparation - entretien (curages)	=	4,05 C	46,5 %
		8,70 C le m³	100 %

Le prix de revient de cette eau est d'autant plus difficile à supporter qu'elle est mal utilisée, sur un terrain non nivelé, dans des cuvettes mal faites, et qu'elle sert à arroser des arbres dont une partie n'est pas encore en âge de produire. Certes, tous les cas ne sont peut-être pas aussi nets parmi les propriétaires de petits pompages, tous ne connaissent pas un tel concours de facteurs négatifs. Mais beaucoup n'ont pas à leur disposition une superficie aussi étendue qui devrait permettre une bonne utilisation du matériel; à coup sûr, sur une superficie de 1 ou 2 hectares, même un moteur de 8 ou 4 CV est sous-employé, si bien que le prix du m³ d'eau dans ce système n'est pas inférieur à 7 c.

b — Du second cas, **grand propriétaire en faire valoir indirect,** les exemples sont plus rares, mais tout aussi significatifs. Prenons celui d'un grand propriétaire du Ouidane, qui en 1966 a décidé d'installer une station avec un moteur assez puissant (20 CV) pour irriguer de jeunes plantations d'oliviers, qu'il était impossible de laisser à la merci du débit irrégulier des séguias d'aval de l'oued Zat.

Toutes les initiatives concernant la conduite de l'installation et ses modifications, sont laissées à un intendant, chargé par ailleurs des rapports avec les khebbaz et les khammès du propriétaire, exploitant des lots vivriers sur la quasi totalité de ses terres. Si on veut le comparer au cas précédent, il faut envisager deux aspects :

— **économiquement et techniquement**, les caractéristiques sont les mêmes : les investissements sont insuffisants et le matériel en subit les conséquences. Ainsi a d'abord été utilisé un vieux puits qu'on a un peu recreusé. Mais sans cesse la terre et les cailloux le rebouchent (une séguia de crue passant tout près accentue ces inconvénients). Le moteur : situé sur des barres de fer au-dessus du puits, il a fini par tomber ! Des incidents tragi-comiques de ce genre montrent bien que la puissance initiale du moteur est le seul élément de ressemblance avec les stations de pompage des exploitations modernes ;

— pourtant, les **conditions sociales différentes** introduisent des nuances. En effet, tous les travaux de creusement, de curage sont effectués par de la main d'œuvre rassemblée par camion, sur les autres terres du propriétaire, main d'œuvre bon marché puisque dépendante économiquement (celle-ci se contente d'avantages en nature non fixés à l'avance). On comprend dans ce cas le recul devant des investissements nécessitant l'emploi de salariés extérieurs à l'exploitation, comme de matériaux onéreux. Mais lorsque le cimentage du puits s'est récemment révélé nécessaire malgré tout, il n'a pas été utile d'emprunter pour payer les frais, car la plus-value réalisée sur les autres terres de rente foncière, même avec une exploitation très extensive, était suffisante pour permettre l'autofinancement des améliorations apportées, sur un secteur aussi restreint.

Cette conception du pompage, comme devant permettre la mise en valeur plus intensive d'une petite partie de l'exploitaton, ou de compléter saisonnièrement des rapports d'eau de surface déficients, devient de plus en plus fréquente et complique l'appréciation de la rentabilité. Car il faut la replacer dans la totalité de l'exploitation dont la plus grande partie produit le capital employé.

Cette longue digression était, à notre avis, nécessaire ici, pour préparer, sans anticiper, une tentative d'explication du caractère composite de l'économie agricole dans le Haouz. On conclurait trop vite en accusant les protagonistes de "mauvaise gestion", c'est-à-dire, en jugeant d'un comportement économique et social en le comparant à un autre comportement considéré comme plus "rationnel", celui de l'entreprise capitaliste tout simplement. Mais on pourra, espérons-le, dans la troisième partie de ce travail, four-

nir une clef de "compréhension interne" au phénomène, afin de la substituer à un jugement externe, qui est trop souvent porté sur l'exploitation traditionnelle ou mixte.

CONCLUSION SUR LA STRUCTURE DE L'ESPACE HAOUZIEN[1]

Le cadre physique dans lequel va se jouer l'histoire sociale des banlieues de Marrakech, doit être ici un peu schématisé et abstrait afin que le lecteur puisse conserver une image simplifiée des structures de l'espace et les chiffres de référence principaux.

En gros, le Haouz est composé de quatre bassins orientés sud-nord et rangés d'ouest en est : le Nfis, le Rhirhaïa, l'Ourika et le Zat; les deux extrêmes étant nettement individualisés et avancés vers le nord, les deux médians coalescents en aval.

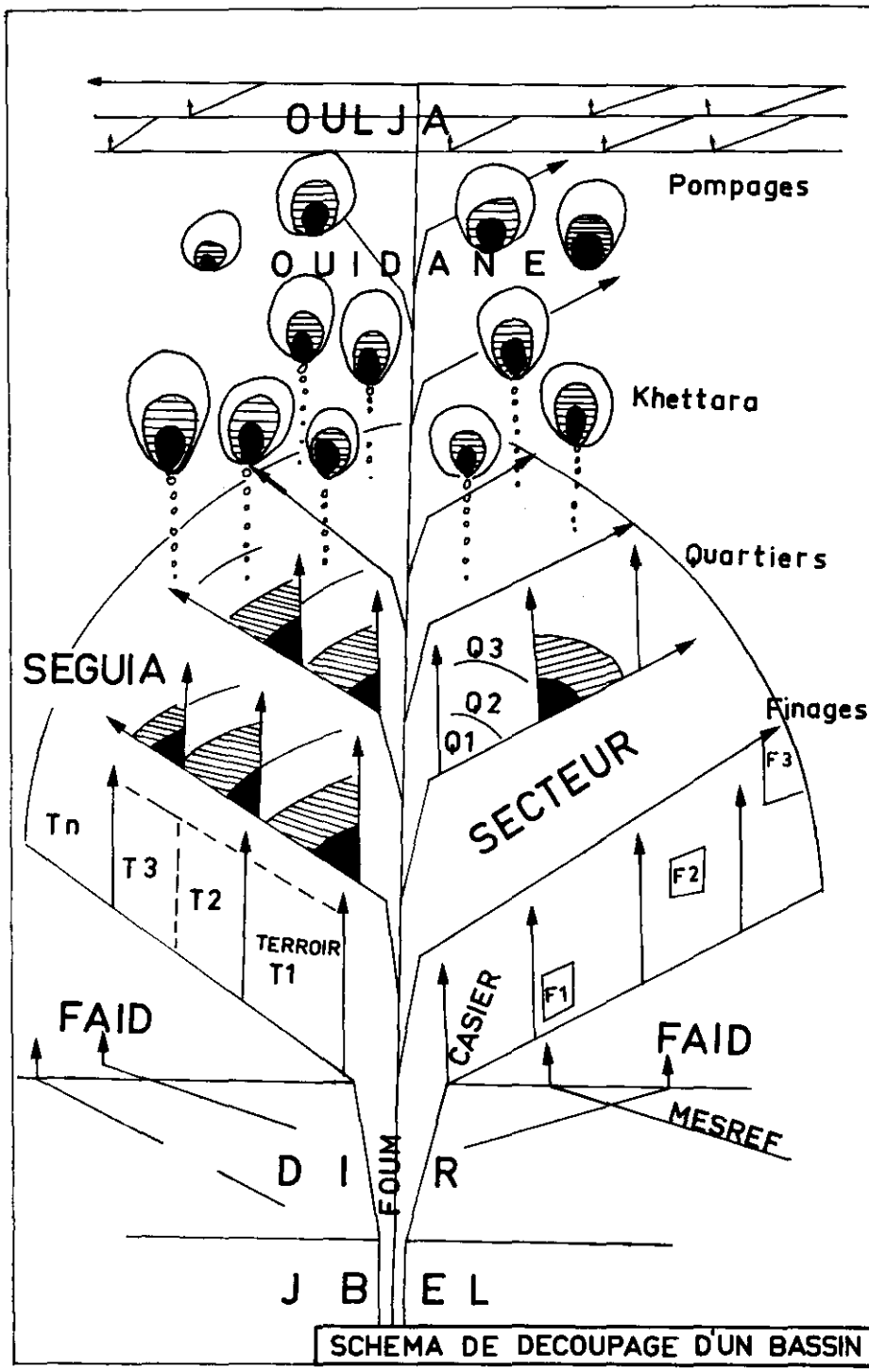
Chaque bassin est divisé altitudinalement, et par suite du sud au nord, en quatre zones d'inégale importance, selon les bassins, qui sont : la montagne plus ou moins boisée; l'avant-mont et le Dir (sauf les foum), collines occupées par des parcours herbagers, alimentant le système des faïd et le foum très irrigué; le cône arrosé par les séguias; la basse plaine, passant latéralement aux rives du Tensift, irriguée par la nappe souterraine (Ouidane et Oulja).

La zone des séguias est découpée en autant de *secteurs* que de séguias (ou presque), qui sont les territoires dominés par chaque canal et irrigués selon un gradient dégressif en *casiers* d'irrigation, qui sont les espaces irrigués par un distributeur (*mesref*), et en *finages* de villages qui peuvent occuper tout ou partie de un seul ou plusieurs casiers. Ceux-ci peuvent constituer un seul *terroir* villageois, ou être divisés en plusieurs. Les terroirs sont divisés en *quartiers* d'irrigation pérenne et d'occupation arboricole et maraîchère; en quartier d'irrigation de printemps (céréales et légumineuses); en quartier d'irrigation d'hiver purement céréalicole; enfin en quartier, peu ou pas irrigué, d'occupation pastorale. Les quartiers enfin sont divisés en *parcelles*; les *propriétés* et les *exploitations* étant des réunions complexes de parcelles situées presque toujours dans plusieurs quartiers, souvent dans plusieurs casiers.

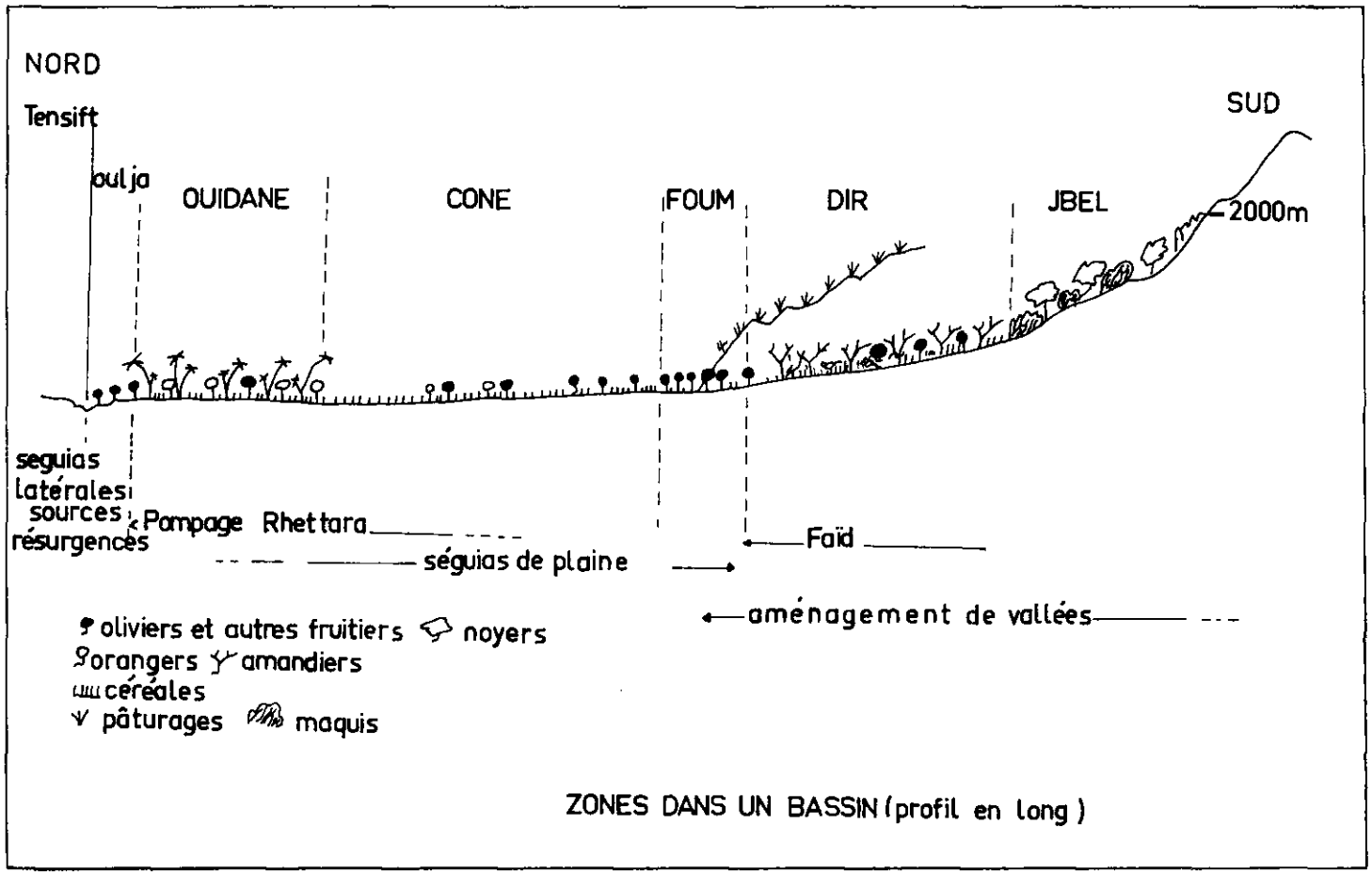
Dans la zone des irrigations d'eaux souterraines, l'espace est couvert d'ocelles de mise en valeur, décroissantes autour des puits et du débouché des khettara, avec une frange très bouleversée et peu exploitée en amont de ces dernières.

La simplicité de ce schéma doit être nuancée par l'existence de zones mixtes séguia-khettara-puits et par la présence de méats inexploités : zones intermédiaires ou petites zones d'aménagements spéciaux reproduisant, en plus petit, le motif général du Haouz comme autour de Tamesloht.

1) Voir la notice de la Carte de l'occupation des sols du Haouz. Théorie générale de la distribution des eaux et de l'occupation des terres dans le Haouz de Marrakech. RGM n° 18, 1970, 11 pages.



SCHEMA DE DECOUPAGE D'UN BASSIN



ZONES DANS UN BASSIN (profil en long)

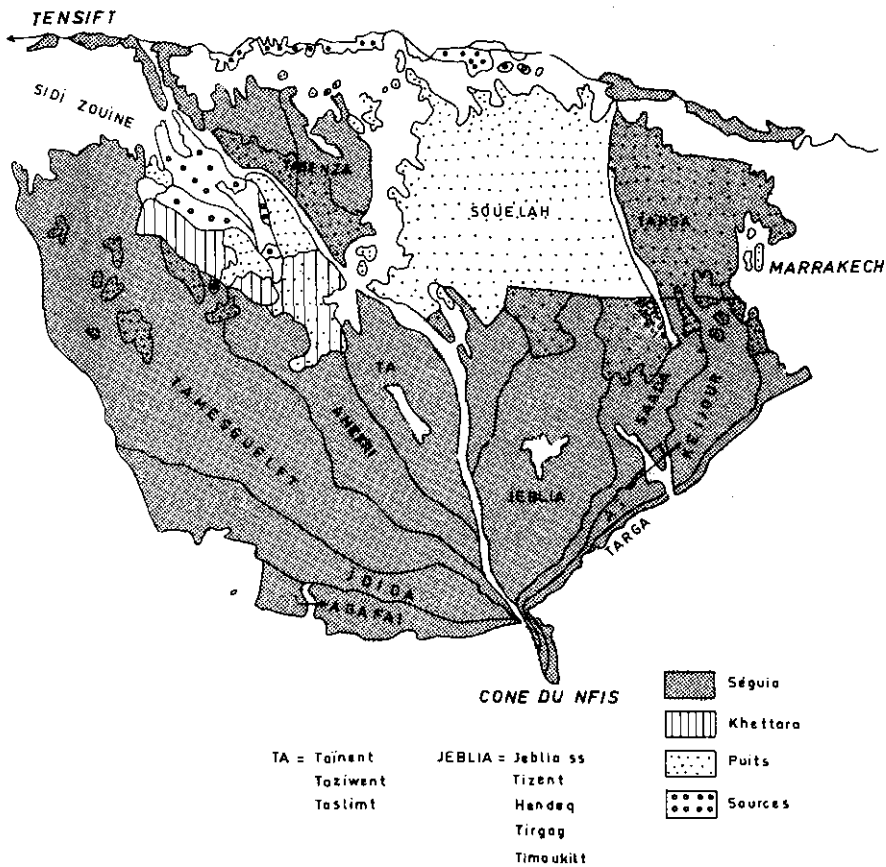
	Nfis		Rhirhaïa		Ourika		Zat		Totaux
	RG	RD	RG	RD	RG	RD	RG	RD	
Séguias seules	19 860	11 109	6 702	11 316	11 907	1 611	3 882	12 199	78 586
Séguias + Khettara	868	—	—	507	3 533	—	—	1 324	7 232
Séguias + Puits	506	5 403	—	—	5 501	506	—	636	10 552
Ség. + Puits + Khet.	—	—	—	—	1 402	367	—	—	1 769
Khettara	798	—	437	1 718	10 956	135	—	6 476	20 520
Puits	441	7 480	—	—	2 091	257	215	80	10 564
Khettara + Puits	1 219	8	—	—	1 984	—		757	3 968
Sources	1 184	504	—	—	—	—	—	—	1 688
Total général	24 876	24 504	7 139	13 541	35 374	2 876	4 097	22 472	134 879

Les superficies portées dans ce tableau concernent les espaces réellement irrigués, donc plus petits que les espaces dominés.

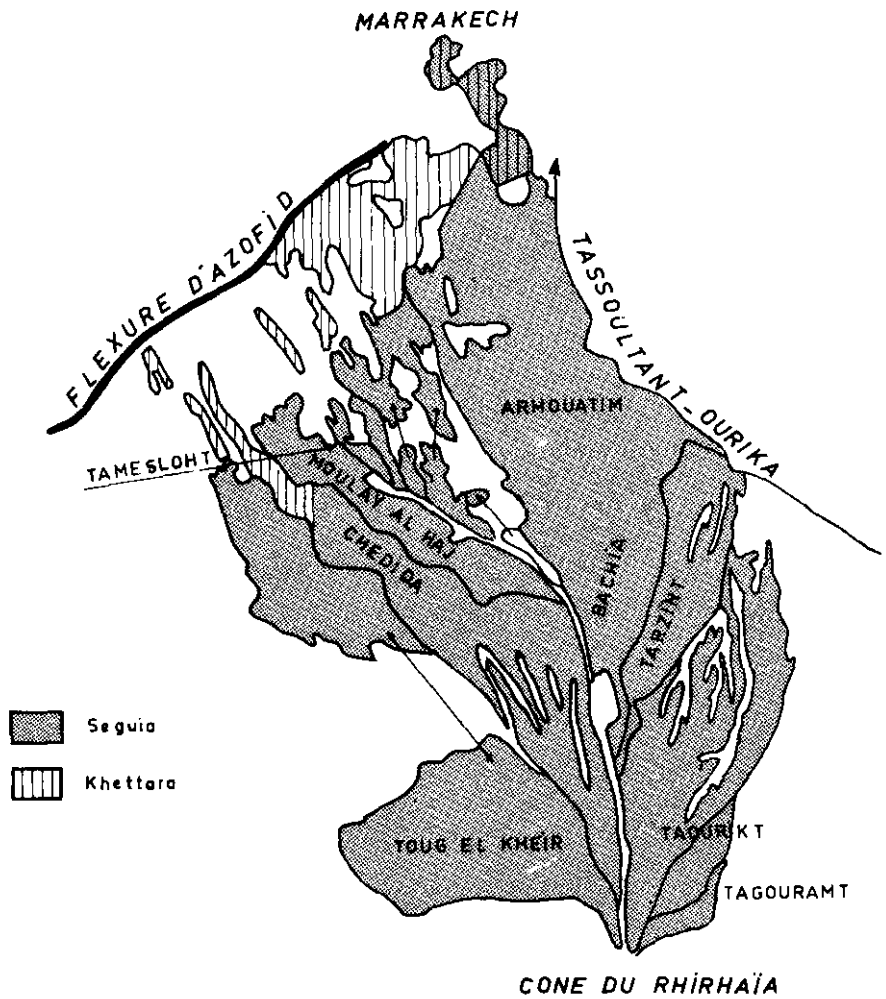
Zonation	Distribution			
	Nfis	Rhirhaïa Ourika	Zat	Totaux
Zones des séguias seules :				
Superficie dominée (1 000 ha)	48,5	30,5	17	96
Volume des prélèvements (Mm³)	60	76	100	236
Rendement du réseau	0.5	0,6	0,5	0,56
Volume délivré en tête de parcelle (Mm³)	38	45,6	50	133,6
Disponible théorique/ha dominé (m³)	618	1 495	2 935	139,0
Zone mixte :				
Superficie dominée (1 000 ha)	22,3	32	3	57,3
Volume des prélèvements séguias (Mm³)	40	120	15	175
Rendement du réseau-séguia	0,6	0,6	0,5	0,6
Volume délivré en tête de parcelle (Mm³)	24	72	7,5	103,5
Volume prélèvements sur nappe (Mm³)	25	40	3	68
Rendement du réseau-nappe	0,8	0,7	0,7	0,74
Volume délivré en tête de parcelle (Mm³)	20	28	2,1	50,1
Volume total délivré en tête de parcelle (Mm³)	44	100	9,6	153,6
Disponible théorique/ha dominé (m³)	2 000	3 125	3 000	2 680
Zone des eaux purement souterraines :				
Pompages et (ou) khettara Superficie dominée (1 000 ha)	14,5	19,2	10,4	44,1
Volume prélevé (Mm³)	10	16	10	36
Rendement du réseau	0,7	0,7	0,7	0,7
Volume délivré en tête de parcelle (Mm³)	7	11,2	7	25,2
Disponible théorique/ha dominé (m³)	482	582	673	571
Résurgences et (ou) sources Superficie dominée (1 000 ha)	2	0,8	0,2	3
Volume prélevé (Mm³)	16,6	6,7	1,7	25
Rendement réseau	0,7	0,7	0,7	0,7
Volume délivré en tête de parcelle (Mm³)	11,6	4,7	1,2	17,5
Disponible théorique/ha dominé (m³)	5 833	5 833	5 833	5 833
Total superficie	87,3	82,5	30,6	200,4

Il s'agit dans ce tableau des superficies *dominées totales,* planimétrées sur photographies aériennes.

NFIS

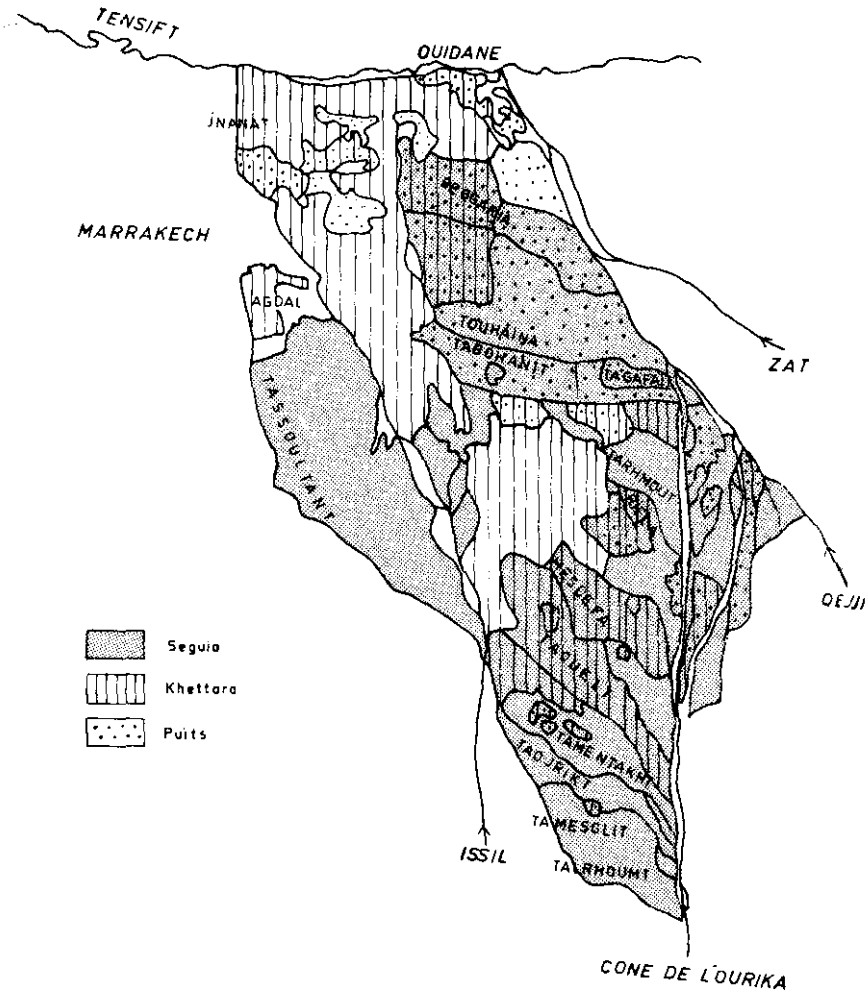

TENSIFT
SIDI ZOUINE
TAHENZA
SOUELAH
TARGA
MARRAKECH
TA
AHERM
TAHESSOUFIFT
JEBLIA
TARGA
JDIDA
MAGARAF
CONE DU NFIS
Séguia
Khettara
Puits
Sources
TA = Tainent
Taziwent
Taslimt
JEBLIA = Jeblia ss
Tizent
Handeq
Tirgag
Timoukitt

RHIRHAÏA

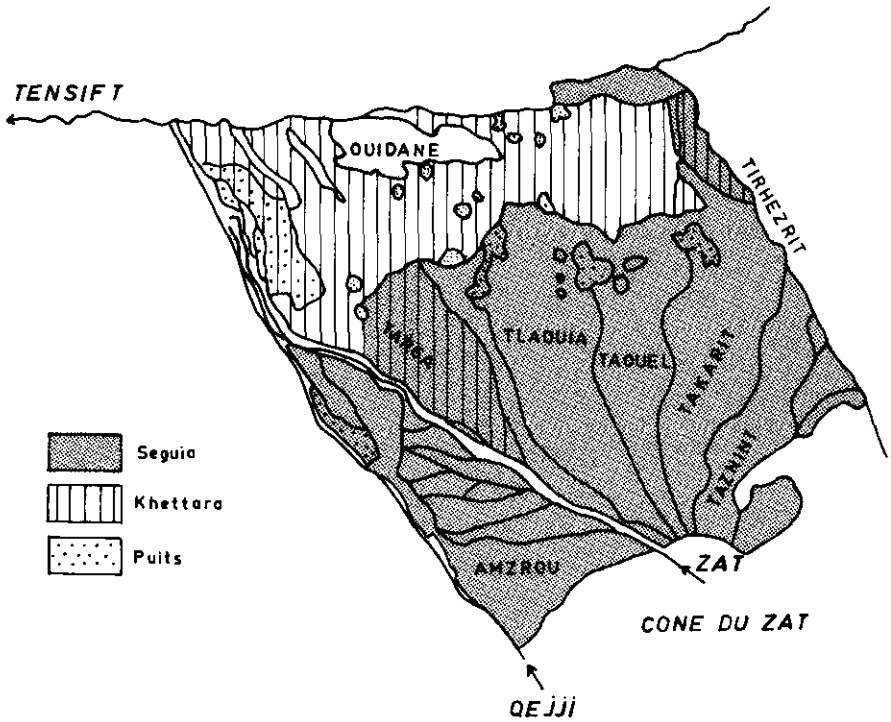


CONE DU RHIRHAÏA

OURIKA


TENSIFT
OUIDANE
MARRAKECH
AGDAL
TOUHAINA
TABOHANIT
TASSOULTANT
ZAT
OEJJI
ISSIL
TAMESGLIT
TALRHOUMT
CONE DE L'OURIKA
Seguia
Khettara
Puits

ZAT


TENSIFT
OUIDANE
TIRHEZRIT
TLADUIA
TAGUEL
TAKARIT
TAZNINT
AMZROU
ZAT
CONE DU ZAT
QEJJI
Seguia
Khettara
Puits

DEUXIEME PARTIE

L'HERITAGE HISTORIQUE

INTRODUCTION

Rappelant l'histoire pour expliquer le présent, on évitera difficilement de tomber dans ses pièges et de se laisser prendre à ses mirages. Mais quel est le moyen de faire autrement, dès lors qu'apparaît inexplicable ou confus ce que sont les choses, si on ne les saisit pas aussi par ce qu'elles sont devenues et par ce qu'elles deviennent ?

Dans quelle mesure l'histoire s'inscrit-elle dans les structures, durablement ? L'histoire est-elle pour les groupes autre chose qu'un legs de formes hétéroclites, déposées dans la mémoire collective et qui peuvent être à l'occasion exhibées pour servir à d'autres batailles très actuelles ?

On le sait, le gros écueil de l'approche historique est que l'histoire trop souvent est racontée. On dispose au mieux de documents de deuxième main, c'est-à-dire d'interprétations faites, dans le meilleur des cas, par des contemporains. Et encore dans ce cas précis, faut-il signaler, que les chroniques qui sont parvenues jusqu'à nous étaient l'œuvre de gens de plume, trop citadins pour y être allés voir eux-mêmes. Ce qu'ils nous écrivent, c'est ce qu'ils ont entendu ; c'était déjà ce qu'on leur avait rapporté. Ils sont, par rapport au vécu de leur époque, dans la même situation que nous sommes par rapport à notre propre vécu. Cela ne peut que nous inspirer beaucoup de méfiance !

Mais l'histoire n'est pas seulement écrite. Chaque groupe transporte à sa manière l'idée qu'il a de son passé à travers les vicissitudes du moment, perdant des faits, en gagnant d'autres, les polissant en paraboles par la poétique. Le discours historique n'est pas seulement une arme offensive consciente, ou défensive inconsciente, c'est aussi une argile coulée dans les structures. Car pour les sociétés qui situent leur âge d'or derrière elles — et non dans un projet — l'histoire, la geste historique, sacralise, fabrique des coutumes. Cette sorte d'histoire peut en venir à tenir le rôle dévolu à la loi écrite dans d'autres sociétés. C'est le monument littéraire dans lequel puisent les champions des causes débattues. Tradition, traduction... il s'agit toujours de transmettre (naqala)*, de réinterpréter, un fait appartenant à un univers, dans un autre univers. Et nous, le recevant, nous le réinterprétons encore. Qui prétendra que ce n'est pas aussi — volontairement ou à notre insu — pour nos propres batailles d'idées ?*

Il advient toutefois qu'on dispose de documents de première main, c'est-à-dire de faits qui ne sont pas des récits sur le combat des forces sociales, mais les armes mêmes du débat, et sur lesquels, alors, il est loisible de gloser. Malheureusement au Maroc, ces documents écrits sont, soit uniquement makhzéniens, soit tardifs. Dans le premier cas, n'ayant qu'un seul éclairage, il est difficile de se faire une opinion sur les parties obscures; et ce pourraient être les plus importantes[1].

*Les documents makhzéniens sont tardifs car la société tribale n'a guère d'écriture. Ses instances étant fondées sur la fédération des lignages et sur le mouvant équilibre des présences physiques, les consensus instantanés n'ont pas à être écrits. Il y aurait une sorte de paradoxe à fixer le mouvement des décisions successives. L'écriture n'a de sens que pour être produite et opposée à des tiers; ou à la manière de tiers que seraient devenues les parties si elles menaçaient de rompre. Les premiers textes tribaux écrits seraient les pactes et les coutumiers. Il y a dans le premier cas le signe de la disparition des arbitres théocratiques (*zaouia*) et dans le second, l'indice de l'établissement des prémices d'un Etat. Mais ces documents sont rares*[2].

Au contraire, à partir de l'émergence des chefferies héréditaires et surtout de la pénétration du Makhzen, l'écrit abonde. Il déborde du sacré et du propitiatoire, pour envahir l'action. La caïdalité a le goût des menées secrètes. Elle dissimule, sous le respect de l'oralité publique de la tradition tribale, un flot de billets et de lettres de cachet qui ne sont exposés qu'en cas de besoin exprès.

*Et souvent le style allusif, elliptique, volontairement obscur de la correspondance caïdale, masque au lecteur situé hors de la confidence, l'essentiel des intentions et des justifications. Rares sont, dans les lettres du XIX*e *siècle, les exposés des motifs qui sous-tendent les actions. On ne peut les imaginer qu'à force de voir vers quoi elles sont tendues.*

Mais l'histoire sociale n'impressionne pas seulement les mémoires et le papier. Elle marque le paysage, nomme et divise l'espace. L'histoire régionale ne peut être intelligible qu'à partir d'une interrogation des lieux sur ses œuvres et sur ses traces matérielles. Recouper la cohérence chronologique par la cohérence géographique, c'est s'assurer mieux d'échapper aux illusions des systèmes et des schémas. Non point qu'on puisse souvent y trouver l'explication, mais au moins la garantie du fait.

1) Il faut ajouter les informations transmises par les étrangers (voyageurs, marchands, consuls, chercheurs, administrateurs). Autre éclairage aussi, avec d'autres intentions.

2) On doit faire une exception pour les règlements de greniers collectifs fortifiés du Sud-Ouest (Louh d'agadir) qui sont transcrits sur papier ou sur planches. Cf. Robert MONTAGNE — Un magasin collectif de l'Anti-Atlas, l'agadir des Ikounda, Paris 1930, pp. 68 sq. On observera par contre que les nombreuses recherches sur les coutumiers berbères (MARCY, ASPINION, etc...) ont été toutes faites à partir d'informations orales ou de la jurisprudence des tribunaux coutumiers.

Pour aller plus loin, il faudrait maîtriser à la fois les disciplines annexes, ce qui ne peut être l'affaire d'un seul.

Anticipant sur la partie plus proprement sociologique de cet ouvrage, l'exposé suivra l'histoire parallèle et chevauchante des grands types d'institutions qui ont prévalu dans le Haouz. Le but est de montrer surtout, la foisonnante richesse de l'évolution propre de ces sociétés et l'imprudence qu'il y aurait à trop en réduire l'abstraction.

Ces formes historiques, de la tribu, de la théocratie, de la caidalité et du capitalisme, qui rivalisent et concourent dans le Haouz de Marrakech pour composer la société qu'on lui connaît aujourd'hui, ne sont pas de quelconques reflets de types arrêtés et étiquetés dans un inventaire classificatoire. Il s'agit en fait déjà de formes spécifiques, fruits de l'histoire, autant régionale que nationale.

C'est ce que nous allons tenter de montrer.

I. LA FIN DU TRIBALISME

Qu'est-ce qu'une tribu nord africaine ? se demandait Jacques BERQUE[1], reprenant la discussion relancée par DOUTTE[2] au début du siècle, et poussant un peu plus loin cette pierre de touche, sur laquelle doit nécessairement encore être essayée toute théorie de la société maghrébine. Mais d'abord y-a-t-il une réponse unique à cette question ? On peut se demander si une définition qui réponde de chaque tribu ne serait pas infiniment longue, ou bien si, télescopant l'histoire, elle ne finirait pas par être, pour chaque tribu, anachronique. Il ne peut y avoir un même point de vue, pour des corps politiques installés depuis des siècles dans les mêmes cantons-refuges, et pour des groupes humains déportés aux quatre coins de l'empire. Ibn Khaldoun et Naçiri ne parlent pas des mêmes tribus quand ils décrivent les vicissitudes de groupes sociaux portant la même ethnique : il y a la tribu-nation, la tribu-parti, la tribu corps-de-groupe, la tribu-réfugiée, déportée, section fiscale, administrative... Et une nomenclature aussi précise que possible ferait des genres, des espèces, des types et sous-types, gagnant en vaine rigueur ce qu'elle perdrait en richesse historique, et en vécu réel. Et comment réduire le départ entre le déclaré et le supporté ? La tribu est un segment en soi[3], mais aussi pour soi, elle est la conscience qu'elle

1) Jacques BERQUE — Qu'est-ce qu'une "tribu" nord-africaine ? Hommage à Lucien Febvre, Eventail de l'histoire vivante, Paris 1953, pp. 261-271, article qui a inspiré toute cette réflexion sur le tribalisme aujourd'hui.

2) Edmond DOUTTE — Merrâkech, Paris 1905, p. 8 — DOUTTE remarque ingénuement, plus loin, en critiquant Ibn El Kelbi (Abou Mansour et-Ta'labi : *Fqih al-lugha* p. 176 et Noufal Effendi b. Na'imat Allah : *Sanhâjat et-tarab* p. 37) que "les auteurs arabes ne nous ont laissé sur l'organisation des tribus que des spéculations qui ne sont pas d'une grande utilité pour l'étude de la question. Là, comme ailleurs, ils se sont laissés entraîner à des développements théoriques sans se demander si leurs systèmes étaient d'accord avec les faits." Cette remarque vaut pour DOUTTE pourtant mieux averti et pour toute une école positiviste visant à une sociologie de l'action en milieu colonial qui n'a vu de la tribu que ce qu'elle devrait devenir.

3) Ernest GELLNER — The saints of the Atlas, p. 83-84. Voir aussi du même auteur : The role and organisation of a Berber Zawiya, Ph. D. London. Nous reviendrons plus loin sur les fortes idées introduites par GELLNER dans la sociologie marocaine.

a d'elle-même, elle ne vaudrait que par son esprit de corps[4].

Mais aujourd'hui, la plupart des tribus ne sont plus des groupements politiques, mais des groupements territoriaux d'une grande hétérogénéité, rangés sous la bannière d'un nom considéré encore prestigieux, ou plus simplement dénominatif. L'idéologie patriarcale, qui fait la part trop belle à la filiation biologique, n'est même plus évoquée avec sérieux. Jacques BERQUE suggère que le maintien de la terminologie vise la sécurisation historique[5]. Aussi, peut-être est-il vain de se demander d'où vient telle tribu ? Exercice d'école et d'érudition qui n'exige au fond qu'un bon fichier, et la pratique des index, mais qui laisse bien insatisfait le chercheur[6]. On peut en effet à cet égard jouer successivement, avec les fiches patiemment récoltées et classées, deux sortes de jeux : celui des permanences et celui des précarités. On pourra ensuite avec autant d'arguments montrer que les tribus d'aujourd'hui sont, pour la plupart, celles d'autrefois, et aussi, qu'il y en a beaucoup de nouvelles, et quelques unes de disparues, enfuies, étouffées, ou réduites à des fractions ou des parties d'anciennes. On aura en fait collationné des "emblèmes", apprécié la relative fixité de ceux-ci désignant des groupes dans les mêmes espaces orographiques.

Mais au fond, ne s'agit-il que d'emblèmes ? Bien entendu, derrière ceux-ci il y a aussi des genres de vie, qui ont évolué, si lentement, que l'impression de permanence l'emporte sur celle de changement. Mais surtout le nom du groupe couvre une histoire, la conscience que l'on en a, la culture qu'on y rattache. Que cette histoire soit, aussi, un maniement de signes, nous en conviendrons facilement, mais il reste

4) Yves LACOSTE — Ibn KHALDOUN, Paris 1966, p. 133-157, pour Yves LACOSTE "l'*'asabiya* n'est pas égalitaire. Elle implique une forte hiérarchisation" *(ryása)* p. 142. Ce ne serait, à notre avis qu'un des pôles de la vie tribale, la situation d'urgence qui confine à la chefferie et ouvre vers le caïdalisme.

5) Jacques BERQUE — Qu'est-ce qu'une tribu...

6) C'est une épreuve fascinante mais finalement stérile quant aux résultats présentables. Menée jusqu'au bout des matériaux disponibles, on pourrait croire que cette recherche permet d'en finir une fois pour toutes avec l'illusion qu'un tel jeu peut être productif en soi. Alors s'ouvriraient, peut-être, des perspectives pour comprendre ce qu'est la tribu et des méthodes nouvelles pour aborder son histoire, pour saisir une histoire qui ne serait pas réduite à l'héraldique car celle-ci ne conserve que les hauts faits; mais un tribaliste vous demandera toujours si vous connaissez l'héraldique de sa tribu, comme le chérif sa généalogie. Comment y échapper ? MICHAUX-BELLAIRE écrit justement "il faudrait refaire toute l'histoire du Maroc pour retrouver les origines des populations qui l'habitent aujourd'hui, ou plutôt pour se convaincre, une fois de plus de l'impossibilité de retrouver ces origines" (Les confréries religieuses au Maroc, Rabat, 1923, p. 9-10).

que l'individualité collective s'y retrouve, s'y reconnaît et, sur les lieux, assimile tout étranger, tout nouveau venu, pourvu qu'il ne surgisse qu'en petit nombre. "Génétique à enjambement géographique" écrit J. BERQUE, ce qui ouvre toute une perspective de questions, sur la part de l'un et de l'autre, et plus encore, sur les facteurs qui en dominent l'économie.

On admettra facilement que le signe est bien plus durable que les objets qu'il couvre. Combien de fois au Maghreb est-on surpris d'entendre désigner des faits sociaux, manifestement contraires, par le même vocable. Le plus bel exemple est probablement celui de *touiza*[7] employé indifféremment, pour parler de l'entraide tribale, de la corvée seigneuriale (au lieu de *koulfa*), ou du chantier dit de Promotion Nationale. Il y a des sociétés qui créent des mots pour chaque innovation au point de perdre la filiation de celle-ci. Il y en a d'autres, comme au Maroc, où c'est bien de l'inverse qu'il s'agit; la tendance est au conservatisme du signifiant. D'où l'apparente fixité, perçue lors d'un examen superficiel, dans laquelle puisent les théories de la tradition, comme d'ailleurs celles d'une certaine ethnologie, persuadée d'observer une société sans histoire ou quasi sans histoire.

Mais si le nom de la tribu est plus durable que l'imaginaire pureté ethnique, si le bilan des "assimilations et dissimilations"[8] en définitive a maintenu le même drapeau, sur un même territoire, il ne s'est pas passé n'importe quoi, il y a eu continuité d'une certaine histoire, une filiation. La meilleure preuve en est que le groupe non seulement affirme son nom, mais aussi son parler, ses variations langagières, sa psychologie de base, son costume, ses coutumes, la conscience qu'il a de son histoire.

Pour la tribu, la question fondamentale lorsqu'elle proclame son nom, c'est de justifier au moyen de celui-ci la revendication historique de posséder, de contester, de revendiquer telle portion de territoire, d'eau, de privilèges ou d'être. Les moments les plus glorieux de l'histoire sont appelés à la rescousse, pour un marchandage très actuel. Controverse de *has been*, que ces discussions de limites et de séguia, où chaque groupe excipe d'une époque différente pour preuve de ses droits; mais la somme des revendications ainsi argumentées par les heures de gloire, aux dépens de l'autre, dépasse de beaucoup la matière du litige. N'en est-il pas de même pour les nations en période guerrière ?

7) Mais on peut en dire tout auant de *'azib, jma'a, cheikh, khammès*, etc...

8) Jacques BERQUE — Qu'est-ce qu'une tribu... p. 265.

Car ces tribus aujourd'hui sont des *has been*. Elles ont été — on ne sait pas trop quoi —, mais pas toutes en même temps; nous les connaissons quand elles ont rayonné; elles se sont conservées comme elles se sont momifiées. On conçoit que les contemporains — géographes, historiens, sociologues — de la gloire de telle tribu, puissent nous apporter une information décisive, pour comprendre comment elle s'est déplacée de tel lieu à tel autre. Mais qu'est-ce qui s'est déplacé ? La tribu entière, un groupe seulement, quelques révoltés, quelques misérables, un drapeau, un peuple ou une sève nouvelle ?

Quand bien même on aurait l'assurance que le tout a migré, qu'est-ce qui nous garantit la signification transparente de ce tout migrant, et le sens d'une phrase comme celle-ci : "Les Rehamna sont originaires de Mauritanie" ? Ces Rehamna, grands nomades chameliers de Mauritanie au XIII[e] siècle, sont-ils les Rehamna guich du Sous au XVI[e] siècle? Sont-ils comparables à la confédération hétéroclite qui, appelée Rehamna sous la conduite d'un grand chef politique, visa l'occupation du Haouz central en 1875 ? Sont-ils les pasteurs moutonniers, contraints à la céréaliculture, qui occupent aujourd'hui le plateau de Ben Guerir ? Et que veut dire "descendre de..." pour un rural maghrébin ? S'il ne s'agit que de la filiation biologique, on n'oubliera pas que nous sommes ici sous la dictature du patriarcat, c'est-à-dire que toute la culture introduite dans le groupe par les femmes est systématiquement gommée. Passe encore lorsqu'il s'agit de groupes relativement endogames, où se pratique couramment le mariage arabe avec la fille de l'oncle, mais chez les Masmouda, exogames systématiques ? Et puis au fond, qui dit : "Les Rehamna sont..." alors que les Rehamna n'ont plus depuis si longtemps — si jamais ils en ont eu — d'instances politiques représentatives de l'espace social qui leur est reconnu par le découpage administratif ? Si c'est le Caïd nommé par le Makhzen, ou tel groupe de villageois, ou telle personne qui parle, ce ne sont pas les Rehamna; les mânes de la tribu défunte ne peuvent être appelées ici, dans le champ social d'un autre âge, que pour faire servir l'histoire à quelque chose ; mais l'histoire de qui ?

En définitive, seule l'histoire, une fois encore, permet de comprendre la tribu. Et l'ensemble de cette histoire est traversé, dans le Haouz, par quatre phénomènes majeurs : la démographie, la montée vers le nord, l'évolution vers la sédentarisation, la soumission au pouvoir central; ces quatre facteurs n'étant d'ailleurs, ni indépendants, ni toujours en dépendance linéaire.

Avant l'établissement du pouvoir central idrissite à Fès, et avant les Almoravides à Marrakech — disons surtout, avant les Almohades — on pouvait probablement parler de société tribale, parce qu'alors l'ex-

pression "tribu" confondait **type de société** et **stade d'évolution**[9]. Depuis, la tribu est condamnée à n'être qu'une formation cliente, que le pouvoir central tolère parce qu'il n'a provisoirement pas les moyens de la réduire, mais qui lui impose, à son insu, une image institutionnelle et son mode de production plus compétitif. La connaissance, même à mille kilomètres de distance ou au milieu d'un canton montagnard, de l'existence d'un Etat central, suffit à la tribu pour supporter l'émergence d'une seigneurie. C'est-à-dire qu'elle pourra toujours nourrir l'illusion de persévérer dans son être, en se réfugiant ou en se révoltant plus ou moins victorieusement ; elle ne pourra conserver son nom qu'en changeant sa nature. En somme, au Maroc, aucun sociologue n'a vu de vraie tribu, pas même Ibn Khaldoun : seulement des formations sociales segmentaires, vestiges de la tribu, coiffées par un pouvoir central ou caïdal et minées par la compétition des lignages.

Faut-il aller plus loin, jusqu'à dire que la tribu au Maghreb n'a jamais été qu'un idéal-type partiellement réalisé, comme le socialisme peut être par exemple dans un grand nombre de pays, un idéal-type de transition, ou encore, l'Europe une fédération voulant se faire ? Il n'y a pas de preuves de ceci, bien que le mot *'asabiya* pour désigner le "patriotisme tribal" renvoie à la notion d'agnation ou de parenté du côté du père et paraisse lourd de sens. La tribu nord africaine agnatique n'a-t-elle été qu'une confédération de lignages jamais parvenue à la communauté, comme a pu le faire la tribu totémique au sud du Sahara ? Ce n'est probablement pas le cas des sédentaires du sud-ouest et du Rif, qui ont atteint une fusion suffisante, pour se donner des institutions communautaires aussi intégratrices que les *agadir* et les premiers germes de trésor public tribal.

La segmentarité décrite par GELLNER est la face cachée de l'*'asabiya*, celle qui apparaît lorsqu'il n'y a déjà plus de tribu, où le principe d'unanimité n'est pas le voile qui recouvre honorablement les minorités soumises, mais le moyen de l'excommunication. Ou alors le mot tribu n'est plus qu'un concept rassembleur, qui désigne n'importe quelle formation sociale, de la horde à la chefferie, et renvoie en quelque sorte à la dénomination politico-administrative.

Pièges de la terminologie ! Faudrait-il désormais mettre des guillemets partout ? Alors, est-il heuristique, de baliser l'évolution de la tribu à la commune rurale, par des repères adjectivaux linéairement alignés, et sur cette trajectoire, situer tel ou tel groupe étudié ? Dans la plupart des cas cela n'est pas possible, les matériaux dont on dispose

9) Maurice GODELIER — Le concept de tribu, crise d'un concept ou crise des fondements de l'anthropologie, in Diogène n° 81, Gallimard, Paris 1973, p. 3.

(produits d'autres conceptions de la tribu) sont peu utilisables; dans d'autres cas au contraire... Laissons donc provisoirement les théories, pour examiner les faits, et revenir ensuite à celles-là un peu mieux armés.

LES TRIBUS DU HAOUZ

Les populations qui occupent la plaine du Haouz, ne sont pas toutes les descendantes d'un peuplement autochtone, par simple ampliation démographique endogène, elles ne sont pas toutes immigrées non plus, ni toutes arrivées en même temps. Chaque ethnie, chaque peuplement, est venu à son heure, pas toujours ensemble, avec son effectif, mais aussi son genre de vie, son histoire.

Peu à peu, la plaine quasi vide durant la protohistoire s'est remplie, principalement par immigration, jusqu'à mettre en place il y a un peu plus d'un siècle, la plupart des grands goupes ethniques que l'on connaît aujourd'hui; après quoi, c'est la croissance démographique qui explique pour l'essentiel la densification du peuplement, surtout au cours du dernier demi-siècle. Tout se passe comme s'il avait fallu qu'une certaine densité de population soit atteinte dans cette zone, pour que la répulsion née des forces en présence, équilibre l'attraction que les convoitises sur une plaine de mieux en mieux défrichée, ne pouvaient manquer de créer.

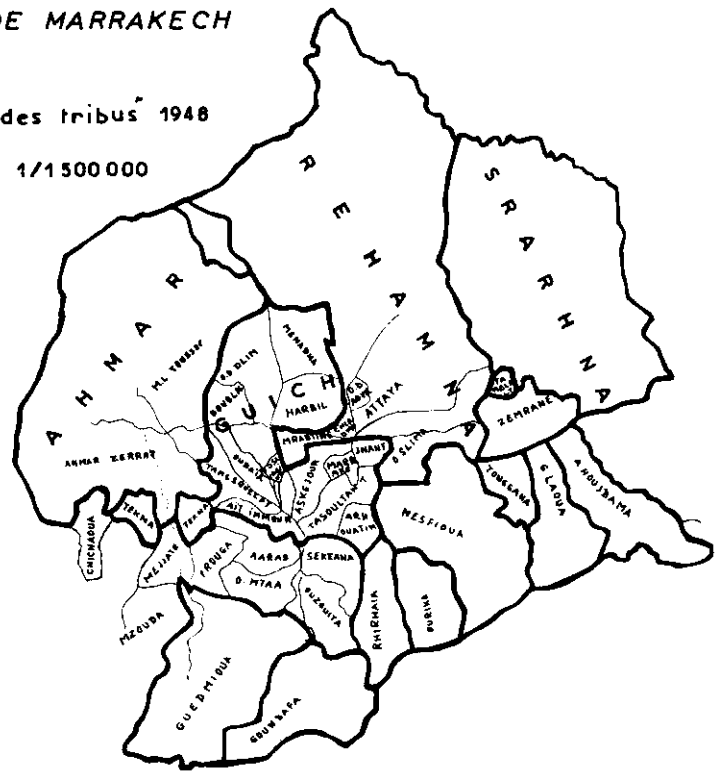
Un premier classement des différents groupes sociaux, dits tribaux, qui occupent le Haouz, peut être fait à partir de quelques caractéristiques objectives indiscutables et faciles à cerner. On peut retenir parmi ces caractéristiques : le système de production dominant (pastoral, agropastoral, céréalicole, arboricole), l'habitat (montagnard, de plaine irriguée du dir, de plaine bour), l'ancienneté d'établissement du nom de la tribu dans le Haouz (antérieur au XI^{e} siècle, au XVI^{e} siècle, au XIX^{e} siècle), le langage (berbère, arabe) etc... Un tel tableau fait apparaître de grands groupes, très homogènes et très dépendants de leur habitat principal, et quelques "anomalies" caractéristiques :

DECOUPAGE TERRITORIAL
AUTOUR DE MARRAKECH

d'après la carte des tribus 1948

Echelle 1/1500000

Haouz



Nom des groupes (voir carte hors-texte)	Ancienneté	Pays d'origine	Statut	Habitat	Langue	Grands groupes
Guedmioua Goundafa Ouzguita Rhirhaïa Ourika Mesfioua Sektana	avant le XII[e] siècle	Deren	AUTOCHTONES	Jbel Dir	BERBÈRE	Masmouda
Oulad Mtaa	XIII[e] ?	?	ISMAÏLIENS	Plaine	ARABE	Ahl
Rehamna Ida ou Blal Oulad Dlim Harbil Tekna Arab Mejjat	fin du XVI[e] siècle début du XVI[e] siècle	Mauritanie Sous extrême	MAGHZEN GUICH Déportées	Jbilète Collines	ARABE	Sous
Aït Imour Oudaya O.S. Cheikh	1829 1834 1874	Ayyachi Rharb Algérie	Déportées	Plaine	BERBÈRE ARABE	« Guich »

A cela, s'ajoute un peuplement qui a renoncé à toute fiction tribale, jusqu'au nom même, ce sont les "soukkanes" ou habitants — mais ne vaut-il pas mieux traduire par manants ? — qui occupent les secteurs de Agafaï, Tamesguelft, Askejjour, Saâda, Tassoultant et Arhouatim, formant un croissant à l'ouest de Marrakech, population d'origine mêlée, migrants et fugitifs, casés sur les terres de la Couronne, du Makhzen et des notables, clients, tenanciers et métayers sans attaches tribales reconnues dans le Haouz *sensus stricto*.

Autour de Marrakech concentriquement, il y aurait les jardins et villas de banlieue en gestion plus ou moins directe, les "*guich* de soldats-

laboureurs"[1] casés par le pouvoir central, les guich vrais guerriers, en réserve pour la *harka* les vieux guich installés retombés en *naïba*, enfin les tribus montagnardes[2].

L'ironie de la situation à Marrakech fait que toutes les tribus peu ou prou, ont, à un moment de l'histoire, soutenu en première ligne un Etat et qu'en définitive elles sont toutes *guich* si l'on veut étendre — abusivement — cette notion, à celle de la participation directe au pouvoir : les "masmoudiennes" sont les "devancières almohades", les sahariennes le Ahl Sous saadien, les nouveaux guich, le guich alaouite. De sorte que la distinction en guich et non guich n'est qu'une schématisation quasi-administrative et instantanée. Les groupes qui ont soutenu le pouvoir central à Marrakech ont successivement occupé la plaine et refoulé les autres; ceux-ci se sont en partie enracinés, en partie assimilés, en partie échappés, d'où la concentricité et la résistance des vestiges aux flancs de la plaine; mais on peut porter l'accent aussi bien sur les continuités que sur les discontinuités. C'est par rapport à l'événement que se créent les ruptures. Autrement dit, il n'y a pas de tribus guich, en soi. Le Haouz, toujours, depuis les Almoravides, est l'enjeu ! A chaque nouveau pouvoir, les mêmes terres voient arriver de nouveaux maîtres, repoussant les autres; ce qui ne veut pas dire que ceux qui les cultivent ne sont pas souvent les mêmes. Ce processus n'a pas été suspendu par l'épisode colonial, loin de là, et sans doute il n'est pas encore arrêté : mais il ne s'agit plus de tribus !

1. LES "MASMOUDIENNES"

Voilà un espace sur lequel la plupart des auteurs sont d'accord. Les grandes tribus "devancières masmoudiennes" — le réservoir politique des Almohades — étaient là avant le Mehdi, elles sont toujours là ![3].

1) L'expression est de Jean LE COZ.

2) Ernest GELLNER — The Saints of the Atlas, reprend en large partie des idées déjà exprimées par Ibn Khaldoun et présente un Maroc allégorique d'avant le XX[e] siècle, découpé par trois cercles concentriques : le premier cercle intérieur tenu par les tribus perceptrices, la couronne médiale occupée par les tribus imposées, l'espace extérieur, où vivaient les tribus qui échappaient à l'impôt. En quelque sorte il y avait les chiens de garde, les moutons et les loups. Raccourci connu mais schématique. Nous n'adhérons évidemment pas à cette caricature comme on le verra dans ce chapitre.

3) Ibn KHALDOUN — Histoire des Berbères trad. de Slane Paris 1927, t. 2, p. 159; Henri BASSET & Henri TERRASSE — Sanctuaires et forteresses almohades I. Hesperis t. IV - 1924 - Ier trim. p. 16 et suivantes; E. LEVI-PROVENÇAL — Documents inédits d'Histoire Almohade, Paris 1928, Extraits du Kitâb al-Ansâb et les Mémoires d'Al-Baidaq; Robert MONTAGNE — Les Berbères et le Makhzen, Paris 1930, p. 27 et surtout 215; Georges S. COLIN — l'article **masmûdâ** dans Encyclopédie de l'Islam.

Jacques BERQUE est plus circonspect à l'égard de cette permanence, il suspecte même tellement le contenu du terme *masmouda*, qu'il ne le fait figurer dans les "Structures Sociales du Haut Atlas"[4], que par économie de langage, par allusion, ou par citation. Une longue analyse lui permet de démontrer, plus précisément pour les Seksaoua, que "si le nom, lui, est resté immuable et localisé, cette immutabilité ne fut que formelle"[5]. Déjà transparaît la thèse, reprise fortement plus tard[6], et qui s'inscrirait aujourd'hui dans la théorie structuraliste, voire dans la linguistique structurale, selon laquelle l'espace tribal serait en large partie un espace onomastique.

Henri TERRASSE doutait[7] du caractère masmoudien des Ourika, Hazarga et Haskoura, qui lui paraissaient en fait des Sanhaja (Znaga). Déjà Yaqûbî[8] signalait l'avancée des Sanhaja à Aghmat, qui pénétrait le bloc masmoudien à partir du sud-est et du Sahara atlantique. Mais le terme de Masmouda est une bannière, distinguant les arboriculteurs de l'atlas, des petits pasteurs Regraga de la Meseta, des Berghouata de la Tamesna, des nomades Lamta du Sahara et des Sanhaja du Sud-Est: les groupes qui s'infiltrèrent par les cols de l'Atlas s'assimilèrent aux populations en place, et adoptèrent probablement leurs conditions d'existence et leur mode de vie[9].

Sur les sept fameuses tribus "devancières", aujourd'hui, une a disparu, les Hintata; trois autres groupes ont hérité du nom prestigieux d'une "fondatrice" : Ourika, Guedmioua, Skoura; trois autres groupes considérés comme occupant les mêmes espaces portent des noms nouveaux : Seksaoua, partie des antiques Guenfisa qui auraient englobé leur contenant, les Glaoua et les Ouzguita, gardiennes des grands cols. Rober MONTAGNE[10] discute l'argument des "avantages donnés par

4) Jacques BERQUE — Structures sociales du Haut Atlas, PUF 1955.

5) Idem. ibidem, p. 4

6) Idem — Qu'est-ce qu'une tribu nord-africaine ?
Hommage à Lucien FEBVRE, Eventail de l'histoire vivante, Paris 1953, I, 261-71.

7) H. BASSET & H. TERRASSE op. cit. p. 17.

8) Yaqûbî — Kitab al-Buldân, 276/889-90, édit. de Goeje, Leyde, 1860, trad. G. Wiet, (les pays), P.I.F.A.O. Le Caire, 1937, "Les habitants d'Aghmat sont une peuplade de berbères Sanhaja".

9) Ernest GELLNER (op. cité), à propos de l'opposition "éternelle" entre Zenata, Masmouda et Sanhaja, souligne, non sans ironie, que la pensée universitaire française a été infestée par la prédilection généalogique attribuée aux arabes, au point de leur faire enfourcher le cheval offert par Ibn Khaldoun pour tant de jeux innocents mais utiles. Nous adhérons pleinement à son point de vue pour aujourd'hui; mais il y a mille ans, les groupes dont parle El Bakri étaient une réalité vivante et non romanesque.

10) R. MONTAGNE (1930) op. cit. pp. 320-322.

la maîtrise des passages de l'Atlas", pour expliquer le destin historique des populations du Nfis, et la fortune des grands caïd des Glaoua, Goundafa et Mtougga. Tout en admettant que les conditions naturelles ne sont pas les seules qui aient pu agir, on ne manquera pas cependant d'observer, que les chefs de ces tribus sont tous des étrangers venus du Sud, et que ces espaces justement, sont ceux qui ont le plus changé d'ethnique au cours de l'histoire.

On peut mettre en parallèle, les relations faites par divers géographes et voyageurs :

Al-Bakrî 1068	Kitâb al-Ansâb 1214	Ibn Khaldûn 1384	Léon l'Africain 1545	XX^e siècle
Masmûda (Sans autre indication)	Saksâwa Gadmîwa Tin Mal (11)	Ganfîsa Gadmîwa Tin Mal	Sacsina Ghedmeua Ten melle	Seksaoua Guedmioua Goundafa
Antinitat	Rhaïghâia Wâwazgît Saktâna	Hârgha Hîntâta	Hantata	Rhirhaïa Ouzguita Sektana
Urîka Hazarga Haskûra	Warîka Masîfwa ? Haskûra	Urîka Hazarga Haskûra	? Hascora	Ourika Mesfioua Skoura

N.B. : Pour le XX^e siècle, nous avons adopté l'orthographe courante des cartes administratives.

Aussi y-a-t-il de bonnes raisons de penser, que ces groupes ne sont pas les simples descendants de populations autochtones réfugiées et accrochées aux cantons montagnards de l'Atlas. Peut-être, durant certains épisodes de la préhistoire, les conditions climatiques du Haut Atlas ont pu le constituer en barrière infranchissable et finistère-refuge. Mais depuis la "vague des pasteurs de bovidés"[12], l'Atlas paraît davan-

11) Il y a un "Ibn Gundaf" dans les Mémoires d'Al-Baidaq, cf. LEVI-PROVENÇAL (1928) op. cit. p. 105.

12) André SIMONEAU — Recherches sur les gravures rupestres du Haut Atlas marocain, spécialement le monde bovidien du Yagour, in Bull. Soc. Préhist. de France T. LXV, 1968 n° 2, pp. 646 sp. et aussi du même, Gravures rupestres inédites du Haut Atlas, Valmonica symposium, 1970, pp. 369-377.

tage un hâvre pour ceux du Nord, et une voie de passage, un relai filtrant, pour les populations du Sud. Les invasions mobilisant de grands effectifs, certes, ne franchissent pas l'Atlas par les hauts cols, elles passent toutes par Argana, mais sans doute des petits groupes de familles, des individus isolés, des figitifs, n'ont probablement jamais cessé de passer par dessus les crêtes et de s'établir, en se naturalisant, sur le versant nord plus arrosé et plus riche. Qu'entre ces passages, certains cantons soient restés relativement moins mêlés — comme les Ounain, les Azzaden, les Ourika de l'amont, les Aït N'Zat, les Aït Bou Guemez — on peut en avancer de bonnes preuves technologiques, culturelles et institutionnelles (archaïsme du sacré, du folklore[13], du costume, absence de seigneuries...), mais la circulation et la transhumance, dans une population strictement exogame qui ignore le mariage préférentiel avec la fille de l'oncle, doit nous faire douter de l'immobilisme de cette société elle-même, au moins le relativiser.

Lentes coulées sud-nord, donc, par les hauts cols, relatif isolement des hauts cantons fermés par des crêtes, expliquent la persistance relative des ethnies dans le Grand Atlas. Ajoutons à ceci une tendance à établir des postes avancés sur le Dir, avec vue sur le cône de l'Ourika. Si la ville de Naffis a pu avoir, un temps, quelque splendeur, elle ne pouvait prétendre à la destinées de Aghmât, dans le secteur le mieux arrosé et le plus favorable au développement de l'arboriculture. L'attraction de Aghmât est ancienne et a précédé celle de Marrakech, car, contrairement à cette dernière située beaucoup trop au milieu de la plaine au goût des montagnards, elle est le prolongement naturel du Dir. D'où un léger déplacement des ethnies vers l'Est ou plutôt vers le Nord-Est, et les affrontements permanents des tribus du Nfis — Rhirhaïa avec celles de l'Ourika d'une part et des Mesfioua et Glaoua d'autre part —, qui ont fait le fond de l'histoire politique de ces groupes.

L'ancienneté du genre de vie des populations montagnardes n'est pas douteuse. Très tôt dans l'histoire, l'agriculture y a été pratiquée avec l'élevage bovin. C'est sur le plateau du Yagour, actuellement occupé par les Aït Ouaouzguit, Aït N'Zat et Aït Oucheg (Mesfioua), que l'on trouve d'innombrables gravures rupestres relatives à la domestication du bœuf[14], et à son élevage, mais aussi le premier araire

13) Emile LAOUST — Noms et cérémonies des feux de joie chez les berbères du Haut et de l'Anti-Atlas, Hespéris 1921, I. 5 et nos Pratiques animistes interférant avec le culte musulman - Hespéris XLII, 1955, I^{er} - 2^{e} trim. 261-3 dans la vallée de l'Azzaden (Assaden des Almohades ?).

14) A. SIMONEAU — op. cité note 10.

tracté par un bovidé[15]. Voilà ici, près de quatre mille ans de permanence de la technologie aratoire !

Mais avant d'étudier le mode de production de cette société montagnarde, il convient de présenter les protagonistes.

a — Les Ourika[1] (ar. *ûrîka, warîka,* berb. *yûrîken*)

"Pour les Ourîka, nulle hésitation : ils vivaient dans les vallées où nous les trouvons encore aujourd'hui et plus en aval. Aussi loin que nous puissions remonter, Aghmât, qui s'élevait sur l'actuel Oued Ourîka, à peu de distance en aval de son débouché en plaine, s'appelait Aghmât Ourîka"[2].

L'affirmation d'une occupation d'Aghmat par les Ourîka, à l'aube de l'histoire, est reprise sans cesse[3] depuis la distinction faite par **al Bakri** de l'existence de deux Aghmat, l'une dite Aïlan et l'autre Ourika.

15) Jean MALHOMME — Corpus, tome II, page 104, gravure n° 1.159 du Yagour, Azib n'Ikkis, mais aussi l'attelage en jouja aux Azib n'Ikkis signalé par G. CAMPS dans Massinissa n° 1.301 quand on sait combien "l'art rupestre est discret au sujet de l'agriculture" (CAMPS, Massinissa p. 67) de tels signes sont particulièrment importants.

1) Sur les Ourika on dispose essentiellement de l'étude de VOINOT. Les Ourika, BSGM, t.VI, 3e trim. 1927, pp. 173-233, qui date beaucoup. On trouvera des informations partielles mais très précises chez Jean DRESCH — Documents sur les genres de vie de montagne dans le massif central du Grand Atlas, Atlas et commentaires, Tours, 1941, et dans le "Guide alpin de la montagne marocaine", chapitre sur "les habitants" pp. 55 à 86, par Jean DRESCH, Office Chérifien du Tourisme, 1942. Quelques notes géographiques et touristiques peuvent être signalées également A. CHARTON & J. CELERIER — Massifs et vallées du Haut Atlas de Marrakech, Ourika et Reraïa, France-Maroc, déc. 1922, pp. 304-9; et RICARD, Au pays d'Ourika, Bull. Club Alpin français, 4e trim. 1923, n° 2, 3, 4.

2) Henri BASSET & Henri TERRASSE — Sanctuaires et forteresses almohades : I. Timmel, Hespéris, t. IV, Ier trim. 1924, p. 17.

3) Notamment par Gaston DEVERDUN — Marrakech des origines à 1912, Rabat 1959, p. 43 : ... "Aghmât - Urîka, du nom de la tribu qui l'entourait alors". Mais p. 44 et suiv. l'auteur montre parfaitement qu'Aghmat a été un centre de civilisation où se sont succédées les tentatives universalistes et les tentatives d'établissement d'une cité-état et de petits dynastes extérieurement aux Ourika "entre les Masmouda et les Baghouta" — Voir aussi E. LEVI-PROVENÇAL — Aghmât, Encycl. Islam, Nelle. édit. t. I, p. 258-259 A, qui curieusement assimile l'Aghmat moderne à "une bourgade rurale sous le simple nom d'Urika" (?) Il y a probablement confusion avec Akhlij Urika, située au foum, à cinq km. au sud d'Aghmat.

Mais si l'on suit le texte de près, rien ne permet de décider que les Ourika étaient à Aghmat, bien au contraire : Aghmat apparaît une ville du Dir, un sanctuaire, un marché, une principauté[4], une cité frontière inter-tribale, comme toutes les places commerciales et sacrées, mais pas une ville des Ourika.

Le milieu naturel et la géopolitique traditionnelle du milieu tribal nous donnent plutôt à penser que les marécages et les maquis qui occupaient la zone moyenne du cône de l'Ourika, devaient constituer un *no man's land*, tout comme l'emplacement qu'occupera Marrakech ultérieurement ; c'est dans les espaces intermédiaires que s'établissent les premières villes post-tribales. Aghmat était déjà un centre rassembleur et ne doit pas être comparée à Nafîs ou à Aïlân, qui étaient des citadelles (agadir) tribales du Kîk et du Tasghimout.

Nous avons quelques raisons de croire que les Ourika n'ont pas dû sensiblement reculer leurs frontières nord en plaine : la limite actuelle des Mesfioua et des Ourika passe exactement à la limite aval des secteurs de séguia, qui ont leurs prises en amont du débouché, comme les autres tribus (Rhirhaïa et Imi n'Zat). La poussée Mesfioua qui s'est exercée d'Est en Ouest n'a pu être victorieuse, que sur des terres, relativement sans maître, à vivifier et irriguer à partir de canaux dérivés de l'oued Ourika, en aval de la frontière des Ourika. Aghmat se trouve justement en bordure, et la séguia qui la traverse — Taouelt — a sa prise exactement à la frontière des Ourika. Les plus vieux textes arabes signalent à la fois l'importance de ce canal et l'existence à proximité immédiate, et en aval d'Aghmat, de grands marais[5].

Par contre, les rapports entre les Mesfioua et les Ourika, sur leurs frontières montagnardes du sud et de l'est, ne sont pas faciles à comprendre. Ce que l'on sait à peu près sûrement, c'est que l'établissement d'un pouvoir central fort à Marrakech et le développement de l'irrigation dans le Haouz central ont toujours nécessité un prélèvement important des eaux de l'oued Ourika, en période d'étiage, prélèvement

4) Abou OBEID EL BEKRI, Description de l'Afrique Septentrionale, trad. de Slane, Paris 1965, p. 291-292 du t. fr. et 153 du t. arabe : "Le chef de ces peuples (Aïlan et Urika) réside dans cette dernière ville (Aghmat-ûrika), et c'est là que descendent les marchands et les voyageurs, car il n'est permis à aucun étranger d'habiter Aghmat-aïlan". Si donc il y a une ville "tribale" ce serait plutôt celle d'Aïlân.

5) "Aghmat est proche de l'étang où se rassemblent toutes les eaux de la ville" Ahmed b. Ali Mahalli IBN ZANBAL (X[e] siècle) et Ibn Saïd GHARNATI, Fagnan, p. 16 ; voir aussi ms. 1552 Alger, géographie anonyme attribuée soit à ZOHRI soit à FEZÂRI ; et aussi René BASSET, Documents géographiques sur l'Afrique septentrionale, traduits de l'arabe, Paris 1898, p. 30, n° 3.

qui ne peut se faire sans une domination parfaite des populations établies sur les rives de cette rivière. En d'autres termes, il fallait que les Ourika ferment périodiquement toutes leurs séguias, environ une semaine par mois, d'avril à septembre, pour que l'on puisse irriguer les olivettes, la canne à sucre et le coton. Les éclipses de cette domination du Makhzen entraînaient l'abandon de la "tribu" des Ourika à sa propre défense, divisée, n'ayant plus l'organisation interne et l'esprit de corps lui permettant de résister à la compétition de groupes voisins, encore fortement autonomes. C'est à ces périodes que les Mesfioua agissaient en conquérants, et annexaient les cantons montagnards. Au bout de quelques années de revers et d'occupation, les avantages du milieu géographique et la reprise de l'organisation propre du tribalisme, pouvaient donner une meilleure compétitivité à la tribu dominée. L'issue des conflits était évidemment de l'ordre du rapport de forces, c'est-à-dire de la situation contingente, existant historiquement à tel ou tel moment, au gré des alliances (formation de ligues — *amqón*) Ourika, Rhirhaïa, Sektana, pour équilibrer les Mesfioua par exemple. Mais les institutions tribales des Ourika, détruites déjà sous les Saadiens (notamment sous Moulay Ahmed El Mansour 1578-1603), ont eu du mal à se rétablir durant la longue période de l'éloignement ou de l'affaiblissement du pouvoir central à Marrakech (de 1603 à 1746 pratiquement).

C'est Mohammed ben Abdallah (1757-1770), et surtout soixante dix ans après Moulay Abderrahmane, déjà lors de son khalifat, qui entreprirent de revivifier les grandes séguias dans le Haouz central, et rétablir fortement l'autorité de Marrakèch dans la vallée, en aidant les Ourika à réannexer les cantons d'amont. Alors, durant toute la ferme domination makhzénienne, l'érosion des institutions tribales a été reprise. Relevant directement du caïd de la qasba Ibrahim al Grawi (le gouverneur des Ahl Sous), le cheikhat est institué chez les Ourika un peu après 1850, sous le règne de Moulay Abderrahmane. Nous disposons sur cette période de lettres chérifiennes[6], montrant nettement le processus cette période de lettres chérifiennes[6], montrant nettement le processus d'encadrement et de pénétration de l'organisation politique et fiscale du Makhzen. Au niveau même formel, jusqu'en 1852, l'adresse des lettres chérifiennes aux Ourika est faite au nom de "notre ami le fidèle X... et à toute l'assemblée *(Jmaa)* des Hurika"; après cette date, le destinataire est tout simplement "le serviteur de Notre Seigneur, le fidèle X..." sans mention d'un groupe politique à ses côtés. Le ton et les exigences manifestés évoluent évidemment dans le même sens.

6) Paul PASCON — Cinq manuscrits d'histoire sociale au milieu du XIX[e] siècle au sujet de la gestion hydraulique de l'oued Ourika, Rabat, 1972, 50 p. ronéotées, à paraître.

Constitués en khoms[7] par Moulay el Hassan, ils sont divisés en onze sections fiscales (*ifassen* = mains), pour la répartition des charges et prélèvements. VOINOT a pu noter les noms de ces *ifassen* et les distribuer dans les deux ligues (*leff*), dont ses informateurs avaient alors le souvenir. Mais déjà signale-t-il, en 1927, ces *leff* sont en cours de disparition[8]. On sait que l'installation et l'affermissement du caïdat[9] ne se sont pas faits sans difficultés, au cours du règne de Moulay El Hassan, et surtout de Moulay Abdelaziz, au point que ce dernier souverain a dû doter le caïd Qorchi d'un canon léger de campagne, pour mater la révolte des Lakhmas (un des *ifassen*); ceux-ci étaient allés jusqu'à détruire et brûler la qasba d'Aourir, alors que le caïd était en harka dans le Sous. Au bout de cinq mois de répression, les Ourika finirent par rentrer dans l'ordre[10].

7) Khoms, cinquième partie d'un khams-akhmâs. Il paraît établi, que les fictions généalogiques du découpage tribal en lignages, tendait à constituer des groupes de cinq lignages (*ikhs*) nommés *afùs* (main, sous entendu cinq doigts) ou des groupes de quatre lignages nommés *rebbàá* — un grand nombre de généalogies débutent par "l'ancêtre a eu quatre ou (cinq) fils..." — L'unité de rang supérieur est donc soit de 5/5, soit de 4/4. Cette arithmétique à base de fractions se retrouve autant dans les antiques assemblées des *ait arbàin* (40 = 4 fois 10), que dans le Conseil des Cinquante du Mehdi Almohade, ou dans la division des *mya* guich; elle a pris avec l'établissement du pouvoir central, à des périodes diverses dans l'histoire, un sens purement fiscal puis administratif. On dit d'une tribu qu'elle est un khams-akhmâs (exemple : Rehamna), pour dire qu'elle est grande, puissante, et le *caid Khams-akhmâs* est un *super*-caïd. Après quoi, le khoms devient une unité politico-administrative ayant perdu son origine ethnologique, et peut être additionné à six ou sept autres khoms, pour faire une unité supérieure — Expl. en 1792 les Sraghna sont divisés en 7 khoms.

8) VOINOT, les Ourika, op. cit. p. 175.

9) Les dénominations de fonctions, cheikhat, caïdat, amalat, ont évolué dans le temps. L'usure du terme a conduit à une dévalorisation de la fonction. Sous les Saadiens, et avant eux, il y avait un cheikh pour représenter un territoire bien plus considérable qu'une province d'aujourd'hui. En 1767, le caïd Mohammed Ben Ahmed El Bou Zirari commandait à la fois aux Doukkala, Sraghna, Tadla, Beni Meskine, Demnat, Dades et Dra. En 1850, le caïd de la qasba à Marrakech répond de tout l'Atlas occidental et une partie de la plaine du Sous. Progressivement, l'espace administré par un caïd se réduit et, en plus grand nombre, ils sont coiffés par des grands caïds et des gouverneurs. Le phénomène se poursuit aujourd'hui, avec la réduction des provinces en surface, et leur augmentation en nombre. Mais, rapportée à l'effectif de population administrée, la dévolution de la terminologie administrative est peut-être moins sensible: sur des espaces plus petits ils ont plus d'hommes à connaître.

10) Très curieusement, on évoque encore le souvenir de cette révolte en l'appelant *"harka asafu"* (= mouvement du flambeau), surnom emprunté au Mehdi Almohade Ibn Toumert (Ibn KHALDOUN — Histoire des Berbères, Paris 1927 - t.II, p. 163 et n° 1), qui a été de nouveau utilisé par un petit groupe de l'Armée de Libération en 1954-1955, dans la haute vallée de l'Ourika.

Et de nouveau encore la crise de la fin du XIX[e] siècle, entraînant la faiblesse du pouvoir central à Marrakech et la compétition de puissants voisins (Goundafa mais surtout Glaoua et Mesfioua), agitée par la montée des grands caïds, a livré les Ourika aux appétits des groupes à fortes institutions endogènes.

Sans doute on ne doit pas décrire ces affrontements, en batailles rangées et seulement de type violent s'opposant sur des frontières et des limites. Les transgressions, les annexions — comme les abandons — peuvent également être le fait de retournements, d'alliances internes, de segments à l'intérieur desquels des immigrés, des solidarités familiales, etc... choisissaient en définitive de se rallier à des groupes, dont le destin paraissait plus grand, pour échapper à la domination et aux contraintes de groupes devenus débiles.

Les considérations qui précèdent n'ont peut-être pas non plus de signification générale dans le Haouz, l'oued Ourika ayant une situation très particulière, et participant d'une façon spécifique à l'irrigation de la banlieue de Marrakech, mais on ne peut éviter de remarquer déjà ici, que le progrès de la mise en valeur de la plaine, le progrès tout court en somme, sur un espace plus large, ne pouvait aller sans un dépassement des particularismes, un démantèlement de l'organisation sociétale des tribus. Ces transgressions institutionnelles peuvent être décrites sous leurs aspects favorables (élargissement du champ social économique, croissance des forces productives, libération des contraintes étroites du lignage, des petites chefferies locales) ou au contraire sous leurs aspects négatifs (autocratie du pouvoir central, prélèvements abusifs du surproduit, destruction culturelle, etc...). Mais pour les Ourika, progressivement réduits à un rôle de gardes des eaux, c'est la fluctuation de la présence du pouvoir central qui a été le plus éprouvant, c'est la succession des secousses consécutives à plusieurs séries de remplacement d'une hiérarchie exogène, et d'une hiérarchie endogène, qui a complètement démantelé l'organisation du groupe.

Aussi vers 1862, sous Mohammed ben Abderrahmane, les Mesfioua occupent — ou annexent — le canton montagnard des Aït Bisguemmi, le pâturage des Aït Rheddo, et les Aït Oucheg jusqu'en rive gauche de l'oued Ourika, y compris la Zaouia de Setti Fadma[11]. Aidés par Moulay El Hassan vers 1875, les Ourika réoccupent les deux premiers secteurs et la Zaouia par où coulent d'ailleurs les plus forts affluents de l'Ourika. Mais les Aït Oucheg[12] qui dépendaient toujours du "bureau" des Aït

11) VOINOT — Les Ourika, op. cit. p. 178.

12) Sur les Aït Oucheg, voir F. LAFUENTE — La vie humaine dans un groupe berbère du Haut Atlas de Marrakech : les Aït Oucheg, R.G.M. n° 14, 1968, pp. 71 à 116.

Ourir (Mesfioua), ne sont rattachés aux Ourika qu'en 1960, par une décision purement administrative visant à rétablir une pure commodité de déplacement (proximité du bureau). Voici, datée historiquement, une assimilation pure et simple.

Aujourd'hui, les Ourika occupent assez vaguement le bassin versant de l'oued du même nom. On voit que la correspondance, entre les limites orographiques et les frontières des groupes, n'est pas aussi stricte qu'on pourrait le penser à la suite d'un examen superficiel. Sans doute, la forme d'équilibre vers quoi tendent les groupes dépendants d'une utilisation optimum des eaux de ruissellement, est de se constituer en unités politiques compatibles avec l'occupation d'un bassin versant, mais au cours des vicissitudes historiques, compte tenu de l'environnement (montée des populations du sud, changement du pouvoir dans la plaine...), l'optimum de la mise en valeur économique du terroir n'est peut-être pas le but principal visé par le groupe, les compétitions ouvertes peuvent rendre plus rentables les occupations de territoires voisins, la poursuite de convoitises, etc... La vie politique tribale, dans les cantons de montagne, est loin d'être répétitive et a-historique.

Si au moyen âge les Ourika relevaient d'institutions tribales[13], il y a bien longtemps qu'ils ont évolué vers la "tribu-administrative", au moins en ce qui concerne les fractions situées en aval. Il n'est pas facile de dater ni de préciser les formes mêmes de cette évolution, de la segmentation tribale à l'administration communale en passant par le découpage caïdal, car, là aussi, les mutations verbales ont été bien en retard sur les mutations socio-politiques; on est donc contraint de les percevoir à travers une terminologie anachronique et inadéquate :

taqbilt	*khoms*	caïdat
ifassen	*farqa*	commune rurale
moda'	douar	village
ikhs	*kheima*	*kanun*

13) EL BEKRI — op. cit. p. 292 t. fr. et 153 t. arabe, rapporte d'après Mohammed Ibn Youssef le Cairouanite que "les habitants se transmettaient entre eux la charge de chef; celui qui en avait exercé les fonctions pendant un an était remplacé par un autre que le peuple choisissait dans son sein; cela se faisait toujours par suite d'un arrangement à l'amiable". Règles comparables à celles décrites par Robert MONTAGNE — Berbères... op. cit. p. 224-225 et à la rotation de l'*amghar n'tougga* chez les *imazighen*, cf. Robert ASPINION, contribution à l'étude du droit coutumier berbère marocain (Etude sur les coutumes Zayanes), Casablanca, 1946.

Ces correspondances schématiques et recontructives, font disparaître par volonté administrative, toute la richesse du vécu et du jeu, autant politique que linguistique. Le caractère emboîtant des catégories formelles des deux dernières colonnes, ne doivent, ni faire illusion, ni être transportées dans la première colonne.

Nous y reviendrons sur un plan général, lorsque nous étudierons plus loin le système tribal en bordure du Haouz. On peut observer cependant dans le tableau ci-joint que la nomenclature fiscale de 1956 n'avait pas évacué complètement les résidus des anciennes alliances, dont les Ourika avaient le souvenir lors de l'enquête de VOINOT (1927). Par contre, le recensement de 1960 ignore totalement les anciennes solidarités. En fait une enquête directe a montré, en 1968, que le système d'administration distribue encore les chioukh, à partir des anciennes fractions à peine remaniées en Ourika et en Mesfioua. En d'autres termes, le découpage officiel des recensements dissimule un découpage politique qui, lui, est contraint de tenir compte de la résistance des réalités du vécu.

On peut résumer l'évolution des groupes qui ont occupé le bassin versant de l'oued Ourika de la manière suivante :

a — Dans la période précédant l'établissement du pouvoir central dans la plaine, c'est-à-dire avant la création de Marrakech, une économie où le pastoralisme l'emportait sur l'agriculture irriguée et l'arboriculture, faisait prévaloir les complémentarités altitudinales et le rythme saisonnier — été en montagne, hiver en plaine. L'espace en bandes déclives orientées nord-sud comme elles transparaissent encore aujourd'hui dans le souvenir des fractions. Une faible densité de population, une très faible accumulation antérieure du travail, une forêt relativement épaisse et difficile à exploiter, une technologie rudimentaire, donnaient à l'énergie, au travail humain, la prépondérance sur l'appropriation de l'espace : celui-ci s'ouvrait sur la plaine, mais les hommes manquaient pour l'occuper[14]. Deux grands ensembles, probablement moins identifiés qu'ultérieurement, se mouvaient l'un sur le profil en long de l'Ourika, l'autre de l'Angour au Dir. On trouve encore aujourd'hui de forts vestiges de ces équilibres aussi bien dans le Nfis, que sur l'Oukaïmeden ou sur le Yagour : *azaghar*, au-delà du Dir, *tichka*

14) Actuellement encore le glacis au pied mont de Ourika est occupé par une nappe de jujubiers mal défrichée et indicatrice d'un "espace intermédiaire". On a du mal à imaginer aujourd'hui alors que la compétition se fait sur les eaux et sur la terre, que l'homme ait pu être le facteur rare de la mise en culture.

Communes rurales	Recensements 1971	Recensements 1960
Tnine Ourika 07.7.11 72,5 km²	12 650 personnes 2 309 ménages 4 100 ha	11 258 personnes 2 099 foyers 32 douars 4 000 ha cultivés
Setti Fatma 07.7.06 375 km²	15 452 personnes 2 592 ménages 3 300 ha	12 461 personnes 2 176 foyers 48 douars 3 100 ha cultivés
Population Foyers Villages	28 102 4 901 —	23 749 4 275 80
Sans les Aït Oucheg	25 000	21 039

Nomenclature fiscale 1956	Recensement 1936 — Fractions	Popul.	Douars	Maisons	Voinot 1927 — Ifassen	Leff.
Azaghar Sbiti	A Slimane	2 436	8	450	Aït Slimane	+
	A. El Khmis	973	3	140	?	?
Dir Amassine	A. Sgour	959	6	164	Aït Sgour	—
	A. Serhdat	1 144	4	118	Aït Serhdat	—
	A. Irane	1 679	6	235	Aït Irane	—
Ouggouamane	A. Oualil	1 152	5	184	Aït Oualil	+
	Lokhmas	1 433	7	299	Lokhmas	+
Timenkar	A. Hammou	1 621	9	278	Aït Hammou	—
	A. Aghbalou	1 010	3	128	Aït Aghbalou	+
Timichi	A. Bezguemmi	1 158	6	200	Aït Bezguemmi	—
	A. Rheddou	973	3	118	Aït Gheddou	—
TOTAUX		14 538	60	2 314		

+ Aït Zeggout
— Aït Fadden

La population israélite n'est pas comptée

Evolution de la densité au km² total

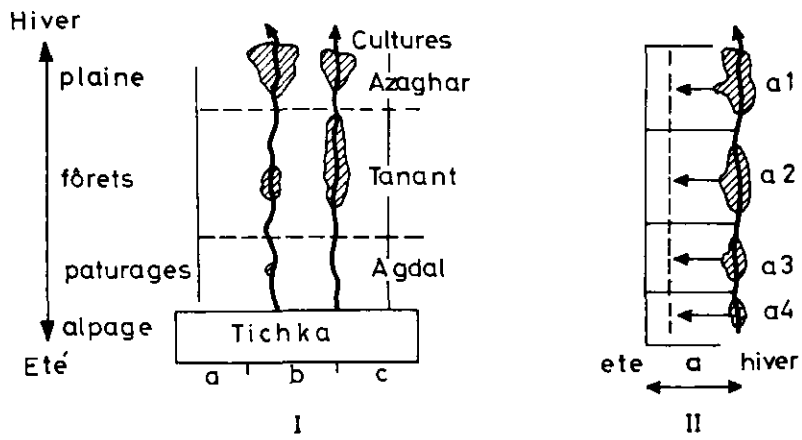
Evolution du nombre d'habitants à l'ha cultivé

	Tnine Ourika	Setti Fatma	Ensemble
1936	99,2	19,6	32,5
1960	155,3	33,2	53
1971	174,5	41,2	62,8
1936	2,8	3,6	3,16
1960	2,8	4	3,34
1971	3,1	4,7	3,8

ou *agdal* sur les crêtes et plateaux[15]. La zone comprise au-dessus du haut cours de la séguia Tassoultant-Ourika s'appelle encore Azaghar-Sbiti : elle est occupée aujourd'hui par la "fraction" des Aït Slimane.

Cette fraction des Aït Slimane dispose sur le versant nord du jbel Igountal, qui culmine au Taourirt n'Ikkis (3.212 m), un alpage qui lui est réservé. De même les Aït Rheddou, autre "fraction" des Ourika ont leurs alpages sur le versant nord du Jbel Rjoute (3.757 m) et leur habitat vers 1.200 m dans le secteur d'Amassine. Sur ces hauteurs et ces prairies de plateaux (*agdal*), les occupants ne sont pas seuls, ils accueillent les voisins, latéralement, avec lesquels ils constituent des alliances politiques relativement durables (*amqón* = équivalent à un super-*leff*) et même des populations du versant nord, à charge de revanche (pactes pastoraux).

b — L'établissement du pouvoir central dans la plaine, et en particulier la construction des grandes séguia (à partir des Saâdiens) a soustrait aux Ourika (mais le phénomène est comparable pour les Rhirhaïa) les espaces en *azaghar*. La transhumance ne pouvait plus dès lors s'exercer comme auparavant, les terres de plaine en hiver et au printemps étant occupées par les cultures. Par à-coups, selon la rigueur de l'occupation makhzénienne, mais progressivement et irréversiblement, les populations de cette zone ont limité et réorienté leurs dépla-



15) *L'azaghar* en berbère c'est la plaine large, ouverte au parcours, incultivée qui s'oppose à *l'agrag* (tigriga) plaine cultivée et souvent irriguée; le *tichka* c'est l'alpage en vaine pâture alors que *l'agdal* est un pâturage réservé par des accords et des pactes pastoraux en période tribale (ou par appropriation privée ultérieurement). Sur les *Agdal* on retarde la montée au pâturage parfois jusqu'au début du mois d'août, pour permettre la croissance végétative. Cette montée est l'occasion de festivités et de cultes syncrétiques rappelant fortement les scènes gravées sur les plateaux du Yagour et de l'Oukaïmeden il y a 4.000 ans.

cements. D'où la fragmentation des groupes en *fractions* associées perpendiculairement au profil en long de la vallée et l'établissement des villages au bord des grandes forêts. Désormais, les complémentarités sont, pour les cantons aval, transversales en remontant les rives de l'oued et en repoussant la forêt. Mais surtout les différents groupes se sont spécialisés : ceux d'aval deviennent plutôt agriculteurs, ceux de l'amont plutôt pasteurs, ceux de la zone moyenne exploitants plus ou moins reconnus de la forêt et arboriculteurs (noyers surtout). Ceci ne s'est réalisé ni d'un coup, ni totalement; des accords individuels, des associations d'élevage viennent adoucir ces trop fortes spécialisations. En outre, les groupes situés en aval ou à mi-bassin accroissent leurs productions de fourrage en créant des champs d'épandage d'eau continu, tous augmentent leurs surfaces cultivées en faisant remonter leurs terrasses jusqu'au dessus de 2.000 m. En quinze ans, dans le canton de Timichi, la surface cultivée a été doublée et aux Azib Tamsoult (Haut Azzaden) toute la superficie cultivable, qui était au tiers cultivée vers 1950, est aujourd'hui complètement emblavée à 2.400 m d'altitude. Une évolution sensible également est à évoquer, mais difficile à mesurer, tant les déclarants craignent le fisc : c'est celle du bétail. Les éleveurs témoignent d'une diminution de leur cheptel caprin et ovin au profit de l'élevage bovin stabulé. Ils signalent l'importance du fumier pour leurs cultures, le besoin en lait grandissant, l'existence de produits de substitution pour la laine et le poil. Ceci ne veut pas dire que l'effectif du bétail ait le moins du monde diminué, bien au contraire, mais que, *per capita*, ou par foyer, la part de la production agricole est de plus en plus grande. La remontée de la zone cultivée en terrasses, sur des pentes de plus en plus fortes, est là pour témoigner de l'extraordinaire accumulation du travail. Dans les Aït Bezguemmi en 1967 nous avons pu établir que la construction d'une terrasse et le remplissage d'une parcelle d'une superficie totale de 30 m² (10 m × 3 m) avait nécessité 65 journées de travail d'hommes adultes, sans compter la mobilisation des animaux de bât pour hisser la terre depuis la sablière jusqu'à la parcelle. Or, dans cette zone, la densité humaine est de quatre personnes à l'hectare cultivé. En d'autres termes, il faudrait investir un peu plus d'un an de travail pour couvrir les besoins d'une unité de consommation moyenne; les 30 m² dont il est parlé plus haut, ne permettent de satisfaire que les besoins d'un jeune enfant. Ainsi l'économie de montagne aujourd'hui ne vise qu'à se survivre, à prendre partiellement en charge les conséquences de sa propre natalité.

L'évolution vers la spécialisation selon la localisation altitudinale au lieu d'un déplacement entre les zones de complémentarité, n'est pas terminée. Sans doute des aménagements touristiques, forestiers et des orientations économiques plus hardies vers des productions spécia-

lisées riches (beurre, fromage, noix, etc...) permettraient de mieux valoriser l'espace. Mais ces populations se débattent encore avec la fiction d'un paradis perdu, cherchent un refuge dans leurs traditions de transhumance, émigrent très modérément, en absence d'un modèle de développement crédible et d'une participation à un progrès d'économie plus large qui les aiderait à sortir de leurs ghettos.

b — Les Mesfioua[16] (ar. *masfiwa, massiwa,* ber. *Imasfiwen)*

La plupart des auteurs rapportent que l'on peut rapprocher les actuels Mesfioua de ceux qu'Ibn KHALDOUN classe parmi les tribus "Assaden"[17] identifiés aux Azzaden qui occupent aujourd'hui l'oued du même nom, sur le versant nord du Tazaghart. Ibn KHALDOUN divise les Mesfiwa en deux branches : les Doghagha et les Youtanan[18]; ils sont toujours partagés en deux grands groupes aujourd'hui : les Qejji et les Imi n'Zat, mais il n'est pas possible de retrouver, parmi les fractions et sous-fractions Mesfioua, les noms anciens des deux groupes. On peut douter à la fois de l'assimilation des Assaden aux Azzaden[19] et surtout de l'enjambement des Mesfioua par dessus les Rhirhaïa et les Ourika, afin de s'établir dans le bassin du Zat dans l'espace très anciennement occupé par les Hazraga et les Aïlana. Il reste que ce groupe est adossé au puissant massif du Zat (3.912 m) et du Meltsen (3.597 m), en occupe tout le versant nord, et débouche en plaine jusqu'aux portes de Marrakech : c'est la seule tribu de montagne qui ait pu s'établir et se maintenir dans le Haouz de Marrakech jusqu'à nos jours : toutes les autres ont été contenues ou refoulées dans la montagne par le pouvoir central et les occupants successifs de la plaine.

Trois caractères fortement marqués de ce groupe nous invitent à réfléchir sur la dévolution du tribalisme. Voilà une tribu qui manifes-

16) Sur les Mesfioua on ne dispose que des études faites sur la partie amont de l'habitat de cette tribu : L. VOINOT — Les Mesfioua de la montagne, BSGM, t. IV, 4, 1925, p. 3-44; Jean DRESCH — Documents sur les genres de vie de montagne, etc... ; et sur les Aït Oucheg, F. LAFUENTE, op. cit.

17) Henri BASSET & Henri TERRASSE — Sanctuaires... op. cit. Hesperis, T. IV. 1924, 1er trim. p. 20, cf. LEVI-PROVENÇAL — Documents inédits, d'histoire Almohade, Paris, 1928, p. 63, n° 1 (?).

18) Ibn KHALDOUN — Hist. des Berbères, t. II, pp. 159-160. On ne peut s'empêcher de penser aux Ida Ou Tanan. Des Doughagha existent encore chez les Aït Ouanga / Mesfioua, mais il s'agit d'un groupuscule "maraboutique".

19) Azzaden ou plutôt Izzaden avec Z et d emphatiques. En arabe les Z emphatiques n'existant pas, on aurait plutôt écrit assaden. La dérive phonétique ne va pas souvent en remontant de la sourde à l'emphatique.

tement est composée de populations venues d'ailleurs et de partout, qui a conservé un esprit de corps très fort jusqu'à l'aube du XX[e] siècle, au point que le pouvoir central s'est usé à y installer le caïdat makhzénien — il lui a fallu attendre la forte autorité du Glaoui pour y parvenir —, et qui n'en a pas moins augmenté son territoire en plaine jusqu'aux portes de Marrakech.

Un groupe mêlé, totalement berbérophone certes, mais au sein duquel ont été assimilés des filala, des populations du Dadès, du Nord-Est du Maroc (Rhiata) et qui a submergé les petits bourgs du Dir comme Aghmat, Sidi Abdallah Rhiat, Chouiter, Taferiat, etc...

Sans doute, le phénomène de l'accueil d'étrangers et de leur assimilation systématique est un trait constant des tribus du versant nord du grand Atlas qui n'ont cessé de recevoir des individus isolés, des familles, des lignages, qui, ayant franchi les crêtes et les cols de l'Atlas pour toutes sortes de raisons, ont demandé l'hospitalité, sont devenus d'abord clients, puis alliés et finalement contribules. Mais dans un groupe comme celui des Ourika, il faut remonter les généalogies, interroger longtemps les lignages pour qu'on en vienne à évoquer soudain la lointaine origine. En Mesfioua, la mémoire de la migration n'est pas enfouie, elle est souvent affirmée d'emblée, mais en même temps, est soulignée l'assimilation. Car les Mesfioua forment un groupe très intégrateur, les *mlàqit*[20], ce ramassis de gens de tous horizons, entrent dans des motifs organisationnels de l'espace articulé. Du point de vue politique les immigrés sont très vite assimilés, principalement par le moyen du mariage, les Mesfioua étant strictement exogames[21]. Plus à l'est, les Sraghna de la Tessaout pratiquent systématiquement l'appel aux étrangers pour mettre en valeur leurs terres (notamment dans le cadre de contrats de complants), mais le mariage n'entraîne pas droit de cité, le gendre-planteur ne peut pas espérer pouvoir acquérir un droit d'eau ou une parcelle de terre[22], l'exhérédation régulière des

20) Les autochtones disent en parlant des étrangers établis chez eux : "ce sont les *mlaqqtín*" (des gens ramassés, glanés, cueillis) les immigrés en parlant d'eux-mêmes disent : "nous sommes des *mláqít*" (= ceux de la rencontre) mis pour *mláqíya* ; mais on dit aussi *'azzaba* et *sukkán*.

21) A titre exceptionnel il m'a été rapporté que se pratiquait autrefois l'institution de *l'amzaid* ou mariage uxorilocal, elle est évoquée avec une ironie méprisante ; on sait qu'elle était courante chez les Zaïan. Cf. R. ASPINION — Contribution à l'étude du droit coutumier berbère marocain, Casablanca 1946, p. 153 ; nous avons pu la constater récemment encore chez les Beni Mguild et les Aït Sgougous du Moyen Atlas (*amhars*). Ernest GELLNER en parle dans la région des Ahansal.

22) Michel DUCROCQ et Paul PASCON. — La mise en valeur du périmètre de la Tessaout, Hommes, Terre et Eaux, n° 6, 1[er] trim. 1973. p. 50.

femmes, ayant pour objectif de réserver strictement les moyens de production au lignage agnatique.

Chez les Mesfioua en plaine, ces pratiques n'ont pas lieu : certes les filles et les femmes se voient, de fait, avoir de très grandes difficultés à accéder à la libre disposition de leurs parts, mais la vente des biens est libre entre anciens contribules et nouveaux venus, la "citoyenneté" Mesfioua s'acquiert facilement.

Mélangés, mais ayant un fort esprit de corps, jusqu'en 1912, les Mesfioua ont manifesté une agressivité sans retenue à l'égard de leurs ennemis et du pouvoir central. Non point du fait de l'émergence d'un grand caïd comme chez les Mtougga, les Goundafa ou les Glaoua, c'est-à-dire en entreprenant de "manger les voisins" sous la bannière d'un dynaste ou d'un prétendant. Plutôt comme les Rehamna ou les Oulad Bou Sbaa au sein desquels, bien sûr, émergeaient des chefs, pour coordonner des actions mais auxquelles tous les lignages participaient. Dans les stades de la dévolution tribale il faut semble-t-il distinguer l'âge où le groupe se cherche des chefs pour réaliser ses vues, et l'âge où le chef impose à son groupe l'objectif de ses intérêts. On doit considérer que les Mesfioua étaient un peu en retard sur les autres tribus du grand Atlas de ce point de vue.

On connaît quatre grandes révoltes Mesfioua au cours des deux derniers siècles, elles ont toujours été décrites comme des phénomènes puissants, très fortement réprimées, mais finalement sans résultats durables. La première date de la compétition d'Al-Mostadi (1151-1158 / 1738-1745) sous le règne de Moulay Abdallah.

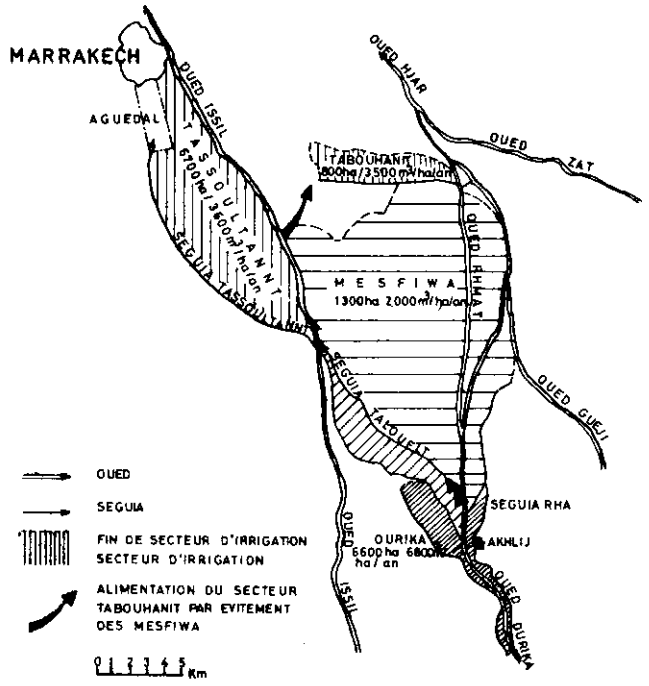
> "Les Mesfioua avaient embrassé le parti de Moulay al-Mostadi qui s'était enfui (devant Moulay Abdallah) et réfugié dans la montagne, où ils s'étaient fortifiés. Le sultan s'avança (de Demnat) jusqu'à l'oued Zat où il établit son campement. Les arabes Rehamna, Zemrane et tous les gens du Haouz qui lui obéissaient, vinrent camper auprès de lui. Ils ravagèrent le pays des Mesfioua où ils répandirent le pillage et la destruction, la lutte continua avec tant d'acharnement que (la région de) l'oued Zat devint plus pelée que le ventre d'un âne. Les soldats se mirent à retirer les grains des silos, à détruire les villages et à couper les arbres, laissant la plaine aussi dénudée que la paume de la main, où un oiseau n'aurait pu trouver de quoi manger, ni un égaré de quoi s'abriter... De là, le Sultan se transporta à l'oued Kigui (Qejji) : les soldats y recommencèrent leur œuvre de destruction ; les gens du pays ne purent les repousser, leurs forteresses furent démolies, leurs villages brûlés, leurs arbres coupés. L'oued Kigui devint plus dévasté que le Zat[23]."

23) Az-ZAYYANI - Al Bustan az-zarîf, fî dawlat oulâd Mawlay Ali âš Šârif. mms.

Même en faisant la part de l'imagination littéraire, le phénomène a dû frapper les contemporains. Mais vingt ans plus tard on les retrouve égaux à eux-mêmes si l'on en croit la relation de Naciri :

"La soumission (des Mesfioua) au Sultan n'était qu'apparente, leurs ressentiments couvaient toujours dans leurs poitrines et l'obéissance qu'ils manifestaient n'était qu'une trève conclue avec esprit de revanche. Alors, lorsque débuta le règne de Sidi Mohammed (b. Abdallah), ils reprirent leur révolte"[24]. "Lorsque le souverain reçut une délégation de cent cinquante notables des Mesfioua qui arrivèrent à cheval, il les fit exécuter et envoya ses troupes mettre le pays à sac. Cette tribu avait été la plus turbulente de toutes, depuis que le khalifa avait été nommé par son père à Marrakech"[25].

CROQUIS DE SITUATION



24) Abû al-'abbâs Ahmed B. Khâlid ENNACIRI ES-SLAWI — Kitâb al-Istiqça, Casablanca 1955, t. 8, p. 18, t. arabe.

25) Abû al-qâsem b. Ahmed ez-ZAYYANI - at turjmân el mu'arib 'an duwal al-maŠriq wal-maghrib, p. 76 du texte arabe et trad. O. Houdas, 1886, p. 141.

La troisième révolte est celle de 1859 : elle n'est pas citée par les historiens marocains, mais nous avons pu la connaître et mettre à jour ses mécanismes grâce aux archives familiales d'un héritier du Caïd Ouriki[26]. Il s'agit essentiellement d'un refus des Mesfioua de voir les eaux de l'Ourika être dérivées en amont au profit du Haouz central, c'est-à-dire sur les terres du souverain (Tassoultant surtout). Chaque année vers le mois d'avril, depuis 1852 à coup sûr[27] le Makhzen exigeait la fermeture périodique de toutes les séguia d'amont sur l'oued Ourika afin d'en dériver le maximum dans la séguia Tassoultant et tentait d'obtenir la même fermeture de la part des Mesfioua pour irriguer le bas-secteur de Tabouhanit.

A ce sujet, Naciri[28] écrit :

"Lorsque le Sultan (Moulay abd Rahman) entreprit la plantation de ce verger (l'agdal) il y amena (les eaux) de la source[29] appelée Tâsultânt[30] provenant du pays de Mesfioua et dont l'eau est une des plus agréables, etc... Cette source avait été détournée depuis le règne du Sultan Sidi Mohammed ben Abdallah (1171/1757 - 1204/1790) par les Mesfioua qui, pendant la nuit s'en appropriaient l'eau qu'ils divisaient en plusieurs canaux pour arroser leurs jardins et leurs champs. Ceci jusqu'au règne du Sultan Moulay Slîman (1206/1792 - 1238/1822) qui fatigué de leurs manières de faire leur en attribua l'apanage (*iqt'a*) moyennant le versement de mille *mitqâl* chaque année[31]. Lorsque Moulay Abd Rahman parvint à la sou-

26) Il s'agit essentiellement de trois lettres chérifiennes envoyées au caïd de l'Ourika pour le tenir au courant, et à l'écart, de la révolte de Boukhobza. Nous nous proposons de publier, traduire et annoter ultérieurement ces documents dans un article à part, et nous n'en donnons ici que les conclusions principales. On trouvera les copies de ces lettres au Recueil (R).

27) R. textes 21.8.1850; 7.4.1852; 9.4.1855 notamment.

28) EN-NACIRI — op. cit. t. IX, p. 14, et Abû 'abd Allâh Muhammad B. Ahmed AKANSUS — Al-Jaysˇ al-'aramram al-humâsî fi-dawlat oulad mawlâna 'ali as-Sijilmâsî, litho - Fès, 1336 / 1918, p. 9 sp. qui a fourni l'essentiel de l'information de Naciri sur cette affaire.

29) AKANSUS — idem, p. 9, utilise le mot "saqiya" qui est plus juste.

30) AKANSUS — idem, p. 9, écrit "Sultâniya" ce qui est moins conforme à la désignation actuelle.

31) Mawlay Slîmân semble avoir renoncé à mettre les Mesfioua à la raison, les documents nous manquent pour savoir s'il a utilisé d'autres méthodes, mais vers 1200 on sait que le Trésor Public étant au plus bas, son père Sidi Mohammed avait été contraint de vendre une saguia makhzen, la Jdida, aux habitants qui l'occupaient, pour 6.000 mitqal. Cf. R.; t. 10.9.1786.

verainеté (1238/1822) il la leur ôta malgré eux[32], et amena les eaux de la source, à travers vallons et collines, jusqu'à l'Agdal fortuné"..

Le mouvement ne se fait pas attendre : les Mesfioua procèdent à des vols d'eau systématiques que le Makhzen est contraint de réprimer en envoyant des petits détachements de mokhaznis. L'un d'eux est pris en embuscade et c'est la révolte. La tribu nomme un certain Bou Khobza à sa tête et prend la montagne. On ne sait plus grand chose jusqu'au 18 Septembre 1859[33] date à laquelle le gouverneur de Marrakech, Ibrahim Grawi, annonce à l'Ouriki l'arrestation de Bou Khobza et une révolte dans la prison :

"Le Khalifa de Notre Maître a fait porter un message à son fils qui se trouve en Mesfioua afin de ramener la population au calme. Sinon, Notre Seigneur fera le nécessaire. Le plus grand responsable des troubles en Masfîwa est leur caïd Bou Khobza qui a trahi notre Maître et renforcé le mouvement. Maintenant il est arrêté et a été jeté en prison jusqu'à nouvel ordre de Notre Maître sur son compte, car il avait été injuste et avait dépassé les bornes.

Vous pouvez renvoyer les mokhaznis qui sont chez vous. Expédiez la *hédiya* à Notre Maître et ne vous mêlez pas des affaires qui ne sont pas les vôtres.

Il nous revient que vous améliorez et aménagez vos terres, vos marchés et vos séguia. Nous vous conseillons de poursuivre ces tâches dans la paix. Rien ne vaut la paix et ceux qui cherchent le désordre verront le malheur fondre sur eux seuls. Je t'informe aussi que les prisonniers de la prison de Mesbah ont tenté une évasion vendredi dernier. La garde les a fait reculer à coups de feu. Il y a eu vingt trois morts et quarante cinq blessés. Les têtes (des tués) ont été exposées à la Place Jmaâ (el fna) pour donner un exemple aux autres (fauteurs de troubles éventuels)".

On connaît mal la personnalité des Bou Khobza, celui qui est accusé d'être le principal responsable des troubles, d'avoir dépassé les bornes, mené des actions injustes et peut-être, d'être "leur" caïd. On retiendra cependant le nom qu'on lui donne; "Boukhobza" ressemble étonnamment à ces Bou Hmara[34], Roghi, Raïssouli, Bou Na'ilat, qui choisissent des noms humbles et misérables qui embrassent l'émotion

32) AKENSUS est plus net encore utilisant l'expression : sous leur nez, à leur barbe en quelque sorte.

33) R. t. 18.9.1859.

34) En 1894, lors de la révolte Rehamna (voir infra), un autre Bou Khobza prendra la tête de l'insurrection Mesfioua alliés des premiers. Cf. en Tunisie le même emblême de Bou Hmara; Abdelkader ZGHAL — Problèmes d'édification nationale.

populaire. L'exégèse permet de comprendre sans forcer le texte que le Bou Khobza a rompu un accord, une alliance tacite, ou explicite puisqu'on parle de trahison, littéralement le rédacteur l'accuse de "s'être enfui derrière (le souverain) et d'avoir renforcé (grandi) le "mouvement".

Le nom du révolté — Bou Khobza — n'est pas celui d'un caïd, d'un agent du Makhzen ou d'une personnalité reconnue par lui; il est populaire. Si Bou Khobza avait été un agent du Makhzen qui aurait trahi celui-ci, il s'appellerait d'un autre nom, même si le protocole lui était refusé du fait de sa révolte. Le fait que le rédacteur l'appelle "leur" caïd, signifie au fond que le Makhzen considère qu'il est issu du mouvement de révolte lui-même. Mais si on l'accuse d'avoir trahi c'est qu'une négociation ou un accord était engagé, ou en vue, d'une certaine manière, et que celui-ci a été rompu, probablement à propos de la répartition des eaux.

Ce n'est pas la dernière fois que les Mesfioua, dans l'histoire, se sont fait connaître par leur violente opposition au Makhzen. On connaît encore la grande révolte de 1894 et le sac de Marrakech, avec des Rehamna comme alliés, nous y reviendrons lorsque nous traiterons de cette dernière tribu.

> SEGONZAC[35] écrit en 1899 : "La campagne contre les Mesfioua n'était pas terminée quand j'ai quitté le Maroc. Pour les mater, le Grand Vizir Ba Hmed leur impose sept caïds afin d'y disperser l'autorité. Les Mesfioua protestent, refusent de recevoir les caïds et reprennent la révolte". Le cycle recommence : répression, champs ravagés, arbres coupés, silos éventrés, douars brûlés. Avec presque les mêmes mots qu'Akansous, Segonzac évoque cent soixante années après, la terrible répression de 1899. Les Mesfioua acculés à la montagne se rendent, demandent le pardon avec une *hediya* et, à cette occasion, la députation est jetée en prison. La tribu reprend les armes et la montagne. Le Makhzen est contraint de demander l'appui des forces du Glaoui et du Demnati à l'est pendant qu'il attaque en plaine. "Les 25 et 26 Octobre 1899, dit Segonzac, on voyait de Marrakech les douars Mesfioua qui flambaient en montagne; le 27, la défaite des Mesfioua était complète, deux cent cinquante prisonniers étaient mis aux fers et quarante quatre têtes coupées. Leurs femmes s'installent aux portes de la ville dans des huttes de roseaux pour y mendier et vont jusqu'à se

35) Marquis de SEGONZAC 1899 — Archives du Ministère de la Guerre à Vincennes, série c , dossier 9, p. 17 sq. plus riches d'informations évidemment que les documents publiés au Bull. de l'Afr. Française.

livrer à la prostitution pour gagner le pain de chaque jour de leurs prisonniers ; ceux-ci n'étant pas nourris".

Faut-il attribuer aux Mesfioua un caractère particulier, une "psychologie de base" spécifique, pour expliquer, qu'au contraire des Ourika, par exemple, ils aient toujours manifesté à l'égard du Makhzen une vive opposition ? Ces explications sommaires sont bien celles qui ont cours dans l'hagiographie et l'histoire classique, mais la moindre analyse géopolitique montre pourquoi les Mesfioua sont nécessairement en compétition avec Marrakech sur les eaux et les terres de l'Ourika aval ; et comme les terres qui jouxtent Marrakech sont celles des souverains au XIX^{e} siècle, la compétition est ouverte en permanence sur leurs eaux.

Ceci explique également pourquoi, des tribus de la plaine, les Mesfioua sont les seules à ne pas avoir produit un grand caïd reconnu par le pouvoir central. On connaît un Glaoui, un Touggani, un Ouriki, un Goundafi, un Sektani, un Mtougui, en faisant l'inventaire des grands caïds d'est en ouest. Mais le Mesfioui installé à Bou'inân n'a pu être reconnu que tant qu'il s'opposait à Marrakech. Ce n'est pas faute d'avoir essayé ; la même politique a été appliquée par le Makhzen on s'en doute pour les Mesfioua comme pour les autres : en 1905, DOUTTE rapporte un adage courant dans la région[36] significatif du refus des Mesfioua à voir s'installer le caïdat makhzénien chez eux.

Nous ne cherchons pas ici à défendre une thèse simpliste mettant en jeu un seul facteur pour expliquer toute une suite d'évènements et certainement il y a d'autres causes à toute la série des rébellions mesfioua ; et certainement il y a eu d'autres rébellions à Marrakech — Goundafa de 1876, Rehamna... — qui s'expliquent en partie de la même manière et en partie autrement ; mais il n'en reste pas moins que les Mesfioua posent une énigme, ou plus simplement une question, difficile à l'histoire sociale : ils sont les seuls dans cette région à n'avoir pas produit un grand-caïd ! Pourquoi ? La réponse classique est de les assimiler à des tribus *sanhaja*, à des nomades tard venus qui auraient gardé leur esprit de corps (*'asabiya*), nous avons vu que cela n'est pas acceptable.

Nous pensons que nous sommes ici à la frontière d'une société *hydraulique* et d'une société *tribale*, la première n'étant pas allée jusqu'au

36) Edmond DOUTTE — En tribu, Paris 1905, p. 168 : "*Mesfioua ʃe d dellála, ou Sidi R'iyáts gál lála*", c'est-à-dire : "Le Makhzen veut mettre (le caïdat des) Mesfioua aux enchères, mais Sidi R'iyâts a dit non". Même riposte d'ailleurs chez les Rehamna à la même époque. Faut-il s'étonner de voir Sidi R'iyâts, un ermite venu de Taza, être adopté par les Mesfioua ? L'annexion de l'*azaghar* n'a pu se faire sans reconnaître le spirituel qui s'y trouvait.

bout. On peut se demander d'ailleurs si ce phénomène est bien unique dans l'histoire du pays. La destruction des fabriques de sucre de canne saâdiennes[37] par les tribus situées en amont signalent qu'entre le pouvoir hydraulique fort et la tolérance d'indépendance tribale, il y a eu dans le sud du Maroc, de courtes périodes de valse-hésitation. L'histoire hydraulique almohade nous en apprendrait sûrement de belles. On verra cependant que le *caidalisme* l'a emporté dans cette région, mais dans une période troublée, puis avec le soutien de la puissance coloniale.

A l'instar des Rehamna, mais au contraire des autres tribus de l'Atlas, les Mesfioua n'ont jamais renoncé à occuper la plaine. La force d'un groupe est dans sa détention d'un espace largement complémentaire. Dans le *sahel*, il faut tenir la mer et la montagne ; ici, le réduit montagnard ne peut être qu'un camp de base pour la tenue des riches espaces du bas. Lorsqu'un groupe ne peut résister à la scission altitudinale, il s'effondre, il disparaît : ainsi des Rhirhaïa, des Sektana, des Ouzguita qui pourtant ont eu leurs chances. Ne posséder que l'amont, c'est s'obliger à mendier les parcours d'hiver, faire allégeance, se soumettre. Ne disposer que du bas, c'est ne pas avoir de refuge et être accessible à la liquidation physique.

La distribution des Mesfioua dans l'espace

Les Mesfioua ont découpé leur territoire en Y : la branche unique au sud remonte jusqu'aux hauts sommets du Zat, la bifurcation est dans la cuvette (synclinal perché) du Tidili, protégée par l'enceinte naturelle du Tasghimout naturellement fortifiée, les deux branches sont celles qui couvrent en plaine les épandages du Qejji à l'ouest, et du Zat à l'est. La cuvette du Tidili est une sorte de relai, une première ligne d'occupation, très arrosée, riche et très peuplée.

37) "The engenewes of this country, which genldeth him yearly great rentes, and the groun of trade here, they, up on the death of mully Hammet (Mohammed Cheikh al-Mamoun 1603 m), were all destroyed, only one called Azerew — The same engenew, at the request of affrend here, I tooke to chardge to governe and looke unto; and in respect those about the some affected me, they stad with me and soe preserved the same, althrough mulltitudes came to ruenate the same — Althrough they be very benefficeall to the kinge, yet he noewaye provideth for them, but permitteth them to be more and more spoyled, for he sendeth none to resiste the evell-minded". Georges TOMSON à Robert CECIL — SIHM. 1ère série — GB. II, p. 234, voir aussi dans le même ouvrage p. 126 et 236.

Voir aussi compte-rendu de Bernard ROSENBERGER (sur l'ouvrage de Paul BERTHIER — Les anciennes sucreries du Maroc et leurs réseaux hydrauliques, Rabat 1966, in R.G.M. 1971 n° 20, p. 148 B.

Jacques BERQUE notait pour Chichaoua (— Antiquités Seksawa, Hesperis 1953) 3-4e trim. p. 407) "On imagine combien pouvaient être contraignantes, défigurantes, dépeuplantes, ces plantations royales, usurpant en irrigué la place de l'orge".

Le fractionnement des Mesfioua recouvre cette disposition dans l'espace, les groupes en plaine ont tous des groupes correspondants en montagne et des établissements ponctuels dans la cuvette et les avant-monts. Ces correspondants sont, soit reconnus strictement comme parents (on dit "cousins"), soit comme des alliés, et l'on convient aisément que les dénominations parentales sont légendaires, mais la circulation des troupeaux des alpages aux basses terres n'est pas régie par des pactes pastoraux, elle relève de la simple tradition et d'un état de fait rythmé par des réjouissances collectives.

Les grands groupes qui divisent les Masfiwa ont donc leur territoire allongé en bandes remontant le long des pentes jusqu'à proximité du Yagour, dominé par le Meltsen, vaste sanctuaire et espace mystique[38] autour desquels ils rayonnent. Ceux qui sont, si l'on peut dire, "derrière le Meltsen" les Aït n'Zat et les Ouagoustite ne viennent pas dans le Haouz, ils transhument vers le sud et rendent un culte à Lalla Tach'ût.

Parmi ces grands groupes, seuls les Aït Faska, les Aït Ouanga et les Aït Ouaddouz, dont les territoires sont alignés côte à côte, ont pu conserver, à peu de chose près, la continuité de leurs finages[39]. Les autres ont été sectionnés généralement en deux parties, une en plaine, l'autre en montagne.

Quand on demande à l'un des habitants des segments isolés pourquoi leur espace a été sectionné, il répond en faisant le parallèle avec un partage d'héritage : "lorsque la parcelle du père défunt est trop étroite, on la partage dans l'autre sens, chaque héritier recevant une partie dans chaque qualité de terre". De même, lorsque le groupe

38) L'étude de cet "Olympe" ne vient que de commencer. Grâce aux découvertes et à l'activité inlassable de Jean MALHOMME un grand nombre de gravures rupestres ont pu être répertoriées. Actuellement André SIMONEAU après avoir complété et repris les images de MALHOMME, prépare une réflexion générale sur ce haut lieu du sacré et de la cosmogonie préhistorique dont l'héritage culturel est loin d'être dissipé dans le Haouz. Il se tient chaque année, le premier samedi de mai, un moussem sur le Yagour qui prépare la montée aux pâturages en rendant un culte à un certain Sidi Bou Jemaâ au nom trop anonyme pour n'être pas l'héritier syncrétique des cultes anthropomorphiques de la protohistoire. Face à lui le Meltsen, appelé "corne et aussi tresse de la montagne" (*ákyod n'údrar*) à cause de sa forme et dont on dit que comme le taureau il porte le Monde ; un abri très rudimentaire pour pélerin y protège mal du vent — "La terre repose sur une des cornes d'un taureau qui est lui-même supporté par un poisson" Doctoresse LEGEY — Essai de folklore marocain, Paris 1926, p. 3, et André SIMONEAU — Le poisson, symbole du finistère atlasique, Hesperis — Tamuda, vol VI, 1965, pp. 53 à 77.

39) L'oued Qejji est la limite naturelle entre les Aït Ouaddouz et les Aït Ouanga ; l'oued Mellah, et son prolongement géométrique, sépare ce dernier groupe des Aït Faska qui sont limités au nord-est par l'oued Zat.

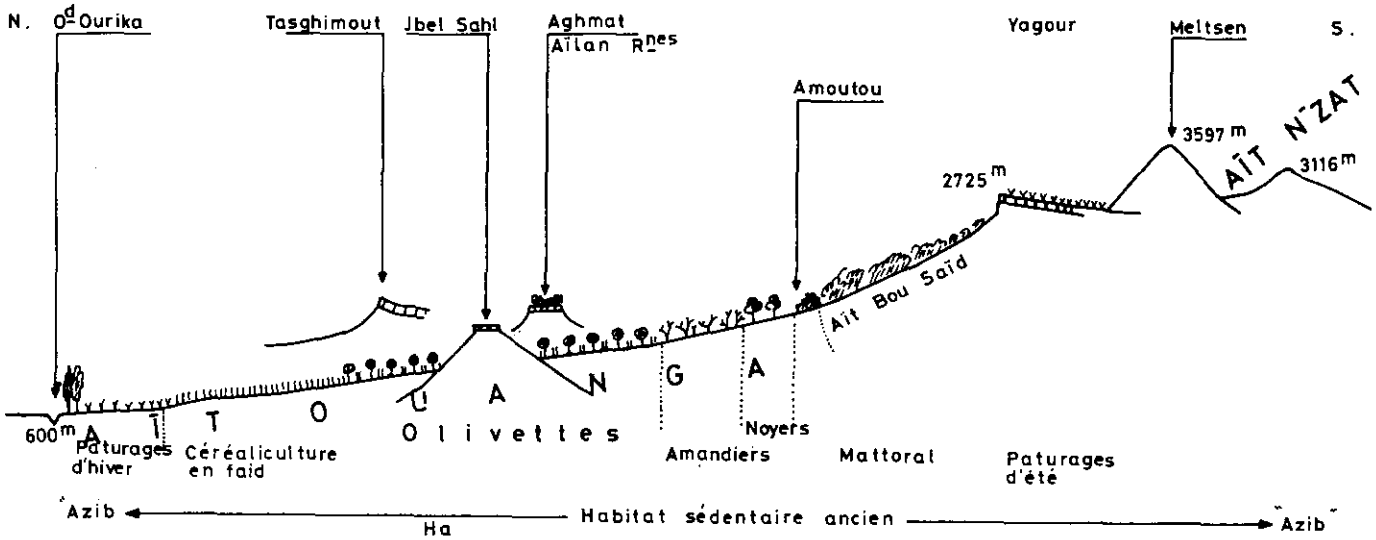
devient trop gros de sous-groupes, des partages transversaux se produisent. La même question posée à des ressortissants des groupes installés sur des finages en lanières continues reçoit une autre réponse : "ils n'ont pas été assez forts, ils ont été mangés".

Il y a peut-être d'autres explications possibles et notamment celle de l'assimilation politique à des groupes plus vastes. En effet, le peuplement n'est pas un phénomène continu aujourd'hui, à fortiori dans le passé. Les établissements étaient ponctuels provisoires et précaires, et l'occupation centrifuge, radiocentrique autour de ces établissements. Le découpage de l'espace était donc saisonnièrement fait de tâches, l'appropriation progressive à partir des plages a progressivement réduit à néant les espaces intermédaires. S'il existe aujourd'hui des territoires de groupes continus et d'autres discontinus, c'est en partie parce que certains établissements se sont coalisés alors que d'autres sont restés individualisés. Cette hypothèse est parfaitement vérifiée pour les Aït Ouaddouz, groupe fortement intégrateur, qui est parvenu à annexer Aghmat et Sidi Abdallah Riats. Cela ne signifie nullement qu'ils aient fait disparaître par exemple les Aït Bou Saïd de la plaine, mais que ceux-ci, maintenant, se sont assimilés aux Aït Ouaddouz et partagent avec eux les eaux des séguia dominant leurs champs comme d'autres lignages Aït Ouaddouz, et, progressivement, en s'en distinguant de moins en moins.

Selon les zones et terroirs pris en écharpe par les territoires des groupes, l'espace est partagé en deux ou trois secteurs : soit *jbel* et *azaghar*, soit *jbel*, *dir* et *'azzbane*[40]. Dans le premier cas, l'habitat fixe est à la frontière entre les deux secteurs, dans le second cas il est établi dans le secteur médian. Ainsi, les Aït Ouaddouz, les Aït Ouanga et les Aït Faska, disposent des trois secteurs les plus peuplés, les plus intensivement cultivés et irrigués, couvrant la seule zone autrefois cultivée dans les cuvettes de Tidili et du Tasghimout ; la montagne étant utilisée pour les alpages, et le secteur *'azban* pour les parcours d'hiver. Un peu trop exposé aux contestations, comme on l'a vu plus haut, cet espace était à la fin du XIX[e] siècle très peu cultivé et n'était occupé que par des troupeaux et leurs bergers logeant en *nouala*. En mars 1936, le recensement fait apparaître une forte distinction entre les groupes qui accèdent à la plaine et les autres, à partir du comptage des habitations.

40) de *'azib*, établissement temporaire de transhumants ; vient de la racine arabe *'ZB*, partir seul, en célibataire. Chaque village du Dir avait autrefois un *'azib* en montagne et un autre en plaine — Par la suite *'azib* est devenu l'équivalent sémantique de l'*écart* médiéval français ; aujourd'hui *'azib* signifie *ferme*. Voir aussi R. DOZY — supplément aux dictionnaires arabes, t. II, p. 124.

COMPLEMENTARITES ALTITUDINALES_AIT OUANGA_MESFIOUA



Fractions	Maisons	Nouala	% nouala
Aït Abdeslam	760	126	14
Aït Bou Zaafa	1.000	113	10
Aït Bou Saïd	377	72	16
Aït Zat	342	7	2
Aït N'Zal	1.002	106	9
Aït Ouaddouz	1.286	144	10
Aït Ouagoustite	288	8	2
Aït Ouanga	974	204	17
Aït Oucheg	387	2	pm
Aït Silem	646	439	40
Aït Timelli	895	256	22
Aït Tirhedouine	519	12	2
Aït Ziyad	938	128	12
Aït Faska	1.014	169	14
TOTAL	10.428	1.786	15

Source = Recensement 1936.

On voit apparaître nettement trois types de "fractions" :

— quatre montagnardes appelées d'ailleurs *"rbàá du Jbel"* n'ayant pratiquement pas d'accès en plaine : Aït Zat, Aït Ouagoustite, Aït Oucheg et Aït Tirhedouine ;

— une purement en plaine, les Aït Timelli, établie uniquement sur le cône du Zat en rive droite ;

— les autres à cheval sur deux ou trois zones, *jbel, dir* et *azaghar,* et parfois avec un territoire dépassant 50 km de long et 2.000 m de dénivellé.

Jusqu'à ces dernières années chaque fraction était administrée dans ses relations avec l'Etat par un seul cheikh, depuis 1960 il y a autant de chioukh que de secteurs individualisés (exemple : trois chioukh pour les Aït Ouaddouz).

La même évolution constatée pour les Ourika, s'est produite pour les Mesfioua avec un peu de retard. Jusqu'ici la complémentarité altitudinale jouait à plein en raison de l'extrême mobilité et des solidarités inter-groupes, et par suite chaque secteur était exploité extensivement

mais en tenant le meilleur compte de la productivité possible de chacun. Depuis une trentaine d'années, les segments étant moins interdépendants, moins solidaires, chacun tente de produire tout ce dont il a besoin dans des terroirs très différents et jusqu'à la limite des rendements acceptables, mettant en danger l'équilibre général. Ainsi les céréales de printemps — orges tardives et maïs —, sont cultivées sur le Yagour réduisant d'autant les pâturages dont les gens-du-bas auraient grand besoin en été. Les céréales sont également pratiquées dans le Dir occupant de rares surfaces irriguées au détriment de l'arboriculture fruitière et des fourrages. Enfin les moutons gardés dans l'*azaghar*, aujourd'hui totalement en culture, ne trouvent que de maigres pâturages au bord des routes durant tout l'hiver. Pour saisir la dynamique de cette évolution, il faut mettre en perspective l'extraordinaire extension des superficies cultivées, consécutives à l'accroissement démographique : il n'y a pas eu substitution, par exemple de la céréaliculture à l'arboriculture, mais accroissement très inégal des deux spéculations au détriment des friches et jachères avec une prépondérance de la céréaliculture. Nous décrirons dans un autre chapitre les différents systèmes de cultures et leurs effets, nous voulons seulement ici évoquer un des motifs sociopolitiques de l'évolution des systèmes de cultures. L'effrondrement du cadre tribal, la segmentation, la sédentarisation, la substitution d'un cadre territorial à des solidarités lignagères, alors que l'ouverture à l'économie de marché était loin d'être faite, a eu pour conséquence, durant le dernier demi-siècle, de vouer à des spéculations discutables et peu rentables à cet endroit, mais nécessaires à l'autoconsommation des groupes, des terroirs qui auraient pu donner bien autre chose. Peut-être que cette période, qui n'est pas très loin de se clore, a permis la fixation au sol d'une population qui, autrement, aurait été totalement déracinée, peut-être aussi aura-t-elle pour conséquence une déviation relativement irréversible vers l'agriculture, la culture d'espaces qui auraient été mieux valorisés par un élevage extensif.

Sans doute les solidarités anciennes, les cousinages, les voisinages, n'ont pas manqué de se poursuivre et de perdurer sous le manteau des nouveaux découpages, mais avec une évolution de plus en plus nette vers l'apparition d'une rémunération, de rentes de situation, d'association, de contrats, au fur et à mesure que la réciprocité jouait de moins en moins. En particulier l'occupation massive de l'*azaghar* avec la fin des révoltes tribales, l'accaparement des grands caïds dont nous parlerons plus loin, la mise en culture de la quasi-totalité de l'espace, soustrayaient aux cantons de montagne les parcours d'hiver : ils ne pouvaient que tourner le dos au Haouz, aller dans le versant sud, ou s'exiler et demander rémunération pour leurs pâturages d'été.

Un tableau de l'évolution démographique et du découpage politico-administratif permet de mettre en évidence ces évolutions.

Découpage Voinot 1925	Recensement 1936	1957	1960	1971	Communes rurales 1960-71
AÏT GUEDNI					
A. Bou Saïd	2 287	*2 499*			*Rhmat*
A. Ouadouz	8 896		*19 748*	20 553	220 km²
Ota		5 641			
Jbel		4 245			
Azbane		2 700			Abdallah
A. Ouanga	6 036				Rhiat
Jbel		5 470	14 906	18 454	219,3 km²
Ota		3 372			
A. Bou Jaafar	6 336	6 562			
A. Inzal	5 249	4 689			
A. Oucheg*	2 095*	2 478			Tirhedouine
AÏT IMMEZAT					
A. Tirhedouine	3 078	3 083	12 754	14 872	411,2 km²
A. Ouagoustite	1 628	1 628			
A. Ezzat	1 594	1 688			
A. Abdeslam	5 212	4 822			Tidili
A. Ziyad	5 663	6 177	14 768	18 310	170 km²
A. Timeli	6 194	8 740			Aït Ourir
A. Silem	5 729	5 550	22 586		187,5 km²
A. Faska	6 002	4 079			
Totaux Mesfiwa	66 001	73 563	82 776	94 775	1 208 km²

* inclus dans les Ourika à partir de 1960, non pris en compte dans les calculs.
Source : Recensements officiels.

Communes rurales		1936	1957	1960	1971
Aït Ourir	x	100	102	115	126
	d	95	98	110	120
Rhiat	x	100	119	141	175
	d	48	58	68	84
Rhmat	x	100	137	151	158
	d	59	81	90	93
Tidili	x	100	101	135	168
	d	64	65	86	107
Tirhedouine	x	100	97	110	129
	d	28	27	31	36
Totaux	x	100	111	125	143
	d	54	61	68	78

x = Croissance : base 100 en 1936
d = Densité : habitants/km².

c — Les tribus du Nfis et du Rhirhaïa

Il n'est pas nécessaire pour l'intelligence de l'évolution sociologique des tribus montagnardes qui cernent le Haouz au sud, d'approfondir l'histoire de chacune d'entre elles. Les deux exemples déjà cités des Ourika et des Mesfioua constituent des points de repère caractéristiques, desquels on peut rapprocher les autres. A peu de chose près, nous pouvons dire par exemple que les Rhirhaïa ont connu une évolution assez comparable à celle des Ourika quoique moins marquée, et pour des motifs somme toute analogues : la dérivation de l'oued Rhirhaïa, au niveau du Coude de Taddert, de la plus grande partie de l'eau d'étiage au profit des terres du Makhzen (séguia Bachia).

Les Rhirhaïa (b. *Irhirhayen*) sont donnés pour être une des neufs fractions des Hintata[41], la tribu qui a la première embrassé la cause du Mahdi Almohade et dont les chefs sont parvenus à s'établir rois de Marrakech au début du XVI[e] siècle.

Henri BASSET & Henri TERRASSE[42] font correspondre le territoire actuel des Rhirhaïa à celui des Harrha et tirent argument de la proximité phonologique (discutable) des deux vocables. On fera remarquer cependant que les historiens arabes des almohades notamment, Ibn Yunus, distinguent bien les Harrha des Hintata comme deux groupes différents et placent les Rhirhaïa comme une fraction du second. En outre, tous indiquent que le Mahdi, lors de sa *hijra*, a quitté les Hintata pour les Harrha "qui sont en montagne"[43]. Il paraît donc correct de situer les Hintata à cheval sur le Nfis et l'actuel oued Rhirhaïa, c'est-à-dire en somme sur le Kik, qui n'a cessé d'être le bastion et la forteresse des populations montagnardes dans ce secteur, et de placer les Harrha sur le haut cours du Rhirhaïa qui s'appelle Asif n'Aït Mizane[44].

Aujourd'hui, les Rhirhaïa ne constituent qu'une division administrative sans unité, il n'y a pas de complémentarité, ni de liens de groupes bien affirmés dans leur vie économique et sociale contemporaine. Déjà Ibn Khaldoun notait, en son temps, les débris de ce peuple autrefois puissant qui occupait les flancs du Jbel Hintata. Depuis le nom de la tribu et celui de la montagne a disparu totalement de la mémoire des habitants.

41) Kitab al Ansab (Ibn Yûnus ?) Cf. C. Brockelmann, G.A.L.I p. 177. Suppléments, I p. 299.

42) Sanct. & fort. almohades — op. cit. Hespéris 1924, p. 18-19.

43) Ibn KHALDOUN — Hist. des Berbères, II, p. 168-169.

44) Il existe dans la cuvette d'Imlil (Asif Aït Mizane), un village nommé Aït n'Irarhen (?) Voir aussi LEVI-PROVENÇAL — Doc. inéd. Hist. Almohade, 1928, op. cit. p.55, n° 2 et 66 n 5.

L'histoire des tribus du Nfis est à peu près la même : fragmentation à l'extrême, implantation des Sektana sur les contreforts du Kik, pour contenir les inquiétants et tumultueux débordements toujours possibles des Goundafa, lesquels ne sont pas une tribu, mais depuis fort longtemps sous la domination du caïd d'Aguergour (sur le Kik). Si nous disposons d'importantes informations sur la période caïdale récente (depuis 1850), nous en sommes réduits aux hypothèses pour apprécier le mécanisme de la réduction ancienne du tribalisme dans cette région.

Ce que nous disent les historiens[45] sur la formation du gouvernement almohade et la manière tout à fait originale avec laquelle ils ont manipulé les institutions tribales, nous semble essentiel pour saisir les problèmes avec lesquels un Etat central naissant était alors confronté au cours du processus nécessaire de la liquidation du tribalisme et de son dépassement.

On sait que les Almoravides — d'ailleurs étrangers au Haouz — n'étaient pas parvenus à dégager parfaitement l'Islam de l'anthropomorphisme et d'une cosmogonie syncrétique qui formaient le fond de l'idéologie tribale des populations de l'Atlas[46]. Le projet et la gageure d'Ibn Toumert, berbère masmouda lui-même, et d'Abdel Moumen son successeur, a été justement d'y prétendre, à partir de l'organisation tribale elle-même : à travers la réforme théosophique, la condamnation de la corporification (*tajsîm*). Les vives et subtiles controverses autour du dogme qui agitaient les théologiens de Basra et de Baghdad et dont Ibn Tumert rapporte l'écho dans les vallées de l'Atlas, la reprise, à son compte, de l'*ach'ariyya*, sont en fait une occasion pour le Mahdi, de procéder à une véritable révolution culturelle pour dépasser les particularismes tribaux qui minent la vie politique des Masmouda et affaiblissent leur résistance face aux étrangers que sont pour eux les Lamtouna almoravides, insolemment établis au milieu du Haouz.

45) Ibn KHALDOUN — Hist. Berb. trad. de Slane, t. II, 158-175 et 257-275; voir aussi dans le même ouvrage, même tomaison, appendice V — Ibn ATHIR — Kamel et-Tawarîkh, pp. 573-576; E. LEVI-PROVENÇAL — Six fragments inédits d'une chronique anonyme au début des Almohades, Mélanges René BASSET, Paris 1925, pp. 335-393; AL BADISI — al Maqsad, trad. G.S. COLIN art. Maroc vol. XXVI Paris 1926, p. 183 n° 154 — EZ ZARKACHI — Tarikh ad-Dawlatayn al-muwahhidiya wal-hafsiya, Tunis 1927, trad. E. FAGNAN Chroniques des Almohades et des Hafcides, Constantine 1895; Henri BASSET & Henri TERRASSE — Sanctuaires et forteresses almohades : I. Tinmel, Hesperis IV, 1924, 1er trim. p. 22 sp.

46) Ibn KHALDOUN — op. cit. t. II, p. 164 et p. 167.

EZ-ZARKACHI — op. cit. p. 5 de la trad. de E. FAGNAN et surtout l'introduction de I. GOLDZIMER traduite par GAUDEFROY-DENOMBYNES, Mohammed Ibn Toumert et la théologie de l'Islam dans le Maghreb du XIe siècle; et A. BEL art. Almohade, E.I. 1ère série, p. 319 B.

Dans le mouvement Mahdiste on trouve utilisés tous les ressorts des grandes réformes : corps de préceptes de morale, appel au "nationalisme" (masmouda), changement des mœurs, formation des cadres, établissement de l'Etat. Le "Livre" d'Ibn Toumert[47] contenait les règles de comportement personnel et social et les principes de la religion en langue berbère, il devait être appris par cœur, commenté et récité sans cesse à toute occasion et chaque action devait s'y reporter. L'appel au nationalisme transparaît dans cette apostrophe à ses contribules : "Combien de temps n'êtes-vous pas restés sous la domination des Zanâta ? Quand quelqu'un revenait parmi les siens, il trouvait un homme des Zanâta qui attachait son cheval à la porte de sa maison"[48]. L'objectif d'Ibn Toumert est assez transparent, par une mise au pas et une discipline de fer, il visait à fondre les tribus masmouda, disparates et divisées, en un corps animé par un Etat nouveau, ayant fixé par des règles très strictes la préséance de l'assemblée et des cathéchumènes sur les *amghar* de tribus : "Il s'agit dans sa façon de les maintenir dans l'ordre et il en fut ainsi toute une période durant laquelle survinrent les changements dans leurs manières de vivre"[49].

Son successeur Abdel Mumin qui n'était pas de sa famille, et ceci est une rupture particulièrement remarquable dans cette société, poursuivit son œuvre de dépassement du tribalisme :

> "Abdel Mu'min éleva les *hâfid* dans l'étude par cœur du *kitâb al Muwatta*, c'est-à-dire du Livre appelé *A'azzu mâ yutlab* et d'autres ouvrages du Mahdi. Après chaque prière du vendredi, il les faisait pénétrer dans le palais : les *hâfid* s'y trouvaient rassemblés; leur nombre était d'environ trois mille, tous de même âge et provenant des Masmûda et d'autres groupements. Il chercha à leur donner rapidement l'instruction et l'éducation qu'il désirait : un jour, il les faisait travailler à des exercices d'équitation, un autre à tirer à l'arc, un autre à nager dans le bassin qu'il avait fait construire à l'extérieur de son verger (l'agdal), et qui formait un carré d'environ trois cents brasses de côté... Ils reçurent cette éducation quelques fois récompensés par des cadeaux, quelques fois punis par des châtiments corporels. Leurs frais d'entretien et toute leur nourriture étaient fournis par lui; de même leurs chevaux et leur équipement.

47) Il semble qu'il y a dû avoir trois ouvrages d'Ibn Toumert utilisés comme cathéchismes : le Muwatta, le Tawhid et la Morchida, rédigés en langue berbère (Ibn KHALDOUN, op. cit. t. II, p. 168). Voir aussi LEVI-PROVENÇAL — Doc. inéd. Hist. almoh. 1928.

48) Chronique anonyme op. cit. p. 368.

49) id. idem. p. 363.

Quand il eut réalisé son projet à leur sujet, il les utilisa pour remplacer les *šaîh* des masmuda au gouvernement des préfectures et aux commandements. Il dit à ces *šaîh* : "les savants sont plus qualifiés que vous pour ces commandements : cédez-les leurs !" Il laissa cependant les *šaîh* à leurs côtés à titre de conseillers"[50].

Liquidation de l'idolâtrie et de l'anthropomorphisme, rigueur de l'apprentissage du "petit livre" d'Ibn Toumert, dogme de l'impeccabilité de l'imam, purges politiques du "Tri", unification, formation de l'Etat, ont été les phases actives de cette métamorphose. L'annonce très conventionnelle de la préséance des Dix, des Cinquante (Aït Arbaïn + dix), des soixante-dix, des *talib*, des *hafid*, puis des tribus, l'ordre formel dans lequel sont donnés les noms de chacun des cadres de l'Etat almohade, constituait par rapport à l'Etat almoravide, comme par rapport aux usages tribaux, une véritable révolution politique.

Cette disgression sur l'épisode almohade vise à montrer qu'au-delà du réformisme religieux sur lequel les historiens ont abondamment glosé, le Mahdisme a entrepris, par des moyens nouveaux et tout à fait singuliers dans l'histoire marocaine, de dépasser l'idéal type du tribalisme, non point en lui opposant une force extérieure à lui comme le feront les souverains saadiens puis alaouites, mais à partir de ses forces mêmes, en changeant son être, grâce à une prédication et une idéologie réformée.

Les tribus "devancières", celles qui ont été les premières concernées par ce mouvement de fond, comment ont-elles été transformées ? Au-delà de la persistance des noms, qui n'est que l'écume hagiographique de l'histoire tribale, que sont devenus les idées-forces, les utopies, les idéaux-types du mahdisme dans la restructuration de la société tribale ? Y-a-t-il eu pure reprise, après l'épisode almohade, des jeux lignagers, des ligues et fédérations que Robert MONTAGNE[51] nous décrit en 1930 ou bien d'autres moments sont-ils venus s'intercaler? Que représente par exemple le règne des émirs Hintata, ces "seigneurs de la Montagne" quasi-indépendants, ou tolérés tels, par la faiblesse mérinide à Marrakech[52] ? En d'autres termes, faut-il arrêter l'âge tribal avec la montée d'Ibn Toumert pour les tribus du Nfis et du Rhirhaïa ou bien admettre qu'il a perduré sous la dynastie almohade et que ses institutions ont resurgi ensuite ?

50) Documents inédits, op. cit. p. 74.

51) Les Berbères et le Makhzen dans le sud du Maroc, Essai sur la transformation politique des Berbères sédentaires (groupe Chleuh) Paris 1930.

52) Pierre de CENIVAL — Les émirs des Hintata, "rois" de Marrakech, Hesperis t. XXIV, 1937, 4e trim. pp. 245-257.

Sans doute les transformations idéologiques, politiques, institutionnelles de la nouvelle dynastie, ont pu avoir un temps, des effets énergiques sur l'organisation lignagère. L'établissement du pouvoir des Masmouda sur la plaine puis sur l'un des plus grands empires de l'Histoire, n'a pu manquer d'élargir l'horizon culturel. Mais en quoi ceci a-t-il pu durablement transformer la vie économique et sociale des cantons montagnards ? Les quelques ateliers miniers de l'Agoundis[53] et l'activation du commerce n'ont guère transformé la technologie restée principalement à base d'énergie humaine. S'il y a eu des changements dans les rapports sociaux, cela n'a pu être qu'à partir d'une réaffirmation de l'Islam qui s'est imposé plus fortement sur la cosmogonie et les mœurs des montagnards. Quant au modèle politique offert par l'Etat almohade lui-même, il ne pouvait, du fait même de la personnalité du Mahdi et de son dogme de l'Impeccabilité, que renforcer la tendance à l'émergence du pouvoir personnel au sein de l'oligarchie lignagère tribale, en la moralisant[54]. En définitive, les tribus de la montagne ont été simplement un réservoir politique pour les souverains almohades dans la phase montante, elles sortent déséquilibrées de cette grande épreuve et on peut se demander si les principales retombées sociologiques de cette période n'ont pas été seulement de les préparer à admettre que le pouvoir était dans la plaine, et que pour le prendre, il fallait lui ressembler. L'histoire a montré que les dynastes locaux qui ont tenté d'y parvenir n'ont pas réussi[55]. Les nouveaux pouvoirs sont nés plus au sud et ont amené avec eux des peuples qu'on n'avait encore jamais vus au pied de l'Atlas. "Des usurpateurs" dit Jacques BERQUE et il note que "la grande histoire s'est brisée en eux (il s'agit des Seksaoua) vers le milieu du XIV^{e} siècle"[56]. Les tribus masmoudiennes quant à elles, ni totalement revenues à ce qu'elles étaient, ni totalement transformées, se sont sans doute remises à raviver, sur un mode plus *caïdal*, de vieilles compétitions tribales, sans pouvoir trancher entre

53) Bernard ROSENBERGER — Les vieilles exploitations minières et les centres métallurgiques du Maroc — essai de carte historique, R.GM. n° 17, 1970, pp.88-91.

54) Les cartes de Jean DRESCH sur les genres de vie dans le Grand Atlas font apparaître l'"érosion" des institutions tribales du versant nord dans les vallées du Nfis, du Rhirhaïa et de l'Ourika où ne subsiste plus que le souvenir des *agadir*.

55) Pierre de CENIVAL (op. cit. p. 251-252) écrit : "il paraît établi tout d'abord que la dynastie hintatienne, même au temps de sa plus grande puissance, n'eut jamais grande autorité en dehors de la ville de Marrakech et de sa banlieue immédiate" et plus loin : "au sud (de Marrakech) la montagne est tenue par les cheikhs des Hintata, restés sur leurs terres, qui n'entretiennent pas toujours avec leurs parents de Marrakech, des relations cordiales" (p. 252).

56) Structures sociales du Haut Atlas, p. 94.

ces deux termes. Relativement indépendantes d'un pouvoir central arabe capable de l'emporter sur les particularismes, les oligarchies pouvaient tenir la dragée haute aux petits dynastes. Trop dépendant de la force vive de son propre groupe, l'*amghar* ne pouvait éliminer ces oligarchies. Mais les guerres intertribales, les situations d'urgence et les rapports nécessaires avec un Makhzen, lointain mais formidable, contraignaient les assemblées à déléguer leur pouvoir au représentant d'un fort lignage. D'où la valse-hésitation entre le caïdalisme et le tribalisme qui a été le fond de la vie politique des cantons montagnards jusqu'au milieu du XIX[e] siècle.

2. LES MA'QUILIENNES

a — Les Rehamna[1] *(ar-Raḥâmina)*

Confédération hétéroclite, vestige de la montée vers le nord des arabes ma'qil, les Rehamna, très assimilateurs, ont été à la fin du siècle dernier, à l'égard de Marrakech et pour des raisons bien différentes, aussi "insolents"[2] que les Zaër pour Rabat ou les Braber pour Fès.

Leur nom déjà montre qu'ils ne proclament pas la fiction biologique. Le mot *Rehamna*[3] semble l'ethnique d'un nom propre arabe courant : *'Abd ar-Rahmán*, mis au pluriel. Aucun des Rehamna interrogé ne prétend que son groupe descend de cet ancêtre éponyme, seul Marmol les nomme Vlęd Arrahamena[4], à l'inverse des auteurs qui l'ont précédé et suivi. Il paraît plus probable que les Rehamna se sont formés d'emblée comme un rassemblement de groupes divers, sous l'affiche d'une vertu pieuse, la bannière d'une des qualités connue de Dieu le Miséricordieux[5].

1) Sur les Rehamna cf. DOUTTE — Marrakech 1905, pp. 309 et suiv. qui cite aussi un ouvrage de BREMOND — Etudes sur le Maroc p. 17 que je n'ai pas pu retrouver et qui n'est pas cité au fichier à la BN. à Paris. Même échec documentaire à propos du mémoire de fin de stage C.C. de WATIN — Mise en valeur économique du pays rehamna, qui ne se trouve pas au CHEAM — Il n'existe donc pas d'étude synthétique accessible sur les Rehamna aujourd'hui — Un chercheur de l'Université de Yale, Ellen TITUS, est en train de préparer un travail (Ph. D) sur les Rehamna de 1870 à 1912.

2) L'expression est de Gaston DEVERDUN — Marrakech.... op. cit. p. 524, qui reprend le point de vue d'Edmond DOUTTE — Marrakech 1905, p. 392.

3) Rahâmina; vulgo Rhamna, qui se prononce souvent Rhâmna.

4) et aussi Vled Arraména, Marmol, trad. fr. 1667, I, pp. 83-84, II, p. 41, III, p. 9; pour être complet, signalons aussi les leçons : Arrhama de Valentin FERNANDES (1506-1507) Raccen et Raché de Léon (Ramusio 1606, fol. 4 r° C et 5 r° A).

5) Cf. EI. 1ère série I, p. 306 A.

Si leur nom pose problème, leur origine paraît être mieux connue. Ils sont venus au Haouz dans le sillage des Saadiens au début du XVI[e] siècle. On peut suivre leur montée, du Sahara Occidental jusqu'aux portes de Marrakech. En tout cas, les récits historiques de première main permettent de baliser dans l'espace et dans le temps, la progression d'un groupe fort, appelé Rehamna, la migration d'un peuple qui, chemin faisant, assimile plus qu'il ne perd, et qui absorba peut-être un temps tout le Haouz, pour en être refoulé et chassé vers le nord, au cours du XIX[e] siècle.

b — La montée du sud

La première mention qui est faite des Rehamna est due à Valentin FERNANDES[6]. Il les signale à l'aube du XVI[e] siècle en Mauritanie et dans le Saheb Deheb, avec leurs voisins les *"Brebisch"*[7], les *"Lodea"* (Oudaïa) et *"Oulhedamar"* (Oulad Ahmar), c'est-à-dire les trois tribus ma'aqiliennes qui formeront avec d'autres, le Ahl Sous saadien, et que l'on retrouve sur le pourtour nord du Haouz aujourd'hui. En 1506, FERNANDES atteste que de ces quatre tribus, les Rehamna forment le groupe le plus fort. Avec les Hmar ils occupent la zone côtière : pasteurs-agriculteurs, ils disposent de blé, de viande, de miel et de chevaux, au contraire des Oulad Dlim et Brabisch, qui plus à l'intérieur sont aussi davantage nomades, et ne consomment que "du lait de chamelle". On peut retenir de la description de FERNANDES, le pastoralisme nomade et semi-nomade, associé à une faible céréaliculture, qui était alors le sort de ces tribus.

Pourquoi, sous quel empire, les Rehamna ont-ils quitté les rives du Sénégal et la côte atlantique, pour venir au Haouz ? "Les tribus nomades n'ont jamais choisi de leur plein gré les régions désertiques pour y vivre"[8]. Leur vie politique se résume en une suite d'expéditions et d'alliances, au cours desquelles les victoires leur donnent accès aux terres riches et les défaites les en éloignent. Le Sahara est le dernier refuge des vaincus qui ne se soumettent pas.

La montée vers le Tell[9] est une espérance permanente pour les

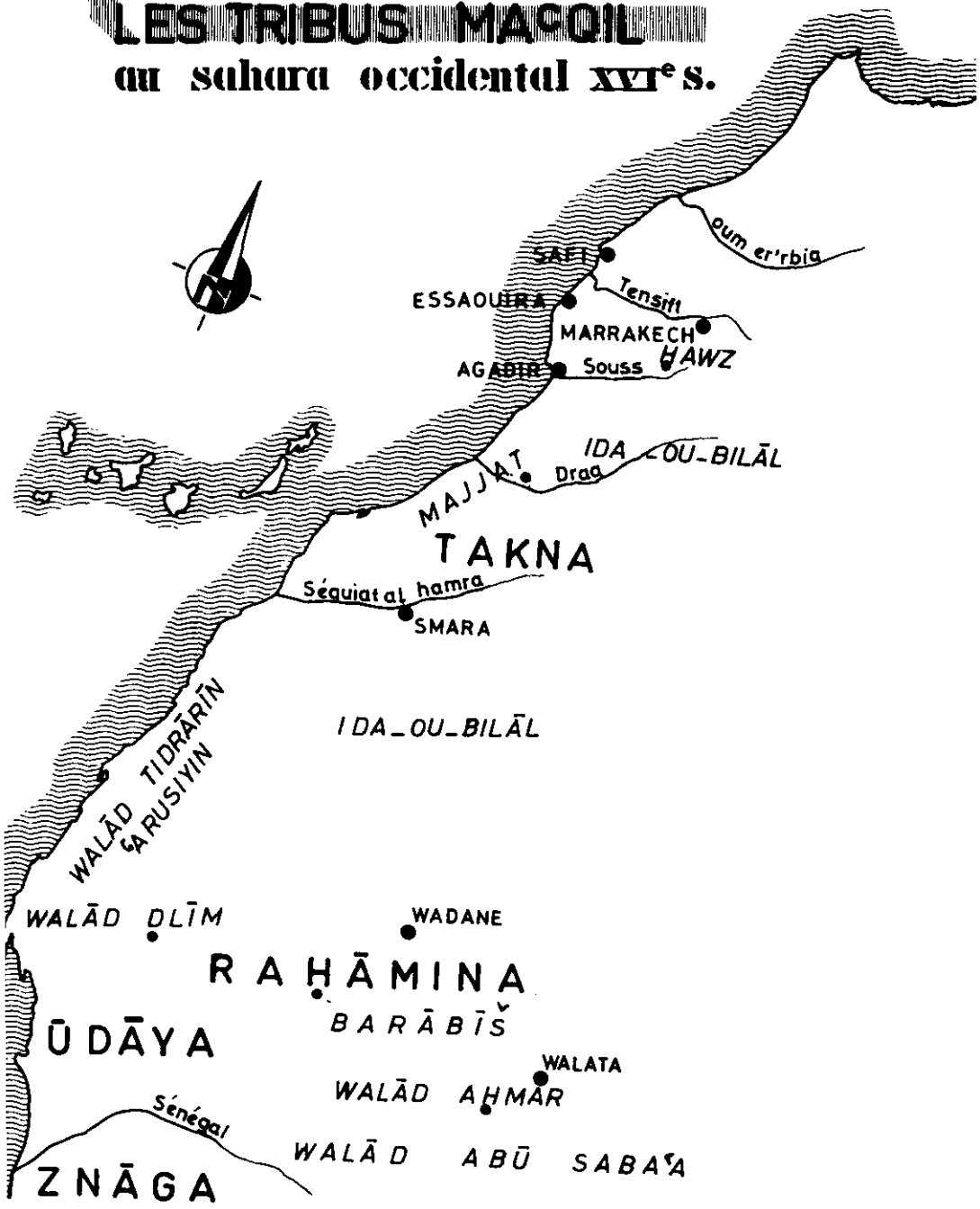
6) Description de la côte d'Afrique de Ceuta au Sénégal (1506-1507) trad. P. de CENIVAL et Th. MONOD Paris 1938, pp. 68-69.

7) Qui portaient la *vezas* sur la tête, mis pour *rezza*. idem. ibidem. n.143 et 250.

8) BONAFOS — Une tribu marocaine en Mauritanie : les Oulad Bou Seba, Bull. trim. soc. géogr. archéo. Oran, 52[e] année t. L fasc. 183, 1929, pp. 249.

9) Pour les populations du Sahara occidental, l'Atlas marocain, comme l'algérien, est le Tell, ce qui en arabe veut dire "la hauteur", mais qui est là-bas synonyme de "nord".

LES TRIBUS MAQIL
au sahara occidental XVI^e s.



tribus du sud, et au Sahara occidental les provinces les plus fabuleuses sont dans l'ordre : le Sous, le Haouz et le Rharb. On ne sait point pourquoi, les Rehamna sont alors confinés dans ces arides espaces de la côte atlantique, quelles vicissitudes les ont parqués ici, mais on doute que, pas plus que les Regueibat aujourd'hui, ils se satisfassent d'une aussi pauvre existence sur d'aussi maigres parcours.

Un évènement qui a pu avoir son importance est l'extension de la pénétration portugaise et espagnole dans ces régions. C'est vers 1448-1449 que des Portugais, venus par mer, installèrent sur la côte atlantique le fort d'Arguin. De là, ils s'enfoncèrent vers l'est, atteignirent l'Adrar et la région d'Atar pour y fonder des comptoirs commerciaux[10]. FERNANDES explique le mécanisme du commerce transaharien, et la part que les Rehamna et les Oulad Dlim prennent dans un premier temps, aux échanges entre le pays des noirs Znaga et le sud-ouest du Maroc, allant jusqu'à Safi acheter des chevaux, pour les échanger contre des esclaves qu'ils revendent aux "chrétiens d'Arguin". De ce commerce triangulaire les quatre tribus tirent des ressources inégales, mais acquièrent, d'abord des chevaux, et une connaissance du nord qui ne peut qu'encourager leur migration. Vers 1478, les Espagnols et les Portugais entrent en compétition, et la côte occidentale d'Afrique devient le théâtre principal de la traite des esclaves. Les puissances européennes par des raids nombreux (*"entradas"*) se débarrassent de l'entremise des tribus arabes, à qui elles confisquent le commerce et le transport des hommes et des marchandises dans les deux sens, après les en avoir fait principaux bénéficiaires[11].

Plus décisif a dû être l'appel saadien, à la constitution d'un guich pour lutter contre les envahisseurs venus de la mer, et leur soutien à un mouvement dynastique[12]. Les poussées portugaise et espagnole conjuguées, quoique rivales, coupaient aux deux bouts — Guinée et Safi — les ports de commerce caravaniers, et démantelaient l'ensemble de l'équilibre économique du Sahara occidental et du sud-ouest maghrébin, en occupant Santa Cruz de Mar Pequeña, Santa Cruz de Cap de Gué (Agadir) et Mogador. Mais la pénétration portugaise dans le sud

10) R. MAUNY — Les navigations médiévales sur les côtes sahariennes, Lisboa, 1960 II et Geneviève DESIRE-VEUILLEMIN — Contribution à l'histoire de la Mauritanie de 1900 à 1934, Dakar 1962, p. 69.

11) P. de CENIVAL et Fr. de la CHAPELLE — Esquisse d'une histoire du Sahara occidental, Hespéris T XI, 1930, p. 35 à 95 cf. aussi Paul PASCON — Les ruines d'Agouitir de Khnifis : Santa Cruz de Mar Pequeña. Affaires étrangères. Rabat 1963 pp. 17 et 18.

12) Georges S. COLIN — Mauritanica — Hespéris t. XI, 1930, p. 142 et suiv.

ouest alla bien au-delà, dans les premières années du XVI[e] siècle, profitant de la débilité du makhzen mérinide. En 1506, Yahya ou Tafouft fait allégeance au roi Emmanuel 1[er] de Portugal[13], qui annexe ainsi tout l'arrière pays de Safi. En 1510 une grande partie des Haha, les Chiadma, les Abda payent tribut au Portugal. En 1514, une expédition militaire portugaise parvient aux portes de Marrakech et, pour effrayer et ridiculiser la population réfugiée dans la ville, où elle s'est barricadée avec les faibles forces du dernier émir Hintati, les soldats "frappent aux portes du talon de leurs lances et écrivent leurs noms et celui de leurs maîtresses sur les remparts de la ville"[14]. En 1520, Abderrahmane B. Haddou, d'Animaï (à proximité de l'actuelle Sidi Rahhal), décide de se rallier aux Portugais avec 1.500 cavaliers et fait allégeance à Emmanuel 1[er][15]. Pendant quelques mois le Haouz est menacé par une occupation portugaise permanente.

Ce sont les Saadiens, privés du trafic commercial du Dra au Sénégal, qui vont prêcher la guerre sainte, regrouper les forces bousculées et dominées par les Portugais, et les mener à la bataille. Formant ce que l'on a appelé ensuite, le guich des Ahl Sous. Toutes les tribus du sud-ouest, où qu'elles se trouvent, s'engagent à rejeter à la mer les chrétiens sans pour autant avoir été formellement enrôlées et couchées sur un registre du guich.

Les Rehamna sont de celles-là et nous ne suivrons pas Marmol qui prétend, que leur "déplacement a été imposé par le Sultan aux Rehamna"[16]. En 1517, ils sont signalés bien au sud d'Agadir, probablement même au sud du Massa, accompagnés des Oulad Dlim, des Ahmar et des Oudaïa[17]. En 1525, ils participent à l'attaque de Santa Cruz

13) Cf. SIHM, Port. I p. 154-157.

14) Damião de GOIS — Les Portugais au Maroc, de 1495 à 1521, III chap. 54, traduc. R. RICARD, p. 130-131 et SIHM. Port I, p. 676-682.

15) Lettre d'Abderrahmane b. Haddou à Emmanuel 1[er], Janvier 1521, SIHM. Port. II p. 282-288.

16)Africa 1565 II, fol. 23 r°.

17)Une lettre du caïd Melek à Emmanuel 1[er] datée de Santa Cruz de Cap de Gué du 30 Juillet 1517 signale qu'une caravane allant quérir de l'or chez les Rehamna avait été attaquée . SIHM Port. t. I. p. 128, 131, Cf. aussi Cartas dos Vice réis da India n° 117 publ. par GODINHO — Os descubrimentos ea economia mundial, t.I et et par TEIXEIRE da MOTA — A malograda viagen de Diogo Carreiro a Tumbuctu. Analles de l'AC. Port. Hist. II[e] série, vol. 19 pp. 159-179 — Arch. Nales. Torre de Tombo.

(Agadir) ; l'un des quatre caïds à qui le Chérif saadien a confié l'opération est le caïd des Rehamna[18].

C'est entre cette dernière date et 1565, qu'on les trouve circulant dans la région de Marrakech, sans qu'on connaisse les conditions de cet établissement.

Les Rehamna dans le Haouz

Marrakech est prise par les Saadiens en 1520. Avant cette date, les compétitions entre les émirs Hintata, formellement khalifa des princes mérinides de Fès, mais relativement autonomes, et les grands caïds de la région en passe de faire allégeance aux Portugais, déciment les tribus au gré des alliances et des conflits. En 1515, LEON l'Africain décrit la dévastation du pays et sa division en plusieurs caïdats indépendants[19]. Le Haouz était occupé alors, surtout dans sa partie nord et nord-est, par les Haskoura[20], descendants éponymes de la tribu masmoudienne, et leur souvenir demeure jusqu'en 1542[21].

Il semble bien qu'après avoir établi leur pouvoir à Marrakech, les Saadiens ont durement sanctionné les chefs des tribus qui avaient pactisé avec l'étranger et lutté contre les troupes chérifiennes[22]. La disparition des chefs n'implique pas la liquidation physique ou la déportation des tribus, mais on imagine assez bien la retraite des masmoudiens dans l'Atlas, et l'arrivée des conquérants du sud, comblant les places vides, avec les réfugiés de la côte atlantique, coiffant et prenant sous leur coupe les vestiges des Oulad Bou Sbaâ et des Haskoura[23].

18) Lettre d'Antonio LEITAO de GAMBOA à Jean III de Portugal, 16 Janvier 1525, SIHM. Port. II, p. 332-337.

19) "De Marrakech à la rivière d'Aghmat. c'est le seigneur de Marrakech qui est le maître du territoire ; de (Agmet) à Hanimmei (Sidi Rahhal) il était soumis au seigneur d'Hanimmei", trad. Epaulard, 1956, t. I, pp. 109-110.

20) Léon, t.I, p.261 et SIHM Port. I, p.260 n 8, 554 n 4.

21) SIHM. Port. IV, pp. 99 n 2.

22) "Le chérif (souverain saadien) s'empara de tout le pays et quand il l'eut conquis, il commença par couper les têtes des caïds et des cheikhs, ce qui leur inspira à tous beaucoup de crainte. Ainsi il soumit à sa volonté les kabila qui sont le nom que l'on donne ici aux groupements et communautés". Chronique de Santa Cruz du Cap de Gué (Agadir) Texte portugais du XVI[e] s. trad. P. DE CENIVAL, Paris 1934, p. 39.

23) Les Rehamna ne sont pas les premiers à combler les vides et c'est pourquoi on ne les trouve pas d'emblée dans le Haouz. Ce sont les tribus du guich saadien, les Oulad Mtaa, les Chebanat et les Zirara qui les précèdent, refoulant les Oulad Bou Sbaâ vers l'ouest.

En tout cas, Marmol en 1565 ne signale qu'eux, dans la région de Safi à Marrakech. En 1619, ils se révoltent contre Moulay Zidane le Saadien[24]. En 1628, Moulay Abdel Malek est attaqué sur la route de Marrakech à Safi par la "cabile des Ramenas, qui est un peuple qui vit sous les tentes et fait profession de ne s'allier qu'à ceux de leur souche"[25]. Il y a tout lieu de penser qu'alors les Rehamna sont loin d'être un guich encadré, ayant fidèlement mis ses forces au service de la dynastie saadienne. Au contraire des Chebanate, Oulad Mtaa et Oulad Jerrar, qui furent enrégimentés strictement dans le guich des Ahl Sous par Ahmed al Mansour, les Rehamna paraissent être montés dans la mouvance du Jihad saadien, avec d'autres tribus du sud, pour leur propre compte, tolérés lorsqu'ils luttaient pour la bonne cause, contenus, voire combattus, lorsque leurs appétits entraient en compétition avec ceux du Makhzen.

A la fin du XVII[e] siècle, on perd les Rehamna de vue dans les documents d'histoire. On sait seulement qu'ils s'allient aux Chabbanate, lors de l'effrondrement de la dynastie saadienne, et l'on peut avancer l'hypothèse, que c'est à ce moment qu'ils s'établissent réellement dans la plaine du Haouz jusqu'au contact du dir, comme les trouvera Moulay Ismail[26].

Depuis qu'ils ont quitté les rives du fleuve Sénégal, les Rehamna ont-ils changé de genre de vie ? Ont-ils modifié sensiblement leurs rapports avec l'espace et la société ? Quelle sorte de "tribu" forment les Rehamna lorsqu'ils apparaissent dans le Haouz ?

Pasteurs-caravaniers dans le Sahara occidental, FERNANDES nous les décrit avec forte différenciation entre des catégories adonnées à l'élevage des chameaux et du bétail sans omettre une petite production céréalière, et des chefs qui s'entremettent pour frêter des caravanes ou les protéger, commanditant des échanges combinés, de chevaux pour la guerre, d'esclaves vendus par les chefs Znaga de l'autre côté du fleuve, d'or et de pacotille avec les étrangers. Quelle répartition est faite entre les différentes tribus dans le transport, le pillage et la protection des caravanes ? On n'en sait rien, mais un siècle et demi plus tard sur les plateaux atlantiques du Maroc, où leurs envoyés avaient l'habitude d'acheter des chevaux (manades royales de Walidia ?), leurs

24) Lettre de Moulay Zidân à Don Jorge Mascarenhas, Safi 22 Moharrem 1028 / 9 Janvier 1619 — SIHM I, France III, pp. 23-24.

25) Relation de François d'Angers (?) capucin de la mission de Marrakech — SIHM I France III, p. 383.

26) Naciri as SLAWI — Istisça — Alaouites, t. I, p. 68.

chefs ne semblent pas tirer plus de produits de la terre, que des rançons et du pillage, et leurs équipées contre les comptoirs portugais qui leur confisquaient le commerce, les ont davantage aguerris que fixés. Les grandes familles guerrières et marchandes se sont renforcées et armées grâce au trafic de l'or, des esclaves et des chevaux, sans s'intéresser à l'acquisition de terres, d'eau d'irrigation ou même principalement de bétail. Seraient-ils devenus "pasteurs d'hommes" comme l'ont été les fortes escouades des tribus déportées Aït Imour, Oudaïa, Oulad Sidi Cheikh, Chebbanate, Cherarda, et tant d'autres ? Déracinés, véritablement sans feux ni lieux, ne tenant leur survie que de leur esprit de corps[27], tentés par le destin d'un prince, soutenant ici un parti, là un autre, ils sont le signe et la cause de l'instabilité dynastique et de la fragilité de l'organisation politique du pays.

Au Haouz, sans doute il ne faut les voir occuper ni continuement l'espace, ni d'une manière permanente. La plaine au sud du Tensift devait être d'abord pour eux une zone de mouvance, une région de parcours remplie saisonnièrement de leurs douars de tentes, ponctuellement, dans les espaces favorables, à l'écart des cultures irriguées alors occupées par les Chebbanate. Ils n'y étaient pas seuls[28], mais, comme cela se pratique encore dans le Sahara occidental[29], avec des alliés, des connaissances, des gens de passage, des obligés, des groupes en voie d'adoption. C'est alors, semble-t-il, qu'ils firent alliance avec les Chebbânate, une tribu du guich des Ahl Sous chez qui les souverains saadiens avaient coutume de prendre leurs épouses[30] et qui, de ce fait, se sentit pousser des ailes lors de l'affaiblissement de la dynastie[31]. Lors du règne de Kerroum Ej Haj (1659-1668)[32], les Rehamna transhument

27) DOUTTE (Merrakech p. 309 sq.) fait remarquer qu'en 1905 les Rehamna sont vêtus du khent, cette cotonnade fortement teinte à l'indigo et que portent encore aujourd'hui les Tekna et les Sahariens au sud de l'oued Dra (vulgo : hommes "bleus" des touristes) ils sont donnés aussi pour respecter strictement le mariage avec la cousine germaine, cet impératif endogamique arabe avec la fille de l'oncle.

28) Naciri as SLAWI — Istiqça — Alaouite, t. I. p. 68.

29) Paul PASCON — Types d'habitat et problèmes d'aménagement du territoire au Maroc — RGM. n° 13, 1968, p. 86 A.

30) SIHM I. fr. III, p. 302 n 2, 327 n 1. La mère du saadien 'Abdel Malek était rahmaniya, cf. G.S. COLIN — Chronique anonyme saadienne, Rabat 1934, p. 35-42 et 46, cf. aussi SIHM I G.B.I, p. 316.

31) Ils attirèrent chez eux, sur les bords du N'fis, le dernier saadien El Abbas b. Mohammed ech-Chaikh, le tuèrent par surprise et coururent à Marrakech proclamer l'un des leurs : cette facile victoire montre que déjà, la dynastie était mourante !

32) MICHAUX-BELLAIRE — Villes et tribus du Maroc. Rabat et sa banlieue, t.III, pp. 326-328. Cf. aussi Del PUERTO, p. 544, qui date la *beïa* des habitants de Marrakech du 24 novembre 1659.

du Dir à l'Oum-er-Rbia, ayant leurs quartiers d'hiver sur la rive sud de cette rivière, et leurs parcours d'été sur le Dir de l'Atlas et les avant-monts.

C'est à cette époque que les Rehamna s'allièrent *(amqón)* avec les Rhirhaïa et les Goundafa[33] d'une part. Les Brabisch, plus à l'est, et des Houara, "vestiges" en cours d'absorption dans la confédération Rehamna, s'allièrent aux Mesfioua. Le pacte pastoral[34] entendait l'ouverture réciproque des pâturages, l'accueil et la protection dans les parcours d'invite en alpage pour les Rehamna et Brabisch, en Bahira pour les Mesfioua, les Rhirhaïa et les Goundafa. Une longue bande d'équilibre agro-pastoral découpait l'espace, des crêtes de l'Atlas à l'Oum-er-Rbia, enjambant Marrakech et les jardins du Tensift.

Probablement donc, les Rehamna trouvaient dans le Haouz un nouvel équilibre et commençaient de s'enraciner, plus peut-etre d'ailleurs du fait de la pesanteur des groupes sédentaires qu'ils avaient absorbés, que de leur mouvement propre. En tout cas, il est sûr qu'ils s'y naturalisèrent, car ils vouent leurs enfants au jour de la circoncision, à des santons situés au pourtour de leurs parcours : Moulay Brahim, Moulay Abdallah Maslohi, Sidi Rahhal et Sidi Ben 'Abbas[35]; et leurs chefs bâtirent des maisons à Marrakech, dans le quartier de Sidi Ben 'Abbas, tout récemment placé intramuros. On peut douter cependant qu'ils se soient alors adonnés à l'agriculture irriguée, sans doute associaient-ils la céréaliculture à l'élevage de petit bétail.

Les Rehamna refoulés du Haouz

Le 21 Safar 1079 / 31 Juillet 1668, Moulay Rachid l'alaouite s'empare de Marrakech d'où les chefs Chebbânate s'étaient enfuis et réfugiés en montagne[36]. Le souverain de la nouvelle dynastie "fit

33) L'alliance avec les Goundafa ne se démentit pas au plus fort des tempêtes hafdistes et habibistes; aux moments les plus troublés, les chefs des Goundafa ont trouvé chez les Rehamna des associés fidèles : c'est qu'ils offraient en contre-partie l'accès aux alpages ! en 1907, WEISGERBER note encore : "Si Tayeb el Goundafi... (est) lié aux Rehamna par une question de leff". Au seuil du Maroc moderne, p. 162.

34) Le mécanisme de ces alliances a été décrit et commenté par Jacques BERQUE Contribution à l'étude des Contrats Nord-Africains (Les pactes pastoraux Beni Meskine), Alger, 1936.

35) DOUTTE — Merrakech op. cit. p. 389 — Les coiffures de vœux-cimiers, touffes, toupets, tresses, cornes, etc... — sont celles que l'on trouve couramment au Sahara occidental pour différencier entre elles les différentes tribus Tekna. Elles sont, comme les tatouages, à la fois des consécrations propitiatoires et des signes de reconnaissance, des emblèmes.

36) "Les Chebbâna établis dans le Haouz de Merrakech avaient leurs lieux de refuge dans le massif du Deren" SIHM. I. Fr. III, p. 579 et n 2.

périr tous les Chebbânate rencontrés"[37]. Et Moulay Isma'il, en février 1679, les voyant se reconstituer, déporte une partie d'entre eux à Oujda, avec certains de leurs alliés de l'ancien Ahl Sous saadien[38].

Les Rehamna sont restés relativement à l'écart du carnage, n'appartenant pas vraiment au guich saadien et n'ayant pas embrassé trop visiblement le parti chebbâni. Ils recueillent les fuyards et les éléments qui viennent se faire oublier au milieu de tribus plus modestes. L'évènement le plus considérable pour eux, est l'arrivée dans le Haouz du guich alaouite qui va prendre place sur les rives du N'fis, d'où sont expulsés les Chebbânate. Ces nouveaux arrivants, soutenus par la puissance formidable de Moulay Ismaïl, mais loin de ce dernier qui établit sa capitale à Meknès, se trouvent très vite à l'étroit, et tentent d'interdire aux Rehamna les pâturages du Dir et de les contenir au nord du Tensift. Deux siècles durant, les Rehamna résisteront à ces refoulements avec des avancées et des reculs : l'histoire a conservé la mémoire de six révoltes caractérisées, mais il y en eut certainement bien d'autres. Le menu de ces évènements ne nous intéresse, qu'autant qu'ils apportent significativement une explication, ou un éclairage nouveau, du phénomène de la *siba* et permettent une réponse au moins partielle à notre interrogation, sur la "nature" de la formation sociale tribale. Nous nous permettons donc de choisir quelques épisodes au sein de cette histoire touffue.

Une siba d'inter-règne : 1791 - 1800

Lorsque le souverain, Mohammed ben Abdallah l'alaouite, meurt en 1790, le Haouz connait le sommet d'une crise sans précédent, à la fin d'un siècle qui en a connu beaucoup, durant lequel ont alterné les guerres civiles avec les sécheresses, les famines et les pestes meurtrières, sans qu'il soit possible avec les informations disparates dont nous

37) AL-OUFRANI — Nozhet el Hadi, trad. Houdas "Moulay Rachid les y suivit (en montagne), réussit à les déloger de leur retraite et maîtrisa cette puissante tribu par la tête et par les pieds", p. 502.

38) Idem. p. 81 et Ziyyâni p. 34 — "Moulay Ismail déporte en 1679 à Oujda les arabes Zirara et les Chebbâna de Kerroum el Haj qui étaient dans le Haouz où ils se livraient à toutes sortes "d'injustices et de méfaits". Ils vont d'ailleurs devenir très turbulents comme toutes les tribus déportées non casées à cette époque. Inscrits sur le registre du guich alaouite, ils sont chargés de harceler les Beni Iznassen qui avaient fait allégeance aux Turcs et de les empêcher de cultiver la plaine des Angad, mais ils désertent par petits groupes et reviennent peu à peu dans le Haouz. Pour l'histoire des Chebbânate et des Cherarda. cf. CORNICE — Notice sur les Cherarda, Arch. Berb. vol.4, fasc. 1-2, 1920, pp. 27-57 et surtout AL-OUFRANI Nozhet el Hadi, trad. Houdas, p. 428 et suiv. plus sûr que Naciri SLAWI.

disposons, de dire quels facteurs préalables ont conditionné le développement des autres fléaux[39]. La dernière grande peste de 1750 avait laissé le pays exsangue, et son souvenir commençait à peine à s'estomper, quand de nouveau elle reprend en force en 1790[40]. La désignation d'un nouveau souverain ouvre une vive compétition entre quatre des fils de Mohammed : Yazîd, Hîchâm, Slîmane et Housayn. Tandis que Fès proclame Yazîd et Taroudant Moulay Slimane, les Rehamna poussent d'abord Hicham. Réaction classique, en l'absence d'un règlement du sytème de désignation des héritiers légitimes du souverain défunt. Le cadre patriarcal arabo-musulman, dans lequel se développe la vie politique de la famille royale, ne prévoit pas d'ordre de primogéniture. Que le meilleur gagne, en somme ! Tout au plus le père défunt, ayant délégué ses fils dans différentes provinces dotées d'armées plus ou moins fortes, a pu faire jouer des préférences. Ainsi à la mort de Moulay Ismaïl, le Maroc connut trente années de dissensions, du fait du partage du royaume entre cinq de ses fils[41]. Le patriarcat dynastique, laissant la bride à la compétition des héritiers, est responsable de la prorogation d'un certain type de tribalisme. Des règles plus strictes de dévolution successorale auraient donné moins de jeu aux rivalités tribales, qui ne pouvaient manquer d'être ravivées par l'espérance de porter un prétendant au pouvoir. On peut plaider les avantages d'une absence de règles qui conduit au "jugement de Dieu", par quoi est réaffirmé le charisme et "la sélection du plus apte", mais ce fonctionnalisme serait tout à fait

39) Certains auteurs sur la foi d'une phrase d'Az-Zayyâni pensent qu'alors les Rehamna étaient incorporés au guich alaouite : "Les Rehamna, rivalisant de zèle avec les Abda, remettaient (à Sidi Mohammed b. Abdallah) leurs enfants pour qu'il les prît à son service. Avec des jeunes gens et les tribus du Haouz, le prince créa un corps d'armée". Az-Zayyâni — Et Torjmân al Mo'arib. Trad. Houdas, Le Maroc de 1631 à 1812, Paris, 1886, p. 125. Mais cet argument est bien insuffisant.

40) H.P.J. RENAUD — Les pestes du milieu du XVIII[e] siècle, Hesperis 1939, 4[e] trim. pp. 293 à 319 et Az-Zayyâni, op. cit. p. 83 sq.

41) A notre connaissance il n'y a pas eu avant l'époque moderne, de règlementation de la dévolution du pouvoir chez les Alaouites. Le droit successoral établi par Moulay ech-Chaikh le saadien rappelait la coutume écossaise, connue sous le nom de *tanistly*, d'après laquelle le droit des enfants du mort passe après celui de l'aîné des mâles de la famille (cf. VIOLLET Histoire du Droit Civil français, p. 822). En fait, pour la dynastie saadienne, la transmission de la couronne ne s'est effectuée d'après ces règles, qu'autant que ce droit a été confirmé par une désignation de l'héritier, faite de son vivant, par le souverain régnant. Et les dérogations au droit successoral ainsi fixé ont été nombreuses (SIHM I. Fr. I, p.443 n 1) Cf. La longue lettre de Moulay Ahmed al Mansour le Saadien sur ce problème in SIHM I, Fr. I, p. 442 — AL-OUFRANI — Nozhet al Hadi op. cit. signale p. 118 de la trad. de Houdas, que ces règles n'enpêchaient pas l'assassinat et le bannissement; voir enfin RABINO — Contribution à l'histoire des Saadiens, Arch. Berb. vol. 4, fasc. 1-2, 1920, p. 3.

étranger au contexte politique de la théocratie patriarcale de l'époque, en l'absence d'institution capable de faire respecter des règles ou la volonté du défunt.

La perspective, pour les Rehamna, de recouvrer, par le soutien d'un prétendant, leurs établissements dans le sud du Haouz, leur a fait embrasser le parti qui paraissait le plus facile : celui de Hichâm. On épargnera le lecteur des alliances tournoyantes des Rehamna, avec les prétendants successifs qui vinrent guerroyer sur les bords du Tensift, "mettre la ville et le pays à sac"[42]. Plus que la guerre, c'est la peste encore une fois, qui mit fin aux compétitions royales : au cours du mois de juillet 1799, quatre frères de Moulay Slimane étaient emportés par l'épidémie !

Que conclure de cet épisode, sinon que les Rehamna sont revenus aux mêmes errances, dépossédés de leurs parcours, décimés, et contraints toujours de prendre la solution des armes, n'ayant point d'autre refuge pour survivre. Il serait vain d'examiner s'ils pouvaient envisager d'autres alternatives : le pasteur désarmé n'est qu'un berger, le gardien des moutons des autres, un mouton lui-même en quelque sorte. Bien différent sans doute est le montagnard, qui peut aménager son terroir et le défendre, et même l'irrigateur, habile à dissimuler ses réserves, même s'il est plus démuni devant les levées d'impôts.

L'affaire Cherradia : 1822[43]

La tentative désespérée de Moulay Slimane, pour abattre le prestige du chef de la zaouia Cherradia, El Mehdi b. Mohammed, qui lui portait ombrage, nous est donnée avec beaucoup de détails par Naciri SLAWI[44].

Les Rehamna jouèrent d'abord à cette occasion un rôle de premier plan, mais parfaitement infructueux. Leur caïd Qassem, qui menait la première bataille au profit du souverain, fut tué ; ses partisans rehamna, à qui il avait promis le sac des Cherarda et l'occupation de leurs terres, se débandèrent. Devant la disparition du plus puissant parti, les Cherarda s'enhardirent et firent le Sultan prisonnier, dans la Zaouia, le traitèrent avec beaucoup de respect, et accusèrent les Rehamna d'avoir été la cause de tout ce désordre ; ce n'était donc point une crise dynastique, mais une compétition sur les terres du N'fis. Cependant, Moulay

42) Mathieu de LESSEPS — Notice sur l'Empire du Maroc, Journal des voyages, juillet 1822.

43) CORNICE — Notice sur les Cherarda, op. cit.

44) Kitab El Istiqça, trad. Fumey p. 86.

Slimane mourut, de l'humiliation reçue, dit-on. Il laissait les Cherarda maîtres du terrain, puissants et formidables, ayant confisqué les canons et mortiers de l'armée makhzénienne, au point que les Rehamna n'osaient plus franchir le Tensift vers le sud.

On comprend, après ces victoires et la détention du souverain à sa merci, dans son propre palais, que le Mehdi cherradi vit son prestige et son influence grandir considérablement. "L'audace des Cherarda et l'arrogance de leur chef (ne connurent) plus de bornes"[45]. Ils refusèrent les caïds nommés par le Makhzen, pillèrent leurs maisons et entreprirent de battre la campagne, détroussant les voyageurs et les caravanes.

C'est Moulay Abderrahmane qui mit fin à leurs entreprises, après "sept jours de combats, dans lesquels tous les guich et de nombreuses tribus alentour, dont les Rehamna, furent engagés, après un duel d'artillerie remarqué dans la région. Le Makhzen eut le dessus, et par une habileté courante, le Sultan s'empara d'un grand nombre de Cherarda, qu'il déporta en trois convois, chaînes au cou, vers Rabat, Meknès et Fès.

Les Rehamna, bénéficiaires de la victoire, réoccupèrent en partie le Haouz qu'ils avaient quitté sous Moulay Ismaïl.

La révolte de 1861 - 1862

A partir de 1860, et de plus en plus fortement, la pression des puissances européennes, tant du point de vue commercial et financier, que militaire, mobilise tous les moyens du Makhzen.

Cet effort du Makhzen, pour contenir les actions étrangères, laisse libre cours à la sédition intérieure, pour deux motifs : éloignement des troupes qui seront retenues dans le nord (Tétouan), l'est (Oujda) et la côte, et qui, par suite, ont leurs effectifs réduits dans les garnisons des villes intérieures, accroissement des levées d'impôts, tant pour alimenter le trésor de guerre, que pour payer les dettes extérieures[46] Le Makhzen pouvait-il mobiliser les tribus "turbulentes" pour donner un plus noble objectif à leur agressivité, en déclarant le Jihad ? Il le fit quelques fois[47], mais toujours à la dernière extrémité. Le remède en effet se révélant pire que le mal; à repousser des troupes étrangères,

45) CORNICE — op. cit. p. 47.

46) Germain AYACHE — Aspects de la crise financière au Maroc après l'expédition espagnole de 1860, Revue historique, t. CCXX — Octo. Nov. 1958.

47) Cf. notamment Recueil t. 2 chaabane 1260/17 Août 1844.

les tribus n'espéraient guère de butin, sinon des armes plus perfectionnées en cas de victoire ; et les ressources de l'empire n'auraient pu suffire à apaiser les appétits d'une troupe ainsi armée. Le tragique de la situation du Makhzen au cours du XIX[e] siècle et au début du XX[e], tient au fait qu'il a été confronté aux puissances européennes, alors qu'il n'était pas encore parvenu à liquider et dépasser les séquelles du tribalisme. Tout affaiblissement de l'Etat ne pouvait qu'encourager les séditions, et celles-ci rendaient le Makhzen encore plus faible. Il a fallu l'énergie d'un Moulay al Hassan pour parvenir à faire face partout et retarder, un temps, l'inéluctable. Mais après sa mort, le Makhzen a bien été contraint de baisser les bras, et d'appeler l'étranger à l'aide, pour mettre fin à une anarchie intérieure, dont il était le premier responsable.

En 1860, Mohammed ben Abderrahmane est occupé à lutter contre les Espagnols, qui avaient pris Tétouan. Les Rehamna en profitent et attaquent la ville de Marrakech, dont la garnison avait été réduite :

> "Les arabes Rehamna du Haouz se révoltèrent et assaillirent Marrakech par le souq Khmis, l'envahirent, la pillèrent, dévalisèrent les boutiques et les jardins, assiégèrent les habitants dans la ville; ils coupèrent les arbres autour des murailles pour en faire du bois et moissonnèrent les champs pour s'en approprier les grains. Ils tinrent le siège et paralysèrent la garnison jusqu'à ce que le souverain, ayant terminé la guerre avec les Espagnols et (ayant mis fin aux) troubles civils, se dirigea vers Marrakech"[48].

L'armée du Sultan les défit et les prisons furent trop petites pour contenir les captifs. Après avoir réduits à merci les Rehamna, le souverain "les expropria des terres d'*Ait Sa'áda*, de *Ghwatem* et d'*Al-Oudaya* qui sont parmi les plus fertiles"[49].

On peut dater ces évènements, grâce à une lettre tp expédiée en juin 1862 par le souverain, à son frère Moulay Rachid, relatant la défaite des Rehamna. Lettre qui permet au Sultan de faire état d'une éclatante victoire sur la sédition, masquant ainsi quelque peu la défaite subie à Tétouan.

Ce texte confirme que les Rehamna sont avant 1862 détenteurs de

48) Naciri as SLAWI — Kitâb al Istiqça, t. 9, p. 110 du texte arabe.

49) Quelques rehamna furent déportés dans le Nord du Maroc. On en trouve notamment sur la route de Ksar el-Kebir à Larache (Khmis Aouamra).

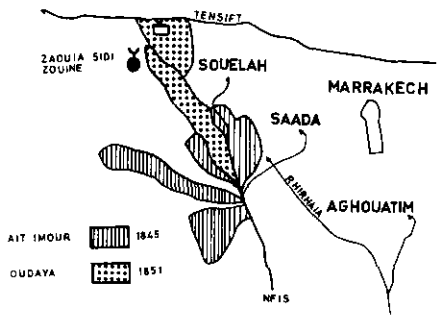
50) Idem. Ibidem. t. 9, pp. 111-112 et aussi Moulay Abderrahmane ben ZIDANE — Ithâf t. III, pp. 479-480, la lettre est datée de dou lhijja 1278.

secteurs dans le N'fis et à Aghouatim. Il est difficile de situer les terres dites "des Oudaya" qui étaient occupées par les Rehamna : l'expression nous paraît plutôt désigner, au-delà de Saada, les terres de Taguenza ou de Souehla, secteurs de la rive gauche du N'fis qui confinent aux Oudaya. On imagine mal en effet que ceux-ci, casés en 1851 par Moulay Abderrahmane b. Hichâm[51], légalement installés et fortement armés — c'est une vraie tribu guich — se soient laissés repousser par les Rehamna, se saisir des terres qu'ainsi ils libéraient. Un point cependant reste obscur : les Rehamna disposaient-ils d'eau d'irrigation ?

Ordinairement dans le Haouz, on désigne les terres du nom de la séguia qui les domine, plutôt qu'en donnant le toponyme. En ce qui concerne la Saada, il y a parfait recouvrement des deux termes et l'incertitude demeure.

On sait grâce à un *dahir* réglementant le partage de ses eaux en mai 1854[52], que les terres d'Aghouatim étaient irriguées, avant l'expulsion des Rehamna, par la séguia Bachia.

SITUATION DES TERRES D'OÙ SONT EXPULSES LES REHAMNA EN 1862



51) Dahir du 6 rabi' 1268 / 30 décembre 1851, cf. Recueil.

52) Le caïd Omar SEKTANI nous a montré, avant sa mort, un dahir khalifien et deux dahirs chérifiens sur le partage des eaux du Rhirhaïa, les circonstances ne nous ont pas permis de les recopier et ses héritiers ne les ont pas retrouvés. Nous avons cependant pris des notes assez précises sur ces trois textes, que nous regrettons de ne pouvoir faire figurer dans le recueil : le Dahir khalifien du 7 rabi' I 1254/J 31 Mai 1838, et Dahir ch. du 5 hijja 1270/m 29 Août 1854 fixaient le partage des eaux du Rhirhaïa en deux parts égales, une pour les Rhirhaïa et une pour les Sektana; le Dahir ch. du 7 chaâban 1270/V 5 mai 1854 donnait à la séguia Bachia le privilège de couler toujours à plein.

Répression des brigandages en 1875 par Moulay al Hassan

Naciri as-SLAWI[53] fait mention de pillages, opérés par les Rehamna, auxquels Moulay al-Hassan a mis fin en 1875 : "Dès que le Sultan eut célébré l'a'id (al Fitr), il se précipita vers Marrakech. Lorsqu'il parvint à proximité de Zaouïa ben Sâsî, entre les pays Rehamna et Zemrane, il fondit sur les Rehamna qui avaient commis des forfaitures et des félonies. Il les écrasa d'un tribut à la limite de leurs disponibilités et distribua entre eux, à leur charge, l'entretien des soldats et des chevaux de l'armée plus qu'ils n'en pouvaient. A tel point que les notables de Marrakech vinrent intercéder en leur faveur auprès du Souverain qui accepta leurs suppliques[54]. Il avait pesé seize jours sur les Rehamna et il rentra à Marrakech le dernier jour de Dou al-qa'ada 1292 (28 Décembre 1875)".

La sédition de 1894

Sous le règne de Moulay al-Hassan, il ne semble pas que les Rehamna aient de nouveau menacé sérieusement l'ordre public et ils ne se font guère connaître dans les documents historiques. Vers 1876 le souverain désigne à leur tête un des leurs, le caïd Abd el Hamid, qui devint le confident de Moulay M'hamed[55], fils aîné du sultan et khalifa à Marrakech. Les relations du khalifa avec le caïd sont telles que celui-ci est nommé Pacha de la ville. Tout donnait à penser que Moulay M'hamed devait succéder à son père et accéder au pouvoir, le khalifat de Marrakech étant considéré comme une quasi vice-royauté. Cela était si entendu que Bou Hmara, qui se soulèvera contre Moulay Abdelaziz dans l'oriental, se faisait passer pour Moulay M'hamed, afin d'augmenter la crédibilité de ses prétentions au trône. On sait qu'à la mort de Moulay al-Hassan (Juin 1894), les choses se passèrent autrement[56]. Ahmed b. Moussa, chambellan au chevet du souverain au moment de son décès, favorisa par une série d'habiles stratagèmes,

53) Istiqça op. cit. texte arabe t - 9 p. 148.

54) Opération très classique manipulée par les deux bouts. Le châtiment de la "juste colère" ne peut prendre fin que grâce à l'intervention d'un tiers. Il faut bien que celui-ci intervienne, sans quoi la victime ne serait même plus utile. En outre, on peut toujours se demander si la population de Marrakech avait un quelconque intérêt à voir le troupeau et le grenier Rehamna épuisés par la soldatesque.

55) Maḥammad.

56) Les récits faits par les voyageurs étrangers (DOUTTE p. 393 sq., ARNAUD, p.91 et 261; HARRYS, p. 87 et repris par DEVERDUN (pp. 540-541) sont passablement embrouillés et ne permettent pas de saisir les raisons profondes de la révolte Rehamna de 1894.

Moulay Abdel 'Aziz, alors mineur, et se fit nommer Grand Vizir, assurant une sorte de "Régence". Pour préparer sa position, profitant de l'indiscipline de quelques soldats Rehamna dans la harka[57], il avait obtenu la disgrâce d'Abdel Hamîd qui, gardant le caïdat des Rehamna, perdait le Pachalik au profit de Ben Daoud puis de Ouida. Les événements se précipitèrent lorsqu'ayant pris la réalité du pouvoir, Ba Hmed élimina le clan des Jama'i et fit le vide autour de Moulay M'hamed. Les Rehamna saisissent que s'ils parviennent à porter au pouvoir le fils aîné de Moulay al-Hassan, qui a la légitimité pour lui, ils pourront consolider leur acquit dans le Haouz. Les intérêts des notables de la tribu, visant à recouvrer le pachalik, rencontrèrent ceux de l'ensemble des contribules qui craignaient leur éviction de la plaine et ne pouvaient manquer d'être alléchés par la perspective du pillage de la ville.

Le jeune souverain Moulay Abdelaziz avait été proclamé à Fès; mais les notables de Marrakech hésitaient à se prononcer, ayant dans leurs murs un prétendant, silencieux certes, mais plus légitime. Toutes les forces dans le Haouz suspendent leur décision. Devant la confusion née du coup de force de Ba Hmed, et la prudence de Moulay M'hamed, chacun retourne dans sa tribu et les caïds conciliabulent pour nouer et dénouer des alliances, délaissant leurs fonctions et quittant même la *harka* en pleine campagne. On sent bien alors comment l'équilibre des pouvoirs et la distribution future de la richesse, dans le Haouz, tient à la juste appréciation des forces réciproques, et en définitive à des considérations presque uniquement militaires. Le fait, que le souverain proclamé à Fès disposait d'un armement supérieur et de conseillers militaires étrangers constituait bien entendu un avantage décisif. Dans le but de prévenir les actions d'Abdelhamid, qui œuvrait pour la proclamation de Moulay M'hamed, le Régent fait enfermer le caïd des Rehamna et bloquer le fils aîné de Moulay al-Hassan dans sa résidence, un peu avant le 20 août 1894[58]. Cinq caïds — un par khoms — sont nommés à la tête des Rehamna qui refusent de les recevoir[59]. Le 12

57) Dans les archives familiales d'"Abdel Hamîd ar-Rahmâni, nous avons trouvé tout au plus des instructions données par le chambellan Moussa b. Ahmed (13 moharrem 1291/lundi 2 mars 1874) pour l'application d'un dahir chérifien concernant le séquestre des maisons et boutiques possédées à Marrakech, dans le quartier Jazoulia, par des Rehamna déserteurs de la harka makhzénienne (cf. Recueil). Mais cette indiscipline ne distinguait nullement les Rehamna, "la désertion était le mal chronique de l'armée marocaine surtout au moment des récoltes". Mac Lean, FO. 99.241 du 22.9.1887.

58) Lettre du 6 octobre 94 de Pellegrin à Monbel, MAEF. t. 180, pp. 18-21 b. citant une lettre expédiée de Marrakech le 30 septembre.

59) Nous traiterons plus loin des problèmes posés par le rapport des caïds et des tribus, l'intention de ce chapitre sur les Rehamna étant surtout de caractériser leurs rapports avec le pouvoir makhzénien sur la scène du Haouz.

septembre au soir, les Rehamna attaquent Marrakech par le nord, à partir de leur quartier de Sidi Ben Abbas, pendant que les Mesfioua, conjurés avec eux, occupent l'Agdal et investissent la ville par le sud. Les caïds nommés par le Makhzen se réfugient dans la qasba.

Les révoltés sont violemment repoussés par la garnison de la Qasba, sous le commandement d'El Ouida, et les villages Rehamna à l'Ouest de Marrakech (Saada, Targa, Mrabtine) sont pillés par les soldats de la ville[60] de leurs animaux et des grains récemment engrangés. Les Rehamna reculent pour se reprendre. Dans les consulats étrangers courait le bruit d'une intelligence entre Moulay M'hamed, prisonnier de fait d'El Ouida, et les Rehamna. Il aurait fait parvenir aux conjurés une lettre, dans laquelle il leur demandait de le délivrer, en contrepartie de quoi, "il aurait pris l'engagement, dans le cas où il accèderait au trône, d'exempter d'impôt et d'obligation militaire pendant quinze ans, les Rehamna et les tribus qui l'auraient aidé"[61]. Après ce coup manqué, il apparut aux Rehamna qu'il leur fallait un chef, pour coordonner leurs actions au lieu de monter au pillage en ordre dispersé. C'est alors qu'apparaît un surprenant personnage, Tahar ben Slimane, dont la destinée éclaire singulièrement la fluidité politique des rapports du Makhzen avec les Rehamna. Tahar était un caïd makhzénien[62], nommé à l'administration des populations du Dra moyen (région de Zagora). Il semble qu'il ait été également en poste à Taza, quelques temps avant. A l'occasion des troubles qui secouèrent tout le pays, les Draoua l'avaient rejeté et vaincu; il était rentré prendre des ordres à Marrakech. Il se trouvait être apparenté à une grande famille rehamna par sa mère, et allié à la plupart des notables de la tribu.

Les bruits les plus divers courent sur son compte dans les Rehamna soixante dix années après[63]. L'opinion rapportée par Arnaud[64] ne

60) Lette n° 18 du 2 octobre 1894 de Pellegrin à Hanoteaux MAEF. t. 180, pp. 33-37.

61) Lettre du 3 septembre 1894, MAEF t. 180, pp. 22-24 b. Les termes de l'accord qui aurait été passé, paraissent peu plausibles dans leur forme, mais il est certain que les Rehamna en auraient tiré d'énormes avantages, s'ils avaient hissé Moulay M'hamed au pouvoir.

62) Pour la commodité de l'exposé appelons provisoirement ici caïd makhzénien, un caïd nommé par le Makhzen à la tête d'une tribu dont il n'est pas issu et qui ne l'a pas choisi.

63) La mémoire de ces événements était encore assez vive chez les Rehamna en 1964, pour que trois notables et un *fqeh* qui n'étaient pas nés lors de ceux-ci, en fassent séparément un exposé détaillé et ému.

64) Louis ARNAUD — Au temps des Mehallas ou le Maroc de 1860 à 1912, Casablanca édit. 1952, p. 101 sq. Son informateur lui a exposé vers 1935, que le Makhzen avait

(suite page suivante)

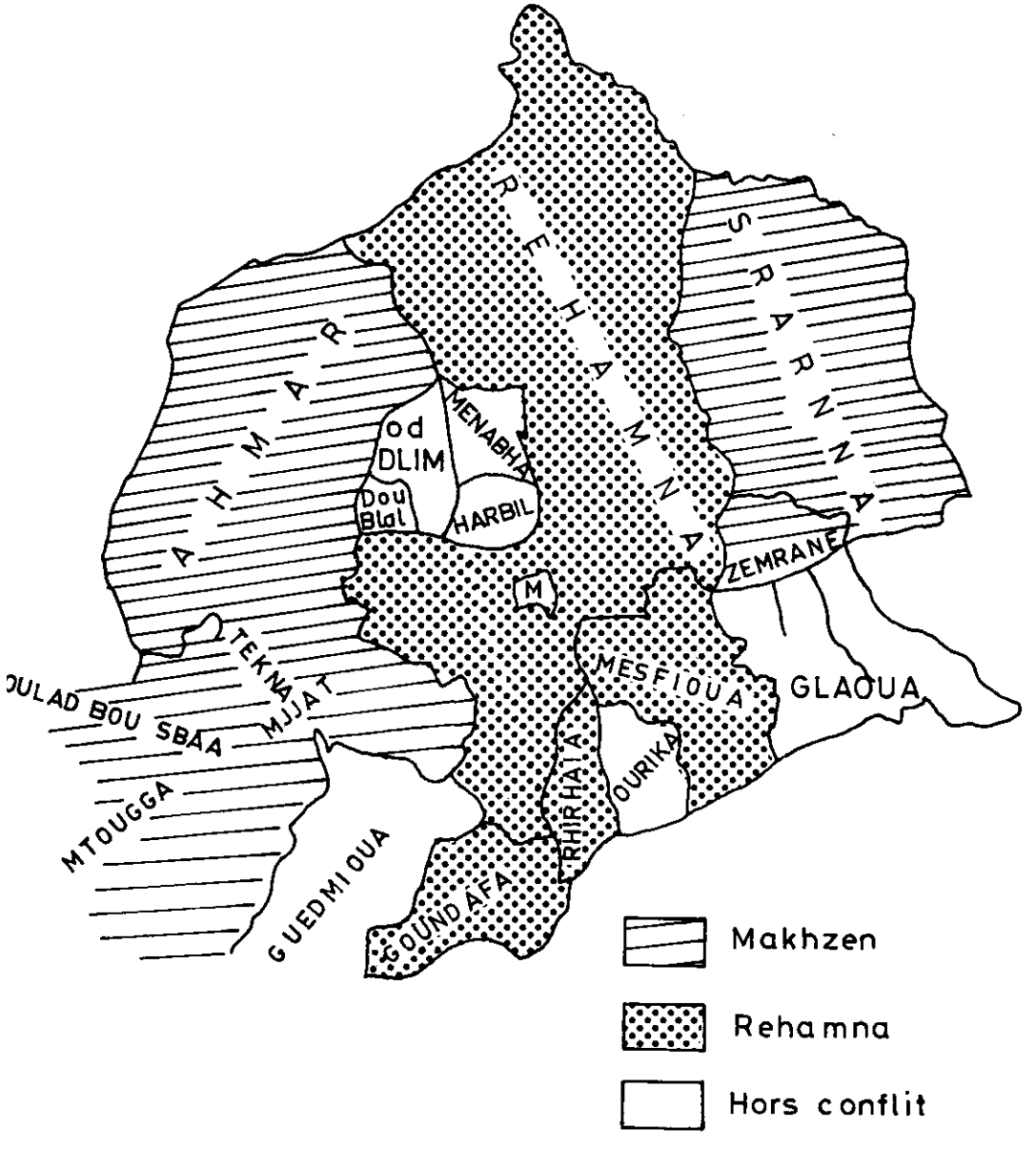
prévaut pas : les interlocuteurs que nous avons interrogés la repoussent, disant qu'elle a été forgée par le Makhzen pour accuser Tahar de trahison et justifier l'épisode de la Zouïa. Certains prétendent qu'il faisait partie des cinq caïds primitivement arrêtés et qu'il avait été libéré par le Makhzen sous conditions. L'important c'est qu'il devint en définitive chef de la révolte, souleva toutes les tribus du Haouz après les avoir pillées, soumises à la volonté de ses armes, et divisa entre eux les représentants du Makhzen à Marrakech. L'itinéraire des opérations, et le système d'alliance, est ce qui nous parait le plus significatif à retenir[65]. D'emblée, les Rehamna s'étaient conjurés avec les Mesfioua et les Goundafa, ce qui prolongeait ou ravivait en somme les antiques *amqón*. Les groupes qui passèrent rapidement de leur côté furent les Oulad Dlim, les Aït Imour et les Oudaya, soit parce que les Rehamna pesèrent d'abord sur eux, soit qu'étant en zone irriguée il n'y avait pas d'évasion possible pour leurs biens. Les groupes coalisés par le Makhzen et qui s'opposèrent jusqu'au bout aux Rehamna et à leurs alliés furent les Tekna, les Sraghna et les Mtougga. La géographie de ce système d'alliance traverse et contredit les clichés traditionnels, répétés par les politologues de l'époque, faisant fond sur les distinctions arabe-berbère et guich-naïba : elle retrouve en fait les territoires de parcours et de semi-nomadisation des Rehamna.

Camps	arabophones	berbérophones	guich-s	naïba-s
Makhzen	Sraghna Tekna Ida ou Blal Ḥarbil Oulad bou Sbaâ Ḥmar	Mtougga	Ida ou Blal Ḥarbil	Sraghna Tekna Oulad bou Sbaa Ḥmar
Reḥamna	Reḥamna Oudaya Oulad Dlim	Aït Imour Mesfioua Goundafa	Oudaya Oulad Dlim	Mesfioua

confié à Tahar une ambassade, pour amener les Rehamna à récipiscence, apprécier leur détermination et le prix qu'ils voulaient mettre à leur apaisement. On lui aurait rempli les poches d'argent pour ajouter au poids de ses arguments. DOUTTE (op. cit. 1905) donne une autre version p. 393 sq.

65) On peut en suivre le détail, jour après jour, grâce à trois sources documentaires indépendantes : la correspondance des Affaires Etrangères françaises (Pellegrin à Mogador, Monbel à Tanger), MAE. Fr. t. 180, 1894 ; la correspondance du Foreign Office anglais (Satow and White) FO. 99/315-332 ; les rapports de la Mission Militaire française (Schlumberger à Marrakech) AMG. Vincennes C 9.

GEOGRAPHIE POLITIQUE DE LA SEDITION DE 1894



Il parait établi par les dépêches consulaires, que les batailles engagées entre les Rehamna et la défense de la ville furent au désavantage des assaillants, à cause de la supériorité en armement du Makhzen, qui disposait de fusils à tir rapide, alors que les Rehamna et leurs alliés n'avaient que des fusils à pierre, se chargeant par le canon. Les troubles durèrent plus d'un an, jusqu'à ce que Ba Hmed décidât d'intervenir. La Mehalla chérifienne obtint aisément la reddition des Rehamna et Tahar Ben Slimane se réfugia dans le sanctuaire de Sidi Ali Ben Brahim. La capture de Tahar eut un retentissement considérable : elle s'effectua dans des conditions qui en firent un événement politique et sociologique majeur, puisqu'il sonna le glas de l'inviolabilité des sanctuaires, et réduisit à néant les garanties séculaires d'immunité, que pouvaient offrir les zaouïa, contre les excès du pouvoir temporel. Ba Hmed somma les santons de lui livrer Tahar. Ils tergiversèrent et finirent par le présenter couvert d'un *selham* censé symboliser la protection du saint. Frêle garantie qui n'arrêta pas la vengeance du Makhzen, malgré les admonestations respectueuses des *chorfa*.

Bastonné presque jusqu'à la mort le 25 janvier 1896, Tahar Ben Slimane est ensuite montré aux foules, dans une cage dont les barreaux étaient faits des canons de fusils pris aux Rehamna. Ceux-ci furent mis à l'amende, après avoir été pillés par les Beni Meskine, les Doukkala et les Sraghna. Tous leurs biens immobiliers et mobiliers à Marrakech furent saisis. Ils furent assujettis à servir en permanence 400 cavaliers, totalement équipés, pour l'armée makhzénienne, ce qui était une autre manière de confisquer, au fur et à mesure de son émergence, leur force armée[66]. Tahar ben Slimane meurt le 2 mai 1897 dans les geôles de Marrakech. Cinq années après, le caïd Abdel Hamid disparaît à son tour[67] et c'est aussi une période nouvelle qui s'ouvre, avec la

66) Sur cette affaire les informations abondent. On peut consulter notamment ARNAUD op. cit. pp. 114-121 ; BEN ZIDANE — Ithâf. op. cit. t. I, pp. 389-391 ; le rapport de Schlumberger AMG. Vincennes C.9 Maroc 665 n° 18 qui commente l'énormité de l'impôt demandé aux Rehamna et à leurs alliés : "il est vrai que le 1er février 1896, le Sultan devra verser les 400.000 $ du premier terme de l'indemnité espagnole" ; Leriche écrit le 10 Avril 1896 à Bourgeois (Mogador à Tanger, MAE Fr. t.180, pp. 66-69 b) : "un coup dont les Rehamna auront du mal à se relever et dont le commerce étranger souffrira aussi fortement car ils sont ceux dont les productions alimentent principalement le commerce étranger" (laine). Cf. les lettres chérifiennes du Recueil concernant les impôts et les saisies : 17 rajeb 1313 / 3 janvier 1896; 19 rajeb 1313 / 5 janvier 1896; 14 choual 1313/ 29 mars 1896; enfin lettre de Taïeb al-Goundafi à son frère Brahim relatant la reddition Rehamna (11chabbane 1313/ 27 janvier 1896).

67) Le 13 octobre 1902 d'après DOUTTE (1905) op. cit. p. 303. Les prisionniers Rehamna détenus dans l'île de Mogador sont libérés les 16 et 17 avril 1902 d'après Madden (Mogador) à Nicolson (Tanger), lettre du 17 avril 1902. FO. 174/275 n° 4.

montée des grands caïds makhzéniens et, chez les Rehamna, le caïdat d'al 'Ayyâdi[68].

Les Rehamna et la rébellion permanente aux XIX^e siècle

Le caractère répétitif des dissidences rehamna mérite d'être expliqué, si l'on ne veut pas risquer de tomber dans l'imagerie classique, attribuant à la "nature" des Rehamna, ou à leur "psychologie de base", qui leur viendrait de leur passé nomade, leur attitude de fronde quasi permanente.

D'abord on peut se demander quels étaient les rapports des Rehamna entre eux à propos de la dissidence ? Etaient-ce des mouvements spontanés, prenant le groupe en masse, ou bien y avait-il des catégories d'attitudes différentes ? La position systématique du Makhzen, comme tout système de pouvoir, est de dire que la rébellion n'était déclenchée que par quelques activistes, des "scélérats" (*aṣ-ṣusâd*), au milieu de populations honnêtes et laborieuses, qui ne s'occupaient que de leurs cultures et de leurs troupeaux[69]. Il est admis que dès leur établissement dans la région, les Rehamna ont constitué leur habiat

établissement dans la région, les Rehamna ont constitué leur habitat principal dans le Ouidane et sur les bords du N'fis, pour y pratiquer une céréaliculture d'agriculteurs. L'habitat secondaire, l'*'azib*, étant situé au gré des saisons, soit en alpage, soit dans la Bahira, voire dans la Gaada, sur la rive gauche de l'Oum er-Rbia. Les traditions orales, le système de parenté et les noms de villages confirment l'existence d'un rythme binaire ou ternaire dans l'occupation de l'espace. Les déplacements d'ailleurs ne se limitent pas aux territoires rehamna, des pactes pastoraux ayant été passés avec les Doukkala du Sahel.

Le déplacement des troupeaux nécessite au préalable une préparation politique et diplomatique, que seuls des notables désignés, capables de recevoir et d'être reçus, peuvent assurer, comme ils sont les seuls également à pouvoir garantir la sécurité du voyage et de l'établissement dans le pays hôte. L'émergence d'une chefferie chez les rehamna, des probablement bien antérieure à leur montée du Sahara, et l'on ne voit pas ce qui aurait pu tempérer une distinction de plus en plus accusée, entre les notables protecteurs, propriétaires des plus grands troupeaux, et les contribules agriculteurs-éleveurs, moins fortunés et souvent associés ou bergers. Le prélèvement du surplus, produit par le moyen

68) En 1906-1907, les Rehamna participèrent au mouvement hafdiste mais dans un contexte bien différent, plus caïdal et makhzénien que tribal et que nous évoquerons plus loin.

69) Sur la terminologie makhzénienne de la dissidence et de la paix, cf. Recueil, textes du 20 safar 1276/ 18 septembre 1859 ; 23 choual 1321/ 12 janvier 1904.

de l'association d'élevage (*ras el-ma, rebba'á)* ou agricole *(khamessa, charka),* et dans un cadre utilisant à la fois l'idéologie patriarcale et la fiction tribale, assurait une forte intégration. Les deux évènements importants furent, l'éviction des Rehamna de leur habitat principal, dans le Haouz, à l'ouest de Marrakech, et leur assujettissement à l'impôt. Celui-ci frappe directement et sans masque le producteur, au contraire du prélèvement de la rente foncière ou de la rente du troupeau, qui parait être dans la "nature des choses" et le salaire d'une obligation réciproque. Le Makhzen avait, à la fin du XIX[e] siècle, peu de justifications à fournir, pour imposer de si lourds versements, sinon la dette de guerre à la suite de la défaîte de Tétouan, qu'il estimait peu judicieux d'exposer. Il était loin aussi de pouvoir donner les contreparties et de rendre les services assurés par les notables. Seule la force, la force brutale, en définitive le fait du prince, pouvait amener les tribus à payer un impôt supplémentaire, ou parallèle, aux taxes canoniques *('achour, zakat).*

A l'occasion de la perception des impôts, le Makhzen entrait en compétition avec les notables de la tribu, car ceux-ci connaissaient la limite à ne pas dépasser dans le prélèvement du surplus produit par leurs contribules[70] Chargés eux-mêmes de réunir les sommes, ils n'avaient en définitive qu'une alternative : réduire leur propre prélèvement ou l'obtenir par la violence sur les tribus voisines. Amputés de leurs territoires fertiles, et par suite déracinés et errants, assujettis à un impôt de plus en plus lourd alors qu'ils étaient encore équipés pour la razzia (chevaux), les Rehamna ont trouvé aisément le chemin de la dissidence et tardé à supporter un caïd makhzénien

L'organisation de l'espace chez les Rehamna

Le genre de vie que les Rehamna ont mene de 1822 a 1912, n'a pas développé chez eux des rapports étroits avec le sol. Ces groupes de pasteurs armés et conjurés, ne pouvaient résister qu'en fondant leurs rapports sur le groupe, et non sur l'espace ; d'où une pratique visant à une emprise physique, sur les frontières d'un territoire aussi vaste que possible, mais au sein duquel, les mouvements étaient peu ordonnés.

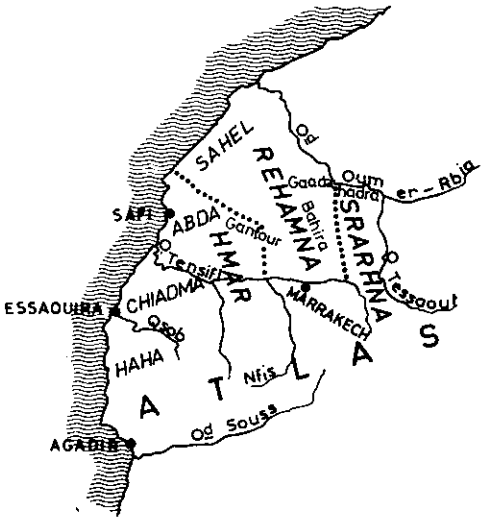
70) Un caïd des Rehamna me confiait un jour à propos du crédit agricole : "Le Makhzen ne sait jamais très bien qui a besoin d'aide, ni quand on peut demander de rembourser un prêt. L'Etat juge par rapport à lui-même, à ses besoins propres, par rapport au rythme administratif, des grâces et des disgrâces, des bilans annuels de la comptabilité. Nous, les caïds issus de la tribu, nous savons !" Et il ajoutait en riant : "même quand il faut ouvrir libéralement nos propres *matmoras*... avant que la misère ne pousse les gens à venir les ouvrir eux-mêmes". C'était en 1957. Mais cette réflexion vaut pour avant... et après.

En 1942 encore, le caïd des Rehamna refuse au contrôleur du Tertib de procéder à un découpage territorial des Rehamna :

> "Il n'a pratiquement jamais été possible d'établir des limites géographiques entre les fractions. L'enchevêtrement dans l'espace de celles-ci est très grand, certains douars sont distants de quarante kilomètres de l'habitation du cheikh et il ne peut être question de détacher tel village de l'administration de l'un, pour le confier à un autre qui réside à proximité"[71].

Le pastoralisme favorise une occupation errante de l'espace ou l'impose.

La transhumance Rehamna est établie sur deux axes : l'un nord-sud intéresse le Haouz, l'autre est-ouest lui est extérieur, mais n'y a pas moins des effets indirects. Le mouvement méridien entre l'Atlas (été), la Bahira (hiver), et la Gaada (printemps), est articulé avec un mouvement parallèle de la Gaada (printemps) vers le Sahel des Doukkala (été). Les mouvements de bétail n'intéressent pas seulement les troupeaux rehamna mais, bien entendu, leurs troupeaux augmentés de ceux de leurs hôtes. Ceux-ci participent aussi à d'autres échanges et, de proche en proche, on découvre que ces flux et reflux sont solidaires de mouvances plus générales ; seul l'Oum er-Rbia semble constituer une frontière relativement infranchissable, dans le sud-ouest du Maroc.



71) Marodon, 1942. Ministère des Finances, Rapports de Tertib.

Sur la rive gauche de l'Oum er-Rbia existent, entre les reliefs appalachiens des Skhour et le fleuve, deux cuvettes : la Ga'ada, chez les Rehamna, et la Hadra, chez les Sraghna, considérées comme de riches pâturages de printemps. Ces deux termes *qa'da* et *ḥaḍra*, utilisés souvent ailleurs au Maroc[72], donnent une idée de station, de séjour, de présence durable, relativement bien entendu à l'errance pastorale, à laquelle contraignent les autres "parcours". En quelque sorte, ils font pendants aux *agdal* de l'Atlas et au *sahel* côtier. L'errance n'est pas quelconque, elle a ses stations et ses parcours. Plus on descend dans le détail, plus apparaît la complexité du cycle pastoral, fait de lentes avancées au pas des troupeaux, puis de longs arrêts sur les pâturages plus riches. Ce rythme saccadé, s'il respecte largement la succession des saisons et des grands initéraires, ne manque pas cependant d'être modifié par les aléas climatiques, les surprises de la pluviométrie.

L'espace est loin d'être homogène, les pâturages ne sont pas tous de même valeur. A un instant donné certains sont plus riches que d'autres et peuvent supporter une charge d'animaux plus grande. Mais cette hiérarchie des parcours est sans cesse remaniée, de semaines en semaines[73]. Le pasteur vise à être instantanément partout, et le premier, là où l'herbe est la plus abondante. S'il est loin d'un riche pâturage, il arrivera trop tard, il ne prendra pas le risque de s'y rendre : le déplacement consomme des frais de relations et la graisse des moutons. Pour accéder rapidement aux meilleurs pâturages il faut être partout, au moins en plusieurs refuges, bien situés et avoir plusieurs troupeaux, s'informer et donner des ordres. Le grand pasteur vivait à cheval et faisait sans cesse la tournée des bergers et des marchés : celui-là pouvait accroître son troupeau. La vaine pâture n'est pas un partage égalitaire de l'herbe entre des contribules, c'est une compétition entre des éleveurs qui augmentent sans cesse leur mise, c'est-à-dire le nombre de têtes de bétail. Quand on évoque devant un pasteur la question de la surcharge du pâturage, il fait observer que les moutons qu'il pourrait retirer de son troupeau, pour laisser aux autres davantage d'herbe, seraient remplacés par ceux d'un autre pasteur. L'accroissement de l'effectif du bétail, que seule une sécheresse ou une épidémie fléchit, rend la compétition de plus en plus vive, la rotation de plus en plus stricte.

Le pastoralisme n'est pas une divagation sans règles, un vagabondage irrationnel; c'est une stricte circulation, une rigoureuse économie

72) Et notamment au Sahara occidental, cf. Vincent MONTEIL — Notes sur les Tekna, IHEM, notes et documents III, Paris, 1948, p. 28.

73) Le marché hebdomadaire est évidemment l'occasion majeure d'échanges d'informations sur les pâturages, mais ce n'est pas la seule.

du prélèvement d'herbe, du pas des troupeaux, des prix des marchés et des rapports sociaux. Toute erreur d'appréciation, toute faiblesse de capital à un moment décisif, en période difficile et de disette, accentue la différenciation sociale et ravale les pasteurs les plus fragiles au rang d'associés ou de bergers. Cette société, si elle est segmentaire par ses lignages, n'est pas moins stratifiée que les autres. Son idéologie proclame l'égalité lignagère, mais sa pratique reconnaît l'existence de notabilités et la domination des associés et métayers. Rien de moins "collectiviste" que la tribu pastorale, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Aujourd'hui les grands éleveurs rehamna sont équipés de camions, avec lesquels ils transportent leurs troupeaux, de pâturages en pâturages, évitant de perdre du temps — et de la viande — dans les parcours maigres, abandonnés aux petits éleveurs fixés dans les villages. Mais les stratégies pastorales demeurent; les compétitions s'avivent en investissant toujours davantage dans les moyens de transport et dans la sphère socio-politique, par l'accès de la famille proche ou étendue aux postes pouvant donner des avantages décisifs : gendarmerie, eaux et forêts, caïdat, etc...

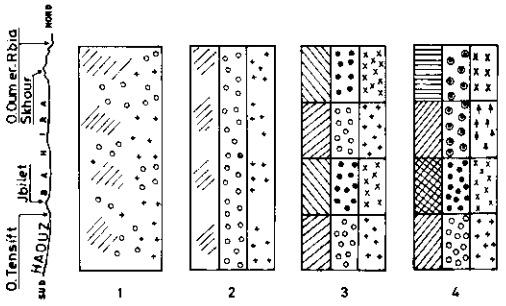
On comprend que tout événement qui touche à la restriction des parcours et des déplacements, ou au prélèvement du surplus de production, ait immédiatement de sensibles effets. N'investissant que dans le mobilier vivant, le pastoralisme est fragile, l'accumulation du travail est sans cesse menacée de dissipation et de liquidation totale. Et ce n'est pas par poésie, ou par atavisme, que les pasteurs sont parfois confinés à l'élevage; dès qu'ils le peuvent, ils tentent d'accéder aux terres de labours et aux cultures, y établissant d'emblée leur habitat principal. La sédentarisation des nomades est un phénomène constant, chaque fois qu'ils peuvent atteindre des ressources sédentaires. Le nomadisme des hommes n'est que l'effet du nomadisme des ressources[74]. Trop souvent les "politiques de sédentarisation" agissent par répression, au moyen du châtiment des comportements extrêmes des nomades et ont pour conséquence de restreindre leur espace et leur liberté de circulation. Cela ne peut qu'exacerber la violence, aux frontières dans lesquelles ils sont confinés. La comparaison entre l'évolution du genre de vie des Aït Imour et des Oudaya d'une part, et celle des Rehamna d'autre part, est éloquente. La politique menée par Moulay Abderrahmane a été très habile pour les Aït Imour (lotissement en irrigué, accès aux parcours du Tiourar); moins complète, mais stabilisatrice

74) Nous ne voulons pas minimiser la rigidité des habitudes acquises, mais il ne faut pas non plus les tenir pour inchangeables et éternelles. Dans un groupe, d'ailleurs, il y a des différences d'attitudes qui s'accentuent lorsque de nouvelles possibilités apparaissent.

un temps, pour les Rehamna, celle de son successeur Mohammed b. Abderrahmane a été décevante pour ces derniers : elle ne pouvait que les rejeter dans un nomadisme primitif et anachronique, qui donna ensuite toutes les bonnes et les mauvaises raisons au Makhzen, de les livrer à la féroce répression de ses troupes.

Ainsi les Rehamna, sans cesse refoulés du Haouz, y sont revenus maintes fois au cours du siècle dernier et ne sont parvenus à se maintenir vraiment, que dans le Ouidane où tous les groupes sont représentés. Les expulsions, les "cantonnements" au nord du Tensift, libéraient dans le Haouz des territores, qui ont été accordés à des tribus déplacées, et aux caïds makhzéniens que les souverains plaçaient à la tête des Rehamna, transformant les territoires de parcours du Haouz en terres d'apanages (grane)[75], à l'usage des serviteurs du Makhzen, donc de statut infiniment précaire.

Entre le Ouidane - Jnanat - Targa... dans la banlieue immédiate de Marrakech et la Gaada où les groupes étaient mêlés au printemps, l'espace rehamni a été progressivement découpé comme en beaucoup d'autres régions au Maroc : d'abord par une division longitudinale de longues bandes contigües, affectées aux différents grands groupes, de manière à ce que chacun d'eux puisse disposer des zones complémentaires; ensuite par un partage des bandes en autant de segments que de sous-groupes, multipliés par le nombre de zones considérées comme complémentaires (généralement deux ou trois). Chaque sous-groupe occupant deux ou trois segments en alternance.



75) *Gran*, au Haouz, grandes parcelles de céréaliculture appartenant aux notables, et cultivées au moyen de la corvée sous le régime caïdal. Etymologiquement, vient du berb. *gru*, ramasser, couper, récolter, cf. E. DESTAING 1940 n° 2057 p. 263; à rapprocher de *tamegra*, la moisson et *imegran* les petites faucilles, E. LAOUST, Mots et Ch. Berb. op. cit. pp. 351 et 355. Lexicographiquement le mot est centré sur la récolte, presque sur la cueillette, et non sur la culture; et renforce l'idée de précarité, de prise sur le tas. Le caïd ne connaît de ces terres-là que le résultat de la récolte : jeton de présence du poste politique.

Progressivement le développement de l'agriculture, c'est-à-dire de l'intensification de l'exploitation du territoire imposée par la restriction des parcours, a fortement modifié ce découpage. Dans un ordre géographique défini par les établissements antérieurs et les facilités de labours, la céréaliculture a occupé des plages de plus en plus larges dans la Bahira, sédentarisant d'abord les lignages de médiocre richesse, au point qu'il est difficile de retrouver aujourd'hui une correspondance rigoureuse entre les territoires et les filiations.

Quelques chiffres extraits du Tertib illustrent cette évolution de la restriction des espaces offerts aux parcours, la disparition des chèvres consécutive à celle du jujubier et la densification de l'occupation humaine.

Rehamna-sud : 200.000 ha

	1936	1952	1961	
Céréaliculture	**20**	42	71	**Ha**
Caprins	**43**	21	2	
Ovins	**165**	152	108	**Têtes**
Bovins	**21**	7	12	
Population	**50**	55	62	71
Hab/km²	**25**	27	31	35

Sources : Tertib et Recensements de la population.
Unités : milliers.

Découpage ethnique des Rehamna

La segmentation des Rehamna est confuse et par suite mal connue. Elle a tant varié à la suite des vicissitudes du groupe qu'il est difficile, peut-être impossible, de parvenir à établir des correspondances entre les entités citées par différents observateurs, même à quelques mois d'intervalle, ni entre les segmentations déclarées par des membres actuels des Rehamna. Nous avons passé des heures et des jours sans parvenir à saisir vraiment la dynamique du système segmentaire rehamni. Il faut conclure de tout cela, que nos méthodes n'étaient pas adaptées à la perception d'un mouvement administratif sans cesse perturbé par des interventions extérieures (Makhzen), dans un corps

politique très largement dégagé du respect de la filiation biologique. Le "découpage" des Rehamna, en fait, s'est exécuté dans les *bniqa* makhzéniennes et sous les tentes caïdales, affectant des caïds et des chioukh, *intuitu personae*, à la perception de l'impôt et au commandement de groupes et sous-groupes définis sur l'heure, à partir d'amalgames ou de divisions en rapport avec le poids politique du fonctionnaire.

Les groupes étant mobiles, infiniment sécables, mêlés dans leurs stations territoriales, il eût fallu, pour en garder trace, un enregistrement instantané répété. La mémoire que les Rehamna actuels en ont, quand elle n'est pas imprécise, fait abstraction de beaucoup d'évolutions, ou fixe tel moment impossible à dater exactement. Lorsqu'on rapproche ces déclarations, des observations faites par des voyageurs ou des administrateurs, on voit bien réapparaître et durer certains noms de groupes et sous-groupes, mais leur contenu échappe. Jacques BERQUE nous avait prévenu[76]. Il ne suffit pas de se garder de la fiction biologique, la tribu est aussi en dehors de la fiction administrative. C'est un corps politique au sein duquel sans cesse s'élaborent des pouvoirs et des contre-pouvoirs. L'Etat qui se veut détenteur du monopole du pouvoir au sein de la tribu, est contraint d'imposer sa classification[77] administrative et fiscale, ne serait-ce que pour la comprendre et agir. Ce qu'il enregistre n'est que la formalisation des rapports établis, entre son pouvoir et les pouvoirs qu se révèlent dans la tribu en sa présence. La vertu de l'écrit, le goût pour l'équilibre des parties dans un tableau bien présenté et l'idée que les administrateurs ont de la tribu font le reste. La meilleure preuve de ceci, est le découpage systématique des tribus en cinq khoms fiscaux, imposés de sommes égales. Pour répartir également les charges entre les différents foyers, la tribu était contrainte de redécouper ses segments.

Voici par exemple le découpage déclaré par le caïd Si Mehdi b. Madani en 1908[78], indiquant le nombre de cavaliers que doit fournir chaque fraction et qui par suite est indicateur du poids démographique relatif de chacune :

76) Qu'est-ce qu'une tribu...

77) Trop fameux "Tableaux de Commandement" des fiches de tribu dans lesquels on retrouve sans cesse les quatre *arbá*, cinq *khoms* et les onze *ifasen* des découpages fiscaux du Makhzen.

78) D'après le Capitaine COTTONEST, Archives de Vincennes.

1 — **Caïdat d'El-'Ayyadi** (214 cavaliers)

Oulad Slama ben Hassana (90)
Sellam Od Zeroual (40)
2 fractions Oulad Boubker (72)
Sellam el Arab (12)
Fraction Arib des Oulad Boubker
Zaouia Oulad Grane et Oulad Zebana
Mrabtine, Mehamdia, Zaouia Jahida, Zaouia Mkarif.

2 — **Caïdat de Mohammed b. Zadi** (50 cavaliers)

Sellam Od. Zeroual

3 — **Caïdat de Abdeslam b. Taïbi al Barbouchi** (27 cavaliers)

Deux fractions Brabisch

4 — **Caïdat de M'barek b. Taïbi al Barbouchi** (49 cavaliers)

Une fraction Berbich (13)
Une fraction Od. Boubker (36)

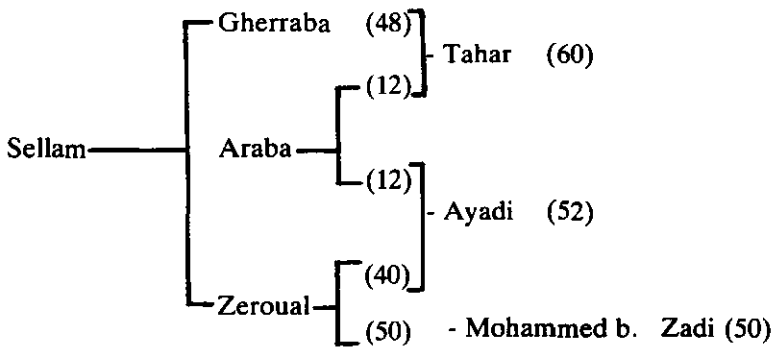
5 — **Caïdat de Tahar b. el Adham** (60 cavaliers)

Sellam al Gherraba (48)
Sellam al Arab (12)

La tribu des Rehamna était tenue à fournir 400 cavaliers".

Un examen même superficiel de ce tableau, montre que les Oulad Boubker sont divisés en trois tiers, dont deux placés dans le caïdat al Ayyadi et un sous celui de M'barek, ceci pour des raisons territoriales. Par contre les Brabich sont également divisés en trois tiers, avec affectation de deux d'entre eux à Abdeslam et le troisième à son frère pour des raisons politiques.

Quant aux Sellam, le jeu du découpage est encore plus complexe :



Le rythme ternaire qui apparaît souvent dans le découpage des Rehamna exprime le partage ternaire de l'espace : *haouzia, bouria, jeblia*, c'est-à-dire haouzienne, campagnarde[79] et montagnarde ; mais il ne faut pas le suivre à la lettre, car il s'agit souvent de l'habitat déclaré d'origine et non d'un habitat permanent vrai. Quant à la distinction *'arab-gharab* chez les Yggout et les Sellam, elle est pour nous énigmatique[80].

En conclusion, sur ce rapide survol de l'histoire des Rehamna jusqu'à la veille de la domination caïdale makhzénienne, on rappellera son évolution tout à fait inverse de celle des Aït Imour. Alors que ces derniers après tant d'exactions en pillages, ont été casés en terres irriguées et s'y sont enracinés, les Rehamna quasi-guich à l'origine, ont été amenés au Haouz, puis refoulés et contraints à la révolte permanente.

79) Avec le sens aussi d'occupation d'un territoire non irrigué.

80) En arabe la graphie distingue ces deux mots par la présence ou l'absence d'un point sur la première lettre. Un grand nombre d'explications fantaisistes sont données pour expliquer cette énigme. La plus présentable se rapporte à une opposition entre des anciens sédentaires vivant dans des maisons (berb. *agrab* : murs d'enceinte, maison) et des immigrés nomades (*'arab* a ce sens souvent dans le Haouz) ; on remarquera le plaisant jeu d'opposition structural, les Yggout étant sans conteste d'origine berbère (Sous extrême), et les Sellam des arabes du Sahara occidental. On a alors : AA, AB, BA et BB.

3. LES DEPORTEES

a — Les Aït Imour[1] : de la siba au métayage

Voici une tribu, ou plutôt un groupe résiduel, portant l'ethnique d'une ancienne tribu du Maroc central, au sujet de laquelle on peut dire que l'appellation *guich* n'est ni contrôlée, ni significative, car elle dissimule deux siècles de révoltes pratiquement ininterrompues puis son écrasement militaire et politique définitif, sa dispersion et enfin son casement comme métayers du Makhzen à Marrakech.

La siba sanhaja du Maroc central[2]

On ne connaît pas les Aït Imour avant les années 1670; ils sont alors établis autour des sources de la Moulouya. Un document hagiographique[3] les fait descendre d'un certain Imour, fils de Midoul, fils de Jalout (= Goliath) originaire de Marrakech. Mais l'ethnique renvoie plus prosaïquement, à la formation d'un groupe mêlé à partir d'un pacte (*amûr*)[4]; les Aït Imour ne seraient en somme que "ceux de l'alliance, de la fédération".

1) Aït Imour. On trouve indifféremment dans les textes arabes : *ayt imur, imur, immur, yummur*. Dans le parler actuel sur les rives du N'fis, on dit : *ayt imur*.

2) On dispose sur cet épisode d'une copie partielle d'un manuscrit de 4 pages attribuées au chaïkh Si Ahmed ben Nacer de Tamgrout. Ce document écrit probablement par un petit lettré du Haut Atlas central, dans une très mauvaise langue, a été publié par REYNIERS, traduit et commenté par de la CHAPELLE dans les Archives Marocaines, vol. XXVIII, Paris, 1931.

3) Document recueilli et traduit par HENRY (A.I. Assoul) vers 1936 et publié par Saïd GUENNOUN — La haute Moulouya, Renseignements coloniaux n° 10-11 suppl. au Bull. Afr. Fr., Oct. Nov. 1939, p. 217 B.

4) *Amûr*, bâton, flèche, lance, arme, protection, pacte, promesse, voir Emile LAOUST-Contribution toponymie op. cit. n° 552; idem — Pêcheurs berbères du Sous, Hesperis III. 1923, p. 257 — D'après une enquête personnelle en pays imazighen (Beni Mguild), des étrangers à une tribu peuvent se voir reconnaître la protection et la communalisation (contraire de l'excommunication) en faisant un pacte d'*amûr* avec un chef de tente qui l'accepte. Il reste libre en toute chose, sauf en ce qui concerne la défense et la guerre pour lesquelles il doit se solidariser avec le chef de tente. La formalisation du pacte est faite soit par un sacrifice — forme considérée comme récente — soit par l'échange de *rezza* ou de *belgha* — forme considérée comme ancienne. Geroges MARCY — Le droit coutumier Zemmôur, Alger 1949, p.19, 195-197 et note 54; Robert ASPINION — Contribution à l'étude du droit coutumier berbère marocain (Zayan) Casablanca, 1946, pp. 66, 93, 97 — Chez les Aït Atta et Aït Izdeg, *amur* pluriel *imurn*, H. MERCIER, Rabat, 1937 — 2e partie p. 299. *mur* pluriel *imurr* LOUBIGNAC — Zaïan et Aït Sgougou, Paris, 1924, p. 566.

On sait en effet que des Sanhaja attirés dans le Haouz par la politique du makhzen almohade ont été battus, dispersés et refoulés vers 1269, lors de la prise de Marrakech par les Mérinides; ils assuraient encore des postes de garde vers 1340[5]. Quoiqu'il en soit, après le sac de la Zaouïa de Dila, par Moulay Rachid en 1668[6], on compte les Aït Imour parmi les tribus sanhaja du Maroc central qui entrent en rébellion contre le pouvoir central, refusent de payer l'impôt, massacrent les envoyés de Moulay Isma'il en 1674 et se réfugient dans la montagne[7]. Poursuivis et battus une première fois par le souverain, ils descendent en force dans le Tadla et le Saïs et refoulent les armées makhzéniennes jusque dans leurs retranchements à Fès, Meknès et Salé. Pour rétablir la situation, Moulay Isma'il doit intervenir de sa personne, soutenu par le guich Oudaya[8]. C'est alors que se forme, sous l'égide du makhzen alaouite, la confédération politique des Aït Yafelmane, groupant une douzaine de tribus[9], dont les Aït Imour, pour contrebalancer les plus irréductibles tribus sanhaja qui se confédéraient en Aït Atta[10].

En 1683, les Aït Imour battus par le Pacha Msahel, se rangent du côté de Moulay Isma'il et s'opposent aux Aït Séri; il fallut quatre campagnes en dix ans à Moulay Isma'il pour venir à bout de cette rébellion. En 1693, Naciri Es-Slawi avance que "le sultan (Moulay Isma'il) n'avait laissé à aucune tribu du Maroc ni armes, ni chevaux. Seuls en possédaient les 'Abid, les Oudaya, les Aït Imour et les Rifains qui faisaient la guerre sainte à Ceuta"[11]. En fait il s'agit là certainement plutôt d'une intention de Moulay Isma'il, que d'un résultat. A la suite des remontrances voilées des Ulama, et en particulier du cheikh al Hasan al-Yûsî, craignant de voir le pays désarmé et incapable d'être

5) Ibn FADL-ALLAH AL'UMARI — Masâlik al-absâr fi-Mamâlik al-ansâr, trad. partielle par Gaudefroy-Denombynes, Paris, 1927, p. 185.

6) ES SLAWI - pp. 48-49.

7) MOUETTE - pp. 78-79.

8) ES SLAWI — p. 49, ZAYYANI, p. 27, MOUETTE pp. 107-108, 110 — Qadiri, Nachr al Mathani, tr. Michaux Bellaire in Arch. Maroc XXIV, p. 260.

9) Aït Morghad, A. Hadidou, A. Izdeg, A. 'Aïsa, A. Yahya, A.'Ayyach, A. Wafella, Sebbah, Oulad Khawa, Aït Saghrouchen, Gerwan, A. Imour.

10) CANAVY — Les régions du Haut Guir et de l'oued Haiber, in Bull. Af. Fr. suppl. Rens. Colon. 1908, p. 132. Sur le rôle joué par la Zaouia de Tamesloht lors de la fédération politique des Aït Atta, lire Georges SPILLMANN — Districts et tribus de la Haute Vallée du DRA. BSGM 1928, p. 61 n 2.

11) Naciri As-Slawi, t. 7 du texte arabe p. 81.

défendu spontanément par les populations où qu'elles se trouvent, il semble bien que Moulay Isma'il n'ait pas pris de dahir interdisant la détention d'armes et de chevaux par les tribus[12]. Quoiqu'il en soit, l'intention qu'il en avait ou qui lui a été prêtée, est significative d'une interrogation sur les avantages et les inconvénients de l'existence d'un espace politique désarmé autour du Makhzen. Il y a là historiquement, à noter une évolution vers la détention d'un monopole de la violence par le pouvoir central, dont Max Weber a fait l'une des caractéristiques de l'Etat moderne. Parmi les tribus, qu'il faut bien déclarer "guich" ici, se trouvent déjà deux tribus qui auront à voisiner sur les rives du N'fis : les Aït Imour et les Oudaya.

Ce serait donc en 1693 que Moulay Isma'il incorpore les Aït Imour dans son guich, en raison des services rendus lors de la dernière campagne contre les Aït Seri[13] et les installe au nord d'Aghbala. Mais le détail de l'affaire n'est pas clair : il semble qu'ils aient pris le parti du Makhzen après la défaite de 1683 contre les Idrasen, avec l'arrière pensée cependant de ne pas prendre les armes contre leurs anciens alliés Séri, au point qu'ils en vinrent après 1693 à assassiner leur caïd, Ali ou Barka qui les avait entraînés dans la soumission. De nouveau battus par les armées du Makhzen, ils sont déportés dans la plaine du Tadla, chargés de la garde des forteresses et ne font plus parler d'eux jusqu'à la mort de Moulay Isma'il (1727).

Turbulente tribu

Les règnes d'Ahmed ed Dahbi et de Moulay Abdallah ouvrent une période très troublée par la compétition entre les fils de Moulay Isma'il. En 1729-1730, les Aït Imour reprennent vivement leurs distances avec le pouvoir central, mettent au pillage les réserves du Makhzen et se font connaître par ce que l'on a coutume d'appeler le brigandage, à travers la plaine du Tadla[14].

Mais comme le prophétisait Sidi Boubeker le chantre Zaïan :

12) Abou Abdallah AKANSUS-JAÏS RAMRAM.

Naciri As Slawi, t. 7 du t. arabe p. 81-82.

Faut-il voir ici une réplique aux tracas endurcis par AL YOUSSI lorsque Moulay Ima'il lui imposait d'habiter la capitale — Jacques BERQUE - AL YOUSSI, 1958, p. 58 et n° 30.

13) Zayyani, pp. 44-45 — Slawi, p. 105-107 et 109.

14) Zayyani, pp. 46 et 69.

"O loup de ce pays ! Le chasseur est tombé sur toi.
O toi qui mangeais les moutons du monde !".

Sidi Mohammed ben Abdallah, pour remettre de l'ordre dans l'empire, commence (1758) par exiler les Aït Imour dans les environs de Meknès[15]. Ils s'y montrent assez turbulents pour être déportés (en 1765) un peu plus loin, exactement sur le Jbel Selfate, dans l'Oulja Touila de l'Azaghar, entre le Sebou et le Jbel Zerhoun, car ils s'étaient faits à Meknès une réputation de brigands. En 1783, poussés par un thaumaturge, "le maître de l'heure", Mohammed ou Lhaj al-Yimouri, ils se soulèvent contre les Sefiâne. Décidé à porter un grand coup, Sidi Mohammed ben Abdallah les attaque sur le bord du Sebou, s'empare du thaumaturge qui disparaîtra dans les geôles de Meknès, divise les Aït Imour en deux groupes en renvoie l'un d'entre eux au Tadla[16]. En 1791, à la mort de Yazid, les Aït Imour restés sur les bords du Sebou prennent le parti sans avenir de Moulay Mousselma, frère de Moulay Slimane. Celui-ci, dès son entrée à Meknès, les combat, les disperse et nomme à leur tête un caïd makhzen. "La défaite des Aït Imour devant les troupes du souverain fut complète. Ils se réfugièrent sur le Jbel Selfate abandonnant leur campement aux mains du guich — les Oudaya, les Abid et les Beraber — qui pilla totalement le campement"[17].

Le transfert des Ait Imour au Haouz de Marrakech

En 1822, Moulay Abderrahmane, depuis longtemps khalifa du souverain à Marrakech, accède au trône ; il avait déjà engagé de grands travaux hydrauliques sur l'Ourika et le Rhirhaïa et fait réalimenter les terres du Haouz central par la Tassoultant et la Bachia. Alors que la capitale de l'empire avait été fixée à Meknès depuis Moulay Isma'il, le nouveau souverain va la ramener à Marrakech.

Les Aït Imour demeurés au Tadla, vont par petits groupes rejoindre leurs cousins du Gharb, et en 1824, s'émanciper de la tutelle de leur caïd Makhzen et de nouveau se faire connaître par toute une série de pillages et d'exactions sur les tribus voisines du Gharb et du Zerhoun. Moulay Abderrhamane dépêche le caïd Abou-Abdallah Mohammed b. Ichcho, avec un parti de guich Abid et Oudaya, qui fait prisonniers quatre cents hommes portant les armes et les envoie pour punition au

15) idem., p. 132, Slawi, p. 285.

16) idem. p. 152, Slawi, p. 335.

17) Slawi, p. 391-392.

souverain à Marrakech[18]. Il semble que les leaders de la révolte soient restés quelques temps dans les geôles et peu à peu libérés; en 1829, ils sont installés sur les terres laissées vacantes par les Cherarda, déportés dans le Gharb, (1829). Les Aït Imour font venir leurs familles. Ce n'est qu'en 1845, que Moulay Abderrahmane prend un dahir casant les Aït Imour dans les terres que nous leur connaissons aujourd'hui[19]. Par ce dahir, le souverain semble vouloir suspendre les persécutions et les sanctions prises à l'encontre des révoltés du Gharb. Les terres données aux Aït Imour le sont "en compensation de celles de Selfate et de l'Oulja" du Sebou et la donation est déclarée entière, totale et dans les conditions d'une propriété. On remarquera la date de cet allotissement : en début d'année agricole.

Le premier allotissement des terres dut se faire avec quelques inégalités, ou bien des familles entières restées sur les bords du Sebou se déplacèrent pour rejoindre leurs contribules dans le Haouz, car un nouveau partage est ordonné par le Souverain, le 8 joumada I 1264 / 12 avril 1848. Une lettre datée du 10 kaada 1265 / 27 septembre 1849, expédiée par Moulay Abderrahmane au caïd 'Ali b. Abd en Nbi al Ymûri[20] semble clore définitivement les opérations de casement de la tribu Aït Imour.

En ce qui concerne les Aït Imour restés sur les bords du Sebou, on sait seulement qu'ils participèrent sous ce nom à la *harka* malheureuse de 1860, contre les Espagnols, devant Tétouan.

Ce bref historique montre la longue succession d'efforts engagés par le Makhzen, pour réduire les Aït Imour, depuis leur premier déplacement des sources de la Moulouya. Tant de fois défaits, dispersés, déportés, pour des raisons de police ou pour des raisons politiques, mais semble-t-il jamais pour rébellion ouverte contre le Souverain[21], il a fallu qu'ils égrènent, partout dans le pays, les laissés pour compte des révoltes, pour être casés dans les meilleures terres irriguées du Haouz et pour que le Makhzen puisse enfin les considérer comme une tribu relevant normalement de l'impôt. Peut-on parler dans ce cas de *guich* ? Comme nous posions cette question à quelques uns d'entre eux, ils

18) idem, II, p. 113.

19) Recueil, dahir du 11 choual 1261/13 octobre 1845.

20) Recueil. Ce qui contredit l'assertion du document sur la politique de Moulay Isma'il dans l'Atlas, où il est écrit : "Le Prince transporta les Aït Imour au pays du Gharb et une fraction d'entre eux au pays du Haouz de Marrakech. Il fit des Aït Imour les métayers du Makhzen. (Désormais) ils laboureront pour lui et travailleront selon les ordres du Prince tant que dureront les siècles. Puis le Makhzen prit une décision à leur égard : il n'y aurait plus dans leurs pays de caïd".

21) VOINOT, p. 73.

répondirent : "Nous ne sommes pas un guich ! Nous ne sommes pas des guich, mais des remplaçants !" (*'iwâd*)[22], faisant allusion en somme à l'échange, à la déportation croisée, entre les Cherarda et eux-mêmes, du Sebou au N'fis. D'ailleurs firent-ils jamais partie des troupes combattantes, autrement qu'en participant aux opérations dans la région même du Maroc central où ils étaient directement concernés ? Il semble bien que, comme les Oulad Sidi Cheikh, les Aït Imour n'aient jamais été portés sur les registres du guich.

Le lotissement sur les rives du N'fis[23]

Sans être guich, les Aït Imour, lors de leur casement, ont été organisés en cinq *mya* ou cinq *khoms* pour raison de clarté administrative et pour entrer dans le cadre des formes makhzéniennes. Les traditions locales font valoir qu'ils étaient cinq fois cent, mais les documents d'archives signalent seulement quatre cents hommes déportés. Faut-il admettre que d'autres Aït Imour les aient spontanément rejoints, ou que d'autres personnes déplacées, fugitives ou sans feu ni lieu leur aient été ajoutées ? L'hétérogénéité de la division et les variations onomastiques donnent à penser que tous les lotis n'étaient pas réellement Aït Imour : on trouve en effet des sous-groupes tels que "Sahraoua", "Azzi", "Sebt", "Jebabra", "Serhrouchen" qui à coup sûr n'en font pas partie.

Quoiqu'il en soit, en 1830, le Makhzen manquait-il de terres pour caser les Aït Imour, pour qu'il ait ainsi fort hésité avant de leur allotir les secteurs anciennement occupés par les Cherarda ? On peut avancer l'hypothèse, que les Tekna, établis sur la rive gauche du N'fis ont spontanément occupé les terres des Cherarda, aux côtés desquels ils avaient combattu ; on sait qu'ils recueillirent les fugitifs et orphelins Cherarda[24].

22) Cent vingt années après avoir été écrit, mes interlocuteurs, rencontrés au hasard au bord d'une séguia, reprenaient en somme, pour définir leur statut social, l'un des mots qui, à l'analyse, est le plus important du dahir scellé par Moulay Abderrahmane en 1845 : "*'awadan* = en compensation". Cela donne à penser sur l'imprégnation que de pareils documents sont susceptibles d'obtenir dans les milieux populaires et ruraux, jugés analphabètes, lorsque l'information les concerne directement. Combien de fois ce dahir a-t-il été lu, compulsé, commenté, jusqu'à ce qu'en soit extrait le maître mot, par quoi le groupe, plus d'un siècle après, se désigne ?

23) Jean LE COZ — (Les tribus guich au Maroc, essai de géographie agraire, p. 40 et suivantes) ne m'en voudra certainement pas de reprendre ici l'essentiel de ce qu'il a écrit sur ce sujet, et d'y ajouter les quelques réflexions que j'ai pu faire en sa compagnie, lorsque nous enquêtions sur les guich de Marrakech en 1964.

24) Texte Recueil 23 rabia I 1263/ 10 mars 1847.

On doit aller plus loin. Le transfert des Aït Imour, des rives du Sebou à celles du N'fis, est apparu aux historiens comme une "surprise"[25]. Certes, les Aït Imour ont de tous temps créé des difficultés aux populations à proximité desquelles ils étaient en résidence forcée, mais au moment même de leur transfert, il y a eu décision simultanée de permutation, entre eux et les Cherarda. C'est l'insoumission des Cherarda qui a déclanché l'opération, car nous le verrons plus loin, elle a eté autrement spectaculaire, puisqu'ils sont parvenus à s'emparer de la personne du souverain Sidi Slimane.

On peut avancer que les Aït Imour ont été déportés au Haouz, autant pour libérer des terres au profit des Cherarda dont l'éloignement de Marrakech s'imposait, que pour couvrir le flanc ouest de Marrakech contre la poussée Tekna-Zirara (qui ne sera réglée que quinze ans plus tard en 1845, par une déportation vers le Gharb), que pour les punir de leur révolte.

Il semble que les Aït Imour aient été peu à peu regroupés lors de leur transfert, sur les collines du Tiourar, hauteurs qui dominent le cône du N'fis en rive gauche, c'est-à-dire sur leur parcours collectif bour, qui aujourd'hui est délimité, à leur nom, pour 2.900 hectares.

Les terres, qui ont été libérées par les Cherarda en 1829, étaient comprises dans les secteurs[26] des séguia Jdida, Amezri, Taziwent et Taslimt en rive gauche; Tizmt, Hendeq, Tirgag, Timoukilt et Rhaf en rive droite. On connaît d'une manière précise, à l'échelle du 1/25.000e, les parcelles occupées par chaque groupement et chaque village, ainsi que les droits d'eau de chaque famille, grâce à un état dressé en 1925, par l'administration des Travaux Publics, avant la construction du barrage du N'fis[27]. En 1928, Louis VOINOT, en marge de son article sur les guich de Marrakech, a rédigé une note administrative, établissant le découpage de la tribu des Aït Imour. En 1936 et 1939, les droits des contribules ont été consolidés par arrêtés directoriaux publiés au Bulletin Officiel[28]. Enfin en 1968, l'Office du Haouz a remis à jour l'ensemble de l'étude foncière hydraulique pour tout le cône du N'fis. Grâce à ces

25) VOINOT — Les tribus guich de Merrakech, op. cit., p. 73.

26) Conformément à la nomenclature définie dans la première partie, il faut entendre par *secteur* : l'espace dominé par une séguia ; par *finage* : l'espace relevant de la juridiction d'un groupe humain ; par *terroir* : l'espace exploité par un village ; par *quartier* : une division agricole du terroir.

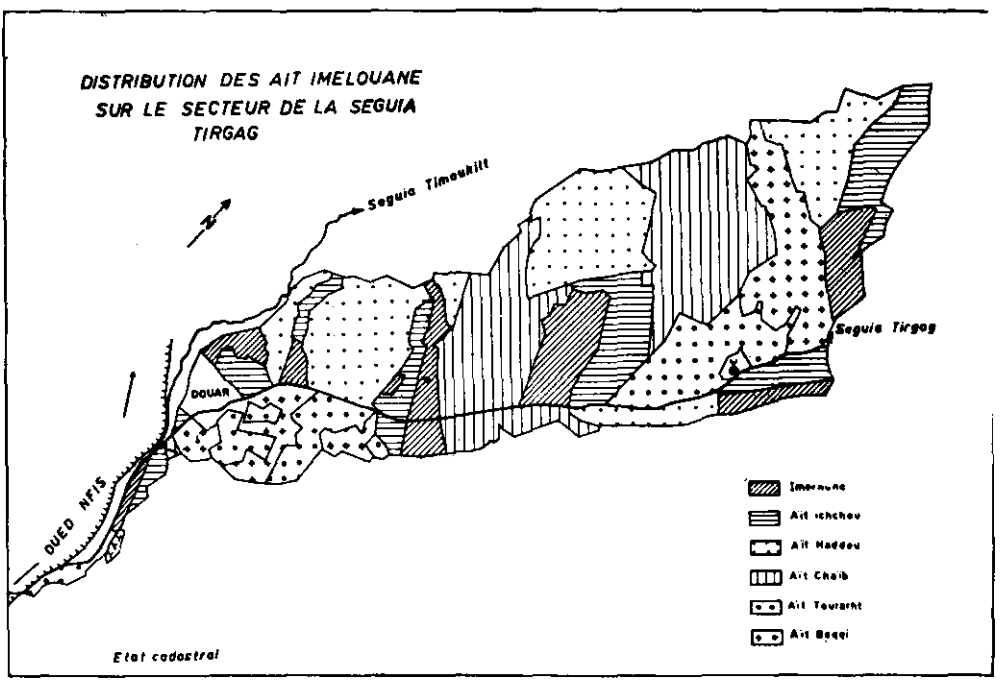
27) Cette carte et cet état ont été en partie exploités par Jean LE COZ — Les tribus guich du Maroc, op. cit. p. 40 et suivantes.

28) BO. n° 1219-1936 et BO. 1415-1939.

documents, il est possible aujourd'hui de se faire une idée à peu près complète, sur le remarquable lotissement réalisé par le Makhzen de Moulay Abderrahmane en 1845.

L'attribution des eaux a primé l'allotissement des terres[29]

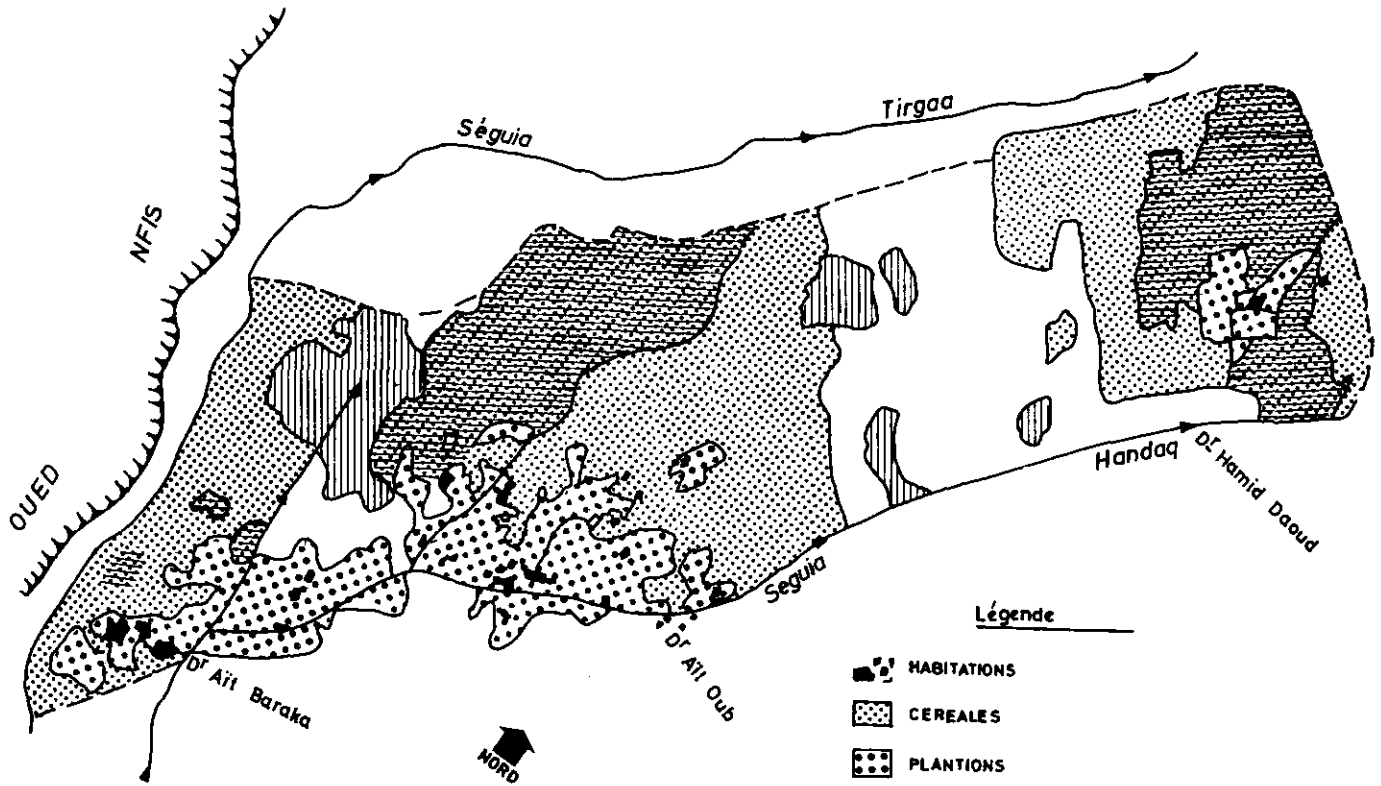
Le casement des "fractions" des Aït Imour s'est fait par secteur de séguia sur la base de la division conventionnelle en *khoms* ou *mya* divisés en deux ou trois groupes de quatre *rebba'a* ou de cinq *khoms* chacun. Le principe était de parvenir à un partage équitable de l'eau, la terre étant en suffisance. On trouve les traces de ce premier partage dans les sous-fractions plutôt que dans les fractions, parce que ces dernières ont vu globalement leurs droits d'eau être réduits par les acquisitions caïdales et coloniales : les sous-fractions ont réajusté la répartition interne des eaux. Voici deux exemples :



29) Voir carte ci-jointe et tableaux de répartition des terres et des eaux.

AIT IGGOUFI	Terre ha	Eau l/s	
Aït Ichchou			
Mejjoutat	22,70	0,35	
Ech-Chaouia	42,20	0,35	1,40
Aït Chaïb	27,00	0,35	
Ichattiwen	30,10	0,35	
Aït ou Ahsous			
Aït Brahim	17,30	0,28	
Aït Habibi	23,30	0,28	
Aït Ouahi	27,50	0,28	
Aït ou Ammou	34,90	0,28	1,40
Jebabra	26,90	0,28	
	251,70	0,28	sur la séguia Tizemt

AIT MOUSSA	Terre ha	Eau l/s	
Aït Barka	*346,95*	*2,04*	
Aït Haddou	90,60	0,68	
Aït Melloul	72,60	0,68	
Aït Barka	111,85	0,68	
+ indivis	71,80	—	
Hammid ou Daoud	*322,20*	*2,06*	
Aït Ouissaden	89,40	0,68	
Aït Qdir	64,10	0,46	
Aït Bouziane	63,70	0,46	
Aït Hajja	40,90	0,46	
+ indivis	64,10	—	
Aït Youb	*311,10*	*2,04*	
Aït b. Ali	53,40	0,68	
Aït Abba Mouch	58,20	0,68	
Aït ou Azzi	53,90	0,68	
+ individus	146,30	—	
	980,15	*6.14*	sur la séguia Hendeq



OCCUPATION DU SOL

D'après photo Aerienne

Dans tous les secteurs on peut retrouver ce type de régularité dans les partages, plus stricts pour les eaux que pour les terres et calculés à partir de fractions simples.

Une étude plus approfondie du fractionnement, qu'il serait ennuyeux de développer ici, montre que les lotisseurs des Aït Imour avaient considéré que les cinq khoms bénéficiaient des mêmes distributions d'eau, lors de leur mise en place, avec un territoire approximativement égal. Certaines séguia ayant des débits plus élevés que d'autres, les différents khoms devaient avoir sur chaque séguia des droits différents, calculés de manière à établir un total comparable. La meilleure preuve de ceci est la distribution égale des eaux, dans le cas où plusieurs khoms sont sur une même séguia : Amezri, Taslimt et Jeblia. Le caractère presque systématique, ou en tout cas répétitif, de ces partages fait d'autant mieux apparaître les exceptions, les anomalies, résultats de la dévolution du partage primitif et des accaparements privés ultérieurs.

Le tableau général de la page 88 fait apparaître au niveau global ces différences et l'on remarquera comment la croissance démographique s'est adaptée aux restrictions de l'espace et des droits d'eau : les groupes qui ont le plus crû en population sont ceux qui disposent aujourd'hui d'un territoire et d'un débit plus grand.

Les indices superficie par foyer et litres seconde par foyer sont particulièrement expressifs d'une réduction vers une situation d'équilibre plus étroite en ce qui concerne les eaux, qu'en ce qui concerne les terres :

	S / f	ls / f
Talilt	4,56	0,15
Imellahen	8,22	0,14
Iggoufi	6,15	0.09
Moussa	6,80	0,15
Imelouane	7,60	0,11
Moyennes	6,50	0,13

En fait, le mécanisme de la différenciation sociale par le moyen de la distribution de la propriété est complexe, même dans un groupe qui semble avoir conservé l'idéologie égalitaire du tribalisme.

Ignorons provisoirement les accaparements des caïds et des colons et ne considérons que les moyens de production — eaux, terres — à la disposition du groupe. Le partage égalitaire des eaux suit la segmentation de la tribu, comme le confirment les informations historiques, la tradition orale et l'examen des vestiges même du système. Le facteur principal qui a entraîné la différenciation semble être dans un premier temps la démographie, c'est-à-dire, que les parts de chaque segment ayant été arrêtées au jour de l'allotissement, l'évolution démographique propre de chaque segment ayant été différente, la part de chaque sous-segment, dans l'absolu, a suivi cette différence. Mais cette tendance à la différenciation à partir du seul fait démographique et qui paraît être un pur effet du hasard, comme somme d'événements particuliers, est en partie compensée par l'avantage d'une disposition de force de travail plus grande. Si les compétitions militaires des Aït Imour ont pratiquement cessé avec leur casement sur les rives du N'fis et par suite s'ils ne pouvaient pas espérer obtenir des territoires supplémentaires en utilisant l'effet du croît démographique (plus d'hommes en armes), la disponibilité différentielle en énergie humaine permet un accroissement corrélatif des disponibilités en eau, jusqu'à un certain niveau. En effet,

			1848			1925			1960		
Groupes	Surface S. ha	Litres/ secondes l/s	Nbre. foyers N°	$\frac{S}{N0}$	$\frac{ls}{N0}$	N1	$\frac{S}{N1}$	$\frac{ls}{N1}$	N2	$\frac{S}{N2}$	$\frac{ls}{N2}$
I	300	20	20	15	1	40	7,5	0,50	80	3,7	0,25
II	300	20	20	15	1	38	7,9	0,52	75	4	0,26
III	300	20	20	15	1	53	5,6	0,37	120	2,5	0,16
IV	300	20	20	15	1	47	6,4	0,42	93	3,3	0,21
V	300	20	20	15	1	52	5,7	0,38	125	2,4	0,16
Totaux	1 500	100	100			230			492		

N'fis	Séguias	AIT IMOUR					Totaux
		Aït Talilt	Imellahen	Aït Iggoufi	Aït Moussa	Imelouane	
R G	Amezri	179,80 (0,56)	260 (0,56)	244,60 (0,56)	141,80 (0,56)	151,60 (0,56)	977,80 (2,8)
	Jdida	2 065,60 (75,87)	2 866,20 (53,47)				4 931,80 (129,34)
	Taslimt			187 (0,81)	162 (0,81)	99 (1,78)	448 (3,4)
R D	Tizemt			260,80 (2,80)			260,80 (2,80)
	Hendeq				1 165,70 (6,14)		1 165,70 (6,14)
	Tirgag					1 106 (6,41)	1 106 (6,41)
	Timoukilt			907,40 (6,18)			907,40 (6,18)
	Al Ghaf				462 (22,44)	350,80 (3,06)	812,80 (25,5)
	Jeblia			(14,01)	(13,28)	(13,92)	(41,21)
TOTAUX		2 245,40 (76,43)	3 126,20 (54,03)	1 599,80 (24 36)	1 931,50 (43,23)	1 707,40 (25,73)	10 610,30 (223,78)
Population	1850	100	100	100	100	100	500
Nombre	1936	231	176	152	153	98	810
de foyers	1960	492	380	260	284	225	1 641

Sources : Etat 1925 modifié par Dahir 1936 et 1939, modifié par étude ONI 1968.
Les chiffres entre parenthèses indiquent les droits d'eau en litres par seconde, les autres mesurent les surfaces occupées en hectares.

(1) Nous avons conservé volontairement au tableau une présentation identique à celle de Jean Le Coz, op. cit., p. 41, pour faciliter la comparaison. Les différences tiennent en partie à ce que les chiffres de l'état de 1925 utilisés étaient multipliés conventionnellement par 0,85, réduisant les surfaces irriguées par rapport aux surfaces dominées.

des travaux supplémentaires sur les séguias, des aménagements de la distribution en eau, une meilleure adaptation du finage, l'intensification en somme au moyen de l'investissement humain, permettent d'accroître sensiblement la productivité d'un espace, une fois pour toutes limité. De sorte que l'accroissement démographique ne pouvait avoir dans un premier temps d'effets défavorables, dans la richesse relative des groupes et dans leur compétitivité, bien au contraire. Les Aït Imour si longtemps pasteurs itinérants — chasseurs d'hommes aussi — qui avaient l'habitude de compter leur force à partir de l'effectif de cavaliers, ne pouvaient être surpris de voir là encore, la richesse distribuée en proportion du nombre.

Les motifs d'un comportement procréateur maximum, dans les populations rurales du Tiers Monde[30], s'expliquent surtout par des raisons historiques, lorsque la faiblesse de la technologie et la prépondérance de l'énergie humaine font reposer sur l'homme seul, ou presque seul, le procès de production. Dans une première phase, même les disponibilités en terre et en eau étant loin de pouvoir être exploitées, les Aït Imour n'ont pas hésité à accueillir et adopter des populations voisines ou fugitives, pour mettre en valeur leur territoire. De sorte que la croissance démographique n'est pas le résultat seul de la croissance biologique, mais fonction aussi des intentions d'assimilation et d'intégration des groupes.

Ajoutons à cela que la segmentation est aussi sous l'empire de la démographie : un groupe d'effectif croissant se divise plus vite qu'un groupe de démographie stagnante.

Les attitudes à l'égard de l'accueil d'étrangers, dans les différents groupes, ont pris des formes très variées. Ainsi, certains ont été très intégrateurs comme les Imellahen, d'autres beaucoup moins, comme les Aït Moussa. L'intégration peut aller jusqu'à permettre à l'immigré d'accéder, sinon à la propriété de la terre, du moins à la possession durable de celle-ci. Dans d'autres cas, les immigrés ne sont acceptés que comme planteurs et on leur refuse la disposition systématique d'un droit d'eau, ou la propriété de la terre qui porte l'arbre qu'ils ont planté.

Dans l'état de notre information, il n'est pas possible de réduire la richesse des cas existants à des schémas simples. Si on croit apercevoir un archétype des usages, à partir de l'idéal-type déclaré par les Aït Imour aujourd'hui, on se perd sur les différents itinéraires et dans les processus qu'ils déclarent avoir parcourus pour parvenir à la situation actuelle.

30) Paul PASCON — Population et développement : psychosociologie d'une démographie volontaire au Maroc - BESM n° 104-105, Rabat, 1967, pp. 27-42.

Les statuts fonciers chez les Ait Imour

Une question a beaucoup préoccupé les administrateurs coloniaux : celle de la nature du statut foncier "guich"[31]. Désireux de découvrir des terres à mettre à la disposition de la colonisation, le statut guich leur paraissait très avantageux, puisque ces tribus ayant été casées sur des terres pour la disposition desquelles le Makhzen avait fait les frais militaires et politiques, l'Etat ne pouvait pas ne pas y avoir conservé des droits.

Ayant l'intention très nette de trouver une justification à la reprise de ces terres, par la puissance publique, au moins en partie, armés d'une conception juridique moderne sur la propriété de l'immeuble et la notion d'Etat, la plupart des administrateurs ont encombré la compréhension du phénomène par leur action personnelle, plus qu'ils ne l'ont éclaircie par leur réflexion.

Pourtant, si compliquée que soit la situation de ces tribus déportées, il semble possible de dégager les aspects principaux de leurs rapports juridiques avec les biens immeubles dont ils usent.

Le dahir de Moulay Abderrahmane[32] ordonnant le réallotissement des Aït Imour, est extrêmement net et quoique un peu long, mérite d'être produit ici, car il éclaire le contexte même de l'allotissement :

Hamdala *Tasliya*

Grand sceau de Moulay Abderrahmane ben Hicham

A notre serviteur intègre le caïd Ali b. Abdenbi al-Imûrî, que Dieu t'assiste etc... il a été porté à notre connaissance chérifienne — qui ne trouve de repos que dans la poursuite du droit chemin — que tes frères de la tribu des Aït Imour qui ont été déplacés par notre ordre bienheureux, de leurs pays du guich du Gharb dans les banlieues de Marrakech et qui ont été installés sur ce dont nous les avons rendus possesseurs, à l'ouest de l'oued N'fis, en compensation des terres qu'ils ont quittées, comme il est écrit dans notre dahir chérifien, qui est entre vos mains (Dahir du 11 choual 1261 — 13 octobre 1845); (nous avons appris donc) que leurs riches et leurs chefs choisissent pour eux les terres les plus vastes et les meilleures et laissent aux pauvres les plus petites et les plus ingrates. En cela, ils ne craignent ni Dieu ni le blâme.

31) VOINOT — (Les tribus guich de Merrakech op. cité) a posé les termes du problème dans toute la clarté possible. Voir aussi Jean LE COZ, qui démonte l'attitude ambigüe du Protectorat dans l'affaire des guich, p. 7 et suivantes.

32) Recueil 8 joumada I 1264/ 12 avril 1848.

Et ceci est un acte qui fait frissonner les corps et que ne peut accomplir que celui qui ne croit pas à l'éternité. Et tout ceci s'est passé en ta présence et tu n'as rien fait pour les arrêter, alors que nous t'avions chargé de les surveiller et de régler leurs affaires dans leurs intérêts afin d'égaliser les droits des riches et des pauvres, des grands et des petits.

Aussi, dès réception de la présente lettre — que Dieu en élève la teneur etc... — nous t'ordonnons de réunir devant toi toute la tribu, dans toutes ses divisions, jusqu'aux familles, afin que soient désignés et acceptés des hommes sensés et honorables, chargés de procéder au partage du pays de la tribu situé à l'ouest de l'oued (N'fis), selon les trois modes légaux des partages musulmans; qu'ils fassent un partage absolu, irrévocable, afin qu'il y ait parfaite égalité entre le riche et le pauvre, l'éminent et l'inférieur. Celui à qui on aura désigné sa part pourra en jouir de toutes les manières dont on use d'une chose : démolition et construction, plantation et toutes sortes de cultures, comme peut le faire le propriétaire dans sa propriété, sans que personne ne l'empêche ni ne s'y oppose et ceci "jusqu'à ce que Dieu hérite de la terre et de ce qu'il y a dessus" (Coran).

Nous allons informer notre fils pieux et vertueux, notre khalifa bienheureux, Abou Abdallah Sidi Mohammed, de la teneur de cette lettre, dont la décision est valable pour toujours et de la délimitation qui va être faite des terres irriguées situées à l'ouest de l'oued, par la séguia Jdida, le mesref Masser, les cinq ferdia de la séguia Amezrou, la séguia Taslimt, ainsi que les terres situées à l'est de l'oued, irriguées par la séguia Jablia, la séguia Tizemt, la séguia Handeq, la séguia Tirgag, la séguia Timoukilt et la séguia al Ghaf. Délimitation doit être faite aussi de votre territoire bour de Tiourar. Veillez à ce que le partage de tout le territoire se fasse correctement, afin que vous puissiez y vivre satisfaits et renommés.

Celui qui respectera les règles que nous avons tracées ici et ne cherchera pas à transgresser ce que nous avons décidé, aura choisi le salut de son âme, de son bien, de ses parents et de sa famille. Sinon il encourra notre châtiment. Salut.

Décision fortifiée par Dieu, le 8 joumada I 1264.
(12 avril 1848)

Faut-il attribuer cette injonction du repartage du territoire des Aït Imour, à une généreuse intention égalitariste ? Ce serait semble-t-il se tromper d'époque que de le croire et se laisser prendre aux illusions créées par la phraséologie politique. Moulay Abderrahmane ne prend-il pas prétexte ici des réclamations des contribules défavorisés, pour

abattre plus sûrement la réémergence d'une chefferie dans le groupe et assurer ainsi une emprise plus totale du Makhzen ? Jean LE COZ y voit la preuve du caractère *guich* des Aït Imour, puisque le Makhzen peut selon son bon vouloir intervenir pour procéder à un repartage. Disons que sur les terres que les Aït Imour sont en train d'occuper, le Makhzen a le pouvoir d'intervenir au moyen d'une simple missive. Cela peut s'expliquer simplement. Depuis quinze ans qu'ils sont sur les rives du N'fis, les Aït Imour ont été employés à rétablir le réseau de séguia, qui avait été laissé à l'abandon durant la longue *siba* Cherarda. Ils y ont pris des habitudes et des terres. Des chefs ont émergé, dirigé les travaux, acquis des domaines et un pouvoir plus durable. Mais les Aït Imour ne sont pas guich, sinon on aurait reconnu l'existence de *caïd mya* mieux pourvus en terre et une organisation de type militaire. En fait, ils sont traités comme des attributaires de terres de l'Etat en cours d'aménagement et de distribution et sur ces terres, ils vont avoir à payer le *hars* et le *dabit*.

Ce document établit nettement que pour le Makhzen, les Aït Imour ne sont pas un guich et que le lotissement fait accéder les particuliers à la pleine propriété individuelle.

Dans un guich, les chefs ou *caïd mya*, reçoivent des lots de plus grande surface, ici, le souverain exige que soient ignorées les différences et les hiérarchies sociales.

Les différences de classe sont indiquées par une dichotomie et un amalgame intéressant, du point de vue de l'histoire sociale ; la stratification est dualiste : d'un côté les riches, grands, éminents, de l'autre les pauvres, les petits, les humbles.

Dix neuf ans après leur écrasement militaire, le pillage de leurs biens, l'emprisonnement des chefs et la déportation des familles, les Aït Imour, ravalés un temps au rang d'un troupeau de fugitifs parqués sur les collines du Tiourar, se sont assez différenciés socialement, pour que le pouvoir s'émeuve de la remontée des chefs. Outre les différences de prestige et de dimension des familles, seule la propriété des troupeaux pouvait alors donner des avantages décisifs à telle ou telle personne.

Le Souverain n'envoie pas d'experts ou de juristes du Palais, admettant qu'il est possible à la tribu, réunie toute entière, de choisir en son sein des arbitres capables de procéder à un partage égalitaire.

C'est reconnaître en somme l'existence d'un fonctionnement autonome des institutions du groupe, ou bien le Palais savait-il d'avance quels pourraient être les "sages" : en tout premier lieu, Moulay Saïd al Maslouhi, moqqadem de la zaouïa de Tamesloht, mais aussi Abdelkader

Cherqui, un santon qui paraît être venu du Rharb à la suite de la déportation des Aït Imour. Les arbitres ont été rémunérés en parts d'eau et en terre, prises sur la collectivité en général (environ 20 ls et 70 ha de terre)[33].

Outre la stratification en classes de fortune ou en catégories de prestige, la missive royale révèle l'idée qu'a le Makhzen de la structure emboîtée — nous dirions aujourd'hui la segmentarité de la tribu, qui renvoie autant à l'idéologie tribale elle-même, qu'à l'histoire antique des arabes, sans être forcément adéquate à la réalité des Aït Imour. La tribu que le caïd doit convoquer, pour être complète, comprend les groupes tels que *'amira* (grande tribu, peuple), *batn* (petite tribu), *jahd* (subdivision d'une tribu), *fasila* (famille, parenté). La double structure — stratification de classes, segmentation de groupes — qui recoupe la tribu, est bien perçue au niveau de l'action politique, comme une réalité dont il faut tenir compte ; mais rien qui rappelle ici la moindre organisation de guich.

Plus nette encore est l'affirmation du pouvoir central quant à son intention de distribuer en pleine propriété, les lots, résultats du partage. La lettre ne souligne aucunement les droits du Makhzen sur les terres qu'il octroie ("ce dont nous les avons rendus possesseurs") mais insiste sur l'inaliénabilité, l'irrévocabilité du partage et sur le droit d'user et d'abuser. Ce dernier terme paraît unique dans ce genre de document et jusque là on ne le croyait pas introduit dans la pratique juridique formelle du Maroc précolonial, mais peut-on conclure autrement de la liberté de détruire ? *(hadm)*. Ici l'*usus* est total et complet et vise probablement à rompre les coutumes tribales sur l'indivision du territoire. Moins peut-être pour abattre la tribu en tant qu'institution, que pour briser la montée d'un pouvoir personnel, dans ce groupe qui n'a cessé au cours de l'histoire de mobiliser les Aït Imour dans des opérations de pillage et de brigandage. Même les terrains de parcours du Tiourar doivent être partagés, ce qui n'est pas une opération facile et qui d'ailleurs, à ce jour, n'est pas encore faite.

Aussi on doit, sur la foi des intentions de ce texte, admettre qu'en 1848 les Aït Imour n'étaient plus — si jamais elle l'avait été — une tribu guich et nous suivrons plutôt ici l'opinion de VOINOT[34].

Mais qu'en est-il au niveau des usages et du vécu réel ? En fait, jusqu'au Protectorat et la prépondérance du Glaoui d'anciennes coutu-

33) Recueil 9 joumada II - 1266/ 22 Avril 1850, dans lequel le Pacha de Marrakech somme Moulay Saïd de faire la preuve de ses récentes acquisitions de terres.

34) VOINOT, op. cit. p. 73.

mes tribales ont ressurgi, limitant autant que possible l'aliénation des terres, au profit d'étrangers au groupe. Ainsi le contrat de complant canonique du *chraá*, qui se réalise par un partage du verger, terre et arbres, entre le planteur et le propriétaire, est pratiqué par les Aït Imour à condition que le planteur soit adopté par le groupe[35]. Mais le planteur ne peut accéder à la propriété de l'eau.

Par contre, jusqu'à l'Indépendance, le mariage strictement exogame chez les Aït Imour ne faisait pas sortir la part d'héritage de la femme, comme dans toutes les tribus de statut collectif, encore aujourd'hui au Maroc.

L'aliénation des terres et des eaux par vente est depuis toujours reconnue possible, seulement entre contribules, mais en fait elle a été rarissime avant 1912.

Les Aït Imour au début du protectorat

Il est assez difficile de débrouiller la complexité des situations créées au début du siècle, avant l'établissement du Protectorat et au cours des premières années de sa réglementation. La plaine du Haouz, enjeu des convoitises des grands caïds, comme nous le verrons plus loin, a connu une période très troublée ; et les compétitions, entre les autorités makhzéniennes et les chefs issus des groupes tribaux, ont interféré de telle sorte, que la situation de fait était extrêmement mobile.

Extérieurs au jeu mouvant et subtil des grands caïds et spécialement du Pacha, Haj Thami al Glaoui, les administrateurs du Protectorat ont cherché à définir, classer et faire rentrer dans des formes juridiques les plus claires et les plus simples possibles, l'infinie variété du réel. Il était probablement impossible à l'administration coloniale de faire autrement, elle était puissamment éconduite de ce point de vue, autant par la politique des caïds que par l'école ethnographique européenne ; enfin il s'agissait davantage de sociologie volontaire, c'est-à-dire de construire des agrégats point trop éloignés du réel certes, mais objets compréhensibles pour la hiérarchie administrative et des instruments pour une politique pratique. Mais ayant en vue une transition, les administrateurs n'en créaient pas moins des êtres juridiques et finalement sociaux, figés. Ainsi les expressions tribu *guich*, tribu de *naiba''*, etc... effaçant l'histoire réelle et figeant l'avenir, donnaient une "nature"

35) Le tribalisme interdit la sortie des biens immeubles du groupe. Dans la Tessaout en 1970, les planteurs, tous étrangers, n'accédaient ni à la propriété de la terre ni à la propriété de l'eau ; ils ne pouvaient espérer qu'obtenir la propriété des arbres, cf. Michel DUCROCQ et Paul PASCON — La mise en valeur de la Tessaout, Hommes, terres et eaux, Bull. de l'ANAFID n°6, 1er trim. 1973, p. 50.

à des groupes politiques, qui avaient été saisis instantanément par l'apostrophe d'un grand caïd. Les études des historiens et des ethnographes, qui firent resurgir ensuite la richesse du passé historique de ces groupes, n'eurent guère d'effet, la machine administrative et juridique étant déjà lancée sur des allées toutes tracées. Ainsi les Aït Imour ont-ils été déclarés *guich* et le service armé que notoirement ils n'assuraient pas a été transformé en corvées seigneuriales; mais l'impôt qu'ils payaient, puisqu'ils n'étaient pas guich, a continué d'être versé sous une autre appellation : le *ḥars*[36], directement au Pacha de Marrakech, tuteur des collectivités guich.

Ce n'est qu'en 1956 que disparurent à la fois le *ḥars* et les corvées et que les femmes purent hériter de la terre.

Que dire alors des Aït Imour ? Sont-ils une tribu-nation ? Certainement plus ! Sont-ils un guich ? Ils ne l'ont jamais été totalement ! Sont-ils une pure appellation regroupant des personnes privées mêlées, casées sur les rives du N'fis ? Ils sont plus que cela ! Comme pour la plupart des formes sociales réelles, il n'existe pas de catégorie simple déjà définie pour les classer. Provisoirement, rappelons-nous qu'il s'agit d'une tribu dominée, qui a été ballotée entre le statut guich, la section administrative, la circonscription fiscale...

La mise en culture des rives du N'fis par les Ait Imour

En somme, pour prendre le point de vue du Makhzen, les Aït Imour, ces éternels révoltés, se sont calmés après leur casement sur les rives du N'fis et ceci éclaire peut-être pourquoi ils ne l'étaient pas ailleurs. Jamais, depuis leur très ancienne descente dans le Tadla, ils n'avaient été vraiment garantis de leurs biens. Naciri SLAWI[37] s'étonnait de ce que "ayant fait souche et s'étant multipliés sur les bords du Sebou, ils se soient égarés, dans cette région merveilleuse où se trouvent des cultures si fertiles, jusqu'à faire du tort à leurs voisins".

Si les terres distribuées étaient abondantes, avec plus de 20 ha par foyer, les débits disponibles, en 1850, étaient très modestes, avec un peu moins d'un demi-litre seconde par foyer, une fois les séguia réparées[38]. En année moyenne, ces débits ne pouvaient permettre d'irriguer en permanence, c'est-à-dire de complanter, qu'un cinquantième du territoire, l'essentiel des emblavures étant irrigué avec les eaux de crues

36) de *hirs* conjoncture, hypothèse, estimation du rendement d'une terre, rente foncière

37) Istiqça, Alaouites II, p. 113.

38) Dans le Haouz on compte qu'il faut à peu près un litre-seconde par foyer pour assurer le niveau de consommation dit minimum vital dans la campagne.

d'automne et de printemps. Cette situation a duré pratiquement jusqu'à aujourd'hui, car les améliorations apportées dans la régularisation des débits, par le barrage de Lalla Takerkoust, ont faiblement profité aux Aït Imour : le meilleur ayant été affecté à la colonisation et aux grands caïds.

La modicité des débits a contraint les populations bénéficiaires à en concentrer la distribution ponctuellement, autour des douars, selon un schéma de l'occupation de l'espace, maintes fois décrit, notamment par Jean LE COZ[39] et que nous avons eu l'occasion de systématiser, en composant la carte du système des cultures dans le Haouz[40].

En 1972, une étude par photographies aériennes permettait, après restitution au 1/20.000e et planimétrage, de caractériser comme suit l'occupation des différentes cultures sur le territoire des Aït Imour (sauf Tiourar).

	1970 ha	%
Céréales	6 472	63
Autres annuelles	74	pm
Plantations pures	212	2
Plantations associées	1 379	13
Total irrigué	8 137	78
Céréales	2 016	19
Friches	212	2
Douar	63	pm
Total bour	2 291	22
Total général	10 428	100

Surfaces totales occupées	
Céréales	82 %
Annuelles	10 %
Plantations	8 %

Source : Office du Haouz.

39) Jean LE COZ — Guich, op. cit., p.43.

40) Paul PASCON — Théorie générale de la distribution des eaux et de l'occupation des terres dans le Haouz de Marrakech ; RGM n° 18, 1970, p. 10-11.

b — Les Oudaya[41] (ar : *al-wadâyá*)

Tribu maqilienne du Sahara occidental[42], Valentin FERNANDES les décrit en 1506 comme de purs chameliers — "sans pain, sans fruits, et sans huile, ne se nourrissant que du lait des chamelles" — rivaux des Brabich et voisins des Rehamna et Oulad Hmar. Comme ces derniers, ils sont venus dans le Haouz selon un itinéraire et pour des motifs somme toute comparables à ceux que nous avons décrits et évoqués pour les Rehamna.

Léon l'Africain, en 1515, les situe nomadisant entre Walata et Wadane, en Mauritanie intérieure, en compagnie d'autres tribus Ma'qil. Il en donne la segmentation suivante[43].

Ma'qil---------- — Mokhtar
— Othmâne
— Hasân ----- — Dlîm
— Wadâya
— Barbûsh
— Rehamna
— Ahmâr

41) De Wadây en Mauritanie : Les sources les plus abondantes sont celles de Naciri SLAWI — Istiqça (72 citation à l'index arabe) et d'AKENSOUS — Jaïch Ramram...; nombreuses informations également dans l'ouvrage d'Abû al-Qâsim az-ZÂYANÎ - al-Bustan... ; DELMAS-FORT — Les guich marocains, CHEAM n° 1666 du 13.10. 1950, 15 p. ronéotées 21 × 27 (l'étude plus complète - 45 p. - du même auteur en 1948 sous n° 1409 a disparu) porte quelques informations sur les Oudaya; L. VOINOT — Les tribus guich, op. cit. pp. 12-18 Oudaya de Rabat et p. 34 B-35 sur ceux du Haouz; enfin CORNICE — Notice sur les Cherarda, op. cit. dans ses relations avec les Oudaya au Haóuz, p. 45-50.

42) Cf. infra Les Rehamna. Outre celles citées dans le texte, on connaît les graphies suivantes citées par P. de CENIVAL et Th. MONOD. Description op. cit. p. 152 n° 140. *Lodéa* de Valentin FERNANDES (1506) p. 69; *Ludéa* de Darte PECHECO PEREIRA (tr. R. Ricard, 1930, p. 110); *Vodéi* de Léon (Ramusio, 1606 fol. 4 Z° C et 5 r° A); *Ludayas* et *Luddayas* de Barros (Asia Déc. I, Liv. III, cap. 8 et 12, cité par Marquart 1913 p. LVI et n.5); *Vodéi, Vodey, Ludays* et *Ludayes* de Marmol (tr. fr. 1667, I p.83 Tabl. III p. 5 et 44); *Oudaya* de Venture de Paradis (1844 p. 228); *Udâyen* (sing. *Udaï*) ! de Barth (1958 V p. 751); *al Udâya* de Marquart (1913 p. LVI) *Oudaïâ* de Modat (1922, p. 558); *Udâya* de G.S. Colin (Mauritanica, Hespéris IX, 1930, p. 142); *Udâya* de la Chapelle (1931, p. 472).

43) Léon l'Africain — Description op. cit. p. 27-31. Voir aussi Raymond MAUNY — Tableau géographique de l'ouest africain au Moyen Age, d'après les sources écrites, la tradition et l'archéologie, Mém. IFAN n° 61. DAKAR 1961, p. 148.

En 1546, ils sont en affaires et en intelligence avec les Portugais jusqu'à Es-Saouira. Luis de LOUREIRO écrit le 4 Août à Jean III pour lui signaler entre autres choses "que parmi les maures qui se sont réfugiés à Mazagan, figurent deux cheikh notables; naturels de Ludea près d'Arguin. Ils vont être menés chez eux dans huit à dix jours avec leurs familles et leur suite"[44]. La carte de N. SANSON d'Abbeville éditée en 1656, les porte au sud du Cap Bojador sous le nom de Ludayes[45]. AZ-ZAYYANI rapporte que Bou Hassoun donna à Moulay Cherif l'Alaouite, pour le servir pendant sa captivité au Tazeroualt, une esclave mulâtresse qui se trouvait parmi les captifs des Mghafra[46] et qui devint la mère de Moulay Ismaïl et de son frère Moulay Mehdi. Naciri SLAWI, trouvant l'histoire un peu irrévérencieuse pour la dynastie, dit que l'auteur du Boustan rapporte souvent des faits sans discernement et sans attention. Aujourd'hui encore, la tradition orale dans le Tazeroualt et les héritiers de Bou Hassoun confirment la version de Zayyâni que peut-être ils ne font que répéter.

Retenons au moins que les Oudaya, vers 1640, fréquentent le souq aux esclaves bien connu qui jouxte la Zaouïa de Sidi Ahmed ou Moussa du Tazeroualt et s'y livrent encore à un commerce, que FERNANDES rapportait un siècle et demi avant.

En 1677, ils sont dans la Bahira. Naciri SLAWI a décrit, avec une précision remarquable, une anecdote de la rencontre de Moulay Isma'il et d'un Oudiyi :

"Le souverain — Dieu ait son âme ! — prit Marrakech pour la deuxième fois... Il alla chasser dans la plaine connue sous le nom de Bahira dans le Haouz de Marrakech. Il vit un arabe faisant paître ses moutons et portant une serpe pour couper des branches de jujubier dont il donnait les feuilles à brouter aux moutons... Il déclara être originaire de Wadï Kaghna, membre de la tribu arabe des M'aqîl du Sahara qui avait quitté le sud, chassée par la disette. Il dit : "Nous sommes entrés dans le Sous en grand nombre et nous nous sommes dispersés, chaque groupe s'établissant dans une tribu (différente); nous, nous sommes avec les Chebbânat. Moulay Isma'il répondit : "Vous êtes mes oncles maternels"[47].

44) SIHM. I. Port. t. IV, p. 202 et n 3.

45) MARMOL, t. III, h.t. p. 4/5.

46) Maġâfra. L'histoire les dit être un des groupes les plus importants des Oudaya.

47) Istiqça — t. VII, pp. 51-52 du t. arabe.

Si le récit n'est pas forgé, ils seraient donc venus dans le Haouz après les Rehamna et les Chebbânat, puisqu'ils sont reçus par ces derniers. Ceci correspond bien à ce que l'on sait de l'antériorité des Ahl Sous saadiens dans le Haouz.

La formation du guich atiaouite

La petite histoire retient, nous l'avons vu, que Moulay Isma'il, touché par la situation défavorable dans laquelle se trouvent les Oudaya, réfugiés, poussés par la misère, en passe de devenir clients des Chebbânat, décide de les incorporer au guich.

Plus prosaïquement peut-être, étant établi à Meknès, entouré par des tribus hostiles (cf. difficultés avec les Beni Mtir), il fait, à l'occasion de la deuxième reddition de Marrakech, une tournée de recrutement et rassemble les groupes épars, vestiges des Ahl Sous saadiens, dans un corps de troupe — le guich oudaya — pour l'emmener garder sa capitale : il confisqua bien d'autres choses à Marrakech...

Rien de plus hétérogène que ce guich oudaya ; on y trouve surtout des arabes Ma'qil, venus en partie des confins du Sahara, en partie vestiges du Ahl Sous saadien, opposés aux arabes Jochem sur lesquels s'étaient appuyés les Mérinides.

Le nom d'Oudaya simplement devait être assez prestigieux pour servir de bannière à tout le corps d'armée. Il fut divisé en trois *reha*[48].

Les Ahl Sous,

comprenant les Oulad Jerar, les Oulad Mta'â, des groupes de Zirara, et de Chebbânat. Il fut dissous après quelques années et ses éléments furent répartis entre les deux autres reha.

Les Mghâfra,

"oncles maternels" du souverain qui furent établis dans son entourage immédiat à Meknès et à Fès. Moulay Isma'il épousa l'une de leurs filles, Lalla Khanâta bent Bekkâr, qui devint ainsi la mère du futur sultan Moulay Abdallah[49].

48) Istiqça, t. VII, p. 50-51 du t. arabe.

49) Istiqça, t.VII, p. 58. Alliance politique de Moulay Isma'il avec une puissante famille du Sahara avant son expédition dans le Sous extrême (1678). On ne peut manquer de penser à la similitude de la situation ainsi créée avec celle qu'avaient connue les Saadiens avec les Chebbânat à la fin de leur règne. Les Chebbânat aussi étaient apparentés au souverain et c'est grâce à ce titre que Kerroum al-Haj put parvenir à la royauté. Les espoirs que feront naître cette demi-légitimité ne pouvaient manquer d'encourager un jour les Oudaya à la sédition.

le plus important sans conteste. Après avoir été équipé, armé et enregistré, il fut envoyé en garnisaon à Meknès. Il fournit au moment de son inscription sur le Registre *(díwán)*, 200 cavaliers, 200 fantassins, 100 artilleurs et un important perşonnel domestique et de gardiens du Palais. Lorsque les éléments Zirara et Chebbânat du premier reha leur furent envoyés et divisés en deux corps : une petite troupe demeura à Meknès et le groupe le plus important transféré à Fès pour contenir la contestation. Outre la surveillance et la protection des principales villes du Makhzen, certains éléments du guich oudaya furent chargés de la construction, de la fortification et de la défense d'une série de forteresses *(qasba)* sur les frontières du royaume et sur les grands axes de circulation. Par prudence Moulay Isma'il prit soin d'affecter en chaque lieu, des éléments du guich des Abid al-Bokhari, à côté des Oudaya, afin qu'ils se surveillent mutuellement tout en garantissant l'ordre makhzénien dans la région.

L'inscription sur le Registre du Guich de Moulay Isma'il donnait accès à des privilèges remarquables :

- Les chefs de *reha* et de *mya* reçoivent des revenus des douaniers portuaires, des Zaouïa dominées par le Makhzen et sont chargés de prélever l'impôt sur les tribus de *naïba*. Ils ont rang de gouverneurs militaires et bénéficient de concessions foncières.

- Les membres du guich sont équipés, armés et souvent habillés par le Makhzen ; ils ont la jouissance de terres de culture à proximité des grandes villes de garnison, leurs montures sont payées, mais les soldes sont épisodiques. En campagne, ils reçoivent une forte indemnité de départ en argent et en vivres et disposent du dixième du butin. Ils sont exemptés des impôts non canoniques (rateb).

On comprend que la forte position acquise par les guich sous l'autorité d'un souverain puissant et énergique, leur ait donné des ailes lorsqu'ils furent gouvernés par des princes moins impérieux.

A la mort de Moulay Ima'il, les guich prirent un rôle prépondérant dans le soutien et la destitution des souverains.

"De 1726 à 1757, suivant les cadeaux (mûnâ) qu'elles reçoivent, ces tribus nomment, déposent où tuent, dans un court espace de trente et un ans, quatorze sultans"[50].

50) A. COUR-DJAYSH, E.I. nlle. éd. t. II p. 523 A.

Nous ne ferons pas l'étude détaillée des tribulations des Oudaya, et de leurs incessants pillages dans le nord du Maroc, durant tout un siècle : mouvements complémentaires et alternés avec ceux des Aït Imour et des Cherarda[51]. Il nous suffira de rappeler qu'en 1831, Moulay Abderrahmane parvient à les dominer, les raye du Registre et les disperse. C'est le groupe des Mghâfra qui est envoyé à Marrakech en 1834 et casé sur les terres laissées vacantes six ans plus tôt, par les Cherarda[52].

Les Oudaya à Marrakech

Le dahir de casement des Oudaya, 17 années après leur déplacement de Fès à Marrakech, mérite d'être cité intégralement, car il indique très précisément le contexte de ce transfert[53]

Hamdala *Tasliya*

Grand sceau de Moulay Abderrahmane b. Hicham

Que l'on sache par la présente... que nous avons transféré le reha des Mghâfra-Oudaya de Fès Jdid et de ses alentours et que nous les avons établis dans le Haouz de la Cité de Marrakech, (sur les terres de) la Zaouïa Cherrâdî et de ses dépendances, à l'ouest et à l'est de l'oued N'fis. La volonté de Dieu, sa clémence, la loi mahométane et la pitié humaine, exigeaient qu'ils ne fussent pas réduits à la pauvreté et obligés de tendre la main aux gens, quoiqu'ils se fussent rendus coupables de rébellions et d'exactions. Ces considérations imposèrent donc, que les terres sur lesquelles ils ont été établis leur soient (accordées), en échange des propriétés d'où ils furent transportés. Ces terres sont celles (qui sont irriguées par) les sources sises à l'ouest et l'est du N'fis et (par) les séguia Taïnint et Taziwent situées à l'ouest du dit oued. Nous les avons établis, en compensation de ce qu'ils ont laissé à Fès Jdid et dans sa banlieue, (sur des terres) avec l'usufruit de toutes leurs dépendances. La notoriété des terres précitées dispense d'en indiquer les limites et d'en faire la description, la libre disposition dont ils jouissent depuis qu'ils y ont été déportés étant amplement suffisante.

Qu'ils en jouissent et s'y déplacent en conpensation et propriété complète, dans la sécurité et la liberté absolue. Qu'ils les exploitent de

51) Voir LE COZ — Guich.., op. cit. qui étudie les Oudaya surtout dans la banlieue de Rabat.

52) Sur les Cherarda, voir CORNICE, op. cit.

53) Voir le texte arabe dans le Recueil, 6 rebia I 1268/ 30 déc. 1851.

toutes les façons (qu'ils voudront) : labours, plantations ou autres, construction et toutes formes de gestion (comme) un propriétaire dans sa propriété. Dieu nous impose le devoir d'être juste envers nos sujets... (considérations morales sur les devoirs des Princes et la position d'Ibn Khattab à ce sujet...)...

Sachant les risques d'interprétation erronée de nos actes au cours des siècles (qui suivront), nous ordonnons aux gouverneurs et responsables, avant l'exécution du transfert, d'agir en conséquence et de ne pas sortir des orientations de ce décrêt. Salut.

6 rabia I - 1268 / mardi 30 décembre 1851.

La subtilité de ce décrêt tient au fait, qu'il est le seul que les Oudaya puissent produire pour faire la preuve de leurs droits sur les terres qu'ils occupent depuis lors, et qu'il proclame avec vigueur les motifs du transfert et sous-entend par suite la contrepartie politique de l'allotissement. On pourrait discuter de la valeur juridique des termes de "liberté, de sécurité, de disposition de la propriété comme un propriétaire" (tamlîkan tâmin sâlaṁûn matalaqîn 'âmîn... tasarafa al-mâlaku fî milkihi...). Les souverains qui ont succédé à Moulay Abd-errahmane et les administrateurs du Protectorat, ont maintes fois essayé de faire classer les terres occupées par les Oudaya dans le guich. Ils n'y sont point parvenus. Mais les Oudaya n'ont pu non plus obtenir un classement de leurs terres dans le statut melk, malgré les efforts des avocats et des personnes privées, qu'ils avaient intéressés à leurs tentatives.

Comme les Aït Imour, comme les Oulad Sidi Cheikh, comme les Rehamna, en somme, ces tribus déplacées ou dominées à la suite de leurs successives révoltes, si elles ont été guich avant leur casement, ne le sont point au titre des dahir remis. En étudiant de près ces textes et en examinant les pratiques réelles et concrètes qui présidaient à l'usage des terres, que l'on a abusivement déclarées guich au début du Protectorat, rien ne permet d'affirmer que ces tribus aient été soumises à d'autres obligations ou à d'autres restrictions, ou qu'elles bénéficiaient d'autres privilèges ou exemptions, que les tribus alentour. Le terme même de guich ne figure pas dans les dahir. Très différents par exemple sont, par le ton et le contenu, le dahir saadien du 18-choual 998/ 20 août 1590 au profit des Chebbânat, et le dahir du 26 rajeb 1317 / 30 novembre 1899[54], accordant des exemptions, des privilèges pour services rendus ou à rendre et mentionnant strictement les obligations ou les services militaires. Le seul vestige, dans ce texte, qui renvoie à l'ancienne organisation du guich est la mention de *reha* (des Mghâfra Oudaya).

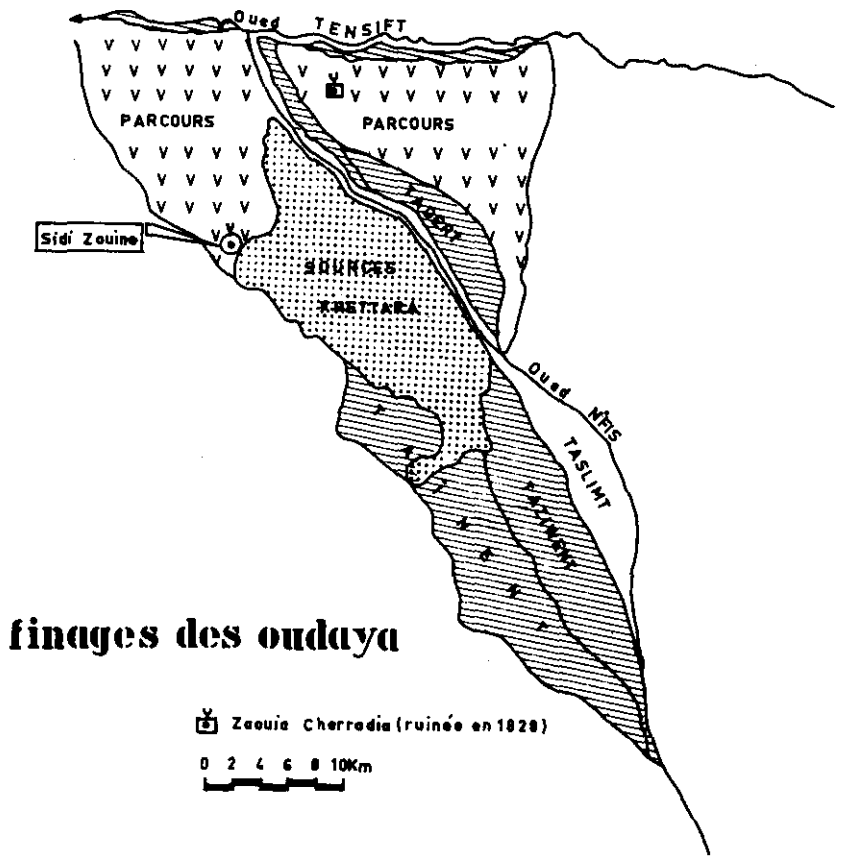
54) Voir Recueil.

L'allotissement des Oudaya

La superficie des terres distribuées aux Oudaya en 1851 peut être estimée à 12.000 hectares.

Zaouia Cherradi	5 000 ha de parcours	
Sources des « Oudaya »	4 000	Cultures irriguées
Taïnint	1 600	
Taziwent	1 700	
	12 300	

Sources : photos aériennes au 1 / 1700 et enquêtes personnelles.



On observera combien était judicieux cet allotissement, pratiqué par le makhzen de Moulay Abderrahmane, qui prévoyait à la fois un lotissement en zone irriguée et la disposition de parcours. Même méthode en somme que pour les Aït Imour, qui pouvaient utiliser les collines du Tiourar pour le pacage, appliquée ici symétriquement. L'égalité et la répartition entre les deux grands groupes, Aït Imour et Oudaya, peut être établie en surface et en volume d'eau. Les Aït Imour sont un peu avantagés par la disposition de séguia de meilleur rang (Jdida, Amezri et Jeblia), mais les Oudaya bénéficient des sources du paléochenal du N'fis. Il y a incontestablement une réflexion très fine de la part des lotisseurs, le respect d'observations et d'expériences antérieures, enfin une prise en compte des besoins réels d'une économie autant pastorale qu'agricole[55].

Répartition des lots

Les Oudaya casés sur les bords du N'fis sont divisés en onze mya. Il ne faut pas prendre à la lettre l'expression *mya*. Il s'agit là d'une expression divisionnaire du reha oudaya qui n'a pas valeur comptable. La division, des finages oudaya et de la répartition des eaux, permet de fixer avec une assez grande certitude l'effectif du groupe lors de l'allotissement :

	Talnint			Taziwent			Totaux		%	
	N	ha	la	N	ha	la	ha	la	ha	la
Pacha de Marrakech Caïd des Guich	1	190	1,44	2	61	0,92	251	2,36	10	14
Caïd Reha des Oudaya	1	287	2,74	1	58	—	345	2,74	15	16
Cadi, 'alem des Oudaya				1	9	—			pm	—
Amazzel des séguia				1	9	—			pm	—
mya Hmar				5	250	1,20			10	7,1
mya Hassan				4	144	0,77			5	4,5
mya M'bark				4	149	0,77			5	4,5
mya Aguil				4	150	0,77			5	4,5
mya Zaïd				4	115	0,77			5	4,5
mya Othmane				4	135	0,77			5	4,5
mya Od. bou Sbâa	10	161	0,5	8	350	1,48	511	1,98	15	9
mya Fnajir	8	121	1,2						5	7,1
mya Rmitat	8	167	1,2						6	7,1
mya 'Awaïd	8	261	1,2						9	7,1
mya Allouche	8	153	1,2						5	7,1
TOTAUX	44	1 340	9,48	38	1 430	7,45	2 770	16,93	100	

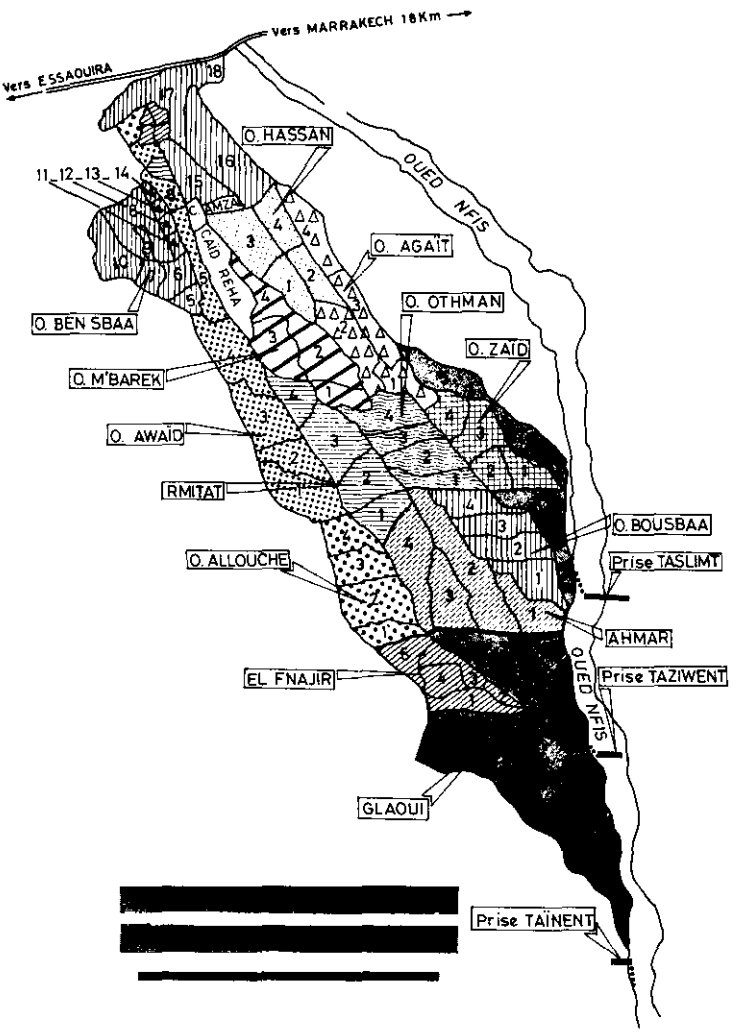
Sources : Surfaces : Etat cadastral 1927 au 1.25.000e.

55) La chose vaut d'être notée, quand l'on sait aujourd'hui combien il est difficile à l'administration moderne, de concevoir des projets intégrant à la fois l'économie forestière et l'économie pastorale à l'occasion de la mise en valeur hydraulique.

Débits : Reconnaissance 1927 cf. B.O. n° 1415 de 1939
Jaugeages 1927 cf. B.O. 1219 de 1936.

Nombre de parcelles, ha : superficies irriguées = 0,85 sup. dominées
ls : litres seconde.

NB. : afin d'alléger le tableau, la colonne "total" n'a pas été remplie pour les groupes n'ayant des terres que sur une seule séguia.



	Taziwent	Taïnint	
Superficies	693	702	ha
Nombre de groupes	5	4	
S /N	138,6	175,5	
Eau. ls	0,77	1,20	

Quotients :

$S\frac{175,5}{138,6} = 1,26$ $N\frac{5}{4} = 1,25$ $ls\frac{1,20}{0,77} = 1,56$ $\frac{25}{20} = 1,25$

On sait que la division du guich inférieure au *mya* est *l'achra*. Il y a dans un mya, à l'époque classique, 4 ou 5 'achra de 25 à 20 fantassins ou cavaliers[57].

D'où on peut conclure, que probablement l'effectif d'origine devait être de 5 'achra de 20 foyers sur la Taziwent et 4 'achra de 25 foyers sur la Taïnint. Donc au total 200 foyers qui se sont alors partagés — avant la venue des Hmar et des Oulad bou Sba'â — 2.156 hectares et 12 litres seconde environ, soit 10 hectares et 0,6 litre seconde (non compris les sources) par famille, sur les deux séguia.

A quoi il faut ajouter 3.692 hectares irrigables par sources, puits et khettara et 5.000 hectares de parcours environ.

On rapprochera ces chiffres de ceux connus pour les Aït Imour (casés en 1848, soit trois années auparavant) qui disposaient alors de 15 hectares par famille et 1 litre seconde.

Evolution démographique des Oudaya

	1851	1936	1960	1968
Nombre de foyers	200	1 172	1 385	1 967
Population	?	3 414	7 061	11 616
P/N	?	2,9	5,1	5,9
Superficie ha irriguée par foyer	16,5	2,8	2,4	1,7
Superficie totale par foyer	61,5	10,5	8,9	6,25

57) LE COZ, op. cit. p. 17 A. — Séquence identique chez les Oudaya de Rabat. Cf. DELMAS-FORT, CHEAM n° 1666 op. cit.

A partir de 1936, seule a joué la croissance démographique biologique à peu de chose près. Entre 1851 et 1936, deux événements démographiques d'importance ont eu lieu, hormis les effets de l'arrêt de la mortalité par fait de guerre et la fin des épidémies:

- en 1894 le casement des Hmar et des Oulad bou Sbaâ : ils représentaient 24 % de la population totale en 1936;
- de 1912-1925 l'établissement de tenanciers et de métayers du Pacha sur ses terres : 2 % de la population totale en 1936;
- en 1926, L. VOINOT estimait à 5.599 habitants l'effectif des Oudaya (?).

c — **Les Oulad Sidi Cheikh** (ar. *Aûlâd sayyidî as-šaîh; Ulâd Sidi sîḫ*)[58]

Voilà un groupe, originaire du sud oranais, qui s'est exilé au Maroc, en raison des répressions exercées à son encontre par l'armée française en Algérie. Issus d'un mouvement théocratique, né vers 1680, dans la région du Jbel Amour (Geryville), ils avaient été à la tête de la résistance contre l'occupation coloniale dans cette région depuis 1848. Une série de défaites et de soulèvements les contraint, vers 1870, à se réfugier au Maroc, à Aïn Cha'ir (sud de Figuig). L'armée coloniale poursuit les Oulad Sidi Cheikh en territoire marocain et capture le chef héréditaire du mouvement : Si Kaddour B. Hamza. L'administration française disperse la tribu en trois fractions : l'une à Tebessa, l'autre à Constantine et la troisième au sud d'Alger. Des négociations énigmatiques sont menées, par le chérif wazzani Sidi Abdeslam, entre Moulay al Ḥassan et les autorités françaises d'Alger, au terme desquelles le chef des Oulad Sidi Cheikh est livré au souverain marocain et une partie de la tribu, les Rheraba[59], est autorisée à s'exiler au Maroc; elle

58) Sur l'origine des Oulad Sidi Cheikh, voir TRUMELET — Histoire de l'insurrection des Oulad Sidi Cheikh (sud algérien) de 1864 à 1880. Alger 1884; de la MARTINIERE et LA CROIX — Documents sur le nord-ouest africain t. II, Alger, 1896; A. DU MATET — Les Oulad Sidi Chick et les territoires insurgés de la Province d'Oran. Revue de Géographie, Paris, 1881, vol. VIII p. 451-456; et L. VOINOT - La menace des Oulad Sidi Cheikh contre le Tell Algérien et les dangers de leurs intrigues au Maroc (1870-1873); Revue Africaine, 61e année, n° 302-303 du 1er-2e trim. 1920. Alger pp. 62 à 95 + 38 p. doc. arch. militaires. Sur leur installation à Marrakech, voir R. GUEDON — Notes sur les terres guich du cercle de Marrakech-Banlieue, 24 Juillet 1953, rapport dactylo. inédit, 20 p. dactylo; J. LE COZ — Les tribus guich... op. cit. p. 35 B. n° 10.

59) Les Oulad Sidi Cheikh étaient, en Algérie, divisés en deux branches : les Cherraga et les Rheraba. Cf. aussi J.L. MIEGE — Le Maroc et l'Europe, t. IV, p. 47 et n° 3 à propos du jeu politique du Chérif de Ouezzane dans cette affaire.

s'installe, un temps, près d'El Aïoun (Oujda). Il semble que Moulay al Hassan ait eu en vue la couverture militaire de la frontière orientale. Mais les interventions françaises amènent assez vite les autorités marocaines à transférer une partie au moins des Oulad Sidi Cheikh dans le Haouz[60].

L'effectif du groupe, recensé en 1874, s'élève à trois cents feux, dont une trentaine de familles algériennes étrangères à la tribu, réfugiées au Maroc. Le Makhzen de Moulay al Hassan les laisse se regrouper, durant quatre ans, aux alentours de Saada, d'où avaient été chassés les Rehamna en 1862[61], pour procéder à la revivification de la séguia Souihla (RD du N'fis). Après quoi, ils reçoivent le dahir de casement, en 1878, sur le secteur d'irrigation de la séguia Souihla, mais avec un droit d'eau supplémentaire sur la Jeblia[62]. Le Dahîr de casement a été confirmé par un dahir de Moulay Abdelaziz. Il semble que durant les premières années du siècle quelques familles des Oulad Sidi Cheikh soient retournées à leur première installation à El Aïoun, ou en Algérie, en raison des pillages dont ils ont été l'objet de la part des Rehamna.

	Dahir 1874	Doutté 1905	Recensement 1936	Guédon 1949	Recensement 1960	Recensement 1968
Foyers	300	150	126	95	242	277
Population			572	600	1 366	1 580

En 1909 Moulay Hafid prend un dahir, réduisant de moitié leur territoire manifestement sous-occupé.

Le finage des Oulad Sidi Cheikh

Il est constitué par le secteur de la Souihla. Pour garantir la disposition des eaux véhiculées et se prémunir contre les vols d'eau, les Oulad Sidi Cheikh ont été établis tout au long de la séguia, depuis sa prise sur l'oued N'fis. Mais le secteur irrigué s'élargit surtout en aval, au niveau de la route de Marrakech à Essaouira.

En 1924, le territoire des Oulad Sidi Cheikh était classé dans le sommier des terres collectives[63] pour une surface de 1.299 ha 21 ares.

60) Un groupe d'Oulad Sidi Cheikh est resté établi près d'El-Aïoun dans le Maroc oriental.

61) Voir supra, § Rehamna.

62) La Souihla est une séguia de dernier ordre, ne pouvant être alimentée que par les débits de crues ou les écoulements d'hiver ; elle est utilisée en outre comme véhicule pour les eaux de la Jeblia.

63) Enregistré à la Conservation Foncière de Marrakech. Dossier TC. Délimité n° 168.

L'administration française a montré, à l'égard d'une tribu ayant gardé des attaches en Algérie, une sollicitude spéciale. En effet, la politique coloniale à Marrakech a utilisé avec plus ou moins de succès les sujets algériens, comme intermédiaires, pour certaines opérations de renseignements[64] et pour des acquisitions foncières[65]. La contrepartie a été la faveur d'un classement de leurs terres dans le statut collectif, au moment où le Protectorat qualifiait de guich le maximum de terres, afin d'y affermir la main mise de l'Etat et le démembrement au profit de la colonisation terrienne[66]. Il suffit de consulter la carte des statuts des terres dans le Haouz, pour voir apparaître la surprenante originalité de cette parcelle de collectif, enclavée au milieu du domaine de l'Etat ou prétendu tel.

La lecture du dahir de casement ne permet pas d'obtenir des indications précises sur l'allotissement. On n'en connaît que le résultat vers 1927 :

	Superficie S. ha	Débits		%	
		Souihla' ls	Jeblia ls	S	ls
Domaine de l'Etat	44,30	4,49	—	3	24
Oulad b. Azzouz	44,30	0,32	—	3	1,7
« Guich » O.S. Cheikh	*1 202,21*	*3,85*	*10,05*	*92*	*74,3*
Od Ziaïna	262,70	0,77	2,01	20,2	14,8
Od Lhaj Larbi	229,15	0,77	2,01	17,6	14,8
Od Hakakma	249,85	0,77	2,01	19,2	14,8
Od b. Mazouzi	163,85	0,77	2,01	12,6	14,8
Od Si Boubker	272,20	0,77	2,01	21	14,8
Douars	24,46	—	—	2	
Héritiers Si Hammou	4,50	—	—	pm	
Moqqadem O.S. Cheikh	2,30	—	—	pm	
Habous	1,60	—	—	pm	
Totaux :	1 299,21	8,66	10,05	100	100

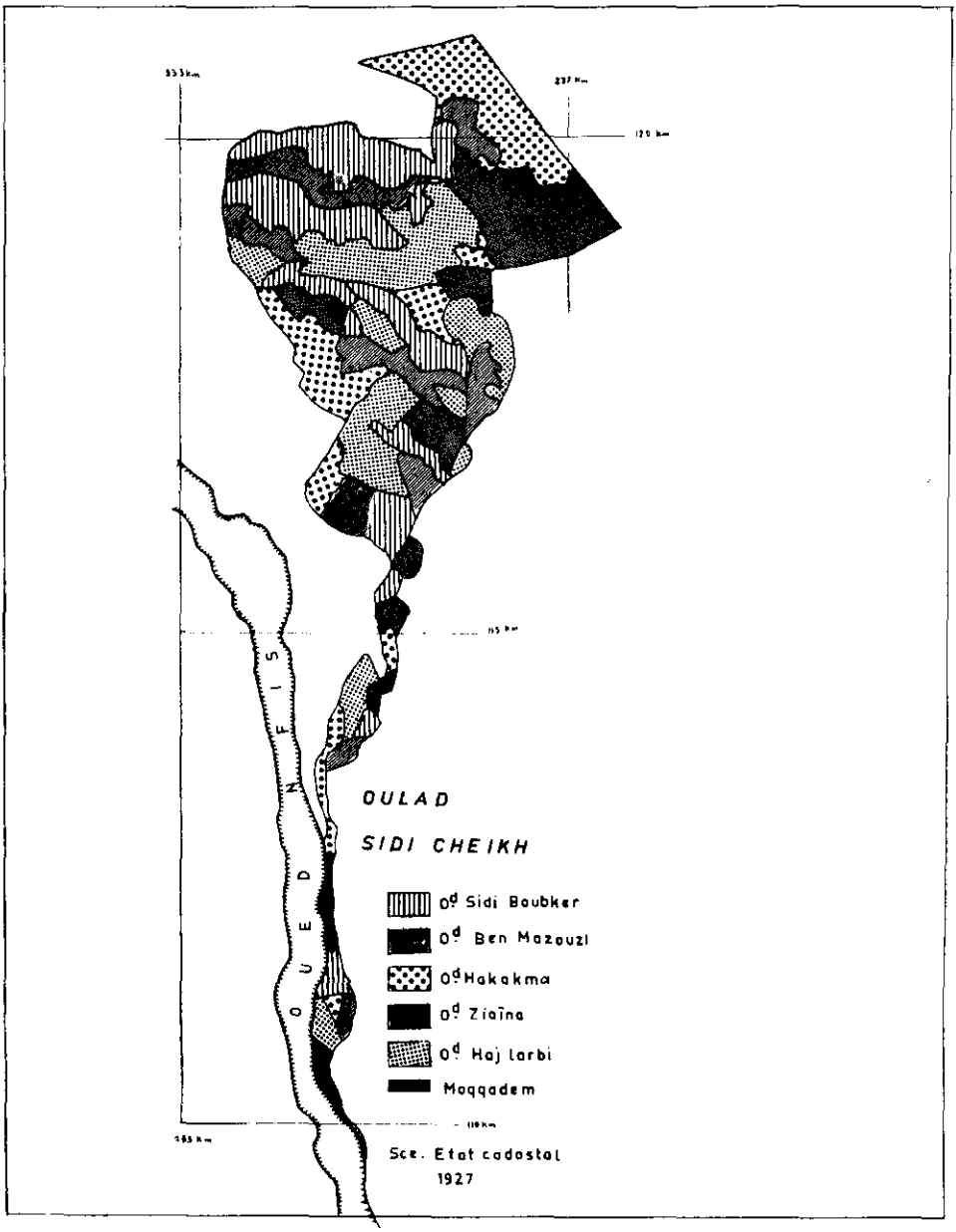
Sources : Etat cadastral 1927
B.O. 1415 de 1939.

64) Voir notamment DOUTTE, non point seulement la partie publiée de son travail (En tribu 1905), mais surtout son rapport confidentiel aux Affaires Etrangères : "Situation Politique du Haouz; les points d'appui de l'influence française dans la politique du Haouz", MAE. fr. t. 187-123-163. Les sujets algériens, pp.19-24.

65) Voir notamment infra, les tribulations de Lassallas.

66) Les Oulad Sidi Cheikh bénéficieront en outre en 1954 du premier aménagement par pompage entrepris par l'administration, au profit des "secteurs traditionnels" cf. D. THERON — Types d'exploitation dans le périmètre d'irrigation du Haouz, mém. DES, 1962.

Les terres et les eaux sont donc réparties dans le groupe, à peu près également entre les cinq fractions appelées *khoms*, pour leur donner l'allure guich et les faire entrer dans un cadre familier à la gestion administrative.



On retrouve ici cette étonnante manipulation de signes à des niveaux différents. Au niveau politique très élevé, les Oulad Sidi Cheikh étaient considérés comme algériens; au niveau du droit foncier, c'est une terre de tribu; au niveau de la pratique politique, c'est un guich. Trois catégories pourtant abstraites et formelles, dans lesquelles ils ne reconnaissent complètement, ni leur passé, ni leur présent. Comme dans beaucoup des groupes déplacés et des catégories juridiques créées de toutes pièces dans le Haouz, l'action administrative y a oblitéré le réel, au point qu'on y perçoit plus les ruptures que les identités.

Il semble en fait que les Oulad Sidi Cheikh, à Marrakech, soient un groupe mêlé dans lequel on trouve : des personnes se réclamant de la descendance du santon algérien al-Haj Abdelhaqq Ould al-Haj Abdelkhali as-Siyyidi Cheikh Boubker as-Saddiqi, des éléments des Oulad ben Slimane, des Oulad Amrane d'Algérie, des Rhnânma[67], enfin des parents, clients, fugitifs algériens, qui se sont regroupés autour des premiers arrivants.

L'administration coloniale avait confiné ce groupe dans le respect d'une "tradition" qu'il n'avait nullement. Alors que les Oulad Sidi Cheikh suivaient indiscutablement le *chraâ*, ils ont été assimilés aux "tribus de coutume", avec exhérédation systématique des femmes, puisque seuls les masculins censés être soldats-laboureurs pouvaient accéder à la disposition de la terre. Ceci ne pouvait qu'encourager la pente naturelle vers l'agnatisme, la dictature du patriarcat.

On peut même lire dans un rapport administratif[68] l'étonnante phrase suivante : "En principe ils doivent se marier entre eux, pour ne pas permettre à un étranger, l'usufruit du patrimoine de la collectivité. Depuis quelques temps seulement (1930), il est permis aux hommes d'aller chercher femme ailleurs". Nous aurons l'occasion d'évoquer l'épisode colonial de la codification coutumière qui a été à la fois un non-sens et une manipulation.

Il est bien évident que sous les apparences voulues par l'administra-

67) Il existe dans le Haouz un autre groupe de Rhnânma, originaires de l'oued Saoura. Ils résident sur les premières pentes à l'est de Tamesloht, formant en 1968, sept villages, quatre cents foyers qui groupent près de 2.000 personnes. De même deux villages de Rhnânma ont souvenir de leurs origines algériennes et sahariennes, près de Soumaïra, sur la route de Marrakech à al-Jadida. A propos des Rhnânma voir DOUTTE — Mâgie et religion dans l'Afrique du Nord, pp. 43-48; VAN GENNED North african Gyspy Lore soc. vol. V, part 3; Ibn 'ASKAR, Daouhat an-Nachir p. 90; Naciri SLAWI, III, p. 23; SALMON, Arch. maroc. II, p. 358; MOULIERAS Bull. Soc. Géogr. Oran 27e année, t. XXIV; DOUTTE — En tribu, 1914, pp. 330 335.

68) Rapport GUEDON, déjà cité.

tion, la vie réelle poursuivait son cours, aliénée certes par ces fictions obligatoires, distordue, différente de ce qu'elle serait devenue si elle avait été placée dans un autre champ de relation, mais différente aussi de ce qu'on voulait qu'elle soit.

Retour sur le tribalisme dans le Haouz aujourd'hui

Ce rapide survol de l'histoire des grands groupes ethniques[69] nous permet-il de répondre à notre interrogation première : que sont les tribus du Haouz ? En partie seulement ! Car si l'on a pu suivre leurs pérégrinations et leurs progressive soumission au Makhzen, leur changement de mode de vie parfois et leur enracinement dans un territoire de mieux en mieux défini, nous n'avons pas pu évoquer encore l'évolution de leurs institutions et définir vraiment leur mode de production. Nous ne pourrons y parvenir qu'après avoir pris en compte le développement des autres protagonistes, des autres forces sociales, en leur sein ou hors d'elles, avec qui elles ont dû transiger, passer des compromis ou s'effondrer et disparaître.

Conservons seulement en mémoire les quelques exemples d'évolution donnés ici, et tenons encore la "tribu" pour un corps social compact, formant agrégat, dans la societé du Haouz, fut-elle stratifiée, pénétrée, dominée par d'autres corps sociaux relevant d'autres références. Dans la troisième partie de cet ouvrage, nous tenterons d'associer entre eux ces agrégats et de montrer en quoi, ils sont encore et ne sont plus complètement des tribus.

69) Nous avons pensé devoir faire grâce au lecteur, de l'histoire d'un grand nombre de petits groupes qui occupent le pourtour du Haouz, populations si nombreuses, qu'on peut les assimiler à des *'azzaba*, des *mlaqit* ou des *soukkane* même si elles représentent des résidus, non immigrés et erratiques d'anciennes tribus comme les Tedrara, les Sektana, les Mrabtine.

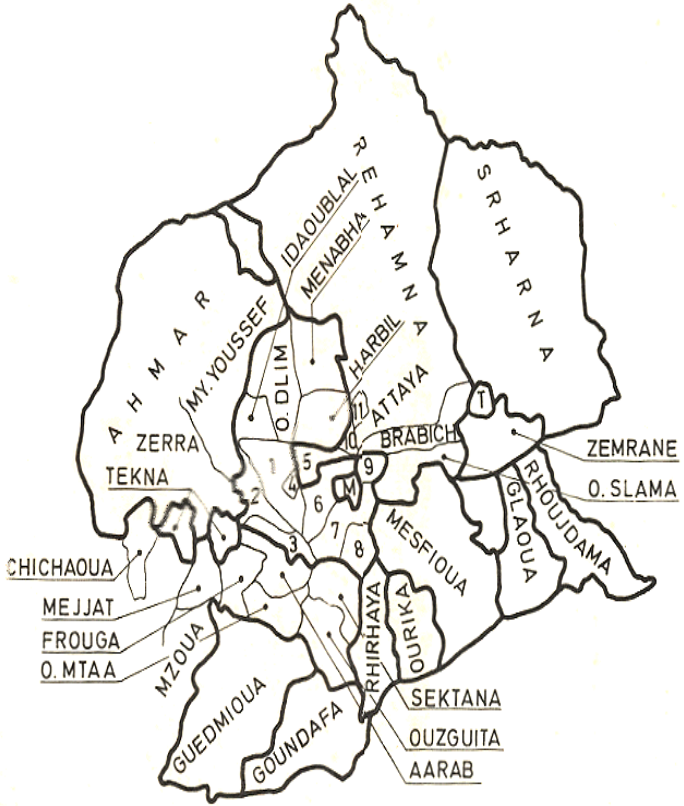
II — L'EPISODE DES ZAOUIA (ar. zâwaya)
des thaumaturges aux fermiers.

Il y a, dans le Haouz, une géographie du sacré. Les pôles de la sainteté ne sont pas distribués au hasard : ils balisent des frontières, ils occupent les espaces intermédiaires où rivalisent les tribus, ils comblent les vides du temporel. Comme il y a une hiérarchie de l'agglomération et de l'habitat — de la ville au hameau — il y a aussi une hiérarchie des sanctuaires : l'une supportant l'autre souvent, mais point d'une manière systématique. Le sacré, on le sait, a toujours fait bon ménage avec le commerce. Les sanctuaires ont été longtemps des zones de refuge pour les princes déchus[1], pour les réfugiés politiques, pour les fugitifs de droits communs. Ils sont donc les centres rassembleurs des déracinés, qui, sans d'autres biens que leur connaissance de l'ailleurs, sont conduits à être des marchands, des intermédiaires, des clercs et des artisans. Politiquement neutres dans les compétitions tribales, désarmés militairement, les sanctuaires inspirent assez de crainte pour être à l'abri des pillages : aux pires moments de l'anarchie, les zaouïa sont restées inviolées et ceci, jusqu'à la fin du XIX[e] siècle. Elles le doivent autant aux miracles accomplis par les grands ancêtres thaumaturges, à leur proximité de la déité (*wâli*), qu'aux besoins bien temporels des forces sociales en compétition de disposer, au milieu du damier politique, d'une zone hors-jeu où négocier, commercer et se réfugier.

1) Quelques exemples célèbres. Au XVI[e] siècle, en 1536, lors de la première compétition entre les Saadiens, Ahmed al Arj et Mohammed Chaikh, c'est le santon de Sidi Rahhal qui sert d'intermédiaire et protège l'entrevue entre les deux frères royaux. En 1543, détrôné par son frère cadet, Ahmed se réfugie dans la zaouïa b. Sâsî. C'est sous la protection de cette dernière qu'eut lieu la conférence au cours de laquelle Ahmed abdiqua en faveur de son frère. (MARMOL t.I, pp.453-59; Ibn 'ASKAR — Daouhat en nâsîr, p. 80; Mohammed el MEHDI — Mûm ti'asmâ' cah. 10, p. 6; SLAWI — Istiqça III, pp. 9-41; Diego de TORRES — Relation des chérifs trad. fr. p. 146 sq). A la fin du XVIII[e] siècle — En 1792, Moulay Hicham l'alaouite se réfugia dans la zaouïa bel'Abbas lorsque les Rehamna, ayant proclamé son frère Moulay Husaîn, marchèrent sur Marrakech (Istiqça II, p. 2, tr. fr.); puis il s'enfuit dans celle de Moulay Brahim al Amghari sur le Kik en 1796 (idem. p.7). Au début du XX[e] siècle — Lors de la première tentative de Moulay Hafid devant les armées de Moulay Aziz, le premier est amené à se réfugier dans la zaouïa de Sidi Rahhal (Madden to Lowther FO. 174/255 n° 128 du 11.12.1907 et 174/254 n° 332 du 14.12.1907).

DECOUPAGE TERRITORIAL AUTOUR DE MARRAKECH





1 - OUDAYA
2 - TAMESGUELFT
3 - AIT IMMOUR
4 - OD. SIDI CHEIKH
5 - MRABTINE
6 - ASKEJJOUR
7 - TASSOULTANT
8 - ARHOUATIM
9 - JNANATE
10 - CHIADMA
11 - OD. AGUIL
M - MARRAKECH
T - TAMELELT

Seul le Makhzen a finalement fait plier les zaouïa, les a détruites, affaiblies ou récupérées, pour sa politique propre. Les mouvements théocratiques naissent au Maroc dans les périodes de désarroi socio-politique de la société globale. Ils visent à reprendre, aux pouvoirs centraux défaillants, la direction spirituelle de la communauté. Leur réussite ne manque pas de porter ombrage au pouvoir temporel de l'heure, qui voit lui échapper le monopole de l'autorité religieuse, c'est-à-dire ici, de l'autorité tout court. L'histoire des zaouïa, comme celle des tribus, c'est surtout l'histoire des embrasements et des fusions usés peu à peu avec beaucoup de prudence[2] par les différentes dynasties, pour soumettre progressivement les chaînes mystiques et les intégrer à l'Etat. Et ceci bien souvent sans les faire disparaître, mais en leur reconnaissant, en leur déléguant, la fonction d'encadrer la spiritualité populaire.

Un mouvement religieux qui réussit fonde une dynastie ; celui qui échoue se replie sur son sanctuaire, s'il n'est pas détruit pour être allé trop loin dans sa prétention à la souveraineté. Ce qu'on a pu appeler le *maraboutisme*, est la gestion triviale des formes dégradées du mysticisme rustique ; avorton de la théocratie qui usurpe la sainteté des grands ancêtres, pour tirer des revenus sur les âmes simples et manipuler de petits pouvoirs locaux.

Il y a un cycle de la zaouïa. Elle commence dans l'ascèse et la pauvreté : investissant non point seulement dans le mystique et la sainteté, mais aussi et surtout, dans l'original, la marginalité, l'extraordinaire et le prodigieux. La science théologique, mariée à l'indigence matérielle, dans un milieu de fruste culture, pour peu qu'elle soit avare de manifestations et ne s'exprime que par ésotérismes, produit des miracles, frappe l'imaginaire. Les silences pour qui sait parler, confinent à la sainteté et à la proximité de Dieu.

Le commencement de la zaouïa est là où le thaumaturge rend crédible qu'il n'est pas sécrété par les conflits locaux, mais qu'il est au-dessus des fractions, qu'il participe du charisme.

Et cela non point pour mettre fin aux conflits des partis mais pour les arbitrer, leur permettre de poursuivre le jeu tournant d'un égalitarisme impossible, empêcher à leur demande qu'un camp n'extermine l'autre. La tribu est incapable de produire des institutions qui la dépassent et qui règlent assez durablement ses rapports avec une autre, sur

2) La destruction brutale des zaouïa — Dîla, Cherrâdia... n'intervient vraiment que lorsque le mouvement mystique prétend accéder à la souveraineté. Disons seulement, que les pouvoirs centraux hésitent davantage devant un sanctuaire que devant une tribu : le sacré réclame pour être atteint, une énergie plus grande que le politique.

un pied d'égalité et de réciprocité[3]. La zaouïa est la Cour de La Haye des nations tribales, pour autant que les tribus la reconnaissent. La théocratie est l'envers du tribalisme — un complément probablement nécessaire — alors que l'Etat central, le Makhzen, est le contraire du tribalisme, son antagoniste total[4]. Il ne pourrrait liquider l'un sans l'autre . On pourrait presque dire que l'existence des zaouïa politiquement indépendantes est la preuve que le tribalisme l'emporte en cet endroit sur le caïdalisme.

La confiscation du charisme des zaouïa par la souveraineté dynastique — qui ne peut apparaître aux ésotériques que comme une usurpation de plus au profit de l'exotérisme[5] — est en définitive la confiscation du ciel pour les superstructures tribales. De ce point de vue le Makhzen, censé représenter la légitimité islamique, a le bon droit pour lui : il met fin à des croyances élémentaires qui confinent à l'hérétisme, voire au paganisme. Les raisons non révélées sont évidemment celles de la destruction, ou de la capture, de tout principe d'autorité, en dehors de lui[6].

La réduction des zaouïa est créatrice d'un si grand vide politico-religieux au sein du tribalisme, que peu de souverains sont allés jusqu'à leur liquidation totale. Bien plus, diminuant le pouvoir des thauma-

3) La thèse de GELLNER — Saints of the Atlas, 1963, op. cit. développe fortement ce thème, dans une perspective à notre avis beaucoup trop fonctionnaliste. Ayant pris à son compte l'idéal-type déclaré de la zaouïa, et négligeant quelque peu l'histoire, l'histoire triviale des pesanteurs matérielles, il ne pouvait parvenir qu'à un modèle très éloquent certes, mais abstrait. Car les manipulations du pouvoir central lointain, et des aristocraties tribales se faisant moins sentir sur la zaouïa Ahansal que dans la plaine du Haouz, le modèle de Gellner est pour nous un repère, une espèce dans un genre, qui mérite qu'on y fasse souvent référence, tout en se souvenant qu'il s'est élaboré dans un champ social bien différent.

4) Ce propos ne serait pas exact aujourd'hui, où la plupart des zaouïa sont totalement soumises au pouvoir central et où celui-ci tolère une extension des moussem, seules réunions autorisées aujourd'hui au Maroc dans le milieu rural. On pourra cependant montrer que dans trois cas au moins (Cheikh ma el 'aïnin, Regraga et Sidi Ahmed ou Moussa) les risques de débordements sur d'autres plans que mystiques, a ravivé l'attitude de l'Etat à l'égard des pratiques confériques.

5) Voir à ce propos les positions des Soufi et notamment d'Ibn 'Ajiba. Son autobiographie a été traduite en français par J.L. MICHON (1969). Leiden, E.J. Brill. On sait que Ghazali, dans un autre contexte, tout en se ralliant à la nécessité de l'imamat, a émis des réserves sur les dévolutaires des quatre premiers califes. Cf. Henri LAOUST-La politique de Gazâli, Paris 1970, pp. 238-239.

6) Pour briser les zaouïa Moulay Slimane a pris un dahir le Vendredi 12 rajeb 1209 condamnant toutes les hérésies et les moussems. Ithâf t.V, pp.465-470.

turges, le Makhzen risquait de laisser les sanctuaires désarmés devant les convoitises. Aussi, a-t-il été amené à les protéger, en proclamant leur inviolabilité et leur situation hors du commun[7]. Les documents dont nous disposons montrent qu'il n'était pas possible, ni politique, pour l'Etat central, de reprendre à son compte l'ensemble des fonctions que les zaouïa avaient appris à assurer, durant ses éclipses. En termes administratifs et fonctionnalistes : les zaouïa tenaient le pays et disposaient d'un "personnel" politique et moral considérable, dont il eût été bien peu habile de vouloir se passer. Aussi les zaouïa ont-elles reçu des délégations d'autorité, dans une phraséologie cérémoniale et benoîte, bien entendu, mais qui n'en étaient pas moins complètes et très temporelles, puisque touchant à la matière fiscale elle-même. Bénéficiaires et dépendants, les sanctuaires furent conduits à devoir renouveler leur allégeance à chaque changement de souverain, puis à chaque fête religieuse, bref à être peu à peu traités comme de simples caïds, ramenés au rang de serviteurs, et à suivre les fluctuations du pouvoir lui-même.

Sous la menace de cette progressive soumission, plusieurs voies furent empruntées par les santons. Certains prirent le parti d'un mouvement tribal et, profitant d'un affaiblissement ou d'un éloignement du pouvoir central, entreprirent de viser à la souveraineté; c'est le cas par exemple d'Abou Mohammed ben Abbas et de son fils el Mehdi, tous deux connus par leur ethnique de Cherradi. D'autres, acceptèrent tous les compromis et accumulèrent à chaque moment de l'histoire les moyens propres à la pérennité de leur puissance : la soumission, l'intrigue, la diplomatie, la terre et les eaux, l'intelligence avec l'étranger; ce fut le cas des Meslouhiyine et des héritiers de Sidi Zouine. D'autres, établis en haute montagne, se contentèrent des vestiges du fonctionnement tribal et des arbitrages sur les pâtures, comme Sidi Farès ou Setti Fadma. D'autres, encore, maintinrent le culte de l'énigmatique et thaumaturge ancêtre, frappant les esprits simples d'épouvante et de considération, tout en acceptant en sous-main de dérisoires charges makhzéniennes, comme les Sidi Rahhal. D'autres enfin disparurent tout simplement, comme ils avaient surgi, tels les ben Sâsi, ou furent englobés dans les murs de Marrakech, comme Sidi ben Abbas.

La variété, des situations et des évolutions propres à chaque zaouïa, n'est pas épuisée par l'examen seul des moyens de leur puissance; bien d'autres considérations sont à évoquer et notamment le système de prélèvement du surplus et l'utilisation de celui-ci. Les Sidi Farès vivaient de présents et d'aumônes versés à l'occasion des fêtes de montée aux

7) Nous le verrons plus loin, c'est l'expression même qui est employée à leur égard.

pâturages; ce qui leur a permis d'acquérir des eaux, et donc des terres, sur le Dir, en rive droite du Rhirhaïa : revenus qui ont relayé le tarissement des aumônes. Les *moqqadmine* de Setti Fadma se sont faits une spécialité de la garantie des dettes entre acheteurs et vendeurs d'animaux de bât et de traction, et ils perçoivent une taxe pour "leurs œuvres" à cette occasion. Chez les Meslouhiyine il y a longtemps que les offrandes ne représentent plus grand chose dans la caisse de la zaouïa, comparées aux revenus des terres, des vergers et des associations d'élevage, sauf peut-être pour la succursale de Moulay Brahim qui a su reconvertir ses activités de portiers du Kik, en agence matrimoniale. Quant aux Oulad Sidi Rahhal, ils évoluent vers la montre d'extases et le cirque fantastique, en buvant de l'eau bouillante et en marchant sur des épines : ce qui ne les empêche pas d'entretenir un réseau discret, mais très efficace, de tournées d'aumônes, principalement chez les Zemrane et les Sraghna. Les Sidi Zouine, enfin, donnaient autrefois dans l'instruction. Une médersa réputée disséminait partout des *foqaha*, des lecteurs de Coran, des clercs de villages qui gardaient assez de gratitude à l'égard de la maison mère pour lui rétrocéder une part de leurs revenus. Ils eurent même l'insigne honneur de faire l'éducation d'un Prince — un neveu de Moulay Abderrahmane. Leur neutralité et leur réserve, lors de l'insurrection cherarda, leur valurent d'être confirmés dans leurs propriétés, qui produisent aujourd'hui l'essentiel de leurs revenus.

Ce bref aperçu nous permet d'affirmer déjà, la disparité des situations dans lesquelles se trouvent les différentes zaouïa. Et si grossièrement on peut admettre une dérive relativement systématique du spirituel vers le temporel, du revenu du mysticisme au revenu de la terre, il s'en faut de beaucoup que cette trajectoire ait la simplicité des évolutions orthogénétiques.

Nous nous proposons donc, après avoir rapidement esquissé la géographie du sacré dans le Haouz, d'étudier d'une manière plus approfondie un cas d'espèce, sur lequel nous possédons assez de documents de première main, pour en expliquer le devenir.

a — La géographie du sacré

L'espace n'est pas homogène à l'égard du sacré; il y a une structure mystique du monde naturel. L'Atlas est pour le Haouz un Olympe; les dieux préhistoriques qui y perdurent sous la forme de rites saisonniers, récupérés par l'Islam, sont fantastiques, mais si lointains, et de

8) Jacques BERQUE — Struct. soc. du Haut Atlas op. cit. p. 281-298.

9) Génie ubiquiste cavernicole, pratiquant l'incubation *(istihára)*, dans le haut *asif* Mizane et le défilé du N'fis et dont Ibn Toumert utilisa probablement la légende, lors de sa *hijra* et son refuge dans la grotte des Harrha.

souvenir si ténu, qu'ils n'influencent plus la plaine. Seuls les cantons montagnards vénèrent des Lalla Aziza[8], des Sidi Chamharouch[9], des Setti Fadma[10] ou des Boujmaa[11]. L'anthropomorphisme des cultes préislamiques, que les Almoravides n'étaient pas parvenus à totalement réduire, a été largement récupéré sous la forme du *walisme*, c'est-à-dire en plaçant les saints à proximité de Dieu comme intercesseurs entre Ses créatures et lui.

Dans la plaine, VOINOT[12] a pu recenser dans les années 30 plus de deux cents sanctuaires d'importance variable, affiliés à plus de quinze confréries différentes. Cet inventaire montre la profusion du genre et la vive compétition des confréries, pour drainer à leur profit la ferveur populaire... et les offrandes. Mais, quand on porte sur une carte la position de ces zaouïa et de leurs filiales, apparaît l'extrême concentration des lieux de cultes. On peut résumer cette répartition en disant, que Marrakech agglomère 60 % des sanctuaires, les autres étant situés aux portes du Haouz et le long du Dir : quatre au confluent du N'fis et du Tensift autour de Sidi Zouine, l'aire des Amghariyine qui remonte de Tamesloht au Kik, l'aire des Oulad Sidi Farès qui occupe une bande déclive sur le Dir entre les Rhirhaïa et les Ourika, deux groupes mêlés aux foum du Rhirhaïa et de l'Ourika, un autre groupe autour de la zaouïa ben Sâsi au confluent du système Zat-Ourika et Zemrane, enfin, Sidi Rahhal, qui n'est plus exactement dans le Haouz, mais comme on dit ici, "en enfer".

La plupart des grandes confréries religieuses ont des filiales à Marrakech et découpent quartier par quartier, *derb* par *derb*, leurs réseaux d'intérêt. Les cultes qui sont rendus dans leurs établissements alimentent le folklore et le rituel qui entourent l'hagiographie des Sebatou Rijâl, les Sept Patrons de Marrakech, récupérateurs et intégrateurs de la ferveur religieuse disséminée. Ville d'immigration, centre régional, mais aussi métropole et capitale d'empire, Marrakech a vu arriver tant de populations d'origines diverses, qu'il lui fallut rassembler dans un syncrétisme unique, l'ensemble des commémorations rituelles et des rogations. C'est la fameuse procession des *Sebatou Rijâl*[13], qui se déroule aujourd'hui selon un ordre varié, suivie plus ou moins fidèlement par les affiliés d'ordres confrériques différents et où finalement

10) Sainte "nationale" des Ourika à l'instar de Lalla Aziza pour les Seksaoua.

11) énigmatique esprit des pâturages du Yagour.

12) L. VOINOT — Les zaouïa de Marrakech et de la région voisine, Revue de Géogr. Maroc 1er trim. 1937, XXIe année, n° 1, pp. 5 à 53 inventaire très complet, mais sommaire, classant d'une manière discutable les zaouïa par affiliation confrérique et par territoire tribal.

13) H. de CASTRIES — Les sept patrons de Merrakech, Hesperis T.IV, 1924, 3e trim. p. 245-303.

chacun trouve son compte. Haut lieu du culte, Marrakech ne pouvait tolérer à proximité immédiate, la moindre zaouïa d'importance ; c'eut été menacer son monopole commercial, voire sa souveraineté. On sait que le sultan Yaqoub al Mansour l'almohade, (1184-1190), "alla en grande pompe visiter (Sidi ben Abbas es-Sebti retiré dans son ermitage du Gueliz)... il insista pour le faire venir à Marrakech[14] y enseigner". Ce ne fut pas le seul ! Es-Soheili fut contraint, par Abou Yaqoub Youssef l'almohade, de résider à Marrakech. Sur les cinq autres santons, trois ne sont pas décédés à Marrakech et n'y ont fait que de brefs séjours : leurs sépultures y furent transférées bien après leur mort, dans le but de récupérer leurs cultes au profit de Marrakech. Plus récemment, Moulay Isma'il confia à Al-Youssi, le choix des santons et l'organisation des *ziara* et processions des sept patrons de Marrakech, pour s'opposer à la fois aux Sebatou Rijâl regraga à l'ouest, et aux vestiges de la zaouïa de Dila à l'est.

Dans son article sur les Confréries Religieuses, MICHAUX-BELLAIRE "partage l'histoire des zaouïa et des confréries en quatre périodes", la dernière étant celle qui va "de Djazouli à nos jours", du IX[e] au XIV[e] siècle (JC. XV[e] - XX[e] siècle)[15]. C'est de cette phase que nous partirons, car l'établissement des zaouïa actuellement connues dans la plaine du Haouz, hors de Marrakech, est contemporain de la période interdynastique des premières années du XVI[e] siècle, c'est-à-dire de l'installation portugaise sur la côte atlantique du Maroc et des grandes pestes dévastatrices du XV[e] siècle.

b — Les disciples d'al-Ghazouani[16]

Entre les années 1520 et 1530, ont été fondées la plupart des grandes zaouïa que nous connaissons aujourd'hui autour du Haouz[17]. On remarquera que cette période correspond aussi à celle de l'arrivée

14) Id. ibid. p. 269.

15) Conférences faites au cours de perfectionnement du Service des Renseignements, Rabat, Imprimerie Officielle 1923 - p. 29.

16) Sayah abû Mohammed 'Abdellah al-Gazwâni, populairement appelé Moul Iqsour à Marrakech.

17) Il s'agit essentiellement des zaouïa de Tameslouht, de Sidi Farès, de Ben Sâsî. A la même époque était fondée la zaouïa de Sidi Rahhal, mais semble-t-il, en opposition au chaikh. Un très grand nombre d'ouvrages arabes ont évoqué l'établissement de ces zaouïa et les mérites des saints fondateurs.
En particulier Ibn 'ASKAR - Daouhat an-Nachir. p. 75 à 80 du texte arabe ; al OUFRANI - Nozhet al Hâdî ; al KITTANI - Gurb al Muhtadar et surtout at-TADILI - at-Tachawwuf ila rijâl at -tasawwuf.

dans le Haouz des tribus ma'qiliennes. Il y a certainement entre ces phénomènes contemporains des relations étroites, comme avec l'effondrement du pouvoir Wattasside, la montée du pouvoir saadien et la menace turque à l'est, la pénétration portugaise sur la côte et les grandes pestes.

La personnalité d'al-Ghazouani mérite d'être évoquée dans une étude sur le Haouz de Marrakech, car il paraît avoir mis ses pouvoirs spirituels au service de la mise en valeur hydraulique et on lui doit probablement l'irrigation et le peuplement de zones qui n'étaient pas occupées, ou qui ne l'étaient plus depuis la fin de la dynastie almohade.

Le chaikh Abou Mohammed Abdallah tire son ethnique al-Ghazouani de sa tribu d'origine, les Beni Ghazouane de la Tamesna. Il fit ses études à Fès, puis devint le disciple du chaikh Tebbaa[18], à Marrakech. Il s'installa ensuite dans le Habt, où il devint si célèbre, que le souverain Wattasside, Abou Abdallah Mohammed, dit al-Bortougali, le fit arrêter dans des conditions mystérieuses. Enchaîné, il est amené à Fès et confié à la garde du chef de la police de la Qasba. Il se fit connaître par sa vertu et par son arrogance, à l'égard de la corruption du makhzen wattasside. Sa popularité à Fès devint telle, qu'on lui confia, durant les années de sécheresse de 1519-1521, la construction d'une grande séguia et d'un réseau d'irrigation, à partir du Leben, pour alimenter les cultures. Il s'agissait évidemment de ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui l'organisation du travail, mais qui concernait alors le maintien durable de la mobilisation du travail humain, grâce à la crédibilité de la réussite qu'assurait la présence d'un saint homme, de l'envergure d'al-Ghazouani. C'était en quelque sorte davantage un rôle politico-religieux que technique, mais que, semble-t-il, en une époque aussi troublée, le makhzen wattasside était incapable d'assurer. La réaction du pouvoir central, après ce succès, ne pouvait se faire attendre. Ghazouani est convoqué au Palais et le frère du souverain lui confisque la disposition du réseau d'irrigation,

18) Tebaa a été lui-même instruit par Jazouli, lequel a été initié vers (870/1465-66), au ribat des Banu Amghar de Tit, aux doctrines chadilistes ramenées d'orient par d'autres chaikh du sud marocain. Le même Tebbaa initia Sidi Rahhal, Ahmed ou Moussa au jazoulisme. On ignore la date exacte du décès de Jazouli. Ben Cheneb (EI 2, t.II, p. 5408) donne les dates suivantes : Du al-Qaada 869/Juin-juillet 1465; 16 rabic I, 870/6.11.1465; 872/15.10.1467 et 875/12.9.1470. Cette dernière date est aussi celle proposée par Michaux-Bellaire (Les Confréries religieuses..., 1923, p.59). Il calcule la date du décès à partir de "1507, date de la prise de Safi" (SIHM, I, p.158, donne 1509). Jazouli aurait donc quitté Safi vers 1467-1468 et serait donc décédé après ces dates.

en des termes qui ont été rapportés[19] : "Nous sommes plus dignes que quiconque de disposer d'un pareil canal".

Le chaikh réplique par une phrase obscure, où il donne à entendre que la souveraineté se déplacerait de Fès à Marrakech. S'agit-il de la sienne ou plutôt de l'accès au pouvoir des Saadiens ?

Il semble bien qu'il ne gagne pas seul le Haouz de Marrakech. Il passe par Banû Basîl (ou Badîl), sur l'oued N'ja[20], à la suite de l'occupopulations réfugiées et déportées d'Azemmour[21], à la suite de l'occupation portugaise, dont le chaikh Abdallah ben Husaîn al-Amghar et probablement Abou Mohammed Abdallah ben Sâsî. On ne sait pas exactement si ces chaikh sont là en résidence forcée, pour s'être soumis aux Portugais lorsque ceux-ci, débarqués à Azemmour en 1513, exigèrent d'eux qu'ils payent tribut aux chrétiens; ou bien si, résistants malheureux aux actions portugaises et captifs, ils ont été repris contre rançon et tenus à merci par le Wattasside. Quoiqu'il en soit, ils arrivent à Marrakech dans le sillage de Ghazouani, pour y soutenir la fortune des Saadiens. Ghazouani les installe en sentinelles autour du Haouz, dans le but de le vivifier.

c — La Zaouïa de Tamesloht[22]

Les Amghariyine se prétendent chérifiens, ce qui est dénié par

19) Mirat al-Mahassin. Cf. Istiqça, Mérinide t. fr. p. 546.

20) Petite ville du XII[e] au XIV[e] siècle entre Fès et Meknès. LEON l'Africain p.178-179; EL IDRISSI — Kitâb al-istibasâr p. 76 du t. arabe, p. 137 de la traduction.

21) Henri BASSET et Henri TERRASSE — Sanctuaires et forteresses almohades, le ribât de Tit Hesperis t. VII 2[e] trim. 1927, p. 121.

22) Les Amghariyine ont fait l'objet d'un grand nombre de mentions disparates, mais il n'y a pas eu encore jusqu'à ce jour d'étude complète de la zaouïa. Dans le cadre du présent travail, nous ne pouvons qu'exposer à grands traits leur histoire, mais peut-être aurons-nous l'occasion un jour d'y revenir plus complètement. On peut déjà donner ici une idée de l'ampleur de la documentation disponible sur cette très importante zaouïa. Manuscrits cités dans le Dalil de BENSOUDA : huit mentions aux numéros 202, 218, 268, 269, 327, 352, 366, 381; publications en arabe, cinq ouvrages majeurs consacrent une place notable aux Banû Amghar : Tasawwûf, p.190-193; Daouhat an-Nasîr p. 77 sq. d'Ibn ASKAR qui a connu personnellement Ahmed b. Abdallah b. Husaîn (cf. trad. Arch. Maroc T. 19 pp. 180-183); Safwat d'al-IDRANI (1724) n° 1129 du Dalil (litho. Fas. 1891) avec la biographie d'Ibrahim b. Ahmed; Saada al-Abadya, p. 106 sq. d'AL MUWAQQIT t. 2, p. 29 sq qui reprend les documents précédents; Naciri SLAWI dans l'Istiqça a utilisé très partiellement ces sources; Etudes en français, essentiellement l'article de H. BASSET et TERRASSE cité précédemment concernant la période Tit; de même MICHAUX-BELLAIRE. Confréries... op. cit. n'aborde que la période pré-jazoulite des Amghariyine; Archives familiales 258 documents encore jamais exploités, sont fournis, en partie, en annexe à notre étude. Nous avons écarté de nombreuses informations de la vie domestique de la zaouïa pour ne pas surcharger l'ouvrage.

beaucoup d'auteurs[23]. La Tachawwuf qui a été rédigée avant le début du XIII[e] siècle les dénomme Sanhaja, sans évoquer d'ascendance idrissite, établis à Tit n'Fitr, sanctuaire situé à quinze kilomètres au sud-ouest d'al Jadida, sur le bord de la côte[24]. La source (*tît* veut dire source en vieux parler berbère) de ce lieu saint a la caractéristique de jaillir en mer, sous le niveau de la marée haute. A marée basse, l'auteur du Tachawwuf, la décrit comme coulant sur une petite île. On dit que le pélerinage à cette source vaut jeûne, car on peut rompre celui-ci légalement (*ftr*) pour la boire[25]. Les Amghariyine disposèrent des vertus miraculeuses de cette source — dues aux conditions exceptionnelles de son site — et fondèrent l'une des premières grandes confréries religieuses du Maroc, probablement antérieure aux Chadilites, dans le but d'islamiser, ou plutôt de ramener à l'orthodoxie musulmane, les Baghouata des Doukkala.

Leur établissement à cet endroit serait donc contemporain de la grande poussée sanhaja, sous les Almoravides, tendant à réduire l'hérésie baghouata.

D'après Ibn Abd al Adîm az-Zammûrî[26], c'est à un oriental, un médinois d'une grande vertu et d'un rare ascétisme, nommé Isma'il Amghar, qu'est attribuée la fondation de Tit. Une vision lui aurait ordonné de se transporter au Maghreb, pour faire profiter de sa baraka les gens du pays et une lumière miraculeuse guidé jusqu'à aïn Fitr, où se trouvait alors une forêt hantée de fauves. Les Sanhaja qui habitaient la région l'accueillirent et il épousa la fille de leur Amghar. Une première mosquée fut construite vers la fin du XI[e] siècle. Le petit fils de cet immigrant. Abou Abdallah, qui fut le grand homme de la confrérie et la fit connaître partout, était contemporain de Moulay Ibn Chaïb. lequel est mort vers 1165-1166 J.C.... Quelques précautions qu'il faille prendre avec le cheikh Zemmourî, dont les récits sont souvent fantaisistes, il faut remarquer cependant qu'en 1150, al-Idrissi ne signale pas l'existence de Tit sur la côte des Doukkala, et probablement un tel centre ne pouvait s'établir avant la définitive soumission des Baghouata, en 544 H./1149-50 JC. C'est donc dans la deuxième moitié du XII[e] siècle qu'a dû se développer le *ribat* maritime.

23) En particulier MICHAUX-BELLAIRE op. cit. p. 33.

24) L'étude archéologique des lieux faite par H. BASSET & H. TERRASSE, op. cit. est complète.

25) Son nom ancien aurait été Tit n-Wagurram (berb. = la source des saints) d'après les mémoires d'al-Baidak t. arabe p. 111, t. fr. p. 183, E. LEVI-PROVENCAL (1928).

26) D'après Georges S. COLIN, consultation orale, décembre 1970.

Tit fut longtemps, non seulement un centre important du rayonnement religieux, mais aussi la capitale des Doukkala, avant la conquête portugaise, au point que Jazouli y demeura quatorze ans, tant pour recevoir l'enseignement des Amghariyine, que pour y prodiguer lui-même le sien ensuite.

L'événement décisif pour les Amghariyine fut l'occupation portugaise d'Azemmour. Le 19 septembre 1513, le duc de Bragance débarque sur la côte près de Mazagan. Le chef des habitants de Tit vient négocier la soumission de la ville, mais le duc n'accordant sa sauvegarde qu'au chef, la population de Tit évacue la ville[27]. Craignant probablement de la part de l'Amghar de Tit, une évolution comparable à celle de Yahya ou Tafouft, devenu vassal des Portugais à Safi, le souverain wattaside Sidi Mohammed dit al-Bortougali intervint, transféra la population dans la région de Fès et assigna à résidence Moulay Abdallah b. Husaîn et ses émules, sur les bords de l'oued N'ja, pour y repeupler la petite ville de Basil. C'est là que le chaikh al-Ghazouani les trouva quelques années plus tard.

d — L'installation à Tamesloht : l'ascèse et les miracles

L'endroit où va s'établir Abdallah b. Husaîn ne manque pas d'intérêt. Lorsqu'on quitte Marrakech vers le sud-ouest, en direction d'Amizmiz, on aborde dès après le secteur d'Arhouatim, les premières pentes des collines de Musiḫa[28]. Ces lieux sont hantés d'esprits et de réminiscences d'anciennes pratiques. Avant même la traversée des bras de crue de l'oued Ba'ja, un Sidi Bouzid (Poseïdon ?) honoré par les Rhenânma qui habitent la contrée, présidait autrefois à d'étranges rites de carnaval. Il est censé encore aujourd'hui être responsable des tremblements de terre. Face à Sidi Bouzid, pointent les schistes bleus d'al Musiḫa, couverts de gravures rupestres. Interrogés par deux fois, à dix ans d'intervalle, sur l'étymologie d'al-Musiḫa et la destination de ces lieux, les habitants de Tameslouht ont paru à chaque fois très embarrassés et divisés. L'expression se rapporterait selon certains, aux représentations figurées qui sont gravées sur la pierre, et Musiḫa serait mis pour *nusiḫa* : petite copie ; la colline serait d'anciens lieux de culte d'idoles (*asnám*) du temps de la *jahiliya*. Pour d'autres, il s'agirait de *muisiḫa*, "la petite impudique", et il s'y serait tenu des pratiques condamnables dont on n'a pas voulu nous parler.

27) SIHM I. Port. I. p. 433 et n° 1.

28) Sur la carte de FLOTTE (1529) sous le toponyme Tumesglast il y a un groupe de trois habitations à l'endroit où se trouve aujourd'hui la zaouia de Tamesloht.

Quant à Tameslouht, il est clair que le vocable évoque le bienfaiteur *(ṣâliḥ)* de ces lieux, le pieux, le saint, le faiseur de miracles, Abdallah b. Husaîn. Pourtant le toponyme est connu déjà en 650 H (1252-53 JC), lorsqu'Abou Mohammed Ibn Younos le hintati, vizir almohade de Mortada, se réfugie à *Tmṣlḥt*, (la vocalisation n'est pas donnée)[29] lors de sa disgrâce[30], presque trois siècles avant la venue des Amghariyine. Au moment même de l'installation de ceux-ci, on révérait encore, dans les mêmes lieux, un certain Moulay Ibrahim, comme l'atteste un contemporain du chaikh.

Il n'y a pas de commencement à partir de rien en histoire. Retenons qu'en ces lieux où rôdent tant d'esprits et de rites antiques, Abdallah b. Husaîn arriva un jour pour y fonder sa zaouïa. On dispose d'une relation remarquable de cet établissement, grâce à Ibn Askar, qui a recueilli la déclaration du fils Ahmed du santon Abdallah b. Husaîn[31].

"Ar-Ridha ach-Chaikh Abû al-Abbas b. Abdallah a rapporté : le chaïkh Sayyidi Abû Muhammed Al-Ghazouani conduisit mon père au tombeau du chaïkh Ibrahim à Tameslouht, à une demi-journée de marche de Marrakech. Les lieux étaient vides, desséchés et sans eau. Le chaïkh dit à mon père : Abdallah, c'est ici que tu dois établir ta demeure, tu rendras, grâce à Dieu, ce pays prospère. Arrête-toi ici avec tes gens et tes enfants ! Maître, demanda mon père, de quel pouvoir suis-je investi ? Dieu, dit le chaïkh, te donne tout pouvoir sur les oiseaux nuisibles, tous ceux que tu citeras viendront à ton appel et tu auras le pouvoir de faire enfanter la femme stérile qui mangera les aliments que ta main aura touchés. Reste ici ! Dieu se servira de toi pour combler les habitants de bienfaits.

Nous campâmes à Tameslouht : la terre était inculte, déserte et inhabitée. Ceci est de l'aveuglement, dis-je. Mon père me répondit : Quiconque se trouve sous la protection des amis de Dieu ne doit avoir aucune crainte !

29) Il s'agit de la berbérisation ancienne (avant 1250 JC) d'un mot arabe *mslh*, racine *slh*, qui porte l'idée de vertu, de qualité, de bienfait. *muṣâlaḥa* c'est la réconciliation, la paix, *muṣliḥ* le médiateur, le pacificateur; *maṣlaḥa* est une affaire avantageuse, utile, bienfaitrice; *maṣlūḥ* c'est une chose réparée, restaurée, fertilisée, amendée. Ibn Idhari orthographie *tāmṣlt*. Il se peut fort bien d'ailleurs que se soient succédées dans le temps les deux idées de négociation et de restauration.

30) Ibn Khaldoun - Hist. Berb. trad. de Slane II, p.276; el Bayan III, p.405 éd. M. Miranda, Tétouan 1963.

31) Celui-ci est décédé avant janvier 1569, cf. Recueil t. chaâbane 976/ Janv.-févr. 1569 et son père est mort avant le 3 choual 973/ 23 avril 1566 (Cf. R. t. de cette date). Le récit a donc dû être recueilli par Ibn 'Askar entre ces deux dates et peut-être lors des funérailles du chaikh.

La renommée d'Abdallah b. Husaîn se répandit partout. Par son pouvoir, les merveilles se produisaient innombrables. Ainsi, lorsque des animaux nuisibles, des sauterelles, s'abattaient sur un champ de céréales ou sur les figuiers des jardins, il suffisait d'écrire une supplique au chaïkh, sur un morceau d'étoffe qu'on fixait ensuite sur un roseau et de planter celui-ci dans le sol, pour que les oiseaux et les sauterelles disparaissent à l'instant[32]. J'ai vu des cultivateurs prélever une part, soit le cinquième, soit le dixième, des produits des labours effectués par chaque attelage et l'apporter à la zaouïa du chaïkh : c'est de ces dons qu'elle vivait. Dieu les délivrait en récompense du prélèvement des oiseaux. Ceci est encore en vigueur de nos jours, comme il est notoire, dans toute la contrée. Au nombre des miracles du chaïkh, il faut signaler, le fait qu'il faisait enfanter les femmes stériles en leur faisant ingérer une bouillie de farine dans laquelle il avait craché. Des milliers de femmes venaient manger cette farine. Les habitants de Tameslouht m'ont raconté qu'irrité un jour contre ses fils, le chaïkh décida de quitter la ville ; il se dirigea dans la direction de l'oued N'fis, tous les pigeons de la ville lui firent cortège en voletant au-dessus de sa tête, pas un seul ne resta à Tameslouht. Voyant ce miracle, les habitants l'empêchèrent de partir[33] !"

La richesse documentaire de cette relation nous permet d'entrevoir déjà, le passage de l'âge mystico-religieux de la zaouïa, à celui de la puissance matérielle et foncière. Déjà un peu avant 1570 la zaouïa dispose de la dîme (*'ašur*) sur les récoltes et le quint de la production de certaines propriétés (Charika bel Khoms probablement), sans compter évidemment les *foutouhat*, aumônes et dons faits à l'occasion des miracles.

L'habileté de la récupération par le santon du prélèvement frumentaire des oiseaux est remarquable. La portée du miracle en question peut faire sourire lorsqu'on ignore l'importance de la lutte contre les granivores au Maroc. A l'époque des moissons dans le Haouz, l'ensemble de la campagne retentit de clameurs, de pétarades, de claquements de fouets, pour effaroucher les oiseaux. Des comptages montrent qu'il faut mobiliser en permanence deux à quatre personnes par hectare, du lever du soleil à son coucher, pour diminuer sensiblement la confiscation du grain par les passereaux. Le coût pratique de cette lutte bio-

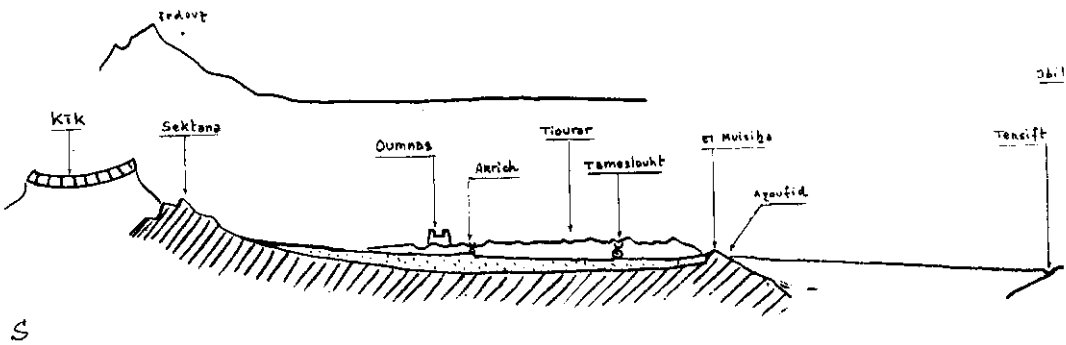
32) Ex-voto de pratique très ancienne, courante au Maroc, mais postérieure aux tas de pierres (Kerkour) Cf. DOUTTE - Marrakech, p. 93.

33) Daouhat an-Nachir pp. 76-77 et 181-182.

logique est considérable. Mais on n'a pas trouvé de meilleure solution dans les exploitations les plus modernes, puisque l'on a renoncé à la lutte chimique dont les conséquences ont été estimées beaucoup plus coûteuses par ses effets indirects[34]. On ne connait évidemment pas les procédés du santon et la part de subterfuge ou d'efficacité de ses pratiques[35]. Pas plus d'ailleurs en ce qui concerne son pouvoir de rendre fécondes les femmes stériles. Sur ce dernier point, on ne manquera pas de se demander si la zaouïa n'a pas repris à son compte, en les dérivant, de vieilles pratiques relevant de "la nuit de l'erreur" autour de Sidi Bouzid et de "l'impudique Muisiha"[36].

Enfin la personnalité même d'Abdallah b. Husaîn qui nous est présenté par Ibn 'Askar comme un être énigmatique, "silencieux, agité de tremblements convulsifs et qui boîtait du pied droit," devait frapper l'imagination pour ceux qui associent marginalité et sainteté.

Du point de vue du site naturel, la cuvette de Tameslouht, nous l'avons vu dans la première partie, est une petite plaine de comblement d'environ 10.000 hectares, comprise entre l'oued Ba'ja à l'est, les collines du Tiourar tranchées par le N'fis à l'ouest, la côte d'Azoufid au nord et le glacis du Jbel Sektana au sud.



34) Au moment même où nous écrivons ces lignes, sur les parcelles d'essais de l'Institut de Recherche Agronomique, huit crieurs (*jawwāša*) s'époumonnent à chasser les moineaux ; ils nous feraient facilement invoquer les mânes d'Abdallah b. Husain.

35) La réputation d'écarter les oiseaux nuisibles va perdurer jusqu'à la fin du XIX[e] siècle. Le 17 juin 1873 (Cf. Recueil) le chambellan de Moulay al Hassan, Moussa b. Ahmed, remercie le santon de Tameslouht, pour la capture d'un aigle, qu'il lui avait commandée.

36) C'est le petit fils d'Abdallah b. Husaîn, qui transfèrera en 1658, à l'actuel sanctuaire de Moulay Brahim sur la corniche est du Kik, la vertu de rendre fécondes les femmes stériles. Il s'y déroule de nos jours encore un moussem renommé, où se rendent les femmes qui désirent des enfants, mais aussi des personnes des deux sexes désirant se marier.

Le bassin de Tameslouht est bien alimenté par les ruissellements en nappe sur le Jbel Sektana (75 l/s f.c.) et par les épandages en rive gauche de l'oued Rhirhaïa (269 l/s f.c.). Mais la topographie de cette zone est très chahutée, pentue, fortement érodée et la nappe aquifère est profonde (30 mètres). Ceci explique peut-être pourquoi l'aménagement hydraulique de la cuvette de Tameslouht, exigeant davantage de travail et de soins, avait été abandonné durant l'affaiblissement du pouvoir central à Marrakech (1270-1520) et l'endroit rendu à la friche comme le rapportent les documents historiques.

e — La réussite politique

L'ironie de la situation est dans le fait, qu'établis à Marrakech grâce au prestige d'al-Ghazouani et dans un contexte où les santons apparaissaient comme les champions de la lutte contre les chrétiens et en définitive comme les vrais chefs spirituels du pays, les Meslohiyine étaient, à Tit, soumis aux Portugais et leur payaient tribut.

Abdallah b. Husaîn n'a pas dans le Haouz, comme Abdallah b. Sâsî, l'auréole du Moujahid; sa constitution physique pouvait l'expliquer. Il est plutôt l'homme aux 366 sciences[37], le faiseur de miracles et le politique qui sait régler les problèmes délicats et influencer les hommes. Mais semble-t-il, c'est dans la récupération de l'héritage et du prestige de Ghazouani, que le Meslouhi trouvera sa dimension politique[38]. Une anecdote racontée par le fils du santon et rapportée par Ibn 'Askar mérite d'être méditée :

> "Le chaïkh al-Ghazouani mourut (935/1528). Nous demeurâmes à Tameslouht. Un jour, un des gouverneurs du Sultan vint à passer sur la route de Tameslouht; il aperçut dans un pâturage l'unique vache que nous possédions. C'est une bête égarée, dit-il à ses compagnons, elle est seule, emmenez-la au nombre des biens du Makhzen; quand mon père chercha la vache, il apprit que les serviteurs du Sultan l'avaient emmenée à Marrakech. Mon père alla alors prier sur la tombe d'al-Ghazouani. Le gouverneur ne tarda pas à se présenter à lui devant bab Robb, lui rendit la vache, lui embrassa les mains et s'excusa"[39].

37) On dit aussi aux 366 songes.

38) Il est probable qu'al-Ghazouani ait été l'oncle d'Abdallah b. Husaîn. Cf. Recueil t.29 rabiâ I 1191/ mai 1777.

39) Daouhat an-Nachir pp. 77-78.

Pour mesurer la réussite sociale du santon à partir de la mort d'al-Ghazouani, Ibn 'Askar décrit l'énormité des festins, un jour de moussem, à Tameslouht.

Même en faisant la part de l'imagination romanesque et de l'inflation verbale du genre, il y a une telle différence de situation en quarante années, entre l'épisode de l'unique vache et la succession des mets, qu'on est contraint d'admettre la réussite sociale du santon. Parlant d'Ahmed b. Abdallah b. Husaîn, Ibn 'Askar écrit : "j'ai vécu longtemps en sa compagnie. Il était d'une affabilité extrême, d'une grande séduction et il était très vénéré. Un jour, dans la zaouïa de son père, j'assistais à un festin. Le nombre des convives dépassait les limites de l'imagination. En l'espace d'un jour et d'une nuit on égorgea sept cents moutons, deux cents bœufs et une vingtaine de chameaux; on ne saurait décrire la diversité des mets qui furent préparés; on disposa des bassines immenses et les mets furent servis. Les convives furent placés en cercle et par groupe de dix; ils dépassaient le nombre de douze mille cinq cents. Il vient de mourir en l'année 985 (1577); il a été enterré à côté de son père à Tameslouht"[40].

Il s'agit évidemment d'un moussem et des animaux égorgés par les fidèles au nom de la zaouïa[41].

Mais l'extension de la famille est déjà à cette époque considérable et certainement la seule recommandation de Ghazouani défunt ne suffit pas à expliquer cette extraordinaire réussite. En fait, les Amghariyine sont à l'époque une quasi confrérie, qui a essaimé partout.

Non seulement les Amghariyine ont des adeptes dans l'oued Dra[43], mais ils ont aidé à la constitution de la fédération des Aït Atta et l'ont sanctifiée, au point qu'en 1844, le Makhzen de Moulay Abderrahmane

40) Daouhat an-Nachir pp. 78-79.

41) Les douars dépendants de Tameslouht (Shib, Touirga, Dar el Aïn, Laouina...) se sont formés en majeure partie par des survivants fugitifs de la lutte sanglante que se sont livrés Goundafa et Mtougga sur leurs frontières respectives.

43) Zaouïa de Sidi Mohammed ou Yaqoub, fondée par le bisaïeul de Moulay Abdallah b. Husaîn, sur le Dra, au sud-est de Taroudant, dans les Oulad Jerrar, aux environs d'Ighora (Cf. généalogie et cheikh Zemmouri). Zaouïa de Tazzarine, à 95 km à l'est d'Agdz, chez les Aït Atta. Cf. Ma.sul de Muḥtar as-Sūsī, t.16, p. 95.

demande, à Si Ahmed b. Abdelkader al Meslouhi, de se rendre en personne auprès des Aït Atta, des Aït Yafelmane et autres tribus de la Feija, pour les inciter au Jihad (contre la pression espagnole)[44]. L'origine sanhajienne des Amghariyine leur permet donc trois siècles et demi après leur transfert de Tit, de jouer encore des utilités dans ce groupe. C'est dire que les contacts n'avaient pas cessé.

On trouve aussi des Amghariyine à Afourhal des Haha[45], à Melouane, dans la Tamesna, à Sigilmassa, à Outat az-Zitoune, près de la zaouïa de Day au Tadla, à Meknès, chez les Zemmour (Od El Hassan)[46] à Bzou et à Saïs chez les Oulad Messaoud — Oulad Bouaziz à 55 km au sud d'Al Jadida et 30 km au nord d'al-Madina[47].

Si au cours du XVI[e] siècle il paraît possible de dire que les Amghariyine sont une sorte de confrérie, sans *taïfa* cependant, en raison de son extension politique, il faut par contre admettre le peu d'épaisseur de sa spécificité rituelle. Par suite, très vite elle devint davantage un organe politique et une puissance matérielle.

f — Exemptions et privilèges : le drainage fiscal

La première preuve dont nous disposons, de la reconnaissance formelle par le makhzen saadien, des privilèges de la zaouïa, est un dahir scellé par al-Walid b. Zidane[48].

44) Recueil t. 2 chaâbane 1260/ 17 août 1841. Cf. aussi G. SPILMANN — Districts et tribus de la haute vallée du Drâ, p. 61, n° 2 et de la Chapelle — Le sultan Moulay Isma'il et les berbères Sanhaja du Maroc central in. Arch. Maroc. vol. XXVIII 1931, p. 19 n° 3. Moulay 'Abd Allah b. Husayn "Raggui", qui a donné son *ouerd* à M'hammed b. Naser (fin XVI[e] - XVII[e])

45) Nozhat al-Hadi, O. Houdas, p.33

46) Opuscule du cheikh Zemmouri qui donne une généalogie comportant beaucoup d'erreurs. Il ne peut être question pour nous, d'étudier ici les prolongements et l'extension parallèle des Amghariyine, dans d'autres régions du Maroc.

47) Cf. Villes et tribus du Maroc, les Doukkalas, t. 1, p. 129.

48) Recueil 1 qaâda 1041/ 30 mai 1632.

"Basmallah Tasliya

Sceau d'al-Walid b. Zidane[49]

Ordre supérieur, glorieux, imamien et prophétique d'al Walid, perpétuel avec l'aide de Dieu qui facilite les tâches, valable de l'orient à l'occident. Nous renouvelons avec le pouvoir et la force de Dieu, aux porteurs de celle-ci, le parfait morabit Abû Salem Ibrahim b. Ahmed et à tous ses frères, descendants du chaikh bienfaiteur as-Sayyidi abd Allah b. Husaîn, l'arrêt de notre dahir élevé, imamien et généreux portant reconnaissance de leurs usages[50] qui leur sont connus dans le passé, afin que ceux-ci ne leur soient contestés en aucune façon, non plus que le produit[51] de leurs jardins, ni (la disposition) des gens[52] qui sont connus leur (appartenir) depuis longtemps. Renouvellement complet. Que celui qui en prendra connaissance agisse en conséquence. Salut. Les premiers jours de dou Qaada, année mille quarante et un".

Pour être le plus ancien, ce document n'est pas le plus significatif du prestige acquis par les héritiers du saint fondateur. Il confirme simplement un dahir précédent. Il suit en cela la tradition, qui veut que chaque souverain renouvelle lorsqu'il accède au trône, les décrêts de ses prédécesseurs, s'il juge que les bénéficiaires de ceux-ci n'ont pas enfreint les usages et se sont tenus au moins dans une stricte neutralité s'ils n'ont pas aidé à son ascention au pouvoir.

Plus intéressant, par les précisions qu'il donne de l'extension du domaine de la zaouïa, est le dahir d'Abdelkrim Chebbânî, daté de 1662[53]

"Le présent dahir,... confirme le détenteur dans sa charge de chaikh de la zaouïa et l'établit dans la dignité et le respect perpé-

49) Sceau différent des deux sceaux apposés à la même date (1041 H) publiés par H.L. RABINO & BIARNAY — contribution à l'histoire des Saadiens, Arch. Berbères Vol. 4 fasc. 1.2.1920 fac. similés, planches VIII et IX.

50) *'awâ 'îdihim* = leurs usages, leurs coutumes. Il n'est pas dit quelles elles sont. On s'en remet à l'interconnaissance, au consensus du groupe capable d'apprécier. Il s'agit autant de la perpétuation de ce qui était jusque là admis, que d'un tempérament à ce qui serait nouveau et peut-être inacceptable.

51) *hirş* = produit d'une terre. A donné en particulier dans le haouz *harş* évaluation forfaitaire du rendement d'une terre et par suite impôt sur son exploitation, rente foncière. Le mot n'étant pas vocalisé nous ne pouvons conclure.

52) *Ashâbihim* = leurs gens, avec la notation d'infériorité : clients, manants, "vassaux".

53) Recueil mi-joumada I 1072/ 4 janvier 1662. Le sceau est celui d'Abdelkrim Chebbâni analogue à celui publié par H.L. RABINO op. cit.

tuel au même titre que son père. Nous l'autorisons à percevoir ce que prélevait son père... au titre de la *Zakât* et des Dîmes et autres (impositions ou revenus ?) pour le Jbel Sugtâna, Imin'Aghisi n'Ihid et Hmar et toute la zone qui est connue dans le pays comme relevant de lui sans qu'il n'y rencontre ni opposition ni rivalité. Que celui qui prend connaissance (de la présente) exécute ces ordres sans les dépasser, Salut, mi joumada 1072".

Ce dahir de *taûqir wa-iḥtirâm* qui confère "la dignité et inspire le respect" est classique dans sa forme. Celle-ci s est maintenue, à peu de choses près, depuis le début de la dynastie saadienne jusqu'à nos jours. Plus intéressante est l'indication sur la délégation de perception des impôts canoniques et "autres". Le Makhzen abandonne-t-il complètement ses droits, ou bien la zaouïa ne joue-t-elle que le rôle de percepteur ? Dans le premier cas, pour quelles contreparties ce privilège est-il accordé ? L'évocation de la compétition possible se rapporte-t-elle à d'autres zaouïa ou à d'autres institutions "caïd, amghar, petits chefs locaux" ? Autre indication importante est celle de l'aire d'influence de la zaouïa, qui couvre, tout l'amont de la cuvette de Tameslouht, les oulad Mtaa (Aghzine) ainsi qu'un certain espace Hmar trop vaguement défini.

Moulay Isma'il, en 1714, prendra un dahir très net en ce qui concerne l'exemption : "Nous avons renouvelé le diplôme de dignité et de respect, qui les exempte de tout ce qui est demandé au commun[54], en fait de charges et d'obligations, puisqu'ils ne demandent eux-mêmes ni obligations, ni charges, petites ou importantes"[55]. Ce texte précise l'exemption de la Zaouïa, à l'égard des obligations que pourrait exiger d'elle le personnel d'autorité du Makhzen (caïd), en particulier les impôts bien sûr, mais probablement aussi les participations aux corvées et à la conscription. La justification est intéressante et va bien avec l'idéologie des obligations réciproques prônées par ce genre de société : les charges sont la contrepartie de la protection.

Ces dahirs ne sont pas pris pour protéger la Zaouïa contre des adversaires, contre d'autres zaouïa, ou contre des tribus hostiles, mais pour l'exempter à l'intérieur du système même du Makhzen, pour arrêter à ses frontières ses propres lois et la main de ses administrateurs[56]. En quelque sorte, non seulement les dahirs d'immunité stipulent

54) *'awwâm (ou 'awâmm)*, bas peuple, commun.

55) Recueil 9 choual 1126/18 octobre 1714.

56) On ne peut s'empêcher de rapprocher ces dahir-s, des diplômes d'immunité et d'exemption du moyen âge français, qui dans un tout autre contexte, avaient été amenés à garantir les mêmes franchises. Cf. Robert BOUTRUCHE — Seigneurie et féodalité t. 1 Paris 1959, p. 117-119 et p. 326 texte V.

qu'il n'y a pas d'intermédiaire entre la Zaouïa et le souverain, mais ils reconnaissent, à l'intérieur de l'espace caïdal-makhzénien, des enclaves soustraites à ses lois, au moins aux premiers temps dont nous parlons ici.

Le dahir de Moulay Abdelmalek b. Isma'îl va plus loin et éclaire encore mieux la nature de ces exemptions :

> "Nous avons renouvelé les dahirs qu'il détient de Notre père... ordonnant de respecter sa dignité, son immunité[57] et sa situation exceptionnelle, le distinguant de ce qui est demandé au peuple ; de le dispenser de toutes obligations makhzéniennes et charges sultaniennes, de sorte que personne ne s'approche de lui, sauf ses gens. Nous l'autorisons à répartir leurs *zakât*[58] entre ceux qui y ont droit parmi les pauvres et nous le désignons comme notre remplaçant en cela, en raison de sa vertu et de son honnêteté"[59].

Comme probablement des contestations s'élevèrent entre l'autorité caïdale et la Zaouïa, Moulay Abdallah b. Isma'il complète ainsi la franchise :

> "En ce qui concerne les habitants de la Zaouïa, morabitine, et autres, que personne ne les approche, ni ne les détourne de l'allégeance à la Zaouïa, que personne n'en dispute (la disposition aux morabitine). Tous les gens de la Zaouïa sont protégés et respectés"[60].

Il paraît donc assez clairement que, jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle, la Zaouïa était parvenue à faire reconnaître son immunité, en disposant totalement du produit non seulement de ses terres et des aumônes, mais aussi des revenus des impôts canoniques[61]. La Zaouïa constituait donc bien une enclave dans le tissu politique du Makhzen.

A partir du XIX[e] siècle, la Zaouïa va voir se réduire considérablement ses revenus fiscaux, au profit des caïds d'Aguergour, des Goundafa et de la Qasba, et être de ce fait amenée à compter davantage sur la production agricole et les aumônes.

57) *taḥrîr*

58) Prélevée sur "ses gens".

59) Recueil 7 qaada 1139/ 26 juin 1727.

60) Recueil mi rabi'â I 1151/ 3 juillet 1738.

61) Le dernier texte, qui autorise expressément la Zaouïa à lever l'impôt canonique et à le garder, date de rabi'â I 1153/ mai-juin 1740, et est scellé par Mohammed b. Abdallah alors khalifa du souverain à Marrakech. Les Aït Atta versaient encore, en 1940, un demi-douro (2,50 fr.), par circoncision et par cheval acheté. Ils donnaient aussi chaque année un mouton par troupeau de cent têtes, 1/30[e] de toutes les récoltes et 1/8[e] de la récolte de henné (Arch. Annexe Tazzarine, Cercle Zagora, Vincennes).

g — Le domaine foncier de la Zaouia

En 1566, le saint fondateur Moulay Abdallah b. Husaîn vient de mourir[62] et un acte adoulaire[63] est dressé, pour partager entre ses deux héritiers le domaine de la Zaouïa. Les deux parts sont réduites, elles comprennent Tameslouht pour l'un, Tûl et Shib pour l'autre. Ce sont deux lieux situés à cinq kilomètres l'un de l'autre, irrigués par khettara. Le drain qui alimente Shib en 1950 mesure 3.380 m de longueur avec des puits de tête à 45 m de profondeur, c'est dire l'importance des travaux qu'il a dû falloir entreprendre pour faire couler cette khettara.

On peut estimer l'ensemble du domaine de la Zaouïa, au milieu du XVI[e] siècle, à environ 100 hectares, dont une faible partie irriguée.

En 1569, Moulay Abdallah le saadien cède, par *iqta'*, à l'un des héritiers de la Zaouïa, le droit d'accroître ses domaines aux terres qu'il pourra irriguer au moyen d'une khettara qu'il devra vivifier.

"Cession à titre gracieux, généreux, *'iqta' tamlîk*, pour toute la succession des nuits et des jours, des mois et des années, à condition qu'il la vivifie et la remplisse, de la terre qui est connue liée à cette source. C'est notre volonté de vivifier le pays, d'enrichir les croyants, de faire surgir les richesses et les bénédictions"[64].

On se demande s'il faut ici suivre H. TERRASSE, qui avance que Moulay Abdallah le saadien aurait occupé Tameslouht, l'accusant d'ibadisme et d'intelligence avec les Turcs[65]. Il semble plutôt qu'ayant fui Fès, où le parti turc était très fort, et ayant sévi contre la Qadiriya et la Cheraga, sa politique ne pouvait que le rapprocher des Amghariyine, comme le montre le ton et l'objet de la lettre citée[66]. En fait, il s'agit ici d'une autorisation donnée au Meslouhi, pour s'étendre vers l'est

62) Daouhat en Nâchir donne l'année 976 comme étant celle de sa mort (pp.78-79). Al Muwaqqit précise qu'il est décédé le 21 rabi'â I 999. VOINOT (p. 34) sans citer ses sources, dit qu'il est mort en 1568 (975-976). JUSTINARD affirme 979 (1571), in Fawaïd du Tamarti, 1953, p. 35. Les textes dont nous disposons et qui sont de première main, datent de 973 et 976 et sont tous deux postérieurs au décès du saint.

63) Recueil t. 3, choual 973/ 23 avril 1566.

64) Recueil t. chaabane 976/ janvier-févr. 1569.

65) Histoire du Maroc p. 183.

66) Deverdun — Marrakech op. cit. p. 358-59 prend la même position que H. TERRASSE, mais sans apporter d'arguments, ni citer de preuves documentaires.

au-delà de l'oued Ba'ja et s'approprier une ancienne khettara désaffectée : "Il est mis à la disposition du morabit... toute la source ensevelie dont il reste des vestiges de puits effondrés, où personne n'a travaillé avant lui etc... " Les convoitises qu'une telle source pourraient faire naître, et l'apparition de concurrents voisins qui se révèlent anciens propriétaires de la khettara comblée, ont conduit le Meslouhi à demander, en somme, un acte de propriété. Dans le texte, il n'apparaît jamais que le souverain se déclare spécialement propriétaire de ces terres mortes — ce qu'il serait en droit de dire — il ne fait qu'écarter l'éventualité d'une revendication. Mais l'expression *iqta' tamlik* rappelle une catégorie foncière bien spécifique, sur laquelle on doit s'arrêter.

A propos de l'*iqta'*, *Claude CAHEN*[67] précise que "l'Etat musulman des premiers siècles avait distribué à ses notables, sous le nom de *ḳatâ'i* (plur. de *ḳaṭî'a*), des portions de son domaine, qu'il leur constituait en fait en quasi propriétés, astreintes à la dîme comme toutes les propriétés d'origine musulmane". Par suite de l'extension de ces concessions au profit de personnages, il était difficile d'imposer; une distinction fut introduite entre deux catégories foncières : *l'iqta' tamlik* relevant de l'ancien régime et *l'iqta' istighlal*, c'est-à-dire libre de toute obligation fiscale et représentant en somme, l'équivalent du salaire dû au titre de la charge; cette dernière catégorie est appelée dans le Haouz *melk iḍâfi* dans le vocabulaire du Palais et *"lot guich"* dans celui de l'administration coloniale.

Ici, évidemment, la situation est toute autre puisque, nous l'avons vu, non seulement les Meslouhiyine ne versent pas l'impôt canonique au Makhzen, mais encore ils le perçoivent sur leurs gens en leur nom propre, ce qui ne les empêche pas de placer au cinquième leurs exploitations, comme nous l'a révélé le Daouhat an-Nachir. Nous sommes donc bien loin du *muqta'* décrit par Cl. CAHEN qui "diffère du seigneur occidental en ce qu'il vit en ville et, par conséquent, n'a pas à organiser son domaine rural avec la réserve, les corvées, etc... qui auraient été nécessaires s'il y avait résidé : il tire du sol une rente, et c'est tout"[68].

L'extension des concessions en *iqta' tamlik* au XVI[e] siècle, avec les Saadiens notamment, au profit des zaouïa[69] a constitué en fait de

67) *iqtâ' tamlik* concession d'appropriation, cf. l'article *iktâ'* dans la nouvelle EI. t.III, p.1115 A.

68) Idem ibidem. p. 1117 A.

69) Le phénomène est noté également au nord de Fès. Cf. Grigori LAZAREV — Les concessions foncières au Maroc, Annales maroc-de-socio 1968, p.103.

quasi fiefs théocratiques, et quelques répugnances que l'on ait à utiliser un vocable relevant d'une autre culture pour l'appliquer à celle-ci, force est de reconnaître qu'en définitive, le mot *fief* est plus proche de la est de reconnaître qu'en définitive, le mot fief est plus proche de la réalité des faits que l'*iqta' tamlik*. Ce dernier terme, en effet, donne une acception formelle, légitimant l'opération dans le système du droit musulman, mais il couvre d'un voile pudique des concessions que les docteurs de la loi auraient pu condamner[70]. On peut en effet montrer à partir des textes cités, d'abord le caractère héréditaire de la concession, qui n'est point liée à une charge mais à un lignage prestigieux. Sans doute, lorsqu'un bénéficiaire vient de mourir, le ou les héritiers vont solliciter du souverin un diplôme de sauvegarde et de respect les reconnaissant successeurs et en droit on peut admettre que le souverain pourrait ne pas donner une suite favorable à la demande. Mais la pratique constante a été la reconduction systématique. Il s'agit donc d'une hérédité de fait qui ne s'est pas démentie. La conséquence majeure de l'hérédité de la concession en matière agricole est que les zaouïa ont été — en dehors des souverains — à peu près les seules à pouvoir réellement compter sur la permanence de leurs propriétés et donc à pouvoir les mettre en valeur, y faire des plantations. Aucune propriété n'était autant garantie que les leurs. En définitive, les Meslouhiyine peuvent s'enorgueillir d'avoir connu trois dynasties, assisté a la succession de tant de souverains avec les précarités foncières que cela implique, survécu au Protectorat et être toujours là. Il n'y a pas de propriétaire foncier au Maroc, hors des zaouïa, qui puisse produire des titres garantissant une pareille pérennité. On doit souligner ensuite, l'étendue juridique de la concession, qui établit l'omnipotence du bénéficiaire sur le territoire dont il a le bénéfice. Non seulement la Zaouïa dispose de la terre et des eaux, mais de la totalité du produit de celles-ci puisqu'elles ne sont pas assujetties à l'impôt, et des personnes qui l'entourent. En période de guerres inter-tribales et de conflits entre les tribus et le Makhzen, les zaouïa constituaient des zones d'immunité et de refuges très rares. Des souverains défaits, des prétendants malheureux, des princes déchus eux-mêmes, se sont souvent réfugiés dans les zaouïa (Tamesloulht, Sidi Zouine, Ben Sâsî, Sidi Rahhal). Les fugitifs, immigrés, réfugiés, faisaient allégeance et soumission à la Zaouïa (*dbiha, 'ar, zawg*...), certes en apparence à une institution et

70) Une consultation juridique donnée par des 'Ulama de Fès (Cf. Revue du Monde musulman 1911 t. XVI pp. 292-293) concluant à l'équivalence de *l'iqta' tamlik* et de la pleine propriété privée, ne doit pas faire illusion quant aux justifications canoniques, mais consacre l'irréversibilité de fait de la concession. Il est vrai que les 'Ulama consultés par des juristes du Protectorat et alliés aux *muqta'* ou *muqta'* eux-mêmes pouvaient difficilement conclure autrement, face à l'administration coloniale.

à un saint depuis longtemps défunt, mais en pratique c'était le bien vivant et actuel potentat, héritier du titre, qui voyait s'accroître le nombre de ses sujets (*aṣḥab*). Sur ceux-ci, appelés *msellmín*[71], le dahir de concession ou de renouvellement donne aux morabit des pouvoirs étendus. Ils ne peuvent être "approchés" par d'autres, ils doivent tous les impôts canoniques à la Zaouïa et comme ils n'ont d'autres moyens d'existence, ils fournissent sur les terres concédées, des travaux de nature variée (terrassements de khettara, de séguia...labours, plantations, récoltes, etc...), sous des statuts différents (quintenniers, métayers, tenanciers, associés...). Il est donc patent que ces gens échappaient de fait au Makhzen et étaient totalement sous la dépendance de la Zouïa. En outre, la Zaouïa, zone d'immunité et de sauvegarde, abritait un marché hebdomadaire, le vendredi, qui a toujours été très prospère et dont les revenus fiscaux ont été à son bénéfice jusqu'au milieu du XIX[e] siècle.

En 1659, Abdelkrim Chabbânî vend au Meslouhi le tour d'eau du vendredi de la séguia Bachia[72]. L'expression n'est pas claire, il s'agit d'abord d'une vente, sans pourtant que le montant de la valeur et la destination des sommes soient indiquées[73] puis il est écrit : "nous la destination des sommes soient indiquées puis il est écrit : "nous le lui avons confié (dans le sens de conférer l'administration) pour qu'il s'en approprie ou qu'il le remette à qui lui plaît, ou le garde en cadeau et faveur de Dieu"[74].

Nouvelle progression foncière et hydraulique des Meslouhiyine sous Moulay Isma'il : "Le morabit... est autorisé à entreprendre les travaux sur la nouvelle seguia, connue sous le nom de TLKRT, et de remonter (sa prise) au-dessus de la Chahida, de manière à ce qu'aucun Bani Mrass et autres (rivaux) ne lui dispute (l'eau). Nous ordonnons à notre serviteur Abdelkrim al Khatib de lui vouloir du bien, de l'aider et de le soutenir, et de ne laisser personne entrer en conflit avec lui (le morabit)[75]". Il s'agit de la séguia Talouggart, en rive gauche du

71) (*Sallama lahu fi*) céder, concéder à quelqu'un quelque chose, *musullmann* pl. *musallmîn* sont les "concédés".

72) C'est la plus grosse séguia de l'oued Rhirhaïa, totalement propriété du Makhzen à l'origine. Elle dérive 475 ls fc. aujourd'hui, mais il semble bien qu'elle ait été autrefois séguia de toute première priorité (cf. A. SONNIER — Le régime juridique des eaux au Maroc, Paris (1933 p. 28 n.2). Ce don gracieux peut s'évaluer à près de 70 ls fc. ce qui est une énorme dotation permettant d'accéder à une superficie en aval de plus de 300 ha.

73) Comparer avec t.25 choual 1200/ 10 août 1786 du Recueil.

74) Recueil t. mi rabi'â II 1070/ 30 décembre 1659.

75) Recueil t. 19 choual 1103/ 21 juin 1692.

Rhirhaïa, à l'époque où la Chahida n'est pas encore la propriété des Meslouhiyine. Il est donc concédé à la zaouïa une séguia de premier rang, estimée aujourd'hui à 261 ls fc. qui va permettre l'irrigation de la zaouïa Akrich, succursale de Tameslouht, qui la domine du belvédère d'Oumnast. Dans la première décennie du XVIII[e] siècle, Moulay Isma'il confirme la Zouïa dans ses usages du tour d'eau du vendredi, sur la Bachia, qui était contesté par les riverains et usagers[76]. Les santons entreprennent de mettre en eau le secteur de Tamesguelft; ils obtiennent, de Moulay Isma'il, avec l'acte d'immunité déjà cité, la reconnaissance des droits qu'ils pourraient faire valoir par la vivification de ce canal. Il leur faudra plus de six ans d'efforts pour réaménager la Tamesguelft, puisque autorisés en 1714, en 1720 ils n'y sont pas encore parvenus..." ainsi que sur le secteur où ils ont l'espoir de faire parvenir l'eau de Tamesguelft, (ils) ne doivent rencontrer aucun opposant, ni rival, ni concurrent"[77]. C'est en définitive le tour d'eau du vendredi, qu'ils obtiendront sur cette séguia, soit 30 ls environ, pour prix de leur participation d'organisateurs. Les vertus d'al-Ghazouani et sa geste sur les rives du Leben trouvent ici des continuateurs deux siècles après !

Au moment où Mohammed b. Sâsî meurt, vers 1216/1801, la Zaouïa est au faîte de sa prospérité. Grâce à l'appui du Makhzen, il avait écarté ses frères concurrents[78]. Son héritier préféré, Moulay Sa'id, fait de même[79] et regroupe entre ses mains l'ensemble de l'héritage de la Zaouïa, soit 2.000 hectares irrigables dans le bassin du N'fis et 500 hectares dans celui du Rhirhaïa avec environ 200 ls[80]. Ce devait être une des toutes premières puissances foncières dans le Haouz, après le souverain et le Makhzen et par suite une puissance politique majeure. Mais une puissance contestée de l'intérieur, car les héritiers écartés ne cessent de disputer la suprématie de Moulay Sa'id, contraint de deman-

76) Recueil t. 111 ? / 1698-1708.

77) Recueil tt. 9 choual 1126/ 18 octobre 1714 et 8 rabi'â I 1132/ 20 janvier 1720.

78) Recueil t. 5 safar 1174/ 16 septembre 1760. Voir aussi généalogie.

79) Recueil t. 2 rabi'â II 1222/ 2 juin 1807.

80) Ces chiffres sont des approximations plutôt par défaut. Nous avons utilisé pour y parvenir la Généalogie, les correspondances familiales, les lettres chérifiennes, l'état cadastral de 1925, les titres adoulaires *(mulkiya)*, la reconnaissance des droits d'eau. Chaque décès donnant lieu à des actes de partage, toute information par équilibre des parts de terre et surtout d'eau, permet de retracer l'histoire foncière de la famille. Nous épargnerons au lecteur le détail des calculs.

der de plus en plus le soutien du Makhzen[81]. A propos d'un groupe de requérants d'un lignage parallèle, Moulay Abderrahmane a opposé son petit sceau sur une lettre d'information à Moulay Saïd, dans laquelle il lui écrit :

> "Nous avons reçu ta lettre où tu nous as signalé que tes frères d'Akrich ont fait tout leur possible pour piller la zaouïa du Wâli Moulay Brahim, et qu'ils ont associé ces scélérats de Rhirhaïa (à l'opération)... Sache que notre attitude sera la même que celle prise par notre feu seigneur (père), lors de son règne, qui les a emprisonnés puis exilés... Un groupe d'entre eux est venu solliciter une audience de notre majesté, nous ne la leur avons pas accordée et ils sont repartis avec les bottes de Hunayn"[82].

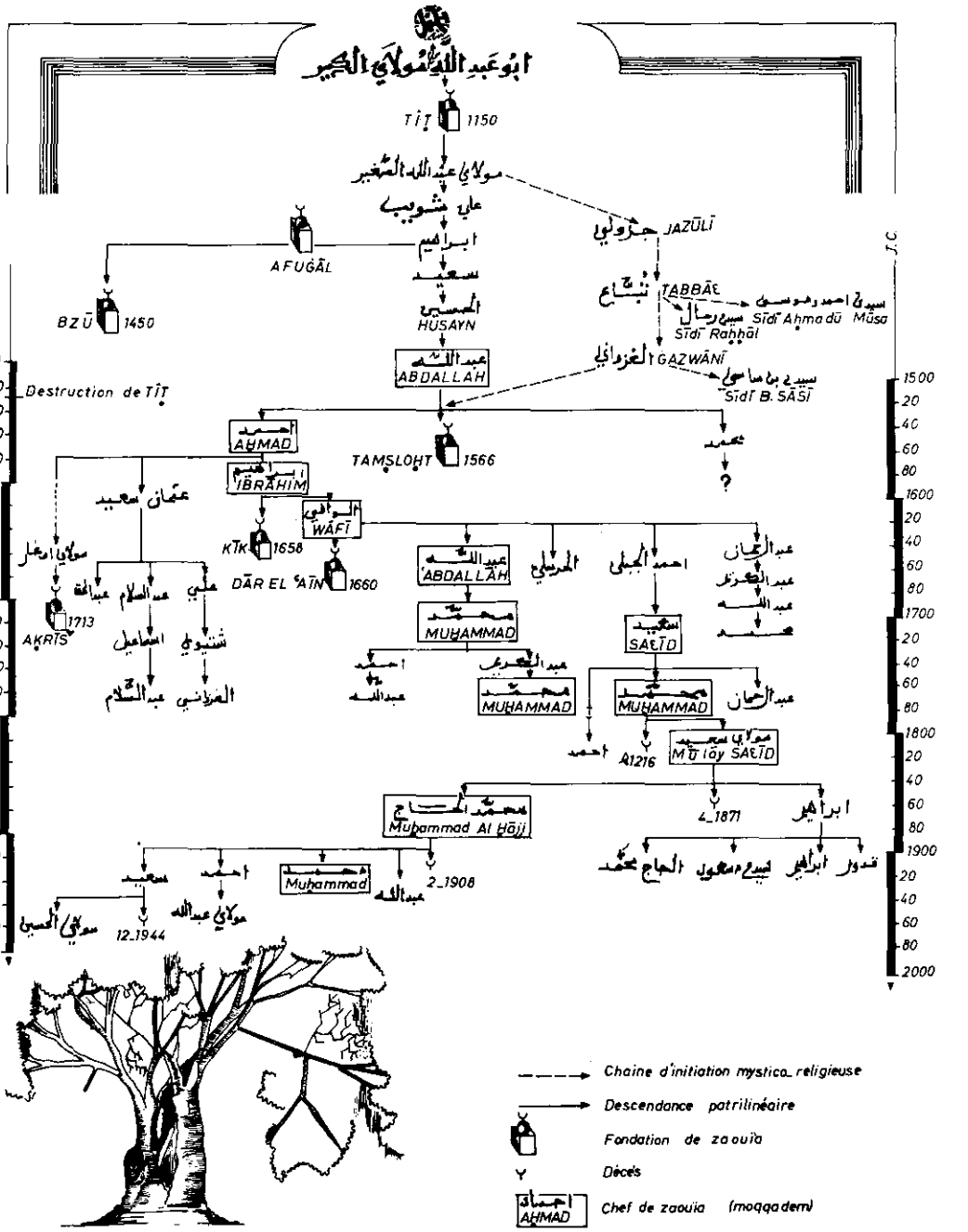
En quelques années Sa'id récupère toutes les filiales de la Zaouïa-mère : Moulay Brahim du Kik, Zaouïa Akrich, Sidi Ali bel Qasem et même le sanctuaire de Sidi Messaoud à Marrakech ; il élimine tous les concurrents de sa parentèle, mais devient l'obligé du pouvoir central et seul face à lui, au point qu'on peut se demander qui a aidé l'autre à affaiblir la puissance de la Zaouïa. Car à partir de là, le Makhzen progressivement va reprendre à la zaouïa l'essentiel de ses prérogatives. Tout d'abord en condamnant du point de vue religieux les pratiques hétérodoxes et les moussems[83], c'est-à-dire en diminuant les dons gracieux. Puis en retirant aux zaouïa le privilège de lever l'impôt canonique, en confiant les opérations fiscales au caïd Guergouri du Kik, enfin en les imposant eux-mêmes fortement : les dahirs à partir de 1820, ne portent plus comme indication de privilèges, que la dignité et la sauvegarde, sans mention des exemptions fiscales. L'imposition forfaitaire de plus en plus lourde, surtout à partir de 1860, alors que la zaouïa continue d'entretenir ses œuvres et de vivre sur un grand pied tout en ayant vu tarir ses revenus fiscaux, amène Moulay Sa'id à la ruine ; il mourra après 60 ans de grandeur, perclus de dettes et incapable de les rembourser, laissant à ses héritiers un domaine largement hypothéqué.

La détérioration de la situation de la zaouïa est jalonnée par une

81) Les archives familiales évoquent des épisodes rocambolesques de pillages de troncs d'aumône par des cousins évincés (rabi" II 1278/ oct. 1861).

82) L'idée est, qu'ils sont venus pour chercher de la laine et qu'ils s'en sont retournés tondus. Recueil 16 joumada I 1278/ 19 novembre 1861. L'expression est exactement "raja'a bi-hafat Hunayn" : il est revenu avec les deux bottes de Hunayn, c'est-à-dire pieds nus. Sur le sens de ce proverbe, cf. SIHM I[e] Pays Bas t.VI, p.19 n 4.

83) Dahir 12 rajeb 1209/ 2 février 1795 — Ithâf. Ben Zidane.



GÉNÉALOGIE des MASLOHIYINE

série de crises, entre le Makhzen et Sa'id Meslouhi, qu'on sent transparaître dans le ton parfois perfide des correspondances chérifiennes, pourtant empreintes de diplomatie. Qu'on en juge !

> "Nous avons reçu ta lettre où tu précises les raisons qui t'ont empêché de venir renouveler ton allégeance. Sache que ton affection pour nous est bien connue et "celui qui est empêché est comme celui qui vient". En ce qui concerne les condoléances que tu dis nous avoir adressées à la mort de Moulay Slimane — Dieu ait son âme ! — sans avoir reçu de réponse, nous n'avons rien reçu ! Autrement nous aurions répondu, car nous ne négligeons jamais de répondre à une lettre amicale, surtout venant de personnes distinguées comme toi. En ce qui concerne notre séguia Jdida, dont vous dites que vous n'avez pas négligé l'entretien, c'est bien ce que l'on attendait de vous. Dieu vous en récompense ! Vous dites que Dieu a favorisé la récolte d'olives cette année et que par suite vous avez payé un peu de vos dettes. Dieu soit loué de ses faveurs qui permettent la réalisation de tant de biens..."[84].

Mais la situation s'aggrave et on peut mesurer la distance prise par la zaouïa avec le pouvoir central, par le fait que Sa'id demande la protection anglaise et l'obtient[85].

La semonce ne se fait pas attendre. Sa'id est destitué en avril 1827![86] La protection anglaise à cette époque est insuffisante, et un an et demi après, ayant fait plusieurs fois allégeance, il est rétabli dans son poste, en décembre 1828, point par dahir, mais par une simple lettre vizirielle. La formule est sévère et le retour en grâce précaire, le petit sceau en bas de la missive étant peu glorieux :

84) Moulay Abderrahmane (petit sceau) à Saïd Meslouhi.

Recueil t. 19 chaâbane 1238/ 1er mai 1823. Moulay Slimane est décédé au début du mois de décembre 1822, et Moulay Aberrahmane est proclamé le 26 rabi' 1 1238/ M. 11 décembre 1822, c'est de la présence à l'intronisation qu'il s'agit au début de la lettre.

85) Le traité du 28 mai 1767 entre le Maroc et la France, article 11;... "ceux qui seront au service des consuls, secrétaires, interprètes, courtiers ou autres, ou au service des marchands... seront libres de toute imposition et charge personnelle". Jurisclasseur marocain 1, 1956. MA O/49 p. 1.

86) On ne le sait pas évidemment par les archives familiales, car c'est la face cachée de l'histoire de la Zaouïa qui est dissimulée, voire oubliée même par les héritiers. Mais les archives du Foreign Office nous informe en ces termes : "Le délégué du Sultan m'a informé que le Chérif de Tameslouht avait été révoqué de son poste de responsable du sanctuaire parce qu'une telle position ne peut être occupée par un protégé". Télégramme d'Arthur Nicholson agent anglais à Tanger au F.O. à Londres 5 avril 1827/ FO. 174/207 n° 8.

"Notre Seigneur a daigné permettre au chérif Moulay Sa'id b. Mohammed, descendant de Moulay Aballah b. Husaîn, de diriger la zaouïa et de veiller sur ses finances et autres choses... Que Dieu nous guide, ainsi que vous, sur le droit chemin. Salut"[87].

Il est difficile d'apprécier le degré d'officialisation de la destination et de la réhabilitation de Sa'id Meslouhi. S'agit-il d'une pure manœuvre faisant croire au consulat anglais, mal informé, qu'il n'avait plus qu'à retirer sa protection à un personnage n'ayant plus d'intérêt politique puisque son prestige pouvait être abattu par une simple lettre makhzénienne ? Ou bien la disgrâce du Santon avait-elle été jugée capable de l'affaiblir davantage que la reconnaissance d'un différend entre le Makhzen et la Zaouïa ?

En tout cas, à partir de cette escarmouche, les choses ne vont plus comme avant entre le Makhzen et la zaouïa. Les gouverneurs et caïds, sachant le santon en observation, multiplient les difficultés et les occasions de lui disputer ses privilèges.

"Que l'on sache par la présente... que Nous avons réglé... le différend, existant entre le Chérif Moulay Sa'id... et Notre serviteur le Caïd Hajri b. Ali, à propos (des terres) dont Nos ancêtres leur avaient fait faveur sur les séguia Tamesguelft et Agafaï. Pour (couper court à) ce long conflit qui oppose les deux groupes, Nous avons décidé de reconnaître au Chérif, les eaux du mesref Ghtitis sur la Tamesguelft tant que celle-ci est assez pleine pour alimenter les quatre premiers mesrefs[88]. Lorsque l'eau ne suffira plus, il devra laisser toute l'eau aux Mejjat jusqu'à ce qu'elle se remplisse de nouveau (hiver)"[89].

Arrêt léonin interdisant à la zaouïa toute plantation sur la Tamesguelft et toute culture d'été.

Une deuxième querelle s'ouvre à l'occasion de l'allotissement des

87) Recueil t. 19 jouamada II/27 décembre 1828. Larbi b. Abdallah serviteur de Sa Majesté. Il lui faudra attendre deux années pour obtenir un Dahir en bonne et due forme — Recueil t. 8, qaada 1245/ 1er mai 1830 — L'alerte a été chaude.

88) Reconnaissance de l'existence du gradient d'irrigation amont-aval sur la Tamesguelft (Cf. 1ère partie, chap. III, pp. 168-169).

89) Recueil t. 23 rabi'a I 1263/ 10 mars 1847. Cela revient à réserver le débit d'étiage aux Mejjat (pudiquement cités pour le caïd des Mejjat) et faire transiter ce débit en aval, donc renverser le droit d'amont vers l'aval.

Aït Imour (voir supra), au cours duquel Moulay Sa'id avait joué des utilités et aidé au partage ; chemin faisant, il avait acquis des terres et des eaux :

> "Notre Seigneur t'ordonne de te présenter à lui en apportant les titres d'acquisition des terres que tu as achetées sept cents *mitsqal*[90]. Il le faut ! Et sans retard !"[91].

Progressivement la zaouïa perd ses privilèges fiscaux, et, contrainte de vivre sur un grand train d'existence, s'endette, au point que les créanciers s'agitent dans les *bniqa*[92]. C'est l'occasion pour le Makhzen de faire le bilan de ses relations avec la zaouïa et d'arrêter les comptes. Le souverain dépêche deux cadi auprès de l'héritier de la Zaouïa, avec une ordonnance que le sanctuaire a gardé dans ses archives :

> "Le chérif Moulay Sa'id Meslouhi a été dépassé par des dettes qu'il n'a pu payer. Il a vendu tous ses biens pour en payer une partie, au point qu'il ne lui reste plus que les domaines en habous, lesquels ne peuvent être vendus[93]. Nous avons décidé de faire patienter les créanciers jusqu'à ce que les récoltes paient les dettes, après soustraction des dépenses engagées pour la production et du montant des besoins du propriétaire; (c'est-à-dire) qu'un tiers de la valeur des récoltes sera versé aux créanciers, un tiers sera réservé à l'entretien du santon, un tiers sera utilisé pour les frais de culture des terres habous, l'entretien des khettara et autres travaux. Cette solution est préférable, même pour les créanciers, à celle de l'expropriation et à la vente des biens. Notre Seigneur (père) — Dieu ait son âme ! — avait agit de même dans un cas semblable, comme l'avait fait aussi Moulay Slimane (grand oncle), à propos de l'affaire Abû Larbâḥ (?), qui était endetté de la même façon"[94].

On imagine l'inspection financière des deux cadi et la dépendance dans laquelle va être tenu Moulay Sa'id. Il ne pourra plus acheter une mule sans en aviser les Bniqa.

90) Unité de compte monétaire arabe = 3,90 gr. d'or fin.

91) Recueil t. 9 joumada II 1266/ 22 avril 1850.

92) Bureaux makhzéniens.

93) On voit ici l'intérêt du habous pour garantir la propriété foncière du lignage contre les fluctuations de la fortune.

94) Recueil t. 1er moharrem 1285/ 24 avril 1868.
Cinq ans plus tard Moulay al Hassan agira de même cf. t. 6 ramadan 1290/28 oct. 1873

Ses héritiers, aujourd'hui,reconnaissent avec gêne que Moulay Sa'id était un grand dépensier et que seul son comportement personnel est à mettre en cause. Mais, n'ayant pas fait l'analyse historique des textes à leur disposition, ils n'ont pas saisi, le tarissement des revenus fiscaux de la Zaouïa et la baisse de la dévotion des tribus alentour, en raison de la montée du caïdalisme et du détournement du surplus agricole, au profit du service de la dette de guerre espagnole.

En 1871, on peut dire que le santon de Tameslouht est un pur fonctionnaire makhzénien; il est même chargé de la simple police.

> "Tu es Notre représentant là-bas et Nous t'avons délégué le droit de représenter les chorfa comme les gens du peuple; tu dois, dans la voie de Dieu, distinguer l'oppresseur et l'opprimé car tu sais qui parmi eux est arrêté par la loi (religieuse) et qui s'adonne à la débauche. Celui dont tu connais la déviation et la perfidie, assure-toi de lui, empoigne-le et envoie-le Nous"[95].

Au début du mois d'avril 1873 Moulay Sa'id meurt, presque centenaire, après 70 ans de règne à la tête de la Zaouïa; elle est encore une grande puissance foncière, mais elle est devenue une dépendance du pouvoir central, au moment ou naissent les grands caïds du Haouz et de l'Atlas.

Le fils Mohammed du santon — que l'on connaîtra plus tard sous le nom de Moulay Lhaj — est immédiatement reconnu par le Makhzen[96].

Moussa b. Ahmed commence par mettre au pas le jeune Mohammed Meslouhi, en lui apprenant les usages les plus dérisoires :

> "Nous avons reçu ton billet avec la viande d'agneau comme don gracieux de votre Maison. Il est bien arrivé, mais nous n'aimons pas recevoir de la viande. Si c'est nécessaire, que ce soient des moutons bien vivants ! Sinon, nous nous contenterons de vos bonnes prières"[97].

En entrant dans le détail de la gestion hydraulique de la zaouïa :

> "Les terres du Habous manquent d'eau, à cause du transport du

95) Recueil t. 27 joumada I 1288/ 13 septembre 1871; voir aussi 29 chaâbane 1290/22 octobre 1873 et 26 joumada I 1290/ 20 septembre 1873.

96) Recueil t. 17 safar 1290/ 16 avril 1873.

97) Recueil t. 16 joumada 1290/ 11 août 1873. Moussa b. Ahmed à Mohammed Meslouhi et 8 hijja 1290/ 27 janvier 1874 (non publiée au Recueil) qui remercie le santon de l'envoi au Palais de deux moutons et 40 tajines pour l'Aïd Adha.

tour d'eau de nuit à longue distance. L'eau n'arrive qu'au point du jour et elle est coupée au lever du soleil ; les terres ne peuvent être (correctement) irriguées. Aussi notre Seigneur a ordonné de te questionner sur cela afin que tu expliques comment tu utilises ce tour d'eau"[98].

En 1876, à l'occasion d'un recensement général des biens du Makhzen, un état des propriétés foncières et hydrauliques de la Zaouïa est dressé. Sur la base de cette liste, nous avons pu estimer à 1.500 ha environ et 200 ls. le domaine de la Zouïa. Pour maintenir le prestige de la Zaouïa malgré le tarissement des prélèvements fiscaux et le fléchissement de la dévotion populaire, suite à son incapacité à jouer son rôle d'arbitre, Moulay Sa'id a donc dû réaliser un millier d'hectares de terre, mais a pris soin de ne pas vendre ses droits d'eau. Par une lettre à son caïd, Mohammed b. Daoud, Moulay al-Hassan fait connaître à ce dernier, les propriétés du Chérif, "sur lesquelles il doit tirer le rideau de la sécurité" :

azib Ghtitis au Haouz
azib Agafaï aussi
azib à l'oued Neffis (gorges du Tiourar)
azib à l''ain Ma'zouza
azib à Moulay Ahmed ben Ouafi
azib à Moulay Brahim b. Ahmed à Aghouatim
azib à Dar el 'aïn"[99].

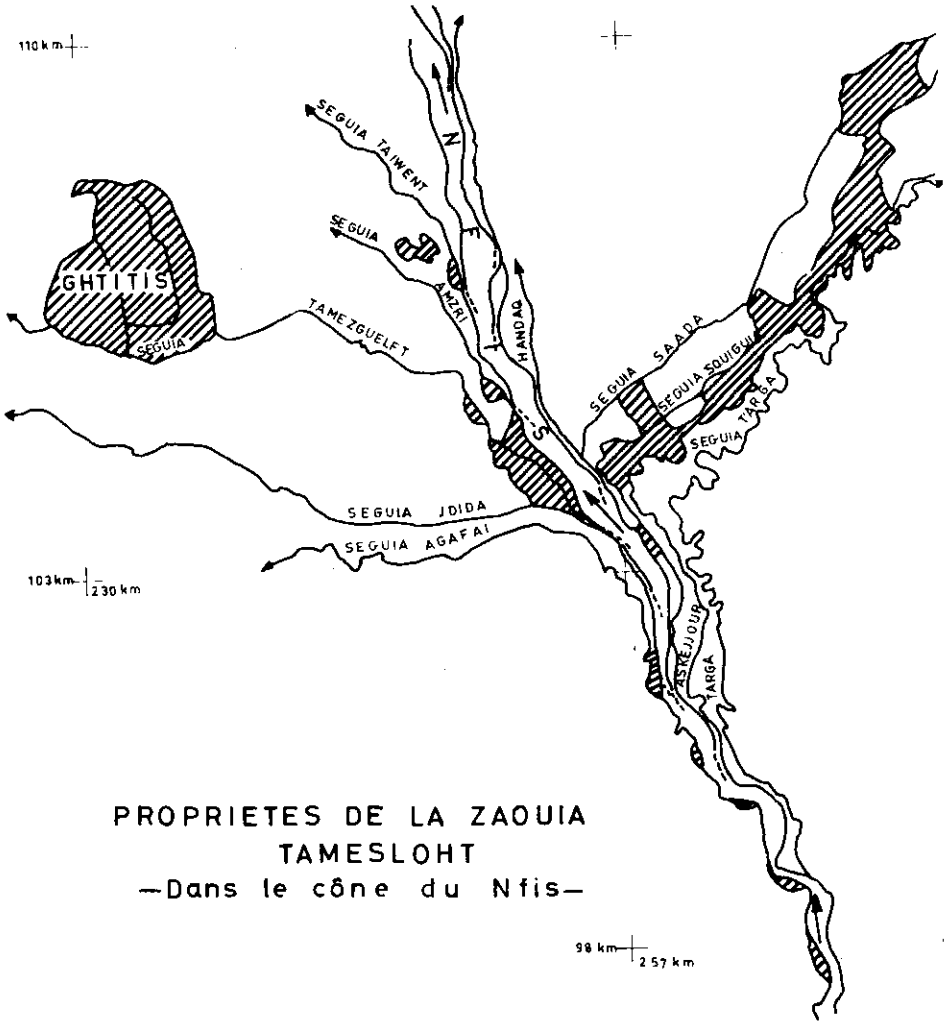
Mais l'endettement de la Zaouïa à l'égard des créanciers de Marrakech est tel, qu'une olivette est saisie et mise à l'enchère[100] et la situation ne cesse de se dégrader, au point que Moulay al Hassan est amené à garantir à Moulay Lhaj Meslouhi que ses frères et cousins ne seront pas astreints à la corvée (*koulfa*). Pour la Zaouïa, la mesure est comble. Une pareille lettre[101] est un véritable scandale et mesure

98) Recueil t. 27 hijja 1290/ 15 février 1874 — Moussa b. Ahmed à Mohammed Meslouhi voir aussi 28 safar 1291/ 16 avril 1874 qui substitue au tour d'eau du vendredi (Cf. 9 choual 1126/ 18 octobre 1714) celui du samedi. Détail, mais qui sécularise la propriété de la Zaouïa et use encore son prestige.

99) Recueil t-11 joumada I 1293/ 4 juin 1876. On remarquera que toutes les propriétés sont appelées *'azib* ; c'est l'expression à la mode depuis 1860 environ et qui marque le début de la compétition foncière privée sur la plaine du Haouz, entre les fonctionnaires du Makhzen, les caïds et les Zaouïa. Jusqu'en 1860 on utilisait seulement l'expression *blad*.

100) Recueil t. 19 joumada II 1296/ 10 juin 1879.

101) Recueil t. 24 moharrem 1306/ 30 septembre 1888.



PROPRIETES DE LA ZAOUIA
TAMESLOHT
—Dans le cône du Nfis—

l'effondrement du prestige de la Zaouïa, puisqu'il faut maintenant une lettre spéciale du souverain pour arrêter la main d'un petit caïd des Rehamna. Le 6 octobre 1890, Moulay Lhaj est absent à la cérémonie d'allégeance[102].

Il prend des contacts avec le consulat français et fait une demande de protection. Celle-ci n'est pas agréée[103]. De Segonzac explique : "Protéger un chérif parut (aux autorités françaises) une innovation grave; on tergiversa. Le chérif s'adressa à Mac Lean, qui lui vendit fort cher la protection anglaise... C'est un des chefs les plus riches et les plus influents de la vallée du Tensift"[104]. En février 1893 il devint censal de Walter Harris (correspondant du Times) et en mai 1896 protégé de la Légation britanique. C'est que la situation de la Zouïa a beaucoup empiré après la mort de Moulay al Hassan et la gérance du pouvoir par Ba Hmed.

102) Idem le 18 ramdan 1313/ 3 mars 1896.

103) Paul LAMBERT, commerçant français, s'installe à Marrakech en mai 1864, il devient un des principaux acheteurs des huiles produites par Meslouhi; en 1869 il fait les premières démarches auprès du consul français à Mogador en faveur du chérif. Cf. Jacques CAILLE — Un procès consulaire à Mogador en 1867. Hesperis t. XL 3e-4e trim. 1953, pp. 333-342. Dix ans plus tard Moulay Lhaj agit directement, mais il est éconduit. AGR am. 5-1 Marrakech 7.9.1893 et AGP. C9. 1.5.1896.

104) Rapport de renseignements — Vincennes Série C Dossier 19. La question marocaine p. 23 bis. En fait, c'est l'anglais BENSAUDE qui fut l'intermédiaire entre le Chérif et Mac Lean pour la vente d'une des propriétés de la Zaouïa. AGR. AM. C6-1. Mogador 26 janvier 1894. De SEGONZAC semble vouloir ignorer dans son rapport, que déjà le Chérif d'Ouezzane disposait de la protection française cf. J.L. MIEGE- Le Maroc et l'Europe, t. IV, p. 47-48 et 357 n. 8 et 9.

Doutté dans son rapport secret sur la "Situation politique dans le Haouz" donne quelques précisions intéressantes : "Moulay El Hajj est devenu protégé anglais pour se garantir contre les entreprises du Makhzen. Il nous eût été bien plus utile qu'aux anglais de l'avoir sous notre protection. Si l'on réfléchit aux innombrables services que nous ont rendus les Chérifs d'Ouezzane, on comprendra de quelle importance il serait pour nous d'avoir à notre discrétion un chérif du sud ayant la même importance et étendant son influence jusque chez les Aït Atta du Tafilalt. Or, le gouvernement anglais est prêt à nous céder son protégé : il en a donné l'annonce formelle. Seuls les représentants locaux de l'Angleterre, en particulier Lennox, qui nous est fort hostile, ont pu faire échouer cette combinaison. Personnellement le chérif la désire, il nous l'a dit et répété de la façon la plus explicite... "Le jour où on voudra je hisserai le drapeau français sur la Zaouïa et je ferai égorger vingt taureaux". Si, ce dont je doute, il a tenu depuis un langage contraire, c'est qu'on le lui a dicté et conseillé sous quelque perfide prétexte. Mais j'ai la conviction *vu les gages qu'il nous a personnellement* (mots soulignés par Doutté) donnés, que si un représentant de la France lui renouvelle notre question, il y répondra de la même façon". MAE. fr. 187 pp. 132-133. On verra, infra, que ces attitudes étaient assez courantes au niveau des grands propriétaires fonciers et qu'elles dépassaient le niveau verbal.

Pratiquement la Zaouïa est en dissidence, elle recueille comme il est traditionnel des fugitifs et des insoumis[105], mais elle se trouve contrainte d'avoir à choisir, entre les traditions et le maintien de son prestige d'une part et l'obligation de livrer les réfugiés politiques à la demande expresse du Makhzen d'autre part[106]. Le 14 mars 1905, le caïd Goundafi est désigné à l'administration des Zaouïa de Tameslouht et de Sektana ![107].

L'activité commerciale de la Zaouïa elle-même est attaquée : plusieurs caravanes de chameaux, livrant leur huile dans des outres, à Mogador et Casablanca, sont pillées[108]. La protection anglaise paraissant insuffisante, le santon s'adresse de nouveau aux représentants français. "L'agent consulaire (Maigret), le médecin (Mauchamp) et d'autres français sont souvent à Tameslouht. Beaucoup de gens disent que le Chérif a ajouté la protection française à la protection anglaise, mais d'autres (pensent) qu'elle a été simplement promise"[109]

De Segonzac résume la situation :

"Le Chérif Moulay bel Haj (tient sa fortune) de l'administration des biens habous de la Zaouïa exempts d'impôts. Mais une récente ordonnance, du souverain a supprimé ce privilège et les chorfas doivent désormais payer la dîme et la *zakât*. Pour se soustraire à l'impôt, Moulay bel Haj cherche la protection européenne. La France hésite, l'Angleterre l'accueille. Le chérif entoure ses propriétés de murs. Le sultan pour contrebattre l'influence néfaste de ce transfuge, suscite sur place un concurrent, le chérif Moulay Tahar[110].

105) Les conscriptions sont très lourdes à cette époque, l'armée marocaine étant toujours en campagne.

106) Recueil t. 19 qaada 1321/ 6 février 1904 et 4 hijja 1321/ 21février 1904.

107) Recueil t. 7 moharrem 1323/ 14 mars 1905. C'est en fait un moindre mal pour la Zaouïa car le Goundafi est l'allié du Meslouhi (ancien *amqôn*, passage obligé par Moulay Brahim, pour éviter Aguergour tenu par des concurrents anciens...).

108) F.O. 174/251 N° 11, 17 janvier 1906 - MAC LEAN à LOWTHER

109) "Our friend of Tamesloht is making love to the French now !" FO 174/251 n° 91, 12 mai 1906 du même au même.

110) Voyage au Maroc 1899-1901 - Paris 19 mars p. 237. Mais le Makhzen ignore que la branche Tahar est aussi protégée par l'Angleterre. FO. 174/258 n° 55 MADDEN à LISTER.

L'activité agricole et commerciale de la Zaouïa connaît à cette époque une éphémère mais prodigieuse croissance. Possédant les plus belles olivettes, elle dispose du quasi monopole de la vente d'huile dans le N'fis et le Rhirhaïa et peut écouler sa production et celle des cultivateurs alentour, par son intermédiaire, vers le marché anglais et français. C'est à cette période également, que Moulay Lhaj entreprend l'équipement en irrigation californienne de son olivette principale appelée *agdal* Lhaj Meslouhi, à l'instar de l'Agdal de Marrakech[111]. Cette installation, qui nécessite la mise en place d'un réseau de distribution en poteries et des colonnes de communication très élevées en raison de la topographie très inégale des lieux, fait beaucoup parler d'elle. Certains prétendent que Lhaj Meslouhi construit un oléoduc pour transporter son huile à Marrakech et l'on avance même que la construction de celui-ci aurait été arrêtée par une *fetoua* des Ulama de Marrakech, condamnant une entreprise trop ostentatoire et insolente. Pures fables évidemment, mais très significatives de l'opulence financière de la Zaouïa. Celle-ci est accusée de s'adonner à des pratiques illicites, on murmure que les européens qui vont à Tameslouht s'y font servir non du jus de raisin (arope, robb), mais du vin ! Au cours de l'été 1906, le chérif est destitué par Moulay Abdelaziz, sans qu'on touche pourtant à ses propriétés[112]. Moulay Lhaj Meslouhi meurt le 24 février 1906[113]. Au cours de ses trente cinq années de règne à la tête de la Zaouïa, il n'a pu empêcher sa complète usure politique. Et seule la protection étrangère lui a permis de conserver le patrimoine foncier[114], de liquider ses dettes et d'améliorer ses plantations; mais il en est totalement dépendant.

En 1912, avec l'arrivée des troupes françaises, en principe la protection anglaise de la Zaouïa n'a plus de valeur, mais jusqu'en 1929, la Légation britannique continuera de soutenir son protégé, après quoi elle l'abandonnera au profit de l'administration du Protectorat, à

111) DOUTTE écrit que "le chérif de Tameslouht est le plus grand producteur d'huile de la région" - En tribu p. 329.

112) FO. 174/251 n° 128 MAC LEAN à MOWTHER, 22 juin 1906 et n° 155 de LENNOX à MAC LEAN, 5 août 1906.

113) Peu de temps après le succès du mouvement hafdiste. Il vole au secours de la victoire de ce dernier et se fait passer comme ayant été anti-aziziste pour des raisons politiques. Lors de l'allégeance à Moulay Hafid il verse 10.000 rials et 600 louis d'or. Recueil, 1 moharrem 1326/ 4.2.1908.

114) Le 28 septembre 1907 (Recueil 20 chaabane 1325) Moulay Hfid énumère, dans une ordonnance au Caïd Thami el Mezouari (Glaoui), les propriétés de la Zaouïa qui doivent être sauvegardées : ce sont les mêmes que celles portées sur la 11 joumada 1 1293/ 4 juin 1876.

			Totaux		Haj Mohammed b. Sa'id				Moulay Ibrahim b. Sa'id			
			ha	ls	Abdallah	Haj Sa'id	Ahmed	Mohammed	Haj Mhd	Si Mes'ud	Ibrahim	Qaddour
N	R	Jdida	65,70	17,67	31,30 ha/10,70 ls		34,40 ha/6,97 ls		—	—	—	—
		Tamesguelft	244 60	4,45	—	—	—	—	136,40 ha/2,15 ls		108,20 ha/2,30 ls	
F	G	Amezri	13,50	0,42	—	—	—	—	13,50/ 0,42	—	—	—
		Gorges du N'fis	39,30	5,38	26,25 ha/2,13 ls				6 57/ 5,38	6,57/ 5,38	—	—
I	R	Askejjour	208,85	28,90	116 ha/13 ls		18,80/ 7,01	74,05/ 8,90	—	—	—	—
	D	Targa	18,20	2 50	2,20 ha/1,25 ls		16/0,62	0/0,63				
		Souiguia	117,50	14,97				117,55/ 14,97				
S		Bour	133,50	—	46 hectares				87,50 hectares			
Tameslouht (*)			480	38	Indivis habousé							
Rhirhaïa (*)			350	22								
		Totaux	1 670	135								

Sources : Etat cadastral

(*) Non cadastré, estimé sur photo aériennes au 1/17 500e.

propos d'un conflit né de la répartition des eaux du N'fis après la construction du barrage Lalla Takerkoust et du drain de Bou Zougar[115].

On trouvera ci-joint un tableau résumant la situation foncière actuelle. Outre les revenus de l'agriculture et de l'élevage, la Zaouïa gère sous la forme d'une société des héritiers, les recettes des cultes rendus aux mausolées de leurs ancêtres et les aumônes perçues à l'occasion des fêtes traditionnelles, des *moussem* et de quelques bonnes paroles et vertus distribuées à des fidèles qui croient à la grâce du saint fondateur. De l'avis même du moqqadem de la Zaouïa en 1968, cela ne faisait pas grand chose. Il déplorait que la dévotion populaire ne lui rapporte pas même 500 dirhams dans l'année.

Voici au cours de l'année 1970 une idée de l'affluence aux trois principaux moussem :

Abdallah b. Husaîn : 4 jours de moussem fin septembre
40 chevaux présents : fantasia
125 ânes.
on a tué 1 taureau et 16 moutons
les visiteurs sont originaires des Aït Imour, Tameslouht, Aghouatim et Sektana.

Al 'aouina de Tameslouht : le jour du Mouloud seulement
6 chevaux et mulets,
32 ânes
1 taureau sacrifié et 4 moutons
visiteurs des villages environnants

Moulay Brahim du Kik : 7 jours fin septembre
25 chevaux de fantasia
45 mulets
110 ânes
1 chamelle, 2 taureaux et 4 moutons sacrifiés
visiteurs du Sous, Chaouïa, Haouz, mais surtout des citadins de Marrakech (fertilité et nuptialité).

On le voit, il n'y a plus que de pauvres fêtes dans ces lieux jadis de si grande ferveur.

Les Meslouhiyine aujourd'hui sont des fermiers !

115) F.O. 371/ 1414 file 7584 n° 77, 26 juin 1929.

III — LES GRANDS MOMENTS DE LA CAIDALITE

Ce n'est pas sans intention évidemment, que nous construisons *caïdalité et caïdalisme*, comme féodalité et féodalisme. La glose sur cette terminologie est la grosse affaire des historiens du XIX[e] siècle et du Protectorat. Mais les thèses sur ces points ne sont pas encore écrites; la controverse rebondit surtout à partir d'apostrophes orales, de conférences, de discours, ou de courts articles polémiques. Robert MONTAGNE seul, peut-être, a voulu affronter le problème après DOUTTE[1]. Claude CAHEN nous dit, qu'il ne faut surtout pas confondre la féodalité européenne et le régime qui prévalait durant le Moyen-Age arabe[2], mais il s'agit de l'Orient.

Voilà trois grands auteurs qui nous auront prévenus ! Et la plupart de ceux qui, encore, ont approché le sujet, ont fait avec un grand luxe de précautions, des allusions pertinentes, réaffirmant qu'il ne fallait pas confondre ce qui était différent ![3].

Parallèlement à cette extraordinaire prudence, le vocabulaire quotidien, le lexique politique, ne connaissent pour désigner les rapports de production et les rapports sociaux qui l'emportent sous le régime des caïds, que les dérivés de *féodal* en français et *d'iqta'* en arabe.

On doit d'abord, constater l'échec de l'approche savante à faire prévaloir dans le langage ordinaire, la singularité du modèle marocain, se demander ensuite, pourquoi l'accent a été mis davantage sur les ressemblances avec la féodalité européenne, admettre enfin, que l'institution mérite d'être étudiée pour elle-même, donc d'être désignée par un vocable assez expressif par quoi on reconnaîtra son statut, et d'être comparée, si cela est nécessaire, avec ce qui est comparable, sans fausse retenue ou complexe.

1) Robert MONTAGNE - Les Berbères et le Makhzen, Alcan, Paris 1930, Livre III; chap. III & XVI. Existe-t-il une féodalité berbère ? pp. 358-362. Edmond DOUTTE Merrâkech, 1905, pp. 400-402.

2) Cf. article sur l'IKTA' in E.I. nlle. série.

3) Jacques BERQUE (Terroirs et seigneurs du Haut Atlas occidental, RGM III[e]. année t. 1 1949 pp. 43-53) est pratiquement le seul qui ne voit pas de motifs de nous mettre en garde et qui n'hésite pas à faire quelques allusions sur les ressemblances.

Les sociologues et historiens de ce pays n'ont pas hésité à étudier la *tribu*, le *marabout*, le *makhzen*, en utilisant les mots immédiatement disponibles, sans craindre de construire à partir d'eux, des néologismes; il allait d'évidence que ces institutions étaient trop singulières et spécifiques pour qu'on puisse redouter le moindre rapprochement des formes européennes. Ne fallait-il pas que les formes sociales, construites autour du *caïdat*, soient bien familières pour qu'on se défie de la similitude et qu'on ne les traite qu'au négatif ? Ou bien, déjà, les administrateurs à qui il ne serait pas venu de confondre *zaouïa* et monastère, étaient-ils si persuadés de l'identité du caïd et du seigneur, que l'urgence était de les convaincre du contraire ?[4].

L'attitude ambigüe du Protectorat, à l'égard de la "politique des grands caïds", expliqûe peut-être en partie, la prévention de la hiérarchie administrative et de la section sociologique de la Direction des Affaires Politiques, à l'égard de toute assimilation inconsidérée : caïdal-féodal. Le problème complexe, qui a tourmenté quelques consciences, était le soutien donné par les administrateurs français aux grands caïds de l'Atlas[5]. Il fallait démarquer l'action par rapport aux ressemblances évidentes qui ne manquaient de s'imposer : le soutien, tactique certes, mais le soutien tout de même, de "la république à la féodalité !"[6]. Il fallait donc insister sur les dissemblances; et déjà l'une était assez sous-entendue pour faire l'économie d'une démonstration : le degré de

4) Les rapports de la plupart des contrôleurs civils et officiers des affaires indigènes sont émaillés d'expressions du Moyen Age français : fief, baron, vassal, seigneur, château, serf... La crainte de confondre caïdalisme et féodalisme n'a pas trop non plus agité l'école marxiste : cf. Sur le féodalisme, Cahier du CERM, et particulièrement Jean PONCET — Statuts fonciers et rapports sociaux dans la Tunisie d'avant 1881 - idem. p. 208.

5) Situation pathétique de l'administrateur en poste à Imi n'Tanout recevant en 1925 une délégation des Oulad Mtaa déclarant : "Nous ne réclamons pas pour l'argent, nous ne calculons pas les dépenses que nous occasionnent nos revendications, nous sommes prêts à donner tout ce que nous possédons pour ne plus être commandés par ces gens" (les Mtougga). L'administrateur fait appel plus haut. Lyautey répond : "Enrayez immédiatement cette tentative d'émancipation que nous ne pouvons, en l'état actuel, que réprimer. Nous comprenons votre point de vue... mais il convient que le dernier mot reste au caïd Abdelmalek Mtouggi... mais il comporte un avertissement sérieux que nous ne pouvons négliger et dont les grands caïds doivent saisir toute l'importance". Rapport J. FUCHS-CHEAM. 1953. Voir aussi Eugène GUERNIER — La Berbérie, l'Islam et la France, t. I, p. 350.

6) Après avoir fortement établi le caractère "républicain de la tribu berbère" (déjà Renan...), il devenait difficile à la hiérarchie coloniale de recommander à ses administrateurs de soutenir la "féodalité", qui opprimait la tribu.

"barbarie" de la société marocaine[7]. La probité scientifique de Robert MONTAGNE, cependant, lui fait nuancer son jugement, et il nous encourage à chercher des comparaisons au pourtour de ... la France (évidemment), en Irlande, Ecosse, Allemagne, Corse, Sardaigne, Albanie[8].

Convenons ici provisoirement, que dans le genre il y a beaucoup d'espèces qui ont fixé historiquement et géographiquement des formes distinctes, sans qu'aucune ne mérite d'être prise pour référence. L'antériorité de la description réservant à certains types le monopole du label, nous ne parlerons jamais ici de féodalité au sens strict : nous étudierons le *caïdalisme* dans le Haouz, forme spécifique des rapports de production et institutions, qui ont prévalu à la fin du XIX^{e} siècle et au début du XX^{e}.

Le problème de la naissance du caïdalisme est au-delà de la controverse taxinomique. Trois courants d'opinion, qui n'ont pas tous débouché sur des querelles d'écoles socio-historiques, faute de combattants, mais qui alimentent des débats plus vivants qu'érudits, rivalisent pour expliquer l'essor du caïdalisme dans la période contemporaine. Le premier point de vue, est celui magistralement développé par Robert MONTAGNE : "Les amghars grandissent à l'écart du Makhzen puis l'amghar aspire à devenir un chef makhzen, à condition de faire reconnaître sa situation"[9]. C'est dans les vides laissés par le pouvoir central,

7) Cf. DOUTTE, op. cit. p. 400. Robert MONTAGNE, beaucoup plus scrupuleux et rigoureux, tombe cependant dans le même piège. Il télescope l'histoire de la féodalité européenne, assimile celle-ci à son âge le plus institutionnalisé, le plus sophistiqué, et il n'a pas de mal à conclure à la différence avec les formes marocaines du caïdalisme : "l'état politique du sud du Maroc... n'est que l'ébauche grossière de notre féodalité" (op. cit. p. 362)... nous observons ici comme en Occident, le développement d'une classe aristocratique, s'il est permis d'employer cette expression en parlant des fils parvenus des *amghars*..." (idem. p. 359) et encore : "le grand chef de l'Atlas vit dans l'inquiétude, la crainte du poignard, et du poison..." Cette atmosphère de coupe-gorge ne détonnerait pourtant pas pour illustrer la féodalité française sous Clovis. Cf. Robert BOUTRUCHE — Seigneurie et féodalité, Aubier, Paris 1959, p. 149.

8) Idem, ibidem, p. 362. Attitude hexagonocentriste, si l'on peut se permettre cet affreux néologisme.

9) idem. ibidem. p. 288, tout le chapitre (pp. 269-299) est très convainquant. Et encore p. 359 : "Le développement d'une classe aristocratique... et la ruine des classes inférieures se précipitent en même temps que s'affaiblit l'autorité publique : ce sont là, comme on l'a dit depuis longtemps, les conditions générales de l'apparition d'une féodalité". Henri TERRASSE, Histoire du Maroc t.II, p. 347 "Dans bien des régions aux limites du *bled siba* ou passagèrement ralliées, le sultan se contentait de

que s'élabore le pouvoir personnel, qui débouchera sur la tutelle de la *taqbilt* et l'investiture makhzénienne. Il est dans la nature des tribus indépendantes d'élaborer un temps des chefferies puis de les détruire : balancement très khaldounien entre le despotisme et l'anarchie, de l'illustration à la ruine des "familles".

Un deuxième point de vue considère au contraire, que c'est lorsque le Makhzen se rapproche et commence à peser sur la tribu, que surgissent des chefferies là où il y avait des sénats, oligarchiques certes, mais démocratiques. La menace fiscale et la crainte de l'oppression du pouvoir central, sur la tribu, feraient déclarer l'état d'urgence, suspendre les délibérations des assemblées et désigner un chef de guerre pour repousser les armées du Makhzen . Vainqueur, l'*amghar* de guerre, général triomphant, peut alors aisément consolider son pouvoir et nourrir des ambitions de dysnaste — les humanités latines et l'épopée napoléonienne fournissent d'amples références en d'autres temps et autres lieux. Vaincu, l'*amghar* devient caïd, intermédiaire entre le pouvoir central et la tribu, tant il est vrai qu'il vaut mieux être "mangé" par quelqu'un des siens, que par un étranger. Cette forte position, qui rend responsable le Makhzen arabe d'établir la féodalité dans la tribu berbère républicaine est celle d'Eugène GUERNIER, chantre du berbérisme, qui rendait compte d'un large consensus chez les administrateurs coloniaux[10].

Un troisième courant d'opinion, au sein du mouvement nationaliste, tend à accréditer l'idée que l'émergence des grands caïds dans les tribus du sud, a été principalement le fait de la politique coloniale et qu'avant l'occupation, ce phénomène social n'avait ni la constance, ni l'ampleur qu'on lui a connues au début du Protectorat. En d'autres termes, le caïdalisme serait un greffon du colonialisme sur la société marocaine, l'implantation d'un modèle européen, acclimaté au Maroc, comme le sont les signes modernes et actuels de la monarchie : couronne, blason, titre, effigies royales sur les pièces de monnaie et dans les édifices publics, drapeau, protocole etc... forts différents des traditions de l'ancien Makhzen.

Ces trois positions, apparemment très opposées, nous paraissent pourtant trois approches parfaitement conciliables d'un même phéno-

donner l'investiture à des chefs locaux qui avaient reçu leur pouvoir des leurs, ou qui s'étaient imposés par la force".

10) Eugène GUERNIER — La Berbérie, l'Islam et la France, t. I, pp. 354-356. Voir aussi, en plus nuancé, Henri GAILLARD — Le Makhzen, étendue et limites de son pouvoir, BSGA, 1909, pp. 438-70.

mène, comme on le verra à partir des observations et des faits de détails qui seront fournis dans ce chapitre. Il nous semble en effet indiscutable, que le caïdalisme doit être distingué du régime makhzénien proprement dit, dans lequel le pouvoir central place à la tête des groupes parfaitement dominés, qui n'ont plus de tribu que le nom, des serviteurs lui appartenant totalement (*waṣif, qâ'id, ḥadim, 'amil...*).

Le caïdalisme ne peut exister, qu'au sein d'une tribu relativement indépendante qui a élaboré elle-même sa chefferie et délégué le représentant d'un fort lignage à sa propre direction. Donc nous sommes d'accord ici avec ceux qui, comme Robert MONTAGNE, font de l'indépendance tribale une condition nécessaire à l'émergence de *l'amghar*, futur caïd. Avec cette réserve cependant, que nous ne connaissons pas au Maroc de situation où la tribu est hégémonique et triomphante, c'est-à-dire constitue le modèle d'avant-garde de la société. En d'autres termes, ne pouvant évoquer l'éventualité d'une situation antique différente, la tribu est toujours, pour nous, une forme marginale et dominée, sinon matériellement, du moins en tant que modèle, dès l'apparition de l'Etat musulman. Aussi l'émergence de *l'amghar* ne peut être appréciée en dehors du champ idéologique offert par le modèle makhzénien.

Car la prétendue indépendance tribale est très relative, c'est une situation partielle, précaire, une forme d'attente au sein de laquelle les forces en compétition préparent le lendemain : une totale articulation — soumission ? — au pouvoir central. Nous sommes donc d'accord aussi, pour dire, avec les berbéristes, que la proximité matérielle du Makhzen met en branle ces forces et accélère le processus de la montée de la chefferie. C'est bien dans les zones de contact du Makhzen avec les tribus semi-indépendantes que se généralise la consolidation des chefferies en caïdat.

Quant à l'influence coloniale, elle agit semble-t-il à deux niveaux : au niveau du fait, du fond, en accélérant le processus de la domination tribale en raison de l'affaiblissement financier du Makhzen. La domination coloniale, d'abord commerciale, puis bancaire, enfin militaire, a contraint le pouvoir central à n'apparaître aux tribus, que sous une forme brutalement fiscale et oppressive et non réorganisatrice. les groupes qui ne contestaient nullement la légitimité religieuse et sociétale de la prééminence makhzénienne, ont été brutalement sommés d'avoir à fournir la totalité de leur surplus en monnaie, en vivres et en hommes, pour servir le drainage et l'impôt colonial, résister aux interventions armées étrangères, et permettre au Makhzen, affaibli par celles-ci, de faire face aux désordres résultant de cet affaiblissement même. On peut

donc dire, au niveau du fond, que la colonisation est responsable de l'accentuation et de la brutalité d'établissement du caïdalisme[11].

Au niveau de la forme également, il n'est pas douteux que l'administration coloniale a donné au caïdalisme un statut, un cadre légal, qu'il n'aurait jamais eu sans elle, tant du point de vue réglementaire que du point de vue du signe même. Le génie (ou la manie) juridique français (e) a cristallisé et arrêté le caïdalisme dans des procédures et des formes assimilables aux rouages administratifs du Protectorat, gelant un phénomène alors volcanique, dont le mouvement était le fruit d'évènements très récents et contingents, et que l'ethnographie coloniale a aidé à classer dans des catégories toutes faites et immuables.

Mais ces créations finalement arbitraires, souvent assez éloignées des réalités en tel et tel endroit,en tel et tel moment, n'ont pas manqué de fabriquer des êtres sociaux, des formes sociétales et des rigidités, qui agissent aujourd'hui encore, dans la formation sociale, au Haouz et ailleurs.

La complexité de l'histoire caïdale dans le Haouz de Marrakech ne nous permet pas d'aller au-delà d'une première description, en prenant quelques exemples à partir de documents de première main. Nous avons choisi de suivre deux cas célèbres, ceux du Glaoui et du Goundafi, tout d'abord parce qu'il s'agit de deux "maisons" maintenant disparues — au moins à Marrakech, ensuite, parce qu'il n'est pas possible de parler du Haouz sans évoquer la puissante ascension du clan Glaoui et parce que nous avons pu disposer sur le Goundafi, de la totalité des archives familiales, ce qui nous permet d'apporter aux ouvrages déjà connus[12], des éclairages peut-être un peu nouveaux. Nous aurions voulu aussi étudier le développement de la famille Layyadi, sur laquelle nous avons pu réunir beaucoup de documents; mais d'une part celle-ci est encore une forte puissance et les conventions ne nous permettraient pas d'aller jusqu'au bout de l'étude, en outre cette "maison" fait l'objet d'une thèse (Ph. D.) aux Etats-Unis et il nous

11) Nous aurons l'occasion, plus longuement ci-après, d'apporter nos arguments sur ce point. Nous ne signalerons ici que la contemporanéité de l'émergence des grands caïds dans l'Atlas : Mtouggi 1850, Goundafi 1855, Glaoui 1856. C'est-à-dire entre la défaite d'Isly et celle de Tétouan. A l'issue de cette dernière, l'Espagne exigea un tribut de cent millions de pesetas. Cf. Germain AYACHE — Aspects de la crise financière au Maroc après l'expédition espagnole de 1860, Revue historique t.CCXX oct.-déc. 1859, 42 p.

12) Essentiellement Robert MONTAGNE — Le développement du pouvoir des caïds de Tagontaft, Mémorial Henri BASSET Paris 1928, pp. 169-184; du même — Les Berbères... op. cit. pp. 275-278 et l'amical éloge de JUSTINARD — Le Caïd Goundafi, Casablanca 1951, 267 pages.

paraît inutile de faire double emploi[13]. Enfin la famille Mtouggui nous a beaucoup intéressé mais, outre l'éloignement de son centre de gravité par rapport au Haouz, nous n'avons pu réunir sur elle que des archives éparses qui, dans l'état actuel, sont insuffisantes pour étayer une critique objective, des faits rapportés par les administrateurs coloniaux[14].

a — *L'empire Glaoui*[15]

Nous l'avons déjà dit plus haut, il n'est pas possible d'étudier l'histoire sociale et les structures agraires dans le Haouz de Marrakech, sans s'interroger sur l'ascension des chefs glaoua et des plus prestigieux d'entre-eux Madani et Thami el Glaoui. Pour donner une idée rapide de l'importance socio-politique de Thami el Glaoui, donnons tout de suite quelques chiffres. Lors du séquestre de 1958, les propriétés rurales, immatriculées dans le seul Haouz, couvraient une superficie totale de 11.400 hectares irrigués. La "famille" possédait plus de 16.000 hectares dans le Haouz et le "clan"[16] (c'est-à-dire en y ajoutant les propriétés d'el-Biaz[17] et de Haj Idder) disposait d'environ 25.000 hectares titrés, au total. Ne sont pas comprises ici : les terres non titrées, les oliviers (660.000 pieds) appropriés sans la terre, ni les eaux, ni non plus les propriétés dans d'autres provinces (oued Dra et Dadès notamment). Il s'agit là de la plus grande concentration foncière connue au Maroc et

13) Ellen TITUS rédige en fait une étude sur les Rehamna centrée sur la période 1895-1912. Ph. D. Yale.

14) Evidemment — tous les "grands caïds" et beaucoup de "petits" ont fait l'objet d'études, de notes et de rapports, plus ou moins confidentiels et secrets, de la part des agents d'autorité du Protectorat. Dans la mesure où nous n'avons pas pu vérifier ou infirmer les faits rapportés par ces écrits, nous éviterons d'y faire allusion.

15) L'antiquité du nom des Glaoua est attestée par les Mémoires d'al-Baidaq, sous la forme écrite d'*ʔyġalwân* avec l'alif orthographique arabe et un ġ transcrit par un *kaf* à trois points. Phonétiquement aujourd'hui on entend : *glâwa* plur. *Iglâwn*, mais il s'agit certainement d'une contraction récente, tous les auteurs européens du XVII[e] siècle écrivent *Guelaoua* SIHM. 2[e] S. Fr. I pp. 64-66, 121-122.

L'ethnique *Glawi* a été ajouté au patronyme mazwari de la famille des *amghar* des Glaoua, à la fin du XIX[e] siècle, à partir de l'élévation de Madani au caïdat. La notoriété du nom et son usage constant, pour désigner la "maison" qui a régné un siècle durant sur les Glaoua, nous autorisent à l'employer comme nom de famille. Nous ferons de même pour Goundafi, Mtouggui, Layyadi, etc...

16) Sociologiquement, "clan" renvoie à une organisation lignagère ou genticile ; "clique" serait plus exact, mais la langue commune en a fait un mot trop dépréciatif ; "coterie" a perdu son sens ancien d'association.

17) El Biaz a été le bras droit de Thami el-Glaoui jusqu'en 1938, date à laquelle il a été destitué et banni de Marrakech. Mais toutes ses propriétés ont été acquises par lui durant sa période de collaboration avec le Pacha et sous son ombre.

de loin, distançant largement la propriété du souverain durant le Protectorat. Ses participations dans les affaires industrielles et commerciales ont été estimées à deux milliards de francs en 1956. Le Pacha a administré directement, et par l'intermédiaire de ses fils, durant quarante quatre ans, une population dont l'effectif était un peu supérieur à un million de personnes en 1955.

Dans le Haouz, la mémoire populaire a hissé le personnage du Glaoui, aux dimensions des grands êtres mythiques, tels Sidi Rahhal ou le Sultan Noir. Une étude du profil psycho-sociologique de ce mythe serait à faire. Nous n'en avons retenu, au hasard des évocations, que l'expression de violence oppressive, confisquant à son profit personnel le moindre signe de richesse apparent, mais aussi l'image du protecteur, respectueux des engagements et de la parole donnée, intervenant pour défendre les siens et ses alliés avec une redoutable efficacité, en raison de sa connaissance personnelle des usages et des hommes. Evidemment, on accumule sur le personnage, représentatif d'une époque disparue, les jugements contraires à ceux que l'on porte sur le présent, caractérisés par le laxisme et l'allure impersonnelle de l'administration. Un mythe n'est pas construit seulement à partir du passé, ou de l'avenir idéal; il aide à supporter les difficultés immédiates !

L'étude du *"glaouisme"* devrait constituer l'essentiel de celle du Haouz; et pourtant la recherche sur le destin de cette famille ne peut réellement commencer, alors que la documentation qui le concerne n'est point encore rendue publique. Pour faire œuvre scientifique, il faudrait attendre, que les archives familiales de la famille séquestrées au moment de sa chute[18], soient accessibles, et que puissent être criti-

18) L'histoire des archives et de la bibliothèque de Hajj Thami el-Glaoui est encore obscure. Le Pacha avait une très riche bibliothèque de manuscrits arabes rares dans son palais de Marrakech. A sa mort, ses héritiers en avaient fait faire l'inventaire par le Nadir des Habous de Marrakech, en vue d'un dépôt à l'Université Ben Youssef. Par négligence le nadirat n'en prit pas possession tout de suite et le fonds fut pillé lors du sac du palais. Quant aux archives, les héritiers décidèrent de les brûler et confièrent cette tâche au secrétaire qui les tenait, à l'un d'entre eux et à un troisième personnage. Les documents furent bourrés dans des sacs : on retrouva un certain nombre de ces sacs dans le Séquestre avec quelques ouvrages rescapés du pillage; une partie du Séquestre échoua à la Bibliothèque Générale de Rabat. Les rapports, établis par les agents de renseignements du Protectorat concernant la famille Glaoui, sont timbrés de la mention "secret" à la suite des instructions 60 DR/3 du 29 octobre 1925 du Maréchal LYAUTEY, 6 SRM du 24 avril 1926 du Général DAUGAN et 6 juillet 1937 du Général LOUSTAL. En particulier la notice de SCHOEN (R. 2696 CHEAM) est classée secrète et n'est pas, aujourd'hui encore, à la disposition du public. Un descendant des Goundafi m'a rapporté que Justinard lui aurait dit : "J'ai écrit aussi un livre sur le Glaoui, mais je ne peux pas le publier de mon vivant".

Cependant les Archives du Ministère de la Guerre à Vincennes et celles du Foreign Office à Londres sont, pour la période précédant 1912, abondantes et sûres.

qués les rapports et documents français établis sous le Protectorat[19].

Parallèlement à la rareté des sources sûres et de première main, on peut inventorier une masse impressionnante d'écrits, d'articles, voire de romans, que la magnificence et l'inquiétante personnalité du Pacha de Marrakech ont inspirés. Inconsidérablement laudatifs, ou critiques au-delà de toute mesure, les ouvrages qui ont proliféré après la deuxième guerre mondiale et à la veille de l'Indépendance, ont fait du "Pacha" un monstre sacré, une vedette moderne sortie des âges barbares, au point qu'il était parvenu à figurer une sorte de modèle[20].

Insuffisance des documents sûrs, abondance de faits subjectifs, nous ne sommes pas dans les méilleures conditions pour faire ici, autre chose qu'un premier survol à partir de quelques faits vérifiés et glanés çà et là. Aussi nous demanderons l'indulgence des lecteurs et particulièrement de ceux, qui ayant vécu des événements, et qui en savent bien plus que nous, pourraient nous opposer bien des faits qu'ils n'ont pas entrepris de faire connaître. Mais surtout, nous percevons vivement combien est précaire et dérisoire une analyse, qui porte sur un empire dont les trois quarts de l'histoire sont aujourd'hui inconnus, mais qui ne manqueront pas d'être révélés demain. Situation inconfortable, mais hygiénique pour l'esprit. Nous ne multiplierons jamais assez les précautions !

Du mezouar à l'amghar

Robert MONTAGNE suggère, que les Glaoui pourraient être apparentés aux Imzwarn qui règnaient sur la vallée supérieure de l'oued Dra, au XIV[e] siècle[21]. Mais rien ne permet de conclure dans

19) En particulier LABONNE — Notice sur les Glaoua, 1913; Maurice de PERIGNY - Au Maroc, Marrakech et les ports du Sud, 1918; MARQUILLY — Les Glaoua et leur politique 1921; et du même le Rapport de reconnaissance de Telouet aux Ouzguita, 1921; Robert MONTAGNE — Les Berbères ... op. cit. pp. 329-332.

20) Rien n'a manqué, pas même les confidences d'une ancienne courtisane dans la meilleure tradition des "révélations historiques". Citons pêle-mêle : Gustave BABIN "Son excellence" 1932; Robert BARRAT — Justice pour le Maroc, Seuil 1953; René JANON — Sultans, Glaouis and C° 1953; Ignace LEPP, Midi sonne au Maroc 1954; Jean et Simone LACOUTURE — Le Maroc à l'épreuve, 1958; Gavin MAXWELL — Lords of the Atlas, N.Y. 1966; Jacques LE PREVOST, El Glaoui, Paris 1968. Nous n'avons nullement la prétention d'avoir fait le tour de la bibliographie sur ce sujet. Une étude serait à faire sur l'image du Glaoui dans la littérature européenne... et la signification de la recherche de cette image.

21) Les Berbères... op. cit. 88 et 329 et MARMOL — Afrique, Paris 1667 t. II pp.41-63.

ce sens : le *laqab mezouari*[22] est un nom commun très répandu, puisque dans chaque communauté existe un *initiator*, personnage différent de *l'agurram*[23] et de l'*amghar*[24](ar. *moqqadem* = primus inter pares), chargé de prendre les risques inhérents aux actions difficiles menacées par les aléas et les "esprits". Dans la société tribale qui tient l'innovation pour sacrilège, ou plus prosaïquement comme le début d'une différenciation individuelle par rapport au groupe, rien ne peut se faire sans être réglementé, car toute initiative incontrôlée porte un germe de despotisme ou d'anarchie. Seuls ceux qui sont chargés par la collectivité de le faire peuvent engager les actes importants, comme le premier labour, la première moisson, la première récolte d'olives. Le moqqadem du santon de Sidi Ouissaden, près de Telouet, nous déclarait, en 1963, qu'autrefois seuls les personnages énigmatiques, anciens immigrés ou difformes, étaient désignés à l'*initium*, car ils étaient à la fois assez intégrés et assez marginaux pour être chargés par la collectivité d'inaugurer en son nom, sans risque pour le groupe, de les voir bénéficier de cet avantage et d'accumuler du pouvoir. Mais, ou bien cette opinion a été forgée à la suite de l'ascension des Glaoui ou bien il s'agit d'une évolution de l'institution, car dès le XII[e] siècle dans l'Atlas, les *imzwarn* sont considérés comme des chefs de tribus[25].

22) Dans la famille Glaoui, on s'appuie sur la définition étymologique de Gouvion (Kitab a'yan al-Magrib al-Aqsa, Paris 1939, p. 337 n1) ou *mezouar* serait "le participe du verbe concave *zar-izour*, visiter, aller en pélerinage",... le "*mizwar*" forme excessive, serait celui qui dirige le pélerinage ou la visite des lieux saints";sorte de *matawif*. Tout ceci n'est pas convaincant, le vocable parait être plutôt une arabisation d'un mot berbère. Cf. Dozy I, 613.

Mezouar, du berbère *amzuaru* (pl. *imuzuura) initiator*, premier, du verbe *zuur*, précéder, cf. destaing, op. cit. § 21 et 51. Robert MONTAGNE — Berbères... p. 62 et 88 n2 semble assimiler *mezwar à moqqadem* celui qui-se-présente-en-premier- ou *primus inter pares*. Mais il semble bien que cela soit une dérivation de sens. Le mezouar serait plutôt celui qui a la grâce (baraka) et qui inaugure cérémonieusement les actions importantes. Il assure la réussite de ces actions; en particulier dans le domaine agraire. Cf. E. LAOUST — Mots et ch. berb. op. cit. p. 313. Sur l'*initium* agraire voir aussi E. WESTERMARCK — Ritual and belief in Morocco, London 1926 t. II chap. XVI et Jacques BERQUE — Structures sociales... op. cit. p. 135 à propos de l'*anjtus*.

23) b. *agurram* pl. *igurramen*, saint, santon (ar. *morabit)*.

24) *amghar* du verbe berb. *imĝur* être grand, majeur, plus influent, plus puissant. Cf. DESTAING, op. cit. § 167 et 2543. L'*amghar* c'est l'ancien, le chef, celui qui dirige l'assemblée de la *taâbilt*, en raison de son prestige personnel, de sa force. Robert MONTAGNE — Les Berbères... p. 134 n1) ou par système électif et précaire (Robert ASPINION — Contribution à l'étude du droit coutumier berbère marocain, Casablanca 1946, p. 27-28).

25) Cf. E. LEVI-PROVENÇAL — Documents inédits d'histoire almohade, Paris 1928, pp. 41 et 47, du t. arabe pp. 63 et 70. Il est constant en tout cas qu'ils finissent par prendre le pouvoir dans les communautés dès que le caïdalisme l'emporte, au point qu'à la fin du XIX[e] siècle *amzouar* et *anjlous* en viennent à être synonymes de chefs.

Les Glaoui d'ailleurs ne revendiquent pas une ancienneté locale ; ils ont prétendu plutôt à une origine doukkaliya et même à une ascendance chérifienne, par le relai d'Abou Mohammed b. Said b. Insaren des Beni Maguer, santon des Doukkala[26]. Ils se seraient établis d'emblée à la tête des Glaoua sous le règne de Moulay Isma'il ; c'est en tout cas ce que déclare Thami el Glaoui dans sa lettre de protestation au Sultan, à la suite de la publication de l'ouvrage de Gustave BABIN[27].

Ils seraient en fait originaires du lieu dit Tiguemmi n'Imzwaren, dans la tribu des Ftouaka, près de la Tessaout[28], auraient été chassés de ces lieux en 1792, lors du pillage des Ftouaka par les Zemrane, et se seraient réfugiés chez les Glaoua, en *amzwag*[29]. Il semble donc que, comme les Mtouggui, les Goundafi, les Glaoui, soient en fait des étrangers, des fugitifs, réfugiés dans la tribu dont ils deviendront les maîtres, parce que justement, immigrés et marginaux, ils seront moins tenus que les lignages ancestraux à respecter les usages, moins surveillés dans leurs agissements et davantage susceptibles de saisir les occasions qu'offriront l'effrondrement des structures tribales devant la suprématie du Makhzen.

Il y avait, dans la vallée de l'asif Imaren, un santon sans enfant, du nom de Sidi Abd es-Sadaq, descendant d'Abou Mohammed Salih, patron de Safi. C'est de ce *jqeh*, que l'ancêtre des Glaoui devint *amḥars*[30],

26) MICHAUX-BELLAIRE (Les Confréries religieuses au Maroc 1923 pp. 44-45) signale que le saint des Beni Maguer aurait été déclaré à tort descendant du calife omayyade Omar b. Abdelaziz. Tout ceci pourrait faire sourire si l'on ne savait qu'en 1936, Thami al-Glaoui fait réparer "le sanctuaire de ses aieux" (S.R. Marrakech du 24 février 1936) et qu'en novembre 1954 il revendique une origine chérifienne.

27) 6 chaabane 1352 / 24 novembre 1933 : "Mes ancêtres ont toujours été loyaux à vos saints et sacrés aïeux depuis le grand Sultant Moulay Isma'il. C'est aussi la position de Robert MONTAGNE — Les Berbères... p. 329.

28) LABONNE — Notice sur les Glaoua, 1913, p. 3.

29) Il y aurait eu dans les archives du Pacha un dahir scellé par Mawlay Isma'il arbitrant un conflit entre les Zemrane et les Glaoua et reconnaissant à ceux-ci des droits sur la séguia Tazemmourt de Tazert. Une lettre préparée par le Grand Vizir el-Moqri aurait été scellée par Sidi Mohammed b. Yousset (Mohammed V) et ferait allusion à ce dahir de Mawlay Isma'il ; elle serait enregistrée au Vizirat au n° 115 du 25 Joumada I. 1361 / 10.6.1942.

30) L'*amḥârs* (berbérisation de l'arabe : ḥarasa = garder) est un fugitif qui se place sous la protection (*mazrâg* : lance) d'un grand personnage ou d'un saint au moyen d'un sacrifice (*ḏbiḥa*) ou en lui remettant son honneur (*'âr*). Le bénéficiaire de l'allégeance, s'il est âgé et n'a pas de descendance masculine, donne une fille au protégé, dans un cadre formel qui n'est pas exactement le mariage, car ce dernier, en cas de rupture ou de départ, doit tout laisser à son protecteur, y compris les enfants nés de ses œuvres qui portent le nom de la mère ou du père de celle-ci. Vieille pratique probablement. c.f. Bible, Gen. 29 / 15, 31 / 28-41 Jacob "*amḥars*" de Laban. (synonymes : *amzawg, amzaya*).

en épousant une esclave doukkalia nommée Tit (œil) lui appartenant[31]. A la mort d'Abd es-Sadaq, Ahmed, le fils de la doukkalia, hérite de la baraka du saint et de son prestige de *mezouar* ; il se fait appeler Hammou (berbérisation d'Ahmed) b. Abd es-Sadaq[32].

Ces origines obscures de la famille sont contestées par les héritiers et les supporters de la mémoire du Pacha à Marrakech. Tout ceci ne serait que fables et anecdotes racontées par des gens mal-intentionnés. Il y avait autrefois, au mur de la bibliothèque de Thami, dans son palais, une généalogie qui a disparu durant le pillage. Mais cette généalogie a pu être, en partie, rétablie et donnerait à peu près ceci. Les Glaoui revendiquent une ascendance Koréichite de la fraction des Bani Makhzoum qui par Ibn 'Abd al-Manaf a donné Ibn al-Hakam, père d'Ibn Marwane, 8e Calife Ommayade. A cet endroit la généalogie reconstruite s'arrête. On trouve ensuite une série de quatre descendants, ancêtres du Šayḫ Abu M'hammad Salah, fondateur du Ribat de Safi vers 530 / 1174. Ce Šayḫ aurait eu trois fils : Muhammad, Ahmad et 'Abd Allah le cadet qui se serait implanté dans une tribu du Deren où il devint *amghar*, et considéré ensuite comme l'ancêtre des Glaoui. Mais à cet endroit la généalogie montre une deuxième coupure. Un troisième tronçon de deux héritiers sont donnés : Ahmad ar-Radi Amazwar, lequel aurait été nommé Caïd des Glaoua sous le règne de Moulay Isma'il, avant 1700 en tout cas, et pere de 'Abd as-Sadaq Amazwari, fils adoptif de Moulay Isma'il, Caid des Glaoua après 1700[33]. Troisième césure dans la "généalogie" avant de mentionner Ahmad Amazwar, arrière grand père de Thami.

Que penser de tout ceci ? La généalogie étant la source de la filiation du pouvoir, elle est aussi à son service. Trois discontinuités entachent sérieusement la preuve de la succession. Telle qu'elle est présentée

31) Le lignage glaoui a été appelé un temps Ait Tit.

32) Gavin MAXWELL, op. cit. Généalogies p. 18 et p. 46 croit à tort à une filiation matrilinéaire des berbères opposée à une filiation patrilinéaire chez les arabes. Antienne simpliste que fait éclater le plus fameux exemple connu chez les arabes, celui de la dévolution chérifienne du Prophète Muhammad.

33) On peut lire dans Thomas Pellow (-The adventures of T.P., London, T. Fisher UNWIN, 1890, p. 111) : "The foot of that mountain on the other side, and where we were most courteously entertaine by Alcayde Abdessadaq El Glawy, a very good man of the cort. and then Governor of that part of the country, he being in very strict order and good decorum". Thomas Pellow, après plusieurs recoupements effectués par Abdallah Hammoudi, ne pouvait être de l'expédition qui traversa l'Atlas, qu'après 1730. Voir aussi SIHM, 2e série, France t. II, p. 94 : vers 1676 Mouette cite un "Guilaoa, beau-père du roy de Maroc" (Moulay Isma'il). L'ennui est que le caid d'une tribu est dénommé par le seul ethnique de cette même tribu. Lorsqu'on parle d'un Glaoui en 1700, s'agit-il de la même famille qui portera cet ethnique un siècle plus tard ?

elle parait une forgerie directement puisée dans les ouvrages classiques. En particulier on y retrouve toutes les leçons approximatives de Gouvion.

Restons-en au fait que si même Ahmad Amazwar avait d'aussi prestigieux ancêtres, et même si ceux-ci n'ont pas été découverts après et grâce à la gloire de Madani et de Thami, rappelons qu'il dut lui-même partir de très bas et remonter la pente. En quelques années il devient *amghar* de Telouet en épousant la fille de Haj Mohammed de Tarhennoust. Il dispose alors à la fois des revenus de la zaouia, de ses fonctions de mezouar et du commerce du sel[34]. Ahmed parvient au titre de *cheikh* sous le caïdat de Hachmi Zemrani qui administre d'immenses territoires à l'est du Haouz (Glaoua, Rhoujdama, Fetouaka, Demnate, Zemrane, Sraghna et même une partie du Tadla occidental). L'ascension rapide d'Ahmed inquiète son beau-frère Ahmed b. Haj Mohammed qui décide de supprimer ce parvenu. Réfugié dans la *taqbilt* voisine des Aït Ounila, rivaux héréditaires des Aït Telouet, Hammou meurt en exil avant 1855. Il semble bien que la fortune des Glaoui va s'arrêter là. Son fils Mohammed, qui porte le sobriquet d'*Ibibat*[35] pour accroître le prestige de son personnage, est porté à la tête des Aït Ounila en 1855, pour combattre le clan adverse. L'amghar Ahmed b. Haj Mohammed de Tarhennoust, héritier du lignage qui avait poursuivi son père, est tué à Tirhoufar des Aït Rebaâ. Les capacités de chef d'*Ibibat* sont remarquées par le Makhzen et en 1856, un dahir de Moulay Abderrahmane le désigne à l'administration des Ahl Telouet, des Aït Ounila, et des Aït Tamanat (Aït Toumjoucht) qui s'étaient alliés aux Telouet lors de la dernière bataille[36].

34) Le *mezouar* qui inaugure les travaux agricoles reçoit des hommages, les premières gerbes et autres offrandes. Il a également l'avantage de commercialiser le premier sa récolte. Haj Thami el-Glaoui, un siècle plus tard, se rappellera ces fructueux usages : personne ne pouvait à Marrakech vendre ses olives avant que le Glaoui n'ait vendu les siennes ! Le sel de Telouet est extrait de marnes triasiques, dissous dans de l'eau puisée au *dlo* et décantée dans des petits bassins.

35) Le tibibit est un moineau, ou bruant striolé (Emberiza striolata saharae, J. Le Vaillant), très familier des habitations dans le sud du Maroc et qui est censé avoir un charme et porter la baraka. D'autres disent que le sobriquet désigne un homme de très petite taille, sautillant et un peu superficiel. Dans la famille Glaoui on se dit *ou issen tibibet*. Ce serait alors le surnom de sa mère et aurait une origine sacrale et magique. Gouvion qui s est fait l historiographe colonial des grandes familles alliées du Protectorat, écrit à la p. 338 : "Al Haj Ahmed el Mezouari avait épousé une femme des Aït Benhaddou de qui le père, notable de Tamdakht, descendait de la magicienne Lalla Tibibet, l'héroïne de cette région".

36) Le dahir ne désigne pas les Glaoua, mais seulement les taqbilt citées. Les Glaoua en tant que "tribu" ne sont pas une fédération de taqbilt mais une construction politico-administrative du Makhzen. D'ailleurs les Glaoua sont au nord du col; les Imaouin au sud.

La reconnaissance par le pouvoir central de la réussite de l'amghar, apparemment issu de l'émergence endogène de la chefferie au sein des groupes qui contrôlent le col du Tizi n'Glaoui, entre peut-être dans une plus large politique de la part de Moulay Abderrahmane. Trois ans plus tard, le même souverain tente de s'assurer la maîtrise de la route d'Argana, en encourageant les Mtougga à sortir de la tutelle des Haha indépendants.

On remarquera cependant comment s'est articulée la montée du clan glaoui : l'exilé, adopté par le représentant d'une confrérie étrangère aux Glaoua, hérite d'une grâce et de l'exploitation d'une mine de sel, plus ou moins *habousée* à la zaouia. Probablement il doit jouer le rôle traditionnel des santons en haute montagne : l'arbitrage des petites querelles entre individus et entre les groupes sur les pâturages. C'est un moyen d'acquérir une connaissance profonde des psychologies, des motivations et d'accroître son prestige. Le commerce du sel implique de fréquents voyages et l'exploitation d'un univers plus large, permettant une comparaison entre des situations socio-politiques bien différentes de la montagne à la plaine. Mais il ne reste pas dans ce rôle ; il voit plus grand, s'allie à une forte famille et entre dans la guerre des ligues et des fractions. La deuxième échelle est celle du système lignager et tribal. C'est là qu'il doit réussir s'il ne veut pas rester, honoré certes, mais marginal. Il doit s'engager dans un parti, prendre les armes et les risques. La position d'Ernest Gellner rend bien compte de ce phénomène : le *marabout* désarmé peut étendre son influence très largement mais il ne peut accéder au vrai pouvoir politique. N'y parvient que celui qui rend crédible à l'une des parties qu'en le mettant à sa tête, elle pourra dominer l'autre par la violence. Probablement Hammou le mezouar ne pouvait y parvenir, étant un être double. Mohammed l'ibibat sera plus nettement un homme de poudre, qui a l'exil d'un père à venger.

Les seigneurs de la guerre

Le premier soin d'Ibibat devenu caïd a été de s'établir à Telouet, c'est-à-dire dans le premier petit bassin, que toute caravane avant de franchir le col de Tizi n'Glaoui vers le nord, est contrainte de traverser. C'est là qu'il construira son château et que sera sa base militaire tournée davantage vers le sud. Il établit à Telouet, à la satisfaction des taqbilt qu'il administre, un marché hebdomadaire (souq khmis) et un caravansérail, où feront halte nécessairement les marchands transitant dans les deux sens à travers l'Atlas. Sa reconnaissance par le pouvoir central, et la haute forteresse relaient la protection disparue de la zaouïa. Il perçoit au nom du souverain une taxe sur le souq et sur le franchissement du col. Ses versements apparaîtront probablement assez substan-

ciels ou assez nouveaux, pour que le Makhzen augmente en 1856 son commandement de celui des Ait Ouzarhar[37], c'est-à-dire du petit bassin de l'asif Ifraden qui fait pendant, au nord du col, à celui de Telouet. Il établit là un deuxième souq et un caravansérail, à proximité de Zerekten et du sanctuaire judéo-musulman de Moulay Irhi. Désormais, il tient le col dans les deux sens et s'ouvre des perspectives, tant sur la vallée du Rdat qui mène au Haouz que sur celle de Timidert qui conduit à Ouarzazate et au Dra.

Dans les années 1860-70, l'ancien système de commandement makhzénien qui était équilibré pour un prélèvement fiscal canonique, donc légitime, et léger, donc supporté, craque partout, car il se révèle incapable d'imposer le prélèvement de guerre découlant de la pénétration et de la domination coloniale. Les caids, qui sont chargés de drainer la quasi totalité du surplus de la production, sont ceux de l'ancien régime canonique hérité de Moulay Isma'il. Ce ne sont pas exactement des fonctionnaires, mais des descendants de familles makhzéniennes autrefois illustres, dont l'énergie, dans la meilleure tradition khaldounienne, est retombée. Pour ces temps nouveaux de dictature fiscale non canonique, il faut des hommes nouveaux, de véritables chefs de guerre.

Les sociologues et historiens du XIX[e] siècle n'ont pas suffisamment insisté, sur les effets socio-politiques de l'apparition des impôts caïdaux, pour expliquer l'étrange ambiguïté de l'attitude des tribus, reconnaissant l'autorité spirituelle du pouvoir central tout en refusant, ou tentant de refuser, l'autorité temporelle des caïd qui émanent pourtant de ce même pouvoir. Non point que les tribus ignorassent que les nouveaux impôts étaient bien exigés par le Makhzen, mais parce que la confiscation du surplus, que ces nouvelles impositions entraînaient, liquidait le pouvoir même des oligarchies tribales. Les sénats gérontocratiques des taqbilt entretenaient leur pouvoir à partir des impositions tribales levées au titre de la défense (achat d'armes, greniers-forteresses, amendes, prix d'arbitrage...)[38] et grâce aux résultats heureux des pillages et des prises sur les groupes voisins.

Le service de l'impôt au profit du Makhzen signifiait, soit la fin de l'indépendance des sénats, soit un accroissement notable et rapide de la production ; c'est-à-dire un changement technique difficile à envisager, le plus souvent hors du cadre de référence des protagonistes.

37) Jusque là, les taqbilt de montagne étaient très imparfaitement contrôlées, à partir de la plaine, par un caïd Zemrani.

38) Robert MONTAGNE — Un magasin collectif de l'anti-atlas, l'agadir des Ikounka, Paris 1930.

C'est évidemment la première alternative qui l'a emporté, par la soumission concentrique des taqbilt, à des groupes devenus forts par leur situation géopolitique et le soutien du Makhzen. La succession linéaire des facteurs, qui va de l'emprise sur les cols jusqu'à la conduite d'une grande tribu guerrière à partir de l'enrichissement grâce au revenu des octrois et à l'armement de plus en plus moderne est simpliste. Mais elle explique, globalement, une évolution qu'ont connu avec des hauts et des bas bien des grands caïd de l'Atlas.

De toutes manières pour un groupe fort, pour une taqbilt, la perspective certaine d'avoir en définitive à payer tribut au Makhzen, n'ouvre que deux solutions : ou se soumettre, ou dominer des voisins et les faire payer à sa place.

Les caïd de guerre ont fait l'unification des tribus à partir de la domination des *taqbilt*, mais en obtenant à chaque fois une sorte d'autorisation d'y réduire la dissidence, au moyen des dahir de nomination à la tête des *taqbilt* et des tribus. Il semble, au début de cette phase tout au moins, que les caïd recevaient un dahir de nomination, leur donnant une légalité pour agir et une aide matérielle (armement), contre l'engagement de recouvrer l'impôt, celui-ci étant inscrit d'avance à leur débit. On verra[39] que, dans une deuxième phase, le caïd payait d'avance l'impôt pour la tribu, dont il obtenait le dahir de commandement, à charge pour lui de récupérer sur celle-ci son avance. Aussi les dahirs de commandement ne délivrent-ils qu'une autorité nominale, garantissant du point de vue du Makhzen que tel caïd est reconnu comme devant répondre au contrôle de telle tribu[40]; il reste au caïd à faire la preuve de sa capacité à rendre effectif ce pouvoir formel.

Au stade du caïd - seigneur de la guerre, celui-ci n'a cure de propriété foncière, de droit d'eau ou d'autres ressources à base de production. Ses revenus proviennent tous de la prise et du versement direct. Les prises, au moyen du partage du butin entre ses hommes de main, lors du pillage d'un groupe adverse, augmentent les ressources régulières des fournitures alimentaires (*mouna*)[41], des levées exceptionnelles

39) Le caïd Goundafi explique le processus à son frère Brahim dans une lettre adressée à celui-ci le 29 hijja 1302 / 6 mars 1905; voir Recueil et infra.

40) Dans la phase de complète désorganisation du Makhzen, au début du XX[e] siècle, on verra parfois le souverain désigner à quelques jours d'intervalle deux caïds pour le commandement d'une même tribu.

41) *Mûna*, ravitaillement, approvisionnement de bouche (de l'ar. mana = nourrir) ceux qui sont investis de responsabilités collectives ont l'intendance assurée par la collectivité qui répartit les charges entre les membres de celle-ci.

d'impôts (*frida*)[42], des cadeaux d'allégeance (*hedya*)[43] et des corvées pour le service du caïd (*koulfa*)[44] : construction de forteresse, coupe de bois, transport et, beaucoup plus tard, culture des "azib".

Ces prélèvements trouvaient leur origine dans les traditions tribales même, puisqu'elle étaient réglementées souvent au profit des sénats ou des *amghar* de guerre, afin d'apporter aux institutions de la *taqbilt* ses moyens d'actions. Il s'est agi donc d'une simple evolution par changement de destinataire et d'institution, et parfois même en conservant la terminologie en vigueur sous le système tribal (*twiza* = *koulfa*).

Une approche minutieuse de cet épisode donne à penser, que les premiers revenus d'importance ont été davantage ceux résultant du pillage des *agadir*, des forteresses et des maisons, que ceux provenant de la levée d'impôts. Ce n'est que lorsqu'un groupe avait perdu ses réserves de grains, ses chevaux, lorsqu'il avait ses forteresses abattues, qu'il acceptait de payer l'impôt, ne disposant plus des ressources nécessaires pour poursuivre la lutte.

C'est ainsi que Mohammed l'Ibibat, à partir de sa base de Telouet, aidé des cavaliers des taqbilt à la tête desquels il avait été placé, entreprit des expéditions guerrières contre les Ait Ouaouzguit. Il impose la tribu réduite à merci d'un *rial hassani* par foyer, après avoir pillé toutes les réserves et s'allie aux notables de Ouarzazate, qui préfèrent négocier avec le gardien du col par où nécessairement passent leurs marchandises, que de s'opposer à lui. Il s'allie aussi aux Ourika pour prendre en tenaille les Mesfioua, puissants voisins qui tiennent le débouché en plaine et le Haouz entre Marrakech et Telouet. Il participera même, un temps, à une expédition commandée par le Makhzen contre le Goundafi, mais

42) La *frida* est une cotisation, la quote-part à verser par les membres d'une collectivité pour participer a la depense du groupe. Par exemple, pour acheter de la poudre ou des armes, pour faire un versement exceptionnel au caïd qui l'exige en telle ou telle circonstance.

43) La *haaiyya* est un présent, un cadeau fait à titre d'hommage et d'allégeance spécialement à un souverain. La cérémonie de la *haaiyya* au Maroc a été supprimée officiellement en 1953 parce qu'il aurait été difficile sinon impossible de la faire verser pour Moulay Arafa. Elle n'a pas été retablie apres l'Indépendance.

44) La *kulfa* (ar. *kalafa* = imposer, charger) ou corvée, est une charge imposée par l'autorité du caïd ou du Makhzen. A distinguer de *twiza* (du berb. *itwizi* = s'entr'aider) qui est une tâche décidée et accomplie en commun, par glissement de sens ou hypocrisie politique on a appelé souvent *twiza* ce qui était des *koulfa* dans le Haouz. La plupart des auteurs, même berbérisants traduisent *twiza* par corvée, y compris E. LAOUST (Glossaire berbère-franç. 1928 et 1936) pourtant dans Mots et choses berbères, p. 370, il transcrit une information ethnographique orale qui décrit parfaitement la *twiza* d'entr'aide. Voir aussi Georges MARCY — Le Droit coutumier zemmour. Alger - Paris 1949, p. 295 et 300.

mollement et dans des conditions obscures : on ne sait pas si, en secret, le Goundafi n'a pas obtenu son retrait, contre une alliance, ou contre finances[45].

Une série d'échecs bloque alors le développement de la montée des Glaoui. A l'est le caïd de Demnate est trop puissant ; à l'ouest le pouvoir des Goundafi est inaccessible ; les Mesfioua au nord sont trop nombreux. Deux défaites, contre l'amghar Mohammed des Aït Zineb des Ouaouzguit au sud, tempèrent les prétentions des Glaoua. En 1886, Mohammed l'Ibibat meurt, ayant consolidé sa base, mais sans être parvenu à déborder des cantons montagnards. Des quatre femmes qu'il a épousées (premier polygame dans la tribu) il a eu six garçons[46] dont Madani, le second, va être le fondateur de la puissance des Glaoui.

Al Madani[47] prend le pouvoir dans la famille à la mort de son père ; il est alors le plus âgé des fils d'Ibibat car son frère aîné, M'hammed, a été tué dans des circonstances ténébreuses, en 1876, par l'une de ses esclaves. C'est lui qui a mené les batailles perdues contre les voisins rivaux sous l'ordre de son père. Il préfère, au début de son règne, user de diplomatie et d'intrigues plutôt que de la force. Il termine la construction de la forteresse de Telouet, celle de Ouarzazate et celle de Tazert, aux extrémités de son territoire. Il attend son heure et consolide son emprise commerciale sur les échanges entre le Dra et le Haouz.

Dans la campagne il n'y a pas de *mohtasseb* ; ce sont les caïd qui sont chargés de percevoir les droits pour le compte du Makhzen. En raison de l'extrême difficulté à vérifier les comptes et à faire verser la totalité des sommes perçues, l'Etat a trouvé plus expédient d'affermer les marchés sur versement préalable d'une somme forfaitaire, ou de les mettre en adjudication au plus offrant. La conséquence est l'écrasement des commerçants et le contrôle direct de toute la circulation des marchandises par le caïd. Les marchands désertent les souq contrôlés par les caïd et tentent d'en établir d'autres officieux, voire clandestins, sous la protection d'une zaouia. En décembre 1888, Madani apprend que les caravanes qui franchissent l'Atlas pour vendre les dattes de l'oued Dra, après avoir pourtant payé les taxes au Glaoui à Telouet et à Zerekten, ont organisé un souq entre celui d'Enzel (près de Sidi Rahhal)

45) Cf. MONTAGNE — Les Berbères et le Makhzen, op. cit. p.305.

46) Deux seulement sont connues : Lalla Zohra appelée aussi Oum-al-kheir et surnommée at-Toubiba, mère dans l'ordre de Mhammed, Madani, Hammadi, 'Allal, Hassi, Thami et Ahmad (Hammou) et Lalla Hijja.

47) Cf. de SEGONZAC — Au cœur de l'Atlas, 1905 pp. 200-206 et Jérôme et Jean THARAUD — Marrakech ou les seigneurs de l'Atlas, Paris 1918.

et celui d'Ait Ourir, tous deux tenus respectivement par le Glaoui et le Mesfioui. Un petit détachement de cavaliers fond sur le marché improvisé, massacre les vendeurs et pille les marchandises. Personne ne revendique l'opération. Le Mohtasseb de Marrakech, qui contrôlait discrètement les caravanes parties de Marrakech vers ce souq[48] rend compte de son indignation dans une lettre au souverain. Moulay al-Hassan lui fait répondre en ces termes :

"...Nous avons reçu ta lettre concernant les événements du souq Khmis des Touggana et sur (l'action menée par) les Glaoua du khalifa du Glaoui. Tu dis qu'on y trouve toutes sortes de produits et de fruits provenant de l'oued Dra et que les gens s'y rendent nombreux, évitant ainsi les taxes qui frappent les autres marchés. Tu proposes que le Makhzen ne prélève pas de taxes dans ce souq puisque de toutes manières les marchandises qui s'y vendent sont en définitive acheminées à Marrakech, au bénéfice de tous. Nous avons examiné ta proposition et nous l'avons acceptée, nous avons écrit au Glaoui de se tenir à l'écart et d'épargner ce souq"[49].

Madani n'obtempère pas à la missive royale ; il ne veut pas voir s'échapper ainsi la matière imposable et il multiplie les actions contre le souq khmis touggani. Le Souverain riposte par un dahir :

"..Les Touggana nous ont fait demander par leur caid (l'autorisation) de tenir un souq comme autrefois sur leur territoire. Ils se déclarent prêts à payer les taxes dues au Makhzen, comme cela se fait chez les Mesfioua et les Glaoua leurs voisins. Or, le souq Glaoui d'Enzel, qui est situé entre les Mesfioua, les Zemrane et les Touggana, ne paye pas de taxes au Makhzen, quoiqu'il soit fréquenté par des marchands de l'oued Dra et du Haouz. Vous (Mohtasseb) nous avez demandé de ne pas taxer le souq (des Touggana, voir supra) afin que l'approvisionnement en fruits secs de Marrakech soit normal et continu, et vous vous êtes conformé aux directives données dans notre missive adressée au caid (Madani al-Glaoui) pour que ni vous ni lui n'y perçoive de taxes. Mais al-Glaoui n'a pas obéi à notre ordre. On dit qu'il perçoit secrètement les droits de marché à son propre bénéfice. Vous dites que quelqu'un est venu vous proposer l'affermage de ce marché (Enzel) pour 25.000 mitsqal par an. Vous le lui avez accordé finalement pour 28.000 mitsqal en acceptant de le soutenir et de l'aider[50]".

48) Les caravanes du Dra n'allaient pas jusqu'à Marrakech pour éviter d'y payer l'octroi.

49) Dahir du 10 rabia' 2. 1306/14 décembre 1888 n° 240 du Recueil des dahir adresses par Moulay al Hassan au Mohtasseb de Marrakech. Archives Marocaines Rabat cote D 3410.

50) Dahir du 21 rajeb 1309 20 février 1892, n° 133 du Recueil du Mohtasseb.

Le Glaoui ne tarde pas à surenchérir. Le Makhzen exige alors 32.500 mitsqal pour décourager Madani qui se retire :

"Nous avons décidé d'augmenter le prix d'affermage du souq d'Enzel des Glaoua à 32.500 mitsqal, signalant à notre serviteur le caid al-Glaoui qu'il pouvait l'affermer à ce prix s'il le voulait, ou le laisser au renchérisseur. Il nous a écrit qu'il renonçait à acheter le souq à ce prix"[51].

Tous les auteurs marocains et étrangers qui ont étudié cette époque sont d'accord pour dire, que la véritable ascension des Glaoua date du passage de Moulay al-Hassan dans l'Atlas. On sait qu'après une expédition au Tafilalt[52], Moulay al-Hassan voulant rentrer à Marrakech par le col de Telouet, avait été reçu magnifiquement par Madani, mettant à sa disposition les animaux de selle et de bât depuis le Ferkla jusqu'à Sidi Rahhal et vingt cinq jours de mouna pour l'ensemble de sa suite. Les contemporains[53] ont tous insisté sur la splendeur de la réception et sur la grande faveur faite par le souverain en le nommant khalifa pour tout le sud (Todrha, Tafilalt et Feija) et en lui remettant un canon Krupp et des armes modernes[54].

Moulay al-Ḥassan était plus habile politique et plus circonspect: il nous semble que s'il a laissé cet armement, c'est qu'il n'avait pu passer l'Atlas avec, et si quelques caisses avaient manqué à l'arrivée, il ne pouvait en accuser un homme comme Madani, qui l'avait reçu avec tant de déférence. Un responsable de la Mission Militaire française qui se trouvait à Sidi Rahhal au moment de l'arrivée de Moulay al-Hassan et de son armée note :

"La plus dure épreuve pour la troupe (du Tafilalt) par la région montagneuse de l'Atlas. Beaucoup d'hommes sont morts de froid et les pertes d'animaux de selle et de bât ont été considérables. La grosse artillerie comprenant un canon Krupp de neuf pouces de campagne, un canon Couet de 75 mm, deux mortiers de 15 mm et

51) Dahir du 3 rabia' II 1310/ 25 octobre 1892 n° 139 du Recueil du Mohtasseb. Sur toute cette affaire voir Mustapha CHAPI — Quelques grandes familles du Makhzen marocain au XIX^e siècle d'après ben Zidane. Mémoire DES. Histoire, Rabat avril 1973 pp. 71-75.

52) L'informateur d'ARNAUD décrit cette expédition comme triomphale, TERRASSE la dit sans résultats, et Gavin MAXWELL comme une déroute "comparable à la retraite des armées napoléoniennes après Moscou" (?)

53) Notamment Naciri SLAWI dand l'Istiqça.

54) Robert MONTAGNE, pourtant mieux informé d'habitude, écrit que le Sultan "lui laisse... un précieux témoignage de sa confiance". Les Berbères... p. 332.

leurs munitions, n'on pu être ramenés. Les pièces ont été laissées en consigne aux caïd de Demnat et de Glaoui, qui les feront rapporter quand les passages seront plus praticables"[55].

L'artillerie ne sera jamais rendue. Six mois plus tard Moulay al-Hassan meurt et le pouvoir effectif passe à Ba Hmed qui domine de sa forte personnalité le Makhzen de Moulay Abdelaziz. Les Glaoui curieusement ne s'intéressent pas au Haouz, durant toute la durée du gouvernement de Ba Hmed. Ils ne prennent pas parti dans la compétition de M'hammed, Husain et Abdelaziz pour le trône; ils n'interviennent pas dans la révolte des Rehamna de 1894. Madani veut d'abord s'assurer la parfaite disposition de sa base montagnarde, alors que la plaine est en dissidence. A peine fait-il quelques incursions et pillages chez les Mesfioua et les Zemrane, lorsque ceux-ci sont attaqués par les troupes du Makhzen. C'est en montagne, et vers le sud, dans l'espace qui a été désigné à son contrôle par les dahir du souverain défunt, renouvelés par le Makhzen de Ba Hmed, que Madani aura le plus à faire. Une forte compétition s'engage avec l'amghar des Ait Zineb, Ali n'Ait b. Haddou, le fils de Mohammed qui avait défait Ibibat, retranché dans sa forteresse de Tamdakht contre laquelle les canons ne peuvent rien en raison de ses défenses naturelles. L'intrigue, la ruse et l'assassinat viennent à bout des Ait b. Haddou. Les Ait Zineb et le sud sont ouverts aux Glaoui.

On ne suivra pas ici les démêlés de Madani avec tous les petits amghar de montagne, qu'il défait en ouvrant les murailles des forteresses à coups de canon, ou rallie par mariage[56] à la cause de ses armes[57]. Pendant que les grands caïd, ses pairs, s'épuisent dans les

55) Lettre de Schlenberger au Ministre français de la Guerre Marrakech le 1er janvier 1894, n° 8, Vincennes, AMG C7. En 1679 pareillement, mais moins armé, Moulay Isma'il s'était laissé prendre par une tempête de neige au Tizi n'Telouet. Il n'échappa au désastre que grâce à l'aide de l'amghar des Glaoua. Cf. SIHM. 2e série Fr, t.I pp. 64-66 et 121-122.

56) Les Ait Haddou, qui tiennent le bas de l'oued Mellah, lequel débouche sur Ouarzazate, s'allient grâce au mariage de leurs filles avec les trois frères Glaoui : Madani, Thami et Hassi.

57) La conquête des Ait Ouaouzguit de 1894 à 1902. L'Amghar Ali est fait une première fois prisonnier. Grand seigneur, Madani le tire des fers pour traiter avec lui et lui offre une grande fête au cours de laquelle improvisant une chanson rimée Ali le bafoue devant ses hommes en armes, et compare l'ascendance bâtarde des Glaoui avec la digne origine de ben Haddou, amghar de père en fils. Le courroux de Madani ne parvient pas à s'assurer de la personne d'Ali qui s'enfuit. Repris quelques mois plus tard grâce à une complicitée achetée, Ali est décapité publiquement. les Ait Zineb s'opposeront à la violence glaoua jusqu'en 1899 date à laquelle ils furent écrasés. La progression se fait en descendant les oueds, vers Ouarzazate. La liste des cantons occupés est la suivante dans l'ordre chronologique : Ait Tawaya, Ikhou-

complexes vicissitudes du Makhzen et la lutte des clans autour du Palais, dans le Haouz, et en expéditions lointaines, le lignage des Glaoui se fortifie en montagne et étend son pouvoir vers le sud. Il n'est pas possible de dire la part du comportement lucide et volontaire et celle de l'inconscient enchaînement des faits, dans ce choix ; on constatera seulement que son résultat sera de rendre les Glaoui ultérieurement seulement que son résultat sera de rendre les Glaoui ultérieurement plus aptes à supporter les fluctuations de leur fortune politique et de durer davantage que les Goundafi et Mtouggui[58].

Après avoir consolidé sa puissance vers le sud, construit partout des forteresses au bas des agadir ruinés ou pillés, Madani tourne ses yeux vers le Haouz où le Mtouggui et le Goundafi sont en compétition.

Ba Hmed vient de mourir. Madani se voit offrir par Moulay Abdelaziz le commandement des Mesfioua révoltés et qui reste à prendre. Il entrait dans la stratégie géopolitique des Glaoua, de s'ouvrir un jour une porte sur le Haouz, par la vallée du Zat ; celle qu'ils avaient ouverte en construisant une forteresse à Tazert, face aux Zemrane, ne visait pas le cœur du Haouz et sa capitale, Marrakech. Madani s'allie au caïd Abdelhamid des Rehamna pour piller les Mesfioua. Il y a dans les deux armées qui convergent deux cavaliers sans panache, qui assistent les chefs : un certain El-Ayyadi, qui deviendra le grand caïd des Rehamna et Thami al-Mezaouri, le futur pacha de Marrakech. La défaite des Mesfioua fournit aux Glaoua un énorme butin qui est immédiatement transporté par des caravanes de mulets jusqu'à Telouet. Les Mesfioua payent désormais les impôts aux Glaoui, et Madani installe à Aït Ourir sa forteresse de plaine.

L'échec de l'expédition aziziste contre Bou Hmara, à laquelle Madani et Thami participent et qui leur a coûté beaucoup d'argent, beaucoup de peine et peu de résultats, tant du point de vue du butin qu'en territoires nouveaux à imposer, détache le clan Glaoui de Moulay Abdelaziz. Leur retour peu glorieux, par l'Algérie occupée par la France. et par voie de mer jusqu'à Tanger, leur fait douter de la capacité du souverain à venir à bout de l'anarchie, qui peu à peu s'étend partout

zamen, Aït Zineb, Aït Tamanat, Aït Ounil, Aït Tikirt, Aït Tamassine, Aït b. Haddou, Aït Ouarzazate, Aït bou Dallal, Aït Tamnast (soit une partie des Imerhrane) Aït Tidili, Tifnout, Aït Azilal, Zagmousen, Oulad Yahya du Dra, Aït Seddrate, Znaga (voir la carte).

58) Comportement identique de l'amghar Mohammed al-Goundafi, mais moins complet; cf. MONTAGNE — Les Berbères... p. 303.

dans le pays. Les deux frères reviennent au pays et tentent d'étendre encore un peu leur territoire au détriment du Goundafi[59].

Avec l'occupation française d'Oujda et le débarquement des troupes françaises à Casablanca, l'incapacité de Moulay Abdelaziz à redresser l'autorité de l'Etat marocain apparaît à tous. Les grands caïd de Marrakech : Mtouggui, Layyadi, Glaoui, etc... se concertent pour pousser Moulay Hafid au pouvoir. Seul Goundafi, comblé par Moulay Abdelaziz, reste à l'écart du mouvement.

Mtouggui change de camp peu après et, défait par l'alliance Glaoui-Layyadi, est contraint de se retirer dans son réduit montagnard. Il aura sa revanche.

L'analyse de la succession très complexe des alliances tournantes entre les grands caïd, durant cette période, donne à penser que le Haouz et les cantons atlasiques où ils ont leurs bases de départ, sont pour les grands caïd un échiquier où ils jouent un jeu d'équilibre très sensible.

Dans l'extrême confusion qui règnait alors, on doit signaler la thèse développée par LENNOX[60], selon laquelle, le Mtouggui et le Glaoui n'auraient créé le personnage de Hafid que pour renverser l'inquiétante ascension du Goundafi[61]. Thèse très partiale. Qui manipulait les autres ? Nous avons pu dresser, grâce aux archives consulaires, les cartes des alliances nouées et dénouées, dans le Haouz, de 1905 à 1912, entre les grands caïd et les tribus, en les rangeant d'après les camps en présence (azizistes - hafidistes puis hafidistes-hibistes). A travers un indiscutable damier d'oppositions structuralistes binaires, le mouvement qui se dégage est, par deux fois, le ralliement au champion de la lutte contre l'étranger jusqu'à ce que, définitivement, les protagonistes saisissent que la pénétration française est irréversible. Seuls les retards à ces ralliements sont des indicateurs du système géopolitique des compétitions dans le Haouz ; et encore, beaucoup de ceux-ci relèvent-ils de

59) On croit par exemple couramment que l'enrichissement des caïd durant cette phase a été considérable. Sans doute ils ont vécu sur un grand pied, mais les sommes qu'ils dépensaient — nous le verrons plus loin pour le Glaoui et pour le Goundafi — étaient sans commune mesure avec celles qu'ils versaient au Makhzen. Contamment endettés et à court d'argent, l'achat de la poudre et des fusils était une perpétuelle sujétion. Les lettres personnelles que le Goundafi expédie à son frère expriment avec précision la tenaille dans laquelle il se trouve serré entre les usuriers, la banque Braunschwig et le Makhzen.

60) Cf. LENNOX à Mac LEAN, 6 avril 1906. FO. 174/251 N° 70. Ce sera une position voisine que prendra aussi Regnault, Ministre de France à Tanger, qui écrit à Poincarré, Président du Conseil : "Il y a deux clans à Marrakech qui divisent les différentes tribus : le Glaoui voudrait proclamer comme sultan Moulay Mohammed, le Mtouggui qui opte pour Moulay bou Beker actuellement khalifa de Moulay Hfid à Marrakech mais les deux partis seraient en pourparler pour adopter un candidat commun", Tanger, 12 mars 1912, Vincennes MGV - E2.

61) Cf. Recueil t. 29 hijja 1322 6 mars 1905.

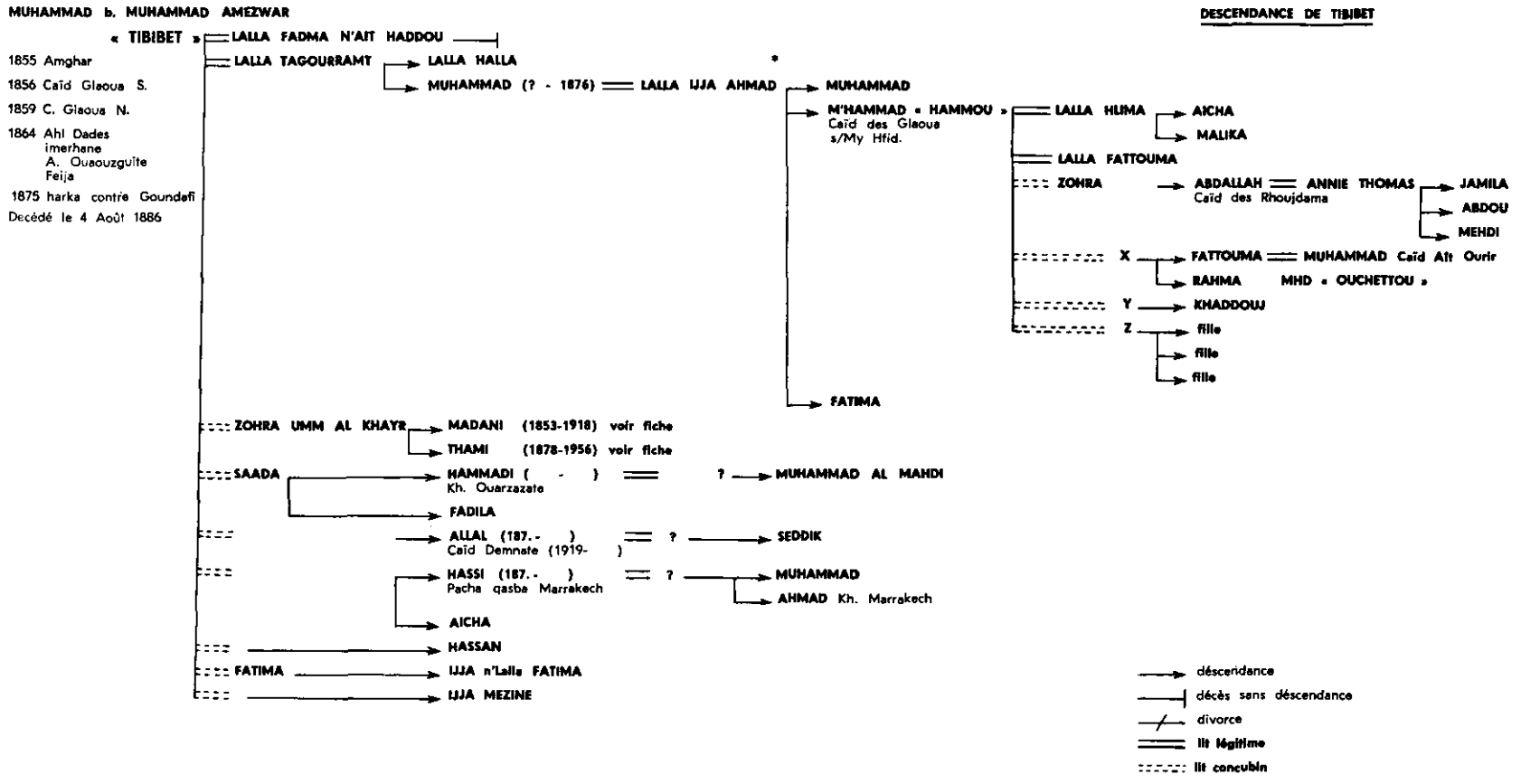
la vivacité à percevoir le changement. Comme dans les ralliements électoraux, il y a une dynamique du succès qui, dès qu'elle a été perçue, voit les acteurs voler au secours de la victoire, mais seulement après avoir pu se rendre libres des engagements précédents qui les encombrent. Ce qui nous paraît devoir être retenu d'une période aussi mouvante c'est, en l'absence de perspective à long terme, de système de société au sein de laquelle les seigneuries s'entendent pour se partager durablement l'assiette fiscale, la vive compétition à court terme qui est ouverte entre les réseaux seigneuriaux.

Chaque prise de territoire signifie tant d'hommes et tant d'impôts à prélever. Sous la compétition des caïd qui se disputent ainsi la masse du surplus drainable, les taqbilt sont écrasées, dispersées, et poursuivent leur production de survie, cherchant à la dissimuler sous terre, dans les murs, dans les grottes. Les opérations armées, suspendues durant les récoltes d'olives et de céréales, reprennent de plus belle dès que les olives sont pressées et les grains ensilés.

Cette phase de la caïdalité militaire a eu pour conséquence la liquidation complète des institutions tribales et la ruine de leurs moyens et œuvres matérielles. Sans doute il subsistera longtemps encore, au niveau des villages, et au maximum, au niveau des secteurs de séguia, des pratiques, des règles, des usages dérivant de l'antique tribalisme, mais sans que jamais celui-ci, dans le Haouz, puisse se rétablir sur une plus large échelle. En trois quarts de siècle, les seigneurs de la guerre ont réduit aux seules apparences un système social qui s'affaiblissait depuis huit siècles. Indiscutablement, l'armement moderne mis à la disposition des caïd est responsable de cette rapide destruction, car tant que les affrontements étaient le fait de personnes à égalité de force, seul le nombre et la coalition de celles-ci, pouvaient donner la victoire décisive. Et les structures tribales, segmentaires et hiérarchiques, par le jeu des alliances de ligues et contre-ligues, rééquilibraient sans cesse les compétiteurs. Les choses n'allaient plus de même lorsqu'une petite bande, fortement équipée en fusils à tir rapide se chargeant par la culasse, et tirant du canon, pouvait disperser en quelques heures les défenseurs d'un grenier, détruire les forteresses et supprimer toutes les réserves et toutes les ressources durables des taqbilt.

On peut ne voir aussi dans ces batailles que des conflits entre seigneurs se taillant des "fiefs". Mais ils sont autant instruments que sujets d'une large et irrésistible pénétration coloniale, qui établit leur puissance, ou leur laisse le champ libre pour le faire, ou encore, à leur insu même, leur donne l'occasion d'une ascension formidable. Tout ceci au prix d'un pillage du pays, d'un effondrement économique, d'une rupture de la production dans les campagnes qui alimentent à très court terme certes, les caisses du Makhzen, mais pour servir l'impôt de guerre d'un traité léonin, la domination économique coloniale, et l'achat des armes et des produits manufacturés. En d'autres termes, ces seigneurs de la guerre sont les outils de la destruction des structures

TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES

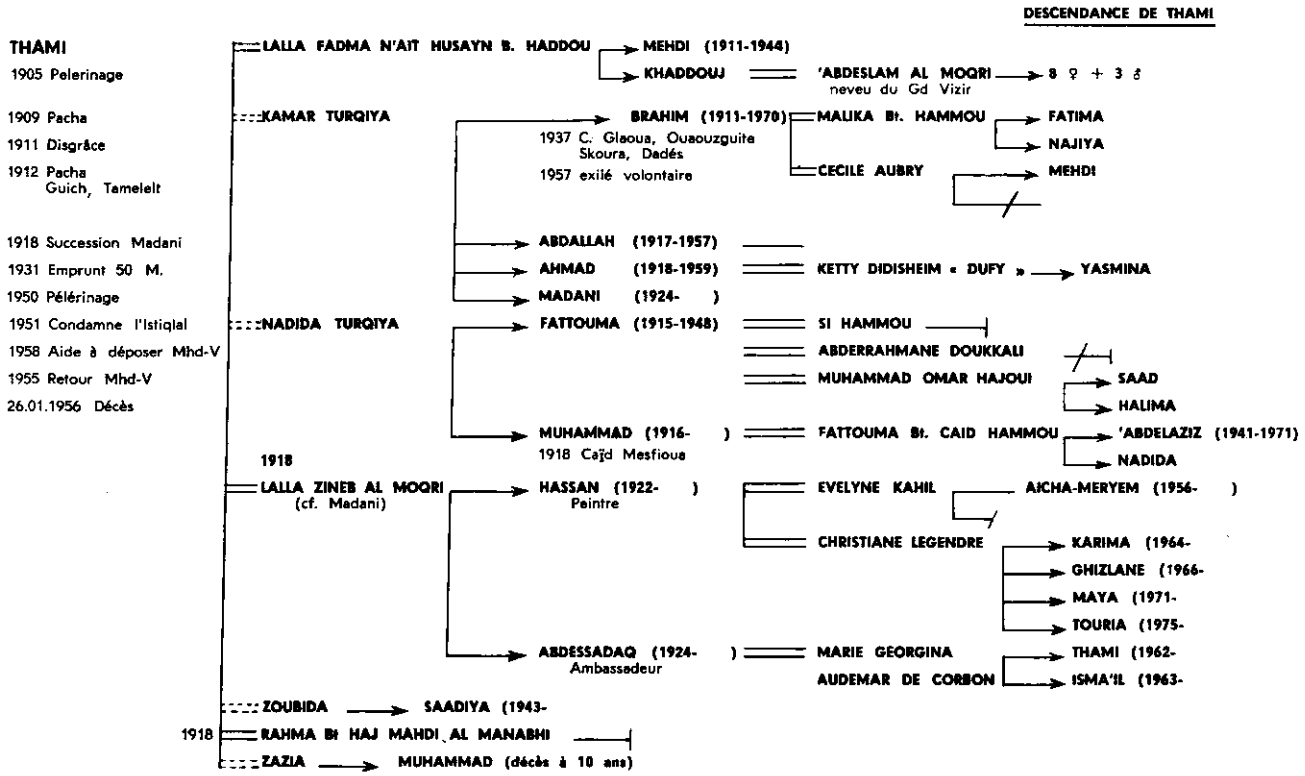


* en 1876 à la mort de son mari elle épouse si Madani, Tibibet étant encore vivant

DESCENDANCE DE MADANI



A la mort de Madani il y avait 63 ♂ et ♀ sur l'acte de succession


DESCENDANCE DE THAMI
THAMI
1905 Pelerinage
1909 Pacha
1911 Disgrâce
1912 Pacha
Guich, Tamelelt
1918 Succession Madani
1931 Emprunt 50 M.
1950 Pélérinage
1951 Condamne l'Istiqlal
1958 Aide à déposer Mhd-V
1955 Retour Mhd-V
26.01.1956 Décès
LALLA FADMA N'AIT HUSAYN B. HADDOU
MEHDI (1911-1944)
KHADDOUJ
'ABDESLAM AL MOQRI
neveu du Gd Vizir
8 ♀ + 3 ♂
KAMAR TURQIYA
BRAHIM (1911-1970)
1937 C. Glaoua, Ouaouzguite
Skoura, Dadés
1957 exilé volontaire
MALIKA Bt. HAMMOU
FATIMA
NAJIYA
CECILE AUBRY
MEHDI
ABDALLAH (1917-1957)
AHMAD (1918-1959)
KETTY DIDISHEIM « DUFY »
YASMINA
MADANI (1924-)
NADIDA TURQIYA
FATTOUMA (1915-1948)
SI HAMMOU
ABDERRAHMANE DOUKKALI
MUHAMMAD OMAR HAJOUI
SAAD
HALIMA
MUHAMMAD (1916-)
1918 Caïd Mesfioua
FATTOUMA Bt. CAID HAMMOU
'ABDELAZIZ (1941-1971)
NADIDA
1918
LALLA ZINEB AL MOQRI
(cf. Madani)
HASSAN (1922-)
Peintre
EVELYNE KAHIL
AICHA-MERYEM (1956-)
CHRISTIANE LEGENDRE
KARIMA (1964-
GHIZLANE (1966-
MAYA (1971-
TOURIA (1975-
ABDESSADAQ (1924-)
Ambassadeur
MARIE GEORGINA
AUDEMAR DE CORBON
THAMI (1962-
ISMA'IL (1963-
ZOUBIDA
SAADIYA (1943-
1918
RAHMA Bt HAJ MAHDI AL MANABHI
ZAZIA
MUHAMMAD (décès à 10 ans)

socio-politiques du pays. Ils en seront les bénéficiaires fiévreux et provisoires, rapidement écartés par les administrateurs coloniaux, sauf un : Thami al-Glaoui[62].

La caïdalité makhzénienne

Le soutien donné par les Glaoui à la montée de Moulay Hfid au trône (Marrakech août 1907) et leur participation à la défaite des armées azizistes dans les Zemrane sont récompensés par leur nomination dans l'appareil makhzénien[63] :

Madani devient chef des armées chérifiennes en 1907 et Grand Vizir en 1909, d'où le titre de "Fqih". Le commandement glaoui est augmenté des Oultana de Demnate, des Ftouaka, Rhoujdama, Touggana et des Guedmioua d'Amizmiz ; son fils aîné Mohammed el Arbi lui succède à la tête des armées chérifiennes ;

Thami est nommé Pacha de Marrakech en juillet 1909 (à peu de chose près, il le restera durant quarante sept années consécutives), à ce titre il contrôle toutes les tribus dites guich ;

Hassi est nommé khalifa de Thami et caïd des Rhirhaia et des *Dyara* (petites tribus du Dir comme Rhenanma, Tedrara, Arab...) ;

Allal est désigné au pachalik de Demnate ;

Hammou b. Mohammed (gendre par mariage avec Lalla Halima, fille de Madani) est caïd des Glaoua et de tout le sud jusqu'à Zagora et Tinrhirt.

Parallèlement à cette étroite participation au Makhzen hafidiste, les Glaoui s'allient aux plus hautes familles makhzéniennes :

Lalla Rabi'a, fille de Madani, est donnée comme épouse en 1910 à Moulay Hafid ;

Lalla Kheddouj, fille de Tahmi, est mariée à Abdeslam al-Moqri, fils du Ministre des finances et Madani épouse Zineb, une fille d'al-Moqri.

Trois filles de Madani sont mariées aux caïd du Dir : Ouriki, ben Driss et Derdouri.

Thami épouse une fille de Lhaj Mehdi el Menebhi, ministre de Moulay Hfid, mais il est vrai en 1918, longtemps après la disgrâce de l'ancien ministre.

62) Le Caïd Omar Sektani qui avait son château à Oumnast, nous disait encore en 1968 avec beaucoup d'émotion dans la voix, mais peut-être parce qu'il parlait de sa jeunesse : "vous ne pouvez savoir ce qu'était la vie à cette époque. Nous avons vu ce que personne ne verra plus. Celui qui avait un cheval, un fusil et du courage pouvait faire tout ce qu'il voulait. Nous étions tous libres en proportion de notre courage et de notre ruse". Le Far-West en quelque sorte.

63) Voir généalogie des Glaoui et carte des "tribus".

La famille Glaoui, alors, dispose d'une autorité directe sur 500.000 habitants et 35.000 km². Elle draine toute la circulation monétaire domine tous les souq, les transports, les échanges. L'essentiel du commerce est accaparé par le Pacha, qui rivalise avec les marchands étrangers et les écarte des souq : il se veut le seul intermédiaire entre les acheteurs européens et les paysans de son territoire.

La compétition entre les firmes commerciales étrangères et les caïd qui collectaient l'essentiel des surplus agricoles, n'est pas allée sans la formation d'alliances et d'ouvertures sur la "grande politique". Les caïd tentent de convaincre les agents européens qu'ils doivent faire cause commune avec eux pour dominer les tendances "anarchiques" du tribalisme. Témoin cette conversation entre Lassallas et Thami el-Glaoui, tenue le 8 janvier 1909 et rapportée par le premier, le soir même, dans sa correspondance avec la Direction Générale de la Compagnie Marocaine :

> "El Glaouï" — Nous désirons autant que vous la marche vers le progrès ; nous souhaitons que notre pays prenne un développement économique en rapport avec ses richesses, et avec l'aide de la France, nous nous emploierons de notre mieux à obtenir les résultats que vous voulez. Mais puisque vous êtes désireux de réformes réelles et non pas d'essais inutiles et infructueux comme du temps de Moulay Abd el Aziz, laissez-nous d'abord devenir forts et les tribus malléables ; alors tout ce que vous désirez, nous vous le donnerons, car personne ne pourra plus s'opposer aux réformes que le Makhzen imposera"[64].

Mais cette prodigieuse ascension des Glaoui, dans le Makhzen hafidiste rapidement formé, paraît fragile lorsque, sous la pression des représentants français, Hafid est contraint (ou soulagé ?) d'avoir à disgracier ceux-mêmes qui l'ont porté au pouvoir. En quelques jours, les fonctions dévolues aux Glaoui passent en d'autres mains[65]. Les propriétés, ou pour être plus précis les occupations et les cultures des Glaoui, sont pillées par les plus hardis qui profitent de la défaite. Les Glaoua pillent à leur tour ce qui est à portée de leurs bases[66]. L'ambian-

64) Archives de la Compagnie Marocaine à Paris, carton : Affaires Indigènes : dossier : Marrakech, 08.01.1909. Je dois cet extrait à l'amabilité de Lawrence Abrams qui commente : "Lassallas found such language 'séduisant', but that it disquised the fact that the Maghzen is opposed to reforms; will 'promise' reforms, hoping always never to be called on to implement them".

65) Pas toutes très ennemies quand on connait les liens familiaux de Si Mohammed el Moqri, nommé Grand Vizir le 26 mai 1911 à la place de Madani, avec la famille Glaoui.

66) La question n'est évidemment pas de se demander qui a commencé de piller l'autre ou les autres. La situation globale de fait implique un temps social très court, sans fausse hypocrisie ni médiateur, celui qui a le pouvoir en profite goulûment, car il sait que cela ne peut être pour longtemps. Les rapports sociaux ont la simplicité des temps forts de l'histoire. En d'autres temps, les mêmes gens passeront patiemment par les longues procédures de l'immatriculation foncière, pour un résultat identique mais moins dévoilé.

ce de la situation est assez bien perceptible dans un rapport anglais de juin 1911.

"Le courtier protégé anglais Laziz Rozilis (?) est venu me voir plusieurs fois, pour se plaindre de ce que ses céréales en Mesfioua avaient été moissonnées par les hommes du Glaoui. Quand j'en ai parlé à Emtoggi (Mtouggui, Gouverneur du Haouz à cette date) il m'a été répondu que ceci était en réaction au fait que le Sultan avait donné toutes les céréales de Madani et de Haj Thami à Driss Wold El Hadj Minno (Mennou, alors Pacha de Marrakech)"[67].

Tout le clan est frappé ; seul Hammou conserve les Glaoua et les Ait Ouaouzguit. On prétend que la "sortie" de Madani fût à l'égal de celle d'al-Ghazwani quittant le Makhzen mérinide. Comme on lui faisait savoir que le souverain ne désirait plus le voir, il aurait répondu : "Il me laisse, que Dieu le laisse !"[68]. La famille se retire dans le canton de Telouet, pour méditer sur le déplacement des forces et du pouvoir et pour réfléchir sur l'avantage de la protection française.

Responsables de la disgrâce des Glaoui, les autorités françaises ne tardent pas à regretter leur décision et à tenter de la rattraper comme faire se peut. Sous la lourde férule des Glaoui, les anciens équilibres socio-politiques avaient été démantelés et remplacés par un ordre tyrannique certes, mais plus facile à dominer par une puissance étrangère, qui déjà se sentait responsable de l'avenir de la région. D'autant plus que Driss ould Mennou, persuadé du rythme effréné du temps politique qui alors faisait et défaisait des fortunes en quelques mois, ouvre largement la compétition aux autres puissances coloniales sur les terres du Haouz, et en particulier à l'Allemagne, se faisant ainsi l'intermédiaire obligatoire des nouvelles acquisitions.

Maigret, agent consulaire français à Marrakech, écrit à Robert de Billy, alors ambassadeur de France à Tanger :

> "La disgrâce d'El Haj Thami a été connue hier. Cette nouvelle a provoqué une vive émotion parmi les indigènes comme parmi les européens. De l'avis unanime le choix du Sultan en se portant sur Driss ould El Hadj Mennou a été déplorable. Tous citent à l'envie les traits de cruauté et de cupidité de ce futur gouverneur de Marrakech alors qu'il n'était que le pacha de la Qasba. L'on voit même aujourd'hui le spectacle singulier d'ennemis d'El Hadj Thami, regrettant presque sa disgrâce. Certains européens et en particulier M. LENNOX insinuent que la décision chérifienne a été prise à notre instigation dans le but de mettre aux prises deux

67) LENNOX à MADDEN, 28 juin 1911, MADDEN à WHITE, 2 juillet 1911, N° 126 FO 174 260.

68) Propos analogues rapportés à l'occasion de la rupture entre Thami el Glaoui et Mohammed V le 21 décembre 1950. Formule qui n'a été en réalité jamais prononcée. Cf. Christian HOUEL, Mes aventures marocaines, Casablanca, 1954, p. 224.

ennemis acharnés et de justifier ainsi une intervention de nos troupes.

J'ai vu El Hadj Thami à ce sujet dès hier. Il a commencé par m'exprimer son étonnement et sa tristesse d'être abandonné par le Sultan et par nous au profit d'un ennemi de sa famille "Vous m'avez promis votre protection, puis-je compter sur elle, ou devrais-je me défendre moi-même ?"

En quelques mots, je lui ai rappelé que son premier devoir était de s'incliner devant l'ordre du Sultan, qu'il devait continuer à administrer la ville et à y maintenir l'ordre jusqu'à l'arrivée de son successeur ; que c'était là une nouvelle occasion pour lui de démontrer, en suivant nos conseils, son dévouement à la France et qu'ainsi il servait l'avenir. Je lui ai assuré que notre légation n'avait pas oublié ses bons services mais en même temps je lui ai bien fait comprendre que si son attitude ne répondait pas à notre attente, elle entraînerait pour lui la plus grave conséquence.

El Hadj Thami m'a alors déclaré que, protégé français, il ne saurait hésiter : il accepte la décision chérifienne et s'en remet entièrement à nous pour le défendre au cas où le nouveau Pacha de Marrakech le menacerait dans sa personne, dans sa famille ou dans ses biens personnels.

Ce matin, j'ai reçu par Casablanca le télégramme suivant de votre Légation : "Le Sultan, d'après renseignements sérieux, a l'intention de disgracier les membres de la famille de son grand vizir. Dites à Thami El-Glaoui que nous n'oublierons pas nos engagements si l'ordre n'est pas troublé à Marrakech"[69].

Finalement la famille Glaoui choisit la protection française comme seul moyen de recouvrer sa position. Ce choix n'est pas si facile à faire qu'il ne le paraît aujourd'hui, alors que les prétendants se lèvent partout dans le pays et que al-Hiba, le fils de Ma-el Ainin, ayant proclamé le Jihad, monte du Sud et vient s'établir comme un souverain à Marrakech le 17 Août 1912. Thami el Glaoui, en disgrâce, parvient cependant à réunir autour de lui tous ceux que le prétendant du sud effraye, y compris les Hafidistes et son pire ennemi Driss Ould Mennou. Ils jouent à el-Hiba la comédie d'une allégeance mais ils protègent les agents consulaires, font appel à l'armée française et aident celle-ci, par renseignements, à obtenir la défaite des sahariens. [69 bis]

Thami el Glaoui est alors nommé de nouveau Pacha de Marrakech : il le restera jusqu'à l'Indépendance du Maroc[70].

69) MAIGRET — Rapport politique, MAE. Fr. 215, pp. 115-118, 8 juin 1911.

69 bis) MAIGRET et ses compatriotes, emprisonnés par El Hiba en 1912, sont sauvés par Ould Mennou, puis protégés par Thami.

70) Le détail de ces événements est parfaitement connu jour après jour par les correspondances de Maigret et les rapports consulaires anglais. MAE Fr. 215 et FO. 174.

La caïdalité foncière : entre l'iqta' et le séquestre

La première opération du Pacha el Haj Thami a été de procéder au démantèlement des réseaux qui avaient lutté contre lui, en confisquant à son profit personnel, toutes les terres que ses ennemis avaient accaparées[71]. L'occupation des terres se fit souvent par la violence et la terreur, comme en particulier chez les Mesfioua. Tout opposant, toute personne qui refusait de verser l'impôt, était irrémédiablement dépossédé. En quelques mois, plusieurs dizaines de milliers d'hectares, des emblavures de grande superficie ont été acquises de gré ou de force, par les deux grands vainqueurs des compétitions seigneuriales : el-Glaoui et Layyadi[72].

Mais si le phénomène d'occupation physique, violente, des emblavures, était somme toute depuis près de cinquante années la règle qui s'imposait de plus en plus clairement dans le Haouz, comme résultat de la force et du pouvoir politique, ce qui est nouveau à partir de 1912 c'est la légitimation de ces acquisitions, la garantie de leur pérennité, la protection de ces propriétés par l'armée d'un Etat moderne, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

Cette avidité foncière des grands caïd, qui s'est développée au début du XX^{e} siècle, pour atteindre son paroxisme, au Haouz, dans les premières années, voire les premiers mois après l'entrée des troupes françaises à Marrakech, mérite d'être analysée comme une des caractéristiques cardinales de cette phase du caïdalisme.

D'abord on doit se demander pourquoi la propriété foncière individuelle et la propriété des eaux, qui peut être considérée également comme un bien immeuble, ont pris cette importance soudaine pour les caïd, aux alentours de 1900. Certes, durant tout le XIX^{e} siècle, les notables du régime, les personnalités makhzéniennes, ont toujours disposé et accumulé des biens fonciers importants dans le Haouz. Mais il était de règle que la disgrâce, la disparition de l'usager, impliquait le retour de ces domaines à celui de l'Etat puisqu'aussi bien la charge makhzénienne, et elle seule, pouvait avoir été la cause de l'enrichissement. Le dernier en date des grands séquestres qui avait frappé l'opinion dans le Haouz et donné long à réfléchir à beaucoup, avait été celui consécutif au décès de Ba Hmed, auquel Moulay Abdelaziz avait fait procéder en 1900[73]; davantage semble-t-il pour en réaliser la valeur

71) La petite histoire raconte qu'il avait commis à la garde de ses biens un de ses fidèles, Ahmed el Biaz, qui, débordé par la tâche, dut se faire aider par son frère Abdeslam qui détourna une grande partie des meubles à son profit.

72) Layyadi avait si bien aidé les troupes françaises à battre l'armée hibiste qu'il en fut récompensé par le caïdat sur toute la tribu et l'ignorance des conditions de ses acquisitions foncières sur la Targa, les Mrabtine, le Ouidane et l'Argoub. En somme, les Rehamna recouvraient presque le territoire dont ils avaient été chassés en 1870 mais... en la personne de leur caïd. Outre les terres dans le Haouz la superficie occupée par Layyadi dans la Bahira a pu être estimée à 15.000 hectares, à vrai dire largement incultivables.

73) Voir infra le séquestre de Ba Hmed.

et réalimenter le trésor public, que pour accroître le domaine du Makhzen. Ces terres séquestrées, d'ailleurs, changeaient de mains sans changer ni de tenanciers, ni presque d'affectation. Nous voulons dire qu'elles semblaient, à peu de chose près, être attachées aux charges makhzéniennes. Sans aller jusqu'à prétendre qu'elles constituaient le revenu reconnu des responsabilités ministérielles ou caïdales, elles assuraient, de fait, une part non négligeable de celui-ci. Dans une société qui aurait été davantage tenue de dire le droit et d'affirmer la légalité de ces attributs matériels des charges, nul doute qu'on aurait pu les appeler des "terres d'apanage". Mais il est dans les caractéristiques de la société caïdale d'éviter de dire le droit, car sa justification canonique serait souvent difficile à donner et parce que, créant des précédents, il laisserait le prince les mains moins libres[74].

Le transfert des domaines de l'ancien détenteur au nouveau se pratiquait de trois façons :

— séquestre d'Etat et vente en adjudication publique au profit du Bit al Mal[75] ;

— séquestre d'Etat et vente des biens au nouveau bénéficiaire de la charge ;

— paiement de l'endettement du fonctionnaire sortant par le nouveau bénéficiaire, à charge pour lui de recouvrer à son profit les propriétés de l'ancien[76].

Ce qui est devenu peu à peu une pure vénalité des charges makhzéniennes, n'était au départ qu'un procédé de recouvrement par l'Etat, des dettes des fonctionnaires déchus, au moyen du séquestre de leurs biens souvent acquis par abus de pouvoir.

La rotation accélérée du personnel makhzénien par la succession de plus en plus rapide des grâces et des disgrâces, n'a plus permis au Makhzen, à partir de 1905 environ, de tenir à jour un sommier de ses propriétés foncières ; d'autre part, les clauses des accords sur les emprunts marocains à l'étranger faisant des propriétés du Makhzen l'un des gages les plus sûrs de la Dette, avec les douanes, n'encourageaient pas celui-ci à faire figurer ses acquisitions par séquestre. Aussi, l'évolution s'est faite dans le sens d'une plus grande liberté, laissée aux nouveaux détenteurs d'une partie du pouvoir makhzénien, de se servir eux-mêmes sur les domaines de personnes disgraciées.

74) Nous ne pouvons aller ici au fond des réflexions que suggère le système du droit dans la société caïdale, nous en traiterons dans la troisième partie sur la Société composite car le "droit caïdal" tel qu'on l'a connu dans le Haouz n'est intelligible que dans le contexte social global.

75) Voir infra le séquestre de Ba Hmed.

76) Recueil t. 20 hijja 1321 / 8 mars 1904.

Cela ne pouvait manquer de les encourager à étendre la main-mise, en l'absence de cadastre et de procédures de jugement indépendant, non seulement sur les biens des prédécesseurs déchus, mais aussi à ceux de leur soutiens — le monde étant de plus en plus partagé en amis et ennemis — voire à leurs voisins. De proche en proche, la superficie des terres séquestrées augmenta dans le Haouz, au point d'occuper tout l'espace situé en dehors des premières terrasses en irrigation permanente. Seul le déguerpissement — il a été appliqué deux fois au détriment des Mesfioua et au profit du Glaoui — pouvait en effet rendre libres des parcelles et des droits d'eau, suffisants pour intéresser les caïd. Les opérations dévastatrices, coupant les oliviers et brûlant les maisons, pratiquées par les Glaoua en 1894 et surtout en 1907 chez les Mesfioua, avaient pour objectif certain, au-delà de la répression de leurs révoltes commandée par le Makhzen, l'exode des Mesfioua, dans le but d'occuper leurs terres jusques et y compris les basses terrasses du cône. Mais ils n'y parvinrent pas tout à fait.

La deuxième raison de l'intérêt nouveau porté par les caïd à la propriété foncière réside semble-t-il dans l'imitation du comportement de l'étranger. Les contacts de plus en plus nombreux avec les hommes d'affaires européens[77], qui s'intéressaient surtout à l'acquisition des terres, les informations recueillies grâce aux immigrés algériens et aux personnes revenant du pélerinage[78] sur l'évolution socio-politique en Algérie, ont convaincu les plus perspicaces, que la garantie de la propriété était le moyen de l'enrichissement et une des caractéristiques des temps nouveaux ; tous ne l'ont pas saisi, et en particulier Taïeb al-Goundafi, qui a naïvement et jusqu'au bout servi l'image anachronique du seigneur de la Guerre ; le Protectorat, d'accord avec le Glaoui, l'a envoyé en expéditions lointaines, pendant que les plus avisés des caïd se partageaient le Haouz[79].

On peut, sur tout ceci, accumuler face à face deux montagnes d'arguments tendant à prouver, d'une part l'ancienneté de la propriété foncière et la minutie de sa légalisation, et de l'autre, combien la grande propriété était précaire, sujette à de perpétuels séquestres, faussement garantie par des actes que l'on ne prenait au sérieux qu'en proportion de la violence que l'on pouvait mettre à leur service.

77) Notamment Lassallas de la Compagnie Marocaine, Marx et Mauer représentants allemands. Voir infra chapitre sur la pénétration coloniale.

78) Et peut-être par les hommes de la *harka* du Glaoui qui avait été ramenée du Maroc oriental par l'Algérie et voie de mer.

79) JUSTINARD (le caïd Goundafi op.cit.) avec beaucoup d'amitié, de gratitude et d'humanité, mais peut-être pour diminuer ses remords, a tenté à sa façon de sauver le personnage en lui ouvrant une place dans la légende de l'épopée coloniale : mais Taïeb ne s'y est pas trompé, il a su, un peu tard, qu'il avait été floué au nom d'un idéal qui n'était pas le sien.

Il n'en reste pas moins qu'à la fin du XIX^{e} siècle, ce qui permettait l'enrichissement rapide, c'était le pouvoir politique, la force violente, la détention d'un armement moderne. La source agraire de cet enrichissement était bien davantage le pouvoir sur les hommes qui cultivaient la terre, quel que soit le statut de la propriété de celle-ci. Les seigneurs de la guerre ont acquis du pouvoir et des richesses en confisquant le surplus agricole, en frappant de lourds impôts, en moissonnant des champs et non en cultivant des domaines; et lorsque même ils disaient : "mes terres", cela voulait davantage dire : "mon territoire", disons le mont "mon fief" !

Et ce qui a changé à partir de 1912, c'est le sentiment que la propriété des terres devenait la nouvelle base par quoi pouvaient être garantis le pouvoir et l'enrichissement. C'est bien un complet retournement de perspectives auquel ont assisté les protagonistes. Les mieux pourvus alors ont été ceux qui, à l'instant, se sont trouvés les mieux placés. Imaginons par exemple une entrée des troupes françaises à Marrakech en avril 1911, et le Mtouggui aurait été la grande puissance du moment, car dans des conditions identiques à celles du Glaoui un an et demi plus tard, c'est lui qui aurait intrigué avec l'étranger. Quelques années avant, c'eût été le Goundafi alors en pleine croissance.

Les habitants du Haouz, qui avaient suivi avec stupeur la folle succession de tant de maîtres et qui probablement, imaginant mal de pouvoir s'en passer, espéraient peut-être n'en plus changer, ont vu tout d'un coup s'établir et être figées des fortunes foncières extrêmement vastes, au profit de personnes disgraciées qui avaient tout perdu quelques mois avant.

Lorsqu'en 1918 meurt Madani el Glaoui, Thami est désigné comme successeur. La nouvelle répartition des tribus administrées est à peine modifiée. Au Général de Lamothe qui évoquait la nécessité de profiter de cette occasion pour réduire la puissance du clan Glaoui, Lyautey répondait fortement :

> "la situation en Europe et dans le sud du Maroc actuellement très troublée nous oblige à (faire fond) sur des gens influents, intelligents, énergiques et sûrs. Thami est de ceux-là, c'est le seul Glaoui qui réunisse toutes ces conditions. Mais il faut compter sur sa collaboration sans réserve. Or, je suis assuré qu'il ne consentirait pas à lâcher son commandement de Marrakech. Il faut se rappeler en effet la violence avec laquelle se sont manifestées en 1912 les compétitions pour ce pachalik pour saisir à quel point ce commandement intéresse les grands caïd du sud... En résumé, nous avons plus que jamais besoin des Glaoua, en l'espèce de Thami. Les circonstances ne nous permettent pas de lésiner sur le commandement à lui attribuer. Il faut donc marcher. Après la guerre, nous verrons..."[80].

80) Télégramme n° 291 de LYAUTEY à De Lamothe, CMC du 16 août 1918.

Après la guerre, en fait, le commandement du pacha devait s'agrandir encore d'un certain nombre de tribus, à l'occasion de harka menées dans le Todgha et le Tafilalt. En 1924, s'inquiétant de la consolidation de la puissance des grands caïd, l'administration du Protectorat entreprend de démanteler les commandements de Taïeb al Goundafi[81], d'Abdel Malek Mtouggui et de Thami el Glaoui. La préparation de cette action est confiée à un officier français ORTHLIEB qui note dans ses attendus :

> "Le Pacha et son neveu Si Hamou ont pris maintenant au sérieux leur situation de grands seigneurs. Ils ont monté leur train de vie en tablant sur la permanence de leurs revenus financiers que leur rapporte l'organisation actuelle, c'est-à-dire, l'exploitation intensive des tribus. Ils savent bien que notre contrôle limitera leurs possibilités dans ce domaine et, en conséquence, font tout pour empêcher l'amélioration de la piste de Telouet, la construction de la ligne téléphonique et de détachement d'un officier en mission"[82].

Les autorités locales du Protectorat cherchent, semble-t-il, à réduire la croissance du pouvoir du Glaoui, mais il n'est pas sûr qu'en haut lieu l'attitude soit exactement la même. A chaque rapport éloquent d'un officier des Affaires Indigènes indigné par les revendications de telle ou telle tribu opprimée, on répond d'une manière embarrassée de Rabat, en gagnant du temps, en excipant de situations provisoires difficiles. Les notes de protestation s'accumulent concernant les exactions, les révoltes, les répressions nécessaires, les exodes de villages, voire de fractions entières acculées à la ruine[83]. Le 12 juillet 1924, le Commandant ORTHLIEB remet au Maréchal LYAUTEY un long rapport et des propositions précises pour mettre fin à la tyrannie de Haj Thami el-Glaoui. Le Résident général approuve les attendus et les conclusions du rapport, mais la guerre du Rif vient à propos pour temporiser et permettre au Glaoui de jouer encore l'homme providentiel et indispensable.

81) Taïeb al Goundafi qui a alors 70 ans est nommé caïd honoraire.

82) Commandant ORTHLIEB, rapport secret du 11 Juillet 1924.

LYAUTEY déjà en 1912 écrivait : "La question des grands caïds est ici prédominante. Leurs rivalités, leurs luttes, leurs passages constants d'un camp à l'autre, ont été à la base de tous les troubles de cette région. Le problème le plus délicat sera donc de les utiliser en maintenant entre eux la juste mesure, sans s'inféoder à l'un d'eux en particulier, sans se laisser entrainer dans leurs rivalités personnelles, tout en retenant de celles-ci la part nécessaire pour les neutraliser l'un par l'autre et tout en mettant constamment un frein à leurs appétits pour sauvegarder les populations". Et il concluait prophétiquement : "Tout ce qui précède est d'ailleurs plus facile à prescrire qu'à réaliser". Instruction du Résident Général pour la Région de Marrakech, n° 1955, BM , 2 du 6 Octobre 1912.

83) Général DAUGAN rapport mensuel 1924 : "Les populations cherchent surtout à échapper aux exactions nombreuses commises par les agents des chefs Glaoua dont les lourdes exigences sont incessantes. Il ne s'agit pas d'un mouvement antimakhzen, mais bien d'une tentative pour secouer le joug de chefs impopulaires"

Car Haj Thami el Glaoui aux alentours de 1930 est devenu une puissance financière. Si sa fortune politique lui a permis au lendemain de 1912 d'accaparer de grands espaces fiscaux et l'essentiel des terres d'apanage du Haouz, entre les deux guerres c'est exactement l'inverse : les domaines qu'il possède lui permettent d'intéresser des hommes d'affaires et des politiciens et ainsi de garantir et d'étendre ses perspectives politiques[84].

b. — La fortune du Pacha

Il a toujours été difficile de connaître l'étendue de la propriété de Haj Thami el Glaoui de son vivant. Les services du Protectorat eux-mêmes, aussi discrètement qu'ils aient maintes fois tenté de commencer des inventaires, n'ont pu arriver au bout en raison des fortes pressions qui furent exercées pour les en dissuader. Tout au plus a-t-on su les propriétés foncières déclarées par le Pacha, en gage de telle hypothèque ou de tel emprunt. Lors du séquestre de 1958, on pouvait espérer obtenir un état précis, au moins des propriétés foncières. Il n'en est rien : entre le décès du Pacha, la publication du dahir frappant ses biens de séquestre et l'établissement même de l'inventaire[85], il s'est passé assez de temps pour qu'une notable partie des domaines non immatriculés ait été réappropriés par des prépondérants locaux ou les membres de groupes autrefois spoliés[86].

En 1931, les conseillers financiers du Pacha estiment son endettement à une cinquantaine de millions de francs et "dans le but de n'avoir plus à faire qu'à un seul créancier et de mettre sa situation au net, il sollicite de l'Etat le prêt de cette somme on offrant de donner ses pro-

84) L'affaire FONDERE notamment est assez significative du genre. Le Glaoui donne à un gros brasseur d'affaires, ex-administrateur des Colonies, un terrain irrigué situé à proximité de son Golf pris aux Mesfioua en 1912. Contre ce terrain, M. FONDERE s'engage, grâce à ses appuis parisiens à faire voyager Thami sur le bateau devant amener le nouveau Résident Général STEEG au Maroc et le faire traiter presqu'à l'égal d'un chef d'Etat. La combinaison, éventée par le Palais, échoue.

85) Thami el Glaoui est décédé le 23 janvier 1956. Quelques jours après, le Cadi de Marrakech est autorisé à procéder au partage de l'héritage du défunt Pacha entre ses héritiers. Mais le 20 juillet 1957, un dahir bloque les transactions sur les terres de notabilités impliquées dans la participation" au coup de force de 1953"; le 27 mars 1958 la confiscation des biens est déclarée; la rétroactivité de la loi étant annoncée le 21 avril 1959. C'est le 25 septembre 1959 que les opérations d'inventaires sont définitivement closes. Voir infra : "Le progrès du capitalisme avec l'Indépendance".

86) C'est en particulier le cas des propriétés foncières et arboricoles, situées en montagne et dans l'oued Dra.

priétés en gage pour une valeur correspondante"[87]. Un recensement de la fortune immobilière est alors dressé et sa valeur estimée à 139 millions de francs (70 millions de francs 1974) répartis ainsi :

Marrakech ville	16 %
Haouz de Marrakech	26 %
Rabat	21 %
Casablanca	19 %
Tanger	18 %

Dans l'inventaire estimatif n'ont été considérées que les propriétés disposant d'un titre foncier.

A l'occasion de ce bilan, aux fins de couverture du crédit, l'inventaire approximatif des biens mobiliers est également dressé, en particulier dans le domaine minier[88]. Thami el Glaoui possède en effet des actions dans les mines de BOUAZZER (cobalt et cyanure) en association avec le groupe CTM-Epinat[89]. Les dividendes progressent de un million de F. 1936 à 53 millions en 1953 (environ 500.000 F.1974). Dans les mines de l'Imini (Manganèse), exploitées par la compagnie MOKTA EL HADID, le Pacha obtient des revenus évalués à 2 millions en 1940 et 38 millions en 1953[90] (environ 800.000 F. 1974). Dans le Haouz même, le Pacha possédait trois huileries modernes et quatre usines de crin végétal.

87) Convention du 29 septembre 1931, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui accorde un prêt de 50 millions (27 millions de F 1974) à 5 % d'intérêt, amortissable en 25 annuités de 3,5 millions de F à échéance au 25 novembre de chaque année, à compter de 1932. Hypothèque de 1er rang, de 25 millions sur trois immeubles du Pacha à Tanger dont "le Perdicaris", et de 25 millions sur la totalité des biens fonciers titrés, situés un peu partout au Maroc. Dossier Glaoui, Archives de la Caisse des Dépôts et Consignations. Pour toutes les valeurs indiquées en francs 1974 nous avons utilisé l'indice des prix de gros aux Halles de Paris de 1900 à 1974.

88) Règlementairement le Pacha ne devait pas disposer de ces biens. Le Secrétaire Général du Protectorat, dans une note adressée à l'occasion d'un retard du paiement d'annuité, soulève en vain (SG. 940 SGP du 27 avril 1933 et 7 mai 1933) la double interdiction : "le Pacha ne peut cumuler une charge officielle avec des revenus industriels dans la circonscription même de sa charge, les collectivités qui exploitent ces mines sont propriétaires et placées sous la tutelle de l'Etat, c'est à celui-ci de gérer ces biens en leur nom et pas au Pacha".

89) Cf. BO du 5 février 1932 et la protestation du Général chef de la Région de Marrakech n° 1406 CRM.5 du 30 novembre 1933.

90) Les collectivités avaient refusé de céder certains de leurs droits, notamment sur des filons affleurants. Une révolte avait été réprimée faisant un mort et trois blessés, l'entremise du Pacha avait permis de résoudre le problème, contre versement "à la tribu" de 5 % des produits, Thami el Glaoui étant l'intermédiaire entre la compagnie et les populations.

Les propriétés foncières[91]

Nous l'avons dit, les terres accaparées par le Glaoui l'ont été à peu de chose près dès les premiers mois du Protectorat. Mais cet ensemble est devenu sa propriété personnelle en deux temps : d'abord dans les années 1918-1924, en faisant titrer les domaines hérités de son frère et les terres occupées sur les tribus, ensuite entre 1947 et 1950 en immatriculant à son nom les immeubles du Domaine Privé de l'Etat qu'il occupait par apanage depuis 1912.

L'essentiel de la fortune foncière du Glaoui dans le Haouz provient de trois sources : le déguerpissement des Mesfioua, les terres d'apanage du Guich, le Domaine de l'Etat.

Le territoire des Glaoua ne s'ouvre pas au nord sur le Haouz de Marrakech. Très tôt, Madani visait la destruction des Mesfioua pour les englober avec les Touggana dans l'espace Glaoui, de manière à disposer d'une bande de territoire continu complémentaire depuis Ouarzazate jusqu'à Marrakech.

L'examen de la carte hors-texte montre que la famille Glaoui est pratiquement parvenue à accaparer l'essentiel des grandes surfaces hors-cône des Mesfioua et atteindre les remparts sud-est de la ville. On observera que les domaines, situés à l'extérieur des premières terrasses des cônes de l'Ourika-Rhmat d'une part et du Zat d'autre part, sont dispersés et de grandes dimensions. Par contre les petites parcelles (n° 22) sont groupées et établies dans le même cône.

Au-delà des considérations propres aux conditions spécifiques de l'accaparement de chaque propriété, les motifs de cette distribution de la propriété dans l'espace peuvent être donnés comme suit :

a — les premières terrasses du cône ont été occupées très anciennement par des populations très denses qui se sont partagées les secteurs de séguia en parcelles très petites, fractionnant le terroir en un chevelu inextricable de *mesref*, de chemins, de haies, de murettes;

b — cet espace ne peut intéresser la grande propriété : il est difficile d'en faire déguerpir les occupants, qui nombreux et n'ayant que cela pour vivre y sont fortement attachés. Sur les hautes terrasses, ou en dehors du cône, par contre, les anciennes populations n'étaient pas parvenues à y établir une irrigation intensive. Aussi ces zones étaient occupées principalement par le petit bétail (chèvres, moutons). Il était plus aisé d'en chasser les bergers pour en faire un domaine personnel.

c — enfin, la terre ne vaut dans le Haouz que si elle est irriguée. Les grandes propriétés exigent évidemment de forts débits. L'accapare-

91) On trouvera en Annexe un état aussi complet que possible des propriétés foncières de Haj Thami el Glaoui à la veille de son décès et, hors-texte, une carte des immeubles agricoles situés dans le Haouz.

ment des terres en bout de cône, ou hors-cône, implique une confiscation plus importante encore des droits d'eau qui ne peut se faire que sur des séguia différentes. Par suite les terres sont souvent situées dans des secteurs différents.

Inversement, aussi puissant qu'ait été le Pacha de Marrakech et quoiqu'il ait désiré fortement établir à proximité d'Ait Ourir, dans la première terrasse du Zat, une grande ferme dominée par son château, il n'a pu parvenir à y acquérir plus de trente hectares en dix parcelles.

L'occupation des terres par Thami el-Glaoui dans le bassin du N'fis a procédé d'une toute autre stratégie. D'abord, étant nommé Pacha de Marrakech, il a fait comprendre à l'administration du Protectorat la nécessité de confondre l'ancienne division Pacha de la ville/Pacha de la Qasba. Il cumule ainsi le caïdat du Cercle de Marrakech-banlieue avec le Pachalik de la ville. Ensuite il opéra ce que l'on a pu appeler une "guichisation" du cercle, c'est-à-dire la transformation du *status* des populations situées dans le N'fis, pour les faire entrer dans une catégorie politico-juridique extrêmement floue et dont le Pacha était quasiment le seul à pouvoir dire vraiment ce qu'elle était à Marrakech. Alors qu'en 1914 les terres guich sont incluses dans le domaine de l'Etat[93], les textes législatifs postérieurs excluent ce statut foncier des procédures de gestion. De sorte qu'on ne connaît le statut guich que négativement : on sait que ce n'est pas un collectif[94], ni vraiment un domanial[95], ni bien entendu un melk, puisqu'inaliénable[96].

Caïd du Guich, en somme, le Pacha de Marrakech a occupé toutes les terres dites d'apanage mais "pour ne pas créer de difficultés avec les collectivités considérées, il a été admis qu'il pouvait disposer du domaine privé de l'Etat situé en rive droite du N'fis sur la séguia Saada"[97].

Entre 1923 et 1929, d'après le même rapport cité en référence, l'Etat a cédé au Glaoui les immeubles suivants :

93) Dahir du 7 juillet 1914 : "les terres où le Makhzen a installé des tribus djich pour y habiter et en jouir, sont inaliénables".

94) Dahir du 16 avril 1919, article 16.

95) Dahir du 24 juillet 1920.

96) Cette confusion a été très consciemment entretenue par les autorités françaises, qui ont pourtant donné, en d'autres occasions, la mesure de leur capacité à règlementer d'une manière extrêmement claire de plus inextricables situations. L'avantage des obscurités législatives, du statut guich était de permettre d'y créer la fiction d'un domaine éminent de l'Etat et par suite d'ouvrir ces terres à la colonisation. Cf. sur ce sujet Jean LE COZ - Les tribus guich au Maroc, RGM N° 7 1965 pp. 7 sq.

97) Rapport du Général MAUREL CMR/5 N° 472 du 3 Octobre 1929.

Année	Immeuble	ha	Milliers de frs 1929	Fr/ha 1974
1923	Saada [98]	2 300	150	30
1925	Souihla	500	40	40
1926	Tamelelt	1 500	100	33
1928	Golf [99] et Hanout al-baqqal	1 000	800	400
	T o t a l	5 300	1 090	100

L'auteur du rapport conclut que cette cession était faite en contrepartie du paiement de termes annuels "qui ne représentaient même pas la valeur locative de ces terres".

Outre ces "achats" à l'Etat, le Pacha a disposé en jouissance gratuite de 980 hectares, sur les séguia Jdida et Tamesguelft, au titre de l'apanage du Caïd des guich, jusqu'en 1949 date à laquelle il a fait purement et simplement titrer ces terres à son nom[100].

Enfin, pour ce qui est connu officiellement, le Pacha était locataire du Grand Agdal et de l'Agdal de Ba Hmed, soit 150 hectares pour la somme de 150.000 F (1932), c'est-à-dire de domaines considérés à Marrakech comme des signes de souveraineté.

Parallèlement aux acquisitions foncières du Glaoui, ses serviteurs, notamment Haj Idder et Haj Mohammed el Biaz, ont, à l'ombre de leur maître, regroupé entre leurs mains des surfaces au moins équivalentes sinon plus importantes encore. El Biaz par exemple a pu faire titrer à son nom près de 5.000 ha[101].

98) Sur les 2300 ha de Saada, il faut distinguer : 600 ha acquis grâce à un dahir d'Iqta', scellé de Mawlay Yusuf et contre-signé par Lyautey, pour remercier Thami des "services éminents rendus au Makhzen" ; 600 autres ha sur lesquels une autorisation d'achat de propriété makhzen pour la somme de 150.000 Fr. a été délivrée ; et 1100 ha sur lesquels nous ne sommes pas parvenus, à ce jour, à avoir d'information.

99) Le Golf est constitué d'un grand nombre de parcelles. La plus grande était formée par le bout du secteur d'Ain Jdida en rive gauche de l'oued Issil et provenait du séquestre et de l'occupation des terres mesfioua. La partie la plus proche de Marrakech a été acquise, parcelle par parcelle, à grand prix à des notabilités citadines qui ne les cédaient pas facilement, telles étaient les parcelles Bnou 'Aqil et celles du Qadi Ta'arji.

100) TI. 2952, N° 41 de notre plan : Tamesguelft el-Mezouari. Une première tentative d'immatriculation est faite en 1935. Elle est refusée : cf. Lettre n° 263 MB/C du 28 janvier 1935 (CC. TRUCHET).

101) Cf. carte et état des propriétés d'el Biaz en annexe.

Les droits d'eau du Glaoui

Pour spectaculaire qu'ait été la concentration des terres du Haouz entre les mains de la famille et des proches du Pacha, elle était sans commune mesure avec l'accaparement des eaux.

Dans le bassin du Zat, le Glaoui était parvenu vers 1953 à détenir le monopole absolu de la distribution des eaux. Tout d'abord en refusant par droit discrétionnaire, que l'administration y règlemente la répartition à l'instar de ce qu'elle avait pratiqué sur les autres bassins (N'fis, Rheraya, Ourika...)

Dans une enquête réalisée par P. ROCHE[102] sous le Protectorat, il a été établi que le Glaoui confisquait en amont les eaux du Zat et les redistribuait autrement :

— il en utilisait une partie pour irriguer le mieux possible ses propriétés situées dans les Mesfioua, notamment sur le terroir des séguia en question ;

— même en irriguant soigneusement ses propriétés, surtout celles complantées, il lui restait assez d'eau pour irriguer celles situées beaucoup plus en aval, hors des Mesfioua[103]. Cela posait des problèmes de transport résolus curieusement, d'une façon astucieuse, sinon tout à fait économique quand on envisage la rareté et la valeur de l'eau. On cite le cas d'une eau prise dans l'oued Zat et allant arroser son terrain de golf et ses jardins, situés à quelques kilomètres des portes sud-est de Marrakech. Pour cela, l'eau suivant un trajet compliqué, long d'une cinquantaine de kilomètres. Elle empruntait une première séguia de crue de l'oued Zat, puis traversait l'oued El Hajar dans une séguia de crue de cet oued puis, après diverses pérégrinations, d'où n'étaient pas exclus même les drains à ciel ouvert des rhettara après leur sortie de terre, elle arrivait au golf. On mesure quel pouvait être le volume des pertes par évaporation et plus encore par infiltration, dans des conduits qui étaient normalement à sec comme les séguia de crue !

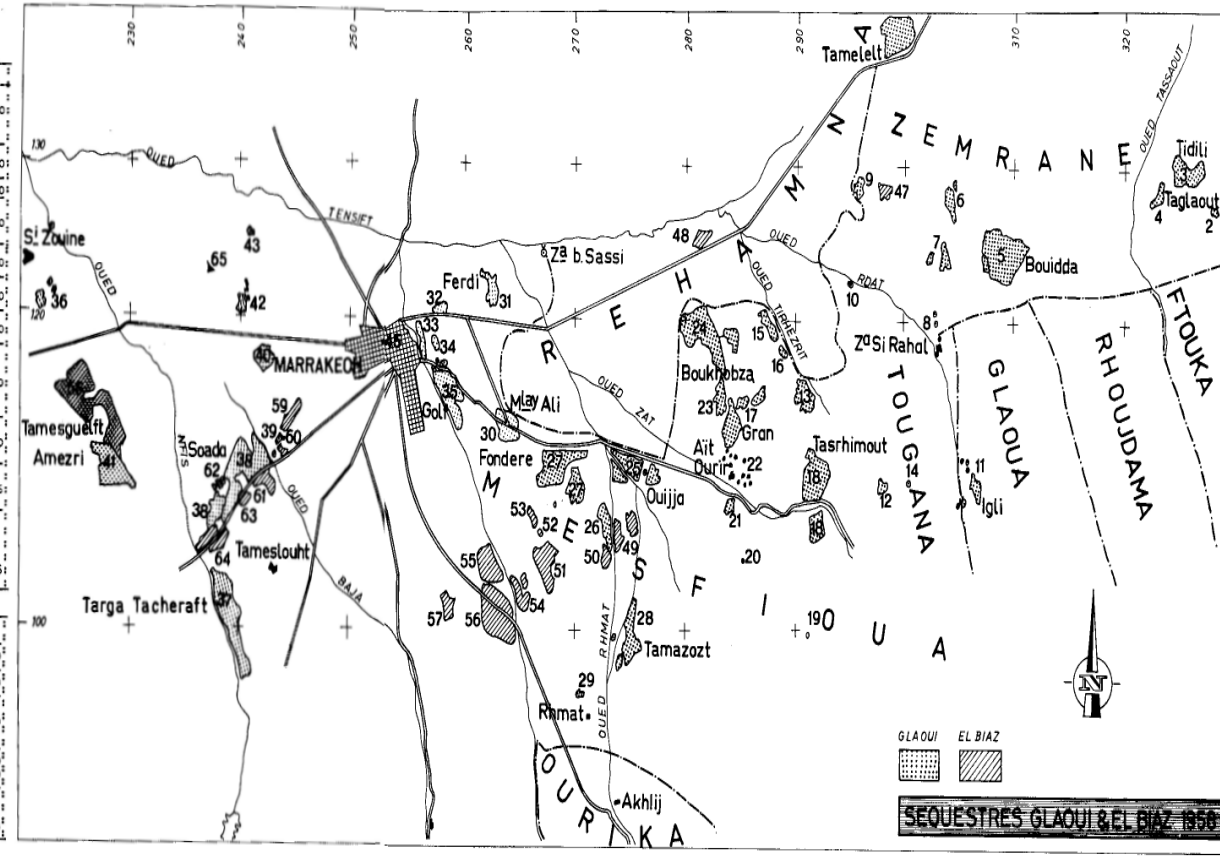
102) L'irrigation dans le sud du Maroc, la coutume et la répartition des eaux, cité par Jean PILLEBOUE — Problèmes de la répartition des eaux entre les usagers p. 51 sq.

103) Le Pacha n'avait pas beaucoup de propriétés dans le cône du Zat. C'étaient les soixante héritiers de Madani qui occupaient de grandes surfaces. A la mort de son père, Madani était très puissant et il avait un peu profité de sa situation d'aîné pour accaparer des immeubles qui auraient dû revenir légalement à ses frères. Ainsi Thami et ses héritiers n'on eu que 10 % du château de Telouet, ce qui pose aujourd'hui des problèmes insolubles à l'Etat dévolutaire du seul séquestre de Thami; ceci entraîne la ruine d'un ensemble historique unique en son genre. Que Thami ait tenté, à la mort de Madani, de se venger sur les héritiers de ce dernier est notoire, pour preuve son occupation du château d'Aït Ourir. Mais l'astuce principale a été de règlementer à sa guise le calibrage et le débit des séguias de tête du Zat, sans toucher apparemment aux parts d'eaux attachées aux parcelles. Le surplus était simplement véhiculé vers ses propriétés en bout de secteur, ou vendu et loué à des acquéreurs annuels sur le parcours des hautes séguias.

ETAT DES PROPRIETES SEQUESTREES EN 1 9 5 8

GLAOUI	ha a ca	GLAOUI	ha a ca	GLAOUI	ha a ca
1-2: TF 13004-6 TIDILI	153.99.00	19: 20: TF 14488, 21: 14593, 3055	31.23.81	35: TF 9034, 9060-1, 5338 R.15042, GOLF AKIL MADEN	501.05.00
4 TF 10147-8 TAGLAOUI	421.63.88	22 TF 413,416, 423,424,429 438,440,443 456,496,14317 12617,R.14595	24.20.24	36: TF 497 AIN JDIDA	537.70.00
5 TF 447,487, 4950,9561 BOUIDDA	1254.44.00			37 TF 3090, TARGA	900.80.00
6 TF 4201 CHEBLI	18.70.00	23: TF 488	142.20.00	38: TF 2543,5891 8437, SARRO, SAADA,SOUIGUIA	1384,69.00
7 TF 2956, 12136,SEKOUMA	124.69.00	24 TF 666,12694 GRAN B.KHOBZA	1095.56.38	39: TF 5890 SOUIGUIA	22.34.00
8 TF 8181,8434 8946, MENZEH	83.17.65	25: TF 884,8365 OULJA AL-HFARI	537.04.00	40: TF 636 HAJ OMAR TAZI	576.20.00
9 TF 3046 MAISNA CHEBLI	134.50.00	26 TF 13895 GRAN IMOUTEN	220.40.00	41 TF 2952 TAMESGUELFT	553.20.00
10 TF 1008, EL GHERTA	3.39.10	27: TF 1725-6-8 FONDERE	874.00.06	42: TF 9376,9520, 10144,10187, 10217,12320; 12532,12808 TOUGGANIA	103.21.40
11 TF 11782-3 11702-10 IGLI	104.21.79	28 TF 404,1217 1188,TAMAZOZT	387.59.00		
12 TF 9926 GROUKA	55.50.00	29 TF 12941	8.33.20		
13 TF 13991 IMINOUFOR	286.70.00	30: TF 522,796, 2587, TARGA MAITENA,My ALI	306.99.00	43: TF 10990, 9615, OURIKA ZOHRA	32.11.00
14 TF 414,417, R 14874	11.26.84	31 TF 454, FERDI	117.18.55	45: 39 TF dans la ville de MARRAKECH	13.25.96
15 TF 530, SBORA	105.10.00	32: TF 9009, HANOUT AL BAQQAL	68.85.00		
16 R 14591	40.00.00	33 TF 687,R.15043	34.76.90		
17 TF 465-9,548	299.20.40	34: TF 663, KHILI	31.66.60		
18 TF 16092,R.4479	991.50.00			Total :	12059.41.96

EL BIAZ	ha a ca	EL BIAZ	ha a ca	EL BIAZ	ha a ca
46 TF 11831	30.81.00	55: TF 5602	493.17.00	62: TF 13050	35.64.80
47 TF 5552	96.90.00				
48 TF 2951	94.40.00	56: TF 407,622,9761	773.68.00	63: TF 6553	37.18.00
49 R.12656-7	213.97.00				
50 TF 1555	77.40.00	57: TF 8174	128.40.00	64: TF 290-3, 7157,7279, 12817,12795	352.01.10
51 TF 406,418 1724	420.88.90	58: TF 6002 59: TF 7278, 13111	86.45.80		
52 TF 1727	115.86.92	60 TF 6426	150.92.00 11.17.20	65: TF 12383, 9977	18.48.00 1335.00.00
53 419					
54 TF 2552	170.52.86	61: TF 178,6568, 6425,R.4537 BOUSSETTA		Total :	4820.70.48



Il s'en ajoutait d'un autre genre. Le passage de l'eau sur un si long trajet excitait les convoitises bien compréhensibles de ceux qui n'en avaient jamais tant vu près de leur champ. Pour les prévenir, le Glaoui faisait garder toutes les prises possibles par ses "hommes de confiance". Durant le jour, l'eau arrivait à destination mais pendant la nuit, les gardiens étaient les premiers à revendre l'eau aux usagers légitimes situés à proximité du passage.

— le Glaoui louait l'usage d'une partie de son eau aux agriculteurs mesfioua que ses propres agissements dépossédaient. Ce n'était au fond qu'une façon de percevoir une redevance, un impôt, sur l'utilisation de l'eau de l'oued; c'était faire ce que l'administration du Protectorat ne pouvait faire puisqu'elle reconnaissait les droits privatifs (antérieurs à 1914), entorse à la domanialité des eaux.

— enfin, il en louait à des usagers situés hors des Mesfioua notamment dans les Rehamna, au nord et au nord-ouest du réseau de l'oued Zat, posant les mêmes problèmes de transport que ceux évoqués plus haut.

On voit que le fait de prélever l'eau d'aval de l'oued, au détriment de l'amont, dépassait le cadre des besoins, dans le cas du Glaoui : c'était devenu un véritable élément du système d'exploitation des ressources en eau du Haouz qui rapportait des revenus substantiels par les locations. Le problème ne se posait même plus alors au seul niveau d'un oued, de l'amont ou de l'aval, puisque l'eau passait d'un bassin à un autre en traversant le lit d'oueds à sec.

Une autre solution a consisté à imposer, aux collectivités d'amont détentrices de droits sur des séguias naturellement prioritaires, de céder ces droits au propriétaire ayant ses terres à l'aval. C'est conserver dans son intégralité la priorité de l'amont sur l'aval en l'usurpant et en l'appliquant à son profit.

Ainsi utilisé, ce principe est souvent consolidé et renforcé : on ne se contente pas de faire prélever à la séguia la quantité d'eau nécessaire pour irriger les cultures de son propre terroir, on agrandit sa capacité en la recreusant et en l'élargissant afin de pouvoir emmener l'eau vers les terres situées à l'aval.

On trouve un exemple de ce genre sur l'oued N'fis, où le Glaoui utilisait la séguia Targa appartenant au Makhzen puis aux colons pour se faire véhiculer une dotation globale de 130 litres-seconde irriguant les 600 hectares qu'il possédait dans le secteur de Saada.

Un cas plus typique est fourni par la séguia Tazemmourt, la première des séguia issues de l'oued R'dat à son entrée en plaine, ayant sa

prise sur la rive gauche, en territoire de la tribu des Glaoua. Elle était la propriété privée du Glaoui[104].

Autrefois, ce n'était qu'un simple mesref destiné à l'irrigation d'une olivette du Pacha située non loin de la Zaouia de Sidi Rahhal. Depuis 1914, sa capacité a été considérablement augmentée, au préjudice des séguia d'aval. Comme toute l'eau ne peut être utilisée désormais dans l'olivette, la séguia a été prolongée. Elle donne rapidement naissance à un autre canal qui, après être passé dans des moulins du Pacha, franchit la séguia Afyad par un aqueduc, puis va se déverser dans l'oued R'dat dont elle était sortie plus haut. L'eau est reprise un peu plus en aval par la séguia Takhiart, située sur la rive droite. Mais elle n'entrait pas dans le partage des eaux de cette séguia (bien qu'elle trouble ses usagers) : elle était utilisée pour irriguer des terres du Glaoui ou louée par lui.

Avant qu'elle soit rejetée dans l'oued, le transport de l'eau a nécessité d'importants travaux pour franchir le relief très tourmenté du piedmont (murs de soutènement, tunnels, aqueduc).

Dans l'oued N'fis la concentration des eaux par le Glaoui est remarquable : alors que les propriétés foncières couvrent 8 % de la superficie cultivée du cône du N'fis, le Pacha a détenu 15 % du total des débits pérennes à titre personnel et 3 % au titre d'apanage sur les "guich", soit 18 % des eaux[105].

Sur les eaux de l'oued Ourika, Hajj Thami el Glaoui est parvenu, en 1918, à faire admettre à l'administration du Protectorat qu'il disposait des 2/3 des eaux de la Tassoultant, séguia de premier rang. L'administration d'ailleurs n'en est pas vraiment dupe, mais ses fonctionnaires "haussent les bras de... découragement" (?) devant la manipulation totale de tous les protagonistes par le Pacha de Marrakech. Qu'on en juge ! Au moment où la Direction Générale de l'Agriculture et de la Colonisation répertorie les droits d'eau sur l'Ourika pouvant être mis à la disposition des colons sur la Tassoultant, elle découvre que le Pacha est propriétaire des 2/3 des débits de cette séguia. On parvient à faire admettre à Thami el Glaoui — qui, bon prince, accepte — de le

104) La famille revendiquerait la propriété de Tazert et de la Tazemmourt avant 1112/1700. Cette zone a toujours été un objet de litige entre les Zemrane et les Glaoua. Lorsque les Zemrane étaient puissants, les Glaoua étaient contraints de fuir Tazert et de gagner la montagne. Inversement, les Zemrane étaient parfois refoulés vers les Jbilet lorsque les Glaoua l'emportaient. Un dahir de Mawlay Isma'il aurait arbitré vers 1700 ce conflit perpétuel, reconnaissant les droits des Glaoua sur la Tazemmourt, mais leur ordonnant d'en donner une partie aux Zemrane définitivement, pour prix de la paix publique. Tazemmourt aurait été partagée sur cette base. Un dahir scellé par Mohammed V, daté du 25 joumada 1 1363 / 10. 6.1942, aurait reconnu ces droits à Hajj Thami el-Glaoui. Nous n'avons pas pu avoir communication de ce dahir.

105) Etat cadastral de 1925 — Reconnaissance des droits 1927 — Règlementation BO 1219 de 1936 et 1415 de 1939.

dédommager et d'obtenir le déguerpissement de ses tenanciers ayants-droit, contre des sommes qu'on lui remet en mains propres. Mais on découvre quelques mois après, que les droits du Pacha sur la Tassoultant ne seraient pas de 2/3 mais d'1/3 et, qu'en fait, les deux autres tiers sont aux Mestioua avec lesquels il faut maintenant négocier... par l'intermédiaire du Pacha, bien entendu. Véritable farce, très sérieusement menée de part et d'autre, avec tous les attendus d'usage :

"Les droits d'eau attachés au domaine Tassoultant seraient sensiblement moins importants qu'il avait été admis jusqu'ici, en se rapportant aux indications fournies le 9 mai 1922 par le contrôleur des Domaines qui affirmait qu'en été la Tassoultant disposait des deux tiers du débit de l'oued Ourika.

"Cette règlementation, qui fut appliquée tant que le Pacha de Marrakech avait la jouissance du bled Tassoultant, ne serait plus reconnue maintenant par les usagers d'amont et notamment par le Caid Ouriki son parent. Ceux-ci auraient produit des titres établissant que, la fraction du débit de l'oued à laquelle ils ont droit, en moyennes et basses eaux, serait précisément inversée. C'est-à-dire que la Tassoultant ne bénéficierait que du tiers du débit, soit la moitié de ce qui a été avancé"[106].

Quelques jours après, un agent de la DGAC fait part de son opinion dans une note confidentielle datée du 30 avril 1924 :

"Le Makhzen dispose bien des 2/3 de l'eau d'été et la tribu Ourika du 1/3. Si cette dernière peut, à la faveur de certaines complicités, prélever plus que le tiers du débit de l'oued, le fait ne constitue pas un droit, mais un abus qui devrait cesser à la première injonction. Il serait vain de croire qu'antérieurement à l'établissement du Protectorat, étant donné la forme et l'esprit de l'ancien gouvernement chérifien, la tribu des Ourika ait pu prélever les 2/3 de l'oued et le Makhzen 1/3 seulement. C'est le contraire aggravé qui a existé, c'est-à-dire que le Makhzen prélevait le débit qu'il voulait au risque d'assécher la rivière. Donc si nous nous en tenons aux pratiques des agents des Sultans, la totalité de l'oued Ourika était absorbée par la séguia makhzen dès la décroissance des eaux. Néanmoins une caïda a prévalu contre cet abus et il aurait été admis tacitement que les Ourika disposeraient d'un tiers de l'oued pendant la saison chaude.

C'est cet état de choses que nous avons trouvé en 1912 et qui s'est poursuivi jusqu'à nos jours, car le bled Tassoultant ayant été l'apanage du Pacha el Glaoui, il serait difficile d'admettre que ce locataire ait laissé porter atteinte à ses droits et à la coutume.

C'est en vain qu'on opposera à cette situation de fait pré-existante

106) Lettre confidentielle du DGAC au SG du Protectorat, 8 avril 1924 et, à la même date Paul PHILIPPAR à DGAC.

qui a créé la situation de droit, l'acte notarié du 4 ramadan 1333 exposant que les Ourika ont droit aux 2/3 et le Makhzen au 1/3.

Dans l'intérêt de la moralité administrative, il serait préférable de ne pas faire état de ce document et attendre que les personnes désignées comme représentant l'Etat affirment le contraire.

Et moi, témoin de cette époque, je me souviens que dans notre esprit nous avons toujours considéré que la question était réglée sur la base de l'acte du 4 ramadan 1333 dans la proportion des 2/3 pour le Makhzen et 1/3 pour les Ourika. Il est vrai de dire que jamais nous n'avons possédé l'original de l'acte.

Et puis que vaut cet acte ? En quoi engage-t-il l'Etat ? Pour être opposable à l'administration il aurait fallu qu'il fut approuvé par elle".

En fait, dans toutes ces procédures, on a bien l'impression que l'administration n'a d'autres recours que d'en passer par ce que désire le Pacha, qui pousse successivement ses tenanciers, puis les Mesfioua, puis les Ourika, enfin son beau-frère le caïd l'Ouriki, et à chaque fois il est le providentiel arbitre, seul capable de dire la coutume et de sortir l'administration de l'imbroglio dans lequel il l'a lui-même mise, en imposant sa solution.

On doit enfin citer l'utilisation de moyens plus expéditifs, tant de fois évoqués dans les enquêtes, qui consistaient à jeter les détenteurs de droits d'eau dans des greniers souterrains (matmora) désaffectés, jusqu'à ce que leur famille apporte les actes de propriété[107]. Nous n'avons évidemment aucune preuve de ces pratiques, tout au plus peut-on dire qu'elles paraissent compatibles avec le système d'usurpation et de spoliation de la caïdalité.

Les revenus du Pacha

Haj Thami el-Glaoui constituant une sorte de modèle extrême du grand caïd dans le Haouz de Marrakech, il paraît intéressant d'examiner l'origine de ses revenus, autant qu'on ait pu le savoir de source sûre, c'est-à-dire avant qu'il ne devienne assez puisssant pour empêcher toute enquête et pour faire disparaître toute information. C'est principalement grâce aux rapports, conservés aux Archives du Ministère de la Guerre et ceux classés à la Direction des Affaires Politiques (Service

107) Au contraire de la terre, pour laquelle les titres fonciers traditionnels (*mòulkia*) ne sont d'usage courant que récemment, les droits d'eau et la propriété des arbres sont stipulés dans des actes (*rsom*), depuis fort longtemps; nous en avons pu voir sur peau et sur plaque de bois datant du XIV[e] et XV[e] siècles. Car dans le Haouz, l'héritage d'un droit d'eau mérite d'être précisément connu, alors qu'autrefois la terre était assez vaste pour tous et son appropriation ne se justifiait pas. En revanche, alors que les actes adoulaires fonciers sont enregistrés chez le Cadi et ainsi davantage protégés de la spoliation des biens par destruction des actes, les *rsom* hydrauliques ne sont pas enregistrés.

des Renseignements Généraux français)[108], que des lueurs partielles peuvent être jetées sur un monde de pratiques souterraines fort efficaces par lesquelles le Pacha parvenait à s'enrichir en s'endettant. Cette étude pourrait n'avoir qu'un intérêt anecdotique et finalement des aspects assez nauséeux, si les méthodes utilisées ne révèlaient l'exemplarité du détournement des coutumes et usages anciens, réglementés par une loi moderne, afin de donner des apparences de légalité à des privilèges caïdaux. Bien qu'en avant et le plus bel exemple, le Pacha était loin d'avoir le monopole de ces pratiques; en fait, chaque caïd et chaque subordonné, disposant d'une parcelle de pouvoir dans le système caïdal, bénéficiait de privilèges à la mesure de ses moyens[109].

Structure du revenu

	% du revenu total
Traitement de fonction	2
Remises fiscales	20
Bénéfices et exemptions	4
Exactions et "tailles"	14
Revenus fonciers urbains	8
Revenus fonciers ruraux	20
Revenus miniers	32
	100

Le total, en 1953 pourrait être estimé à cinq millions de francs 1974.

Les remises fiscales, qui constituent un poste important sont caractéristiques d'un vestige de la caïdalité fiscale, période au cours de laquelle l'essentiel des revenus était assuré par la taille ou *jrida*[110] c'est-à-dire

108) Nous avons pu avoir, en particulier, un temps entre les mains, un document acéphale et anonyme, établi semble-t-il postérieurement à 1937, mais antérieur à 1940, qui tentait de faire le tour de la question. Jointe à cette note, existait une série de fiches comptables et de fiches politiques que nous avons largement utilisées ici, dans la mesure où nous avons pu en vérifier le bien fondé et la compatibilité avec d'autres informations. L'auteur de ces documents semble avoir été un agent de renseignements très remarquable.

109) Il ne s'agit pas ici de condamner, ou de trouver "naturel", le système de redistribution des revenus alors pratiqué. Nous visons surtout à mettre en évidence le système lui-même.

110) L'origine du mot *jera* vient de cotisation. Le ferd dérive de l'organisation tribale, au sein de laquelle chaque lignage devait payer sa part d'une dépense commune, collectivement décidée. Avec la caïdalité, le mot a été conservé avec un glissement progressif de signification. D'abord parce que le caïd rendant des services à la collectivité, il devait toucher des débours (frais de déplacements, dépenses de réception...), puis il devint impôt exceptionnel pour le compte d'un ensemble plus large, l'Etat central (participation aux harka...), puis impôt régulier sinon légal, dont on ne sait plus quel tantième est conservé par le caïd par devers lui.

Pour faire un parallèle avec l'évolution de la féodalité européenne, il faudrait parler de "*taille abonnée*" qui a donné la "*taille royale*". Cf. Georges DUBY — L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'occident médiéval, Paris 1962 t. 2, p. 454 :

"l'aide due au seigneur pour couvrir les dépenses de sa charge par l'ensemble des populations assujetties (non exemptées par dahir spécial. Cf. Tamesloht).

Ces *frida* seigneuriales ont évolué ver le *ferd* ou capitation sous le Protectorat[111]. On n'a jamais su exactement combien le ferd rapportait au Pacha. Les différentes estimations tournent autour d'un million de francs (1974). On le sait grâce à l'arrangement passé entre le Pacha et la Direction des Finances en 1931 pour trouver une solution à la garantie du recouvrement des échéances du prêt. Par exemple, en 1935, le *ferd* avait été estimé à 1,8 million de francs (environ 1,3 million de F 1974) : Haj Thami en conservait 10 % (soit 180.000 F), versait un million à titre de prévision pour paiement de ses impôts à la Perception de Marrakech, et le reste pour couvrir les annuités du prêt. Si le montant de ses impôts était en-deçà du million, la différence lui était réservée[112].

L'affaire du ferd a fait couler beaucoup d'encre, car si le Pacha n'est pas tout à fait le seul à bénéficier officiellement d'un prélèvement qualifié de plus en plus d'anachronique et de "féodal", l'exemplarité de son comportement fiscal attire les traits de tous les réformateurs. Maître ZARROUK, délégué au 3e collège, prenait à partie le gouvernement en ces termes :

> "Il est évident qu'on doit éviter ce système de pourcentage qui est prélevé dans des conditions incertaines et rétribuer les caïd et les chioukhs, serviteurs de l'Etat, suivant les services qu'ils rendent. C'est là une garantie pour eux et pour le contribuable. Il y a 560 caïds touchant 180.000 millions, soit en moyenne 327.000 F chacun et 3.000 chioukhs touchant 120 millions, soit en moyenne 40.000 F chacun et par an. Ces chiffres suffisent à condamner le système car personne ne peut croire qu'un cheikh, même modeste, puisse

"le droit de taille qui permit au maître du pouvoir, lorsqu'il se sentait pressé par le besoin, d'exiger un secours matériel des habitants du territoire et de le répartir entre eux". "Taille royale" = *māwuna aš-šarif*, ct. Taïeb à Brahim, 12.04.1323. Le *jera*, vulgairement appelé aussi *ugen* (oreille mis pour capita). On raconte qu'un paysan, las d'avoir à payer pour "ses oreilles", les aurait coupées et remises à l'agent percepteur, enfilées sur un brin de doum, comme deux beignets.

111) Il faut bien distinguer sous le Protectorat le *tertib* du *ferd*. Les tribus assujetties au *tertib* ne l'étaient pas au ferd, et vice-versa. En gros c'étaient les tribus du versant nord de l'Atlas qui payaient le tertib : celles du versant sud payaient le ferd.

112) Avant 1931, le *jera*, qui lui a été reconnu comme propriété viagère, était redistribué comme suit : 5 % aux *chioukh*, 2 % aux *jerraya*, 450.000 F à son khalifa (membre de sa famille dans la tribu considérée), le reste à son bénéfice.

vivre avec un traitement annuel de 40.000 F, à peine égal à celui que perçoit un bon contremaître"[113]

Outre le ferd et la remise sur tertib[114], Haj Thami el Glaoui bénéficiait d'un versement forfaitaire de 45.000 F de la ville de Marrakech, en compensation de l'ancienne exemption dont il bénéficiait sur l'octroi (*meks* et droits de porte)[115] et d'une irrigation gratuite de tous ses jardins et propriétés sis dans la ville.

La liste des exactions et impôts particuliers est longue et sans doute très incomplète. Dans la ville de Marrakech même, le Pacha percevait au titre de la police de nuit et du gardiennage, des sommes à mi-chemin entre le racket et l'abonnement aux vigiles[116]. Il prélevait en outre les impôts spéciaux et mal définis sur les boutiquiers, les savetiers, les marchands d'huile, les tanneurs, les revendeurs de fruits secs, les teinturiers, la halle aux grains, les peseurs, les prostituées[117].

Dans la campagne, le Pacha se faisait reconnaître comme un véritable vice-roi, il exigeait et obtenait qu'on lui rende les mêmes hommages gestuels et matériels qu'à l'ancien représentant du souverain à Marrakech. A chaque grande fête, il recevait la *hedia* ou cadeau, qui était une manifestation d'allégeance, mais a évolué de plus en plus vers une reconnaissance de la suzeraineté.

Cette *héaia*, autrefois hommage grâcieux en nature, devint un versement obligatoire en argent. Après la moisson de 1937, le Pacha organisa des tournées dans le sud, pour recueillir les sommes nécessaires à un voyage d'agrément en Europe, pour lui-même et sa suite. A l'issue de cette quête, il rapporta une masse considérable d'argent, mais en

113) Procès-verbaux du conseil du gouvernement du 6 mars 1949. Léon FRESNEAU, à quelques temps de là, croyait pouvoir livrer un dernier combat pour une méthode partout décriée ; "Le problème de la rétribution des chefs marocains, défense et illustration de la remise sur tertib". CHEAM R. 1879, Octobre 1951. Sur la règlementation officielle, voir aussi Bulletin Officiel du 6 Décembre 1912, 10 Mars 1913 et 11 Octobre 1915.

114) Pour le Pacha la remise sur tertib représente 6 % seulement des remises fiscales.

115) A vrai dire, ce versement, dont le montant nominal n'a pas été révisé de 1924 à 1953, a permis des remises de dettes de plus en plus réduites, puisque en francs 1974 la somme est passée de 25.760 à 460 F !

116) Véritable taxe de protection ou de "*sauvement et ae garae*" cf. féodalité française au XI[e] siècle, DUBY, op. cit. t. 2, p. 453.

117) Rapport n° 1338 de la Sûreté Régionale de Marrakech daté du 31 Juillet 1934 et Enquête de 1927.

même temps remplit sa prison personnelle à Telouet des récalcitrants[118].

Outre la *hedia* et la *mouna*, le Pacha recevait un lot de moutons au printemps et un autre à l'Aïd al-Adha (à chaque fois un mouton par cheikh relevant de son territoire). Les mandats de remises sur le tertib, dont bénéficiaient officiellement les chioukh, étaient touchés par les intéressés et remis, par ordre, aux agents du Pacha qui percevait ainsi la totalité des remises. Les tenanciers de Tassoultant et d'Arhouatim, pour lesquels Hajj Thami s'était entremis et n'avait pu obtenir sursis à leur déguerpissement aux fins de lotissement au profit de la colonisation, ont reçu une indemnité dont la moitié fut remise au Pacha pour le remercier de son intervention. Dans tout le territoire sous son contrôle, le Pacha disposait d'une manière discrétionnaire du droit de prélever dans chaque foyer quatre jours de travail gratuit (*koulta*) au profit de ses cultures[119]. Les récoltes non seulement étaient moissonnées, transportées sur l'aire et dépiquées gratuitement par corvée, mais le seigneur exigeait même qu'elles soient véhiculées aux frais de la tribu jusqu'aux lieux d'engrangement (Telouet et Marrakech)[120]. Le rapport anonyme signale:

> "Le Pacha possède la majeure partie des terres cultivables environnant Tazert[121]. Le gérant se serait mis à lever les travailleurs nécessaires. Journellement quarante à cinquante hommes allaient en corvée de telle sorte que chaque habitant[122] s'est trouvé fournir un jour de travail non rétribué par semaine. A ceux qui ne voulaient pas courber l'échine, le gérant réservait sa prison[123]. Beaucoup ne se sont pas courbés et plutôt que d'être traités comme des esclaves ont quitté Tazert pour Casablanca, Rabat, et d'autres lieux. Environ

118) Rapport n° 165 C.A.I. du 8 Septembre 1937 signé LEPAGE. "Le Pacha est passé avec sept voitures et recueille 151.000 F (75.000 F 1974), en espèces et en nature. En Ouaouzguit chaque cheikh a donné en hedia une vache et 1000 F, et une mouna de sept moutons, cinquante poulets, cent soixante œufs et cinq sacs d'orge". Il faut dire aussi que le Pacha a des frais importants en Europe, en 1936 il a donné une fête de nuit à Venise de 500.000 F. (250.000 F 1974).

119) Ces réquisitions, véritables corvées faussement appelées *touiza* pour leur donner une apparence coutumière, évoluaient vers les *week-works* de la féodalité anglaise, à l'époque des labours, de la récolte d'olives, des moissons.

120) Rapport du chef de cercle d'Ait Ourir, Mai 1924.

121) Un peu excessif : en tout et pour tout, Haj Thami el-Glaoui possède l'azib de Buidda Mers al-Bghal d'environ 1115 hectares, mais il dispose de terres plus larges à ensemencer, sans en avoir la pleine propriété.

122) L'auteur veut dire probablement "foyer".

123) A Tazert, à côté de la demeure seigneuriale de plaisance, il y a en effet une grande et sombre bâtisse, que l'on peut encore visiter, qui a servi manifestement de caserne et de prison. Les habitants du village de Tazert confirment tous les propos de la note citée ici. Cf. MONTAGNE — Les Berbères, op. cit. p. 319.

cent familles ont quitté Tazert depuis l'été 1935. (Aussi) le chiffre des travailleurs a dû être ramené à dix ou quinze. Tazert semble assez bien représenter un château féodal entouré de ses serfs. Les gens disent que l'on ne peut habiter Tazert qu'à condition d'accepter d'accomplir toutes les corvées commandées par le seigneur. Ces gens n'essaient même pas de se plaindre paraissant avoir la certitude que l'autorité de contrôle est impuissante".

Se souvenant de son titre de *mezouari*, Hajj Thami a modernisé l'usage de l'antique coutume de l'initium : il est le premier à vendre ses récoltes d'olives, d'abricots, d'amandes et de menthe. Sur le souq, il achète à un cours inférieur au cours normal, car nul n'a le droit de vendre à d'autres que lui, tant qu'il n'a pas acheté la dotation de la qualité qu'il désire. Le commerce des amandes dans les Ouaouzguit est devenu vers 1938 un monopole du Pacha. Des préteurs, à Marrakech, avancent au Glaoui des sommes pour acheter les amandes sur pied à terme. En quelques semaines la totalité des amandes, des Sektana (versant sud), Ihouzia et Ounein, est achetée ; par suite toute amande portée au souq est censée appartenir au Glaoui. Les amandes sont livrées aux préteurs qui les revendent au moment des fêtes israélites et durant le mois de Ramadan, les bénéfices étant partagés par moitié entre le Pacha et les préteurs[124].

Mais d'après les dires, sans preuves et pratiquement invérifiables, de ceux qui ont connu le Pacha, la part la plus importante de ses exactions avait pour origine le règlement des affaires judiciaires. Au titre de l'arbitrage et de la justice rendue au privé, le réseau caïdal a détourné à son profit les anciennes coutumes, amendes et aumônes, versées à la *jemaa*[125]. Certains administrateurs ont fait passer Haj Thami el-Glaoui comme profondément hostile à la justice coutumière car "un *jqih* serait plus facile à acheter qu'une *jmaa*". L'argument est simpliste. Il faut distinguer, comme partout dans l'action du Glaoui, les territoires qui lui paraissaient faire partie de son pays et les autres qu'il dominait. Chez les Glaoua, même sans laisser aux *jmaa* la moindre autonomie, il ne manquait pas de sacrifier aux coutumes et aux usages : la pénétration du *Chraa* y était discrète. Dans les autres groupes, la justice était moins rendue au nom du *Chraâ* qu'en son nom propre, mais il est vrai qu'en apparence il justifiait la liquidation des coutumes par la nécessité d'appliquer le *Chraa*.

Tels étaient l'étendue de la puissance et le système caïdal dont le Glaoui a fortement marqué de son empreinte le Haouz, au point que, même si aujourd'hui tout ceci relève de l'histoire, la psychologie des habitants du Haouz et de Marrakech en a été fortement marquée.

124) LEPAGE 46 C.A.I. du 4 Avril 1938, Taliouine.

125) Cf. MONTAGNE — Les Berbères, p. 389-390.

La question, qu'on ne peut manquer de se poser, et que se sont posés la plupart des administrateurs en poste à Marrakech, est la part de la nécessité et de la contingence du phénomène caïdal; on reste stupéfait par son ampleur et son anachronisme. En d'autres termes : la liquidation du glaouisme aurait-elle créé l'anarchie comme se sont plus à le dire certains ? La caïdalité était-elle nécessaire au maintien de l'ordre colonial ? Ou bien au contraire, l'administration française dans cette région a-t-elle été véritablement indirecte, les marocains n'étant vraiment gouvernés que par des marocains ?

Certains parmi les plus vifs censeurs coloniaux de la politique des grands caïd ne manquent pas, cependant, d'affirmer que le glaouisme était un mal nécessaire. "On s'est repenti, dit le rédacteur de la note anonyme, d'avoir supprimé ailleurs des caïd sans les remplacer".

> "Nous n'avons plus en face de nous qu'une sorte de poussière sans influence parce que nous n'avons plus d'intermédiaires autorisés entre la population indigène et nous. Cette population n'a plus de cadres, il faut que nous lui en donnions"[126].
>
> "Nous n'avons guère d'appuis chez les Chaouia (Algérie), tout y ayant été nivelé socialement. Nous y avons brisé les grands commandements, ce qui est bien dans la "Note berbère" et bien conforme à notre politique indigène, mais nous n'avions pas pris garde, qu'il eut fallu remplacer la force que nous enlevons ainsi par d'autres moyens d'action"[127].

Plus récemment encore la même position était reprise en des termes à peine différents :

> "Comment un régime (caïdal), qui représente dans sa pureté une forme d'administration et de politique difficilement acceptable pour un esprit libéral, ou simplement un peu imbu de simple justice, peut par une évolution intelligente et une adaptation envers un pouvoir central qui le tolèrerait difficilement, conserver un capital de prestige qu'il serait vain, voire dangereux, de sacrifier, et qui risque de rendre dérisoire la forme nouvelle d'autorité qu'on pourrait lui substituer"[128].

On doit bien constater la continuité indiscutable d'une même politique qui, ayant tiré certaines leçons de l'aventure coloniale en Algérie, a bien, en toute lucidité, renforcé sinon aidé à naître le caïdalisme, depuis les instructions de LYAUTEY en 1912[128bis], visant une stricte

126) Jules CAMBON, Gouverneur Général d'Algérie, déclaration au Sénat 1893.

127) DEPONT, Directeur du Territoire du Sud - Aurès, 1917, p. 94.

128) J. FUCHS, op. cit. 1953.

128 bis Instruction du Résident Général n° 1955 BM/2 du 6 octobre 1912 : "En reconnaissant les trois caïd, nous n'avions en vue qu'un but militaire de sécurité immédiate ; nous ne nous sommes pas préoccupés de la légitimité du pouvoir des caïd sur les tribus qu'ils déclarent commander".

économie des moyens militaires, jusqu'à la déposition et l'exil de Mohammed V justifiés par la lutte contre le nationalisme et la contestation de la bourgeoisie urbaine.

Alors que le Protectorat confine le souverain légitime du Maroc à son palais et dans son pays, une plus grande liberté d'allure et d'action est laissée au Glaoui qui, voyage souvent à l'étranger en dehors de toute autorisation officielle, prend des contacts avec différentes personnalités politiques internationales, françaises et anglaises surtout, a un train de vie supérieur et des propriétés en plus grand nombre que le souverain lui-même et se fait donner des titres de quasi-chef d'Etat[129]. Incontestablement très tôt, une fraction des dirigeants coloniaux, qui sera de plus en plus forte, désirait donner au Glaoui une stature politique plus considérable que celle du souverain. Le coup de force de 1953 était déjà en germe en 1936 : il n'est pas le résultat d'un choix de personne, mais d'un choix de société.

Dans le Haouz, pour s'en tenir à cet espace sur lequel nous avons pu réunir quelques documents, il paraît indiscutable que le Protectorat avait choisi de consolider le caïdalisme, dont le plus remarquable représentant, le Glaoui, protégé français, visait à faire de son système un modèle hégémonique de société au Maroc.

c — Le Goundafi

L'ascension socio-politique de Taieb al-Goundafi offre un autre exemple de développement de la caïdalité dans le Haouz. Seigneur de la guerre, le chef de la famille Goundafi n'a pas dépassé le stade de la féodalité fiscale comme le Glaoui, Layyadi, et, dans une moindre mesure, Abdel Malek Mtouggui, pour ne parler que des plus éminents.

Nous n'avons pas l'intention de faire ici l'historique détaillé de l'émergence du pouvoir personnel chez les Goundafa[129 bis], mais d'éclairer par deux ou trois exemples argumentés les aspects symptomatiques de la caïdalité avant l'établissement du Protectorat.

129) L'invitation annuelle des concerts Lamoureux, le golf de Marrakech même, sont des signes de souveraineté dont se sert le Glaoui, en précurseur.

129 bis On peut consulter sur la famille Goundafi : NACIRI ES-SLAWI — Istiqça op.cit. t arabe. vol. IX, pp. 146-149 ; Charles de FOUCAULD — Reconnaissance au Maroc. Paris, ed. 1934, pp. 337-338; MATERNE — L'émergence des Goundafa, 1927, rapp. inédit 20 p. ; Robert MONTAGNE — Le développement du pouvoir des caïd de Tagontaft, in Mém. H. Basset, Paris, 1928, pp. 169-184 ; idem. Les Berbères... op. cit. pp. 300 sq. 326 sq. ; JUSTINARD — Le caïd Goundafi, Casablanca 1951, 267 p. ; SAULNAY : Le déclin de deux grandes familles berbères, les Mtougga et les Goundafa, CHEAM R. 1638, 13 mai 1949 ; TAZERWALTI — Tayeb al-Goundafi, biographie de la famille, 12 pages en arabe : inédites, par son premier secrétaire, ms.

Pour analyser le comportement social et l'attitude politique des caïd au cours de cette période très caractéristique de leur ascension, on manque souvent de documents de première main, c'est-à-dire d'écrits faisant partie de leur action et non de bruits rapportés à des fins de panégyrique ou de condamnation. Or, si ces documents existent et souvent en grand nombre, décrivant les aspects les plus minimes de leurs intentions et de leurs pratiques, les chercheurs ont rarement pu en disposer et par suite sont contraints de décrire l'iceberg sous le seul aspect de la partie visible.

Nous avons eu la chance spéciale de pouvoir réunir l'essentiel des archives familiales de quatre grands caïds et gouverneurs de Marrakech, portant principalement sur la période antérieure à 1912, et de ce fait nous disposons d'environ deux mille documents d'histoire constitués en majeure partie par des correspondances familiales. La difficulté principale dans cette sorte de quête du document réside dans le fait que les archives familiales existent en deux lots : une collection que l'on pourrait appeler semi-publique car elle contient les lettres chérifiennes "présentables", les dahir de nomination surtout, les titres de propriété, les relations d'événements positifs; et une réserve cachée, reléguée, souvent "oubliée", en mauvais état et en partie détruite, qui contient les correspondances personnelles, les mentions de moments faibles, les destitutions, les séquestres. Comme bien souvent les héritiers ne portent pas une grande attention à tout ceci, ne prennent pas la peine de lire et de classer[130], les deux lots finissent, lorsqu'ils ne sont pas détruits ou vendus à des collectionneurs, par être réunis dans un même coffre et alors seulement il est possible de disposer de séries continues d'informations, montrant la face visible et la face cachée des événements[130 bis].

130) Le style et l'écriture, il faut le dire, sont particulièrement rebutants.

130 bis L'accès aux archives familiales donne parfois lieu à des situations rocambolesques et tragicomiques. Par exemple, les archives du Mtouggui ont été conservées dans un coffre fermé par trois serrures, la clef de chacune d'entre elles ayant été remise, au moment du dernier soupir de l'héritier, à trois personnes différentes dont un vieux serviteur aveugle et un cousin qui émigra à Casablanca. L'une de ces personnes vint à mourir et c'est dix huit héritiers et héritières qui disposèrent, durant une période, d'une des clefs en indivis. On imagine les difficultés devant lesquelles on peut se trouver, encore que l'on apprenne beaucoup tout au long de ces pélerinages aux sources documentaires.

Le Fonds Goundafi que nous avons pu entièrement classer et traduire[131] comprend 405 textes écrits entre 1671 et 1957 et concernant le même lignage : 307 textes sont datés et 98 le sont incomplètement; mais hormis une quinzaine, ils peuvent être aisément situés. On y trouve foisonnante toute l'histoire de la famille : les textes les plus anciens se rapportent aux propriétés (arboricoles et hydrauliques), aux contrats de mariages; à partir de 1850 ce sont les rapports politiques avec le Makhzen qui prennent la première place; ensuite dominent les questions financières et la comptabilité des récoltes. Mais on trouve pêle-mêle des "enlèvements de servantes", des anecdotes concernant l'évasion de conscrits, des vœux pour la pluie, des récits de coups de main, la description d'une épidémie, des demandes d'habits d'été par des tenanciers, le compte rendu d'une *"touiza"* de dépiquage, des actes d'allégeance à un cheikh. Des cris comme ceux des petits bergers de bétail : "Il y a... que nous sommes sans vêtements... et qu'il fait froid, nous t'avons toujours servi, pourquoi nous délaisses-tu ?" ou d'un tenancier : "Accorde nous un peu d'huile pour notre nourriture car Si Lhoussein ton *Saheb* ("vassal"), nous donne de la nourriture sans huile, le travail s'en ressent..." etc... etc...

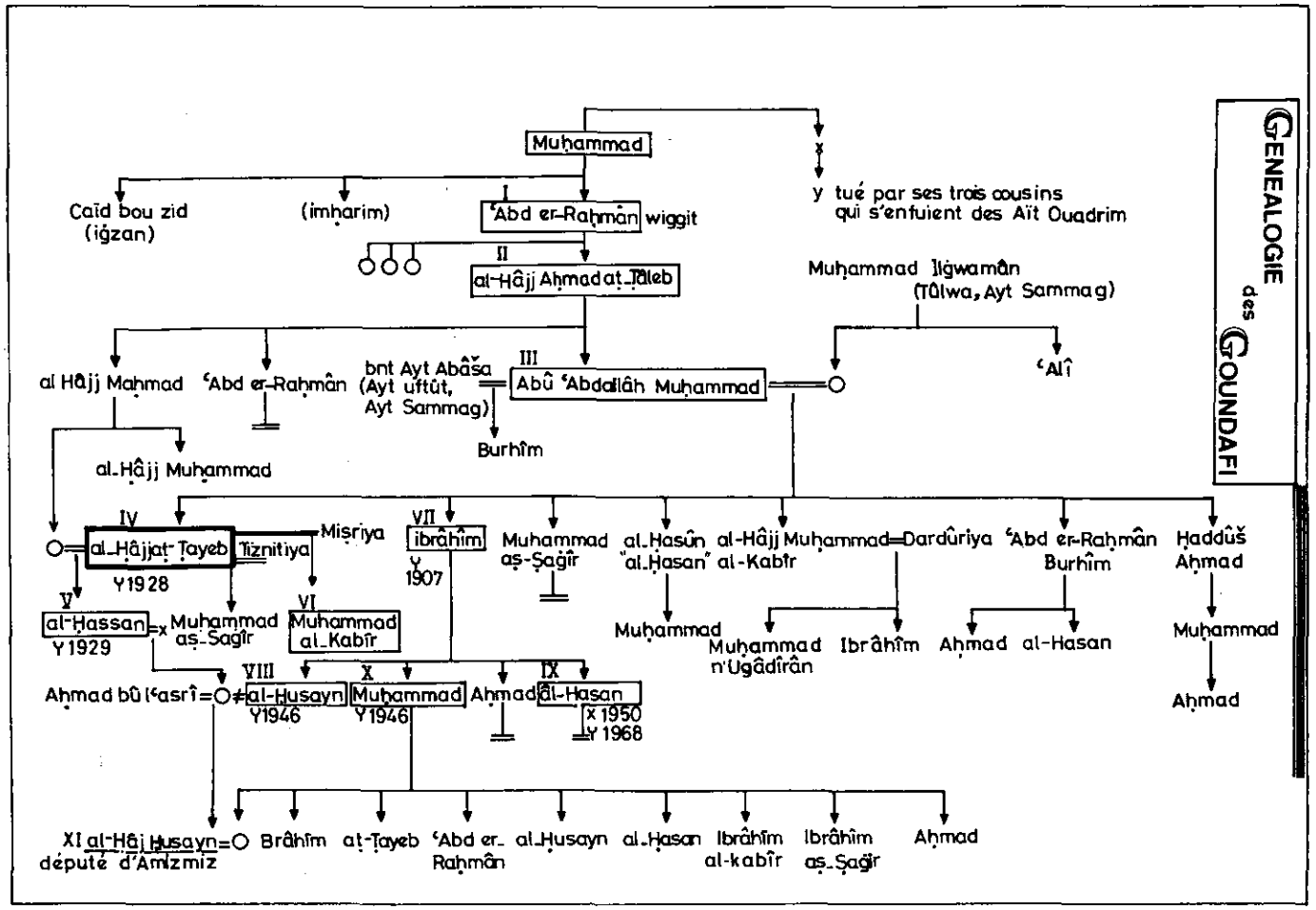
Dans cette montagne de documents nous avons choisi quelques échantillons caractéristiques, susceptibles d'éclairer des procédures.

L'achat d'une charge caïdale en 1905

Au début de l'année 1905 Taïeb àl-Goundafi est nommé, par le souverain Moulay 'Abdelaziz, caïd des Rhirhaïa, des Sektana, des Mjatt et *nadir* de la zaouïa de Tamesloht[132]. Nous disposons, sur les conditions d'obtention de cette nomination, d'une vingtaine de documents qui décrivent l'opération par le menu et notamment une lettre de Taïeb à ses frères :

131) Nous espérons pouvoir un jour en publier l'essentiel avec l'appareil critique qui s'impose, car ces archives sont des documents de base indispensables à une étude de la caïdalité.

132) On trouvera ci-joint, les territoires désignés à l'administration des grands caïd. La généalogie des Goundafi est présentée en hors texte.


GENEALOGIE des GOUNDAFI
Muḥammad
x
y tué par ses trois cousins qui s'enfuient des Aït Ouadrim
Caïd bou zid (iġzan)
(imḥarim)
ʿAbd er-Raḥmân wiggit
II
al-Ḥâjj Aḥmad aṭ-Ṭâleb
Muḥammad Iligwamân (Tûlwa, Ayt Sammag)
al Ḥâjj Maḥmad
ʿAbd er-Raḥmân
bnt Ayt Abâšša (Ayt uftût, Ayt Sammag)
III
Abû ʿAbdallâh Muḥammad
ʿAlî
Burhîm
al-Ḥâjj Muḥammad
IV
al-Ḥâjjat-Ṭayeb
Tiznitiya
Miṣriya
Y 1928
V
al-Ḥassan
Y 1929
Muḥammad aṣ-Ṣaġîr
VI
Muḥammad al-Kabîr
VII
ibrâhîm
Y 1907
Muḥammad aṣ-Ṣaġîr
al-Ḥasûn "al-Ḥasan"
al-Ḥâjj Muḥammad al-Kabîr
Dardûriya
ʿAbd er-Raḥmân Burhîm
Ḥaddûš Aḥmad
Muḥammad
Muḥammad
Muḥammad n'Ugâdîrân
Ibrâhîm
Aḥmad
al-Hasan
Aḥmad
Aḥmad bû lʿasrî
VIII
al-Ḥusayn
Y 1946
X
Muḥammad
Y 1946
Aḥmad
IX
al-Ḥasan
x 1950
Y 1968
XI al-Ḥâj Ḥusayn
député d'Amizmiz
Brâhîm
aṭ-Ṭayeb
ʿAbd er-Raḥmân
al-Ḥusayn
al-Ḥasan
Ibrâhîm al-kabîr
Ibrâhîm aṣ-Ṣaġîr
Aḥmad

"*Hamdala,*

A mes seconds bénis, mes frères fidèles, Brahim et Mohammed et à notre fils Lahcen, que Dieu vous guide[133]. Rien d'autre que le bien de notre Seigneur, Dieu soit loué ! Nous l'en remercions. bien de notre Seigneur, Dieu soit loué ! Nous l'en remercions. Notre situation est au mieux, comme celle de tous ceux qui sont avec nous[134]. Louange à Dieu !....

Nous vous avions dit que nous rentrerions peu après l'Aïd et (la cérémonie de) la Hediya[135]. Mais (cela n'a pas été possible car) un chrétien représentant la nation française — Que Dieu les anéantisse ! — est venu rendre visite à Sa Majesté chérifienne pour solliciter le Makhzen[136]. C'est pour cette raison que le Makhzen nous a retenu jusqu'à aujourd'hui, nous promettant de nous libérer samedi prochain[137]. Lundi, je partirai vers vous probablement avec les autres caïd, si Dieu le veut !

Apprenez que notre Seigneur — Dieu l'assiste — nous a manifesté son entière satisfaction et son approbation. Il nous a soutenu, a accédé à toutes nos demandes et réalisé tous les vœux de ceux qui dépendent de nous[138].

133) Taïeb al-Goundafi est à Fès où se trouve le souverain et sa suite, pour les fêtes de l'Aïd al-Adha (qui commémore le Sacrifice d'Abraham); il écrit à ses frères et fils qui sont à Aguergour du Kik et dans la vallée du N'fis à Tagountaft.

134) Vision caïdale qui dépasse le lignage.

135) Cérémonie d'allégeance durant laquelle les serviteurs du souverain nommés par Dahir, remettaient un "cadeau".

136) Il s'agit de l'Ambassade de G. SAINT-RENE TAILLANDIER qui a été reçue en audience, le 11 février puis les 4-5 et 7 mars 1905, pour négocier un projet de réforme militaire. Cf. de l'ambassadeur l'ouvrage, Les origines du Maroc français, Paris 1930 — pp. 244-245 et 248 sq. La réaction de Taïeb est bien celle d'un provincial; les notabilités du Mejles, dont parle Taillandier, paraissaient mieux informées des négociations en cours, à moins que Taïeb n'appartienne aux irréductibles de l'assemblée officieuse (?).

137) Cette lettre est écrite le 29 hijja 1322 correspondant au lundi 6 mars 1905. Par Taillandier, on sait que Moulay Abdelaziz a voulu tester ses caïd sur la manière dont ils recevraient les réformes militaires et fiscales qu'il envisageait sur les conseils du Ministre de France. Deux assemblées officielles se tinrent les 17 et 22 février, au cours desquelles les délégués français eurent à exposer leur projet devant les cadres de l'Etat. C'est la raison pour laquelle Taïeb a été retenu à Fès.

138) L'expression est plus forte que celle signalée p. 305 n.3 *wa liman tu 'alliqu bina*, littéralement "et à ceux qui se sont suspendus à nous".

Mais nous avons pris (mis pour : emprunté) beaucoup de dirhams chez les gens pour les verser au Makhzen en compensation (de son soutien)[139]. Nous sommes convenus, avec les prêteurs, que dès notre arrivée à Marrakech, nous leur rendrions leur argent sur l'heure et que si nous retardions (le remboursement) après notre arrivée, il faudrait payer un intérêt[140]. Que Dieu nous en préserve !

Et maintenant, dès réception de cette lettre, ô frère Brahim si tu es encore au pays, rencontre notre frère Mohamed et imposez[141] une somme à tout notre gouvernorat[142], en montagne comme en plaine. Calculez en proportion convenable (aux capacités de chaque groupe) et faites connaître aux chioukhs de chaque tribu ce qui lui revient (d'imposer). Pressez-les de s'en acquitter aussi volontairement et aussi vite que possible, de manière à ce que je trouve la somme prête sous la main (en arrivant). Il faut que vous soyez vigilants, zélés et consciencieux pour que tout s'exécute sans trouble ni oubli. Comprenez bien ! Dieu vous assiste ! Utilisez la meilleure politique et la parfaite procédure. Que Dieu vous conduise, vous dirige, vous aide, vous corrige et vous fasse parvenir au Bien ! Amen ! Salut, le 29 Hijja 1322.

P.S. Imposez douze mille rial ![143]. A chaque tribu selon ses possibilités, à savoir Sektana, Ouzguita, Amta'a et Guedmioua[144].

139) La compensation est la somme versée pour obtenir les dahir de nomination.

140) *lántiri*. On notera la pénétration du vocabulaire français dans le lexique financier. On sait par ailleurs que les prêteurs sont des israélites, commerçants de fruits secs (noix amandes...) notamment le chef de la famille Afériat, Youcha Corcos et Samuel el-Biaz, riche bijoutier et agent d'affaires du Goundafi entre Taroudant et Marrakech.

141) *Aferdú* !prélevez le *ferd* ! la cotisation pour un impôt exceptionnel.

142) *Iyála*.

143) Le *rial 'azizi* est une belle pièce d'environ 24 gr. équivalant à 10 dirham de compte et échangé à Fès en 1905 contre 1,50 à 1,75, soit 5,31 F. 1974. Douze mille rial représenteraient aujourd'hui environ 63.720 F.

144) Le Goundafi a été désigné à l'administration des Ouzguita le 22 janvier 1895, des Oulad Mta'a, Sektana et Guedmioua le 16 décembre 1903. On observera qu'il ne cite pas les Goundafa, sa tribu d'origine ni les Aït Semmeg, Ounein et Ahl Ras el Oued, du versant sud de l'Atlas, qu'il administre pourtant depuis le 8 janvier 1897.

Convoquez les chioukh de chaque tribu pour imposer à chacun ce qui lui revient de donner avec civilité. Veillez à ce que les chioukh s'acquittent de ce qu'ils doivent. Obligez-lez ! Réglez le tout avec décision et ardeur de manière à ce qu'à notre retour à Marrakech— si Dieu le veut sain et sauf ! — nous trouvions chaque khalifa ayant déjà réuni les sommes dues par les tribus placées sous son autorité.

Aucune excuse, aucun retard ne sera accepté après notre retour, dussiez-vous le donner (de votre bien personnel).

Imposez également les frères de la tribu d'oued N'fis de ce qui est possible et convenable. Menez le tout avec douceur, habileté et diplomatie, sans désordre ni omission[145]". Taïeb

Pour éclairer ce que relate cette lettre, divers documents nous informent et en particulier une lettre écrite de Fès par deux convoyeurs des moutons et adressée à Brahim, frère de Taïeb, qui se trouve à Aguergour. Ils expliquent que le Sultan les a reçus cinq jours après la fête et que les moutons lui ont été remis. "On dit que le caïd est chargé des Mesfioua, de Demnate et des Rhoujdama. Mais nous n'en sommes pas sûrs. Taïeb a réglé tous les comptes avec Abdelaziz Berrada et a pu encore ajouter 1150,5 rial".

En fait, le 21 février 1905, le souverain scelle un dahir nommant Taïeb à l'administration de la tribu des Rhirhaïa[146]. Le 9 mars, Taïeb obtient de la Maison Braunschwig et Cie, une lettre de change datée du 5 : "A deux mois de date, veuillez payer contre cette seule lettre de change la somme de cinq mille douros en monnaie *majzania* valeur en compte à Monsieur le Kaïd Si Taïeb El-Goundafi à Marrakech". Taïeb a écrit en arabe en marge : "Nous devons au *tajer* Braunschwig cinq mille rial à lui rendre dans deux mois, le 2 moharrem 1323". Cette lettre de change est remise à Mohammed b. Abdelaziz Berrada (ministre des finances), elle est endossée le 25 avril 1905 à Tanger. Une deuxième lettre de change de 1.200 douros, en tout comparable et endossée par le même, est établie le 12 mars. Le 14 mars Taïeb est nommé à l'administration de la Zaouïa de Tamesloht et des Sektana, à celle de la tribu des Mejjat du Haouz[147].

145) On notera la différence de ton lorsqu'il évoque le prélèvement du *ferd* dans la tribu d'origine.

146) Dahir du 16 hijja 1322/21 février 1905 cf. Recueil.

147) Dahir du 7 moharrem 1322 / 14 mars 1905. Recueil.

Le 3 mai Taïeb expédie un billet à ses frères et fils portant ces mots sibyllins : "Envoyez les mulets pour rapporter des choses lourdes, qu'ils soient bien solides, faites attention. Faites vite car le Chérif (souverain) sortira samedi. Envoyez dix mulets chez les Guedmioua, quatre chez les Oulad Mta'a, quatre chez les Ouzguita, quatre chez les Sektana, en tout vingt deux". Il s'agit du transport des pièces de monnaie du *ferd*, on peut par là apprécier la pression fiscale relative exercée sur ces quatre tribus. A titre d'illustration, en 1917, la population de ces quatre tribus était de :

	(foyers)	Nombre de mulets)
Guedmioua	5.600	10
Oulad Mta'a	1.400	4
Ouzguita	1.160	4
Sektana	1.200	4

Jusqu'à la fin du mois de juin, parviennent des messages concernant le versement des sommes. Par exemple, le 13 juin, Youcha' Corcos écrit à Taïeb : "Nous avons reçu votre lettre dans laquelle vous me demandez de remettre à votre ami Sidi Ali b. Ould Derquaoui la somme de six cents rial. Je les lui ai remis en présence de Si Lahcen Rani, et je les ai portés sur votre compte".

Mais certaines tribus résistent. Taïeb envoie des cavaliers. De Taïeb à son frère la lettre du 23 juin 1905 :

> "...J'ai lu ce que tu as rapporté de ton entretien, avec les chorfa et les gens de Tamesloht, à propos du *ferd* qu'ils ont fini par accepter de verser. Je sais aussi que tu es en Sektana pour inciter les gens à payer, car Moulay el-Haj (Meslohi) commence à y semer le désordre. Tout le monde paye, sauf ces diables de Rhirhaïa ! Ils ne veulent pas payer ? Qu'ils se mettent dans leur tort, ils verront après... A propos du chenapan qui s'est évadé, deux des nôtres l'ont poursuivi et il y a eu un échange de coups de feu entre les rebelles du douar Touggana et ceux de Moulay Brahim (Kik); il y a eu deux morts parmi les rebelles qui ne veulent pas payer. Lève rapidement l'impôt, utilise la diplomatie avec nos amis et la force avec les autres, jusqu'au résultat. Nous avons reçu un ordre chérifien de verser les sommes à Essaouira".

Le 30 juin l'ensemble de l'opération est terminé par un reçu de Mohammed Tazi : "Le soussigné reconnaît avoir reçu de Taïeb al-Goundafi (la somme) qu'il doit à Sa Majesté soit 25.000 rial. Le 26 rabi'a II 1323".

En définitive, Taïeb aura versé 32.350 rial (170.000 F 1974), pour obtenir le commandement des Rhirhaïa, des Mejjat et la zaouïa de Tamesloht, soit environ 4.000 foyers. Pour réunir ces sommes, il a vendu toute sa récolte d'amandes et de noix à la Maison Braunschwig[148], emprunté à Samuel et à Corcos, fait payer les tribus. Les sommes ont été versées à Essaouira, par le Makhzen, pour payer les annuités de la Dette et acheter des armes qui permettront de prélever davantage sur les tribus... etc...

Tel est le cercle vicieux d'une situation socio-politique qui va en s'aggravant et qui donne de plus en plus de pouvoir à la caïdalité, jusqu'à l'effondrement de l'Etat makhzénien et l'occupation étrangère. On verra ultérieurement que pour remplir ce vide politique consécutif à la destruction des institutions tribales, le nouveau pouvoir politique du Protectorat a été contraint de laisser en place ceux dont il a, à son insu peut-être, suscité l'émergence.

Le prélèvement fiscal

Nous ne reviendrons pas ici sur la distinction entre les prélèvements canoniques et les prélèvements caïdaux. Nous voulons simplement apporter quelques textes qui éclairent les conditions dans lesquelles se faisaient les prélèvements en-dessous du niveau officiel et de la phraséologie makhzénienne.

Le château de Tagountaft, que le père de Taïeb al Goundafi avait fait construire par corvées en haut de la vallée du N'fis, comportait à l'entrée, comme beaucoup de forteresses de l'époque, une annexe défendue par une double porte bardée de fer où résidaient les gardes et le portier (*buwwâb)* et où étaient remisés les versements en vivres. Le portier assurait en fait la comptabilité des stocks dans un registre des entrées et des sorties et délivrait des reçus opposables à toutes contestations ultérieures. Des pages de ce registre ont pu être retrouvées, déchirées et maculées, dans les ruines de Tagountaft, avec quelques reçus. En particulier durant les années 1896-1897 revient sans cesse l'expression *mouna* (approvisionnement) face à des noms de lignages. Par exemple dans les pages de l'année 1314 (1896-1897) :

148) Cf. Recueil, T. 14 chaabane 1313 / 30 janvier 1896, situation analogue.

"5 rabi'a II (13 septembre 1896)

Aït Ali 30 poulets
3 moutons
6 sacs d'orge (*ġrara*)[149]
6 rial à la place de 21 livres de beurre"

Cette dernière mention est significative de la naissance d'une évolution du prélèvement en nature au prélèvement en espèces.

En tête de l'année 1314 (soit mi-juin 1896)

"Voici la liste des roseaux des jardins[150] Tagountaft; chacun devra verser une *ġrara* d'orge ou de blé"... suit une liste de noms de personnes.

Après enquête sur place on a pu nous éclairer sur cette imposition. Les terres irriguées de Tagountaft avaient été totalement "cadastrées" au moyen d'un roseau, mesure de longueur équivalent à une envergure (1,75 m environ). Dans les champs réguliers et rectilignes du bas, le "roseau" était la surface d'une parcelle ayant dix roseaux — on disait aussi *afous* main = 10 doigts — de largeur en tête de séguia et pour longueur, toute la bande de terre cultivable perpendiculaire aux rives de l'oued[151].

Le "roseau-surface" des parcelles du bas a été en quelque sorte élevé à la fonction d'étalon métrologique, par comparaison approximative de surface, dans les zones de parcelles moins régulières. Ce qui est remarquable c'est surtout la substitution d'une idée de surface mesurée, à celle d'une surface-contenance. La pratique traditionnelle courante est d'apprécier la superficie des terres au moyen du volume (= poids) de grains qu'on peut y semer. Des mesures précises montrent, que dans le Haouz par exemple, on peut semer, selon le débit en eau disponible, de 60 à 120 kg de grains à l'hectare, avec un poids plus probable de 80 kg. Mais ici l'impôt est rapporté à une surface cadastrée,

149) *aġrar* ou *taġrart* grosse pièce tissée en laine et en poils, analogue au *tellis* et qui, cousue à grands points avec une alêne de bourrelier, permet de confectionner une sorte de sac pour porter le grain jusqu'aux silos ou aux greniers. Mesure de grain approximative de 60 à 100 kg.

150) Texte bilingue arabo-berbère puisqu'on voit se côtoyer roseau : *aġanim* (berb) jardins : *háyra* (ar.) avec *grara* (berb.).

151) Malgré quelques essais personnels, aidé des vieillards du lieu, il nous a été impossible de parvenir à mesurer la surface d'un "roseau".

il s'agit donc d'un impôt foncier et non plus d'une estimation (*hirs*) sur le produit, encore que cela puisse s'y rapporter indirectement.

Dans le registre, on trouve aussi pour l'année 1316 (1899) la livraison de noix décortiquées (*maksur*) d'un certain Omar n'Aït Abdallah et les siens, au titre de ce "qu'ils doivent pour le *ferd*". Suit la liste des apports mesurés en *ṣâ'*[152], au "total 147 qui ont été mesurés, enregistrés et remisés dans la pièce (*qâ'a*) considérée. Reçu leur a été remis".

Entre deux feuilles du registre, un billet volant :

> "Tu nous demandais de payer avec les noix. Nous n'avons pas pu car nous les avions vendues bien avant (la récolte, donc en vert). Voici trente *rial* pour les noix d'Aït Hsine. Le reste, soit quatre vingt *rial* est encore chez al-Hachmi b. Ouahmane. Vous les recevrez bientôt, mais pour le moment donnez un reçu de 30 *rial* au porteur. Salut !"[153].

On sait qu'en 1906 Taïeb al-Goundafi vendait toutes ses noix à la Maison Braunschwig et à Corcos. Il semble qu'en 1901 il n'ait pas le monopole du commerce des noix dans le N'fis, puisque l'un de ses sujets a vendu les siennes sur pied à un autre que lui. Se faisant les intermédiaires commerciaux principaux (voir Glaoui) entre les producteurs et les acheteurs étrangers, les caïd ont prolongé quelque temps le système de prélèvement en nature, au-delà de ce qui se serait passé si le commerce avait été libre. Par une dépêche d'agence consulaire on sait que le Goundafi s'opposait aux menées commerciales étrangères.

Mais parfois, pressés par le besoin d'argent, à une période où il n'y a rien à récolter et à vendre, les caïd exigent le versement de sommes en espèces et refusent l'impôt en nature.

> "Nous avons reçu votre lettre avec les cent *rial* moins une *peseta* pour la *frida* des olives et une *mouzouna* d'autre part pour le fermage (*melzoum*). Les responsables ont versé pour le *melzoum* quatre vingts à cent *rial* et toi tu envoies une *mouzouna*. Qu'est-ce que cette *mouzouna* ? Ne t'ai-je pas dit de venir toi-même ? Il me revient d'autre part, que vous vous êtes mis d'accord pour déclarer que la récolte

152) Mesure de capacité. Le ṣâ', šari'i ou canonique, contient trois litres (4 mudd de 0,75 l.). La mesure vulgaire est variable, selon les régions et les produits mesurés. Dans les Goundafa, le ṣâ' de noix décortiquées est un petit boisseau en bois de trois litres environ, donc très proche de la mesure légale. Les noix non décortiquées sont appelées *garga'* ou encore *agwz*.

153) 2 chaâbane 1319 / 14 novembre 1901.

d'olives était mauvaise cette année, sous prétexte que vous devez la payer en argent ; et vous l'avez faite cueillir par vos femmes, vos enfants et vos mioches. Prenez garde ! Ramassez tout ! Vous payerez ! Nous remettons au porteur, pour vous la renvoyer, la piécette de cuivre (la *mouzouna*). Tout le monde fait son devoir, sauf toi comme d'habitude !"[154].

Le prélèvement en hommes

En plus du prélèvement fiscal, qui comprend d'abord l'impôt canonique (*'uššûr, zakāt*), puis les diverses taxes et exactions (*frida, mûna, hedya*), la confiscation du surplus s'est faite aussi à l'époque caïdale par un enrôlement des hommes. On l'a vu, la corvée (*kulfa*) était devenue un véritable impôt en travail sur les terres du Glaoui.

Outre la corvée, la conscription, dans le but d'accroître les moyens de la perception des impôts dans les tribus voisines, s'est développée à la fin du XIX[e] siècle. A la suite des recommandantions des missions militaires étrangères — surtout française, allemande et anglaise — le Makhzen a procédé à deux réformes importantes : l'une dans l'armement (artillerie, fusils modernes), l'autre dans le système de l'enregistrement d'une armée de supplétifs. Chaque grand caïd était tenu de venir guerroyer contre les tribus qui se soustrayaient à l'impôt, entouré d'un certain nombre de fantassins et de cavaliers, que le Makhzen équipait en partie et qui se payaient sur le terrain vaincu.

"Nous t'ordonnons de te tenir prêt pour la *harka*[155] glorieuse, avec le nombre (habituel) de cavaliers de tes frères (gens). Attise le courage, la résolution et la force, de manière à être prêts, lorsque te parviendra notre ordre chérifien, de vous dresser et de vous mettre en mouvement"...[156].

Cette lettre précise que les cavaliers viendront avec leurs chevaux et le nombre de participants paraît entendu. Quant à l'expression "frères", elle ne doit pas faire illusion, la lettre est adressée seulement à Taïeb et on lui demande *in fine* de prodiguer des encouragements.

154) Brahim au cheikh Mohamed Aouzal de Ouirgane le 10 ramadan 1323 / 8.11.1905. A cette époque un *rial* vaut une demi-peseta. La *mouzouna* était autrefois une monnaie de compte équivalente à un demi *oujouh*, ou un huitième d'once (*ouqiya*) ou encore à 1/100 de *rial*, donc un centime en cuivre. Envoyer une *mouzouna* au khalifa du caïd est un véritable affront.

155) *harka* = mouvement, armée en campagne. (cf. *harki*).

156) Recueil. Lettre de Moulay 'Abdelaziz à Taïeb al Goundafi du 20 hijja 1321 / 8 mars 1904.

Dans un autre texte, le système de la conscription est partiellement révélé :

> "Nous avons coché les conscrits sur le registre d'inscription qui porte leur nom et leur signalement. Les absents ont été remplacés par d'autres dont les noms sont portés en marge. Mais, 'Abdallah n'Id Bou Nit d'Amerguin ayant été inscrit avec son signalement précis (littéralement : avec ses marques et sa barbe) ne peut être remplacé, malgré son grand désir de partir en voyage. Il devra donc aller lui-même à la *ḥarka*, car on ne peut y accepter ni enfant ni vieillard. Que les inscrits dont les noms sont portés en marge viennent avec leur nourriture pour trois jours"[157].

On perçoit combien le système de la conscription pouvait être, entre les mains du caïd, un moyen efficace d'affaiblir un clan et d'en renforcer un autre.

> "La date de départ des conscrits à la *ḥarka* est passée de cinq jours par rapport à l'ordre d'engagement. Puisque notre Seigneur (souverain) le demande, nous sommes prêts à envoyer les *mokhazni* chercher les récalcitrants[158].
>
> "Nous avons reçu votre lettre nous demandant d'aller à Aoulouz pour inciter les habitants à aller à la *ḥarka*. A la zaouia (?), on nous a dit qu'il y avait 25 à 30 fantassins (*rami*)[159] disponibles, mais seuls trois en tout se sont présentés — voici la liste en marge. Il a fallu les obliger. Nous leur avions pourtant écrit bien avant, mais ils n'en ont pas tenu compte. Envoie-nous de l'aide pour les contraindre à venir (à la *ḥarka*)"[160].
>
> Et encore :
>
> "Que les chioukh d'Ouzguita et de Sektana viennent à la *ḥarka* car il ne reste plus personne, pas même la garde, que les *chioukh* viennent eux-mêmes, ou leurs fils, sur de bons chevaux, et avec leurs fantassins et leur nourriture pour trois jours. Nous sommes restés seuls, ça ne se fait pas !"[161].

157) Taïeb à Ali b. Mohammed (son oncle maternel) le 9 ramadan 1308 / 18 avril 1891.

158) Mohammed à Brahim (frères de Taïeb) le 22 rabi'a I 1321 / 18 juin 1903.

159) *rami*, de *rama* jeter, à l'origine archer, ici fantassin, s'oppose à cavalier.

160) Haj Omar Miloud n'aït Tadlarat à Khalifa Sidi Brahim, fin joumada II 1323 / 31 septembre 1905.

161) Taïeb à son frère Brahim le 13 chaabane 1323 / 13 octobre 1905.

Onze ans plus tard les mêmes cris :

"Dès la réception de cette lettre, nous ordonnons à tous ceux en âge de jeûner[162] de venir au plus vite avec des fusils utilisables. Que personne n'attende un autre. Gare à ceux qui s'attarderont ![163].

"Nous attendons depuis trois jours "ceux d'en Haut". Nous sommes en difficulté avec le père. Nous t'avions dit de nous envoyer tous ceux en âge de porter les armes. Vite, on les attend !"[164].

Sur les corvées, autre pónction de la force de travail au profit du caïd, nous avons quelques commentaires :

"Nous sommes arrivés à Souihla sains et saufs, louange à Dieu ! Nous y sommes restés huit jours et demi pour le dépiquage et le transport. nous étions 150 hommes (*rami*) et 40 ânes au *gran*[165] d'Ouzguita. Tout s'est bien passé"[166].

"Il faut placer vingt hommes (*rami*) avec des armes, à l'oued N'fis, pour surveiller la *touiza*. Mets Ahmed al-Maâti et Ahmed ou Hammou à leur tête. Les imprudents C'est de notre faute ![167].

"Nous avons rassemblé tous les attelages et les hommes, ils sont quatre vingts. Voici pour chaque *taqbilt* en marge, sauf ceux de Tlat Arhris qui ne sont pas encore apparus. Le Fqih (?) a promis de faire son possible pour les châtier. Chacun fera son travail; nous l'avons réparti. S'il reste du temps, je les enverrai au Kik"[168].

Les rapports sociaux

Le formalisme de la terminologie, désignant les rapports d'homme à homme, n'est ni développé, ni fixé. Les textes manifestent une certai-

162) En âge de porter les armes.

163) Hassan, fils de Taïeb, aux "frères du Haut" cités en marge : "Jmaa Tagountaft, Jmaa Marhat, Jmaa Tan... t, Jmaa Agnan, Assoul, Ansed Ifni, Oued, Aït Othmane", le 23 rabi'a I 1334, 29 janvier 1916.

164) Trois jours plus tard : Hassan fils de Taïeb à son cousin Hassan, fils de Brahim, le 27 rabi'a I 1334 / 2 février 1916.

165) *Gran* : terre d'apanage, ici probablement réservé au caïd des Ouzguita donc à cette date au bénéfice de Taïeb. Etym. *ager pl. igran* (latin ?).

166) Lhussain Jallalt, le secrétaire et ses compagnons à Brahim b. Mohammed (frère de Taïeb) fin hijja 1317 / 30 avril 1900.

167) Khalifa Sidi Brahim à ... (illisible) le 19 moharrem 1325/ 4 mars 1907. Billet sibyllin où l'on comprend tout de même que la force armée est nécessaire au bon fonctionnement de la corvée.

168) Haddouch nid Brahim au caïd Taïeb b. Mohammed, le 25 chaâbane 1325/3.10.1907.

ne pudeur — ou une hypocrisie ? — à établir des statuts. C'est que la compétition sociale est vive et toujours ouverte : il y a des "niveaux mais pas de barrière" pour reprendre les catégories de Goblot.

> "Nous avons toujours été amis. Mon associé (*charik*) a été empêché de récolter mes propres olives. Interviens pour moi auprès de ton frère — vous êtes tous deux égaux, fils du caïd (Goundafi). Je te récompenserai. Le *charik* est des nôtres... aide-le !"[169].
>
> "Nous avons reçu ta lettre portée par Hammou. Il se plaint du Cheikh Lhoussein n'Aït Ahmed el Adouzi : il demande à se rendre indépendant de lui. Aide-le à réaliser sa demande ; envoie-le dans les mains de Gzeb d'Agdim, qu'il attende notre venue là-bas"[170].
>
> "Que de fois t'ai-je répété d'être au service du cheikh Mohammed M'bark sans que tu n'en fasses rien ! Nos ordres sont-ils devenus pour toi des sornettes ? Fais attention !"[171].
> "Brahim Dib veut épouser la fille de Mohammed Baqdir Lamrighi qui avait accepté. Empêche-le de se marier. Que personne ne l'approche !... Oblige l'esclave de Si Ali à rester avec lui (sous sa dépendance)"[172].
>
> — "Les signataires témoignent de leur attachement à Brahim et lui demandent de les prendre sous sa protection (*ḥimā*). Nous dénonçons les rebelles (liste des noms de ceux-ci)"[173].

En 1905, on peut constater par le texte suivant, que les chioukh sont nommés par le khalifa du caïd :

> "A nos frères qui avaient à leur tête othmane b. Qandil ; nous

169) Karzouz au caïd Mohammed n'Aït Lahsen al Goundafi le 28 chaâbane 1318 / 4 décembre 1900.

170) Taïeb à son frère Brahim le 21 choual 1318 / 11 février 1901.

171) Taïeb à son cousin (fils de l'oncle maternel) le 13 hijja 1318 / 3.4.1901.

172) Taïeb à son frère Brahim le 5 qaada 1319 / 13 février 1902.

173) Attachement : *'ulqa*, protection : *ḥimā* ; rebelles : *al-ḫārijūn* (sic) littéralement : ceux qui sont sortis, se sont excommuniés les hérétiques. Ali b. Haj et Haj Salah au khalifa Sidi Brahim b. Mohammed, safar 1320 / mai-juin 1902.

avons nommé Ali b. Mohammed pour être votre cheikh. Obéissez-lui ! Quiconque lui désobéira en subira les conséquences !"[174].

En d'autres termes : la délégation d'autorité se fait de proche en proche, d'échelon en échelon, sans que les échelons supérieurs y participent, ni les assujettissent. Ainsi se consolident des réseaux féodaux de la seigneurie du premier âge en Europe.

"Nous avons octroyé une terre avec ses dépendances du vallon d'Agûzul, à Haj Lahsen al-Haddad, en compensation des services qu'il nous a rendus"[175].

"Les tenanciers (*šurakâ*) des terres que tu m'avais cédées, ont refusé de me donner ma part (de récolte). Ce qui me fait mal, c'est que Ould 'arrad le crie sur tous les toits à Tamesloht. Ne pouvons-nous rien contre lui ? Je te prie d'intervenir"[176].

Il semble bien que les tenanciers aient été "cédés" avec la terre et que l'un d'entre eux, réfugié dans le *ḥorm* de la zaouïa de Tamesloht, se sente assez à l'abri pour lancer des invectives. Or, depuis le 14 mars 1905, le caïd Taïeb al-Goundafi est administrateur de la Zaouïa par Dahir de Moulay Abdelaziz. Va-t-il rompre les usages de sauvegarde de la Zaouïa ?

"Hoummad et son frère Lhsain al-Menebhi du Sous habitaient parmi nous et travaillaient avec nous à Amzough. Mais le chaikh des Lamta' les a pris et les fait travailler. Nous ne voulons pas que quelqu'un habite parmi nous et aille travailler et payer la *frida* avec les Lamta'. Nous lui avons donc confisqué sa vache et nous vous demandons votre soutien s'il vient se plaindre à vous"[177].

Ici, c'est le groupe des tenanciers des terres du khalifa qui refuse de voir s'évader des forces de travail, au profit d'un autre réseau. Le fait que le cheikh des Lamta', "les a pris" est peut-être discutable, car depuis le 16 décembre 1903, ce cheikh est sous l'autorité des Goundafi : on le voit mal ravir les tenanciers de son seigneur. Ceux-ci n'ont pu être transférés qu'avec l'accord de Brahim, mais les tenanciers d'Amzough ne veulent pas le savoir et ils leur refusent les *usances* à

174) Brahim b. Mohammed (frère et khalifa de Taïeb) aux Aït Ouserdek des Rhrhaïa le 5 qaada 1322 / 11 janvier 1905. Recueil.

175) Taïeb à Brahim, son frère, le 16 joumada I 1323 / 19 juillet 1905.

176) Le cheikh Lhusain ar-Raïs à Brahim le 23 chaâbane 1323 / 23.10.1905.

177) Les tenanciers d'Amzough à Brahim le 18 ramadan 1323 / 16 novembre 1905.

Amzough, "puisqu'ils n'y travaillent pas et n'y paient pas la frida !" Récupération des règles tribales dans le réseau caïdal. La lettre des tenanciers d'Amzough doit en principe décider Brahim à contraindre les deux frères à transférer leur domicile chez les Lamta'.

Le prélèvement en terres

Sans être parvenu, comme le Glaoui ou Layyadi, à se constituer d'importants domaines dans le Haouz, le Goundafi a cependant bénéficié du séquestre des caïd vaincus ou disgraciés à son profit. A la fin de l'année 1903, Taïeb al-Goundafi a contraint les tribus autour de Taroudant à payer l'impôt et à cesser leur dissidence[178]. Taïeb s'est fait remarquer par sa combativité et son efficacité. Mais à peine rentre à Marrakech, le souverain lui ordonne de se preparer à partir en expédition, contre Bou Hmara qui tient la montagne de Taza[179]. Taïeb est à la *hediya* de l'Aïd Adha ; il obtient, en compensation des frais qu'il va avoir à supporter pour la *ḥarka*, la cession des biens de Lahsen al-Mzimzi, l'ancien caïd des Guedmioua :

> "...nous avons chargé notre serviteur très agréé, le caïd Taïeb al-Goundafi, de la possession (*bi-ḥiyyâza*) des propriétés (*al-ʾamlâk*) qui étaient à notre serviteur al-Hassan al-Mzimzi de la tribu des Guedmioua, ainsi que de ses maisons de Marrakech, et nous lui permettons d'en jouir (*taṣafara*) avec l'accord du Makhzen, comme il jugera au mieux de ses intérêts. Hormis les biens qui font partie de l'héritage d'al-Mzimzi et de ses aïeux et qui ne doivent pas faire l'objet de ceci"[180].

A la même date, Taïeb reçoit, par Dahir également, la charge de biens makhzéniens (*'amlâk al-makhzen*) qui sont dans la tribu des Guedmioua.

> "Que le détenteur les lui remette, afin qu'il en administre la gestion, pour le profit particulier et général. Cession et bénéfice, (*tenfida*) complets..."[181].

178) Cf. Recueil, t. 23 choual 1321 / 12 janvier 1904, cinq épitres chérifiennes à l'occasion du "retour à la paix" des Aït Semmeg, Rahala des Ahl Sous, Huwwara, Menabha Warzane, Ida Uzdagh Alh Sous.

179) Recueil, lettre chérifienne du 20 hijja 1321 / 8 mars 1904 A.

180) Recueil. Dahir du 20 hijja 1321 / 8 mars 1904 B. Le texte est assez clair pour signaler qu'al Mzimzi — disgracié depuis le 16 décembre 1903 et muté à Tiznit — n'est dépossédé que des biens récemment acquis, c'est-à-dire ceux qu'il a constitués durant son caïdat.

181) Recueil. Dahir du 20 hijja 1321 / 8 mars 1904 C.

Les dahirs B et C, distincts, affirment la nette différence entre les biens makhzen cédés en *tenfida* ("bénéfice" au sens du Moyen-Age français) et la *saisine* de disgrâce du Mzimzi en *taṣaruf* (jouissance). Pour le caïd Goundafi, au fond les choses reviennent au même : il est le bénéficiaire principal — saut cadeaux et hommages à faire au Souverain — de ces biens, quel qu'en soit le statut.

Cinq jours après, Taïeb est nommé à l'administration des Zaouïa de Sidi Ahmed ou Moussa, situées dans les Mejjat et chez les Oulad Mta'[182].

Progressivement, les biens et les ressources concentrés entre les mains des caïds successifs sont banalisés et entrent dans la mouvance des propriétés du Makhzen. Le caïd suivant ne recevra ces apanages qu'en jouissance partielle, puisqu'il devra réserver une part des bénéfices au trésor public ; et par suite, il tentera d'étendre ses possessions à des espaces encore détenus par les membres des tribus qu'il domine. Pas à pas, la quasi totalité de l'espace est conquis au profit ultérieur et final du Makhzen. La disgrâce et le séquestre sont les moyens naturels de l'extension juridique des biens du Makhzen ; c'est-à-dire en réalité, de l'accroissement de la pression fiscale sur les mêmes tenanciers-cultivateurs.

d — La compétition entre les caïds

Au cours des premières années du XX[e] siècle, disons plus exactement, de la mort de Ba Hmed jusqu'à l'entrée des troupes françaises à Marrakech, le Haouz central a été l'enjeu de vives compétitions entre les trois caïd de l'Atlas : Goundafi, Mtouggui et Glaoui.

La succession des pouvoirs politiques à la tête des tribus fiscales s'est accélérée, puis a été suspendue par l'établissement du Protectorat et la consolidation du Glaoui comme prince incontesté de la région de Marrakech. Nous l'avons dit précédemment, cela aurait pu être un autre : aucune nécessité particulière n'assurait le destin des Glaoui. L'intervention des troupes françaises, contre la montée du mouvement hibiste, au moment et aux lieux où elle se produisit, saisit un instantané dans le mouvement anarchique des rivalités.

Alors qu'au XIX[e] siècle l'administration du Haouz était fragmentée en une vingtaine de caïdats, à partir de 1900, trois grandes familles seulement se répartissent des charges caïdales et établissent leur hégé-

182) Recueil. tt. 22.25 hija 1321 / 10-13 mars 1904.

monie sur l'ensemble de la plaine, durant de courtes périodes sauf la dernière :

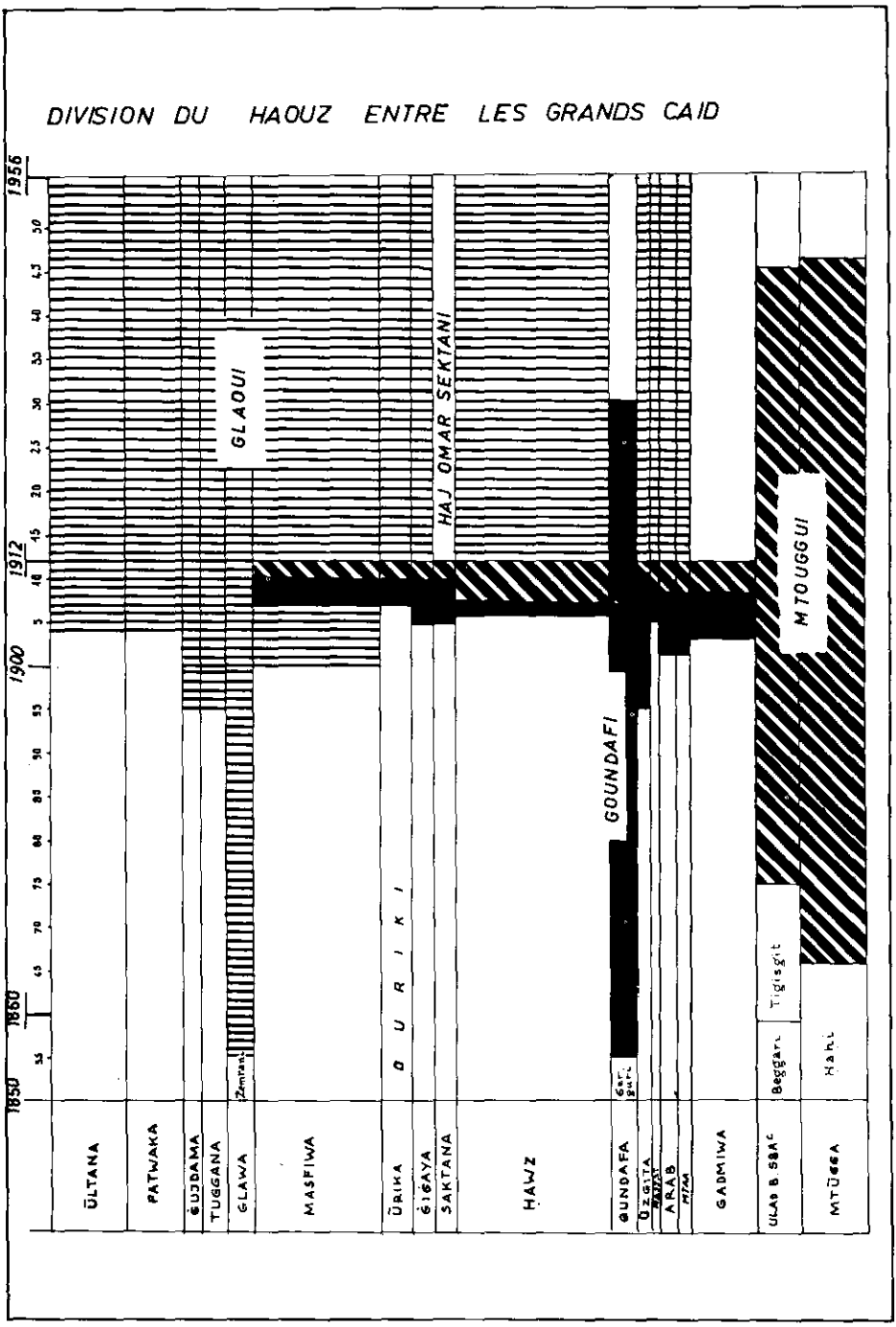
1900	-	1906	-	Taïeb al-Goundafi
1906	-	1908	-	Madani al-Glaoui
1908	-	1911	-	Abdel Malek Mtouggui
1912	-	1956	-	Thami al-Glaoui

Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans le détail des rivalités et des alliances tournantes, entre les trois protagonistes. La documentation sur tout ceci est abondante, en raison surtout de l'extrême vigilance des agences consulaires qui suivaient jour après jour les démêlés des acteurs, les actions menées, les rumeurs qui circulaient et qui tentaient de se faire une opinion à partir de là, sur le système politique marocain. les situations extrêmes sont effectivement très révélatrices des fondements du jeu politique, car les forces sociales alors s'affrontent démasquées. Mais l'effondrement de l'appareil de l'Etat central, incapable de contenir les appétits et d'arbitrer les conflits, laissait libre cours à la réapparition du stade des compétitions caïdales.

En effet, dans les premières années du XX^{e} siècle, tout se passe comme si les taqbilt, amplement dominées et regroupées en grandes sections fiscales (les khams-khmas) par les seigneurs de la guerre avec l'aide du pouvoir central, constituaient sous la férule des caïd des entités, que l'administration coloniale ensuite a appelé "tribu". Le phénomène de l'élargissement de l'espace social et politique de la taqbilt à la tribu n'a été ni continu, ni linéaire ni irréversible. Il s'est effectué, en liquidant les prérogatives des sénats gérontocrates et oligarchiques, à l'occasion de la prise du pouvoir absolu par les caïd. Un nouveau bond dans l'élargissement de l'espace politique endogène s'effectuait entre 1900 et 1912, à partir de la personnalisation même du pouvoir des caïd réutilisant la fiction idéologique de la tribu. Sans intervention extérieure, il semble bien qu'un équilibre était en train de s'établir, pour découper l'ensemble du sud-ouest marocain en quelques six ou sept grandes "confédérations" : Haha, Mtougga, Goundafa, Glaoua, Rehamna, Sraghna, etc..., absorbant tous les groupes frontières, diminués et écrasés par tant de pillages et d'exactions.

Pour illustrer l'un de ces moments fugitifs, mais exemplaires, qui réalisent en quelques semaines des années d'attente et d'expectation, nous avons choisi d'exposer l'épisode haut en couleurs et significatif des difficultés rencontrées par Taïeb al Goundafi, pour rentrer dans sa tribu, au cours du printemps 1906[183].

183) JUSTINARD — Le caïd Goundafi, op. cit. p. 92-95 — évoque d'une manière anecdotique une partie de ces événements.


DIVISION DU HAOUZ ENTRE LES GRANDS CAID
1850
1860
1900
1912
1956
ÜLTANA
FATWAKA
GUJDAMA
TUGGANA
GLAWA
MASFIWA
ÜRIKA
GIGAYA
SAKTANA
HAWZ
GUNDAFA
ÜZGITA
ARAB
GADMIWA
ULAD B. SBAÂ
MTÜGGA
DURIKI
GLAOUI
HAJ OMAR SEKTANI
GOUNDAFI
MTOUGGUI
Beggara
Tigisgit
Hahi

A l'issue de l'Aïd el Adha de l'année 1323 (10 hijja - 5 février 1906) qui eut lieu au palais de Moulay 'Abdelaziz à Fès, Taïeb acquiert, dans des conditions comparables à celles de l'année précédente, l'administration de la tribu des Ourika - jusqu'alors tenue par b. Al-Qurší al-Urîkî[184] —, le contrôle des sanctuaires amghariyine[185], c'est-à-dire de Tamesloht et de ses succursales, ainsi que, semble-t-il, le caïdat des Oulad b. Sba'a[186].

Un simple coup d'œil sur la carte du Haouz explique que le Glaoui et le Mtouggui, ensemble, ont considéré ces nominations comme un mauvais coup porté contre eux. Désormais le Goundafi entre en plaine avec une large façade. L'alliance séculaire des Rehamna et des Goundafa[187] découpe une bande du Sous à l'Oum er-Rbia, ayant en son milieu Marrakech, privant les Glaoua et les Mtougga de tout espoir d'investir la capitale.

Alors que Taïeb est sur le chemin du retour, portant les quinze dahir de nomination et les sceaux des petits caïd placés sous ses ordres, Madani el-Glaoui et Abdel Malek Mtouggui, le 4 avril 1906[188], décident de se conjurer pour interdire à Taïeb l'exécution du remaniement de Moulay 'Abdelaziz et pour pousser Moulay Hafid à revendiquer le trône.

Il serait un peu simpliste de croire, comme le déclarent la plupart

184) Révocation de b. Al Qurší al-Urîkî, cf. Recueil t. 24 hijja 1323 / 19.2.1906, nomination de Taïeb, Recueil t. même date.

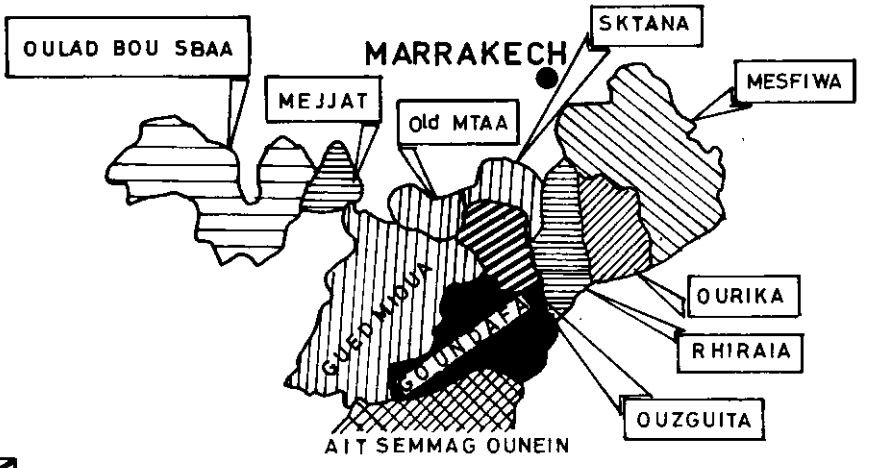
185) Dahir de nomination, R.t. 18 moharrem 1324. 14 mars 1906.

186) Révocation du caïd 'Ali b. Berkate Sba'i, R.,t. 25 moharrem 1324 / 21.3.1906. Nous n'avons pas le dahir de nomination de Taïeb, à l'administration des O.B. Sba'a, mais nous savons qu'il a été nommé à leur tête et le fait qu'il détient le dahir de révocation de son prédécesseur nous assure à peu de chose près de la date.

187) WEISGERBER — Au seuil du Maroc moderne, Rabat, 1947, p. 162, écrit : "Si Tayeb el-Goundafi... lié aux Rehamna par une question de leff".

188) LENNOX à MAC LEAN F.O. 174/251 n° 70 du 6 avril 1906 "Emtooggi et Glaoui poussent Hafid à se proclamer parce qu'en ce moment Goundafi à Fès a acheté plusieurs districts leur appartenant ou appartenant à leurs amis"... "on dit que Goundafi a accusé Glaoui et Emtooggi qui auraient été convoqués mais qui ne sont pas allés à Fès où leurs agents ont dû payer Aziz". Le style un peu abrupt de la dépêche consulaire ne fait pas bien le départ entre l'offrande de la Hedya, le paiement des dettes annuelles, l'achat des charges etc... mais il n'en reste pas moins vrai que les deux grands caïds absents sont dans l'immédiat évincés et victimes.

TERRITOIRES DESIGNES A L'ADMINISTRATION DU CAID TAIB AL GOUNDAFI



1895 OUZGUITA

1897 AIT SEMMAG OUNEIN
AHL RAS EL OUED

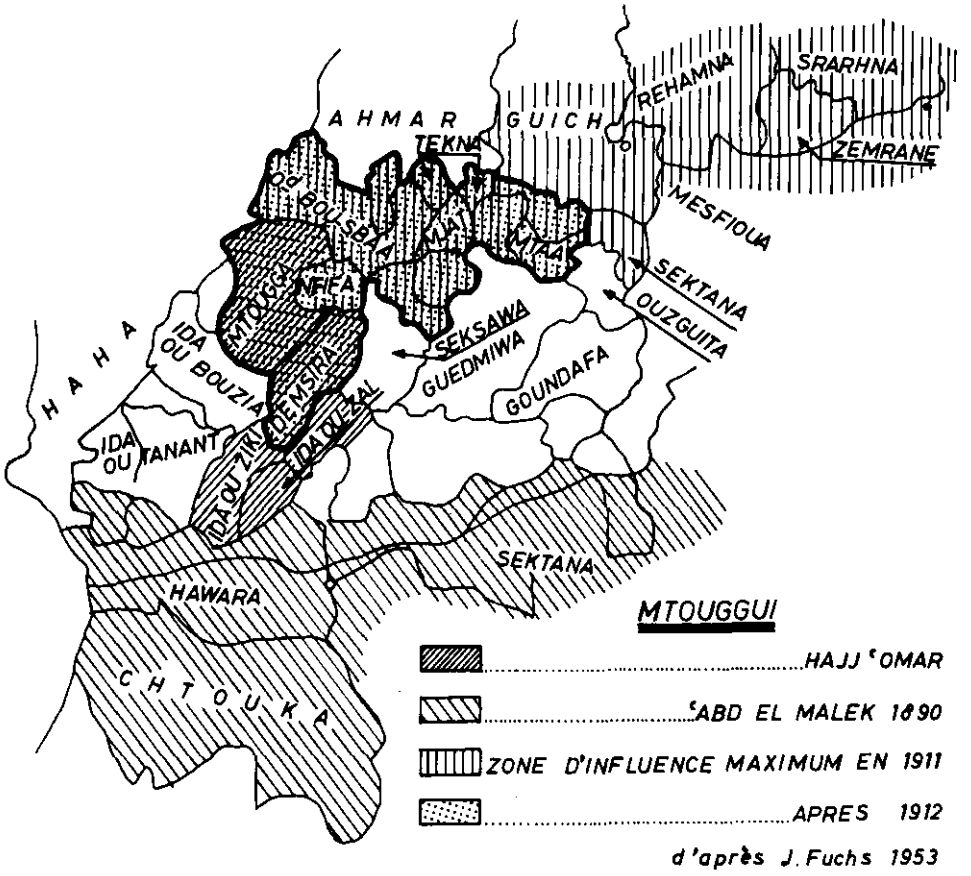
1903 GUEDMIOUA . SEKTANA
OULAD MTAA

1905 RHIRAIA . MEJJAT

1906 OURIKA

1907 OULAD BOU SBAA

1908 MESFIWA


AHMAR GUICH
TEKNA
REHAMNA
SRARHNA
ZEMRANE
MESFIOUA
SEKTANA
OUZGUITA
SEKSAWA
GUEDMIWA
GOUNDAFA
HAHA
IDA OU BOUZIA
IDA OU TANANT
IDAOUZIK
IDA OU TAL
SEKTANA
HAWARA
CHTOUKA
MTOUGGUI
HAJJ 'OMAR
'ABD EL MALEK 1890
ZONE D'INFLUENCE MAXIMUM EN 1911
APRES 1912
d'après J. Fuchs 1953

des observateurs étrangers en poste à Marrakech, que le personnage de Moulay Hafid a été créé par le Mtouggui et le Glaoui, dans le but de mettre fin à l'insolente ascension du Goundafi. Il faut d'abord considérer la situation générale du pays. Le régime est acculé par les puissances européennes à accepter la domination coloniale. Le 7 avril 1906 est en effet signé l'acte d'Algésiras et tout le pays sait, quelques jours après, que Moulay 'Abdelaziz vient d'ouvrir le Maroc à la pénétration étrangère. La sourde opposition au comportement privé et politique du souverain, qui couvait et se renforçait, depuis que les allées et venues des émissaires européens se faisaient plus voyantes, avait déjà pris corps. Moulay Hafid semblait être une solution à la crise, car il passait pour être davantage respectueux des traditions et mieux prévenu contre les pressions étrangères; celles-ci ne s'étant pas encore exercées sur lui puisqu'il n'était pas souverain. Incontestablement, un mouvement Hafdiste existait bien avant l'année 1324. Sans doute fallait-il aussi une conjonction d'encouragements locaux et des occasions propices, pour donner du corps à ce qui ne pouvait être qu'une éventualité. On ne peut savoir dans le détail qui du Glaoui, du Mtouggui ou de Moulay Hafid manipulait les deux autres au printemps 1906, mais le succès du Goundafi auprès de Moulay 'Abdelaziz ne pouvait qu'accélérer les choses[189].

On peut suivre en détail le renforcement de l'axe Glaoui-Hafid-Mtouggui, au fur et à mesure que le Goundafi, étape par étape, se rapproche de Marrakech. Lorsque, le 22 avril, il arrive dans la capitale du sud, porteur d'une lettre de Moulay 'Abdelaziz adressée à son kalifa, pour lui recommander Taïeb et prendre note des nominations des nouveaux caïd[190], al-Goundafi sollicite trois jours durant une audience, que Moulay Hafid ne lui accordera pas[191]. Evidemment Taïeb comprend le danger qui le menace, quand il apprend que des détachements armés de Mtougga et Glaoua se sont établis sur les chemins du N'fis : l'accès à son territoire de montagne lui est interdit. Il a bien les dahir de nomination sur les tribus dyara, mais le pouvoir physique reste à exercer,

189) Un peu provocateur LENNOX va le 20 avril sonder Moulay Hafid dans son palais de Marrakech. Celui-ci lui déclare : "qu'il ne veut pas usurper le trône de son frère et que les bruits qui circulent viennent seulement du Goundafi". LENNOX à MACLEAN F.O. 174/251 N° 84 du 23 avril 1906. Ceci date à peu près le moment de la création du bloc anti-Goundafi.

190) Lettre de Aziz à Hafid datée du 14 avril 1906.

191) LENNOX communique au F.O. que "Goundafi n'a pas pu rencontrer Moulay Hafid car celui-ci refuse de le recevoir afin de ne pas avoir, ni à obéir, ni à désobéir à son frère". FO. 174/251 N° 180.

pour donner une réalité à ces décrêts. En fait, le pouvoir dans le Haouz n'est plus tout à fait entre les mains de Moulay 'Abdelaziz.

Le comportement de Taïeb est alors significatif du renouveau de l'ancienne géopolitique tribale. Il conclut d'abord une alliance avec le caïd Anflous des Haha, car c'est le seul moyen de détourner le Mtouggui du Haouz. Il fait savoir au Hahi : qu'il détient des dahir de nomination pour les caïdats de l'ouest, au profit d'amis de l'Anflous, que Moulay 'Abdelaziz va lui envoyer des troupes ayant à leur tête Moulay el Arafa afin de, avec l'aide des Rehamna, châtier Mtouggui pour l'affaire des munitions[192]. En fait, on ne sait pas quel était le degré de préparation de cette intervention. Elle n'aura d'ailleurs pas lieu, Moulay 'Abdelaziz ayant d'autres problèmes à régler. Notons cependant que, pour le Goundafi, le Glaoui ne paraissait pas le premier adversaire à affronter.

Taïeb décide ensuite de gagner le Haut N'fis coûte que coûte ; le 26 avril, il est dans les Oudaya, où un fort parti mtouggui lui fait rebrousser chemin. Le 27, il va sacrifier un taureau à la Zaouïa ben Sâsi, pour demander l'aide des Rehamna. Ceux-ci lui proposent de servir d'intermédaires, entre lui et Moulay Hafid, afin de réduire le différend[193]. Taïeb s'emporte, il ne désire pas se soumettre, dit-il, à un pouvoir illégitime ; il propose une alliance aux Rehamna : si ceux-ci l'aident à mettre en place Ould Lhaj Hammadi, nommé caïd des Mesfioua par Moulay 'Abdelaziz, il leur promet d'obtenir pour eux les terres des Mesfioua en plaine. Les Mtougga apprenant la réunion de Zaouïa b. Sâsi, se préparent à attaquer les Rehamna. C'est alors, le 9 mai, que l'Anflous occupe Zliten et détourne les Mtougga du Haouz central. Quelques jours après, Taïeb al Goundafi a gagné son refuge montagnard. Justinard[194] rapporte l'anecdote classique du prisonnier qui s'échappe alors qu'on le croit allé faire ses ablutions.

Tout n'est pas bien clair, mais on observera que Taïeb a pu s'approcher d'Aguergour, sans escorte, contrairement à ce qu'avance Justinard[195], grâce à la complicité ou la médiation de Haj Abdeslam

192) Au cours d'une expédition à l'arsenal makhzénien d'es-Saouira, el-Mtouggi avait utilisé de fausses lettres chérifiennes, soudoyé un responsable et emporté de force une importante livraison d'armes et de munitions. Cf. LENNOX N° 74.

193) MADDEN FO. 174 du 8 mai, LENNOX FO. 174/251 N° 99.

194) Op. cit. p. 94.

195) op. cit. p. 94 et MADDEN FO 174/251/28 mai.

Warzazi, serviteur du gouverneur de Marrakech. Le lendemain de son passage, le Glaoui occupe le Kik; le faisant un jour plus tôt, il interdisait à Taïeb le chemin de la montagne[196]. Il paraît à peu près assuré que, les opposants au Goundafi préféraient voir celui-ci prisionnier dans sa montagne, qu'intrigant dans la plaine.

Le renversement des alliances

C'est aussi qu'un autre pouvoir est entrain de naître et de grandir dans le sud du Maroc : le mouvement de Ma el Aïnin, qui menace l'équilibre politique instable du Haouz et risque fort de balayer ces divisions et rivalités de vallées, en rangeant tout le monde sous une même férule, bien plus lourde. L'histoire tourne vite : Moulay 'Abdelaziz n'est pas détrôné encore, Moulay Hafid émerge à peine, que déjà, son pouvoir futur est hypothéqué, par le prestige d'un homme renchérissant dans le domaine de l'orthodoxie religieuse et de l'indépendance de l'Etat, à l'égard des puissances européennes. Ce n'est pas le moment pour les caïd de l'Atlas, qui ont trouvé dans Moulay Hafid le champion de leur cause, d'aller en ordre dispersé. Madani el-Glaoui s'est en réalité révélé un fin politique, d'avoir su faire comprendre à Taïeb el Goundafi, que Moulay'Abdelaziz n'avait plus de pouvoir, que les dahir qu'il portait étaient sans valeur[197], tout en lui permettant d'échapper à l'humiliation d'une capture ou d'une défaite.

Le 25 septembre 1906, il se tient à Aguergour[198] une étrange réunion entre Thami el-Glaoui et Brahim, le frère et khalifa de Taïeb el-Goundafi. Il s'agit de se persuader du destin de Moulay Hafid et de procéder à un partage plus équilibré du Haouz. Le prix payé, pour faire entrer le Goundafi dans l'association, est de lui rendre le Kik, Amizmiz et le Mjatt, c'est-à-dire la façade d'accès à la plaine. Circonspect, Taïeb attendra presqu'un an pour sceller cette réconciliation, visiter Moulay Hafid et participer à sa proclamation à Marrakech, le 16 août 1907[199].

196) LENNOX N° 103.

197) Malgré le prix qu'ils avaient coûté !

198) Exactement à Tighnout. Justinard écrit que la réunion s'est tenue à Ounein et que Taïeb y était hostile (op. cit. pp. 95-96). Les lettres de Taïeb à Brahim et les rapports consulaires ne permettent pas de retenir cette thèse. Taïeb la développera plus tard, lorsque Brahim le trahira.

199) Particulièrement éloquents sont les rapports consulaires de LENNOX et de MAD DEN de juillet et août 1907. Notamment FO 174/253 N° 139 et FO 371/290 file 27961 n° 29290 du 24 août 1907.

Abdel Malek Mtouggui perçoit que le Haouz va lui échapper, il se rapproche alors de Moulay 'Abdelaziz[200].

Ces volte-face, ces jeux doubles, ces paris pris sur les deux concurrents, sont significatifs de la disparition politique du prestige de l'Etat. Les seules solidarités, les seules fidélités, qui sont maintenues, sont celles qui sont garantes de la réussite du groupe tribal originel et de la lignée du caïd.

On pourrait donner de ceci un autre exemple : celui de l'entrevue du 3 août 1911 entre Glaoui, Mtouggui, Ould Mennou et Maigret, consul de France à Marrakech, alors que el Hiba vient d'entrer en vainqueur à Taroudant d'une part et, de celle du 12 août 1911 où Glaoui, Mtouggui, Goundafi ont pris des engagements exactement contraires avec el Hiba, campé à Frouga et sur le point d'investir Marrakech.

Le caïdalisme, en tant qu'institution politique, est né au sein des taqbilt, en établissant un lignage fort, à partir d'individus pour la plupart étrangers au groupe ou marginaux, qui se sont imposés par la violence exercée sur des groupes de plus en plus larges et de plus en plus étrangers au lignage initial, jusqu'à se faire reconnaître par le pouvoir central, comme intermédiaires obligatoires, entre le Makhzen et les groupes du découpage fiscal. La reconnaissance caïdale n'est ni une pure délégation d'autorité, comme le suggère Claude CAHEN, ni une pure allégeance volontaire et spontanée de protégé à protecteur. Il n'y a pas de statut du caïdalisme, ni de réglementation, ni de législation. Les règles canoniques sont muettes. Le protocole makhzénien considère les caïd comme des "serviteurs très agréés de sa Majesté" et qui, par conséquent lui sont parfaitement soumis. Une lettre de Moulay al-Hassan aux caïd du Sous, nouvellement installés, est de ce point de vue très caractéristique :

> "Après avoir capté ces populations (du Sous) par les garanties de nos compliments de bienvenue, nous avons tendu sur elles les rênes de l'ordre. Nous avons choisi, pour leur servir de guides, ceux que nous avons jugés dignes de devenir les chefs de leurs contribules. Nous les avons ceints de l'autorité sur la collectivité et sur les individus, en remettant à chacun, avec le secours de Dieu, un trait atteignant le but, comme l'exige la politique, en lui donnant à brouter une grasse pâture dans les pâturages de notre service chérifien, si bien que nous tenons en mains leurs rênes. Nous avons

200) Cf. Recueil t. 13 et 14 joumada I 1326/13 et 14 juin 1908 lettres de Madani à Taïeb lui proposant de liquider le clan Mtouggui.

maintenu leurs privilèges aux privilégiés et à leurs chefs, de telle sorte que la makhzaniya[201] est liée à eux, comme l'âme est liée au corps. (Aussi) ces contrées reçoivent de la lumière de Dieu une clarté qui éclaire le sédentaire comme le nomade. (Ainsi) nous ont-ils apporté des cadeaux et des présents, qui seraient des trésors pour quiconque en serait avide, et pourtant ce pays n'avait pas eu de rapports avec le Makhzen depuis plus de soixante années..."[202]

Mais les caïd savaient bien que seule leur capacité à lever l'impôt maximum, sur les tribus qu'ils avaient dominées, leur permettait d'obtenir un dahir de nomination sur celles-ci. Ces dahir, qui avant 1860 servaient surtout à la tribu-section-fiscale à identifier le percepteur, en viennent progressivement à constituer à la fin du XIX^{e}, et au début du XX^{e} siècle, des sortes d'arbitrages, fixant les limites entre les appétits des caïd rivaux. Car les populations ont suffisamment perçu entre temps, que la légitimité des impositions non canoniques ne mérite pas d'être évoquée, devant la force brutale de percepteurs de moins en moins liés socialement aux groupes qu'ils taxent.

Nous ne perdons pas de vue, que cette évolution du caïdalisme est liée à une situation politique générale spécifique, celle de la domination du capitalisme européen, qui apparaît de plus en plus aux acteurs sociaux comme inéluctable, et peut-être irréversible, en raison des exemples algériens et tunisiens.

On retiendra donc que le caïdalisme, né en marge et simultanément à la pénétration coloniale, sans y puiser son idéal-type, correspond bien à une expression sociétale appartenant en propre à la formation sociale marocaine. Mais qu'il n'a pu se développer qu'en réponse à l'affaiblissement du pouvoir central, consécutif à la domination coloniale elle-même. Et, partant du Haouz, la colonisation n'a pu trouver d'autre solution, que de reconnaître, puis de renforcer, enfin de tenter d'étendre la formule mise au point dans cette province, au Maroc tout entier. Enfin, constatons l'échec de la submersion du caïdalisme au niveau de la formation sociale toute entière : jamais la société marocaine n'a été parfaitement caïdale; nous montrerons, ultérieurement, qu'il y a aussi quelques réserves à faire sur sa totale disparition.

201) On pourrait traduire "la caïdalité makhzénienne"

202) Lettre pastorale de Moulay al Hassan scellée les derniers jours de chaâbane 1299/16 juillet 1882, citée par Naciri ES-SLAWI, Istiqça, texte arabe. Casablanca 1966, t. 9 pp. 175-176.

IV. MARRAKECH ET SA BANLIEUE

Nous n'écrirons pas ici l'histoire de Marrakech, il existe sur ce sujet l'étude complète de DEVERDUN pour la période antérieure au protectorat; MANDLEUR reprend à grands traits la thèse précédente et la prolonge jusqu'en 1972. MONGE fait le point sur l'évolution du Guéliz après l'Indépendance, enfin, DE LEENHEER écrit le développement des douar périphériques [1].

On ne reviendra pas non plus sur l'importance nationale d'une métropole, qui a été la capitale d'un immense empire à certaines époques de l'histoire et qui a dû, à d'autres moments, enfermer dans ses murailles une population assiégée, décimée par les famines et les épidémies. Ville pulsante s'il en fut, comme d'autres d'ailleurs au Maroc. Mais qui, à travers toutes les vicissitudes, n'a point cessé d'être la plus grande cité au sud-ouest de l'Oum-er-Rbia. Aussi, nous ne suivons pas exactement MANDLEUR qui schématise jusqu'à la caricature la position proprement archéologique de DEVERDUN.

Certes, la splendeur saadienne de Marrakech est à l'image du rayonnement de l'Etat saadien lui-même, dans les conditions des relations internationales de l'époque, mais il n'est pas exact que "Marrakech périclite depuis la fin de la dynastie saadienne" [2], ou bien, alors, on ne veut en rester qu'aux aspects proprement architecturaux, qui ont pu connaître des démolitions — sous Moulay Ismaïl — ou des renouvellements modiques — à partir de Sidi Mohammed (deuxième moitié du XVIII[e] siècle).

Mais Marrakech n'est pas seulement une somme de beaux édifices. Elle est, depuis le XVII siècle, une cité dont l'effectif de population a toujours, malgré les épidémies, dépassé 25000 habitants, puis s'est accru lentement pour arriver à en compter le triple au début du XX[e]

1) Gaston DEVERDUN — Marrakech, des origines à 1912, Rabat, 1959, 2 tomes 720 p. 112 pl. L'ouvrage dans son entier, par l'étendue de son information et la rigueur du contrôle de ses sources, nous permettra de nous abstenir d'un long développement. Roger LE TOURNEAU — les villes musulmanes de l'Afrique du Nord, 1957, 131 p; M. MONGE — Marrakech-Guéliz de 1956 à 1969, Faculté des lettres, Bordeaux 1970, 106 p. ronéo; MICHEL DE LEENHEER — L'habitat précaire à Marrakech et dans la zone périphérique, RGM. N° 17, Rabat 1970, pp. 43-50; enfin, A. MANDLEUR — Croissance et urbanisation de Marrakech, RGM. N° 22, Rabat 1972, pp. 31-59.

2) MANDLEUR, op. cit. p. 36 B.

siècle[3]. C'est-à-dire que l'alimentation de la ville, à peu de chose près, a nécessité le drainage du surplus de produits agricoles d'une superficie variant de 25000 à 75000 hectares, compte tenu des techniques antérieures à 1912[4]. Si l'on admet que le Tensift constitue au nord une frontière agricole, c'est donc la superficie d'un demi-cercle de 13 à 22 km. de rayon qui a été, au cours des deux siècles passés, sollicité pour l'approvisionnement de la ville. Ces distances enferment la banlieue immédiate de Marrakech entre les rives du Nfis à l'ouest, du Tensift au nord, du Hjar à l'est et le coude de la Baaja au sud, avec une légère dissymétrie au profit de l'espace occidental.

On remarquera que cet espace est balisé par quatre cités-zaouïa de l'ouest à l'est en passant par le sud : Sidi Zouine (32 km) substitut de la Za Cherradi (31 km) ruinée, Tamesloht (18 km), Aghmat (30 km), Za Ben Sâsî (15 km).

Si le mot Haouz désigne une extension abusive de la notion de banlieue, c'est que l'histoire sociale de la plaine toute entière ne peut se comprendre sans la projection extra-muros de la capitale du Sud.

Ce point de vue pourrait paraître simplificateur, mécaniste, si l'on ne rappelait que l'établissement de Marrakech dans la plaine par les Almoravides n'était que le campement d'un Etat, la consolidation d'un *afrag*, d'un *menzel* souverain. Rupture en somme, émergence d'une ville-Etat, non pas en marge des cloisonnements tribaux comme les villes marchandes de Aghmat et de Nfis, mais à l'"écart", au sens médiéval de ce terme de la féodalité française.

Rupture aussi, significative d'un Etat-citadin et d'une société rurale, le pouvoir ne procédant que du consensus de son entourage et vivant du prélèvement sur le plat pays, autant qu'il était dominable[5].Marrakech a dû, trop souvent, compter sur son immédiate banlieue pour survivre et surtout lorsque le pouvoir, itinérant, l'avait délaissée.

3) MANDLEUR, op. cit. p. 36 A. fig. 1, dans sa courbe de la population de Marrakech prend en compte les effectifs donnés par CHENIER (1767) et HÖST (1768) manifestement sous-estimés; voir les arguments de DEVERDUN op. cit. p. 597.

4) Il y aurait peut-être une relation à établir entre l'accroissement considérable de la population de la ville depuis 1912 et l'extension territoriale du mot "haouz".

5) Abdallah LAROUI a développé l'idée d'un Etat citadin régnant sur une société rurale qu'il exploite, in *Histoire du Maghreb*, Maspéro, 1975.

1. LA CREATION DE MARRAKECH

Nous l'avons dit, l'établissement d'une métropole au fond de la plaine, pour qui la regarde comme la regardaient les Masmouda, d'une métropole qui va devenir capitale d'empire, a totalement retourné la géopolitique dans le bassin du Tensift. Mais cette nouvelle polarisation a été plus grosse d'avenir que d'effets immédiats. Les tribus établies sur les oued de l'Atlas ne pouvaient sans risques avancer très loin leurs cultures pérennes, au fil des eaux, au-delà des *foum* compartimentés; rivales, menacées dans la plaine, elles ne cultivaient que les basses terrasses *(oulja)*, avec une extraordinaire abondance d'eau, dont la preuve n'est pas seulement à chercher dans les descriptions enchanteresses de géographes fatigués par les rigueurs de la route parvenant à l'oasis, mais dans la liste des productions arboricoles dont le *dir* s'était fait une spécialité. L'horizon, pour vaste qu'il fût du point de vue du commerce-Aghmat était un relai important entre Sigilmassa et le nord-ouest — était cependant trop réduit politiquement pour permettre une grande œuvre, une mobilisation plus massive du travail humain — seule énergie à peu près utilisable alors — pour étendre les cultures sur les cônes hors des premières terrasses. DEVERDUN a expliqué excellemment et complètement les motifs de la création de Marrakech par les Almoravides[1], et les raisons de sa prospérité : nécessité politique de s'éloigner de Aghmat, tendance des nomades à s'écarter des lieux déjà fréquentés, mais surtout, avantage d'une situation idéale pour surveiller l'ensemble de l'Atlas et y faire converger dans le plat pays le flux de toutes les vallées : en hommes, en produits et — mais ce ne seront pas les Almoravides qui y parviendront — en eaux.

Marrakech a été certainement construite sur un emplacement où se trouvaient des puits[2], à distance suffisante des marécages du Tensift et à l'ouest de l'oued Issil, qui constituait alors la frontière occidentale du district d'Aghmat. C'était un "espace intermédiaire" — c'est-à-dire un méat, un no-man's land, à la croisée et au bout des espaces vraiment occupés, entre les Haylâna, les Hazmîra, les Ahl Aghmat et les Masmouda[3].

Vers le sud, l'installation du palais royal interdisait l'extension de ville privée et, d'emblée, réservait au Makhzen, confondu avec la Couronne, les terres et les eaux qui, ultérieurement, seraient décou-

1) Op. cit. pp. 51 - 53.

2) Le niveau libre de la nappe, à l'emplacement de Marrakech, à l'époque où il n'y avait pratiquement pas de prélèvement, devait s'établir à moins de 5 m de profondeur. cf. IBN 'Abî ZAR' — Rud al Qirtas. trad. Beaumier, Paris 1860, p. 195.

3) Al Ḥulal al-mawšiyya fî ḏikr al-aḫbâr al-murradišiya. Chronique anonyme des dynasties almoravide et almohade, édit. I.S. Allouche, Coll. des textes arabes de l'IHEM, vol. VI, Rabat 1936. Trad. espagnole A. HUICI MIRANDA, Tétouan 1952.

vertes ou transportées dans le secteur compris entre Nafis - Marrakech et Aghmat.

A l'ouest, par où ils étaient venus, jusqu'au Nfis, étaient casées les tribus de la dynastie et les combattants assurant la protection du camp.

Cette géographie du Haouz, dans ses grandes lignes, n'a pas été effacée par l'histoire, et demeure jusqu'aujourd'hui valable, à peu de chose près. A peine note-t-on quelques évolutions. La réduction des marais au nord et nord-est, consécutive au drainage et à un fort prélèvement dans la nappe phréatique, a permis l'extension considérable des jardins de banlieue (Jnanat), les résidences secondaires des citadins puis de la bourgeoisie.

Dans le quart ouvert sur le sud, les terres sont encore aujourd'hui largement propriété de l'Etat.

A l'ouest, les terres guich et les espaces concédés aux puissants du régime, terres d'apanage, n'excluent pas la possession privée de parcelles dans les Jnanat.

A l'est, au-delà de l'oued Issil, la compétition entre les Mesfioua et les Rehamna vient tout juste d'être suspendue, pour laisser la place à d'autres rivalités.

a — Les khettara

Le problème de l'eau à Marrakech, sous les Almoravides, a été en partie réduit par la méthode originale que l'on connaît au moyen des khettara. L'extension de la cité, l'accroissement de la population, la création de bains et de jardins irrigués, ont dû nécessiter des volumes d'eau bien supérieurs à ceux que l'on pouvait obtenir par l'élévation du moyen de *sanya* ou d'outres hissées par la traction animale (*aghor)*[4].

La solution évidemment était d'amener les eaux de l'Ourika. On y a bien pensé :

> "El Idrissi[5] rapporte que "les habitants de Marrakech boivent l'eau des puits qui sont peu profonds, (mais) pour l'eau dont ils ont besoin pour irriguer leurs jardins, Ali b. Yûsûf b. Tasfin avait entrepris de faire venir les eaux d'une source ('aïn) distante de quelques milles de la ville, mais il ne termina pas cet ouvrage .

4) Ibn Sa'id al-GHARNATI ('alî b. Mûsa b. Muhammed, décédé vers 680 ? / 1280 ?) dans le Kitâb al Badî, cité par FAGNAN, op. cit. p. 15 : "Merrakech est vaste, a d'importantes constructions, est bien fournie en vivres et biens de la terre, mais n'a pas beaucoup d'eau"... "Ali Yûsûf fit aménager plus tard le canal et les bains"...

5) El Idrissi - Nuzhat al mustaq; Description de l'Afrique et de l'Espagne, trad. R. Dozy et J. de Gœge Leyde, 1866, et Géographie d'Idrissi, trad. A. Jaubert, Paris 1886 - 19 , p. 214-215.

DEVERDUN[6] semble supposer que les Almoravides ont prévu d'amener les eaux de l'Ourika jusqu'à Marrakech. Il faut en douter. D'abord, du fait du mot choisi par EL IDRISSI : *'aïn*, terme couramment employé dans le Haouz pour parler d'une khettara et non pour une séguia; ensuite à cause de la distance: au plus court, de Marrakech à l'Ourika, il y a 15 km et pour pouvoir donner une pente suffisante à l'écoulement de l'eau dans une seguia en terre, il faudrait au mieux la faire venir d'Aghmat (30 km à vol d'oiseau); c'eut été une solution aléatoire que de prévoir d'en priver une zone très aménagée; donc il fallait la faire venir d'Akhlij, à 40 km de Marrakech (il ne dirait pas "quelques milles" pour une distance aussi considérable).

Enfin, EL IDRISSI dit nettement : "ce furent les Masmouda (les Almohades), qui, après la conquête du pays, achevèrent les travaux commencés, amenèrent les eaux dans la ville et établirent des réservoirs près de dar al-Hjar". Il est donc bien question d'une khettara, et non d'une séguia, puisqu'elle alimente un bassin. Il est exceptionnel, sauf en basse époque, de faire s'épuiser une séguia dans un bassin, car l'eau est trop chargée de boue.

Aussi, on doit conclure qu'il s'agissait en fait dans ce texte du projet de creusement d'une khettara, au sud de l'Agdal où se trouvent encore aujourd'hui les plus grandes et plus productives.

Les auteurs qui se sont intéressés à la construction des drains souterrains à Marrakech[7] n'ont pas manqué de rechercher à la fois l'origine de cette technique et l'étymologie du mot. Il semble possible d'apporter ici quelques éclaircissements. De tous temps l'expression *'ain* (source) l'a emporté dans le Haouz pour désigner des drains souterrains[8]. Dans aucun document écrit en arabe le mot khettara ne figure; on ne le trouve jamais dans les actes adoulaires certifiant un droit d'eau sur une source alimentée par une khettara. Ce sont plutôt les gens de la profes-

6) Marrakech... op. cit. p. 86.

7) DEVERDUN bien entendu, mais aussi Georges S. COLIN — La noria marocaine et les machines hydrauliques dans le monde arabe, Hesperis t. XIV, 1er trim. 1932, p. 37 et d'autres administrateurs à Marrakech: GUEYTAT — Les adductions d'eau de la cité de Marrakech, 1913; Dr. RAYNAUD–Les eaux de Marrakech, 1925; ROCHE — Mémoire sur l'irrigation dans le Sud marocain, 1946; enfin, sur l'extension du prélèvement de l'eau par les khettara et le fonctionnement technique de l'appareil, cf. supra.

8) L'expression *'ain* est à mettre en parallèle avec le fait qu'on croit à Marrakech que les puisatiers "remontent" une source tarie ou en voie de tarir pour creuser une khettara. En fait, les spécialistes commencent toujours à creuser la khettara par la tête, en choisissant leurs alignements à partir du parcours des khettara voisines et en faisant appel à leur expérience concrète de la tenue du terrain et du port de la végétation vivace, indicatrice en aval des écoulements souterrains privilégiés.

sion, les puisatiers, ceux qui les approchent, ceux qui désirent bien distinguer une source naturelle d'un drain ou d'une séguia, qui emploient le mot khettara. Or, il est notoire, que les puisatiers et les terrassiers de khettara sont originaires du Ferkla et de l'Oued Dra, les seconds ayant été amenés par les Saadiens. On connaît, dans le sud de l'Oued Dra (Ktaoua et Mhammid), des puits à balancier appelés indifféremment *sania* ou *khettara* (pluriel *khtatir*), seul procédé employé pour élever l'eau des puits peu profonds, *aghror* étant réservé aux puits dépassant deux mètres de profondeur et le drain y étant inconnu. Etymologique, le mot khettara s'accorde bien à la désignation du puits à balancier[9]. On ne peut pas reprocher à Georges S. COLIN de l'avoir ignoré[10], peu de chercheurs avaient eu l'occasion en 1932 de se rendre au sud de Zagora. Au Todrha on utilise tout simplement le mot 'aïn (source) pour le drain souterrain. Quant à la participation du *muhandis*, Abdellah b. Yûnus, appelé à la cour du souverain almoravide Ali b. Yûsûf b. Tasfîn, on peut se demander comment il peut être déclaré "l'inventeur" d'une technique utilisée depuis fort longtemps dans tout le Sahara et en Orient.

Abdallah b. Yûnus était probablement un technicien remarqué, puisque le souverain le combla de présents, mais il était peut-être chargé de superviser toutes sortes de travaux hydrauliques et on lui attribua aussi l'invention d'une technique du drain souterrain, qui devait passer pour miraculeuse, ou au moins extraordinaire, aux habitants de la ville.

L'examen de tous les textes arabes connus, concernant la ville de Marrakech sous les Almoravides, nous conduit à conclure que le Haouz central, au faîte même de la puissance et de la gloire de cette dynastie, n'a pas été irrigué par des séguia dérivées de l'Ourika, du Rhirhaïa ou du Nfis.

Marrakech était donc autonome du reste du pays pour son approvisionnement en eau : il était assuré par les puits et les drains. C'est un peu après 1107 qu'est construite la première khettara. En 1125 l'empire almoravide est menacé, et à partir de 1130, il est clair que les souverains à Marrakech ont d'autres préoccupations que la mise en chantier des khettara. Au mieux, les Almoravides n'ont disposé que de trente années pour creuser les canaux nécessaires à l'approvisionnement de leur capitale.

9) COLIN, op. cit. p. 37, DOZY - Supplément...

10) "La cigogne ne semble pas être en usage au Maroc" Georges S. COLIN — La noria marocaine, op. cit. p. 35. De même Emile LAOUST — Mots et ch. b. op. cit. ..."Nous ignorons s'il existe de semblables (puits à bascule) dans le Sahara marocain" p. 437.

Dans la plaine, qui domine et encadre immédiatement Marrakech, il n'est guère possible de créer plus d'une cinquantaine de khettara. L'administration moderne a pu au maximum en faire couler 44, et 53 ont été recensées, en comptant les khettara mortes. Lorsqu'elles sont trop rapprochées, les khettara s'influencent les unes les autres et le débit obtenu par mètre cube de terre extrait diminue. En outre, les circulations d'eaux souterraines privilégiées qui empruntent d'anciens ruissellements de surface plus perméables (dépôts plus grossiers) sont en petit nombre. On ne peut donc augmenter indéfiniment le nombre des khettara débouchant sur une ligne-en-travers donnée, ni accroître indéfiniment le débit prélevé. D'ailleurs, avant même de parvenir à ces maxima, intervient la notion de rentabilité du travail réalisé. Même si l'on compte que la main d'œuvre est peu rémunérée, voir servile, il reste cependant à couvrir le coût de sa mobilisation, de son encadrement, de sa nourriture. Or, il y a des raisons de penser que les puisatiers n'ont pas tous été une main d'œuvre purement servile : ils faisaient un travail considéré comme qualifié, ils avaient une organisation corporative déclarée et un statut relativement respecté (donations pieuses à leur saint patron, Sidi-Ahmed b. Kâmil, décédé à Marrakech à la fin du XII^{e} siècle).

En d'autres termes, le nombre de m^{3} de terre à terrasser, pour obtenir un litre par seconde de débit supplémentaire, ne pouvait pas être tel que l'entretien de la main d'œuvre nécessaire pour l'excaver dépassât sensiblement la valeur nette de la production supplémentaire des terres irriguées par ce litre d'eau.

En admettant même que les premiers litres soient d'absolue nécessité, relèvent de la souveraineté, ou de la dépense somptuaire, etc... on arrive rapidement à des volumes qui doivent trouver leur justification dans un cadre de reproduction économique. Mais en fait, le phénomène se produit à l'inverse : les premières khettara, si l'on en choisit bien le parcours, sont celles pour lesquelles le rapport volume terrassé par débit nouveau, (c'est-à-dire, nombre de journées de travail par débit) est le plus petit. Par contre, au fur et à mesure que l'espace est exploré et les veines[11], les plus riches draînées, les nouvelles khettara, sont de moins en moins productives; il faut les allonger en amont, donc faire des puits plus profonds, multiplier les bras captants : travaux qui accroissent considérablement le rapport travail / débit.

Au total, il ne semble pas que les Almoravides aient pu créer plus de cinquante khettara, produisant plus de 650 l / s en débit fictif continu.

11) Le mot "veine" couramment utilisé est une image pratique, mais fausse. En fait, l'écoulement des eaux souterraines se fait en nappe, mais le flux est plus ou moins rapide, donc apparaît plus ou moins important, selon la perméabilité des matériaux de remplissage des paléochenaux de ruissellement.

L'ensemble du dispositif nécessite, à peu de chose près, un investissement d'environ un million de journées de travail. Un simple calcul arithmétique, qui ne mérite pas d'être serré de trop près, mais permet de fixer des ordres de grandeur, montre qu'il ne fallait pas plus d'une dizaine de spécialistes et deux ou trois centaines de terrassiers pour réaliser cette œuvre durant les trente années de splendeur almoravide à Marrakech. Mais certainement, les choses ont dû être menées plus vivement, avec de plus gros effectifs.

b — Les quartiers

La conséquence immédiate de la création de Marrakech a été l'utilisation de l'espace à partir de la cité.

Le plan de Marrakech n'est pas parfaitement radiocentrique[12] : on sait que la ville est adossée à l'oued Issil, qu'elle n'a jamais franchi à l'est[13], en raison peut-être de ses crues excessives[14] dont le bassin versant très tôt a été totalement déboisé[15].

Marrakech a toujours eu beaucoup de réticences aussi à se rapprocher des collines du Guéliz et des rives du Tensift au Nord : zone dangereuse au sacré comme au militaire, où rôdaient toujours les esprits et d'où sont venues combien d'armées[16]!

Ce que l'on ne s'explique pas bien — DEVERDUN n'en dit rien — c'est la raison pour laquelle les fondateurs de Marrakech n'ont pas incorporé les collines du Guéliz dans la ville même. On admet que les premiers "voilés", les Lamta de tradition nomade, n'aient envisagé au départ qu'un établissement précaire dans la plaine. Mais leurs succes-

12) MANDLEUR, op. cit. pp. 36 B - 38 A.

13) DEVERDUN, op. cit. p. 4.

14) Voir supra.

15) Probablement pour fournir le bois d'œuvre et de chauffe de la ville. Les industries fortement consommatrices, comme le raffinage du salpêtre, les briquetteries, la poterie et même le raffinage du sucre, sont certainement les plus responsables. Voir supra.

16) Les récits des attaques et des sièges de Marrakech décrivent toujours des campements sur la rive droite du Tensift à proximité de l'oued, qu'il s'agisse des armées royales venant expulser un prétendant enfermé dans la ville, ou des Portugais au XVI[e] siècle, ou des Rehamna, au XIX[e]. Quant au sacré, longtemps Sidi bel 'Abbas reste retiré dans sa *khalloua* du Guéliz (*igliz* = piton). La souveraineté almohade, désirant avoir le monopole du spirituel, invite le saint homme à rejoindre la capitale. A son décès, il est enterré hors les murs à Bab Taghzout et il est vraisemblable que son sanctuaire est incorporé dans l'extension de la nouvelle muraille par les Saadiens, entre 1515 et 1525 (voir Henri De CASTRIES — Les sept patrons de Marrakech, Hespéris, 1925, t. IV, 3[e] trim. p. 290).

seurs ? Et surtout les Almohades, montagnards habiles à utiliser les avantages du terrain et à fortifier les hauteurs ? Sans doute certains traits du paysage nous échappent : les marécages entouraient le pied nord des collines, ou bien peut-être l'eau y était plus profonde, ou bien encore, des malédictions planaient sur ces lieux (comme sur les collines de Mussiha, car on sait combien les géomanciers étaient écoutés lors de la création des villes.

Pour l'essentiel, Marrakech a gardé des siècles durant sa division en quartiers différenciés et fonctionnels. Les grandes novations socio-économiques n'ont fait que remplir, au cours de l'histoire, les vides du plan d'origine ou ajouter extra-muros de nouveaux quartiers entiers. Jusqu'en 1912, ces nouveaux quartiers étaient entourés de nouvelles enceintes, la cité devant toujours prévoir l'éventualité de sièges et de pillages.

Les fonctions de la cité, et ici d'une capitale d'empire, se retrouvent projetées et consolidées dans l'espace avec une grande netteté. Rien n'est plus facile à lire que le plan de la ville.

Au sud, la **souveraineté** avec le palais et son *méchouar* prolongé par *l'agdal*, créé originellement pour l'affourragement des chevaux de la garde personnelle du souverain, plus tard aménagé en zone de festivités, jeux d'eau et jardin diplomatique adjacent au palais; vers le sud-est, les résidences des princes et des dignitaires, avec quelques édifices d'usage public, et, isolé par une muraille propre, le *mellah*, qui abrite la population israëlite, l'artisanat, l'orfèvrerie et la finance privée.

La *qasba* flanque et protège le palais vers l'ouest, avec une garnison et son commandement militaire qui assure également l'administration et le contrôle des populations du sud-ouest. Jusqu'à la régence de Ba Hmed, le caïd de la qasba était gouverneur à la fois du Haouz et du Sous, c'est-à-dire du quart du pays, défini approximativement par le cours du Tensift au Nord et celui du Dra à l'Est.

Cet ensemble — palais, mechouar, mellah, qasba — est resté longtemps individualisé, séparé de l'espace civil situé plus bas[17] par des jardins et des espaces vides[18].

Au centre, **l'espace collectif religieux** et marchand, avec la Koutoubia, la jamaâ el Fna et les *qissaria*. C'est ici la zone pulsante de la popula-

17) Le terrain naturel est assez sensiblement déclive du Sud vers le Nord, ce qui assume sans difficultés notoires la circulation de l'eau, à l'adduction comme à l'évacuation.

18) Ils n'ont été comblés qu'au XX[e] siècle par des hôpitaux, des hôtels et un petit quartier commercial, artisanal (ateliers mécaniques) et de transports (pompes à essences, gares routières, entrepôts).

tion, qui s'emplit et se vide au cours du jour des habitants des quartiers intra-muros, mais surtout de la population rurale. Espace banalisé, véritable cœur du Haouz, puisque s'y échange l'essentiel : les marchandises, les informations, la culture. C'est là que se font les proclamations publiques, qu'étaient exécutées les sentences, que les bateleurs tiennent théâtre ouvert.

Rayonnant du nord à l'est, autour de la place publique, sont les **quartiers résidentiels** des artisans, des commerçants et des clercs. Quartiers compartimentés, cloisonnés, dans lesquels toutes les rues originellement finissent en impasses : le **derb**, véritable unité de voisinage, vision patriarcale. Quartiers, fermés la nuit par de lourdes portes, avec leurs veilleurs de nuit, leur couvre-feu, leur administration autonome, leur mosquée, leur fontaine, constituant en somme des individualités politiques juxtaposées.

Hors les murs, les cimetières, en prolongement des quartiers et le lazaret (Hara).

Depuis 1912, des quartiers se sont ajoutés : celui du Guéliz d'abord, ou **ville nouvelle**, où résidait préférentiellement jusqu'à l'Indépendance les seuls Européens, protégés au nord par la garnison qui a investi les collines du Gueliz. A l'ouest du Gueliz, le **quartier industriel**, où sont installées toutes les usines de transformation et de conditionnement de la production agricole.

Depuis l'Indépendance, un mouvement, lent d'abord, puis s'accélérant, a fait se déplacer vers le Gueliz, les notabilités marocaines, les fonctionnaires, les élites "modernistes", qui résidaient jusque là intra-muros.

A la périphérie, se sont développés des quartiers nouveaux : (Daoudiat, Cité Mohammedia, El Askar) et aussi des "douars spontanés", qui sont la forme particulière qu'a pris ici le bidon-ville, en raison de l'aisance et du coût modique de la construction en terre. Quartiers nouveaux, occupés principalement par une population d'origine rurale venue à la ville pour travailler, dans le secteur industriel principalement.

Enfin, au sud-est, entre l'Agdal et l'oued Issil, le quartier de Sidi Youssef ben Ali, étonnant relai de la campagne à la ville : une partie importante du lait, consommé et colporté intra-muros, y est produite dans les maisons mêmes.

Cette juxtaposition de quartiers à activités spécifiques va se prolonger hors les murs, pour donner au Haouz proche une diversité correspondante.

2. LES PROLONGEMENTS EXTRA-MUROS DES QUARTIERS.

Les quartiers citadins découpent l'espace en autant de secteurs, jusqu'à l'horizon, jusqu'aux rives des oued qui font les frontières du Haouz, jusqu'aux limites des terres occupées par les différents groupes ethniques et les zaouïa.

Qu'on imagine un angle dont le sommet est au centre de la ville, exactement en Jmaâ el Fna, et les côtés, le long des murs mitoyens des quartiers résidentiels, concentriquement on aura en allant du sommet vers l'horizon :

a — la place publique avec la mosquée principale (Koutoubia);

b — Les zones commerciales et artisanales (*souiqa, qissaria, fondouq)*;

c — La zone résidentielle autour de la mosquée du quartier;

d — Le rempart et sa porte;

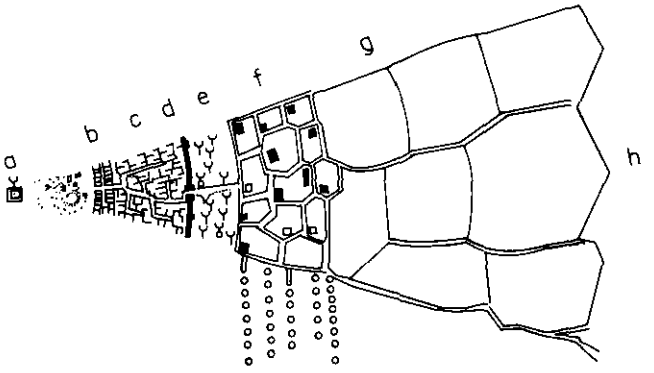
e — Le cimetière;

f — Les jardins (*jnanat*) et résidences secondaires (*riad*) irrigués par khettara et puits;

g — Les terres de cultures avec les "écarts" (*'azib*) irrigués par séguia;

h — Les parcours en *bour*.

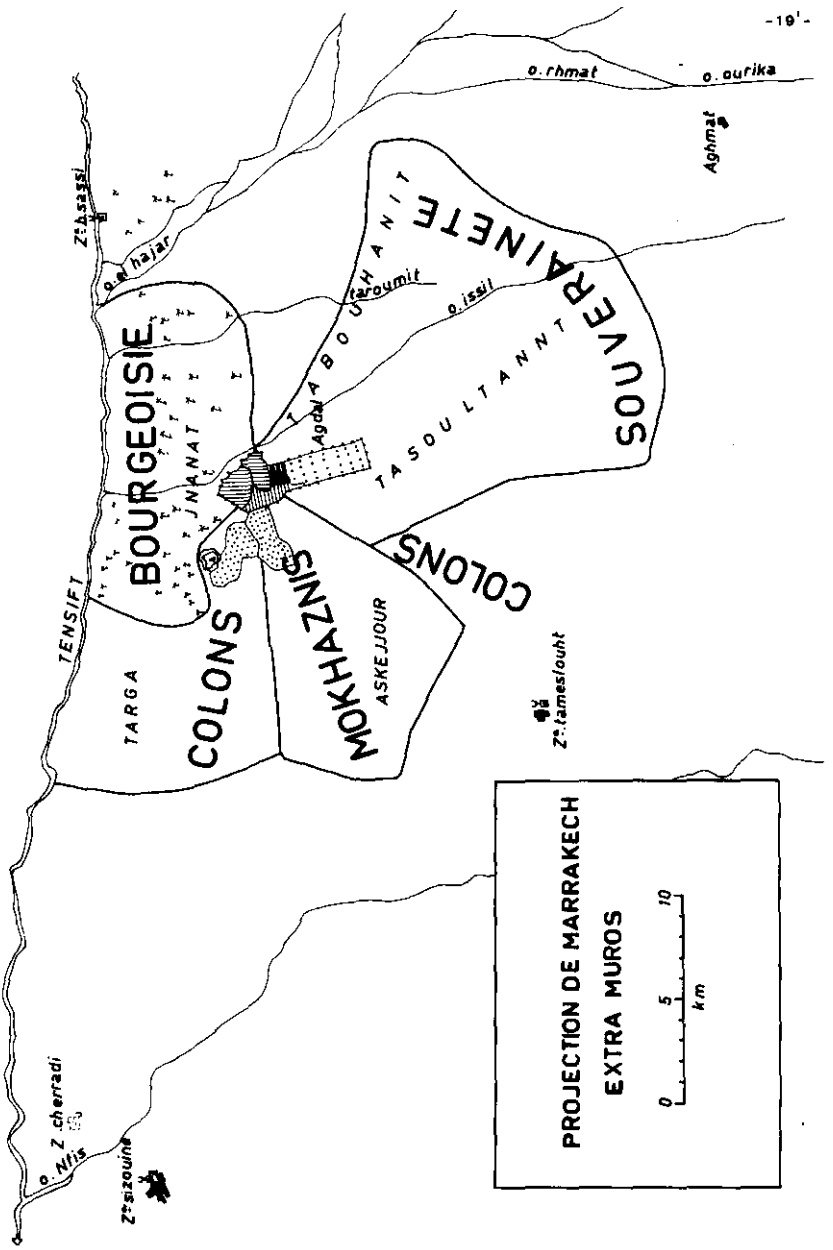
SECTEUR URBAIN
ET EXTRA-MUROS



Evidemment, ce schéma, exprimé ici dans sa plus grande complexité, n'est pas partout lisible et peut se trouver amputé de tel ou tel terme, ou bien une des zones, largement étendue au détriment d'une autre; mais à l'expérience, il est un code efficace pour déchiffrer l'occupation de l'espace circumcitadin.

Le secteur de la souveraineté, orienté nord-sud.

Les zones c et e sont incorporées dans le Palais (*qsar*). Bien souvent les tombeaux des princes des dynasties successives sont adjacents aux lieux du culte. Les jardins royaux (f) sont représentés par l'Agdal, avec



ses bassins alimentés par les grandes khettara. Les remparts (d) sont disposés en enceintes successives fermées par des portes, de manière à pouvoir fragmenter tant les troupes défensives que les visiteurs. Les terres de culture (g) sont représentées essentiellement par le périmètre dominé de la Tassoultant.

Le secteur de la qasba, orienté est-ouest

La zone résidentielle (c) est la qasba elle-même qui joue à la fois le rôle de caserne et d'édifice pour les services publics de l'ancien régime (expl.: bniqa du Derb el Graoui, cf. plan Paul LAMBERT 1867). Le rempart avec Bab as-Sadat et le cimetière des Chorfa. Les jardins sont ceux de la Menara, les *'azib* ceux d'Askejjour[19] ou des terres annexes (*idafa*). On y trouve, comme l'a montré LE COZ, tous les serviteurs et fonctionnaires du Palais ainsi que les chefs militaires. Sans omettre quelques villages de personnes déplacées, commises à la garde des chevaux, au dressage des destriers[20], même autrefois à l'entretien des autruches, d'un éléphant offert par la Reine Victoria, de lions : ménageries en somme, à l'écart de la ville.

Le secteur de la bourgeoisie, orienté sud-ouest nord-est, forme les Jnanat et le proche Ouidane. C'est la palmeraie découpée, en milliers de jardins de résidence secondaire où se trouvent toutes les grandes et anciennes familles de Marrakech, au vif comme au souvenir, grâce à l'institution des Habous[21] : 90 % des terres de mainmorte sont situées dans le secteur et perpétuent le souvenir des grandeurs révolues.

Le secteur de la colonisation, enfin, orienté sud-est nord-ouest. La zone résidentielle, toute extra-muros, est représentée par le Gueliz. Si on veut absolument retrouver le schéma précédent, on peut considérer que le quartier Mangin de casernement équivaut aux murailles, encore que cet arsenal était plutôt pointé vers l'intérieur (la médina) que vers l'extérieur[22]. Au-delà du cimetière, se tiennent les lotissements

19) LE COZ — Les tribus guich, op. cit. p. 35 A et surtout pp. 44 - 49 — Etude complète des terres d'Askejjour sous la qualification de guich apanagé.

20) C'est le cas par exemple du village fortifié de 'Aïn bû 'Ukkaz, situé à 4 km des remparts, sur la route d'Askejjour. Un dahir khalifien scellé en bas par Muhammed b. 'Abderrahmane, daté de rajeb 1259 / D. 30.7.1843, atteste qu'une dizaine de "Menabha (dont les noms suivent), installés là, sont exempts de services makhzeniens et obligations sultaniennes (corvées et impôts), en raison de leurs charges d'affouragement et de leur résidence" (comme gardiens aux portes de la ville) ; ce dahir est renouvelé par Moulay al-Hassan, le 7 Safar 1295 /M. 10.2.1878.

21) Voir plus loin.

22) Lyautey l'Africain, Textes et Lettres, Paris, 1953. T. 1, 1912 - 1913, p. 46 : "cette batterie tiendra sous son feu les débouchés du Tensi(f)t, l'autre au mamelon cote 515 dirigée vers la ville".

vivriers, sortes de *riad* en somme et d'habitats secondaires parfaitement équivalents à Askejjour ou aux Jnanat dans les autres secteurs. Plus loin encore, s'étendent les fermes de la Targa.

3. LES JNANAT

L'immédiate banlieue de Marrakech est connue pour sa palmeraie. L'extension de celle-ci recouvre exactement un espace approprié par la bourgeoisie traditionnelle de Marrakech. C'est une zone encore peu connue[23], en raison de l'inextricable chevauchement des droits des particuliers et de l'importance des terres *habous*.

Les Jnanat — ou jardins — s'étendent de part et d'autre de l'oued Issil, qui en est une des collatures naturelles, et, à l'est, vont jusqu'au Hjar et à la Zaouïa b. Sâsî. Vers le sud-est, ils ne dépassent guère la route de Marrakech à Kelaâ et dans le quart nord-ouest la voie de chemin de fer est leur limite.

Pour l'essentiel, les Jnanat sont irrigués par des khettara et des puisages traditionnels[24]. Les pompages y ont été interdits jusque vers 1958. La densité des khettara est telle que, dans la pratique, les règles d'écartement (100 m. minimum) et de servitudes, interdisaient la moindre autorisation de pompage. En 1958, le laisser faire correspond en partie au fait de la désuétude déjà encienne d'un grand nombre de khettara, en partie au fait que de plus nombreux propriétaires pouvaient financièrement accéder à l'acquisition de moteurs (enrichissement dû à la marocanisation de la vie administrative et économique); enfin, les autorités étant marocaines, elles pouvaient obtenir un changement de comportement du nadirat des Habous et des notabilités citadines.

La faible profondeur de la nappe — elle est partout à moins de 10 m — permet d'amener les eaux à la surface du sol, au moyen de drains de courte longueur, c'est-à-dire relativement peu coûteux et à la portée d'investissements individuels. Mais les petites surfaces que dominent ces courtes khettara, sur les terrasses de la rive gauche du Tensift, ne peuvent intéresser des exploitants de grandes parcelles. Les Jnanat sont serrés dans d'étroites contraintes : profondeur de la nappe, remontées de sel en bordure du Tensift. C'est donc par excellence, l'espace réservé aux résidences secondaires des notabilités citadines. On peut dire que toutes les grandes familles de Marrakech possèdent une petite parcelle dans la palmeraie, pour y produire un peu de grain,

23) Ismaïl ALAOUI prépare une thèse de 3e cycle sur "les structures agraires dans les "Ouidane" de Marrakech", (Paris VII - 1970) et l'on comprendra que nous ne voulions pas ici pousser l'étude.

24) Cf. supra.

d'huile, mais aussi pour y avoir quelques vaches et moutons, et surtout pour y organiser, à l'occasion de chaque événement, des petites réunions familiales et festivités champêtres.

Outre la bourgeoisie marrakchie, les dignitaires de l'Etat ont, de tous temps, désiré posséder quelques parcelles de prestige dans la palmeraie[25], comme signe de leur élévation sociale; aussi, l'histoire de certaines parcelles fait-elle resurgir dans les souvenirs des voisins la succession des pouvoirs.

Ces terres, qui en soi ne sont point particulièrement riches ni bien arrosées, font l'objet de transactions rares mais ostensibles, véritables mises à l'enchère qu'emportent souvent des parvenus[26] désirant faire connaître leur récente richesse, ou de très puissants personnages pour montrer que rien ne les arrête[27].

a — Les terres de Ba Hmed dans la palmeraie.

L'histoire sociale des Jnanat reste à faire, nous avons dit pourquoi nous ne l'avons pas entreprise. La méthode la plus longue et la plus sûre est de remonter aux documents attestant la propriété. Les héritiers cèdent difficilement ces longs rouleaux, surtout ceux des familles les plus considérables. Pour progresser plus rapidement, il faut pouvoir bénéficier de l'éclairage soudain que donnent les séquestres de hauts personnages. La description des biens saisis donne l'origine des acquisitions; les liquidations désignent les bénéficiaires des rétrocessions onéreuses ou généreuses. En cherchant quel est l'actuel propriétaire et son prédécesseur, on peut d'un coup suivre la dévolution de la plupart des grandes parcelles sur un ou deux siècles.

Ayant pu accéder au fonds MENNOU[28], nous avons eu la chance d'y trouver la description des biens fonciers de Si Ahmed b. Moussa — mieux connu sous l'appellation de Ba Hmed, Régent sous Moulay 'Abd el-'Aziz — et le compte rendu de la vente de ces biens aux enchères publiques.

25) C'est le cas en particulier des parcelles suivantes : Tafrata, Abiad, Tamesna, Takaker, Arsa Allal, Jnan Baqqa, Daoudiat, et, vers Askejjour : Assoufid, Bou Chiha et Jnan Bellouk.

26) Cela a été le cas de Ghanjaoui, de Sarsar, mais aussi du premier Bardi'al Fassi lors de son arrivée à Marrakech en 1862.

27) Attitude d'El Menebhi notamment et de 'Abd el Khalek Bou Setta.

28) Ce fonds d'archives familiales, il faut le regretter, reste encore privé. Nous avons pu l'explorer entièrement, il est particulièrement riche pour la période allant de 1895 à 1912. Nous espérons avoir le loisir un jour d'en éditer la partie que nous avons pu photographier.

On sait que Ba Hmed[29] est décédé dans des conditions qui ont paru étonnantes à ses contemporains. La majorité de Moulay 'Abd el-'Aziz a coïncidé avec la liquidation physique de la famille de Ba Hmed:

- avril 1900 décès de Saïd, frère de Ba Hmed, alors Ministre de la Guerre;
- avril 1900 décès de Driss, frère de Ba Hmed, alors Grand Chambellan;
- avril 1900 décès de Driss b. 'Alam caïd de Mechouar, allié à Ba Hmed;
- mai 1900 décès de Ba Hmed, alors Grand Vizir.

Cette série de décès par maladie[30] est suivie de l'élimination de la scène politique de tous les collaborateurs de Ba Hmed, au profit du clan Menebhi.

Ba Hmed décédé, ses biens sont séquestrés par dahir de Moulay 'Abd el-'Aziz, et pour que l'exécution de la saisie soit bien complète, elle est confiée à Larbi ZEBDI, un rival du clan Ba Hmed[31].

A Marrakech[32], le séquestre intéresse 34 parcelles rurales qui couvrent un peu plus de 2.000 hectares dont 1.500 sont dans les Jnanat, avec en particulier Tafrata, Abiad, Tamesna, Takaker, Aïn ben Salah des Seggara, etc... c'est-à-dire, toutes les "perles" de la palmeraie. Vendu aux enchères publiques au cours des mois de Septembre et Octobre 1900, ce patrimoine rapporte au Trésor Public 109.258 *rial* (environ un million et demi de DH 1974) versés par dix neuf acquéreurs. Six d'entre eux sont inscrits pour 83 % de la valeur totale :

29) Le document principal est reproduit à la dernière page de notre RECUEIL; sur Ba Hmed, cf. CHAPI — Quelques grandes familles du Makhzen marocain au XIX[e] siècle d'après Ben Zidane. Mem. DES, Histoire Rabat 1973. pp. 187 sq. Un peu romancé, mais de bon aloi, voir LOUIS ARNAUD — Au temps des Mehallas, Casablanca, 1952, pp. 128 - 129 et p. 138, n.2.

30) Les soins prodigués par le caïd Mac Lean avec "une machine électrique" sur la personne de Ba Hmed ne permettent pas de le sauver. Cf. ARNAUD, op. cit. p.128.

31) Larbi ZEBDI, allié aux Jemaa'i, avait été incarcéré par Ba Hmed. Il est libéré quelques jours après la mort du Grand-vizir pour être chargé du séquestre et de sa liquidation. Cf. BEN ZIDANE — Ithâf. t. 1, pp. 374 - 378.

32) Les biens saisis à Ba Hmed sont plus considérables à Fès et un peu moins à Tanger.

Acquéreurs	Parcelles		Valeur		Observations
	Nbre.	%	rial	%	
Menebhi	7	20	40 330	37	Ministre de la Guerre
Haj Mokhtar	5	14	17 925	16,4	V.-Consul d'Espagne
Abd el Hafid	2	6	11 160	10,2	Frère et Khalifa de Moulay Abd el 'Aziz
Bard I	2	6	8 910	8,2	Commerçant fassi
Ghanjaoui	4	11	6 226	5,6	V.-Consul d'Angleterre
Bou Setta	1	3	6 150	5,5	Pacha de Marrakech
T. partiel	21	60	90 701	83	
Divers autres	13	40	18 557	17	Commercants et clercs
Total :	34	100	109 258	100	

Les treize petites parcelles sont acquises par : un commerçant en tissus, l'*amine* des marchands de fruits secs originaire du Sous, un épicier, un drapier de Sousse (Tunisie), un *'adel* et le *nadir* des Habous à titre personnel.

Plus intéressant encore est de suivre quelques parcelles.

Abiad avait appartenu à Moulay Ali Demnati, *wasif* (serviteur) de My Abderrahmane (1822 - 1859); Ali est dans ses armées lorsqu'il obtient le titre de gouverneur de Demnat, d'où son ethnique (en fait il est originaire du Dra). A son décès, son fils lui succède. On le connaît réprimant de fortes révoltes des Ghoujdama, Ftouaka, Aït Bou Gmez du Dadés, Todrha. Il joue un rôle de premier plan dans la réussite politique de Moulay al-Hassan dans cette région[33]. La famille connaît une ascension comparable à celle du Glaoui et d'ailleurs, empêche celui-ci d'étendre sa puissance vers l'est[34]. L'enrichissement rapide de Jilali, au moyen d'exactions excessives, entraîne son assassinat en pleine mosquée de Demnat, par l'une de ses victimes[35]. Ses héritiers s'allient à la famille Jamai' ce qui leur vaut la vindicte de Ba Hmed. Celui-ci finit par les surcharger de dettes et leur rachète Abiad. La vente de

33) Cf. CHAPI — op. cit. p. 219 -220 n. 128.

34) C'est son fils, Mohammed b. Jilali, alors gouverneur des Sraghna, qui est donné pour avoir chassé les futurs Glaoui résidant en Ftouaka. cf. supra. C'est le bruit que laissait courir un historiogaphe du Pacha, mais s'agit-il du même Mohammed b. Jilali ?

35) De Ahmed TOUFIQ qui prépare une thèse sur Demnat, cité par CHAPI — op. cit. p. 220.

cette parcelle séquestrée se fait au profit de Ghanjaoui que nous avons déjà rencontré. Tahar Ghanjaoui est dans la cheville. Bachir, qui fera le premier le pélerinage, est patron boucher, fournisseur du Palais et des notabilités de Marrakech. Boubker est le personnage qui a frappé l'opinion à Marrakech par sa prodigalité, ses extravagances, ses frasques[36], sa totale liberté de parole. On le disait même agnostique — chose assez rarement proclamée pour qu'on se la rappelle. La légation anglaise, dont il était le représentant à Marrakech, supportait mal ses excès. Le Glaoui déshéritera ses descendants en se mariant "trois jours" avec la veuve. Abiad est vendu par le Glaoui à la grande famille des Akkari de Rabat (un quartier entier de la capitale était la propriété de cette famille).

Tafrata était propriété des Ajnanah. Achetée par Ba Hmed, Tafrata est divisée en deux parcelles (Ajnanah et Kbira). Les deux parcelles sont emportées par le commerçant Haj Mokhtar b.'Abid aux enchères. Le Glaoui en acquiert une dans des conditions si discutables que le protectorat la lui reprend et la loue annuellement. L'autre parcelle ira en partie à Haj Omar Tazi (ancien Ministre des Finances) et à al-Ayyadi : elle reviendra au pacha de Marrakech.

Daoudiat, qui est achetée par Menebhi, passera aussi entre les mains du Glaoui; il la cèdera à Egret qui la revendra à Moulay Larbi Sarsar, autre personnage d'affiche, qui fait pendant à Ghanjaoui.

Bellouk emportée aux enchères par Menebhi est repris en séquestre par Moulay Hafid; de nouveau séquestrée par le protectorat, le Glaoui l'occupe quelque temps, la vend à el-Biaz. Le faux séquestre (?) de celui-ci et le mariage permettent à un gouverneur de Marrakech d'en être l'actuel détenteur.

On saisira que ces terres avaient une fonction agricole accessoire. Comme la plupart des parcelles de la palmeraie, ce sont des terres de résidence secondaire et surtout des blasons.

b — Les terres habous.

On connait cette procédure utilisée en terre d'Islam pour arrêter *(habasa, waqafa)* la dévolution successorale et prolonger la volonté du défunt[37].

36) On verra qu'il osa hisser le drapeau anglais sur sa demeure.

37) Sur l'institution du habous (on dit *waqf* à l'Est de la Tafna), voir Louis MILLIOT — Démembrement du Habous, Paris 1918; J. LUCCIONI — Le Habous ou waqf, rites malékite et hanéfite, Casablanca 1938; Administration des Habous — Textes règlementaires, imprimerie officielle, Rabat 1925; de la même — Les biens habous au Maroc, sd. (vers 1944). La profusion de la matière juridique a attiré la curiosité des chercheurs, mais on aurait aimé avoir quelques données quantitatives sur l'importance économique des propriétés rurales de mainmorte.

Ainsi, les terres sont mises hors du cycle de l'appropriation et de la dispersion. A la base il y a un schéma très khaldounien : l'ancêtre a passé sa vie à accumuler, à se restreindre, à s'enrichir ; à sa mort, ses héritiers vont diviser le patrimoine, le vendre, s'entre-déchirer, à cause justement du partage de ce patrimoine. Pour interdire cette dégradation, cette corruption du projet de l'ancêtre, il faut en arrêter la dévolution.

A l'origine donc, le habous est une pratique de protection mystico-religieuse du domaine patrimonial et de la volonté de l'ancêtre. Pour garantir le fonctionnement correct de la procédure, il fallait une institution durable qui puisse faire appliquer la volonté du défunt. Les terres habous (de famille) étaient placées sous la protection d'un santon, d'une zaouïa. Cette protection était obtenue par le don d'une partie de la terre au profit de la zaouïa et au moyen d'une clause de restitution du bien habous à la zaouïa en cas d'extinction du dernier descendant mâle. Ceci amenait la zaouïa à s'intéresser au contrôle de la descendance du défunt.

La protection de la zaouïa, en somme, permettait d'interdire : le partage entre les héritiers, l'exportation par les femmes d'une demi-part au profit d'un autre lignage, la spoliation par les puissants. A une période de forte mortalité, cette institution alimentait les zaouïa en biens fonds, qui leur permirent d'établir leur puissance.

Un autre type de habous existe également : une personne en vue d'être agréable à Dieu — ou dans le but d'accroître son prestige — se dépouille d'un bien, le met hors commerce pour l'affecter à perpétuité à une œuvre pieuse, charitable ou sociale (entretien de la mosquée, d'un fqeh, d'un professeur de grammaire...). Ce deuxième type de habous (dit *habous kobra* par opposition au premier qui est dit *habous soghra*) est fait pour l'amour de Dieu en quelque sorte, alors que le premier le serait pour l'amour de la famille agnatique.

Avec l'Indépendance, l'Etat a entrepris de revoir la situation de l'ensemble des terres habous et de les faire gérer par un ministère du même nom. Un partage de fait a été pratiqué, de sorte que les zaouïa n'ont plus de prérogatives sur la surveillance (*nadara*) des dévolutions successorales. Le patrimoine laissé aux zaouïa est devenu un melk du lignage. L'Etat s'est chargé, comme il le faisait autrefois dans les banlieues des villes, de la gestion des terres habous, au moyen de locations (baux 3.6.9).

Actuellement la constitution nouvelle de biens en habous pieux est rarissime, le habous de famille se pratique encore. Du point de vue de la mise en valeur, le habous maintient la coindivision, empêche la parcellisation, déshérite les femmes.

Si chaque village du Haouz dispose de petites parcelles de terres habousées pour l'entretien du culte, le habous de famille (*habous ahli*

ou encore *soġra*) y est rare. L'exogamie contrôlée du groupe, dont les effets sont tempérés par le mariage croisé, l'existence de terres collectives, le consensus enfin avec droit de pré-emption (*cheff'a*) permet d'exhéréder les filles sans difficulté.

Dans la banlieue d'une ville comme Marrakech, la population mêlée ne dispose plus de garanties contre l'avidité des gendres. La convoitise du pouvoir politique ne rencontre pas la résistance, la coalition, de groupes sociaux formés. On ne s'étonnera pas d'y trouver, outre les habous dévôts, de larges étendues d'indivisions patrimoniales, parfois si anciennes que l'institution chargée du contrôle a perdu trace des héritiers et dispose, en somme, du bien des ancêtres défunts trop prévoyants.

Il n'est pas facile de connaître l'étendue des terres habous. L'administration du même nom est restée jusqu'aujourd'hui de type médiéval, vétuste, désordre. Les registres sont mal tenus. Des périodes de rares clartés dues à la volonté individuelle d'un honnête homme sont trop souvent oblitérées par des décennies de négligence.

Il n'y a qu'une façon d'y voir clair. C'est d'en faire la carte, parcelle par parcelle, à partir des photographies aériennes. Cette harassante tâche a été à peu près menée à bien en 1969 à l'échelle du 1/10.000. Soixante dix sept parcelles ont été recensées couvrant une superficie de 1.905 ha[38] répartis comme suit :

	Parcelles		Superficies		S/P
	Nombres	%	Hectares	%	
Habous kobra	27	35	1 106	58	41
Habous soghra	9	12	49	4	5,4
Sidi bel'Abbas	34	44	676	36	20
Autres	7	9	74	2	10,5
Totaux	77	100	1 905	100	25

38) Faut-il signaler que nous n'avons pas la prétention d'être exhaustifs, mais au moins l'essentiel a été vu. Pour donner une idée de la progression de la connaissance des terres habous, il faut savoir qu'en 1959 les propriétés recensées par le Nadirat couvraient 1.168 ha ; une mise à jour faite par nos soins en 1962, donnait 1.184 ha ; mais après avoir établi la carte en 1970, la superficie passait à 1.905 ha. Nul doute qu'on pourrait encore affiner la connaissance, mais avec un coût de plus en plus considérable.

Parmi les institutions dévôtes secondaires qui bénéficient de donations immobilières, notons : Moulay 'Abd el Qader Jilali, Bou Gharbal, Sidi b. Salek, Si el-Houssayn, al-Houta, Lanibi et évidemment Mekka.

Du point de vue de l'extension géographique[39], le domaine habous ne dépasse pas, vers l'ouest, le méridien de Bab Doukkala, vers l'est la ligne de pente de Taroumit (à 6 km de Bab Khmis sur la route de Kelaâ), au sud le parallèle de Bab Debbagh, au nord la séguia Azouzia, c'est-à-dire que le habous ne descend pas sur l'*oulja* salée du Tensift.

4. LES ROLES DE MARRAKECH

Marrakech évidemment assure toutes les fonctions d'une grande cité ; nous avons pu montrer son rôle religieux[40], nous verrons plus loin son rôle industriel et commercial[41], nous voulions seulement donner son rôle industriel et commercial[41], nous voukions seulement donner ici un éclairage sur la spécificité foncière qu'elle introduit dans son immédiate banlieue.

Ayant détrôné très tôt dans l'histoire Aghmat et Naffis comme pôles commerciaux de la plaine du Haouz, Marrakech a pris peu à peu le monopole des échanges. Les villes du Dir jouaient le double rôle de places d'échanges entre les produits de la plaine et ceux de la montagne et de relais dans une large circulation, le long du piedmont et dans les axes nord-sud (Dra-côte atlantique) et sud-ouest nord-est (Sous-Fès), des produits et des hommes.

Marrakech a confisqué ces rôles et concentré dans ses murs, puis dans son immédiate banlieue, les entrepôts et les moyens d'échange. On pourrait montrer, jusque dans le déplacement des populations israëlites du Dir vers la ville, des orfèvreries, des places financières, comment, la sécurité qu'offrait une grande cité pour les opérations commerciales d'envergure, a aidé au développement de Marrakech. A la fin du XIX^{e} siècle, l'essentiel du commerce au sud-ouest de l'Oum er-Rebia — Sous excepté — passe par Marrakech, pour se rendre dans les ports d'es-Saouira et Safi. Les routes, d'ailleurs, sont si peu sûres pour aller de ces régions vers Fès, qu'une partie notable des marchandises transite par ces ports pour aller à Marrakech et à Fès.

Evidemment, l'intervention étrangère a accentué encore la polarisation de la vie économique du Haouz.

La construction de la voie de chemin de fer, faisant de Marrakech un terminus, a concentré la circulation du pondéreux et fait prévaloir l'axe nord-sud sur l'ancien axe est-ouest. La convergence des routes

39) Voir carte hors texte.

40) Cf. infra.

41) Cf. troisième Partie, ch. II, § 3 — L'agro-industrie.

met Marrakech au centre d'un réseau de drainage de plus en plus considérable. Récemment encore, 1973, avec l'ouverture de la route de grande circulation d'Argana, Marrakech a confiqué une large partie du trafic qui empruntait la côte atlantique pour aller de Casablanca à Agadir, au détriment des nœuds routiers de cet axe (spécialement El Jadida, Safi et es-Saouira ainsi que des petits centres : Ounara, Smimou et Tamanar).

Mais peut-être ce mouvement n'est-il pas irréversible. A l'Est déjà l'aménagement de la Tessaout et l'orientation de ses produits vers le Tadla (betteraves), ou directement sur Casablanca (agrumes, coton, céréales, olives...), le développement de Kelaâ devenu chef-lieu de Province, vont séparer définitivement le pays Zemrane de l'attraction de Marrakech.

A l'Ouest, la mise en exploitation future des gisements phosphatiers de Chichaoua (1978 ?) et le prolongement vers le Sud de la voie ferrée de Youssoufia, va également exclure le pays Oulad bou Sbaâ de l'orbe économique de Marrakech. Au Nord, enfin, le développement de Benguerir, avec l'exploitation des gisements phosphatiers (1975) et la mise en valeur agricole de la Bahira par pompages dans la nappe phréatique, va faire que les Rehamna, au Nord du Tensift, vont tourner le dos à Marrakech.

Cela ne veut point dire que la cité du Haouz va être détrônée, loin de là, mais que l'accent, mis autrefois sur son rôle d'entrepôt commercial et de relai industriel, peut aussi bien se déplacer vers des aspects plus institutionnels ou techniquement plus élaborés : technologie, place financière, universitaire, centre culturel et évidemment tourisme.

Pour l'instant cependant, et dans le Haouz proprement dit, malgré un début de décentralisation volontaire — usine de canaux à Aït Ourir (1970), cimenterie de dimension régionale à Mzoudia (1974) —, Marrakech affirme sa prépondérance absolue : plus de la moitié de la population du Haouz vit dans ses murs; par ses usines et entrepôts transitent 100 % de la production d'agrumes, 80 % de la production d'abricots[42], 60 % des huiles et olives de conserve[43], 50 % des céréales[44].

42) Charles LACHKAR — L'agriculture étrangère et les industries alimentaires à Marrakech, Office du Haouz, Oct. 1964, 60 p.

43) Ahmed LAHLIMI — L'oléiculture dans le Haouz, Office du Haouz, Juin 1963, 65 p.

44) Josué BENSIMON — La commercialisation des céréales (dans le Haouz), Office du Haouz, Juillet 1963, 80 p.

Fin du Tome premier

EDITIONS MAROCAINES ET INTERNATIONALES
TANGER